

Conseillers en exercice :	77	L'an deux mille vingt-trois, le six septembre, à dix-neuf
Présents :	57	heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance
Absents excusés :	11	ordinaire à la salle des Conférences du Rozier Coren à
Pouvoirs :	9	Saint-Flour, après convocation légale en date du 24 août
Votants :	66	2023, sous la Présidence de Madame Céline CHARRIAUD.

Présents :

MME Agnès AMARGER, M. Didier AMARGER, MME Annie ANDRIEUX, MME Béatrice ANTONY, M. Frédéric ASTRUC, MME Sophie BENEZIT, M. Jean-Paul BERTHET, MME Marina BESSE, M. Gilles BIGOT, M. Richard BONAL, M. Jean-Luc BOUCHARINC, M. Jean-Marc BOUDOU, M. Joël BRUN, MME Céline CHARRIAUD, M. Pierre CHASSANG, MME Yolande CHASSANG, M. Marcel CHASTANG, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, MME Isabelle ROBERT-MISSONNIER, M. Philippe DE LAROCHE, M. Philippe DELORT, M. Gérard DELPY, M. Philippe ECHALIER, M. Éric GOMESSE, M. Jérôme GRAS, MME Olivia GUEROULT, MME Martine GUIBERT, MME Nadine JANVIER, M. Jean-Pierre JOUVE, MME Nathalie LESTEVEN, M. Philippe MATHIEU, M. Bernard MAURY, M. Jean-Marie MEZANGE, M. Stéphane CHASSANG, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADE, MME Marine NEGRE, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. René PELISSIER, M. Jean-Luc PERRIN, MME Marie PETITIMBERT, MME Sylvie PORTAL, M. Loïc POUDEROUX, M. Pascal POUDEVIGNE, M. Marc POUGNET, M. Jean-Claude PRIVAT, M. Bernard REMISE, MME Bernadette RESCHE, M. Jean-Paul RESCHE, MME Jeanine RICHARD, M. Robert ROUSSEL, M. Serge TALAMANDIER, MME Maryline VICARD, M. Christophe VIDAL, M. David VITAL.

Absents excusés :

M. Hervé VIGIER, M. Claude BONNEFOI, M. Robert BOUDON, M. Bernard COUDY, M. Adrien LAMAT, M. Louis NAVECH, M. Christian RISS, M. Olivier REVERSAT, MME Patricia ROCHÈS, M. Michel ROUFFIAC, M. Pierre SEGUIS.

Pouvoirs :

MME Nicole BATIFOL donne pouvoir à M. Marcel CHASTANG
MME Pierrette BEAUREGARD donne pouvoir à M. Pierre CHASSANG
M. Éric BOULDOIRES donne pouvoir à MME Marie PETITIMBERT
M. Frédéric DELCROS donne pouvoir à M. Jérôme GRAS
MME Bonnie DELEPINE donne pouvoir à MME Maryline VICARD
MME Ghislaine DELRIEU donne pouvoir à MME Yolande CHASSANG
M. Christian GENDRE donne pouvoir à M. Jean-Luc BOUCHARINC
M. Vital GENDRE donne pouvoir à M. Bernard REMISE
MME Annick MALLET donne pouvoir à MME Emmanuelle NIOCEL JULHES

Madame Marine NEGRE a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

OBJET : PROGRAMME PLURIANNUEL DE GESTION (PPG) DU BASSIN DES AFFLUENTS DE LA TRUYERE EN RIVE GAUCHE À L'AVAL DU BARRAGE DE GRANDVAL - DEMANDE DE DÉCLARATION D'INTERET GÉNÉRAL (DIG)

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Marc BOUDOU

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2022-198 du conseil communautaire de Saint-Flour Communauté en date du 4 juillet 2022 approuvant le renouvellement de la convention cadre de partenariat pour la mise en œuvre de la Charte du Parc Naturel Régional (PNR) de l'Aubrac sur le territoire de Saint-Flour Communauté ;

Vu les articles L. 211-7 du code de l'environnement et L. 5111-1 du code général des collectivités territoriales, permettant aux collectivités territoriales et à leurs groupements d'entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, ouvrages et installations visant à l'aménagement et la gestion de l'eau, présentant un caractère d'intérêt général ;

Vu l'article L.151-37 du code rural précisant que les travaux d'entretien et de restauration des milieux aquatiques sont dispensés d'enquête publique, sous réserve qu'ils n'entraînent aucune expropriation et que le maître d'ouvrage ne prévoit pas de demander une participation financière aux personnes intéressées ;

Vu la loi du 29 décembre 1892, notamment son article 3, indiquant que l'occupation temporaire de terrains pour l'exécution de projets de travaux publics est rendue possible par l'obtention d'un arrêté préfectoral ;

Considérant la mesure 9 de la Charte du Parc Naturel Régional de l'Aubrac qui, dans sa disposition 2, prévoit que le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion (SMAG) du PNR de l'Aubrac mobilise les collectivités et les professionnels pour mettre en place des programmes collectifs de gestion intégrée de la ressource sur les bassins versants qui en sont dépourvus et porte, sur le bassin de la Truyère, des études, plans de gestion et programmes d'aménagement des cours d'eau, dans l'attente d'une structuration plus aboutie ;

Précisant que le bassin versant du PPG BATRIG couvre une superficie de 690 km² et concerne deux Communautés de communes situées dans les départements du Cantal (Saint-Flour Communauté) et de l'Aveyron (Communauté de communes Aubrac Carladez et Viadène) ;

Rappelant que ces Communautés de communes, compétentes pour la mise en œuvre de la GEMAPI sur leurs territoires respectifs, ont missionné le SMAG du PNR de l'Aubrac pour réaliser le diagnostic du bassin versant afin d'élaborer un Plan Pluriannuel de Gestion (PPG) et que le périmètre du SMAG du PNR de l'Aubrac couvre l'intégralité du bassin versant des affluents de la Truyère en rive gauche à l'aval du barrage de Grandval, permettant ainsi une gestion cohérente à l'échelle de ce bassin versant ;

Vu la délibération n°2019-453 du conseil communautaire de Saint-Flour Communauté en date du 13 novembre 2019 approuvant la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage au Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion (SMAG) du PNR de l'Aubrac pour la mise en œuvre du Plan Pluriannuel de Gestion (PPG) des bassins versants du Remontalou, du Levandès et du Lebot ;

Considérant que les bassins versants du Remontalou, du Levandès et du Lebot sont intégrés au bassin des affluents de la Truyère en rive gauche à l'aval du barrage de Grandval depuis 2022 ;

Vu l'avis favorable du Comité de Pilotage en date du 22 octobre 2022 ;

Vu l'avis favorable de la Commission intercommunale Environnement du 3 juillet 2023 ;

Considérant qu'afin de permettre la réalisation des travaux relatifs au programme d'actions du PPG, Saint-Flour Communauté doit se substituer aux propriétaires riverains

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DEL182023-213-DE
Date de dépôt : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

des cours d'eau et qu'elle doit pour cela déposer, conformément à l'article L.211-7 du Code de l'Environnement, une demande de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) pour la période 2023-2028 auprès des services de l'État ;

Considérant qu'il est nécessaire de confier au SMAG du PNR de l'Aubrac l'élaboration du dossier de Déclaration d'Intérêt Général ;

Le Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

- ✚ **VALIDE la programmation du Plan Pluriannuel de Gestion BATRIG annexé à la délibération ;**
- ✚ **DECLARE d'intérêt général les travaux réalisés dans le cadre du Plan Pluriannuel de Gestion BATRIG sur le territoire de Saint-Flour Communauté ;**
- ✚ **AUTORISE Madame le Président à solliciter Monsieur le Préfet du Cantal afin que soit déclaré l'intérêt général de ces travaux ;**
- ✚ **DECIDE DE CONFIER au Syndicat d'aménagement et de gestion du PNR de l'Aubrac l'élaboration du dossier de Déclaration d'Intérêt Général ;**
- ✚ **AUTORISE le dépôt d'une demande de Déclaration d'Intérêt Général auprès des Services de l'État, sans enquête publique ;**
- ✚ **AUTORISE Madame le Président à effectuer les démarches et à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.**

POUR : 65 VOIX

NE PREND PAS PART AU VOTE : 1 (M. Jean-Paul RESCHE)

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

La Présidente

Céline CHARPATAUD



Le secrétaire de séance

Marine NEGRE



Programme pluriannuel de gestion des cours d'eau

Bassin des affluents de la Truyère en rive gauche à l'aval du barrage de Grandval

2023-2028



Mai 2023

Programme élaboré avec le soutien financier de :



Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023



Le Ruols

Accusé de réception en préfecture
015-20000560-20230906-DELIB2023-013-DE
Date de l'émission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

Maîtrise d'ouvrage :



Maîtrise d'ouvrage déléguée :



Partenaires techniques :



Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

Table des matières

PREAMBULE.....	9
CADRE D'ELABORATION DU PROGRAMME DE GESTION.....	11
1. Présentation et méthodologie du Programme Pluriannuel de Gestion.....	13
1.1. L'outil « PPG ».....	13
1.2. Méthodologie utilisée.....	14
1.2.1. Diagnostic des cours d'eau.....	14
1.2.2. Elaboration du PPG.....	15
1.3. Gouvernance de la démarche d'élaboration du PPG.....	16
1.3.1. Maîtrise d'ouvrage : les Communautés de communes.....	16
1.3.2. Maîtrise d'ouvrage déléguée : le PNR de l'Aubrac.....	16
1.3.3. Suivi de l'élaboration du PPG : le Comité de pilotage.....	17
2. Règlementation.....	19
2.1. Directive Cadre européenne sur l'Eau.....	19
2.2. Le SDAGE Adour-Garonne et son Programme De Mesures (PDM).....	20
2.4. Classement des cours d'eau.....	26
2.4.1. Cours d'eau classés en liste 1.....	26
2.4.2. Cours d'eau classés en liste 2.....	26
ETAT DES LIEUX DU BASSIN VERSANT	27
3. Caractéristiques générales du bassin versant	29
3.1. Chiffres clé du bassin versant.....	29
3.2. Organisation administrative.....	31
3.3. Réseau hydrographique et hydrogéologie.....	34
3.4. Caractéristiques climatiques.....	38
3.5. Géologie et pédologie.....	39
3.6. Topographie.....	43
3.7. Occupation du sol.....	44
3.8. Démographie.....	48
4. Qualité des eaux superficielles.....	50
4.1. Présentation des stations de suivi.....	50
4.2. Qualité écologique des eaux de surface.....	51
4.2.1. Méthode d'analyse des données : exemple du Remontalou.....	52
4.2.2. Qualité bactériologique des eaux.....	54
4.2.3. Analyse de la température de l'eau.....	55
5. Aspects quantitatifs	58
5.1. Hydrologie.....	58
5.2. Crues.....	58
5.3. Enjeu inondation : PPRI de Chaudes-Aigues.....	59

5.4.	Etiages	60
6.	Zones humides	63
6.1.	Types de zones humides.....	63
6.2.	Rôle des zones humides	64
6.3.	Zones humides remarquables	65
6.5.	Acteurs de la préservation des zones humides	66
6.5.1.	Réseau Natura 2000.....	66
6.5.1.	Réserves biologiques dirigées de l'ONF (RBD).....	66
6.5.1.	Espaces Naturels Sensibles (ENS).....	67
6.5.2.	Les Zones Naturelles d'intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF).....	69
6.5.1.	Site CEN : Tourbière des Vergnes des Mazes.....	69
6.5.2.	Cellules d'assistance technique à la gestion durable des zones humides (CATZH).....	70
6.5.3.	Sites d'intérêt majeur de la Charte du PNR Aubrac (SIM).....	70
7.	Espèces inféodées aux milieux aquatiques et humides	73
7.1.	Espèces remarquables	73
7.2.	Espèces exotiques.....	74
7.4.	Aspects piscicoles.....	76
8.	Activités économiques en lien avec l'eau sur le territoire	78
8.1.	Agriculture	78
8.2.	Industries.....	80
8.4.	Hydroélectricité.....	81
8.5.	Eau potable.....	81
8.5.1.	Organisation territoriale du service.....	81
8.5.2.	Typologie des captages et volumes prélevés	82
8.6.	Assainissement collectif	84
8.7.	Loisirs	85
8.7.1.	Pêche	85
8.7.3.	Baignade	87
8.7.5.	Thermalisme.....	89
DIAGNOSTIC DES COURS D'EAU DU BASSIN VERSANT		90
9.	Le Chalivet (FRFRL50_2).....	94
9.1.	Présentation	94
9.3.	Ripisylve.....	95
9.4.	Faciès et granulométrie	97
9.5.	Colmatage.....	99
9.6.	Embâcles	101
9.7.	Ouvrages transversaux et obstacles naturels.....	101
10.	Le Rementalou (FRFRL87_1).....	103
10.1.	Présentation	103
10.2.	Ripisylve.....	104
10.3.	Faciès et granulométrie	106
10.4.	Colmatage.....	108
10.5.	Rectification	110
10.6.	Ouvrages transversaux et obstacles naturels.....	115

10.7.	Le Remontalou lors de la traversée de Chaudes-Aigues	118
10.9.	Embâcles	121
10.10.	Zones humides	123
11.	Le Lévandès (FRFR666).....	124
11.1.	Présentation	124
11.2.	Ripisylve.....	125
11.3.	Faciès et granulométrie	127
11.4.	Colmatage.....	129
11.5.	Ouvrages transversaux et obstacles naturels.....	131
11.6.	Embâcles	133
11.7.	Déchets.....	135
11.8.	Zones humides.....	136
12.	Le Tailladès (FRFR666_1)	137
12.1.	Présentation	137
12.3.	Ripisylve.....	138
12.4.	Faciès et granulométrie	140
12.5.	Colmatage.....	142
12.6.	Rectification	144
12.7.	Ouvrages transversaux et obstacles naturels.....	146
12.8.	Embâcles	148
12.9.	Espèces exotiques envahissantes	150
12.10.	Zones humides	151
13.	Le Lebot (FRFRL87_5).....	152
13.2.	Présentation	153
13.4.	Ripisylve.....	154
13.5.	Faciès et granulométrie	156
13.6.	Colmatage.....	158
13.7.	Rectification	160
13.8.	Ouvrages transversaux et obstacles naturels.....	162
13.9.	Embâcles	164
13.10.	Zones humides	166
15.	Le Ruols (affluent de FRFRL87_5).....	167
15.1.	Présentation	167
15.3.	Ripisylve.....	168
15.4.	Faciès et granulométrie	170
15.5.	Colmatage.....	172
15.6.	Rectification	174
15.7.	Ouvrages transversaux et obstacles naturels.....	176
15.8.	Embâcles	178
16.	Le Cantoinet (FRFR122_2)	180
16.1.	Présentation	180
16.2.	Sécheresse et écoulements.....	181
16.3.	Ripisylve.....	183
16.4.	Faciès et granulométrie	185

16.5.	Colmatage.....	187
16.6.	Rectification	190
16.7.	Ouvrages transversaux et obstacles naturels.....	192
16.8.	Embâcles.....	193
17.	L'Argence morte (FRFR118_1)	196
17.1.	Présentation.....	196
17.2.	Ripsisylve.....	197
17.3.	Faciès, granulométrie et colmatage.....	198
17.4.	Rectification	202
17.5.	Ouvrages transversaux et obstacles naturels.....	204
17.6.	Embâcles.....	205
18.	L'Argence vive (FRFR118)	207
18.1.	Présentation.....	207
18.2.	Ripsisylve.....	208
18.3.	Faciès, granulométrie et colmatage.....	210
18.4.	Rectification	214
18.5.	Ouvrages transversaux et obstacles naturels.....	216
18.6.	Embâcles.....	220
19.	Le ruisseau des Ondes (FRFRL34_1)	222
19.1.	Présentation.....	222
19.2.	Sécheresse et écoulements.....	224
19.3.	Ripsisylve.....	226
19.4.	Faciès et granulométrie	228
19.5.	Colmatage.....	230
19.6.	Rectification	233
19.7.	Ouvrages transversaux et obstacles naturels.....	235
19.8.	Embâcles.....	237
20.	Le ruisseau des Vergnes (FRFRL34_3).....	239
20.1.	Présentation.....	239
20.2.	Sécheresse et écoulements.....	240
20.3.	Ripsisylve.....	242
20.4.	Faciès et granulométrie.....	244
20.5.	Colmatage.....	246
20.6.	Rectification.....	249
20.7.	Ouvrages transversaux et obstacles naturels.....	251
20.8.	Embâcles.....	253
21.	Le ruisseau de Gouzou (FRFRL34_4).....	255
21.1.	Présentation.....	255
21.2.	Sécheresse et écoulements.....	257
21.3.	Ripsisylve.....	259
21.4.	Faciès et granulométrie	261
21.5.	Colmatage.....	263
21.6.	Rectification	267
21.7.	Ouvrages transversaux et obstacles naturels.....	267

21.8.	Embâcles.....	269
22.	Le Selvet (FRFRL62_1).....	271
22.1.	Présentation.....	271
22.2.	Ripisylve.....	272
22.3.	Faciès, granulométrie et colmatage.....	274
22.4.	Rectification.....	278
22.5.	Ouvrages transversaux et obstacles naturels.....	280
22.6.	Embâcles.....	283
23.	La Selves (FRFR119).....	285
23.1.	Présentation.....	285
23.2.	Ripisylve.....	286
23.3.	Faciès, granulométrie et colmatage.....	288
23.4.	Rectification.....	292
23.5.	Ouvrages transversaux et obstacles naturels.....	292
23.6.	Embâcles.....	297
23.7.	Zones humides : la Vergne Noire.....	299
RETOURS DES ACTEURS DU TERRITOIRE ET DES PARTENAIRES		300
24.	Méthodologie de l'enquête réalisée.....	302
26.	Résultats de l'enquête.....	303
26.1.	Priorisation des enjeux du bassin versant.....	303
26.3.	Priorisation des actions à mettre en œuvre.....	305
28.	Synthèse	307
PROGRAMME D' ACTIONS		311
29.	Fiches actions du Programme pluriannuel de gestion.....	313
30.	Estimation des coûts et programmation 2023-2027.....	316
31.	Suivi et évaluation.....	317
ANNEXES		321
ANNEXE 1: QUALITE ECOLOGIQUE DES STATIONS DE SUIVI		322
ANNEXE 2 STATIONS D'EPURATION DU BASSIN		326
ANNEXE 3 : SIGLES ET ABREVIATIONS.....		328
ANNEXE 4 : TABLE DES ILLUSTRATIONS ET ANNEXES		329

Préambule

La Truyère prend sa source en Lozère dans la forêt domaniale de la Croix de Bor et parcourt 167 km à travers la Lozère, le Cantal et l'Aveyron avant de se jeter dans le Lot au niveau d'Entraygues-sur-Truyère. La Truyère est alimentée par les cours d'eau du plateau de l'Aubrac (Bès, Rimeize, Selves, Argence, Remontalou...) et par les cours d'eau qui descendent du Plomb du Cantal (Brezons, Bromme, Goul, Ander...). L'absence de station de suivi de débits en amont de la confluence entre la Truyère et le Lot empêche de déterminer finement les apports de ce bassin versant de 3 300 km². On sait cependant qu'après la confluence, la Truyère et le Lot Amont représentent la moitié du bassin versant total du Lot en surface mais qu'ils apportent 70 % des volumes écoulés (en moyenne annuelle) et 80% des débits mensuels en août. La richesse du bassin versant de la Truyère vient aussi d'une grande diversité des milieux aquatiques qui le composent (petits cours d'eau, gorges encaissées, prairies humides, zones humides, tourbières, lacs glaciaires...) et des espèces remarquables qui y vivent (moule perlière, écrevisse à pattes blanches...).

Depuis le 1er janvier 2018, la compétence Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) a été créée et est obligatoire pour les EPCI-FP. A ce jour, il n'existe pas de structure de gestion à l'échelle du bassin versant de la Truyère à laquelle les Communautés de communes auraient pu transférer cette compétence GEMAPI. Ce sont donc les Communautés de communes qui sont compétentes en ce qui concerne l'élaboration et la mise en œuvre de Programmes pluriannuels de gestion sur ce bassin.

Malgré cette absence de structure de gestion, les maîtrises d'ouvrage se sont organisées pour permettre l'émergence d'actions de gestion durable de la ressource à l'échelle de sous-bassins : Contrat de progrès territorial des affluents de la Truyère porté par Saint-Flour Communauté, Programmes pluriannuels de gestion des affluents de la Truyère en rive gauche à l'aval du barrage de Grandval et du Bès portés par le PNR de l'Aubrac. Parallèlement à ces actions opérationnelles, les Communautés de communes ont missionné le Syndicat du Bassin du Lot pour porter une étude permettant de définir un scénario d'organisation pour l'exercice de la compétence GEMAPI à l'échelle du bassin de la Truyère.

Les affluents en rive gauche de la Truyère en aval de la retenue de Grandval jusqu'à sa confluence avec le Lot à Entraygues-sur-Truyère sont les suivants (de l'amont vers l'aval) : Chalivet, Remontalou, Lévandès, Lebot, Cantoinet, Argence vive, Ondes, Vergnes, Gouzou, et Selves. Les diagnostics réalisés sur ces cours d'eau ont révélé plusieurs problématiques, principalement d'ordre hydromorphologique : absence de régénération naturelle de la ripisylve et manque d'entretien, dégradation de la qualité de l'eau, érosion des berges et mise en suspension des particules fines, drainage des zones humides et recalibrage du petit chevelu de tête de bassin... Face à ces constats, les Communautés de communes concernées, Saint-Flour Communauté et la Communauté de communes Aubrac Carladez

Procès de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

et Viadène., compétentes en matière de Gestion des milieux aquatiques, ont confié au PNR Aubrac la mission d'élaborer un Programme Pluriannuel de Gestion (PPG) sur ce territoire, prenant la suite du PPG précédemment mis en œuvre sur les bassins de l'Argence et de la Selves sur la période 2015-2022.

Ce rapport présente tout d'abord le cadre d'élaboration du PPG avant de dresser un bilan de l'état des cours d'eau à partir de la compilation des données existantes et du travail de diagnostic réalisé sur le terrain. La concertation menée avec les élus et les partenaires a ensuite permis de hiérarchiser les actions à mener pour faire face aux enjeux mis en lumière et de proposer un calendrier prévisionnel de mise en œuvre sur cinq ans.

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023



Partie 1

Cadre d'élaboration du Programme de Gestion

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023



Le Remontalou

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

1. Présentation et méthodologie du Programme Pluriannuel de Gestion

1.1. L'outil « PPG »

Le Programme pluriannuel de gestion fait partie des outils développés par l'Agence de l'eau pour travailler sur la gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant. Un PPG a pour but de programmer et d'assurer une gestion cohérente d'un point de vue spatial puisqu'il s'intéresse à l'ensemble d'un bassin versant, mais aussi temporel car il est indispensable de tenir compte du développement de la végétation et de l'évolution morphodynamique des cours d'eau.

L'objectif est de tendre vers une gestion intégrée visant à garantir une gestion efficace et efficiente des milieux aquatiques. La mise en place d'un programme pluriannuel de gestion des cours d'eau traduit également l'application pyramidale de la Directive Cadre Européenne au niveau local par l'intermédiaire d'actions visant à atteindre ou maintenir le bon état des cours d'eau.

La mise en œuvre de cette gestion durable repose sur :

- La mobilisation ou la constitution de maîtrises d'ouvrage à des échelles pertinentes
- La réalisation préalable d'un état des lieux puis d'un diagnostic des enjeux
- L'élaboration d'un plan de gestion des cours d'eau adapté
- Le suivi et l'évaluation périodique des actions.

Les résultats sont obtenus essentiellement par l'acquisition de données de terrain (diagnostic hydromorphologique de rivière, pêches électriques...), mais aussi par la traduction des politiques Européennes sur l'eau comme le **Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux** (SDAGE) du bassin Adour Garonne.

Pour être mis en œuvre, le programme pluriannuel de gestion doit être accompagné d'une **Déclaration d'Intérêt Général** (DIG) d'une durée de validité de cinq ans (en application de l'article L 215-15 du code de l'Environnement) qui permet d'investir de l'argent public sur des terrains privés. Compte tenu du programme de travaux proposé dans le cadre de cette étude, la procédure de DIG sera simplifiée avec le dépôt d'une DIG « Warsman » qui ne nécessite pas d'enquête publique.

1.2.Méthodologie utilisée

1.2.1.Diagnostic des cours d'eau

L'étude terrain des cours d'eau du PPG a été réalisée en s'appuyant sur la même méthode que celle employée par Saint-Flour Communauté, dans l'optique d'avoir un diagnostic homogène à l'échelle du bassin de la Truyère.

Les données sont collectées sur le terrain : les cours d'eau sont parcourus à pied, de l'amont vers l'aval et les informations qualitatives et quantitatives sont relevées à l'aide d'une tablette de terrain possédant le logiciel de cartographie open-source QGIS. Les données sont recueillies au niveau des différents « fuseaux » de la rivière : lit majeur et lit mineur, rive droite ou gauche, et permettent d'avoir une description complète du corridor fluvial. Des données qualitatives et quantitatives sont recueillies sur l'état des ripisylves, les berges, les séquences de faciès, la granulométrie...

Au final deux types d'éléments sont relevés et décrits, permettant de classer et traiter facilement les données :

Des éléments linéaires :

- Ripisylve : type de végétation, état, épaisseur, continuité...
- Lit mineur : Séquences de faciès/granulométrie, style fluvial, colmatage, érosion de berge...
- Occupation du sol en lit majeur
- Linéaire accessible au bétail

Des éléments ponctuels :

- Végétation : arbres inclinés, embâcles, ...
- Faune et habitats remarquables
- Espèces envahissantes
- Protection de berges
- Ouvrages : ponts, buses, seuils, passages à gué, canalisations...
- Passages à gué
- Points d'abreuvement

Une fois les éléments relevés, les données sont ensuite mises au propre et une représentation cartographique de celles-ci est réalisée.

1.2.2. Elaboration du PPG

Le Programme Pluriannuel de Gestion a été élaboré en suivant la méthodologie de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne¹, et laisse une place importante à la concertation dans un objectif de co-construction avec les élus, les partenaires et les usagers.

PHASE 1 : Etat des lieux et diagnostic du territoire

Etape 1	BILAN	Réaliser un bilan du PPG précédent et faire le point sur les acteurs impliqués
Etape 2	ETAT DES LIEUX	Mettre à jour ou réaliser l'état des lieux
Etape 3	DIAGNOSTIC	Comprendre avant d'agir : diagnostic fonctionnel des milieux

PHASE 2 : La stratégie du PPG, définir un cap, des étapes et des moyens

Etape 4	ENJEUX	Hiérarchiser les enjeux prédéfinis pour fixer des priorités
Etape 5	OBJECTIFS STRATEGIQUES ET OPERATIONNELS	Définir des objectifs à atteindre

PHASE 3 : Elaboration du plan d'actions et programmation

Etape 6	SECTEURS D'INTERVENTION	Définir les sites d'intervention du porteur du PPG
Etape 7	ACTIONS ET MOYENS	Définir et programmer des actions pour atteindre les objectifs fixés
Etape 8	EVALUATION ET PROGRAMMATION	Suivre et évaluer la mise en œuvre du PPG pour préparer la suite

¹ Agence de l'eau Adour-Garonne, Révision des programmes pluriannuels de gestion des cours d'eau - Guide méthodologique.

1.3. Gouvernance de la démarche d'élaboration du PPG

1.3.1. Maîtrise d'ouvrage : les Communautés de communes

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la compétence Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) existe et est obligatoire pour les EPCI-FP. Les Communautés de communes du PPG sont les suivantes :

- Saint-Flour Communauté (15)
- Communauté de communes Aubrac, Carladez et Viadène (12)

A ce jour, il n'existe pas de structure de gestion à l'échelle du bassin versant de la Truyère à laquelle les Communautés de communes auraient pu transférer la compétence GEMAPI. Sur les bassins versants des affluents de la Truyère, ce sont donc les Communautés de communes qui sont compétentes en ce qui concerne l'élaboration et la mise en œuvre de Programmes pluriannuels de gestion. Le PPG permet une application territoriale de la compétence GEMAPI. L'échelle du bassin versant est préconisée pour répondre aux enjeux liés aux milieux aquatiques.

EPCI	Cours d'eau concernés	Linéaire
Saint-Flour Communauté (15)	Chalivet, Remontalou, Lévandès, Tailladès et Lebot	138 km de berges
Communauté de communes Aubrac Carladès Viadène (12)	Lebot, Ruols, Cantoinet, Argence morte, Argence vive, Ondes, Vergnes, Gouzou, Selvet et Selves	358 km de berges

1.3.2. Maîtrise d'ouvrage déléguée : le PNR de l'Aubrac

Le massif de l'Aubrac s'étend sur les départements de l'Aveyron, du Cantal et de la Lozère. Le Parc naturel régional couvre une superficie de 2 282 km² (soit 64 communes et 33 318 habitants). Avec plus d'1 km de cours d'eau par km², l'eau est une des richesses de l'Aubrac. Ce réseau hydrographique particulièrement dense est matérialisé par l'abondant chevelu des têtes de bassins versants, la présence de lacs d'origine naturelle et de nombreuses zones humides.

Pour répondre aux enjeux liés à l'eau sur le territoire, la Charte du PNR de l'Aubrac préconise la mise en œuvre d'une gouvernance territoriale permettant une **gestion intégrée de la ressource en eau**, en priorité sur le bassin versant de la Truyère. Ainsi, dans la mesure prioritaire n°9 « Préserver et restaurer le bon état des cours d'eau et des lacs », le rôle du PNR est précisé de la manière suivante :

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

« Le Syndicat mixte du Parc encourage la création d'une structure de gestion intégrée sur le bassin de la Truyère puis participe à sa gouvernance et aux actions développées. Dans l'attente d'une structuration plus aboutie, il porte sur cette partie du territoire des études, plans de gestion et programmes d'aménagement des cours d'eau ; dans cet objectif il se dote des moyens humains et techniques nécessaires ».

La Charte prévoit également des actions en matière de connaissance de la ressource, de reconquête et de maintien du bon état des masses d'eau, de gestion de l'approvisionnement en eau en adéquation avec le multi-usage et de préservation des écosystèmes humides et des espèces aquatiques (mesures 9, 10 et 28 de la Charte). Le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion, qui a pour mission de mettre en œuvre la Charte du PNR de l'Aubrac, n'a pas pour autant vocation à porter seul l'ensemble des actions, selon les enjeux, il peut être chef de file, coordonnateur ou partenaire.

Étant donné que le PPG du bassin des affluents de la Truyère en rive gauche à l'aval du barrage de Grandval est situé en intégralité dans le périmètre du PNR de l'Aubrac et que le PNR travaille déjà sur les bassins versants d'affluents de la Truyère en rive gauche (Selves, Selvet, Argences vive, Argence morte et Bès), les deux Communautés de communes ont délibéré favorablement pour déléguer la maîtrise d'ouvrage de l'élaboration du PPG au Syndicat mixte du PNR de l'Aubrac.

1.3.3. Suivi de l'élaboration du PPG : le Comité de pilotage

La procédure d'élaboration du PPG a été suivie par un comité de pilotage constitué des structures suivantes :

- Agence de l'Eau Adour-Garonne
- Conseils Départementaux de l'Aveyron et du Cantal
- Régions Occitanie/Pyrénées-Méditerranée et Auvergne-Rhône-Alpes
- Communauté de communes Aubrac, Carladez et Viadène
- Communauté de communes Comtal, Lot et Truyère
- Saint-Flour Communauté
- Communes du territoire :
- Mairie d'Anterrieux
- Mairie d'Argences-en-Aubrac
- Mairie de Campouriez
- Mairie de Cantoin
- Mairie de Cassuéjols
- Mairie de Chaudes-Aigues
- Mairie de Curières
- Mairie de Deux-Verges
- Mairie d'Entraygues-sur-Truyère
- Mairie d'Espinasse

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

- Mairie de Florentin-la-Capelle
- Mairie de Fridefont
- Mairie d'Huparlac
- Mairie de Jabrun
- Mairie de La Trinitat
- Mairie de Laguiole
- Mairie de Lieutadès
- Mairie de Maurines
- Mairie de Montézic
- Mairie de Montpeyroux
- Mairie de Saint-Amans-des-Côts
- Mairie de Saint-Martial
- Mairie de Saint-Rémy-de-Chaudes-Aigues
- Mairie de Saint-Symphorien-de-Thénières
- Mairie de Saint-Urcize
- Mairie de Soulages-Bonneval
- Services de la Police de l'eau (Directions Départementales des Territoires et Office Français pour la Biodiversité) de l'Aveyron et du Cantal
- Etablissement public territorial du bassin du Lot
- Fédérations départementales pour la pêche et la protection du milieu aquatique de l'Aveyron et du Cantal
- Fédérations départementales des chasseurs d'Aveyron et du Cantal
- Chambre d'agriculture de l'Aveyron et du Cantal
- Les Cellules d'Assistance Technique aux Zones Humides :
 - ADASEA d'Oc
 - Conservatoire des Espaces Naturels d'Auvergne
 - ONF de l'Aveyron et du Cantal
 - CRPF de l'Aveyron et du Cantal
 - Syndicat de la Propriété Privée Rurale du Cantal
 - AAPPMA (Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques) du territoire :
 - AAPPMA d'Argences-en-Aubrac - Cantoin
 - AAPPMA de Chaudes-Aigues
 - AAPPMA d'Huparlac
 - AAPPMA d'Entraygues
 - AAPPMA de Laguiole
 - AAPPMA de Soulages-Bonneval
- Les associations :
 - Association AYGA
 - Association Cantal Pêche
 - Association du Grand Parcours

Accusé de réception en préfecture
 015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
 Date de télétransmission : 14/09/2023
 Date de réception préfecture : 14/09/2023

2. Règlementation

2.1. Directive Cadre européenne sur l'Eau

La **Directive Cadre européenne sur l'Eau** (DCE)² établit un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau et fixe aux Etats membres des objectifs environnementaux pour atteindre et préserver le bon état des eaux et prévenir la détérioration de l'état des eaux. La Directive Cadre européenne sur l'Eau est transposée en droit français par la loi n° 2004-338 du 21 avril 2004.

La DCE fixe aux Etats membres **quatre objectifs environnementaux** pour l'ensemble des ressources en eau avec obligation de résultats :

- Atteindre et préserver le bon état des eaux (chimique et écologique pour les eaux superficielles, chimique et quantitatif pour les eaux souterraines),
- Prévenir la détérioration de l'état des eaux,
- Réduire les rejets de substances prioritaires,
- Respecter des objectifs spécifiques dans les zones protégées (c'est-à-dire concernées par d'autres Directives Européennes existantes).

La mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau s'est traduite par un découpage des unités hydrographiques en masses d'eau. Cette notion désigne une unité hydrographique (eaux de surface) ou hydrogéologique (eaux souterraines) homogène en termes de fonctionnement et de pressions subies et pour laquelle on peut définir un même objectif. Un même cours d'eau peut ainsi être segmenté en plusieurs masses d'eau si ses caractéristiques varient selon les différents secteurs.

Sur le bassin des affluents de la Truyère en rive gauche à l'aval du barrage de Grandval, on retrouve :

- 16 masses d'eau superficielles « cours d'eau », présentées de l'amont de la Truyère vers l'aval : le Chalivet, le Remontalou, le Lévandès, le Tailladès, le Lebot, le Cantoinet, l'Argence vive, l'Argence morte, les Ondes, les Vergnes, le Gouzou, la Selves (découpée en 3 masses d'eau), le Selvet et le Maganiou. Les autres affluents ne sont pas individualisés en masses d'eau.
- 6 masses d'eau superficielle « lac » : retenue de Grandval, retenue de Lanau, retenue de Sarrans, lac des Galens, lac de Maury et retenue de Couesques.
- 3 masses d'eau souterraines : volcanisme de l'Aubrac, volcanisme Cantalien et socle aval du bassin versant du Lot.

² Directive 2000/60/CE du Parlement Européen et du Conseil du 23 octobre 2000

2.2. Le SDAGE Adour-Garonne et son Programme De Mesures (PDM)

La mise en œuvre de la DCE se fait à l'échelle du district hydrographique (le bassin Adour-Garonne en ce qui concerne le territoire du PPG) selon une méthode organisée autour de plusieurs étapes :

- L'élaboration d'un état des lieux ;
- La production d'un plan de gestion qui fixe l'ensemble des objectifs à atteindre pour 2022-2027. En France ce plan de gestion prend la forme d'un SDAGE (Schéma D'Aménagement et de Gestion des Eaux) ;
- La définition des actions nécessaires pour atteindre ces objectifs, au travers d'un programme de mesures, le PDM (voir plus bas) ;
- La mise en place d'un programme de surveillance de la qualité des eaux afin d'évaluer l'efficacité des politiques mises en œuvre.

Sur le bassin Adour-Garonne, ce sont les DREAL, l'OFB et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne qui sont en charge de la mise en œuvre de la DCE. Le SDAGE actuel couvre la période 2022-2027.

Le bon état d'une masse d'eau superficielle (cours d'eau ou lac) est atteint lorsque son état écologique et son état chimique sont au moins « bons ».

L'état écologique d'une masse d'eau de surface résulte de l'appréciation de la structure et du fonctionnement des écosystèmes aquatiques associés à cette masse d'eau. Il est déterminé à l'aide d'éléments biologiques (espèces végétales et animales), physico-chimiques et hydromorphologiques, appréciés par plusieurs indicateurs. Pour chaque type de masse d'eau cet état se caractérise par un écart aux « conditions de référence ». Les conditions de référence d'un type de masse d'eau sont les conditions représentatives d'une eau de surface de ce type, pas ou très peu influencée par l'activité humaine. L'état écologique est désigné par l'une des cinq classes suivantes : très bon, bon, moyen, médiocre ou mauvais.

L'état chimique d'une masse d'eau de surface est déterminé sur la base des concentrations de 41 substances dont 33 considérées prioritaires (annexe X de la DCE) et 8 dites dangereuses (annexe IX de la DCE). Deux classes sont définies : bon ou mauvais, selon le respect ou non des valeurs seuils des normes de qualité assurant la protection de la santé humaine et de l'environnement.

L'état des masses d'eau ainsi que les objectifs à atteindre ont été déterminés **une première fois à partir de données de 2004 dans le cadre de l'élaboration du SDAGE 2010-2015**, validé le 22 décembre 2009. Cet état des lieux a été actualisé en date du 6 décembre 2013 pour le SDAGE 2016-2021, puis en date du 20 décembre 2019 pour le SDAGE 2022-2027 (données actuelles).

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

L'application des critères d'évaluation de la DCE aux masses d'eau du PPG est visible dans le tableau ci-dessous :

Figure 1 : Etat des masses d'eau « cours d'eau » et « plan d'eau » du territoire

Code masse d'eau	Nom Masse d'eau	Nature	Mode d'évaluation de l'état écologique	Etat écologique SDAGE 2022-2027	Etat chimique SDAGE 2022-2027	Objectif état global et échéance
FRFRL50-2	Ruisseau de Chalivet	Naturelle	Extrapolation	Bon	Bon	Bon Etat 2015
FRFRL87-1	Le Remontalou	Naturelle	Mesuré	Moyen	Bon	Bon Etat 2027
FRFR666	Le Lévandès de sa source au barrage de Sarrans	Naturelle	Mesuré	Bon	Bon	Bon Etat 2015
FRFR666-1	Ruisseau de Tailladès	Naturelle	Extrapolation	Bon	Bon	Bon Etat 2015
FRFRL87-5	Le Lebot	Naturelle	Extrapolation	Bon	Bon	Bon Etat 2015
FRFR122_2	Le Cantoinet	Naturelle	Extrapolation	Bon	Bon	Bon Etat 2015
FRFR118	L'Argence vive	Naturelle	Mesuré	Bon	Bon	Bon Etat 2021
FRFR118_1	L'Argence morte	Naturelle	Extrapolation	Bon	Bon	Bon Etat 2015
FRFRL34_1	Ruisseau des Ondes	Naturelle	Extrapolation	Bon	Bon	Bon Etat 2015
FRFRL34_3	Ruisseau des Vergnes	Naturelle	Extrapolation	Bon	Bon	Bon Etat 2021
FRFRL34_4	Ruisseau du Gouzou	Naturelle	Extrapolation	Bon	Bon	Bon Etat 2021
FRFR119A	La Selves du barrage de Maury au confluent de la Truyère	Naturelle	Mesuré	Bon	Bon	Bon Etat 2021
FRFR119B	La Selves du lac des Galens au lac de Maury	Naturelle	Mesuré	Bon	Bon	Bon Etat 2015
FRFR119C	La Selves de sa source au lac des Galens	Naturelle	Mesuré	Bon	Bon	Bon Etat 2015
FRFRL62_1	Le Selvet	Naturelle	Extrapolation	Bon	Bon	Bon Etat 2015
FRFRL104_1	Ruisseau du Maganiou	Naturelle	Extrapolation	Bon	Bon	Bon Etat 2015

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

Code masse d'eau	Nom Masse d'eau	Nature	Mode d'évaluation de l'état écologique	Potentiel écologique SDAGE 2022-2027	Etat chimique SDAGE 2022-2027	Objectif état global et échéance
FRFL46	Retenue de Grandval	MEFM*	Station de mesure	Bon	Bon	Bon potentiel 2021
FRFL50	Retenue de Lanau	MEFM*	Station de mesure	Bon	Bon	Bon potentiel 2021
FRFL87	Retenue de Sarrans	MEFM*	Station de mesure	Bon	Bon	Bon potentiel 2021
FRFL104	Lac des Galens	MEFM*	Station de mesure	Bon	Bon	Bon potentiel 2021
FRFL62	Lac de Maury	MEFM*	Station de mesure	Bon	Bon	Bon potentiel 2021
FRFL34	Retenue de Couesques	MEFM*	Station de mesure	Moyen	Bon	Objectif moins strict

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

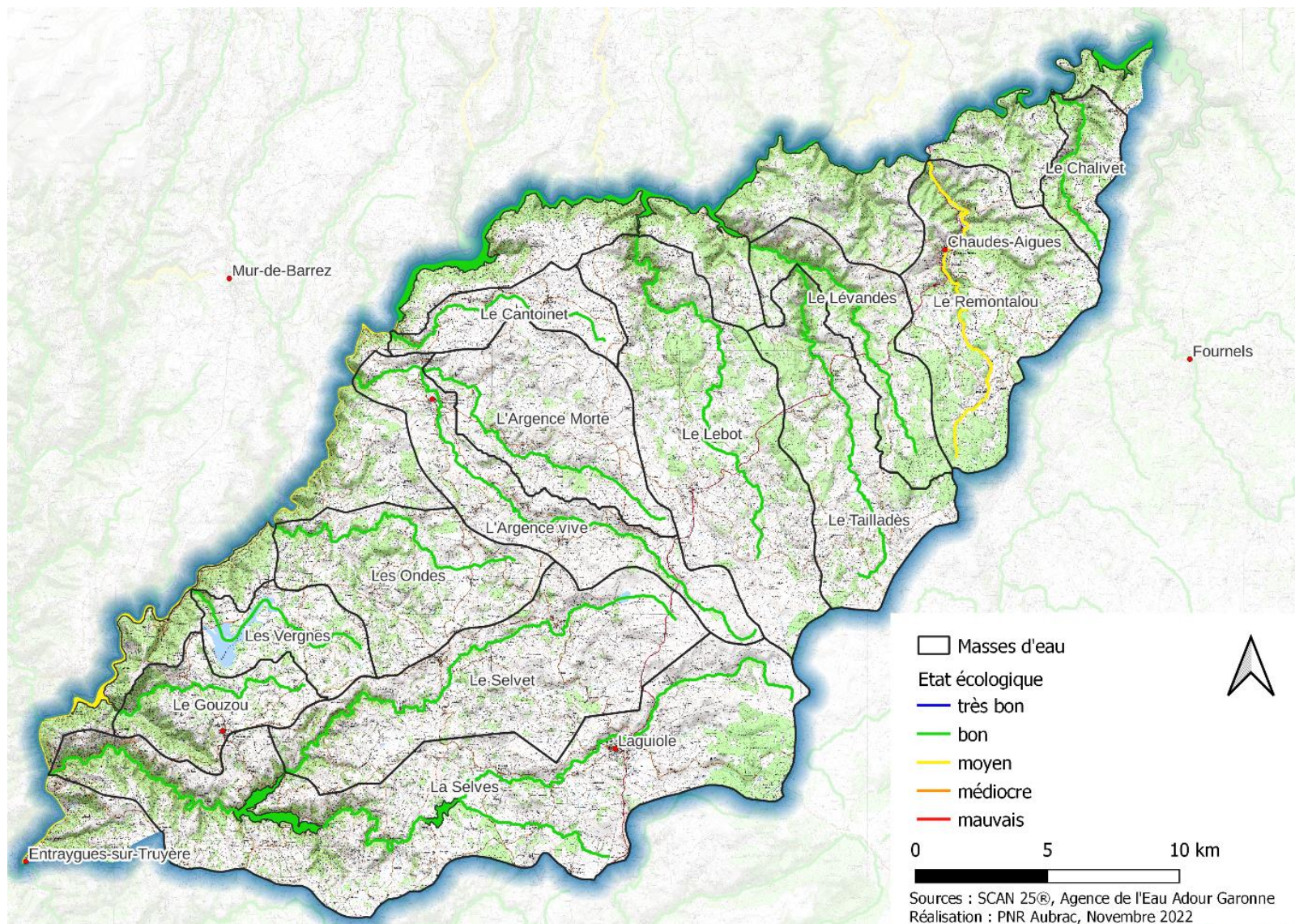


Figure 2 : Etat DCE des masses d'eau superficielles (Etat des lieux du SDAGE 2022-2027)

Ces données d'état des masses d'eau des bassins versants sont à mettre en perspective avec les pressions qu'elles subissent. Ces pressions ont été inventoriées dans l'état des lieux de 2019 mené dans le cadre de la construction du SDAGE 2022-2027 et présentées dans le tableau ci-dessous :

Code masse d'eau	Nom Masse d'eau	Pression "Continuité" EDL 2019	Pression "Hydrologie" EDL 2019	Pression "hydro-morphologie" EDL 2019	Pression des rejets des stations d'épurations domestiques
FRFRL50-2	Ruisseau de Chalivet	Minime	Minime	Minime	Non significative
FRFRL87-1	Le Remontalou	Minime	Minime	Elevée	Significative
FRFR666	Le Lévandès de sa source au barrage de Sarrans	Minime	Minime	Modérée	Pas de pression
FRFRR666-1	Ruisseau de Tailladès	Minime	Minime	Elevée	Pas de pression
FRFRL87-5	Le Lebot	Minime	Minime	Minime	Non significative
FRFRR122_2	Le Cantoinet	Modérée	Modérée	Elevée	Non significative
FRFR118	L'Argence vive	Modérée	Minime	Modérée	Significative
FRFRR118_1	L'Argence morte	Minime	Minime	Modérée	Non significative
FRFRL34_1	Ruisseau des Ondes	Minime	Modérée	Modérée	Non significative
FRFRL34_3	Ruisseau des Vergnes	Elevée	Elevée	Elevée	Non significative
FRFRL34_4	Ruisseau du Gouzou	Minime	Minime	Minime	Non significative
FRFR119A	La Selves du barrage de Maury au confluent de la Truyère	Elevée	Elevée	Minime	Non significative
FRFR119B	La Selves du lac des Galens au lac de Maury	Elevée	Elevée	Minime	Pas de pression
FRFR119C	La Selves de sa source au lac des Galens	Minime	Minime	Minime	Significative
FRFRL62_1	Le Selvet	Modérée	Modérée	Modérée	Non significative
FRFRL104_1	Ruisseau du Maganiou	Minime	Minime	Modérée	Pas de pression
FRFL46	Retenue de Grandval			Significative	Non significative
FRFL50	Retenue de Lanau			Significative	Non significative
FRFL87	Retenue de Sarrans			Elevée	Inconnue
FRFL104	Lac des Galens			Significative	Inconnue
FRFL62	Lac de Maury			Significative	Inconnue
FRFL34	Retenue de Couesques			Significative	Inconnue

Figure 3 : Pressions recensées sur les masses d'eau dans l'état des lieux 2019 (source : AEAG)

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

Rédigé pour des périodes de cinq ans, le programme de mesures (PDM) est le recueil des actions dont la mise en œuvre est nécessaire pour atteindre les objectifs environnementaux fixés par le SDAGE. Ces mesures, inscrites au PDM 2022-2027, se répartissent en :

- Mesures « de base », qui découlent de l'application de la législation communautaire pour la protection des eaux et des usages liés à l'eau (substances dangereuses, nitrates, eaux usées, baignade, AEP, Natura 2000, installations classées...);
- Mesures « complémentaires », définies au cas par cas en fonction de l'appréciation de l'intensité de l'effort supplémentaire à fournir dans le cas des masses d'eau considérées comme risquant de ne pas atteindre l'objectif défini, après mise en œuvre des mesures de base.

Le territoire du PPG est inclus dans l'Unité Hydrographique de Référence Truyère. Le PDM 2022-2027 indique les enjeux suivants pour l'Unité Hydrographique de Référence Truyère :

- Qualité des eaux de rivières et des lacs pour les usages de loisirs
- Hydromorphologie des cours d'eau
- Protection des écosystèmes aquatiques et des zones humides
- Fiabilisation et optimisation de l'AEP
- Gestion des ouvrages hydroélectriques (débits réservés, vidanges...)

Pour répondre aux objectifs fixés par ces documents cadres que sont le SDAGE et le PDM, des **Plans d'actions opérationnels territorialisés (PAOT)** sont élaborés par les MISE (Mission Inter-Service de l'Eau) départementales et mis en œuvre à l'échelle de masses d'eau.

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

2.4. Classement des cours d'eau

Le diagnostic terrain s'est attaché à recenser les obstacles, qu'ils soient naturels ou anthropiques. Ce recensement est présenté dans la partie diagnostic pour chaque masse d'eau. **L'ensemble des cours d'eau situés sur le territoire du PPG sont classés en liste 1.**

2.4.1. Cours d'eau classés en liste 1

Le classement en liste 1 au titre de l'Article L2014-17 du code de l'Environnement implique que la construction de tout nouvel ouvrage faisant obstacle à la continuité écologique est interdite sur ces cours d'eau.

Cette liste a été établie à partir des cours d'eau :

- En très bon état écologique définis par la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA, art. L214-17 du Code de l'Environnement) et identifiés dans le SDAGE.
- En réservoirs biologiques définis par la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA, art. L214-17 du Code de l'Environnement) et identifiés dans le SDAGE.

2.4.2. Cours d'eau classés en liste 2

Le classement en liste 2 au titre de l'Article L2014-17 du code de l'Environnement implique que tout ouvrage doit y être géré, entretenu et équipé selon des règles définies par l'autorité administrative, en concertation avec le propriétaire ou, à défaut, l'exploitant. Ces obligations s'appliquent à l'issue d'un délai de cinq ans après publication des listes, aux ouvrages existants régulièrement installés.



Partie 2

Etat des lieux du bassin versant

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023



Les Ondes

Accusé de réception en préfecture
015-20066860-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/08/2023

3. Caractéristiques générales du bassin versant

3.1. Chiffres clé du bassin versant

Le territoire du PPG intègre **14 principaux cours d'eau** :

- Le Chalivet, le Remontalou, le Lebot, le Lévandès et son affluent le Tailladès qui sont cinq affluents de la Truyère, prenant leur source sur le plateau de l'Aubrac et s'écoulant sur la partie Cantalienne du territoire.
- Le Ruols (affluent du Lebot), le Cantoinet, l'Argence vive et son affluent l'Argence morte, les Ondes, les Vergnes, le Gouzou, la Selves et son affluent le Selvet qui sont neuf affluents de la Truyère, s'écoulant sur la partie Aveyronnaise du territoire.
- Le cumul de ces cours d'eau représente un linéaire total de **249 km** et le territoire du PPG couvre une superficie totale de **690 km²**. Ces cours d'eau représentent **16** masses d'eau superficielle « cours d'eau » et **6** masses d'eau superficielle « lac ».
- Ce territoire ayant une faible densité de population, **10 habitants par km²**.
- Il fait partie du bassin versant de la **Truyère**, lui-même sous-bassin versant du bassin du **Lot**. Le bassin du Lot est situé dans le district hydrographique du bassin **Adour-Garonne**.
- **Les zones humides occupent 7%** de ce territoire.

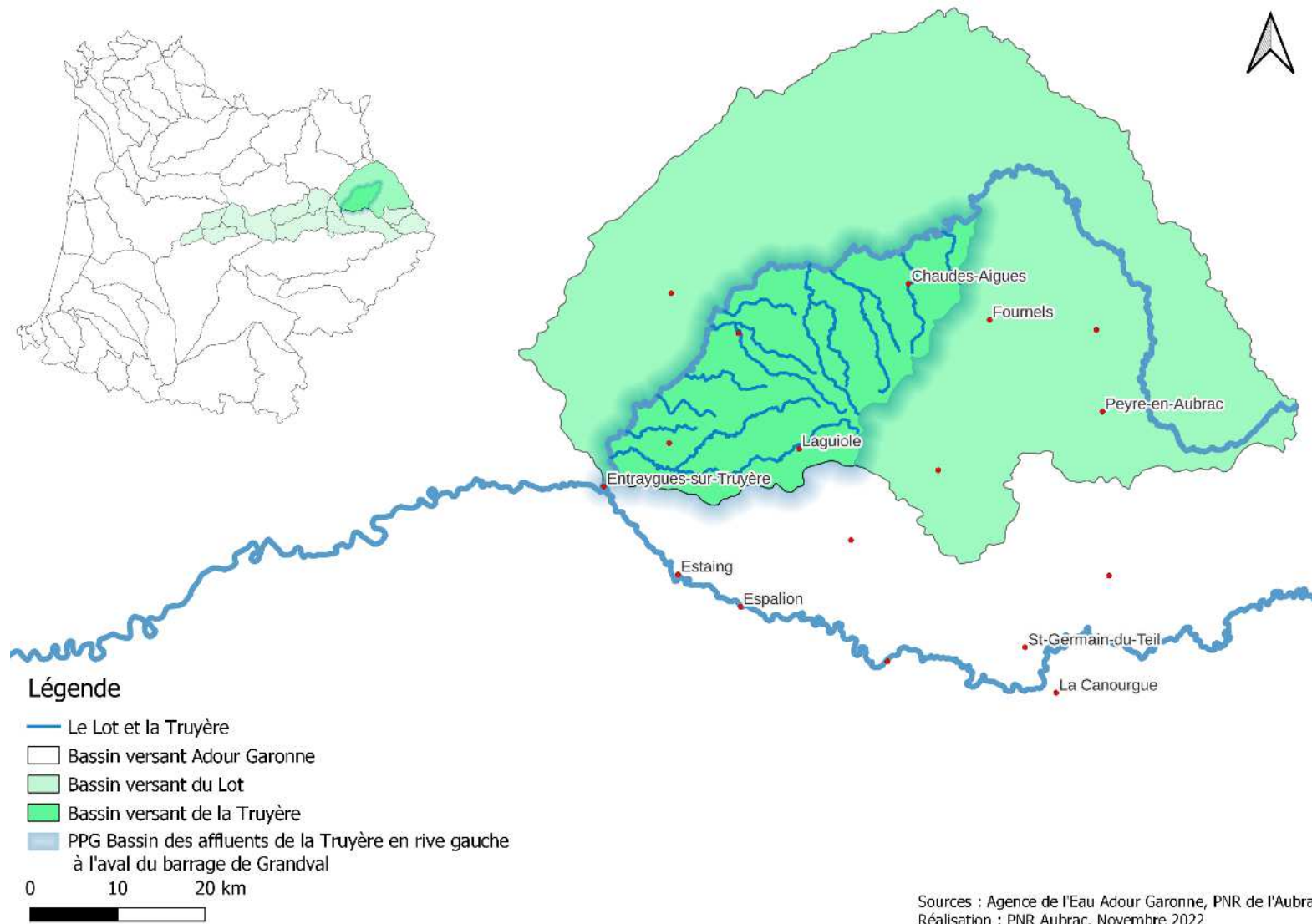


Figure 4 : Situation du PPG du bassin des affluents de la Truyère en rive gauche à l'aval du barrage de Grandval au sein du bassin versant Adour Garonne

3.2. Organisation administrative

Le territoire du PPG regroupe 25 communes, situées dans les Départements de l'Aveyron (14 communes) et du Cantal (11 communes) :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES	COMMUNE	DÉPARTEMENT	RÉGION
Communauté de communes Aubrac, Carladez et Viadène	Argences-en-Aubrac	AVEYRON	OCCITANIE
	Campouriez	AVEYRON	OCCITANIE
	Cantoin	AVEYRON	OCCITANIE
	Cassuéjols	AVEYRON	OCCITANIE
	Curières	AVEYRON	OCCITANIE
	Florentin-la-Capelle	AVEYRON	OCCITANIE
	Huparlac	AVEYRON	OCCITANIE
	Laguiole	AVEYRON	OCCITANIE
	Montézic	AVEYRON	OCCITANIE
	Montpeyroux	AVEYRON	OCCITANIE
	Saint-Amans-des-Côts	AVEYRON	OCCITANIE
	Saint-Symphorien-de-Thénières	AVEYRON	OCCITANIE
	Soulaiges-Bonneval	AVEYRON	OCCITANIE
Communauté de communes Comtal Lot Truyère	Entraygues-sur-Truyère	AVEYRON	OCCITANIE
Saint-Flour Communauté	Anterrieux	CANTAL	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
	Chaudes-Aigues	CANTAL	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
	Deux Verges	CANTAL	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
	Espinasse	CANTAL	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
	Fridefont	CANTAL	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
	Jabrun	CANTAL	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
	La Trinitat	CANTAL	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
	Lieutadès	CANTAL	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
	Maurines	CANTAL	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
	Saint-Martial	CANTAL	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
	Saint Rémy de Chaudes Aigues	CANTAL	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
Saint Urcize	CANTAL	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	

Synthèse de la répartition de la surface du PPG entre les départements :

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

DÉPARTEMENT	RÉGION	SUPERFICIE DU PPG	%
AVEYRON	OCCITANIE	472,6 km ²	68 %
CANTAL	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	217,5 km ²	32 %

Note méthodologique

.....

La commune de Saint-Juéry dans le département de la Lozère, étant présente sur moins de 0,1% du territoire concerné, n'a pas été intégrée au PPG.

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

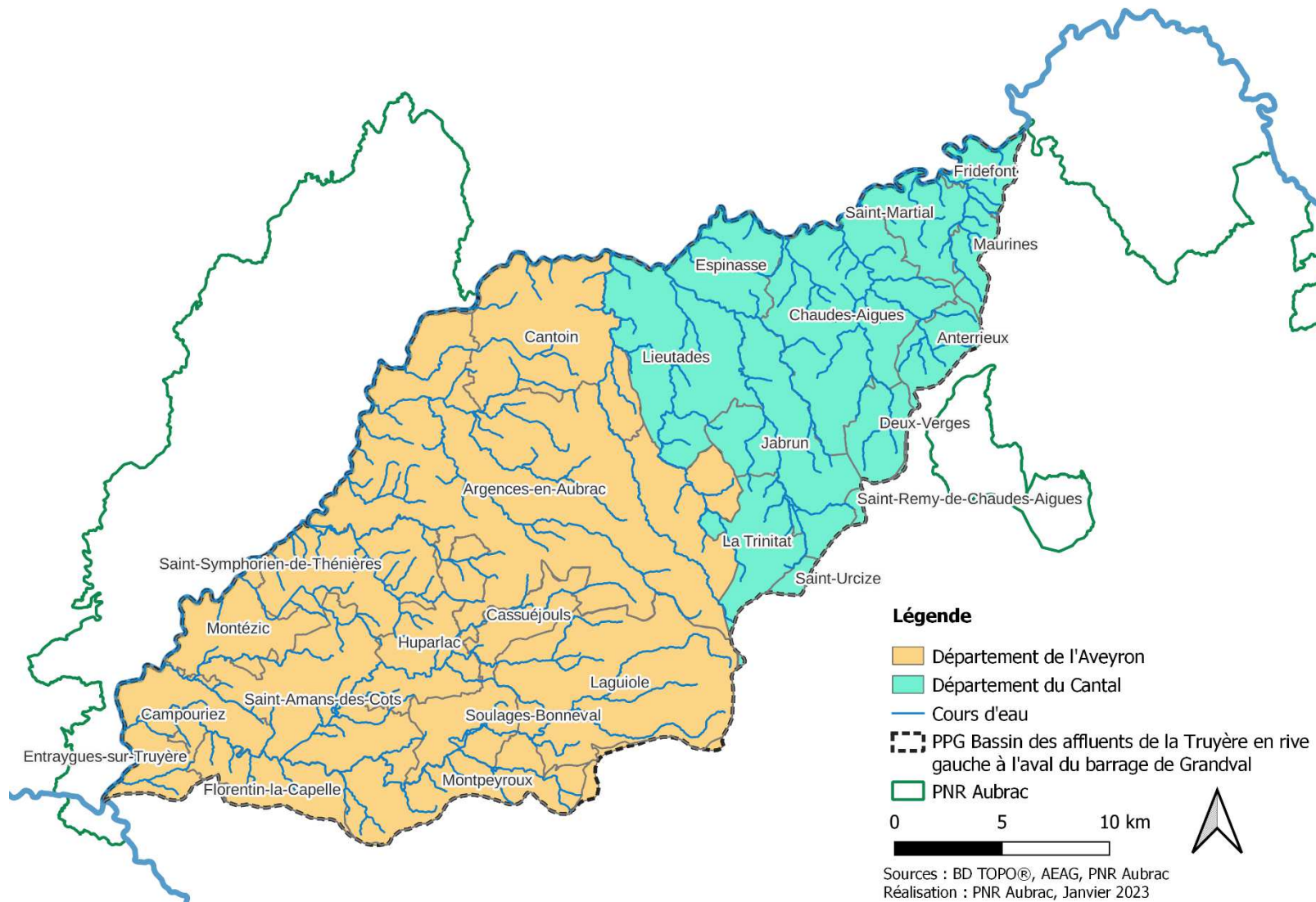


Figure 5 : Organisation administrative du territoire

3.3. Réseau hydrographique et hydrogéologie

Comme sur l'ensemble du massif de l'Aubrac, le réseau hydrographique du territoire du PPG est dense, notamment en tête de bassin où le petit chevelu est abondant, tout comme les zones humides. Sur l'ensemble des bassins versants considérés, d'une surface de 690 km², on dénombre 175 cours d'eau qui représentent un linéaire recensé de 704 km soit environ 1 km de cours d'eau par km².

Le diagnostic du PPG concerne les cours d'eau suivants (leur ordre de présentation va de l'amont de la Truyère vers l'aval) :

- **Le ruisseau du Chalivet** prend sa source à 1 008 mètres sur la commune de Maurines aux Gazelles, il s'écoule sur 8,3 km et conflue avec la Truyère dans le lac de Lanau, sur la commune de Fridefont à 680 mètres d'altitude.
- **Le Remontalou** prend sa source à 1 219 mètres d'altitude, au pied du Puy de la Tuile (commune de Deux-Verges), il s'écoule sur 15,4 km et rejoint la Truyère en aval du moulin de Filhon (commune de Chaudes-Aigues), à 668 mètres d'altitude.
- **Le ruisseau de Lévandès** prend sa source aux Ygrands sur la commune de Jabrun à 1 146 mètres d'altitude, et s'écoule sur 14,9 kilomètres avant de confluer avec la Truyère à 660 mètres au Pont du Clout.
- **Le ruisseau de Tailladès** prend sa source près des Fajoux (commune de La Trinitat) à 1 140 mètres d'altitude et s'écoule sur 16 kilomètres avant de confluer avec le Lévandès à 713 mètres à l'aval de Cabrillade (commune de Lieutadès).
- **Le Lebot** prend sa source vers la Cazelle (commune d'Argences-en-Aubrac) à 1 228 mètres d'altitude et s'écoule sur 22,7 km pour confluer avec la Truyère au lieu-dit « Les Vayssières Basses » (commune de Lieutadès) à 660 mètres.
- **Le ruisseau de Ruols** prend sa source à 1 275 m sur la commune de La Trinitat au Suquet, il s'écoule sur 17,8 km et conflue avec le Lebot vers les Bassayrous, commune de Cantoin à 1 050 mètres d'altitude.
- **Le Cantoinet**, prend sa source à la Mortesaigne (commune de Cantoin) à 950 mètres d'altitude, il s'écoule sur 11,4 kilomètres avant de confluer avec la Truyère en aval du barrage de Sarrans à 575 mètres d'altitudes (le Bousquet, commune d'Argences-en-Aubrac).
- **L'Argence morte**, affluent de l'Argence vive de 13,7 km, prend sa source sur le village d'Alpuech (Argences-en-Aubrac) à 1 098 mètres, pour confluer avec l'Argence vive au pont d'Orlhaguet (Argences-en-Aubrac) à 760 mètres.
- **L'Argence vive**, d'une longueur de 23,9 km prend sa source au pied du Roc du Cayla à 1270 mètres d'altitude, avant de confluer avec la Truyère au niveau du lac de Labarthe sur la commune d'Argences-en-Aubrac à 560 mètres.
- **Les Ondes**, prend sa source au pied de la route départementale D34 à proximité de Bouyssounouse sur la commune d'Argences-en-Aubrac à 950 mètres d'altitude.

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

Le cours d'eau s'écoule sur 13,3 kilomètres avant de rejoindre la Truyère à 310 mètres d'altitude au niveau du lieu-dit du Faux sur la Commune d'Argences-en-Aubrac.

- **Le ruisseau des Vergnes** prend sa source au sud-ouest du lieu-dit du Barthas sur la commune de Saint-Symphorien-de-Thénières à 803 mètres d'altitude. Le cours d'eau s'écoule sur 10 kilomètres avant de rejoindre la Truyère à 308 mètres d'altitude au niveau du ravin du Lavadou sur la commune de Montézic.
- **Le Gouzou** prend sa source au niveau du lieu-dit de Besse sur la commune de Saint-Amans-des-Cots à 765 mètres d'altitude. Le cours d'eau s'écoule sur 11,1 kilomètres avant de rejoindre la Truyère à 292 mètres d'altitude au niveau du lieu-dit d'Izagues sur la Commune de Montézic.
- **Le Selvet** prend sa source en amont de la D921 vers le Burgas (Argences-en-Aubrac) à 1 150 mètres d'altitude, il s'écoule sur 25,7 Km avant de confluer avec la Selves dans le lac de Maury à 590 mètres d'altitude, sur la commune de Saint-Amans-des-Côts.
- **La Selves** prend sa source dans les zones d'estives de Laguiole à 1 310 mètres, puis s'écoule sur 44,5 km avant de rejoindre la Truyère au lieu-dit la Cassagne à 230 mètres (Commune de Campouriez).

D'autres affluents importants sont présents sur les principaux cours d'eau :

- **Le Remontaïou** : les ruisseaux des Vergnes, de Pussac, le Maleval et le Bressoulet
- **Le Lévandès** : les ruisseaux du Morentés et du Roc des Mons
- **Le Lebot** : les ruisseaux du Peyrou, de Monfagious, de Piroulet et des Clausels
- **L'Argence morte** : le Rieutord et le Coulet
- **L'Argence vive** : le Merlone
- **Les Ondes** : le Sévignou
- **Le Selvet** : les ruisseaux du Merlan, de Galdun et de Saint-Juéry
- **La Selves** : les ruisseaux de la Nuech, du Vayssaire et du Maganiou

Trois masses d'eau souterraines sont présentes, en lien avec les formations géologiques :

- Le **socle aval du bassin versant du Lot (FRFG007A)** sur la grande majorité du territoire, présente des aquifères peu étendus et superficiels. C'est une couche d'arène plus ou moins argileuse, dont l'épaisseur dépasse rarement quelques mètres, qui joue le rôle de réservoir. Le débit des sources est faible et soumis à de sévères étiages³

³ France et al., « Carte géologique de la France à 1/50 000 CHAUDES-AIGUES

- Le **Volcanisme de l'Aubrac (FRFG010)** à l'ouest présente des aquifères plus largement exploités. Les sources ont des débits généralement plus importants et plus réguliers que les sources situées dans le socle en raison d'une pluviosité plus importante et d'une plus grande profondeur des nappes⁴.
- Le **Volcanisme Cantalien (FRFG011)** sur les versants aval du Lévandès et du Lebot. L'aquifère constitué par cette masse d'eau est un aquifère discontinu qui peut être libre ou captif dans des roches fissurées, fracturées et qui peuvent être poreuses.⁵

Les eaux sur ces bassins versants sont en général peu minéralisées avec un pH acide. Les sources superficielles de moraines ou d'arènes granitiques sont plus sensibles à la pollution que les sources du volcanisme de l'Aubrac, où les aquifères sont plus profonds.⁶

⁴ France et al., « Carte géologique de la France à 1/50 000 NASBINALS ».

⁵ Vigouroux et Gironde, « Projet PRESCRIRE Préserver et protéger les ressources en eau souterraine. Le site de Saint-Flour (15). BRGM ».

⁶ France et al., « Carte géologique de la France à 1/50 000 NASBINALS ».

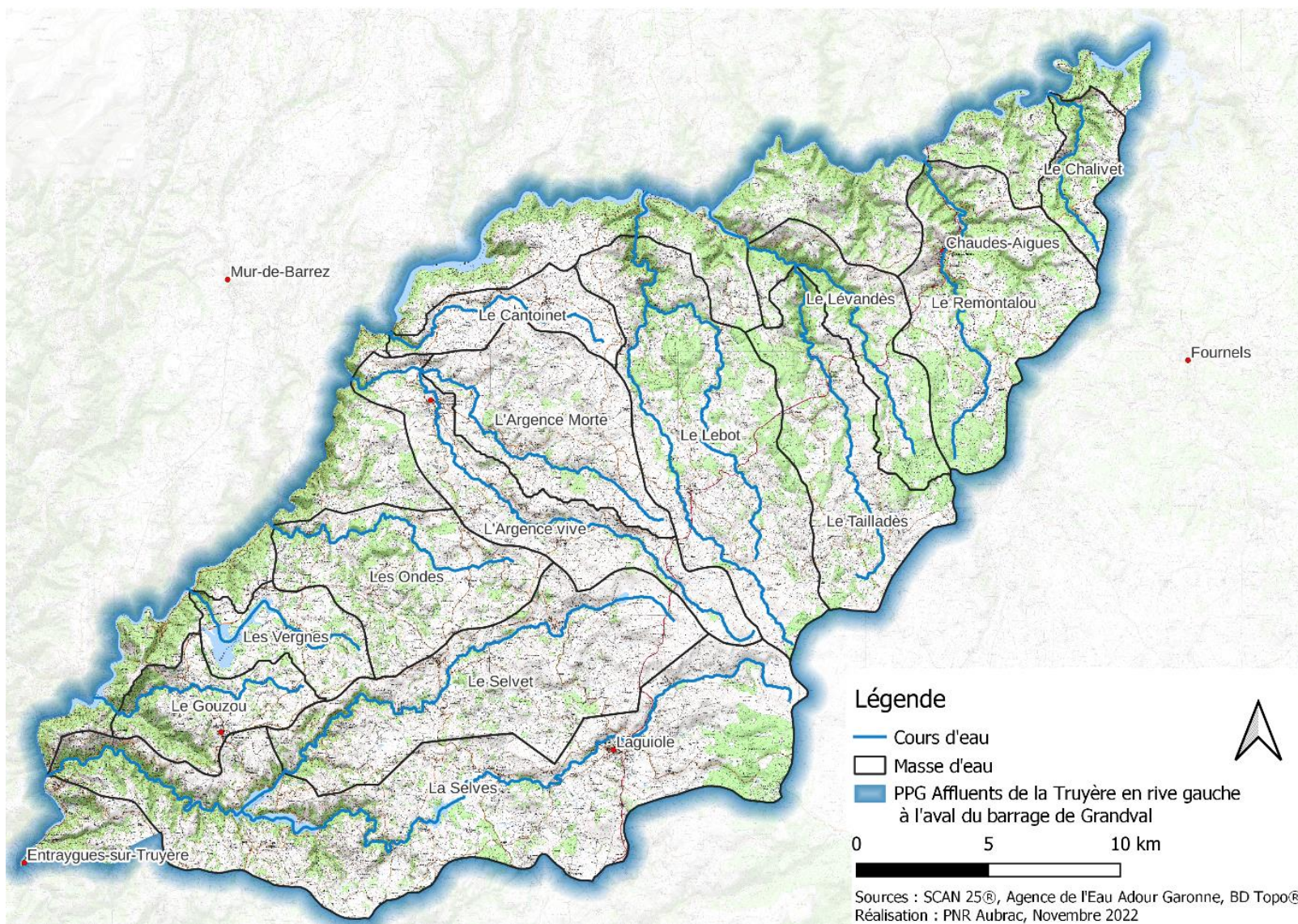


Figure 6 : Réseau hydrographique principal du territoire

3.4. Caractéristiques climatiques

Dans l'ensemble, **le climat de l'Aubrac** est un climat de type montagnard. Il est caractérisé par des températures d'autant plus faibles que l'altitude est élevée : température moyenne annuelle inférieure à 12°C sur tout le territoire et à 8°C en altitude, nombre de jours de gel annuels supérieur à 60, forte pluviosité, enneigement hivernal long et important, en lien avec l'altitude.

La zone de plateau, où se trouve les zones de sources subit le climat le plus rigoureux, il est dit atlantico-continentale. Les températures moyennes y sont très faibles : de l'ordre de 2,1°C pour les minimas et de 11,6°C pour les maximas. Sa surface est balayée par des vents qui accentuent l'effet de froid, les précipitations moyennes annuelles sont comprises entre 800 et 1 300 mm, les épisodes neigeux sont abondants et peuvent s'étaler d'octobre à mai.

Le changement climatique observé à l'échelle globale impacte également le territoire de l'Aubrac. Les observations climatiques (source Agri4cast Resources Portal) et les projections à l'horizon 2030 (Scénario SRES⁷ A1B), étudiées dans le cadre du Programme de transition énergétique et climatique en Aubrac, montrent une sévère diminution des précipitations (surtout marquée sur la période mai-août), un recul du nombre de jours de gel et une augmentation des températures. Ces tendances sont corroborées par l'étude Garonne 2050⁸ menée par l'Agence de l'eau Adour-Garonne qui prévoit une baisse des débits de 20 à 40%, en particulier sur les têtes de bassins et jusqu'à 50% en période d'étiage ainsi qu'une augmentation de 10 à 30% de l'évapotranspiration. Les impacts de ce changement climatique se feront donc sentir sur les quantités d'eau disponibles, mais également sur sa qualité. La biodiversité associée aux milieux aquatiques et humides de tête de bassin sera, elle aussi, sévèrement touchée.

⁷ Le rapport spécial sur les scénarios d'émissions (en anglais Special Report on Emissions Scenarios SRES) est un rapport publié en 2000 par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.

⁸ Agence de l'Eau Adour-Garonne : « Garonne 2050, étude prospective sur les besoins et les ressources en eau à l'échelle du bassin Adour Garonne »

3.5. Géologie et pédologie

La nature des substrats géologiques à l’affleurement influence les propriétés des sols. Ces derniers sont en effet directement issus de la décomposition de la roche-mère par désagrégation physique et altération chimique. Par ailleurs, les différents types de sols ont des conséquences sur l’occupation du sol et son évolution. L’étude de la géologie permet d’établir des liens avec la pédologie, en effet, les sols dépendent du substrat géologique sur lesquels ils se forment et vont à leur tour influencer l’occupation du sol des bassins versants, l’hydromorphologie des cours d’eau et la qualité des habitats aquatiques. Les sols du haut plateau, qu’ils reposent sur du granite ou du basalte, sont tous acides. Une faible activité microbienne se développe sur ces sols de montagne formés sous climat froid. Ceci donne une accumulation de matière organique, qui participe avec le système racinaire des plantes à donner une certaine élasticité aux sols.

L’histoire des roches qui constituent le territoire du PPG se rattache à celle du massif de l’Aubrac et plus largement à celle de la formation du Massif central.

Roches métamorphiques (schistes, micaschistes et gneiss)

Entre - 450 Ma et - 400 Ma, la convergence des plaques tectoniques africaine et européenne a conduit à la formation d’une très haute chaîne de montagne, le Massif Hercynien, dont le Massif central constitue des restes très érodés. Sous l’effet de la compression et de l’élévation de pression et de température (entre -350 et -300 Ma), les sédiments déposés au fond de l’océan initial se sont transformés par métamorphisme en schistes, micaschistes et gneiss.

Ces roches constituent le socle cristallin de l’Aubrac, elles sont affleurantes dans la zone aval des affluents cantaliens : Chalivet, Remontalou, Lévandès et Lebot.

Sur ces roches métamorphiques, les sols sont acides, généralement peu profonds, assez sableux, souvent enrichis en argile et riches en débris de roche. De type sol bruns lessivés ou sols bruns acides, ils conviennent mieux aux prairies naturelles et aux pâturages qu’aux cultures. Ils sont particulièrement sensibles à l’érosion, en particulier sur les zones de pente (sols du type ranker, peu épais).

Granites

Durant cette même période, une masse importante de ces roches métamorphiques a fondu en profondeur puis a refroidi lentement, conduisant, après érosion des terrains encaissants, à la formation d’un imposant batholite de granite sous les roches métamorphiques : granite dit de La Margeride. Sous l’effet combiné du climat (alternance gel/dégel, action physique et chimique des eaux de précipitation, etc.) et de la végétation (pénétration des racines, apport de matière organique, etc.), les roches ont été altérées. Le soulèvement au nord de la faille de Villecomtal a eu pour effet d’accélérer l’érosion de toute la partie haute et d’éliminer de grandes épaisseurs de schistes. Cette longue période

Le Just, Préf. de l'Aveyron, 015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

d'érosion, d'autant plus importante que le climat était alors quasiment équatorial, a mis à jour le granite sous-jacent que l'on peut de ce fait voir affleurer à l'Est et à l'Ouest du massif de l'Aubrac.

On retrouve donc ce granite sur la majorité du territoire du PPG, bien qu'il soit recouvert par des roches volcaniques sur certains secteurs de source.

Ce granite va conduire à la formation d'une arène granitique (sable) donnant naissance à une terre végétale siliceuse, très riche en sable. Les sols sont acides, peu profonds, filtrants (sols à tendances podzoliques). Comme sur roches métamorphiques, ces sols conviennent mieux aux forêts, aux prairies naturelles et aux pâturages qu'aux cultures. Les terrains en pente entraînent une érosion rapide de ces sols (sols squelettiques).

Basaltes

Conséquence probable des contraintes alpines et des modifications thermiques du bas de la croûte terrestre que cette orogénèse a entraînée sous l'Aubrac (amincissement de la croûte), une activité volcanique qui a concerné tout l'ouest de l'Aubrac s'est déclenchée entre -9 Ma et -6 Ma, 90% des émissions se sont produites en moins de 250.000 ans (autour de -7.5 Ma). Les points d'émission se répartissent sur tout le plateau, mais la très grande majorité se situe le long d'un axe Nord-Nord-Ouest / Sud-Sud-Est où se sont concentrées les fissures d'émission. Celles-ci ont comporté des phases d'écoulement de laves formant de longues coulées, alternant avec des phases plus ou moins explosives, productrices de cendres. Cela se traduit par un empilement de coulées et de couches de cendres, les cônes stromboliens ayant été éliminés par l'érosion. La couche volcanique atteint 200 à 300 mètres d'épaisseur le long de la ligne de crête centrale. La surface totale couverte actuellement est de l'ordre de 450km², dont 250km² avec une épaisseur de lave supérieure à 100 m.

La géologie de la partie médiane du bassin témoigne de ces émissions volcaniques, qu'on retrouve en particulier sur les sources de la Selves, du Selvet, de l'Argence vive et de l'Argence morte et sur le versant gauche du Ruols.

Sur ces basaltes, les sols sont argileux, riches en fer, de type sols bruns épais plus ou moins évolués. Ce sont des sols légers et fertiles, propices aux cultures. Cependant, à l'altitude de l'Aubrac, où la rigueur du climat constitue un facteur limitant, ils donnent de très bons pâturages.

Formations liées aux dépôts glaciaires

Entre 80 000 et 15 000 ans, les dernières glaciations ont recouvert l'Aubrac d'une importante calotte glaciaire du Würm de 520 km² et plus de 200 m d'épaisseur qui s'est maintenue plus longtemps qu'ailleurs et qui, en protégeant le plateau de l'érosion, a permis la conservation du relief. On retrouve ces formations quaternaires et superficielles composées de dépôts morainiques sur la zone des sources du Tailladès.

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

Formations alluviales

Les alluvions déposées dans les vallées par les affluents de la Truyère, voire par certains de leurs affluents forment des sols très hétérogènes, dont les caractéristiques varient en fonction de la nature des dépôts, de la dynamique fluviale, de l'hydromorphie... :

Dans les secteurs soumis à la dynamique fluviale (crues régulières), les sols sont jeunes, pauvres en matières minérales fines (argiles) et en humus. L'érosion quaternaire a fait son œuvre et l'on retrouve des alluvions de sables et de galets, des limons favorables à la rétention d'eau et à la présence de végétation hygrophile.

Dans les zones où la dynamique fluviale est absente, le sol s'enrichit progressivement en matière organique humifiée. Avec le temps et la croissance de la végétation, l'horizon organo-minéral s'épaissit et la dynamique de la formation du sol a pu aboutir à des sols très semblables à ceux des zones non alluviales.





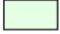






























	Ez Alluvions fluviales actuelles		Ly Massif plutonique - Leucogranites alumineux à muscovite +/- biotite +/- cordiérite +/- andalousite +/- tourmaline, en filons et autres petits corps (Carbonifère supérieur)		3β Cantal/Suprabasaltique - Basaltes indifférenciés		m5p8 Basalte porphyroïde, Volcanisme de l'Aubrac et sédiments associés (7-9 Ma : Miocène)
	Fz Formations superficielles - Alluvions récentes liées au réseau hydrographique		py3M Massif plutonique - Granite porphyroïde alumineux à 2 micas +/- cordiérite de la Margeride (Viséen - Namurien : 323 +/- 12 Ma)		3λ Cantal/Suprabasaltique - Basaltes et basanites à leucite et néphéline (Mio-Pliocène)		m5B-β8r Basalte et ankaramite à nodule de périclote, Volcanisme de l'Aubrac et sédiments associés (7-9 Ma : Miocène)
	CFz Formations superficielles - Dépôts mixtes alluviaux et colluviaux		USG6 USG - Alternance de gneiss et de micaschistes à sillimanite		m5mtβ Trachybasalte indifférencié microlitique, Volcanisme de l'Aubrac et sédiments associés (7-9 Ma : Miocène)		4rβ Volcanisme de l'Aubrac - Trachybasalte (Miocène supérieur-Tortonien)
	C Formations superficielles - Colluvions		USG6 USG - Groupe leptyno-amphibolique		m5prβ2 Trachybasalte potassique porphyrique, Volcanisme de l'Aubrac et sédiments associés (7-9 Ma : Miocène)		gGSa Gravier, sables argileux, argiles bariolées, argiles vertes (Oligocène)
	C Colluvions et colluvions de fonds de vallon		g6e Micaschistes à sillimanite et gneiss grossiers à sillimanite, à intercalations de gneiss amygdalaires, Unité Inférieure des Gneiss		m5pdtβ1 Hawaïite porphyroïde, Volcanisme de l'Aubrac et sédiments associés (7-9 Ma : Miocène)		LxK Leucogranite potassique à biotite, et parfois tourmaline
	FG Formations superficielles - Dépôts fluvio-glaciaires		USG6s USG - Intercalations métapeltiques à sillimanite		m5mpβ2 Basalte alcalin microlitique-porphorique, Volcanisme de l'Aubrac et sédiments associés (7-9 Ma : Miocène)		hrlγ2AL Leucogranite alumineux (Carbonifère-Permien)
	Gy Dépôts glaciaires, moraines, blocs erratiques		UIG6s UIG - Paragneiss à biotite + muscovite + sillimanite + cordiérite		m5pβ2 Basalte alcalin porphyrique à très porphyrique, Volcanisme de l'Aubrac et sédiments associés (7-9 Ma : Miocène)		h3pγMa Granite porphyroïde à biotite +/- muscovite de la Margeride-Entravayes (320 Ma)
	Gy Formations superficielles - Dépôts morainiques		6am Micaschiste lamelleux à semi-lamelleux +/- quartzeux, quartzo-leptynites, Unité Inférieure des Gneiss		m5mpβ1 Basanite microlitique-porphorique parfois à amphibole, potassique et à nodules de périclote, Volcanisme de l'Aubrac et sédiments associés (7-9 Ma : Miocène)		
	Q Filons - Quartz en filons (Stéphanien-Lias)		UIG6m UIG - Micaschistes alumineux à muscovite + biotite + grenat		m5B8 Picrites (ankaramite et ankaramite), Volcanisme de l'Aubrac et sédiments associés (7-9 Ma : Miocène)		
	Mx Filons - Microgranites en filons (Carbonifère supérieur)		X6 Quartzite et micaschiste alternant de Lacapelle-del-Fraisse à biotite et de Plaineacoste, Unité Inférieure des Gneiss		m5β Projections scoriacées, Volcanisme de l'Aubrac et sédiments associés (7-9 Ma : Miocène)		

Figure 7 : Légende de la carte géologique

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

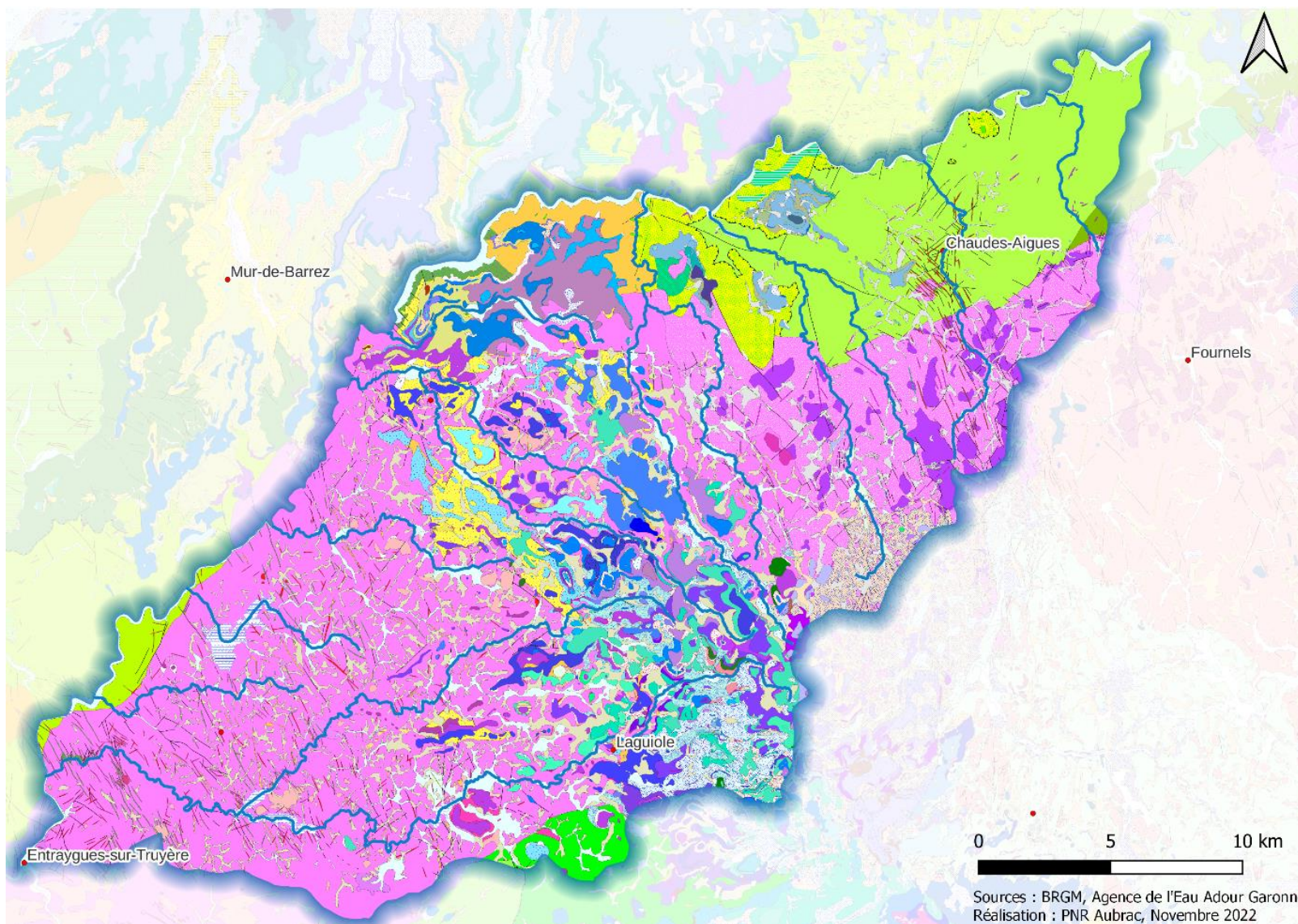


Figure 8 : Carte géologique des bassins versants

3.6. Topographie

Les altitudes s'échelonnent d'environ 230 m à la confluence de la Selves avec la Truyère à plus de 1 340 m au niveau de la source de la Selves. A partir des tronçons aval du Chalivet, du Gouzou, du Lebot, du Lévandès, du Remontalou et de la Selves, les vallées sont en V et deviennent beaucoup plus pentues, incisant le socle granitique et le socle cristallin en formant localement des chaos rocheux.

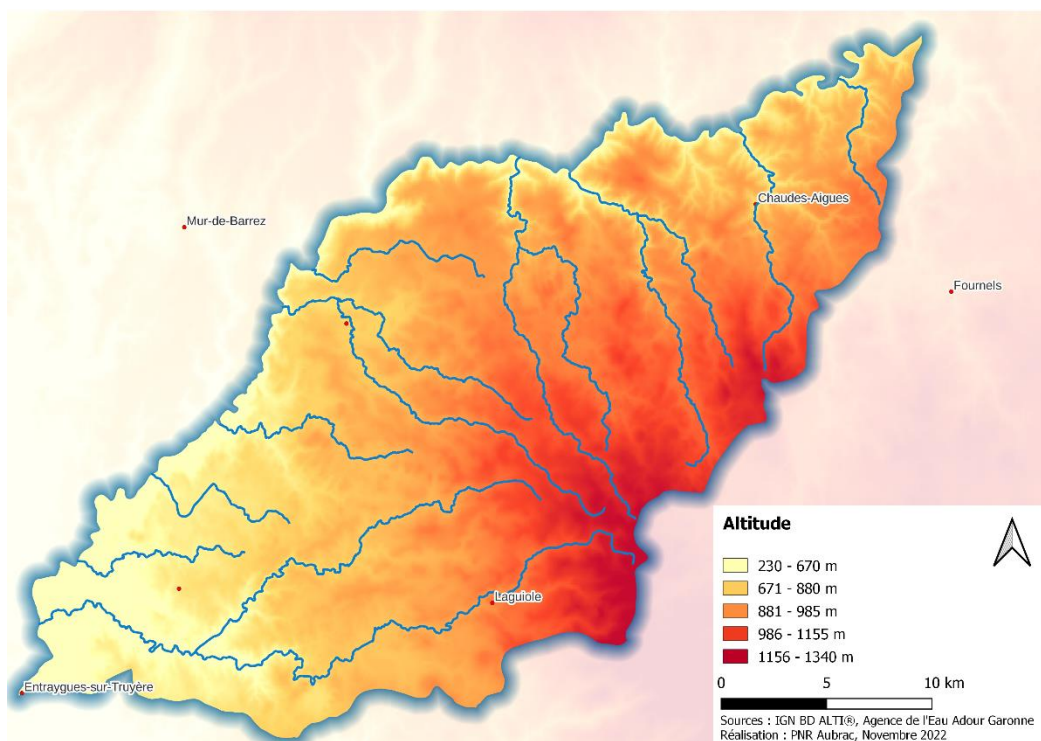


Figure 9 : Carte de l'altitude

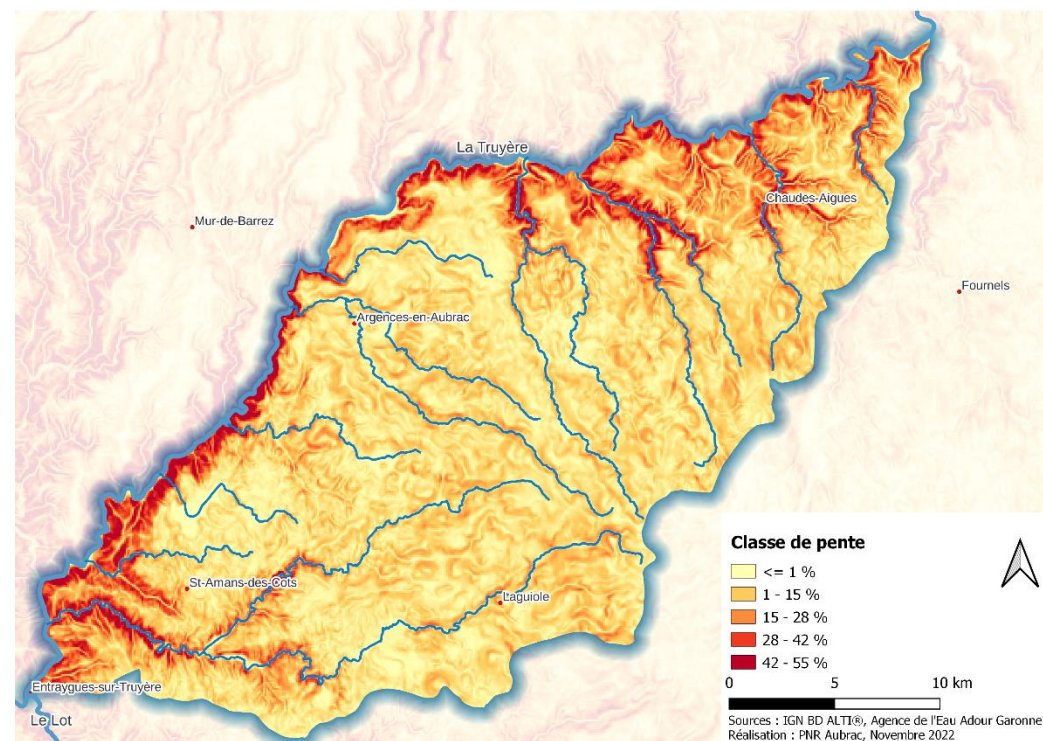


Figure 10 : Carte des pentes

3.7. Occupation du sol

La carte de l'occupation du sol (Figure 11) révèle une emprise rurale très marquée sur ces bassins versants (70% de cultures, prairies et pâturages naturels), les secteurs urbanisés sont très rares (0,2%).

L'occupation du sol peut être découpée selon les **sous-entités paysagères** (Figure 12) :

Les têtes des bassins versants de l'Argence vive, de l'Argence morte, du Lebot, du Ruols, de la Selves, du Selvet et du Tailladès, sont principalement occupées par des pâturages naturels qui laissent peu de places aux arbres. Ce secteur correspond au **plateau ouvert** de l'Aubrac. Il présente un paysage de vastes estives, résultat de plusieurs centaines d'années d'agropastoralisme.

Le plateau ouvert laisse place au **plateau fermé** de l'Aubrac. Cette limite est relativement franche, le plateau boisé apparaît lorsque l'on quitte la zone de dépôts glaciaires (moraines). Le plateau boisé de l'Aubrac est marqué par une succession de motifs, prairies et forêts. Les plantations de résineux sont majoritairement situées en haut de versant et les boisements de feuillus sont retrouvés le long du réseau hydrographique.

Le **Caldaguès** englobe l'aval du Remontalou, du Lévandès et du Lebot ainsi que le Chalivet et la Truyère. Ce plateau schisteux, est entaillé profondément par les nombreux affluents de la Truyère, créant un paysage très compartimenté où les ruptures de pentes sont brutales. Les interfluvies prennent l'aspect de plateaux très découpés, ponctués de petites collines. Ils sont le domaine des prairies et cultures de céréales. Les villages, comme les domaines agricoles, cherchent généralement une position plus élevée et plus proche du plateau, juste à l'abri des crêtes. Les vallées, rendues inaccessibles par la rudesse des versants sont fortement boisées.

A l'ouest, le paysage de la **Viadène** est en grande partie ouvert et bocager. Le climat doux et l'absence de contraintes topographiques expliquent la prédominance des zones cultivées (prairies temporaires, céréales, maïs ensilage, etc.), surtout en dessous de 800 mètres d'altitude. La proximité de Laguiole a une influence sur les cultures présentes (diminution de la sole en maïs ensilage suite à son interdiction en AOC), mais l'élevage laitier hors production pour la coopérative Jeune Montagne ou l'élevage allaitant continuent d'utiliser ce type de cultures. Le bocage est directement lié à l'activité agricole : il permettait autrefois le nourrissage des bovins à partir des feuilles de frênes. Cette pratique tend à régresser et le bocage, quoi qu'encore bien présent en Viadène, est peu à peu altéré à l'occasion d'agrandissement de parcelles.

Sur la moitié ouest de la Viadène, les prairies et systèmes culturels dominent sur les hauteurs alors que les vallées sont occupées par des forêts de feuillus, en lien avec la pente de ces secteurs où l'activité agricole est difficile voire impossible.

Ce territoire est marqué par la présence de tourbières et de zones humides. Leur répartition est hétérogène, mais se concentre majoritairement sur le plateau ouvert, le plateau fermé et la Viadène sur les parties amont des cours d'eau. D'autre part, plusieurs plans d'eau artificiels sont présents sur la Truyère dus aux nombreux barrages hydroélectriques : le Lac de Grandval, le Lac de Lanau, le Lac de Sarrans et la retenue de Couesques.

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

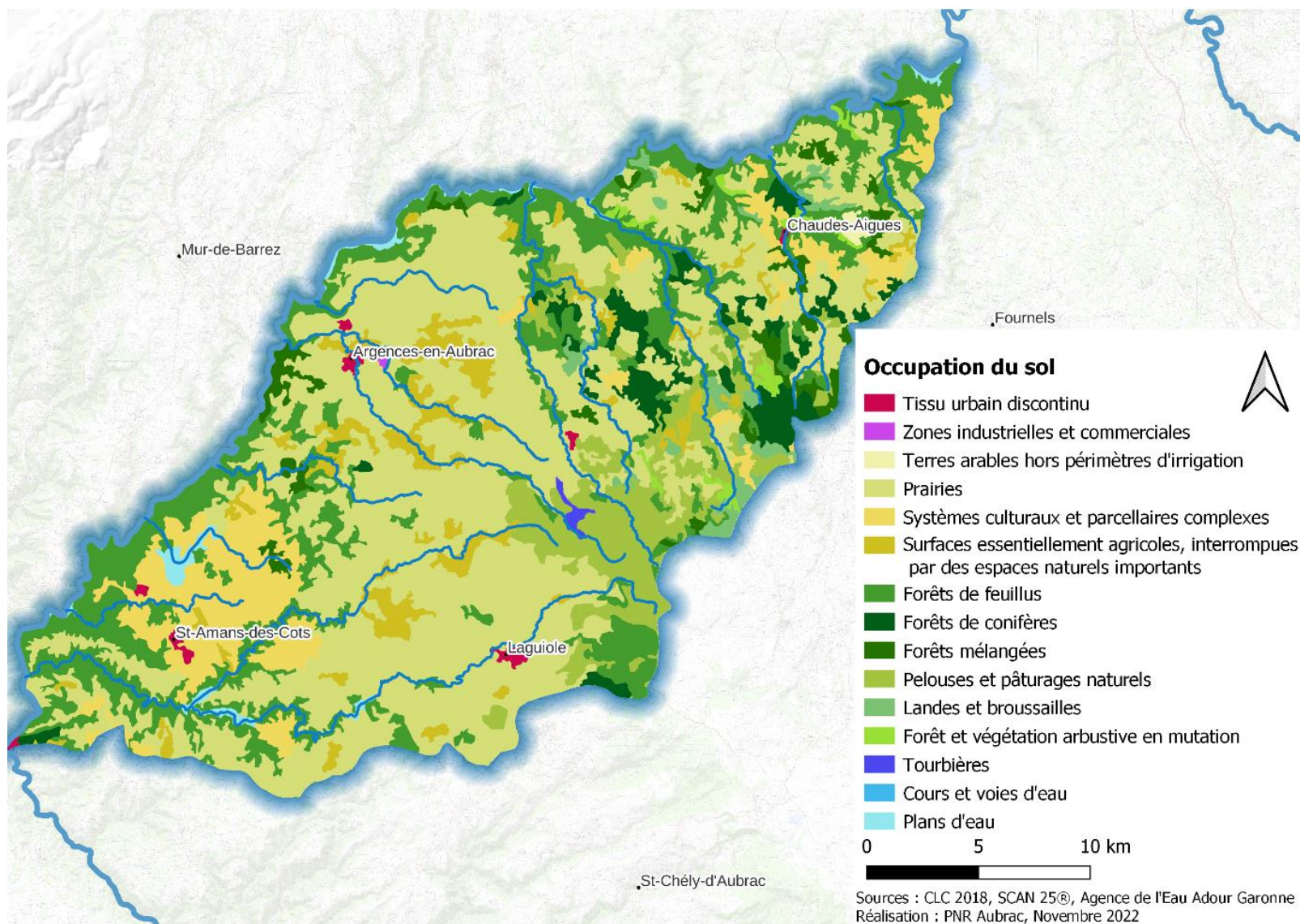


Figure 11 : Carte de l'occupation des sols

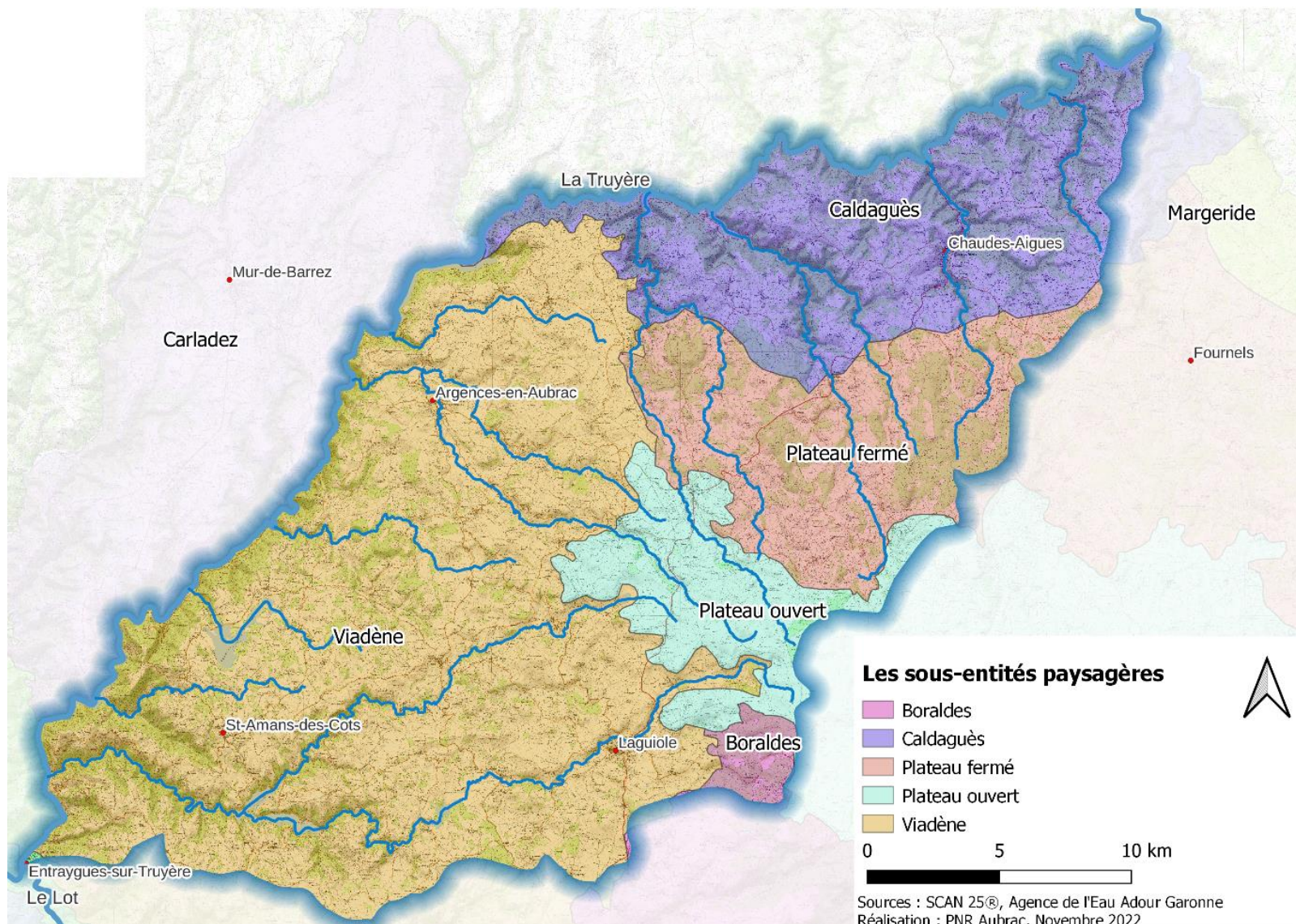


Figure 12 : Carte des sous-entités paysagères

3.8. Démographie

Le PPG concerne principalement 26 communes. La population de ces communes est de **9 811 habitants**, mais tous ne sont pas situés dans le territoire du PPG. Dans le tableau ci-dessous, une comparaison est faite entre les données du recensement de 2019 et celles de 2008. On constate une diminution de la population de ces communes, de l'ordre de 3%, au cours des 10 dernières années. La densité moyenne est estimée à environ 10 habitants au kilomètre carré.

Figure 13 : Recensement de la population 2019 (source : INSEE)

Commune	Population 2008	Population 2019	Surface (km ²)	Densité 2017 (hab/km ²)	Remarque
Anterrieux	137	128	16.49	7.76	En partie hors BV
Argences-en-Aubrac	1039	1638	153.72	10.66	
Campouriez	416	354	18.33	19.31	
Cantoin	330	312	44.03	7.09	
Cassuéjols	140	111	10.53	10.54	
Chaudes-Aigues	990	852	54.4	15.66	
Curières	263	232	36.41	6.37	En partie hors BV
Deux-Verges	60	52	11.39	4.57	
Entraygues-sur-Truyère	1221	1002	30.77	32.56	En partie hors BV
Espinasse	76	80	17.03	4.70	
Florentin-la-Capelle	340	290	36.78	7.88	En partie hors BV
Fridefont	117	94	16.51	5.69	En partie hors BV
Huparlac	251	274	24.8	11.05	
Jabrun	164	157	34.33	4.57	
La Trinitat	42	51	17.84	2.86	
Laguiole	1323	1262	63.93	19.74	
Lieutadès	225	158	40.54	3.90	
Maurines	103	109	14.57	7.48	En partie hors BV
Montézic	262	222	18.69	11.88	
Montpeyroux	582	545	62.12	8.77	En partie hors BV
Saint-Amans-des-Côts	793	762	41.46	18.38	

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

Saint-Martial	76	75	14.82	5.06	
Saint-Rémy-de-Chaudes-Aigues	122	129	15.1	8.54	En partie hors BV
Saint-Symphorien-de-Thénières	249	207	31.48	6.58	
Saint-Urcize	505	416	55.03	7.56	En partie hors BV
Soulages-Bonneval	278	299	15.32	19.52	
TOTAL	10104	9811	896.42	10.33	

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

4. Qualité des eaux superficielles

Les données présentées dans les tableaux ci-dessous proviennent du Système d'information sur l'Eau du bassin Adour-Garonne, des Départements et des Fédérations de pêche du bassin.

4.1. Présentation des stations de suivi

Sur le territoire du PPG, les stations de suivi de la qualité des eaux superficielles sont au nombre de 9 (hors stations situées sur l'axe Truyère).

Libellé de la station	Code de la station	Commune	Mise en service	Réseau	PC	Bactéri o	IBG / I2M2	IBD	IPR	IBMR
Le Remontalou au niveau de Chaudes-Aigues	5096445	Chaudes-Aigues Moulin de la Pâle	2012	RCD15*	oui	oui	oui	oui	oui	non
Le Remontalou	5096450	Chaudes-Aigues, Prêtevent	2002	RCO SDAGE 2016-2021*	oui	non	oui	oui	non	non
Le ruisseau du Lévandès au niveau de Chaudes-Aigues	5096410	Chaudes-Aigues, pont de la D921	2012	RCA (AG)*	oui	non	oui	oui	non	non
Le Lebot au niveau de Lieutadès	5096406	Lieutadès, Montgros	2017	FDPPMA15*	non	non	non	non	oui	non
L'Argence Vive au niveau de Sainte Geneviève sur Argence	5096090	Argences-en-Aubrac, Ste Geneviève	2012	RCA (AG)*	oui	non	oui	oui	non	non
Le Ruisseau des Vergnes au niveau de St Amans des Cots	5096080	Saint-Amans-des-Côts, Rébiliergues	2011	RCA (AG)*	oui	non	oui	oui	non	non
La Selves à Laguiole	5096050	Laguiole, Moulin de Bouyssou	2007	RCS*, Réseau Nitrates, OFB	oui	non	oui	oui	oui	oui
La Selves au niveau de Montpeyroux	5096030	Montpeyroux, pont de la D644	2012	RCA (AG)*	oui	non	oui	oui	non	non
La Selves au niveau de Campouriez	5096010	Campouriez, pont de la D652	2012	RCA (AG)*	oui	non	oui	oui	non	non

Figure 14 : Stations de suivi de la qualité des eaux superficielles

* RCO SDAGE	Réseau de Contrôle Opérationnel du SDAGE
RCA	Réseau Complémentaire Agence de l'Eau Adour-Garonne
RCS	Réseau de Contrôle de Surveillance
RCD15	Réseau du Conseil Départemental du Cantal
FDPPMA15	Réseau de la Fédération départementale de pêche et de protection du milieu aquatique du Cantal

Parmi les 9 stations du bassin, 2 sont regroupées sur la même masse d'eau (le Remontalou, cette situation devrait disparaître à partir de 2023) et 1 concerne le suivi d'un unique paramètre (IPR, mesuré par la Fédération de pêche sur le Lebot).

Cette situation explique le grand nombre de masse d'eau dont l'état vis-à-vis de la DCE est extrapolé : 10 masses d'eau extrapolées sur 16 présentes sur le bassin (Tailladès, Cantoinet, Argence morte, Ondes, Gouzou, Selvet et Maganiou).

4.2. Qualité écologique des eaux de surface

L'état écologique d'une masse d'eau de surface résulte de l'appréciation de la structure et du fonctionnement des écosystèmes aquatiques associés à cette masse d'eau. Il est déterminé à l'aide d'éléments biologiques, hydromorphologiques et physicochimiques, appréciés par des indicateurs. Pour chaque type de masse d'eau, il se caractérise par un écart aux « conditions de référence » de ce type, qui est désigné par l'une des cinq classes suivantes : très bon, bon, moyen, médiocre ou mauvais. Les conditions de référence d'un type de masse d'eau sont les conditions représentatives d'une eau de surface de ce type, pas ou très peu influencée par l'activité humaine.

Les indicateurs physico-chimiques sont les suivants :

- **Bilan de l'oxygène** (oxygène dissous ; taux de saturation en oxygène ; DBO5 – Demande Biochimique en Oxygène pendant 5 jours ; COD – carbone organique dissous). Ces paramètres renseignent sur la présence dans l'eau de matières organiques dont la dégradation est susceptible de consommer l'oxygène dissous. Un milieu pauvre en oxygène est défavorable à la vie aquatique et réduit la capacité d'autoépuration des rivières.
- **Bilan des nutriments** (orthophosphate PO_4^{3-} ; phosphate total ; ammonium NH_4^+ ; nitrite NO_2^- ; nitrate NO_3^-). Les matières azotées (ammoniaque, nitrites et nitrates) et phosphorées (orthophosphates et phosphore total) peuvent avoir deux types d'effets dans l'eau : dans certaines conditions, elles présentent un risque notable de toxicité pour les poissons (ammoniaque, nitrites) et en tant que nutriments elles peuvent également contribuer au développement des végétaux aquatiques et participer au phénomène d'eutrophisation des milieux.
- **La température** est l'un des facteurs écologiques les plus importants parmi tous ceux qui agissent sur les organismes aquatiques. Il s'agit, de plus, d'un facteur très impacté par le changement climatique.

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

Les indicateurs biologiques, basés sur la diversité de la faune et de la flore aquatique, ont été mis au point afin d'évaluer l'état biologique des cours d'eau. Quatre sont régulièrement mesurés sur plusieurs stations :

- **L'Indice Biologique Diatomée (IBD)** analyse la diversité des populations de diatomées du site.
- **L'Indice Invertébrés multi-métriques (I2M2)** remplace l'IBG-DCE depuis 2018. Il est basé sur l'analyse du compartiment invertébrés benthiques. En effet, les peuplements de macro-invertébrés benthiques, qui colonisent la surface et les premiers centimètres des sédiments immergés de la rivière, intègrent dans leur structure toute modification, même temporaire, de leur environnement (perturbation, physico-chimique ou biologique d'origine naturelle ou anthropique). L'I2M2 est sensible à 17 familles de pression en lien avec la qualité de l'eau (nutriments, micropolluants...) ou la dégradation des habitats (altération de la ripisylve, urbanisation...).
- **L'Indice Biologique Macrophytique en Rivière (IBMR)** étudie les populations de macrophytes (algues visibles à l'œil nu) selon leur diversité et leur abondance.
- **L'Indice Poisson Rivière (IPR)** mesure l'écart entre la population piscicole du site et le peuplement attendu en situation de référence dans des conditions très peu modifiées par les activités humaines.

Les résultats de ces paramètres sur les 9 stations du bassin au cours des 5 dernières années sont **présentés dans le tableau de l'Annexe 1**.

On constate que ces stations font état, depuis 2017 d'un bon, voire très bon état pour l'ensemble des paramètres mesurés. Cependant, ce constat global, qui permet d'avoir un aperçu de l'état d'une masse d'eau à partir des données collectées et analysées sur une station ne doit pas empêcher de voir la réalité de l'état des masses d'eau, parfois plus impacté. Les paragraphes ci-dessous présentent trois exemples permettant de nuancer les données retrouvées sur le Système d'information de l'eau.

4.2.1. Méthode d'analyse des données : exemple du Remontalou

La station la plus problématique d'un point de vue qualitatif est celle du Remontalou sur laquelle plusieurs paramètres peuvent faire état d'un état moyen. La dégradation de la qualité écologique est à mettre en relation avec le mauvais fonctionnement de la station d'épuration de la ville (la station de mesure est située juste à l'aval). Cette station de mesure faisant également partie du réseau du Département du Cantal, il est possible d'avoir accès aux données brutes collectées, ce qui permet une comparaison de deux méthodes d'analyses différentes.

Le tableau ci-dessous présente les résultats selon la méthode du percentile, utilisée par le Système d'information sur l'Eau du bassin Adour-Garonne et qui consiste à noter l'état de

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

la station en fonction d'un jeu de données auquel on a retiré 10% des valeurs les plus hautes et les plus basses :

Libellé de la station	Code		Indice	2017	2018	2019	2020	2021
Le Remontalou au niveau de Chaudes-Aigues	5096445	Etat physico-chimique	Oxygène (agrégation des paramètres COD, DBO5, O ₂ dissous et taux de saturation O ₂)					
			Nutriments (agrégation des paramètres NH ₄ ⁺ , NO ₂ ⁻ , NO ₃ ⁻ , P _{tot} et PO ₄ ³⁻)					
			Température (moyenne de 6 températures instantanées / an)					
		Etat biologique	IBD (Indice Biologique Diatomées)					
			I2M2 (Indice Invertébrés Multimétrique)					
			IBMR (Indice Biologique Macrophyte en Rivière)					
			IPR (Indice Poisson Rivière)					

Si on le compare avec le tableau ci-dessous qui reprend le même jeu de données mais en utilisant la méthode d'analyse de la valeur la plus déclassante, pour laquelle aucune valeur n'est écartée, on se rend compte que le résultat est beaucoup plus contrasté.

Par exemple, la valeur du COD en juin 2021 (13,2 mgC/L) qui déclassa la qualité physico-chimique de la masse d'eau en « médiocre » n'a pas été prise en compte dans la méthode du percentile utilisée par le SIE Adour-Garonne d'où une qualité « bonne » indiquée cette année-là dans le tableau précédent.

Libellé de la station	Code		Indice	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Le Remontalou au niveau de Chaudes-Aigues	5096445	Etat physico-chimique	Oxygène (agrégation des paramètres COD, DBO5, O ₂ dissous et taux de saturation O ₂)					COD	COD
			Nutriments (agrégation des paramètres NH ₄ ⁺ , NO ₂ ⁻ , NO ₃ ⁻ , P _{tot} et PO ₄ ³⁻)	P _{tot}					P _{tot} PO ₄ ³⁻
			Température (moyenne de 6 températures instantanées / an)						
		Etat biologique	IBD (Indice Biologique Diatomées)						
			I2M2 (Indice Invertébrés Multimétrique)						
			IBMR (Indice Biologique Macrophyte en Rivière)						
			IPR (Indice Poisson Rivière)						

Figure 15 : Comparaison de l'état physico-chimique et biologique du Remontalou en fonction des méthodes utilisées pour l'analyse des données collectées (2017-2022, sources : SIEAG et CD15)

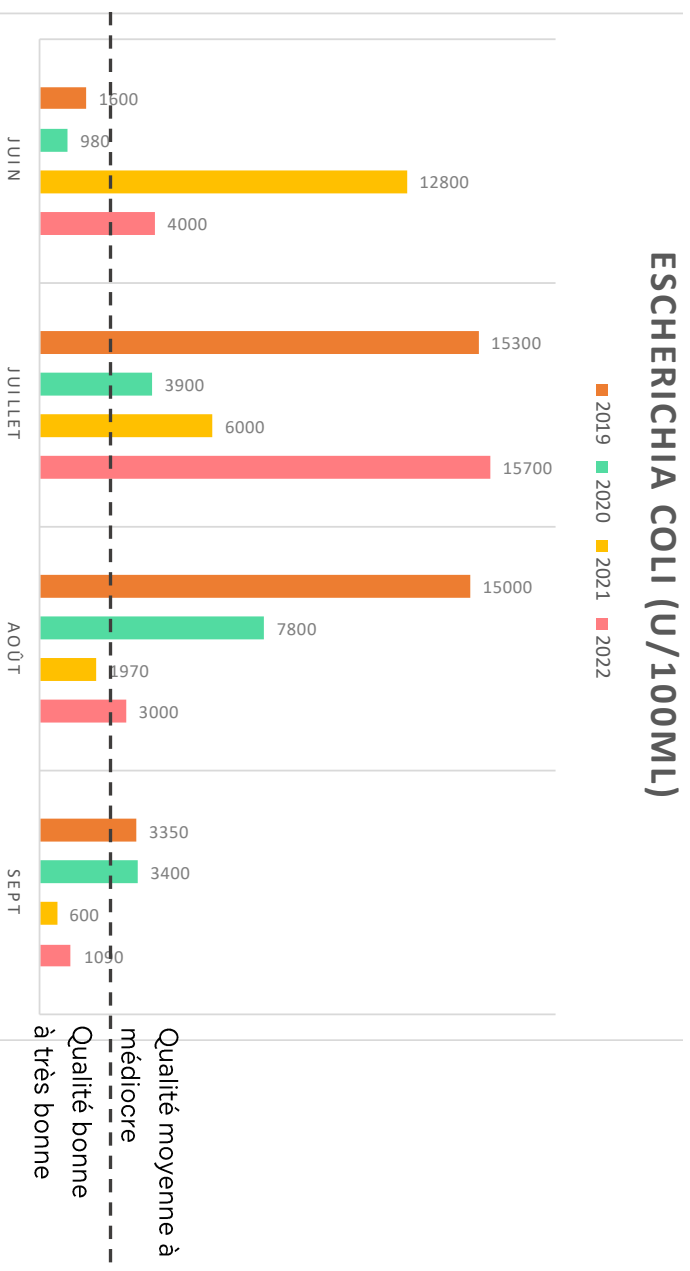
Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

4.2.2. Qualité bactériologique des eaux

Les rejets humains (assainissement), animaux ou industriels peuvent entraîner des contaminations bactériennes des eaux de surface. Ces micro-organismes peuvent être problématiques pour les usages de l'eau : potabilisation, baignade, abreuvement, irrigation... La qualité bactériologique n'est pas un paramètre permettant d'évaluer l'état des cours d'eau selon les critères de la Directive Cadre sur l'Eau, il n'est donc pas analysé sur les stations de suivi DCE, ni bancarisé dans le SIE Adour-Garonne.

Toutefois il est intéressant de le prendre en compte car il permet de relativiser la bonne qualité physico-chimique de la grande majorité des cours d'eau. Seules les stations du réseau complémentaire du Département du Cantal sont suivies pour la bactériologie (Escherichia Coli et Streptocoques Fécaux). Pour le bassin, cela concerne la station du Rementalou au niveau de Chaudes-Aigues (5096445).

Les seuils utilisés dans les graphiques ci-dessous sont ceux fixés par le SEQ-Eau V2 au regard de l'altération « BACT – micro-organismes ».



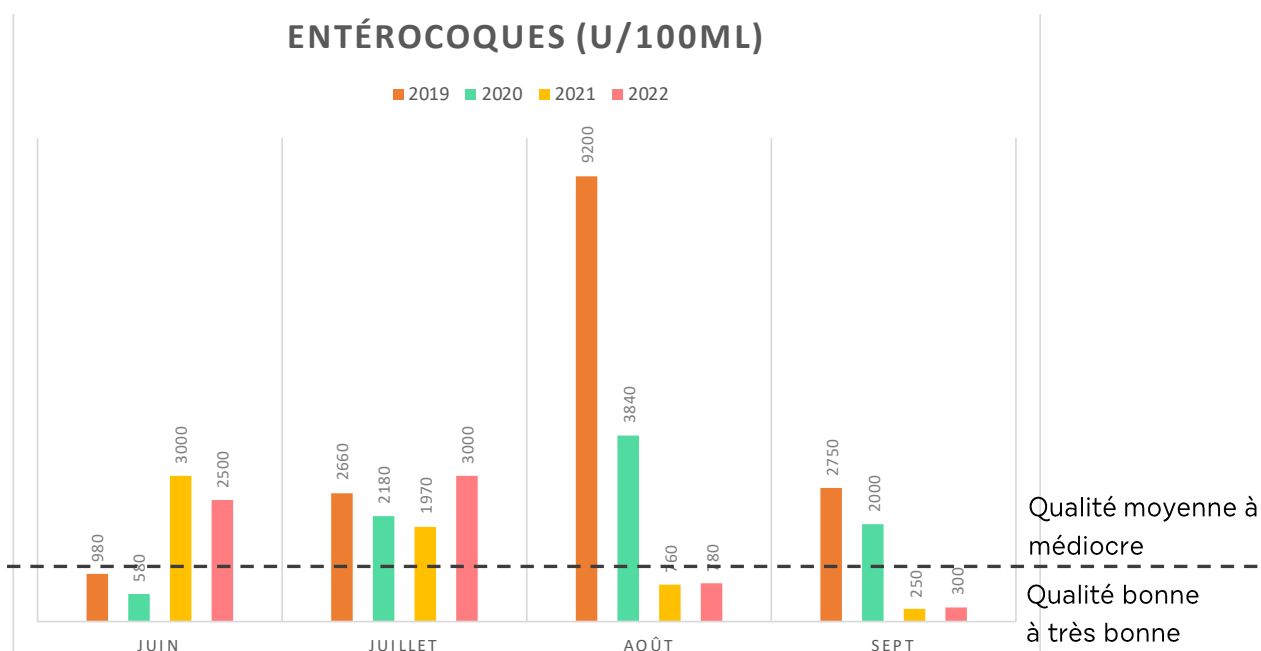


Figure 16 : Graphiques présentant les quantités d'E.coli et Entérocoques au cours de la période estivale (2019-2022, source : CD15)

Les pollutions observées peuvent être imputées à des dysfonctionnements du système d'assainissement ou à certaines pratiques agricoles (lessivage des sols, accès direct du bétail au cours d'eau, problèmes de stockage des effluents...). Les contaminations sont favorisées par les épisodes pluvieux et le ruissellement. A noter que selon les normes de l'ARS les eaux sont impropres à la baignade en période estivale.

4.2.3. Analyse de la température de l'eau

La température est l'un des facteurs écologiques les plus importants parmi tous ceux qui agissent sur les organismes aquatiques. Elle joue un rôle primordial dans la distribution des espèces, aussi bien par ses extrêmes que par ses variations journalières ou saisonnières. La plupart des réactions chimiques vitales sont ralenties voire arrêtées par un abaissement important de température. A contrario, des augmentations de température peuvent avoir pour effet de tuer certaines espèces (poissons d'eaux vives par exemple), mais également de favoriser le développement d'autres espèces en entraînant ainsi un déséquilibre écologique (phénomène d'eutrophisation par exemple). A titre d'exemple, le préférendum thermique de la truite fario est situé entre 7 et 19°C, son activité est réduite dès 20°C et des températures comprises entre 22 et 25°C peuvent être létales.

La mesure des températures dans le cadre de ces réseaux n'est pas extrêmement fiable en raison du caractère très ponctuel de ces relevés. En effet ceux-ci sont effectués 6 fois par an et l'opérateur relève une température au moment du prélèvement qui ne sera représentative que de cet instant-là de la journée. Or la température peut varier extrêmement rapidement au cours d'une même journée et ces relevés ponctuels peuvent passer à côté des pics les plus importants. L'augmentation de température bien que peu visible dans les suivis précédents est une problématique importante pour certains cours

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

d'eau et peut fortement impacter les populations piscicoles. Afin de mieux évaluer ce problème, les Fédérations de pêche installent durant l'été des thermographes mesurant en continu la température. Les OFB disposent également d'un réseau de suivi pérenne et en continue de la température de certains cours d'eau. Ces réseaux permettent de s'affranchir du problème des mesures ponctuelles et de déployer des indicateurs de suivi de la thermie beaucoup plus performants.

Le tableau ci-dessous reprend 4 indicateurs de la thermie des cours d'eau calculés sur les données de température collectées en continu de juin à septembre pour les stations suivies par la Fédération de pêche de l'Aveyron sur la période 2018-2021. L'indicateur noté TM30 correspond à la température moyenne des 30 jours consécutifs les plus chauds. Il est également intéressant de mettre ces températures en parallèle avec le préférendum thermique de la truite fario qui montrent bien que certains cours d'eau, bien que noté en très bon état pour le paramètre température vis-à-vis des normes DCE présentent des dysfonctionnements importants : l'Argence vive à l'aval des plans d'eau de Sainte-Geneviève, l'Argence morte, le Cantoinet et son plan d'eau.

Station	2018				2019				2020				2021			
	T° inst. min	T° inst. max	T°M30	Nb jour > 19°C	T° inst. min	T° inst. max	T°M30	Nb jour > 19°C	T° inst. min	T° inst. max	T°M30	Nb jour > 19°C	T° inst. min	T° inst. max	T°M30	Nb jour > 19°C
Ruols Amont D 78	6.497	20.541	15.338	0	6.951	20.647	15.701	0	6.82	20.002	15.123	0	9.387	18.418	13.541	0
Ruols Amont D 921	6.316	20.246	15.662	0	6.803	21.316	16.393	0	6.112	21.175	16.123	0	9.993	18.916	14.243	0
Cantoinet D 531	7.97	21.533	18.755	18												
Plan d'eau Cantoin En surface													14.5	26.42	20.2	42
Plan d'eau Cantoin En profondeur													13.657	19.54	17.36	2
Argence Vive - Amont chaussée Promilhac					7.56	20.44	16.658	1	7.35	19.75	16.156	0	9.202	18.127	14.415	0
Argence Vive Amont D 921	7.92	19.75	16.095	0	6.901	16.209	11.197	0	7.507	13.134	10.882	0	8.358	14.267	10.815	0
Argence Vive Moulin de Verdier	7.509	13.013	10.919	0	7.046	19.309	15.866	0	7.199	18.619	15.401	0	8.787	17.495	13.984	0
Argence Vive Orlhaguet	10.155	23.827	20.007	28	10.41	23.76	20.1	30	7.813	23.64	19.572	23	10.639	21.685	17.121	8
Argence Morte Cayrac-Brénac	6.92	23.22	17.246	8	7.213	21.942	17.415	7								
Ondes Amont D 233	2.551	18.817	16.208	0												
Gouzou Monchausson	7.024	19.727	16.511	0												
Selves - Amont pont de Montmatton	6.255	17.296	13.425	0												
Maganiou Amont Bousquet	8.461	19.251	16.138	0	7.446	20.123	16.34	0	8.683	19.721	16.088	0	9.512	18.203	14.381	0
Selvet Chemin de Cassuéjols	7.523	20.072	16.521	0	7.536	20.114	16.015	0					9.65	19.57	14.884	0

Figure 17 : Indicateurs de suivi de la thermie des cours d'eau (2018-2021, source : FDPPMA12)

5. Aspects quantitatifs

5.1. Hydrologie

Sur le territoire du PPG, seul le Remontalou possède une station hydrométrique. Elle est située au Moulin de Gastal à l'aval de Chaudes-Aigues (données 1992-2020). Ces données sont calculées par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) et sont mises à disposition sur HydroPortail. Au niveau de cette station, les débits caractéristiques du Remontalou sont estimés à :

Le Remontalou à Chaudes-Aigues (Moulin de Gastal)	
Code station	07515510
Module (m ³ /s)	0,425
Module spécifique (l/s/km ²)	15,5
Q10 (m ³ /s)	5,7
QMNA5 (m ³ /s)	0,1

QMNA5 : débit mensuel d'étiage ayant la probabilité de se produire 1 an sur 5

Q10 : débit maximal instantané d'occurrence décennale⁹

5.2. Crues

Les données de la station hydrométrique du Remontalou permettent d'avoir une bonne idée des principaux épisodes de crue de la rivière. Le tableau ci-dessous présente les débits maximaux instantanés de crue mesurés depuis 1993.

Date	Débit Q (m ³ /s)	Date	Débit Q (m ³ /s)	Date	Débit Q (m ³ /s)
05/07/1993	8,92	12/01/2004	10,2	18/05/2013	2,7
03/01/1994	5,54	29/10/2004	1,75	13/02/2014	2,05
05/11/1994	5,31	04/03/2006	3,45	28/11/2014	2,63
02/01/1996	2,44	02/03/2007	2,34	11/01/2016	1,66
23/01/1997	4,64	16/05/2008	3,11	24/11/2016	1,4
19/01/1998	3,59	23/01/2009	4,41	20/01/2018	2,76
12/10/1998	3,36	11/05/2010	1,8	10/02/2019	1,01
27/06/2002	2,28	23/12/2010	2,23		
03/02/2003	5,43	29/08/2012	3,04		

⁹ DREAL, « Banque Hydro ».

A titre de comparaison, les fréquences théoriques des débits de crue du Remontalou sont les suivantes :

Fréquences théoriques	Débit Q (m ³ /s)
Cinquantennale	7.940
Vicennale	6.670
Décennale	5.690
Quinquennale	4.670
Biennale	3.130

On note que, sur les vingt-huit dernières années, les crues les plus fortes ont été observées en 1993, avec un débit maximal mesuré de 8,92 m³/s et en 2004, avec un débit maximal mesuré de 10,2 m³/s. Ces deux crues étaient d'ampleur cinquantennale.

5.3. Enjeu inondation : PPRI de Chaudes-Aigues

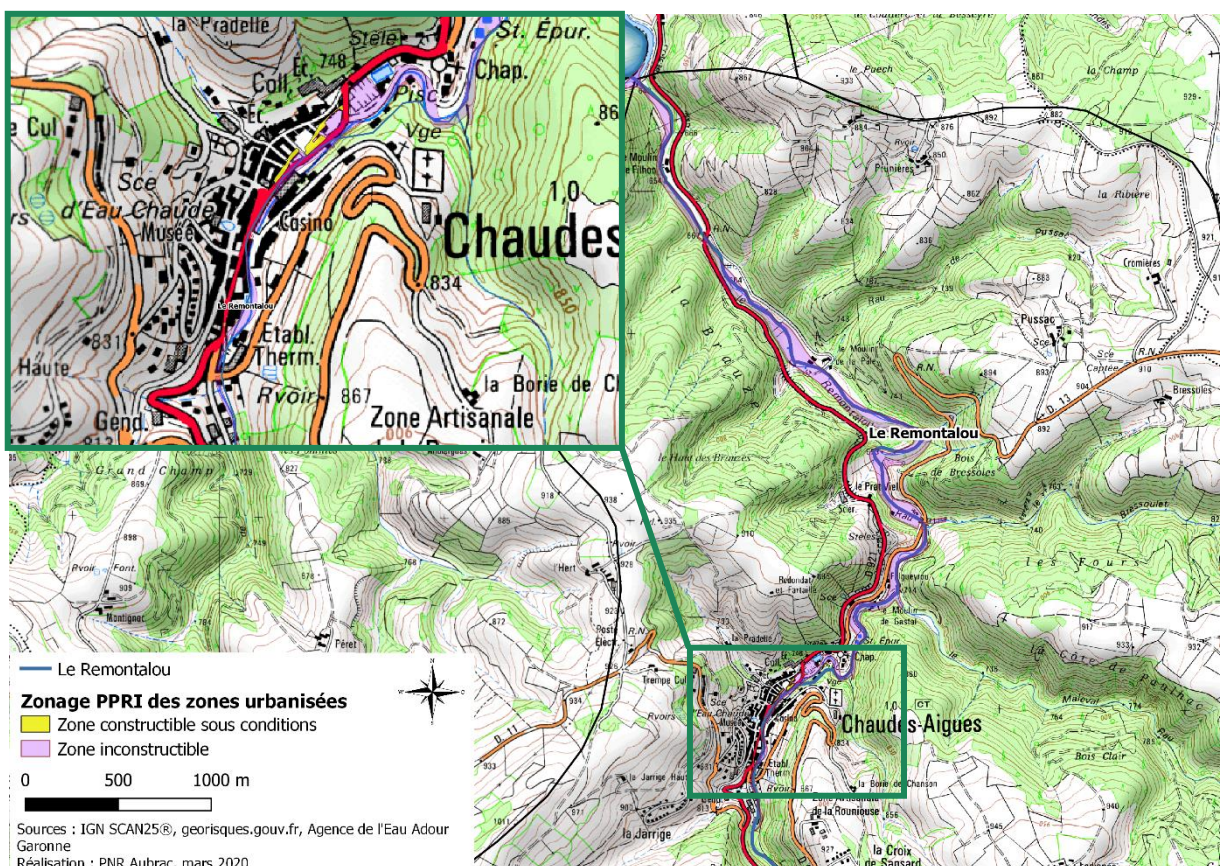


Figure 18 : Cartes du PPRI de la commune de Chaudes-Aigues

Sur la commune de Chaudes-Aigues, traversée par le Remontalou, un plan de prévention du risque inondation a été établi. La carte ci-dessous délimite les zones à risques de la

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

commune pour une crue centennale modélisé et retenue comme crue de référence.¹⁰ Les bâtiments situés à proximité du Remontalou dans le centre de Chaudes-Aigues présentent des risques liés aux inondations.

Chaudes-Aigues a connu un épisode d'inondation important en 1993 suite à des précipitations exceptionnelles¹¹. Le règlement du PPRI approuvé en 2008, donne les prescriptions et les mesures de prévention applicables dans ces zones inondables.

Deux PPRI sont présents sur les communes aveyronnaises d'Entraygues-sur-Truyère et Florentin-la-Capelle, mais concernent directement le lot et la Truyère, ils ne sont donc pas présentés dans ce rapport.

5.4. Etiages

Sur le Remontalou, la station hydrométrique permet d'avoir des données sur le débit de la rivière à l'étiage¹². La valeur de référence pour représenter ce débit à l'étiage est le QMNA5 c'est-à-dire le débit mensuel d'étiage ayant la probabilité de se produire 1 an sur 5.

Le QMNA5 mesuré à la station du Moulin de Gastal est de 0,1 m³/s. A noter que ces valeurs sont supérieures au 1/10^{ème} du module, qui correspond au débit minimum biologique garantissant vie, circulation et reproduction des espèces du cours d'eau. Cela signifie qu'en période d'étiage, plus d'une année sur 5 (donc plus de 20 % des années), le débit peut satisfaire les usages et le respect du 1/10^{ème} du module (et donc le débit suffisant pour la vie aquatique).

Le QMNA5 sera à surveiller dans les années à venir du fait de l'impact des changements climatiques sur les bassins versants¹³.

¹⁰ SOGREAH, « Commune de Chaudes-Aigues Plan de Prévention du Risque Inondation ».

¹¹ Préfet du Cantal, « Transmission de l'Information aux Maires (TIM) sur les risques majeurs, Chaudes-Aigues ».

¹² DREAL, « Banque Hydro ».

¹³ Garonne 2050, Agence de l'eau Adour-Garonne, novembre 2014

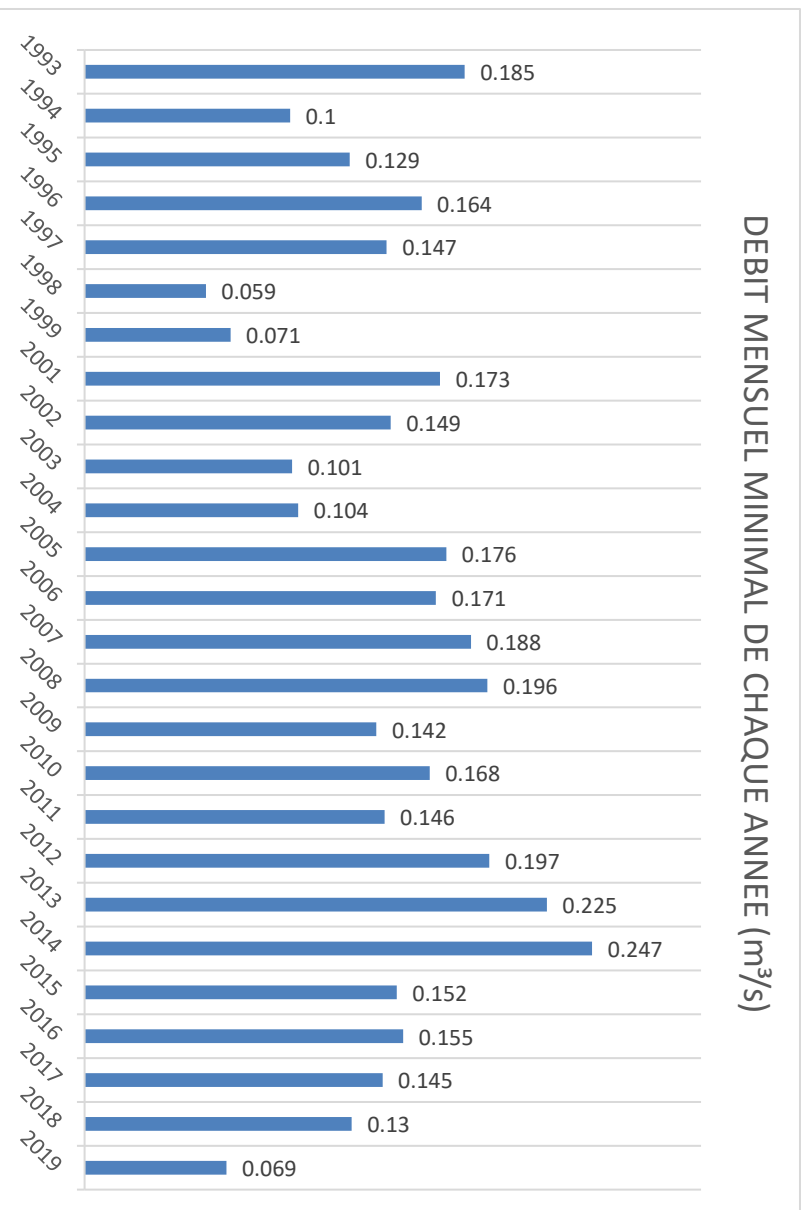


Figure 19 : Histogramme présentant pour chaque année le débit mensuel minimal du Remontalou (source : Banque Hydro)

Un suivi des étiages est également réalisés dans le cadre du réseau ONDE, mis en œuvre par l'OFB de chaque département. Deux stations de ce réseau sont présentes sur le bassin. La première est localisée sur le Rieutord à Graissac, un affluent de l'Argence Morte (code de la station : O7710001) et la seconde est placée à l'aval du Merlan à Huparlac, affluent du Selvet (code de la station : O7780001). Ce suivi, réalisé sur les têtes de bassin versant et les affluents, plus sensibles aux asssecs que les axes principaux, permet de donner l'alerte sur des étiages sévères, notamment dans le cadre des comités départementaux de suivi de la ressource en eau qui peuvent déclencher des arrêtés préfectoraux de restriction d'usages.

La carte ci-dessous présente la situation de ces deux stations pour la période d'étiage 2022. On constate que malgré une sécheresse particulièrement sévère ces deux cours d'eau n'ont pas connu d'asssec total, contrairement aux ruisseaux voisins (Ondes, Vergnes, Gouzou et Cantoinet).

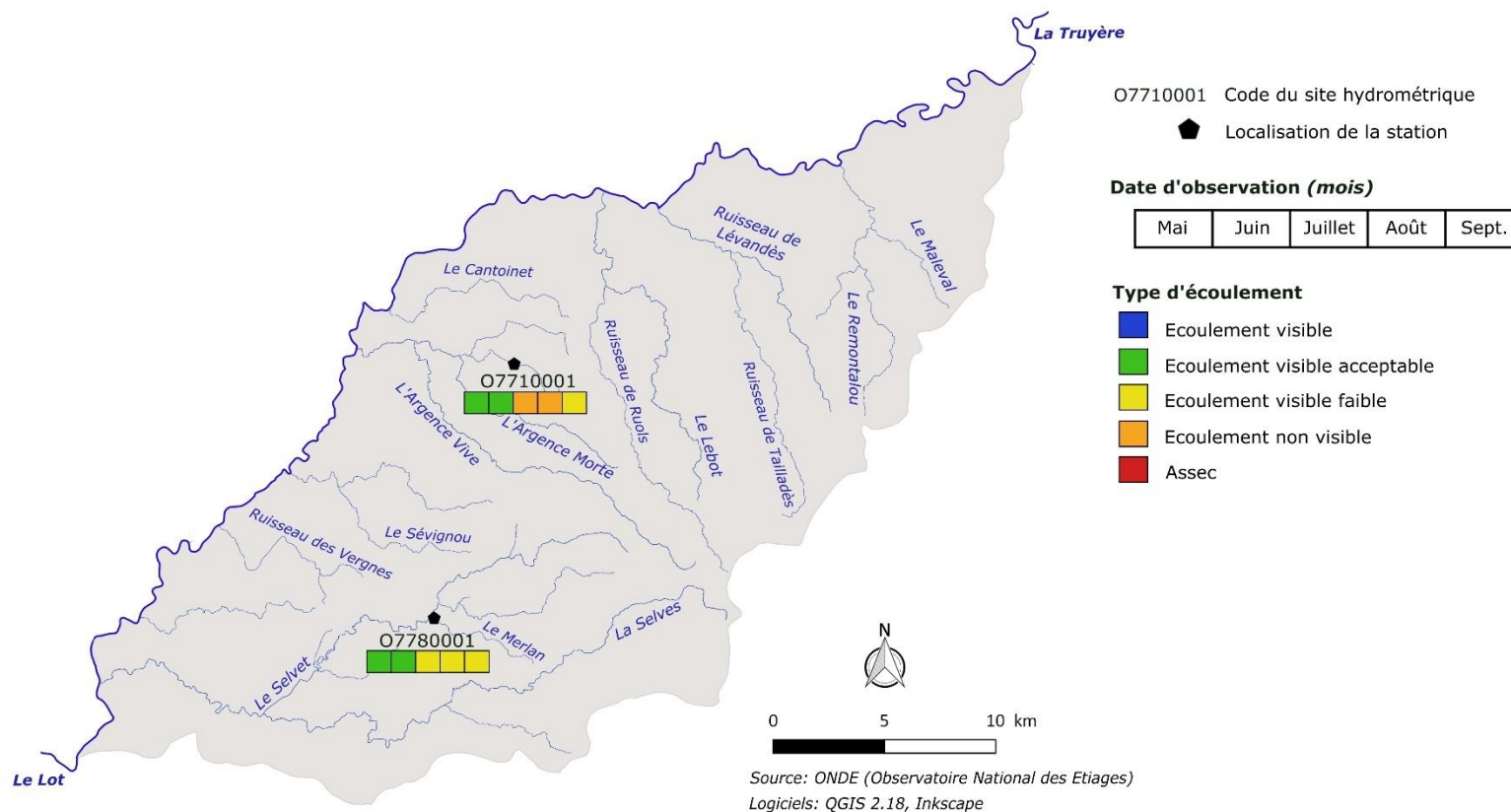


Figure 20 : Ecoulements observés au cours de l'été 2022 dans el cadre du réseau ONDE (source : onde.eaufrance.fr)

6. Zones humides

6.1. Types de zones humides

Sur le territoire du PPG, l'inventaire des zones humides est réalisé par l'ADASEA d'Oc dans l'Aveyron d'une part et la DDT du Cantal d'autre part. Ces inventaires ont permis de recenser 48,6 km² de zones humides, soit 7 % de la superficie des bassins versants (Figure 21). Côté Aveyron, les inventaires de zones humides n'ont pas encore été réalisés sur les communes de Campouriez et de Saint-Symphorien-de-Thénières. Ils sont programmés pour 2023-2024.

La densité du réseau hydrographique, les précipitations, le relief doux et modelé et le contexte géologique induisent une forte présence de zones humides dans toute leur diversité :

- **Les tourbières**, ouvertes ou boisées, sont liés à l'accumulation d'eau stagnante qui provoque des conditions asphyxiantes du sol. La flore et la faune du sol sont ainsi très limitées : leur rôle de décomposeur et de minéraliseur de la matière organique ne peut donc être rempli. Il s'ensuit une accumulation de matière organique sous forme de tourbe. En contexte acide (l'essentiel des cas dans l'Aubrac), les sphaignes constituent la majeure partie de la tourbe. L'acidité, souvent liée au sol, augmente encore ce phénomène. On y trouve de nombreuses espèces rares telles que l'Andromède à feuille de polium et la Canneberge.
- **Les prairies humides**, riches en espèces hygrophiles parfois rares (Fritillaire pintade), pâturées ou fauchées. Elles sont particulièrement représentées sur l'Aubrac, notamment sur le haut plateau : à la faveur de pentes très faibles en fond de vallée et de l'accumulation de matières fines, elles se développent en largeur de part et d'autre des ruisseaux ou à partir des sources.
- **Les mégaphorbiaies**, écosystèmes dominés par des plantes herbacées de grande taille, se développent sur les sols humides plutôt riches en nutriments, en bordures des cours d'eau et des pâturages ou bien dans les zones très exposées aux pluies en altitude.

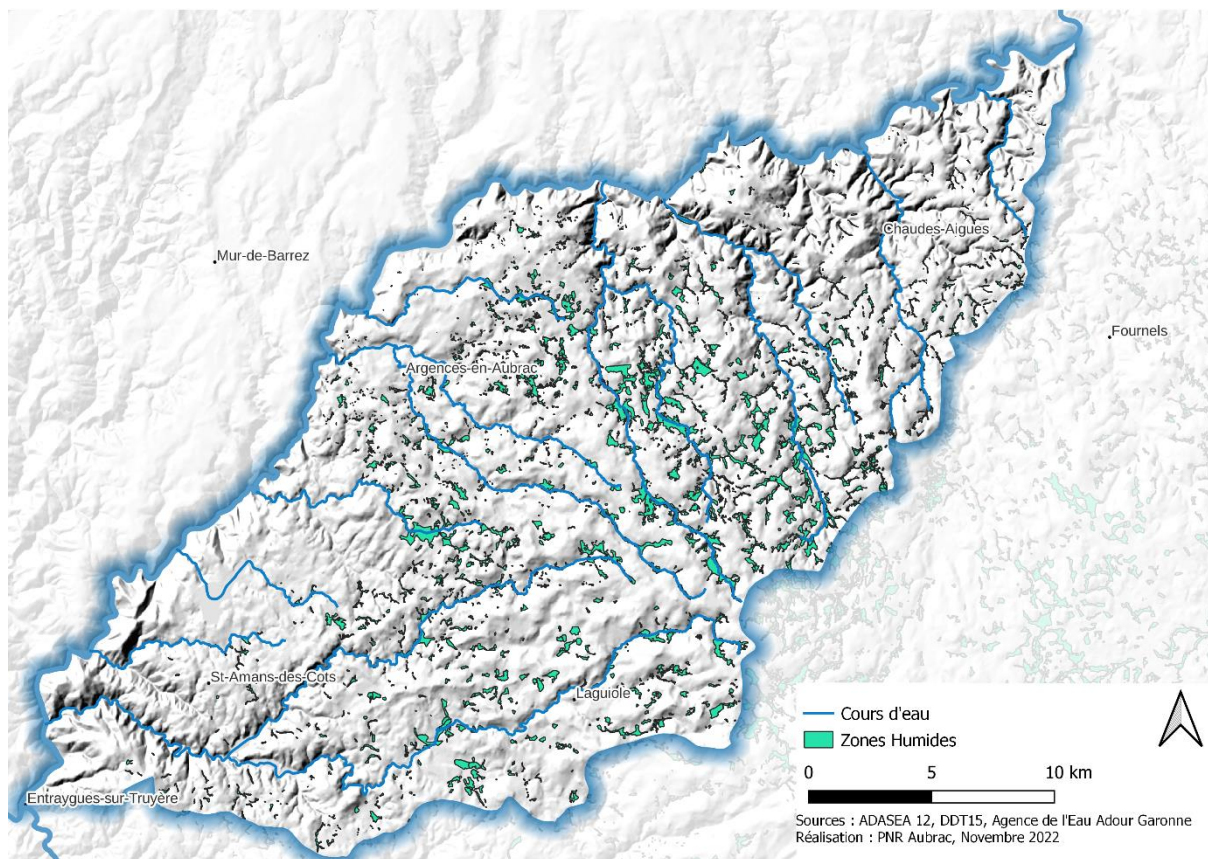


Figure 21 : Carte des inventaires zones humides

6.2. Rôle des zones humides

Les zones humides sont une des richesses de ce territoire : leur rôle, essentiel pour le milieu naturel et les activités humaines, est d'autant plus important dans un contexte de changements climatiques.

Ces zones humides présentent un intérêt pour :

- **L'hydrologie et la régulation des débits** : les zones humides jouent un rôle de zones tampons. Véritables éponges, elles retiennent l'eau et permettent d'atténuer les variations de débit. En période d'étiage elles vont assurer une restitution d'eau lente et régulière au réseau hydrographique et participer à la recharge des nappes phréatiques. En période de crue elles stockent une partie des précipitations et ralentissent l'écoulement vers l'aval (dans la limite de leur capacité de stockage).
- **L'épuration des eaux** : les zones humides sont des filtres naturels qui participent à l'amélioration de la qualité des eaux par autoépuration.
- **Leur richesse patrimoniale** : les zones humides sont des milieux aux conditions particulières et de nombreuses espèces floristiques et faunistiques leur sont inféodées (espèces patrimoniales ou protégées). C'est particulièrement le cas des tourbières où les espèces ont dû s'adapter à des conditions extrêmes d'humidité et d'acidité. Développées à l'époque périglaciaire dans les dépressions produites

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

lors de la disparition des glaces, elles abritent une diversité floristique importante. Les habitats des tourbières sont d'intérêt communautaire.

- **La palynologie et l'étude des climats** : les tourbières sont des milieux très anciens constitués par l'accumulation de débris organiques sur plusieurs millénaires. Le contexte acide et anaérobie permet la préservation de ces éléments (feuilles, grains de pollens, débris ligneux...). Ceux-ci, bien que très anciens, restent identifiables et permettent de renseigner sur le passé du site : espèces présentes, climat ...
- **L'activité d'élevage** : disponibilité en eau pour le bétail, production fourragère...

6.3. Zones humides remarquables

Les zones humides remarquables de ce bassin, sur lesquelles des opérations d'amélioration de la connaissance ont été menés ou sont en cours, sont les suivantes :

- La Source du Remontalou et les zones humides du Puy de la Tuile, bassin versant du Remontalou
- La tourbière d'Yrisson, bassin versant du Lévandès
- Les Cuvettes marécageuses du Cantal, bassin versant du Tailladès
- Les tourbières des Claques – les Planous et de la Vergne des Mazes, bassin versant du Lebot
- La tourbière de la Vergne Noire, bassin versant de la Selves

La description détaillée de chaque zone humide est présentée dans la partie diagnostic du bassin versant auquel elle appartient. Vu la surface du territoire concerné par les zones humides, tous les sites « remarquables » n'ont bien entendu pas pu être identifiés. Ce travail d'identification et d'amélioration de la connaissance sera mené tout au long de la mise en œuvre du PPG en partenariat avec les Cellules d'assistance technique aux zones humides.

6.5. Acteurs de la préservation des zones humides

6.5.1. Réseau Natura 2000

Cinq sites Natura 2000 sont en partie présents sur le bassin versant :

- Le site Natura 2000 Plateau Central de l'Aubrac Aveyronnais. Ce site, situé dans le département de l'Aveyron, n'est pas directement en lien avec les cours d'eau, par contre la qualité des habitats de zones humides est l'une de ses caractéristiques.
- Les deux Zones de Protection Spéciale Gorges de la Truyère Aveyron et Cantal. Ces sites ne sont pas en lien avec les cours d'eau même si le contexte de gorges est particulièrement favorable aux rapaces.
- Le site Natura 2000 Aubrac. Ce site, situé dans le département du Cantal, est composé de 6 zones naturelles discontinues dont des zones humides (tourbières et marais).
- Le site Natura 2000 Lot, Truyère et Goul (Directive Habitats). Ce site comprend une partie de la vallée du Lot ainsi que deux de ses affluents, la Truyère et le Goul. Plusieurs habitats d'intérêts communautaires contribuent au classement de ce site, notamment les habitats aquatiques que l'on retrouve le long de la Truyère.

Nom du site Natura 2000	Code	Directive	Organisme responsable de la gestion du site
Plateau Central de l'Aubrac Aveyronnais	FR7300871	Habitats	PNR Aubrac
Gorges de la Truyère (12)	FR7312013	Oiseaux	PNR Aubrac
Gorges de la Truyère (15)	FR8312010	Oiseaux	Saint-Flour Communauté
Aubrac	FR8301069	Habitats	Saint-Flour Communauté
Lot, Truyère et Goul	FR7300874	Habitats	PNR Aubrac

6.5.1. Réserves biologiques dirigées de l'ONF (RBD)

Ce territoire englobe deux réserves biologiques dirigées, la tourbière de la Vergne Noire sur la commune de Laguiole et le Puy de la Tuile sur les communes de Deux-Verges et Saint-Rémy-de-Chaudes-Aigues. Les réserves biologiques sont un statut de protection spécifique aux espaces relevant du régime forestier. Ces réserves sont gérées par l'ONF, qui a pour objectif, la conservation d'espèces ou d'habitats naturels rares et vulnérables.

Le site du Puy de la Tuile est également protégé au titre du réseau Natura 2000 (**ZSC Aubrac**) et de **l'ENS du Puy de la Tuile**. Les enjeux et les objectifs de préservation de ces trois classements se rejoignent.

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

6.5.1. Espaces Naturels Sensibles (ENS)

Les départements ont la compétence pour mettre en œuvre une politique en faveur des espaces naturels sensibles. Ces ENS ont pour objectifs :

- **De préserver** la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs d'expansion de crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels ;
- **D'être aménagés** pour être ouverts au public, sauf exception justifiée par la fragilité du milieu naturel.

Six Espaces Naturels Sensibles, majoritairement en lien avec le réseau hydrographique, sont présents sur le territoire :

Nom du site ENS	Surface (Ha)	Département et Commune
Bois de Baltuergues	18,4	Aveyron (Argences-en-Aubrac)
Etangs de Sainte-Geneviève-sur-Argence	12,1	Aveyron (Argences-en-Aubrac)
Gorges de la Truyère	226,1	Aveyron (Montézic)
Lac des Galens et zone humide de la Gardelle	219,3	Aveyron (Soulages-Bonneval)
Puy de la Tuile	672,4	Cantal (Deux-Verges)
Tourbière de la Vergne des Mazes	6,8	Cantal (Lieutadès)

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

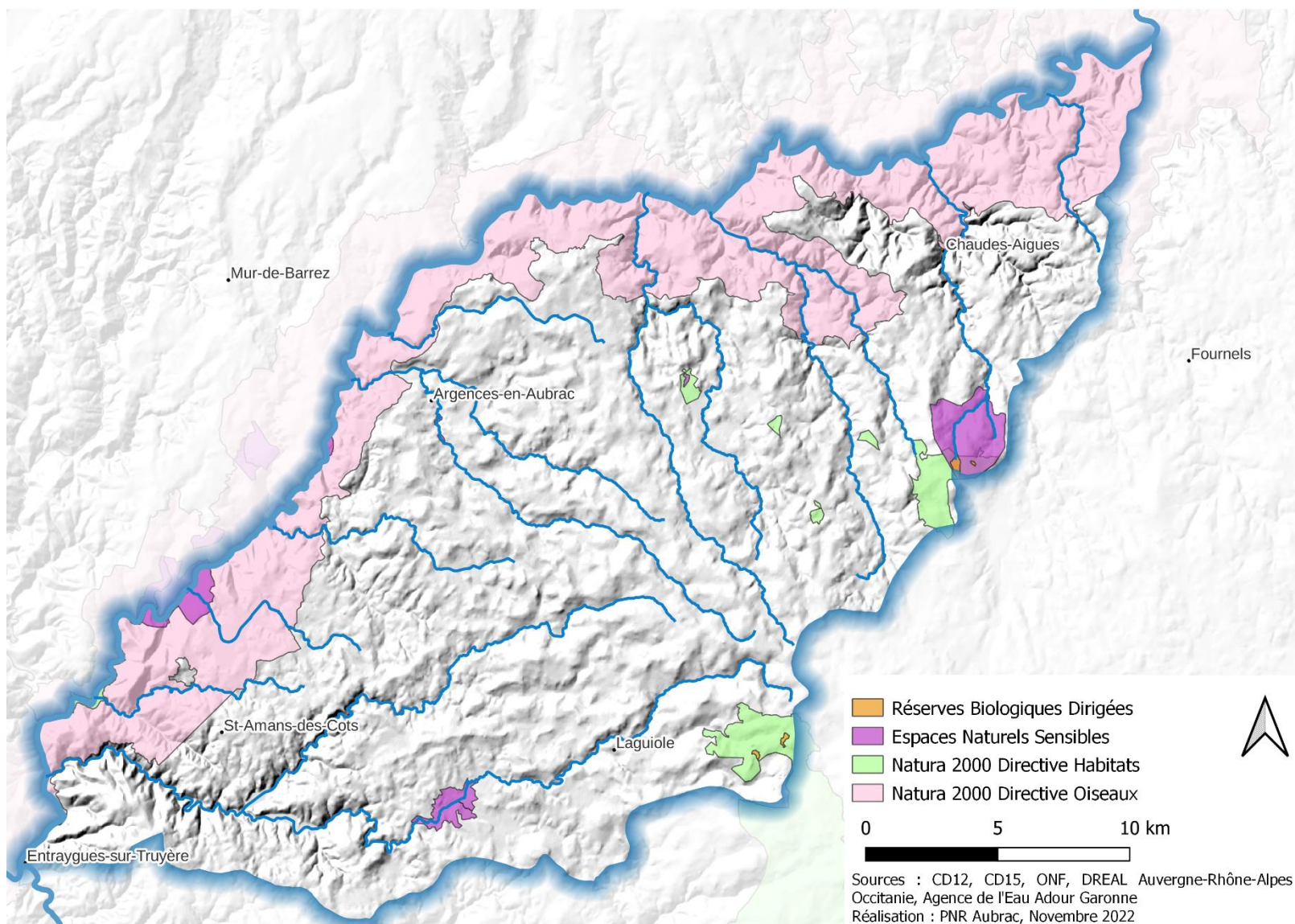


Figure 22 : Carte des zonages Natura 2000, ENS et RBD

6.5.2. Les Zones Naturelles d'intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

L'**inventaire des ZNIEFF** est un instrument de connaissance qui a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. On distingue deux types de ZNIEFF :

- Les ZNIEFF de type I : secteurs de grand intérêt biologique ou écologique, généralement de superficie limitée ;
- Les ZNIEFF de type II : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

Cet inventaire ne constitue pas une mesure de protection mais une aide en matière d'aménagement du territoire afin de prendre en compte la préservation du patrimoine naturel. De nombreuses ZNIEFF sont présentes sur ce territoire, les têtes de bassins versants aveyronnais et l'intégralité du territoire cantalien sont couverts par ces zonages.

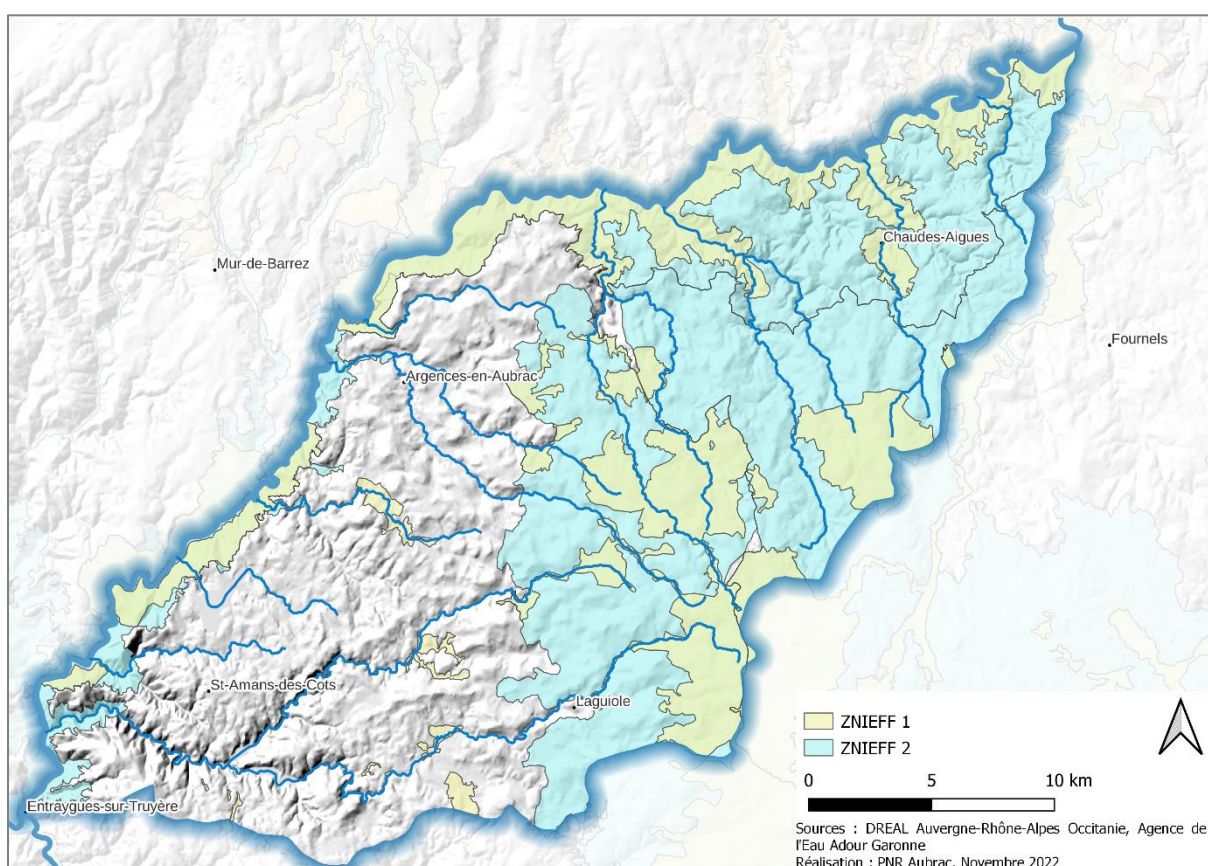


Figure 23 : Carte des ZNIEFF

6.5.1. Site CEN : Tourbière des Vergnes des Mazes

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

Le site est cogéré par le CEN Auvergne, l'ONF et la commune de Lieutadès (biens de section) pour la partie Vergnes des Mazes (convention signée en 1998 et renouvelée en 2020), tandis que la gestion de la partie Amont fait l'objet d'une récente convention de gestion signée en 2019 entre la commune de Lieutadès (biens de section) et le CEN Auvergne. Cet accord permet de préserver ces lieux en entretenant occasionnellement (débroussaillage) les abords du site. Un plan de gestion a été rédigé.

L'ensemble du site est inclus dans le site N2000 Aubrac, piloté par le PNR Aubrac et animé en partenariat avec le CEN Auvergne. Les deux structures travaillent conjointement sur la gestion du site, via la mobilisation des différents outils publics disponibles. La Vergne des Mazes (au nord) fait également l'objet d'un classement ENS depuis 1996.

6.5.2. Cellules d'assistance technique à la gestion durable des zones humides (CATZH)

Les Cellules d'Assistance Technique aux Zones Humides permettent d'apporter un conseil aux propriétaires et gestionnaires pour améliorer la prise en compte des zones humides dans les projets et permettre une meilleure connaissance de ces milieux. Elles apportent également un appui aux collectivités pour une meilleure prise en compte des enjeux liés aux zones humides dans les projets de territoire. Sur le bassin versant, il existe deux CATZH : l'ADASEA d'Oc dans l'Aveyron et le CEN Auvergne dans le Cantal.

6.5.3. Sites d'intérêt majeur de la Charte du PNR Aubrac (SIM)

Le diagnostic du patrimoine naturel et de la biodiversité du territoire d'étude du Parc naturel régional de l'Aubrac, effectué en 2014, recense les éléments constitutifs du patrimoine naturel de l'Aubrac : 65 habitats patrimoniaux, 232 espèces floristiques patrimoniales, 219 espèces faunistiques patrimoniales, 139 sites naturels (géologiques ou écologiques) considérés de fort intérêt par les acteurs du domaine de l'environnement.

L'ampleur de cette biodiversité patrimoniale reflète la qualité du territoire de l'Aubrac. Elle appelle un double mode d'action : d'une part, un travail d'accompagnement, de conseil à mener sur l'ensemble du territoire du projet de PNR et d'autre part une action plus volontariste, centrée sur des territoires limités géographiquement. A cet effet, un travail de hiérarchisation de ces 139 sites a été conduit en 2015 et a permis de définir 24 sites écologiques et 10 sites géologiques d'intérêt majeur qui ont pour objectif d'être des espaces d'actions prioritaires en faveur de la préservation et de la valorisation du patrimoine naturel.

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

Cuvettes marécageuses du Cantal (SIM n°2)

Ce site regroupe un ensemble de cuvettes marécageuses identifiées sur la partie cantalienne de l'Aubrac et représentant près de 15 ha. Ce sont des zones de nidification potentielles pour le Vanneau huppé, la Bécassine des marais et le Tarier des prés. Elles accueillent également un certain nombre d'espèces végétales affectionnant les milieux humides ainsi que des odonates rares. Ces cuvettes marécageuses se situent dans des prairies pâturées par le bétail à la belle saison.

Puy de la Tuile et ses landes tourbeuses (SIM n°14)

Ce site de plus de 110 ha est composé d'une mosaïque d'écosystèmes ouverts : landes tourbeuses, tourbières et prairies en contexte montagnard, entourées principalement par des plantations de résineux. Il est donc influencé par les activités d'élevage, de chasse, de circulation et de gestion forestière. Il est traversé par des chemins de randonnée et notamment des sentiers botaniques. Il tire son intérêt naturel de ce complexe de milieux ouverts, principalement humides, source de biodiversité et abritant certaines espèces d'insectes, amphibiens et reptiles remarquables. Ce site se distingue également par sa richesse floristique, notamment par la présence de plusieurs espèces de Lycopodiacées

Tourbière des Vergnes des Mazes (SIM n°18)

Ce site de près de 7 ha est composé d'une partie boisée (Pins sylvestre et Hêtres) et de plusieurs zones ouvertes, humides. Ce sont des zones de tourbières bien conservées présentant une mosaïque d'habitats dont une couverture importante en buttes de sphaignes. Quelques arbres et arbustes pionniers parsèment ces milieux ouverts. Cet ensemble est influencé par la sylviculture mais il bénéficie d'une gestion conservatoire dans le cadre d'un ENS. Un parcours de randonnée aménagé et des panneaux d'interprétation de la tourbière assurent sa valorisation.

Tourbière de la Vergne noire (SIM n°19)

Le site de la Vergne noire, de près de 30 ha, comprend une partie boisée importante (Epicéas, Pins, Hêtres), plusieurs zones ouvertes tourbeuses ainsi qu'une prairie pâturée où s'écoule un réseau de sources alimentant le ruisseau du Vayssaire. Les tourbières font l'objet d'une gestion conservatoire dans le cadre de la RBD. Ce site présente une forte responsabilité dans la conservation de la Ligulaire de Sibérie et de manière générale un intérêt floristique important. Il est influencé par la sylviculture et par les activités d'élevage une partie de l'année. Des équipements d'accès et de sensibilisation du public au patrimoine naturel sont implantés sur ce site

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

Montfol (SIM n°31)

Le site de Montfol (près de 10 ha) présente un intérêt à la fois archéologique et géologique strict. En effet, il s'agit d'une butte située en terrain privé présentant un ensemble de blocs erratiques superposés ou isolés dans un paysage de prairies, caractéristique du plateau de l'Aubrac. À une accumulation verticale de ces blocs, qui est d'origine naturelle, s'ajoute des alignements de pierres manifestement d'origine anthropique ancienne. De plus, ces blocs portent des crevasses circulaires appelées cupules ou bassins d'érosion, au sujet desquelles il existe deux hypothèses. D'une part, elles pourraient être d'origine naturelle, formées sous l'action de l'érosion d'inclusions globulaires dans le granite. Ces inclusions globulaires correspondent à une roche basique du manteau terrestre retrouvée emprisonnée dans l'ensemble du granite fondu. Ce phénomène se produit lorsque les deux types de roches concernés ne sont pas miscibles du fait de leurs différences de propriétés en termes de température de fusion et de pH. D'autre part, ces bassins pourraient être d'origine anthropique : des inclusions sont positionnées de manière aléatoire sur la roche mais les bassins creusés se trouvent toujours au sommet des blocs. Ces cupules pourraient donc être attribuées à une activité préhistorique (tannage, broyage, raclage...) à diverses fins possibles (textile, alimentation, médecine, cérémonie...).

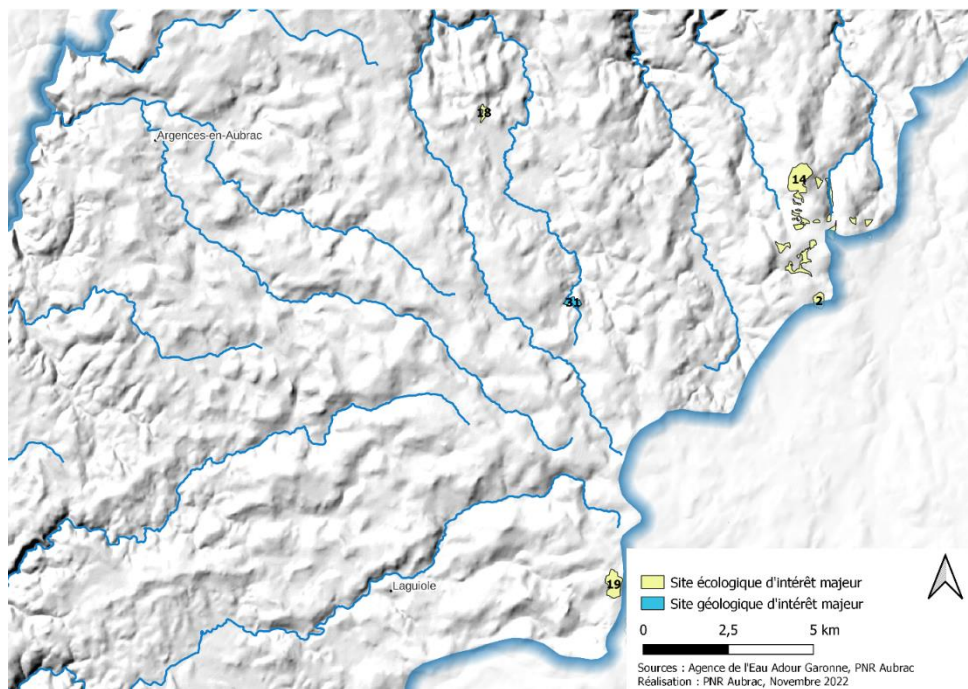


Figure 24 : Carte de localisation des SIM dans le PPG

7. Espèces inféodées aux milieux aquatiques et humides

7.1. Espèces remarquables

La Loutre (*Lutra lutra*)

La présence de la loutre a été confirmée sur le bassin versant du Lebot, elle est considérée comme certaine sur l'ensemble du territoire du PPG d'après l'étude menée pour la réalisation du Plan national d'action en faveur de la loutre d'Europe entre 2010 et 2012. Il reste cependant difficile d'établir un suivi de population et de répartition de l'espèce, la loutre ayant un comportement très ubiquiste. Elle est, par ailleurs, capable de modifier son régime alimentaire et de s'adapter à de nombreux écosystèmes : lacs, tourbières, rivières ruisseaux etc... Le manque de ripisylve et la faible productivité en biomasse des ruisseaux de l'Aubrac ne semblent pas lui nuire.¹⁴

L'Écrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*)

Si cette espèce semble s'adapter à des habitats relativement hétérogènes, quelques facteurs peuvent être particulièrement favorables à son développement notamment la présence d'un couvert végétal protecteur (et son système racinaire) qui procure des caches et de la nourriture. La fédération de pêche du Cantal a contacté cette espèce lors de pêches électriques sur le Lebot en 2008 et le Remontalou au Moulin de Gastal en 1999. Les prospections réalisées par la fédération de pêche de l'Aveyron, AYGA et l'OFB ont montré la présence de l'écrevisse à pattes blanches sur d'autres affluents en rive gauche de la Truyère : l'Argence morte, le Gouzou, la Selves et le Selvet.

Le Chabot (*Cottus gobio*)

Une pêche électrique réalisée par AYGA (2021), révélait sa présence sur la Selves au niveau du camping du Lauradiol. La Selves est certainement le cours d'eau au plus fort potentiel parmi ceux du territoire du PPG. L'espèce n'a pas été retrouvée sur les autres cours d'eau de la zone d'étude malgré la présence d'habitats potentiellement favorables. Plusieurs causes peuvent être à l'origine de son absence sur ces cours d'eau :

- Le colmatage par les matières fines rend le milieu inhospitalier pour cette espèce vivant au fond des cours d'eau entre les pierres et les cailloux.
- Sa mauvaise nage ne lui permet pas de franchir les seuils. Les « infranchissables » artificiels (passages busés, digues etc.) entraînent des cloisonnements de populations.

¹⁴ Source : Communauté de communes de l'Aubrac Lozérien.

Le Nacré de la Canneberge (*Boloria aquilonaris*)

En France, le Nacré de la canneberge est sur la liste rouge avec la mention en cours d'extinction. Ce papillon vit dans les tourbières non boisées et se développe sur la canneberge (espèce végétale). La plante hôte de cette espèce est sensible au drainage, à la fragmentation des milieux, à l'embroussaillage et au boisement des tourbières, à la fauche des mégaphorbiaies proches des tourbières, le pâturage bovin intensif et l'extraction de la tourbe. Le Nacré de la Canneberge est retrouvé par exemple sur le Puy de la Tuile.

Le Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*)

La sensibilité de ce papillon est liée au fait que l'espèce est inféodée à la présence de sa plante hôte, la Succise des prés dans les prairies humides, les landes et les tourbières. Les perturbations de ces habitats naturels et en particulier sur des secteurs de présence de la Succise des prés, constituent les principales menaces potentielles sur le site Natura 2000 Aubrac (Sagne Haute, Yrisson, les Claques et Planous). L'assèchement des zones humides constitue un facteur de menace prépondérant ; provoquant une fragmentation des habitats et une isolation des populations. La plante hôte de cette espèce est sensible aux nitrates et aux phosphates et disparaît des prairies fertilisées.

Le Flûteau nageant (*Luronium natans*)

Le Flûteau nageant est une plante rare inscrite dans plusieurs politiques de protection de la nature. En effet, elle relève entre autres de l'Annexe II de la Directive Habitat et figure parmi les espèces bénéficiant d'un Plan national d'action (2012-2016). Cette espèce, en régression sur l'ensemble du territoire national, voit également ses effectifs s'effondrer dans les secteurs de basse altitude en Auvergne. L'eutrophisation et l'assèchement de ses habitats sont les principales causes de sa disparition.

Au sein du périmètre Natura 2000 Aubrac, on dénombre seulement deux secteurs qui abritent encore le Flûteau nageant : La Moulette et Vergnes des Mazes-Les Claques. Malgré des effectifs tout à fait remarquables sur les deux sites, des menaces pèsent sur ces populations : assèchement, fermeture du milieu, eutrophisation, compétition interspécifique (prêle d'eau).

7.2. Espèces exotiques

L'Écrevisse signal (*Pacifastacus leniusculus*)

L'Écrevisse signal a été observée sur le Ruols, la Selves, le Selvet, l'Argence vive et l'Argence morte par la fédération de pêche de l'Aveyron et l'OFB. Elle a également été observée lors du diagnostic de terrain réalisé en août 2021 sur le Tailladès et en 2022 sur le Cantoinet, les Ondes, Les Vergnes et le Gouzou. L'écrevisse signal est une espèce exotique venue d'Amérique du Nord. Introduite en France dans les années 1970, elle

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

colonise les eaux de bonne qualité. Elle est également porteuse saine du champignon **Aphanomyces Astaci** (peste des écrevisses) qui décime les écrevisses autochtones, notamment **l'écrevisse à pattes blanches** (*Austropotamobius pallipes*) présente sur l'Aubrac et aujourd'hui en danger d'extinction.

Le Ragondin (*Myocastor coypus*)

Plusieurs traces (terriers et galeries sur les berges) de la présence du Ragondin ont été observées lors du diagnostic de terrain. Aucune donnée n'est disponible sur la répartition et la taille de sa population sur les bassins versants étudiés. Ce mammifère provoque des dégâts physiques aux cours d'eau (érosion de berges dans lesquelles il creuse ses terriers) et aux cultures agricoles. De plus, il est porteur de certaines maladies, transmissibles à l'homme comme la Leptospirose.

Le Raton laveur (*Procyon lotor*)

Cette espèce n'a pas été identifiée sur le territoire du PPG. Cependant, elle a déjà été signalée sur des territoires proches (Cantal, Aveyron et Lozère). Le régime alimentaire du raton laveur, constitué entre autres de batraciens, mollusques et oiseaux, peut présenter une menace pour les espèces endémiques.

Le vison d'Amérique (*Neovison vison*)

Cette espèce est présente dans le sud du département de l'Aveyron. Elle n'a pas encore été identifiée sur le territoire. Contrairement à son cousin le vison d'Europe qui lui ressemble fortement, cette espèce exotique cause des impacts négatifs par prédation sur la faune piscicole, les amphibiens et les petits mammifères. Il est comme le ragondin, porteur de la Leptospirose.

La Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*)

Cette espèce végétale originaire d'Asie orientale se dissémine essentiellement par reproduction asexuée à partir de fragment de rhizomes (racines) ou de tiges, mais aussi de manière sexuée (graines). De plus, cette plante possède très peu de prédateur, ce qui en fait une espèce très invasive, se développant au détriment de la flore locale. Des foyers de Renouée du Japon sont présents sur les berges la Selva au niveau de la Coopérative Jeune Montagne et d'Oustrac, ainsi que sur les berges du Remontalou à Chaudes-Aigues en amont du parking de la piscine et dans le parc en aval. Au vu de la rapide prolifération de cette espèce végétale, d'autres foyers sont très certainement présents sur le territoire du PPG.

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

7.4. Aspects piscicoles

Les Fédérations départementales de pêche ont pour mission de coordonner la gestion piscicole à l'échelle départementale afin de répondre aux demandes des pêcheurs selon les réalités écologiques des milieux.

La Fédération de pêche du Cantal a réalisé son Schéma départemental de vocation piscicole, approuvé par arrêté préfectoral en 1993. La Fédération de pêche de l'Aveyron a réalisé son Schéma départemental de valorisation des milieux aquatiques, approuvé par arrêté préfectoral en 2008.

Ce document caractérise et diagnostique tous les milieux aquatiques du département et permet d'appréhender leurs potentialités piscicoles. Les données de ces schémas ont servi à l'élaboration des PDPG, Plan Départemental pour la Protection du Milieu Aquatique et la Gestion des ressources piscicoles. Cet outil de gestion des milieux aquatiques s'adresse aux gestionnaires locaux des AAPPMA (Associations Agréées pour le Pêche et la Protection du Milieu Aquatique). Il établit un diagnostic des milieux à partir des populations de poissons puis propose des actions pour rétablir ou améliorer les populations de l'espèce repère : la Truite fario pour le territoire du PPG du bassin des affluents de la Truyère en rive gauche à l'aval du barrage de Grandval.

Les PDPG du Cantal et de l'Aveyron définissent des unités de gestion appelées « contexte ». Un contexte est une partie de réseau hydrographique dans laquelle une population de poissons fonctionne de façon autonome, en y réalisant les différentes phases de son cycle vital. L'unité de gestion est donc basée sur une unité de population. La conformité d'un contexte est évaluée (conforme, peu perturbé, perturbé, très perturbé ou dégradé) à partir de la différence entre la population théorique qu'il devrait héberger et la population réelle observée lors de pêches électriques. Un mode de gestion est ensuite préconisé :

- Gestion patrimoniale pour les cours d'eau conformes et peu perturbés :
- Actions de préservation des populations piscicoles et du milieu
- Déversement de poissons exclus (sauf cas particulier « gestion patrimoniale différée »)
- Gestion raisonnée sur les contextes perturbés à très perturbés :
- Opération de ré-empoisonnements possible pour satisfaire la demande de pêche et soutenir les populations piscicoles
- Actions de préservation et de restauration des milieux aquatiques
- Gestion d'usage sur les contextes très perturbés et dégradés :
- Opération de ré-empoisonnements pour répondre à la demande de pêche
- Actions d'amélioration des fonctionnalités naturelles du milieu

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

Le tableau ci-dessous indique l'état de conformité des contextes sur le territoire :

Figure 25 : Etat de conformité des contextes piscicoles du territoire

PDPG		Contexte	Etat fonctionnel des contextes
Cantal	Validé en 2012	Truyère	Perturbé
		Lebot	Conforme
Aveyron	Actualisation en 2019	Lebot	Peu perturbé
		Ruols	Peu perturbé
		Cantoinet	Très perturbé
		Argence vive	Perturbé
		Argence morte	Peu perturbé
		Ondes	Très perturbé
		Vergnes	Perturbé
		Gouzou	Très perturbé
		Selves A	Très perturbé
		Selves B	Perturbé
		Selvet	Perturbé
		Selves C	Perturbé

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

8. Activités économiques en lien avec l'eau sur le territoire

8.1. Agriculture

La Surface Agricole Utile (SAU) des bassins versants est majoritairement constituée de Surfaces Toujours en Herbe (STH), en particulier sur la partie centrale du territoire.

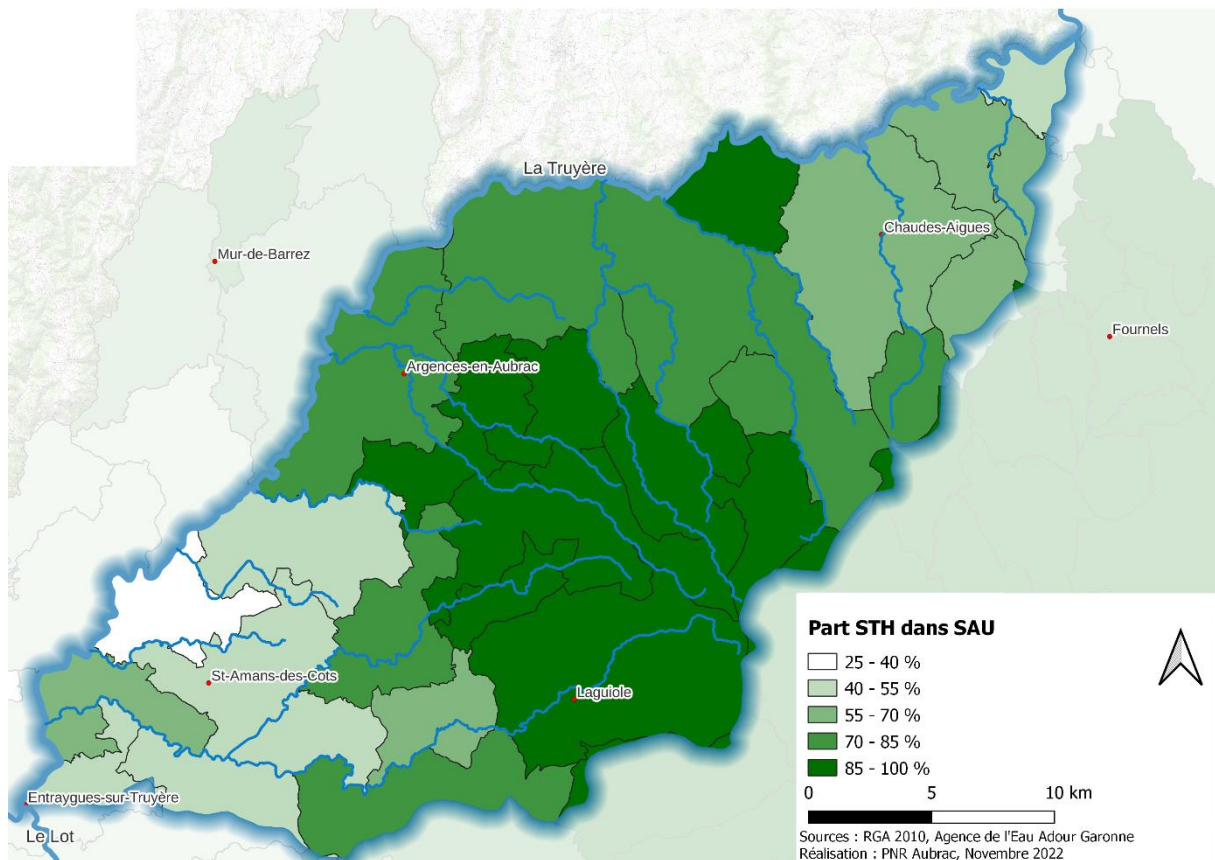


Figure 26 : Carte de la part de la STH dans la SAU

Les données caractéristiques de l'agriculture présentées dans le tableau ci-après sont à l'échelle des 25 communes concernées par les bassins versants et listées dans la partie « Démographie ».

Figure 27 : Evolution du profil agricole du territoire (comparaison des données des RGA 2010, 2000, 1988)

	2010	2000	1988	Evolution de 1988 à 2010
Nb exploitations agricoles	819	958	1 298	-37%
Superficie agricole utilisée (ha)	64 532	65 635	59 687	8%
Superficie en terres labourables (ha)	11 983	9 373	9 180	31%
Superficie toujours en herbe (ha)	52 533	56 182	50 401	4%
Cheptel (UGB)	70 011	69 786	57 909	21%
Chargement moyen (UGB/ha)	1,33	1,24	1,15	16%
Travail dans les exploitations agricoles (UTA)	1 242	1 613	1 949	-36%
Moyenne du nb UTA / exploitation	1,52	1,68	1,50	1%
Moyenne du nb UGB / UTA	56,4	43,3	29,7	90%
Moyenne SAU / UTA	52,0	40,7	30,6	70%
Moyenne SAU / exploitation	78,8	68,5	46,0	71%
Moyenne UGB / exploitation	85,5	72,8	44,6	92%

Depuis 1988, le cheptel a augmenté de 21% sur les communes du bassin, en parallèle, la part de surfaces toujours en herbe n'a augmenté que de 4% sur la même période. Au total c'est donc une augmentation du chargement moyen de 16% qui s'est opérée en 20 ans.

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

À noter que le cheptel est celui des exploitations agricoles des communes de la zone, des mouvements peuvent avoir lieu avec du bétail entrant ou sortant des bassins versants, notamment lors des périodes d'estives. Le calcul du chargement moyen obtenu en divisant la superficie toujours en herbe des communes des bassins versants par le cheptel recensé permet donc de donner une tendance globale mais ne peut en aucun cas être considéré comme la moyenne des chargements des pâtures qui composent les bassins versants de ce territoire.

8.2. Industries

Trois industries produisant des eaux usées issues du process sont recensées sur le bassin :

- **Le pôle viande de Beauvallet** (abattoir) à Sainte-Geneviève-sur-Argence (Argences-en-Aubrac). La totalité des eaux usées générées par l'activité est dirigée vers la station d'épuration du site, avant rejet dans l'Argence morte.
- La création de la méthanisation par la SAS **Méthanaubrac** à Sainte-Geneviève-sur-Argence a engendré l'imperméabilisation de 1,5 ha. Un bassin d'orage de 720 m³ a été construit pour collecter les eaux pluviales et un débourbeur/déshuileur permet de traiter les eaux avant rejet dans un affluent de l'Argence morte.
- **La coopérative Jeune Montagne**, productrice du fromage de Laguiole et de l'Aligot de l'Aubrac. Depuis 2010, une convention lie l'industrie à la commune de Laguiole pour l'utilisation de la station d'épuration communale pour le traitement des effluents. La station d'épuration communale est parfois en limite de dimensionnement pour recevoir les eaux usées de la commune et de l'industriel, les démarches sont en cours pour mettre en place un pré-traitement complémentaire au niveau de la coopérative. En 2015, a eu lieu la dérivation de l'antenne de collecte des eaux usées de la Coopérative Jeune Montagne en tête de la station d'épuration de Laguiole.
- La **SARL Transport Laurans** (transport d'animaux vivants) à la zone artisanale « Besombes » de Soulages-Bonneval. Elle possède sur site, sa propre station de lavage pour les camions qui se rejette directement dans la Selves. Le système de traitement a été jugé non conforme par la Police de l'Eau et devrait aboutir à la mise en place d'unités de traitement adaptées aux rejets.

Autre industrie présente sur le territoire :

- **La pisciculture des Monts d'Aubrac** de Nicolas Mairiniac, située sur lac de Sarrans depuis 2020. C'est un élevage de truite arc-en-ciel en agriculture biologique avec une densité de truite au m³ plutôt faible (8kg/m³). La pisciculture est composée d'une structure gonflable avec des filets plongent à plus de 10 mètres de profondeur.

8.4. Hydroélectricité

Le tableau ci-dessous répertorie les ouvrages hydroélectriques présents sur le territoire du PPG en prenant en compte les barrages de la chaîne Truyère.

Figure 28 : Ouvrages hydroélectriques présents sur le territoire

Barrages	Communes	Mise en service	Type de barrage	Opérateur	Volume d'eau (m ³)
Barrage de Lanau (La Truyère)	Chaudes-Aigues	1962	Barrage de type voûte	EDF	18 millions
Barrage de Sarrans (La Truyère)	Brommat et Argences-en-Aubrac	1934	Barrage de type poids	EDF	296 millions
Barrage de Labarthe (La Truyère)	Brommat et Argences-en-Aubrac	Après 1975	Barrage de type voûte	EDF	8 millions
Barrage de Couesque (La Truyère)	Campouriez et Saint-Hippolyte	1950	Barrage de type voûte	EDF	56 millions
Barrage des Ondes (Les Ondes)	Saint-Symphorien-de-Thénières	1978	Barrage de type poids	Société aménagement et exploitation de la chute du ruisseau des ondes	300 000
Barrages de Montézic (Les Vergnes)	Montézic	1982	Barrage « en remblai »	EDF	1,6 millions
Barrage des Galens (La Selves)	Soulages-Bonneval	1963	Barrage de type voûte	Société Hydro-Electrique du Midi (SHEM)	2,3 millions
Barrage de Maury (La Selves)	Florentin-la - Capelle	1947	Barrage de type voûte	EDF	34,2 millions

8.5. Eau potable

8.5.1. Organisation territoriale du service

Sur le territoire, on distingue l'exercice de la compétence eau potable :

- En régie communale, pour les communes d'Espinasse, Jabrun, La Trinitat, Lieutadès, Saint-Rémy-de-Chaudes-Aigues et Saint-Urcize
- En régie intercommunale :
 - **Syndicat intercommunal des Eaux des Vergnes** qui comprends les communes d'Anterrieux, Chaudes-Aigues, Deux-Verges, Fridefont, Maurines et Saint-Martial. Ce syndicat est le seul service d'eau potable qui ne rend que le service de production, le transport et la distribution étant assuré en régie par les communes membres.

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

- **Régie des Eaux Aubrac Carladez Laguiole** (compétence exercée par la Communauté de communes Aubrac, Carladez et Viadène) qui concerne les communes suivantes : Argences-en-Aubrac, Cantoin, Cassuéjols et Laguiole.
- En gestion intercommunale par affermage. C'est le cas du **Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la Viadène** qui exerce la production, le transfert et la distribution d'eau potable via une délégation de service public à l'entreprise SUEZ. Sur le périmètre du PPG, ce SIAEP concerne les communes suivantes : Argences-en-Aubrac, Campouriez, Cassuéjols, Entraygues-sur-Truyère, Florentin-la-Capelle, Huparlac, Montézic, Montpeyroux, Saint-Amans-des-Cots, Saint-Symphorien-de-Thénières et Soulagès-Bonneval.

Prévu initialement par la loi NOTRe pour le 1er janvier 2020, le transfert des compétences « eau » et « assainissement » des communautés de communes a pu, suite à la loi du 3 août 2018, être reporté sous certaines conditions au 1^{er} janvier 2026 au plus tard. Sur le territoire du PPG, la Communauté de communes Aubrac Carladez et Viadène exerce cette compétence depuis le 1^{er} janvier 2022 alors que les communes cantaliennes ont fait le choix de repousser ce transfert de compétence à 2026. Saint-Flour Communauté est donc à ce jour dans une phase de diagnostic préalable au transfert de compétence.

8.5.2. Typologie des captages et volumes prélevés

En ce qui concerne les captages, la grande majorité d'entre eux sont réalisés à partir de sources. Hormis quelques-unes particulièrement productives (Parrou à Laguiole, Boules à Lacalm...) la plupart ont des débits assez faibles (moins de 100m³/jour) et parfois irréguliers (étiages marqués). Dans la partie cantalienne du bassin, la quasi-totalité du territoire est approvisionné à partir de captages de ce type, à faible débit. Le socle granitique donne des aquifères de petite taille, fortement tributaires des précipitations et souvent vulnérables à l'étiage. Les roches basaltiques abritent des aquifères plus productifs.

Le plus gros prélèvement est réalisé en rivière, il s'agit de la prise d'eau du barrage du Selvet, aussi appelé « Lac des Chèvres » qui est situé sur la commune d'Argences-en-Aubrac (La Terrisse) et exploité par le SIAEP de la Viadène. Ce prélèvement représente en moyenne un volume annuel d'1 million de m³ pour desservir une population de 11215 habitants.

Le Système d'information sur l'eau du bassin Adour-Garonne permet de recenser les prélèvements du territoire. A noter que les volumes des maitres d'ouvrages prélevant moins de 7000 m³/an ne sont pas soumis à redevance et ne figurent donc pas nécessairement dans la base de données ayant permis la construction de ce tableau. A titre d'exemple, seules 6 communes de la partie Cantalienne ont des captages répertoriés dans la base de données alors que 11 communes en possèdent sur leur territoire d'après les informations du Département du Cantal. De plus, sur certaines communes où il n'existe

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

pas de compteurs près des captages, les volumes de la base de données de l'Agence de l'Eau ne sont pas mesurés mais estimés. Les volumes comptabilisés sont en moyenne de 2,5 millions de m³ annuels pour 27 captages.

Les 4 prélèvements les plus importants en termes de volume sont comptabilisés dans le tableau ci-dessous. A eux seuls ils représentent plus de 90% des prélèvements totaux comptabilisés sur le territoire du PPG.

Figure 29 : Principaux prélèvements pour l'alimentation en eau potable sur le territoire

	SIAEP de la Viadène	Régie des Eaux Aubrac Carladez Laguiole		SI Eaux des Vergnes	TOTAL
	PRISE EAU BARRAGE DU SELVET (La Terrisse)	CHAMP CAPTANT DE PARROU-LES BORIETTES (Laguiole)	CAPTAGE LES BOULES (Lacalm)	CHAMP CAPTANT DE DEUX-VERGES (LES VERGNES ¹⁹⁹⁴ , PODEVIGNE, MOUTOUSE et MAGOT)	
2013	1 234 290	608 278	347 651	242 560	2 432 779
2014	964 630	801 992	316 867	302 233	2 385 722
2015	1 008 180	825 568	303 451	190 800	2 327 999
2016	862 310	796 582	296 078	176 426	2 131 396
2017	1 128 910	632 236	320 446	188 103	2 269 695
2018	1 035 820	706 482	368 037	159 366	2 269 705
2019	1 107 590	778 422	304 359	164 570	2 354 941
2020	750 964	794 388	255 272	204 932	2 005 556

Le territoire, de par son relief et le caractère dispersé de l'habitat, oblige les gestionnaires du service d'eau potable à avoir de grands linéaires de réseau à l'entretien souvent difficile. Les services départementaux soulignent de manière concordante que :

- Le patrimoine des réseaux est méconnu sur la plupart des territoires et plus particulièrement pour les communes en régie qui exploitent en général des réseaux anciens, sans traitements et vétustes avec des moyens d'entretien et de gestion limités impliquant des problèmes de fuites et de qualité.
- Le renouvellement des canalisations pose problème car l'amortissement de ces infrastructures a rarement été pris en compte par les collectivités. Actuellement elles font face à une impossibilité financière pour renouveler ces infrastructures malgré leur volonté. Aussi sur beaucoup de secteurs seuls des travaux ponctuels et curatifs sont réalisés, sans gestion patrimoniale. Le gaspillage au niveau des réseaux et les coûts de réparation peuvent inciter certains gestionnaires à multiplier les points de prélèvements plutôt que de limiter les fuites.
- Les rendements sont très variés selon les unités de distribution, mais peuvent parfois être particulièrement faibles (moins de 30 %) ou inconnus en l'absence d'appareils de mesure des débits. Les rendements peuvent baisser en raison des

Abuse de confiance en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

fuites, mais aussi en raison d'ouvrages de trop-pleins mal réglés ou de fontaines coulant en continu. Ces informations sur les rendements sont disponibles pour les collectivités ayant complétés leurs rapports sur la qualité des prix et du service (RPQS), ce qui n'est pas le cas pour l'ensemble des gestionnaires du territoire.

De manière générale, la gestion des équipements et le respect de la réglementation demande de plus en plus de technicité à des gestionnaires qui ne possèdent pas toujours de « vrai » service technique de l'eau. Le faible nombre d'abonnés et parfois l'absence de compteurs expliquent la faible capacité financière de ces collectivités. La mutualisation de services techniques à l'échelle intercommunale peut permettre de répondre à cette problématique.

8.6. Assainissement collectif

Les données sur les systèmes d'assainissement collectif sont extraites du Système d'information sur l'Eau Adour-Garonne (SIEAG). Le bassin compte 43 stations d'épuration réparties sur 17 communes. Les milieux récepteurs de ces stations sont majoritairement des cours d'eau (pour 28 d'entre elles). Ces 28 stations sont listées dans le tableau présenté en Annexe 2.

On constate que seules quatre stations dépassent la capacité nominale de 1000 équivalent habitant (EqH). Pour les 39 autres stations les capacités nominales sont comprises entre 25 et 330 EqH, il s'agit donc de toutes petites unités de traitement. Les quatre principales stations du bassin sont les suivantes :

Station d'épuration de Saint-Amand-des-Côtes, 1 200 EqH : le réseau de collecte du bourg est totalement séparatif depuis 2012. Malgré son ancienneté, la station fonctionne bien et la qualité du rejet est satisfaisante d'après le SIEAG.

Station d'épuration de Sainte-Geneviève-sur-Argence (commune d'Argences-en-Aubrac), 3 800 EqH : d'après les observations faites en 2020, le système de collecte des eaux usées draine de trop nombreuses eaux claires parasites et 9% du réseau était encore en unitaire. De plus, les ouvrages sont vieillissants et défectueux que ce soit les postes de refoulement ou les ouvrages de la station elle-même (dégrilleur, dégraisseur, pompe etc...). Compte tenu de ces observations, la réhabilitation de la station est jugée nécessaire et urgente.

Station d'épuration de Laguiole, 4 833 EqH : Cette station traite les effluents de deux industries : la coopérative fromagère et la distillerie de whisky. Un programme pluriannuel de mise en séparatif du réseau est en cours (6% du réseau était encore en unitaire en 2020). Entre 2010 et 2013, le Service Police de l'Eau avait déclaré la collectivité non conforme au titre de la Directive ERU en raison des trop nombreux by-pass engendrés par les eaux claires parasites. Depuis 2014, suite à une série d'investissements, la station a été déclarée

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

conforme. Les observations de 2020 font état d'un bon fonctionnement général de la station avec une maintenance préventive et minutieuse. En 2020, la charge organique moyenne représentait 6 698 EqH, soit 139% de la capacité de la station, malgré tout, les rejets sont conformes à la réglementation.

Station d'épuration de Chaudes-Aigues, 6 300 EqH : Le réseau de collecte présente d'importants problèmes d'eaux claires parasites. En 2020, les observations font état de 225 jours où la station était en surcharge hydraulique (c'est-à-dire que le débit entrant dans la station était supérieur au débit nominal). Les conséquences sont des rejets directs sans traitement dans le milieu récepteur et un dysfonctionnement de la station d'épuration (absence de boues, lessivage).¹⁵ Depuis 2021, des travaux importants ont été menés par la commune, tant sur le réseau de collecte que sur la station elle-même : mise en place de la télésurveillance sur les déversoirs d'orage, renouvellement et/ou chemisage des réseaux, mise aux normes de l'armoire électrique de la station, remise en service des pompes de recirculation... L'ensemble de ces travaux a déjà permis une amélioration du fonctionnement de la station puisque celle-ci produit à nouveau des boues. Cependant les observations montrent que la réhabilitation de la station est nécessaire et urgente.

8.7. Loisirs

8.7.1. Pêche

Les cours d'eau du territoire sont classés en 1^{ère} catégorie piscicole. Cependant, une majeure partie des plans d'eau est classée en 2^{ème} catégorie piscicole (Lacs de Cantoin, Maury, Montézic, Saint-Gervais, Sarrans, etc).

Six Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques (AAPPMA) sont présentes sur le territoire :

- AAPPMA d'Argences-en-Aubrac - Cantoin
- AAPPMA de Chaudes-Aigues
- AAPPMA d'Huparlac
- AAPPMA d'Entraygues
- AAPPMA de Laguiole
- AAPPMA de Soulages-Bonneval

¹⁵ « Arrêté du 2012-03-30 Préfecture du Cantal système d'assainissement Chaudes-Aigues »

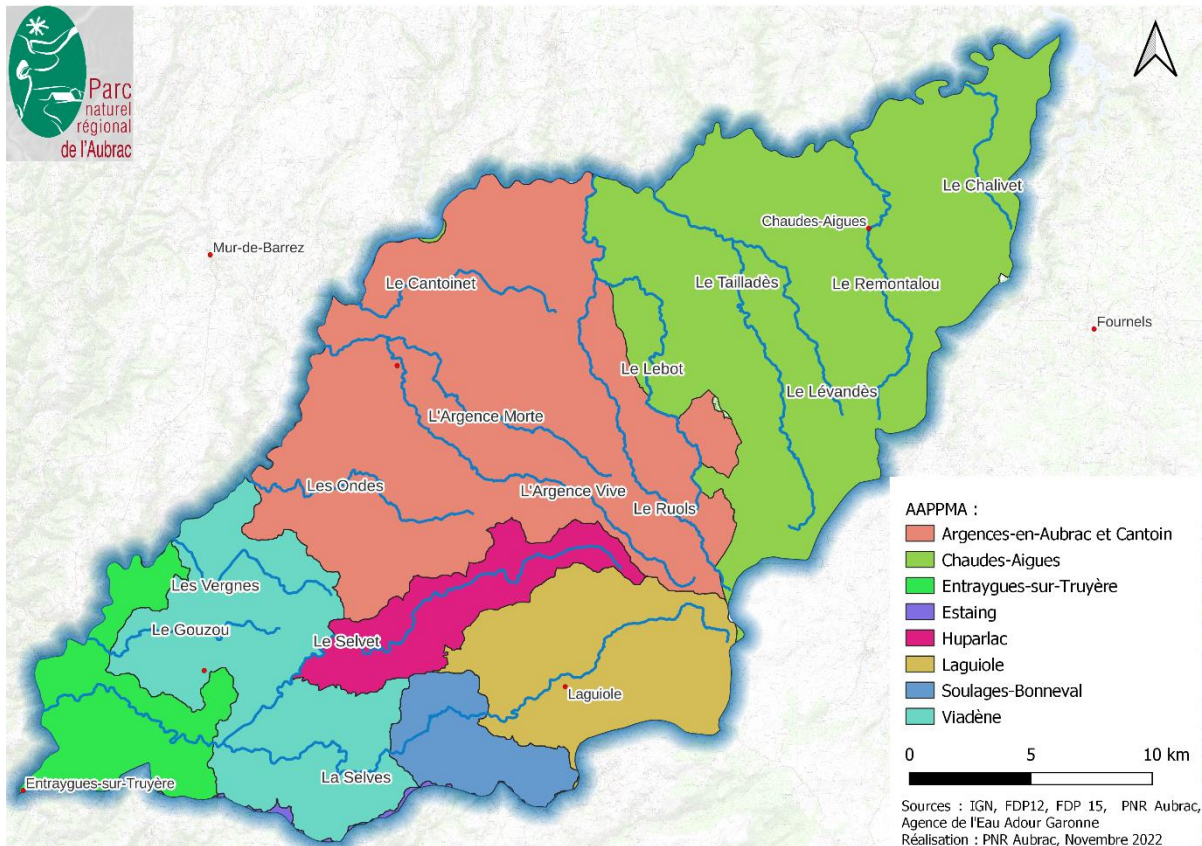


Figure 30 : Carte de localisation des AAPPMA du territoire

Certains cours d'eau du territoire sont très réputés pour la pêche à la truite. Par ailleurs, plusieurs lacs (Galens, Lanau, Maury, Montézic, Sarrans, ...) attirent le tourisme halieutique pour le sandre, la perche, le brochet et la carpe.

Une réserve de pêche en 1^{ère} catégorie présente dans le Cantal :

- Le Remontalou : traversée de Chaudes-Aigues de l'entrée du parking de la piscine (en aval) au pont de la RD 989 (en amont)

Plusieurs parcours No-Kill sont présents dans l'Aveyron :

- Le Lebot
- Limite amont : pont de Noalhac
- Limite aval : pont de la Barraque D921
- Le Ruols
- Limite amont : pont de la RD 78 reliant Lacalm à Sainte-Geneviève-sur-Argence
- Limite aval : pont de la voie communale n°1 (Vitrac/Lacalm)
- L'Argence vive
- Limite amont : pont le Quié – les Clauzels chemin d'exploitation n°2
- Limite aval : pont le Quié – Niergourg chemin d'exploitation n°103

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

8.7.3. Baignade

Cinq sites de baignade sont présents sur le territoire du PPG, les mesures de qualité d'eau sont de bonnes à excellentes sur les quatre dernières années.





















	2019	2020	2021	2022
Lac du barrage de Sarrans (La Truyère, commune de Thérondeles)				
Lac de Saint-Gervais (Les Vergnes, commune de Saint-Symphorien-de-Thénières)				
Lac des Galens (La Selves, commune de Soulages-Bonneval)				
Camping de la Romiguière (La selves, commune de Montpeyroux)				
Les Tours (La Selves et le Selvet, commune de Saint-Amans-des-Côtes)				

Figure 31 : Qualité des eaux de baignades (source : baignades.sante.gouv.fr)

Cependant, ces données sont à prendre avec du recul, car elles sont lissées sur une année. Elles ne sont donc pas révélatrices des problématiques estivales, notamment celles causées par les blooms (fleurs d'eau) de cyanobactéries.

Les cyanobactéries sont des microalgues qui peuvent proliférer lorsque les conditions du milieu leurs sont favorables : fort ensoleillement, augmentation de la température et l'abondance de nutriments (notamment le phosphore). La prolifération de ces cyanobactéries peut provoquer un risque sanitaire pour l'homme et les animaux. En effet, certaines espèces de cyanobactéries produisent des toxines (hépatotoxines, neurotoxines et dermatotoxines) provoquant des symptômes en cas de baignade ou d'ingestion d'eau lorsque leur concentration dans l'eau est importante.

Le tableau ci-dessous présente les périodes de fermeture des sites de baignade de la Communauté de communes Aubrac, Carladez et Viadène dû au dépassement du seuil de cyanobactéries. Nous remarquons qu'au cours de l'année 2022 les sites de baignades de Saint-Gervais et de Sarrans ont été contraints de fermer pendant la saison estivale. Les années précédentes, ces pics de cyanobactéries arrivaient généralement en arrière-saison (septembre - octobre) et n'impactaient pas directement la saison touristique.

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

Sites de baignade	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Lac du barrage de Sarrans (La Truyère, commune de Thérondels)	Pas de suivi	Pas de suivi	Pas de suivi	Pas de fermeture	Pas de fermeture	Fermeture le 28/07/2022
Lac de Saint-Gervais (Les Vergnes, commune de Saint-Symphorien-de-Thénières)	Pas de suivi	Pas de fermeture	Seuil Vigilance 13/08/2019 / Pas de fermeture	Pas de fermeture	Pas de fermeture	Fermeture le 28/07 renouvelée le 03/08/2023 jusqu'au 20/08
Lac des Galens (La Selves, commune de Soulages-Bonneval)	Seuil Vigilance 21/07/2017 Pas de fermeture	Pas de fermeture	Pas de fermeture	Pas de fermeture	Pas de fermeture	Seuil Vigilance 28/07/2023 et 05/09/2023 Pas de fermeture

Figure 32 : Dates d'interdiction de baignade sur les sites de baignades gérés par la CC ACV

Depuis 2022, le protocole de mesures des cyanobactéries a changé et sera effectif dès l'été 2023. Avec ce nouveau protocole, les seuils d'alerte seront atteints plus rapidement car les cyanobactéries ne seront plus comptabilisées au nombre de cellules dans une quantité d'eau, mais au volume de cyanobactéries par volume d'eau. Cette estimation peut apporter des biais, car en présence de cyanobactéries de grande taille, le volume seuil sera atteint plus rapidement sans être automatiquement en présence d'une grande quantité de cyanobactéries. De plus, la taille de la cyanobactérie n'est pas corrélée avec sa potentielle toxicité.

En complément du suivi ARS, la Communauté de communes Aubrac, Carladez et Viadène fait une autosurveillance de ses sites de baignade pour améliorer sa réactivité en cas de dépassement des seuils d'alerte et répondre ainsi aux enjeux de santé publique.

En 2023, la Communauté de communes lance une étude sur le lac de Saint-Gervais (ruisseau des Vergnes) dans le cadre de sa compétence « eau de baignade » afin d'actualiser le profil de baignade du site. Les profils de baignade du barrage de Sarrans et du lac des Galens ont été actualisés en 2020.

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

8.7.5. Thermaλisme

L'activité thermique s'est développée au niveau de la ville de Chaudes-Aigues. Le premier centre thermal a vu le jour en 1934 à l'emplacement du moulin du Ban, il a ensuite agrandi en 1964. Entre 2006 et 2009, ont été menés des travaux de rénovation prévoyant un nouvel agrandissement du centre thermal actuel. La nouvelle extension du centre thermal comprend un espace thermoludique afin d'attirer une nouvelle clientèle.¹⁶

Malgré son succès, cette partie thermoludisme a dû être fermée au grand public depuis septembre 2018 en raison de malfaçons rencontrées au niveau de la toiture du bâtiment. La partie thermoludisme devrait réouvrir en 2024, en revanche la partie cure thermique est toujours ouverte.

¹⁶ GILET, *Redécouvrir les eaux de Chaudes-Aigues, quel avenir pour une ville thermal dans le Cantal?*



Partie 3

Diagnostic des cours d'eau du bassin versant

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023



Diagnostic sur les Ondes

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-219-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

Avant-προπος

Le diagnostic de terrain réalisé sur **112 km de cours d'eau** a été réalisé entre 2020 et 2022 :

- **80 km** ont été parcourus durant les étés 2020 et 2021 sur les cours d'eau suivants : le **Remontalou**, le **Lévandès**, le **Tailladès**, le **Lebot**, le **Ruols** et le **Chalivet**.
- **32 km** ont été parcourus durant l'été 2022 sur les cours d'eau suivants : le **Cantoinet**, les **Ondes**, les **Vergnes** et le **Gouzou**

Des secteurs de gorges volontairement non diagnostiqués

Certains cours d'eau n'ont pas été étudiés sur la totalité de leur linéaire notamment sur les zones aval. L'encaissement au niveau des gorges rend souvent ces zones peu accessibles, celles-ci présentent peu d'intérêts en termes d'opération de restauration (rapport coûts / bénéfices souvent élevé) et ne permettent pas la réalisation du diagnostic dans de bonnes conditions de sécurité.

Les diagnostics 2022 menés dans un contexte d'extrême sécheresse

Les diagnostics réalisés au cours de l'été 2022, se sont inscrits dans une période de sécheresse importante ayant eu un fort impact sur les débits. Une production cartographique des écoulements visibles vient donc compléter le diagnostic pour faire état de la situation des cours d'eau en période de stress hydrique. Il est important de noter que ce contexte particulier modifie la lecture de certains paramètres :

- Le taux de colmatage apparaît probablement plus élevé qu'habituellement du fait de la faiblesse des débits.
- Sur les secteurs en assec, les faciès d'écoulement (vitesse du courant) ont été extrapolés à partir des pentes du terrain, rendant l'analyse approximative pour ce paramètre. Le stress hydrique a provoqué la chute prématurée des feuilles de nombreux arbres rendant l'évaluation de l'état sanitaire de la ripisylve parfois difficile (Figure 33).

Les résultats du diagnostic demeurent cependant intéressants puisqu'ils révèlent les effets d'une situation climatique qui deviendra probablement la norme dans les années à venir. Ils mettent également en lumière les vulnérabilités du territoire face aux impacts du changement climatique sur l'état de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023



Figure 33 : Le Cantoinet en situation d'assèchement et les aulnes perdant leurs feuilles à cause du stress hydrique

9. Le Chalivet (FRFRL50_2)

9.1. Présentation

Le ruisseau du Chalivet prend sa source à 1 008 mètres sur la commune de Maurines aux Gazelles, il s'écoule sur 8,3 km et conflue avec la Truyère dans le lac de Lanau, sur la commune de Fridefont à 680 mètres d'altitude. Son bassin versant à une superficie de 13 km². Le Ruisseau traverse des zones forestières (forêts, boisements et gorges) sur la majorité de son linéaire.

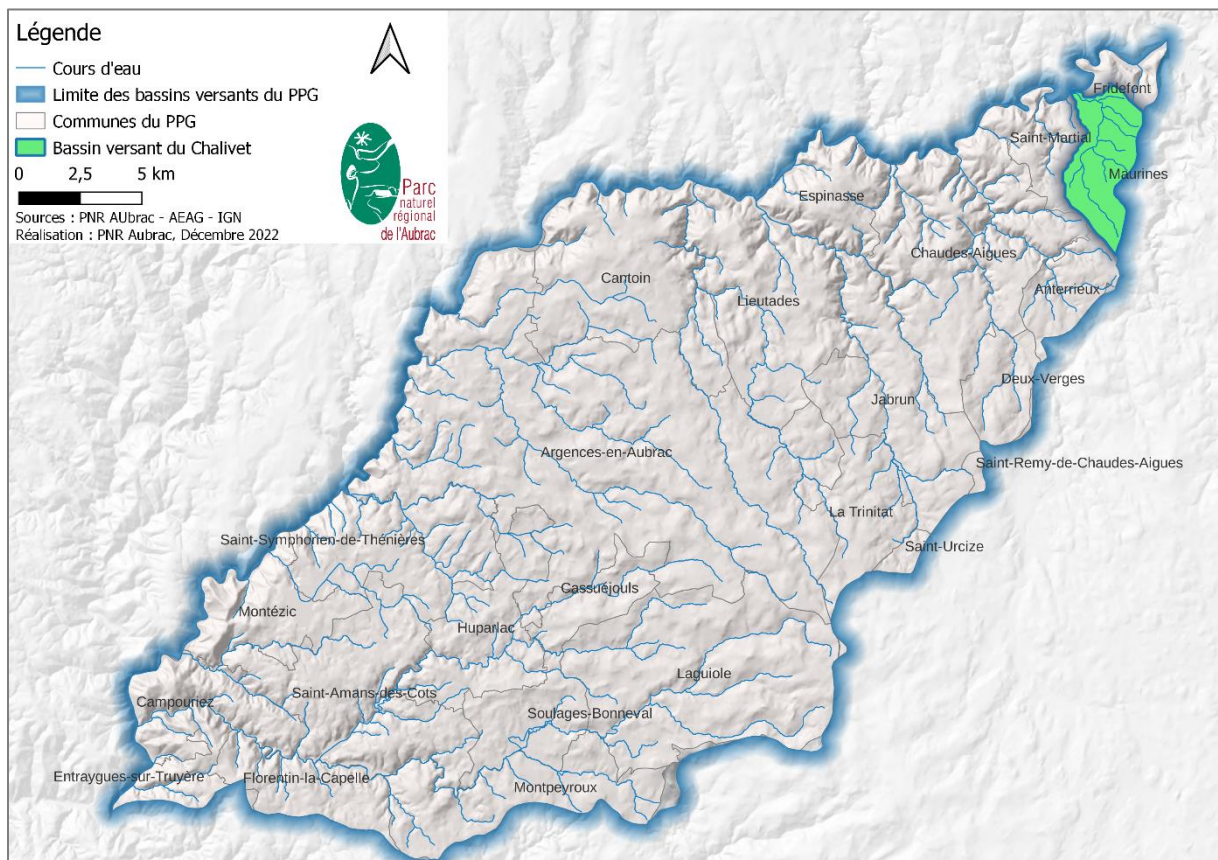


Figure 34 : Carte de présentation du bassin versant du Chalivet

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

9.3. Ripisylve

La ripisylve du Chalivet est dense et continue sur une très grande partie du linéaire (Figure 35). Le cours d'eau traverse majoritairement des secteurs boisés avec une végétation des berges très diversifiée (saules, aulnes, frênes, fougères, ...), présentant un bon état sanitaire.

Quelques secteurs sont dépourvus de ripisylve : ils correspondent à la zone humide sur laquelle le cours d'eau prend sa source et aux prairies pâturées situées aux abords de la Millerie (Figure 36).

Hormis au niveau de la source, la ripisylve est toujours présente sur au moins l'une des berges, le cours d'eau est donc bien ombragé sur l'ensemble de son linéaire (Figure 37).

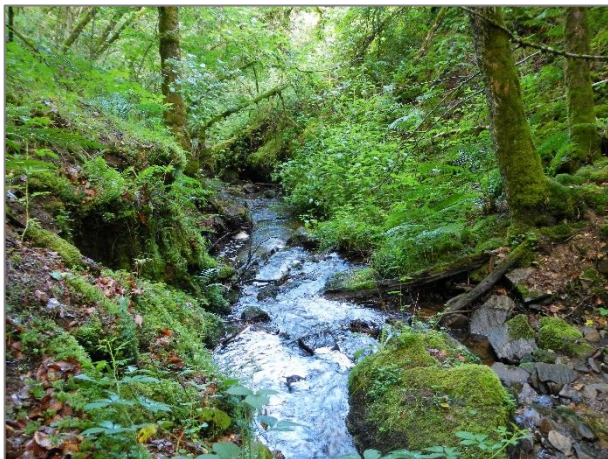


Figure 35 : Ripisylve dense et continue



Figure 36 : Absence de ripisylve



Figure 37 : Ripisylve présente sur l'une des deux berges

Chalivet : ripisylve droite et gauche

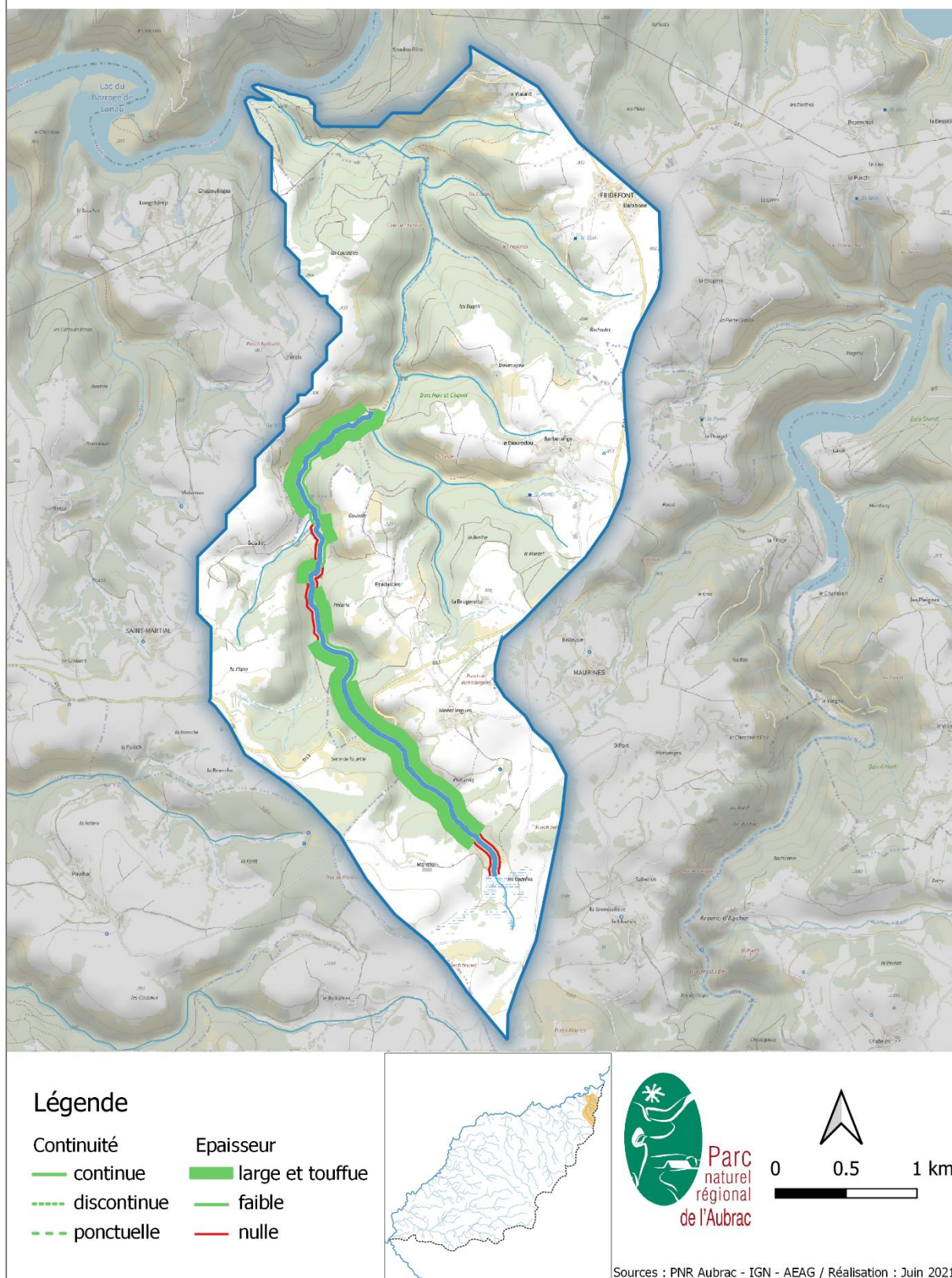


Figure 38 : Carte de la présence de ripisylve sur le Chalivet

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

9.4. Faciès et granulométrie

L'observation des faciès d'écoulement du cours d'eau et de la granulométrie rencontrée dans son lit mineur amène à diviser le Chalivet en deux parties distinctes :

- **Depuis la source jusqu'au pont de la route départementale D13** : le cours d'eau présente un faciès de type plat courant ponctué de zones de plat lent et de cascades. La granulométrie associée est fine, constituée majoritairement de sables et plus rarement de graviers et de cailloux (Figure 39).
- **Depuis le pont de la D13 jusqu'au Bois Noir et Chavet** : le cours d'eau présente un faciès d'écoulement de type rapide avec quelques zones de plat courant. La granulométrie associée est plus grossière, les éléments les plus fins étant chassés vers l'aval par une vitesse du courant plus forte. Elle est constituée essentiellement de cailloux et de graviers (Figure 40).



Figure 39 : Lit ensablé



Figure 40 : Lit avec une granulométrie plus grossière

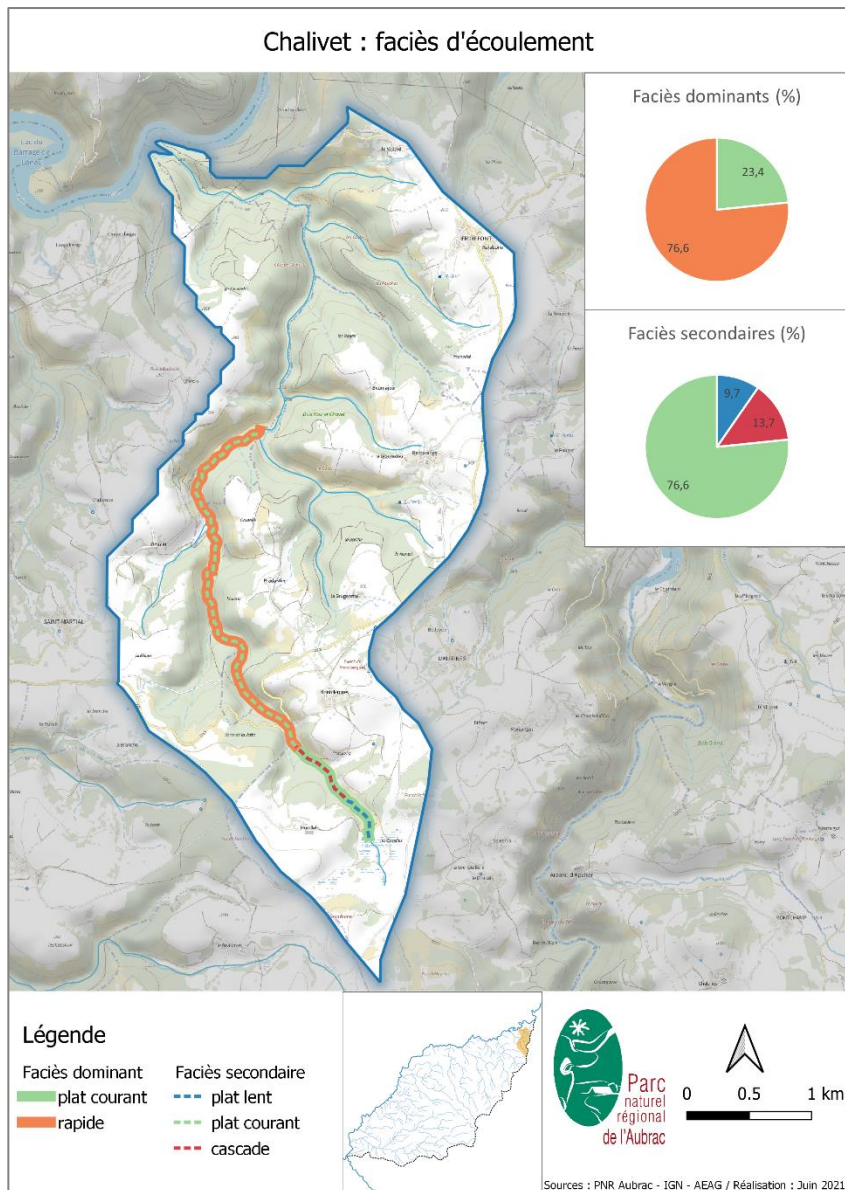


Figure 41 : Carte des faciès d'écoulement du Chalivet

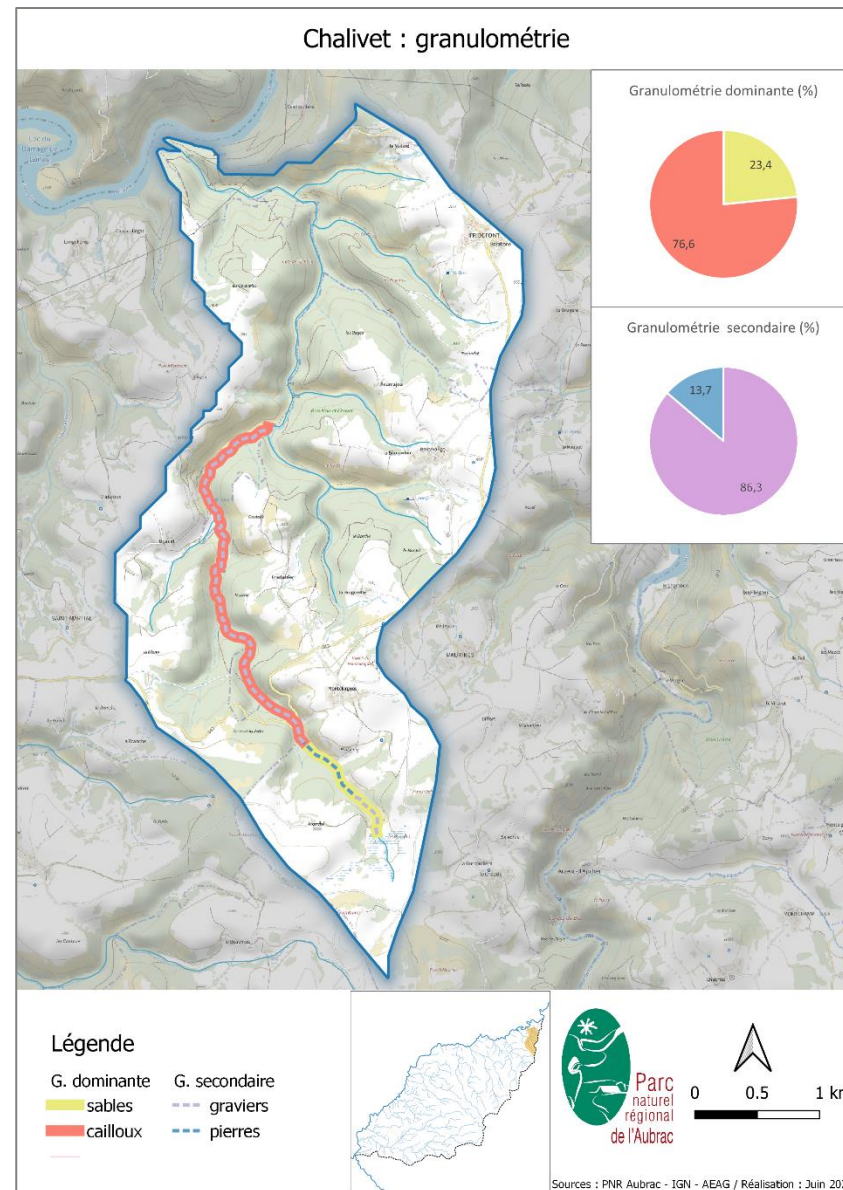


Figure 42 : Carte de la granulométrie du Chalivet

9.5. Colmatage

Le diagnostic met en évidence un colmatage peu important sur le Chalivet. Seul le secteur le plus amont du cours d'eau présente un colmatage compris entre 25 et 50%. Celui-ci correspond aux zones de prairies humides traversées par le cours d'eau sur laquelle le bétail vient s'abreuver.

Pour le reste du linéaire, le colmatage est inférieur à 25%. Le cours d'eau est néanmoins accessible au bétail sur les prairies pâturées au niveau de la Millerie.

Bien que le cours d'eau présente un colmatage globalement faible, celui-ci peut être favorisé par plusieurs facteurs :

D'une part les facteurs naturels :

- Le Chalivet se situe sur un secteur géologique constitué de basalte et de roches métamorphiques (gneiss) susceptibles d'apporter des limons et des sables au cours d'eau,
- Les érosions naturelles sont peu présentes.

D'autre part les facteurs anthropiques :

- 24,2% du linéaire du Chalivet (soit 4 km de berges) est accessible au bétail. Le bétail, en allant s'abreuver dans le cours d'eau, dégrade les berges et induit un apport conséquent de terre et de matière organique dans le cours d'eau favorisant le colmatage du lit (Figure 43).
- 4 passages à gué sont présents sur le cours d'eau. Certains d'entre eux, en mauvais état, peuvent provoquer l'apport de limons lors de la traversée du bétail et des engins agricoles (Figure 44).

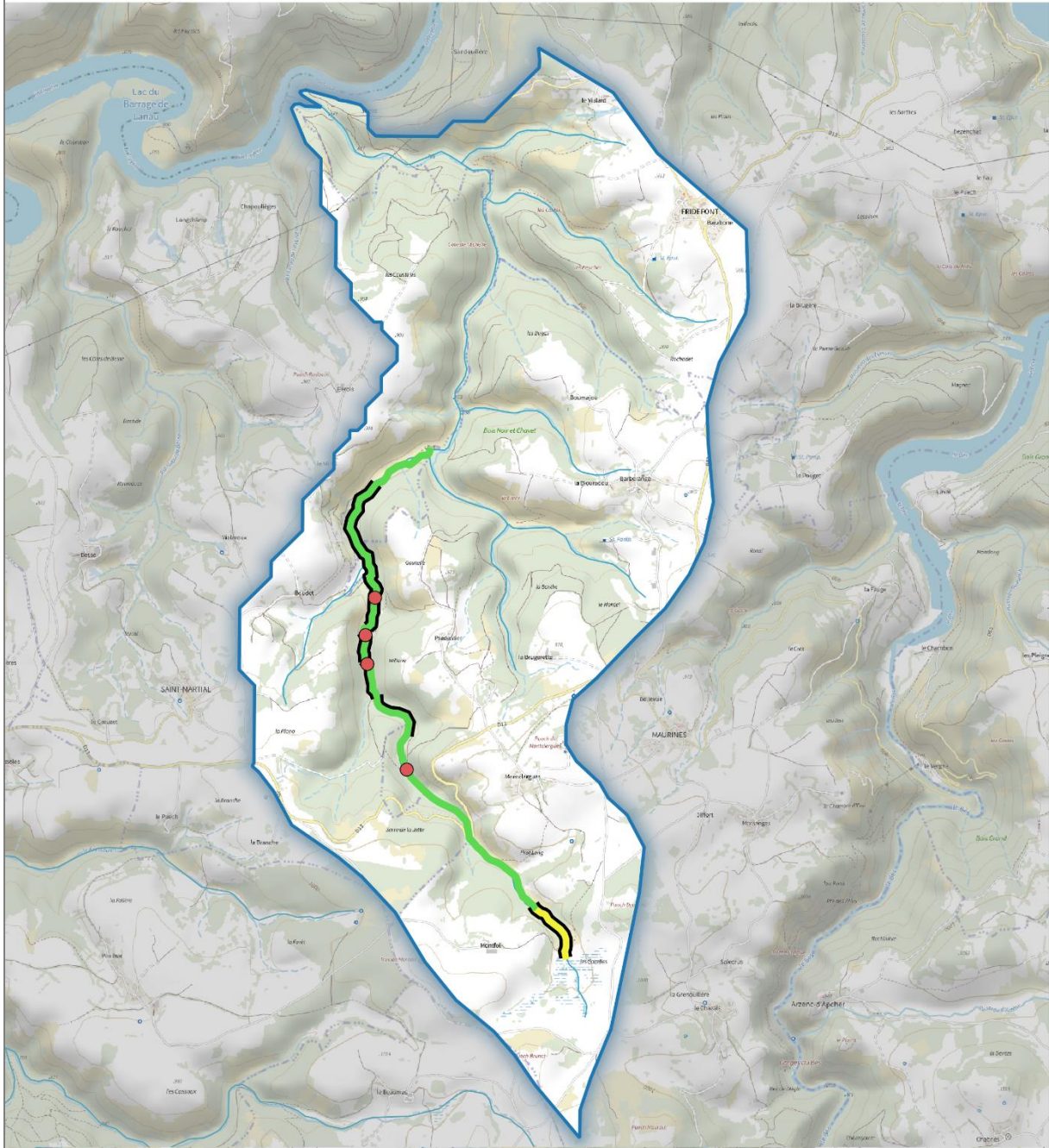


Figure 43 : Point d'abreuvement dégradé




Figure 44 : Passage à gué dégradé


Chalivet : colmatage



Légende

Colmatage

 <25%

 25%-50%

 passage à gué

 linéaire accessible au bétail



Parc
naturel
régional
de l'Aubrac



Sources : PNR Aubrac - IGN - AEAG / Réalisation : Juin 2021

Figure 45 : Carte du colmatage du Chalivet

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

9.6. Embâcles

Aucun embâcle significatif n'a été observé sur le linéaire parcouru lors du diagnostic mené sur le Chalivet.

9.7. Ouvrages transversaux et obstacles naturels

Aucun ouvrage transversal constituant une rupture de la continuité écologique du cours d'eau n'a été observé lors du diagnostic.

Quelques petites cascades constituant des obstacles naturels sont présentes sur la partie amont du Chalivet (Figure 46).

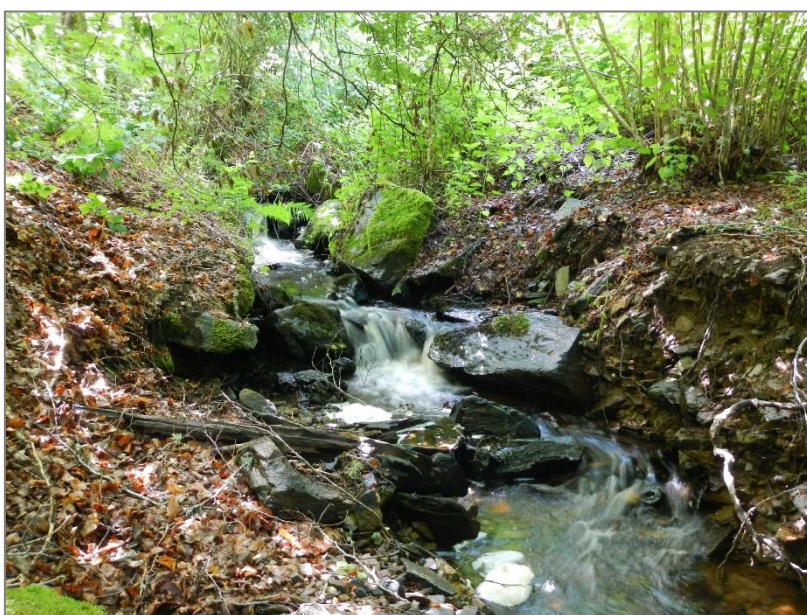
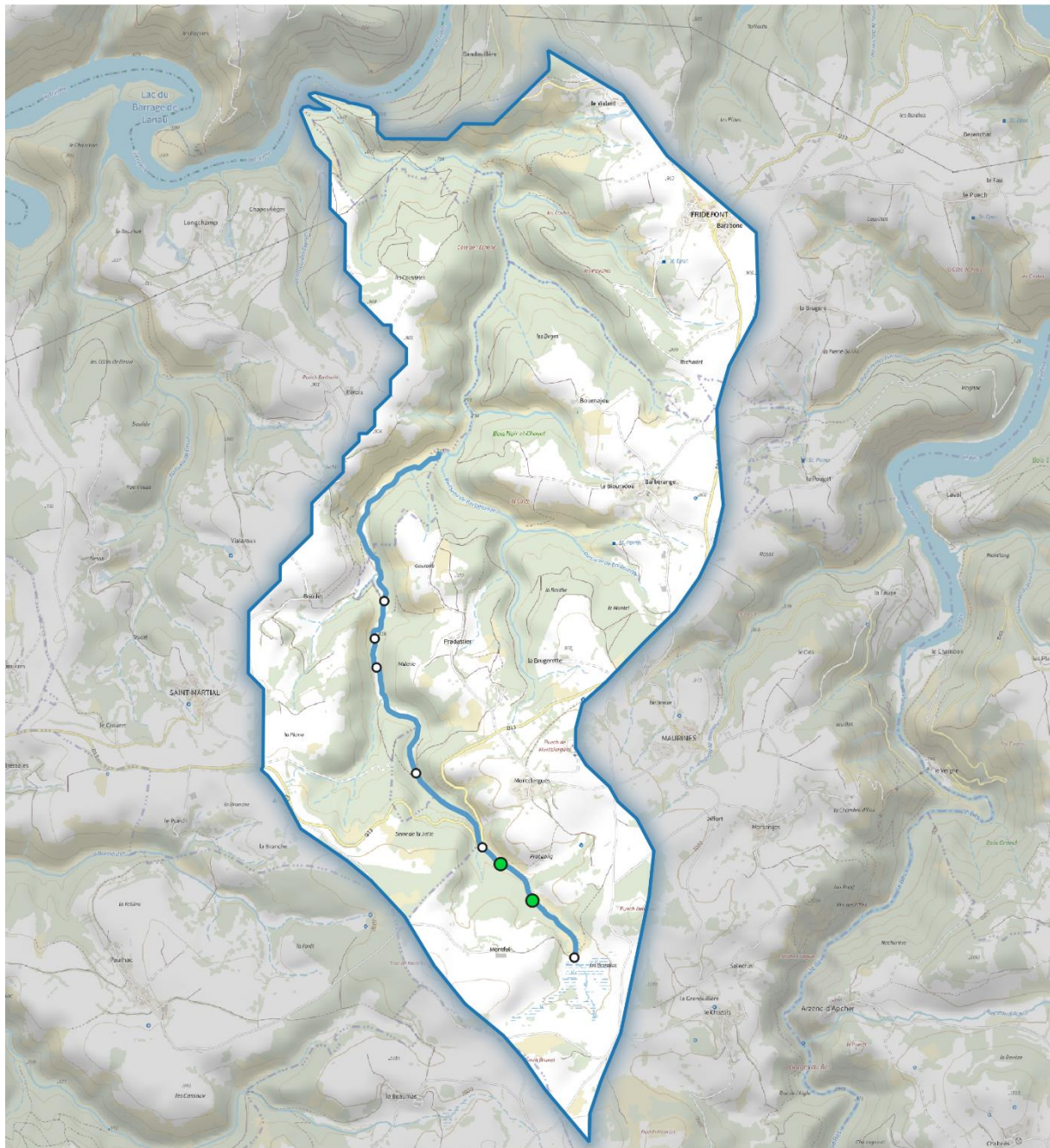


Figure 46 : Cascade sur le Chalivet

Chalivet : Ouvrages transversaux et obstacles naturels



Légende

Ouvrages artificiels
(hauteur de chute en cm)

○ 0

Obstacles naturels

● Cascades



Parc
naturel
régional
de l'Aubrac



Sources : PNR Aubrac - IGN - AEAG / Réalisation : Juin 2021

Figure 47 : Carte des ouvrages transversaux sur le Chalivet

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

10. Le Remontalou (FRFRL87_1)

10.1. Présentation

Le Remontalou prend sa source au pied du Puy de la Tuile à 1 219 mètres d'altitude et s'écoule sur 15,4 km avant de confluer avec la Truyère en aval du moulin de Filhon (commune de Chaudes-Aigues), à 668 mètres d'altitude. Son bassin versant à une superficie de 54 km². Dans sa partie amont, le Remontalou prend sa source dans un secteur forestier. Il rejoint ensuite des prairies naturelles ou de fauches, puis une zone de gorges avant d'entreprendre la traversée Chaudes-Aigues. A la sortie de la ville, il traverse jardins, prairies et boisements avant de rejoindre la Truyère.

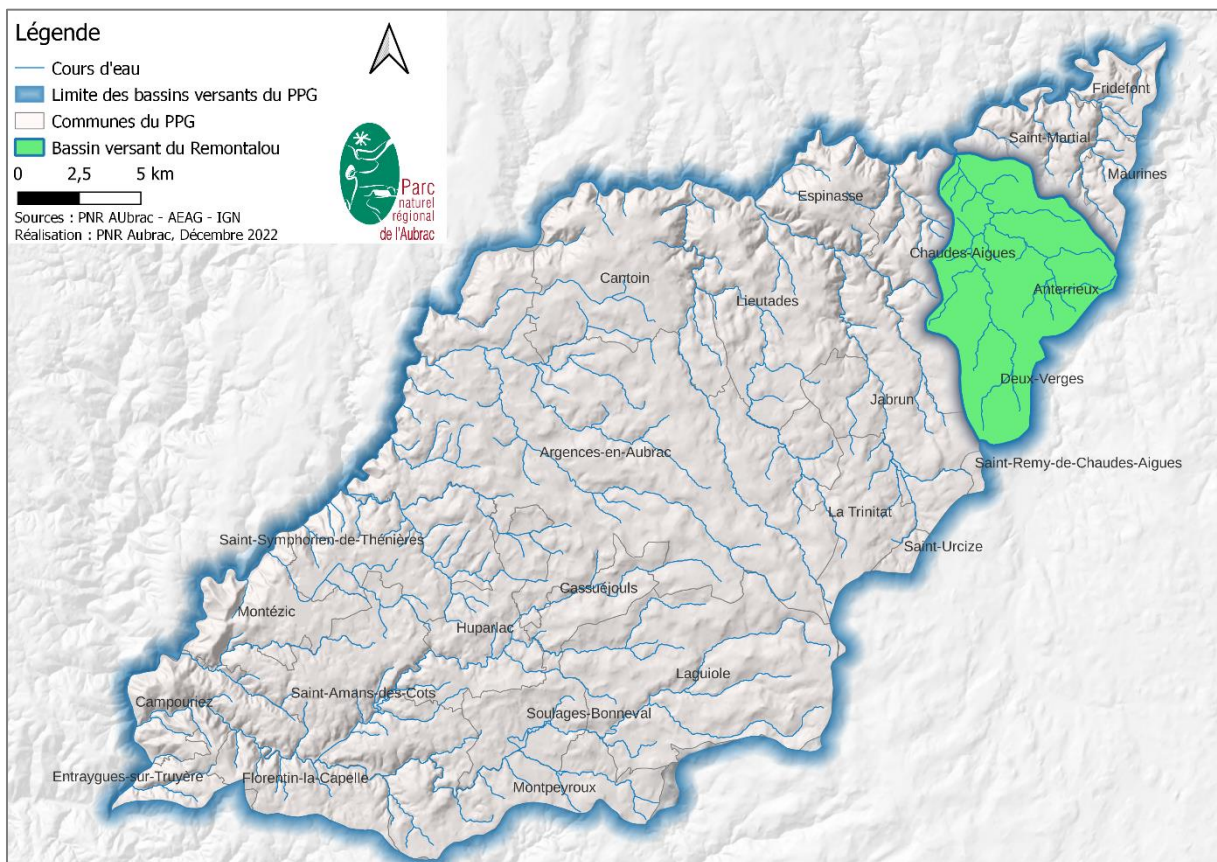


Figure 48 : Carte de présentation du bassin versant du Remontalou

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

10.2. Ripisylve

La ripisylve du Remontalou peut être divisée en deux parties distinctes :

- **De la source du Remontalou jusqu'à l'amont du lieu-dit de la Chazelles**, la ripisylve est peu dense ou inexistante. Le cours d'eau traverse des prairies de fauches ou de pâtures, où la ripisylve est simultanément absente en rives droite et gauche sur 4,5 km de long (soit 14 % du linéaire). Seule une strate herbacée de type mégaphorbiaie (formation végétale constituée de grandes plantes herbacées) est généralement en place apportant un minimum d'ombrage au cours d'eau (Figure 49).
- **Du lieu-dit de la Chazelles à la confluence avec la Truyère**, le Remontalou traverse un secteur de gorges puis, en aval de Chaudes-Aigues, des jardins, des prairies et des boisements. La ripisylve est généralement continue et dense sur la grande majorité du linéaire (Figure 51) à l'exception de la traversée de la ville de Chaudes-Aigues où le tissu urbain ne permet pas le développement de la ripisylve sur près d'un kilomètre de linéaire.

D'un point de vue général, la ripisylve présente un bon état sanitaire avec une strate arborée composée essentiellement d'aulnes et de saules qui apportent de l'ombrage sur une grande partie du linéaire.



Figure 49 : Strate herbacée de type mégaphorbiaie



Figure 50 : le Remontalou traversant Chaudes-Aigues



Figure 51 : Ripisylve dense des secteurs forestiers

Remontalou : ripisylve rive droite et gauche

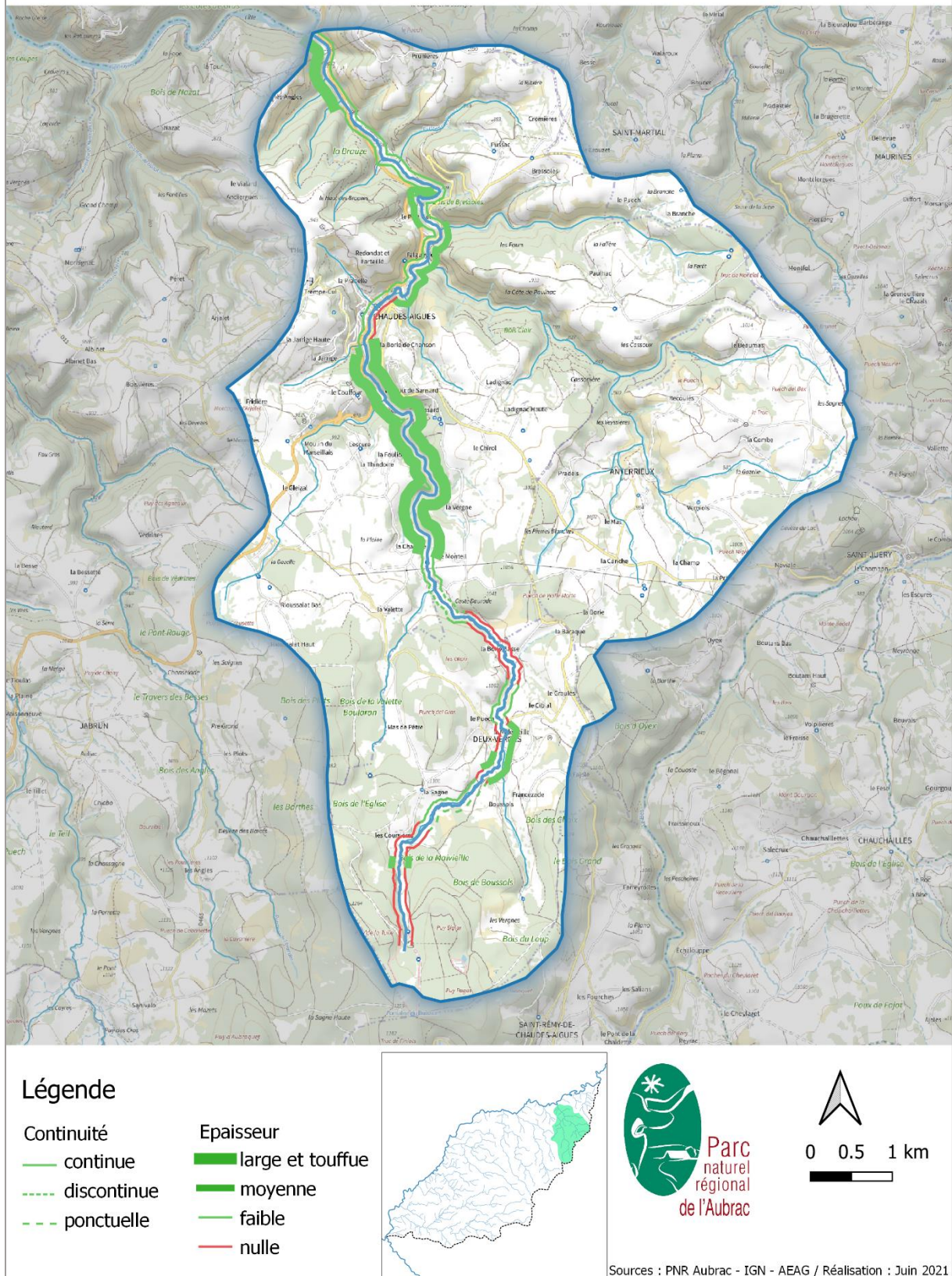


Figure 52 : Carte de la ripisylve du Remontalou

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

10.3. Faciès et granulométrie

Le Remontalou se caractérise sur l'ensemble du linéaire par des **faciès aux vitesses d'écoulement plutôt élevées**. Trois grandes zones se dégagent :

- Les zones amont et aval sont toutes deux caractérisées par des faciès de type rapide.
- La zone médiane est quant à elle caractérisée par un faciès de type cascade (Figure 53).

Quelques secteurs de type plat courant ponctuent le linéaire notamment au niveau du village des Deux-Verges et de la ville de Chaudes-Aigues.

La granulométrie du cours d'eau suit une répartition en trois grandes zones analogues à celle des faciès :

- La zone amont présente une granulométrie diversifiée dont la composition alterne entre sables, pierres et cailloux.
- La zone médiane est beaucoup plus homogène, présente une granulométrie assez surprenante puisqu'elle est essentiellement composée de sables pourtant rarement associés au faciès de type cascade qui caractérise ce secteur. Cela s'explique par le relief (érosion) et la géologie composée de granite et de gneiss qui en se décomposant apportent beaucoup de sables au Remontalou. L'ensablement du Remontalou peut également être expliqué par des drainages et l'ouverture de pistes forestières sur ce secteur.
- La zone aval est, elle aussi, très homogène, on retrouve principalement des pierres et des sables.



Figure 53 : Cascade sur le Remontalou

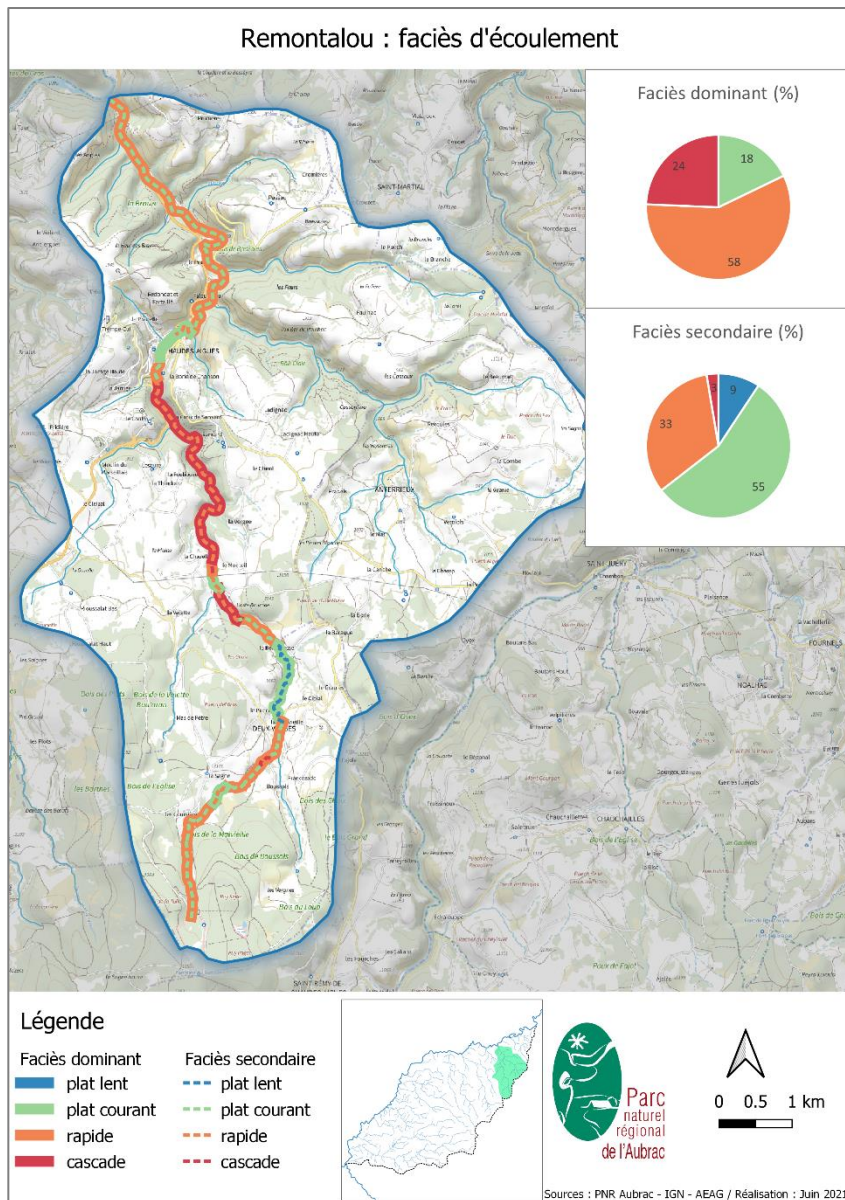


Figure 54 : Carte des faciès d'écoulement du Rementalou

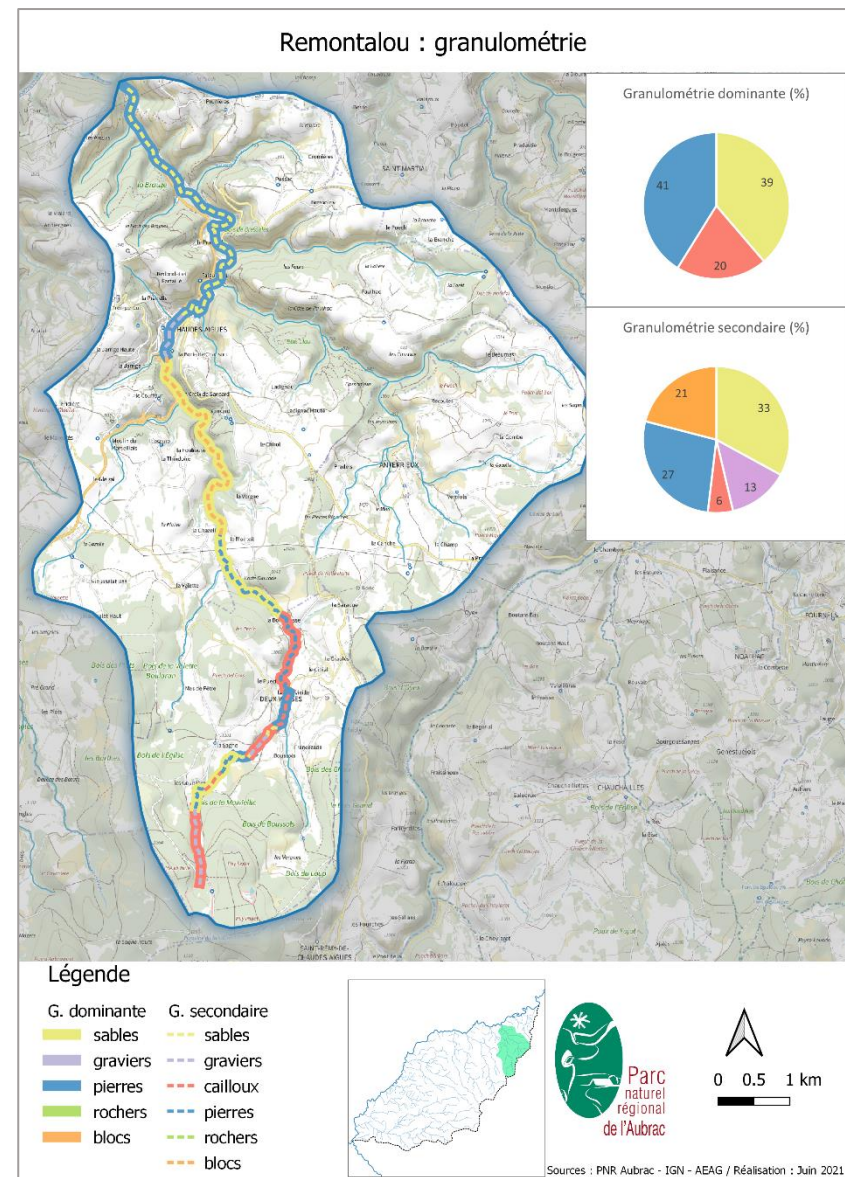


Figure 55 : Carte de la granulométrie du Rementalou

Accusé de réception en préfecture
 015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
 Date de transmission : 04/09/2023
 Date de réception préfecture : 14/09/2023

10.4. Colmatage

Le diagnostic met en évidence un colmatage peu important sur l'ensemble du Remontalou. La totalité du linéaire présente un taux de colmatage inférieur à 25%, malgré une présence importante de sables dans la partie médiane. Les faciès d'écoulement rapides qui caractérisent le Remontalou contribuent à limiter le colmatage du cours d'eau en remobilisant la granulométrie la plus fine.

Bien que le cours d'eau présente un colmatage globalement faible, celui-ci peut être favorisé par plusieurs facteurs :

D'une part les facteurs naturels :

- Le Remontalou traverse un secteur géologique granitique et une formation cristallophyllienne à gneiss susceptibles d'apporter des sables au cours d'eau.
- Des érosions naturelles sont localement présentes sur les parties amont et médiane du Remontalou.

D'autre part les facteurs anthropiques :

- 41% du linéaire du Remontalou (soit 12,6 km de berges), est accessible au bétail. Le bétail en allant s'abreuver dans le cours d'eau dégrade les berges et induit un apport conséquent de terre et de matières organiques dans le cours d'eau favorisant le colmatage du lit (Figure 56).
- 14 passages à gué sont présents sur le cours d'eau. Certains d'entre eux, en mauvais état, peuvent provoquer l'apport de limons et de sables lors de la traversée du bétail et des engins agricoles.



Figure 56: Dégradation des berges par piétinement du bétail

Note méthodologique

Pour le Remontalou et le Lévandès, la liste des points d'abreuvements dégradés prend seulement en compte les dégradations les plus significatives. Elle n'est donc pas exhaustive contrairement aux autres cours d'eau étudiés. Cette différence méthodologique s'explique par des conditions et des temporalités de collecte de données différentes pour ces deux cours d'eau.

Rementalou : facteurs de colmatage

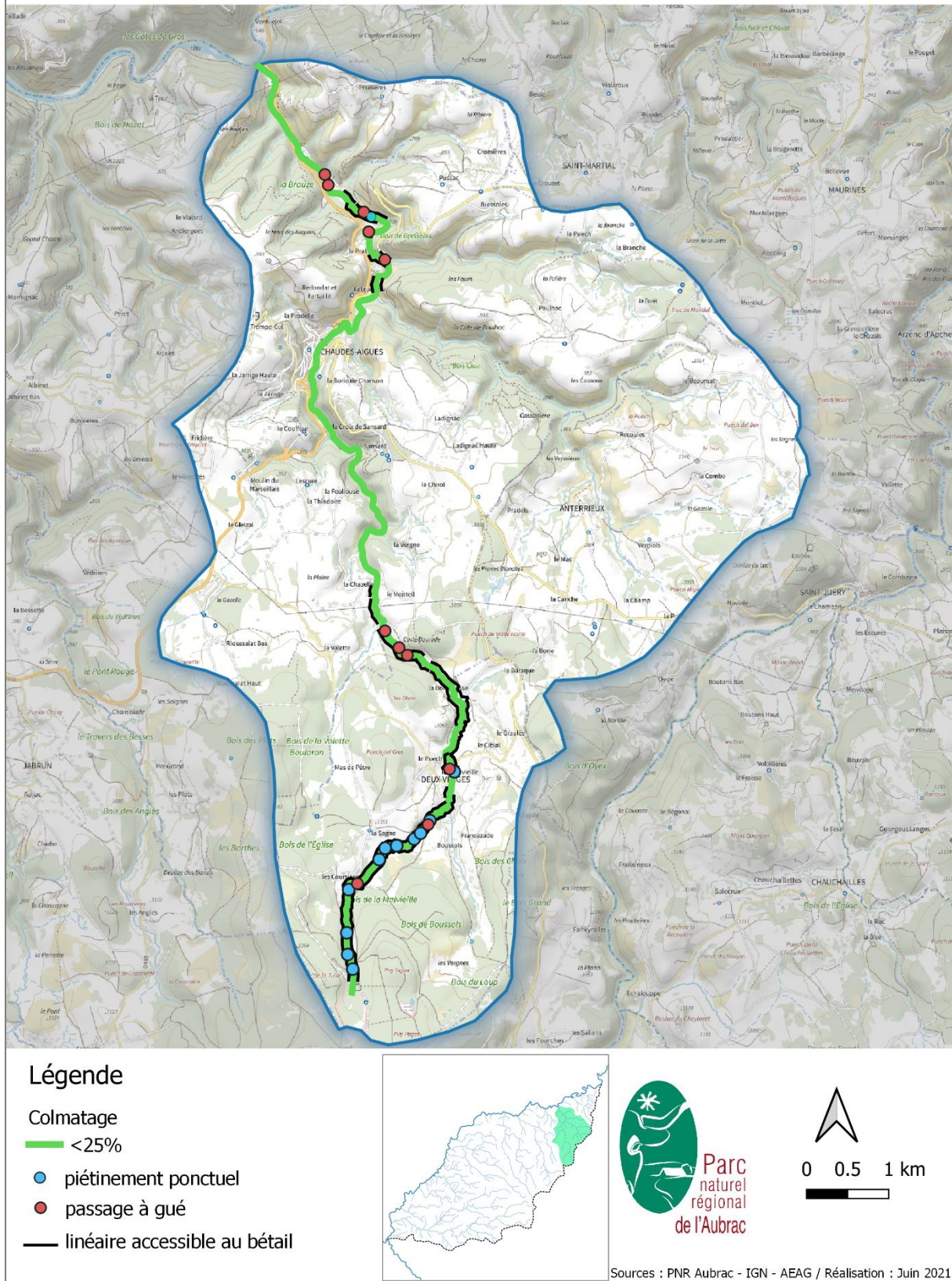


Figure 57 : Carte du colmatage du Rementalou

Accusé de réception en préfecture
 015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
 Date de télétransmission : 14/09/2023
 Date de réception préfecture : 14/09/2023

10.5. Rectification

Aux lieux-dits les Coursières et la Sagne, en amont de Deux-Verges, le Remontalou est traversé par deux chemins sans qu'aucun franchissement n'ait été prévu.

Ces deux secteurs sur le Remontalou présentent les mêmes caractéristiques :

- Le cours d'eau traverse un chemin (passage à gué) sur 10-15 m avant de retrouver son lit à l'aval.
- Le cours d'eau dans les parcelles aval a été déplacé et se retrouve « perché » par rapport à son lit d'origine.

Cette situation entraîne des érosions de berges importantes, un colmatage du lit du cours d'eau et une déconnexion des zones humides associées.



Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

Secteur 1: Les Coursières



Figure 58 : Le Remontalou aux Coursières

Le cours d'eau débouche sur le chemin forestier (passage à gué), s'étale sur une portion de 10-15 mètres avant de retrouver son lit un peu plus bas (Figure 59). A noter que ce décalage entre les sections amont et aval est lié à une rectification du cours d'eau à l'aval.



Figure 59 : Le Remontalou n'a plus de lit lors de la traversée du chemin forestier

En aval du passage à gué, le lit est déplacé et rectifié sur environ **400 mètres** et est totalement « perché ». Celui-ci a tendance naturellement à rejoindre son talweg d'origine, provoquant une incision de son lit (Figure 60).



Figure 60 : Lit du Remontalou à l'aval du passage à gué

Secteur 2 : La Sagne



Figure 61 : Le Remontalou à la Sagne

En aval du passage à gué (Figure 62), le lit est déplacé et rectifié sur environ **60 mètres** et forme un obstacle de 1 m de haut. Des érosions de berges importantes sont présentes à l'aval (Figure 63).



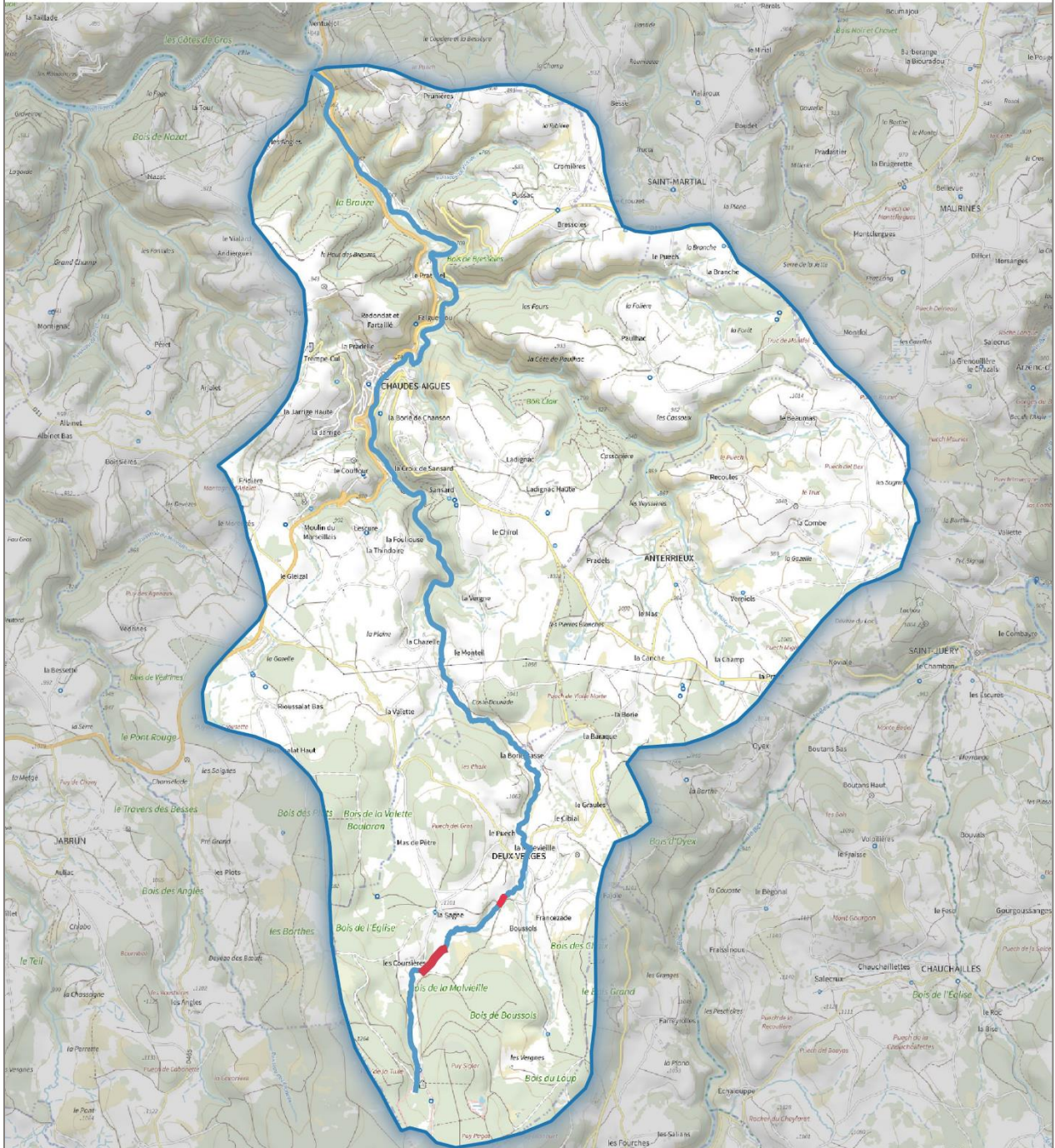
Figure 62 : Le Remontalou lors de la traversée du passage à gué



Figure 63 : Lit du Remontalou à l'aval du passage à gué

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

Rementalou : secteurs de rectification



Légende

- Rementalou
- Linéaire rectifié
(d'après photo aérienne)



Parc
naturel
régional
de l'Aubrac



0 0.5 1 km

Sources : PNR Aubrac - IGN - AEAG / Réalisation : Juin 2021

Figure 64 : Carte des secteurs identifiés comme rectifiés sur le Rementalou

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

10.6. Ouvrages transversaux et obstacles naturels

Sur le secteur amont du Remontalou, cinq buses mal calibrées sont présentes entre la source du cours d'eau et la commune de Deux-Verges avec des hauteurs de chute comprises entre 10 et 50 cm (Figure 68). Les deux premières buses rencontrées, étant situées proches de la source, elles ne présentent pas d'enjeu majeur en termes de continuité piscicole. En revanche, les trois suivantes, étant cette fois-ci situées plus en aval dans un secteur déjà plus poissonneux, perturbent davantage le milieu.



Figure 65 : Buse mal calibrée sur le Remontalou

On retrouve sur la zone médiane du Remontalou plusieurs infranchissables naturels (zones de cascades) du fait de ruptures de pente naturelles cloisonnant le cours d'eau. Une buse mal calibrée y est également présente, mais celle-ci ne constitue pas un enjeu particulier étant située dans un secteur où la continuité piscicole est déjà perturbée par la présence d'obstacles naturels (Figure 66).



Figure 66 : Cascade sur le Remontalou

La zone aval du Remontalou présente de nombreux ouvrages transversaux avec pour certains d'entre eux des hauteurs de chute pouvant atteindre près de deux mètres. Ils sont

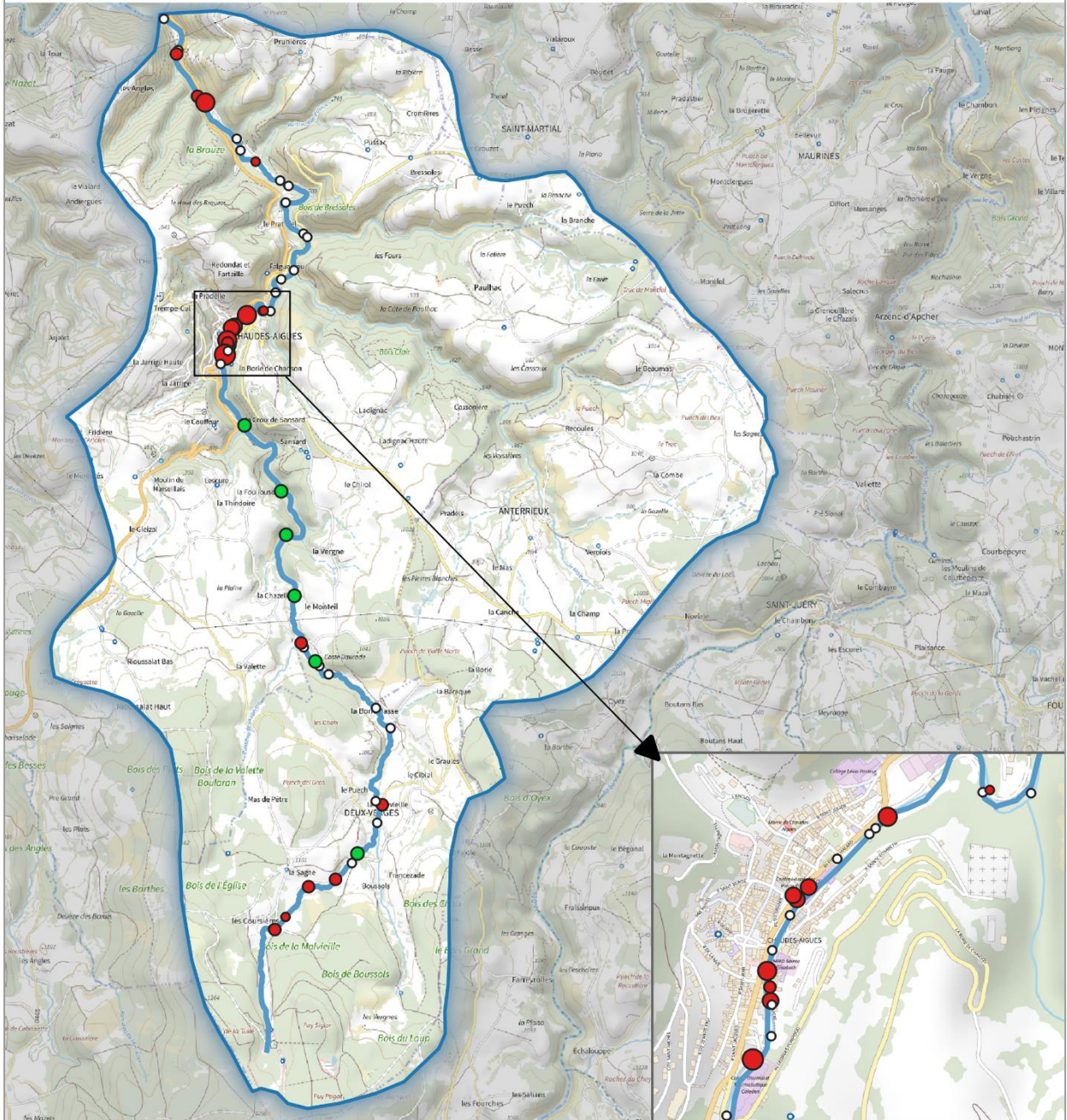
Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

situés principalement sur la commune de Chaudes-Aigues où la densité du bâti est corrélée avec un fort aménagement du cours d'eau. Celui-ci y est par ailleurs busé sur près d'une centaine de mètres au niveau du parking et de la piscine municipale. Un seuil avec une hauteur de chute supérieure à 1m50 est situé peu avant la confluence du Remontalou avec la Truyère au niveau du pont de la D921 (Figure 67). Ces obstacles perturbent sévèrement la continuité piscicole mais l'importance du bâti et des infrastructures rendent les éventuelles opérations de restauration de la continuité écologique difficiles et coûteuses.



Figure 67 : Seuil sur le Remontalou

Remontalou : Ouvrages transversaux et obstacles naturels



Légende

Ouvrages artificiels
(hauteur de chute en cm)

- 0 - 1
- 1 - 10
- 10 - 50
- 50 - 100
- 100 - 250
- 250 - 300

Obstacles naturels

- Cascades



Parc
naturel
régional
de l'Aubrac



0 0.5 1 km



Sources : PNR Aubrac - IGN - AEAG / Réalisation : Juin 2021

Figure 68 : Carte des ouvrages transversaux sur le Remontalou

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

10.7. Le Remontalou lors de la traversée de Chaudes-Aigues

Au niveau de Chaudes-Aigues, le Remontalou traverse une zone très urbanisée. Les nombreux aménagements inféodés à la forte densité du bâti ont plusieurs incidences sur son fonctionnement :

- **La rectification du cours d'eau et l'artificialisation du lit ou des berges** (Figure 69) ont fortement modifié le fonctionnement hydromorphologique du Remontalou, en aggravant notamment le risque de crues et d'incision du lit plus en aval. Les conséquences portent également sur la biodiversité en termes de discontinuité écologique, de disparition d'habitats et de développement d'espèces invasives.



Figure 69 : Cours d'eau rectifié avec berges artificialisées dans Chaudes-Aigues

- **En ce qui concerne les espèces invasives**, des pieds de Renoué du Japon ont notamment été identifiés dans la traversée de Chaudes-Aigues et dans le parc en aval (Figure 70).



Figure 70 : Renouée du Japon à Chaudes-Aigues

- **La qualité de la ressource en eau** est susceptible d'être dégradée tant sur le plan physico-chimique que bactériologique par les nombreux rejets, pas toujours identifiés, liés entre autres à l'assainissement et aux stations thermales.
- La réouverture du chemin de la Mine dans le cadre de la manifestation du Grand Parcours a également remis à ciel ouvert une partie **des déchets d'une ancienne décharge** (Figure 71). Bien que des journées de nettoyage aient été organisées pour limiter au maximum la présence de déchets sur le chemin, il est possible que de fortes précipitations puissent mettre à nu et entraîner de nombreux déchets dans le cours d'eau (métal, plastique, verre, pneu et autres produits en tout genre...).



Figure 71 : Ancienne décharge en amont de Chaudes-Aigues

D'autre part, les aménagements réalisés sur un terrain privé en l'aval de la station d'épuration de Chaudes-Aigues présentent un risque tant en termes d'inondation que sur le bon fonctionnement du cours d'eau.

- **Les déchets de tonte** directement déversés dans le cours d'eau engendrent une pollution de l'eau avec des risques d'eutrophisation et peuvent également provoquer des dégradations de berge en se décomposant. Ces déchets sont susceptibles de recharger les embâcles existants en aval, augmentant ainsi le risque d'inondation.
- **L'aménagement d'une passerelle sur deux enrochements de berges** restreint la section d'écoulement de la rivière et participe également au risque d'inondation (Figure 72).
- A priori, les **aménagements de type « camping »** réalisés sur ce terrain doivent rester dans le domaine privé, mais si le propriétaire souhaite à l'avenir y aménager un terrain de camping, il sera important de vérifier la compatibilité de cette installation avec le PPRi. En effet, si ces emplacements sont loués, les risques encourus par les personnes en cas de sinistre relèvent de la responsabilité du maire.

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

D'autre part le système assainissement des installations sanitaires liées aux équipements de camping devra également être étudié.



Figure 72 : Passerelle aménagée sur deux enrochements de berge

Les enjeux soulevés par ce contexte urbain se démarquent des enjeux habituellement rencontrés sur le territoire du PPG, qui s'inscrit majoritairement dans des contextes agricoles ou forestiers.

Les lourdes modifications du cours d'eau rencontrées au niveau de Chaudes-Aigues impactent donc fortement la qualité et le fonctionnement du milieu. Cependant, les opérations de restauration écologique menées en milieu urbain impliquent souvent des coûts financiers disproportionnés par rapport au gain écologique attendu. Dans le cas du Remontalou au niveau de Chaudes-Aigues, le gain écologique dû au décloisonnement du cours d'eau serait faible, étant donné que l'amont de Chaudes-Aigues est aussi cloisonné par des obstacles naturels (cascades).

10.9. Embâcles

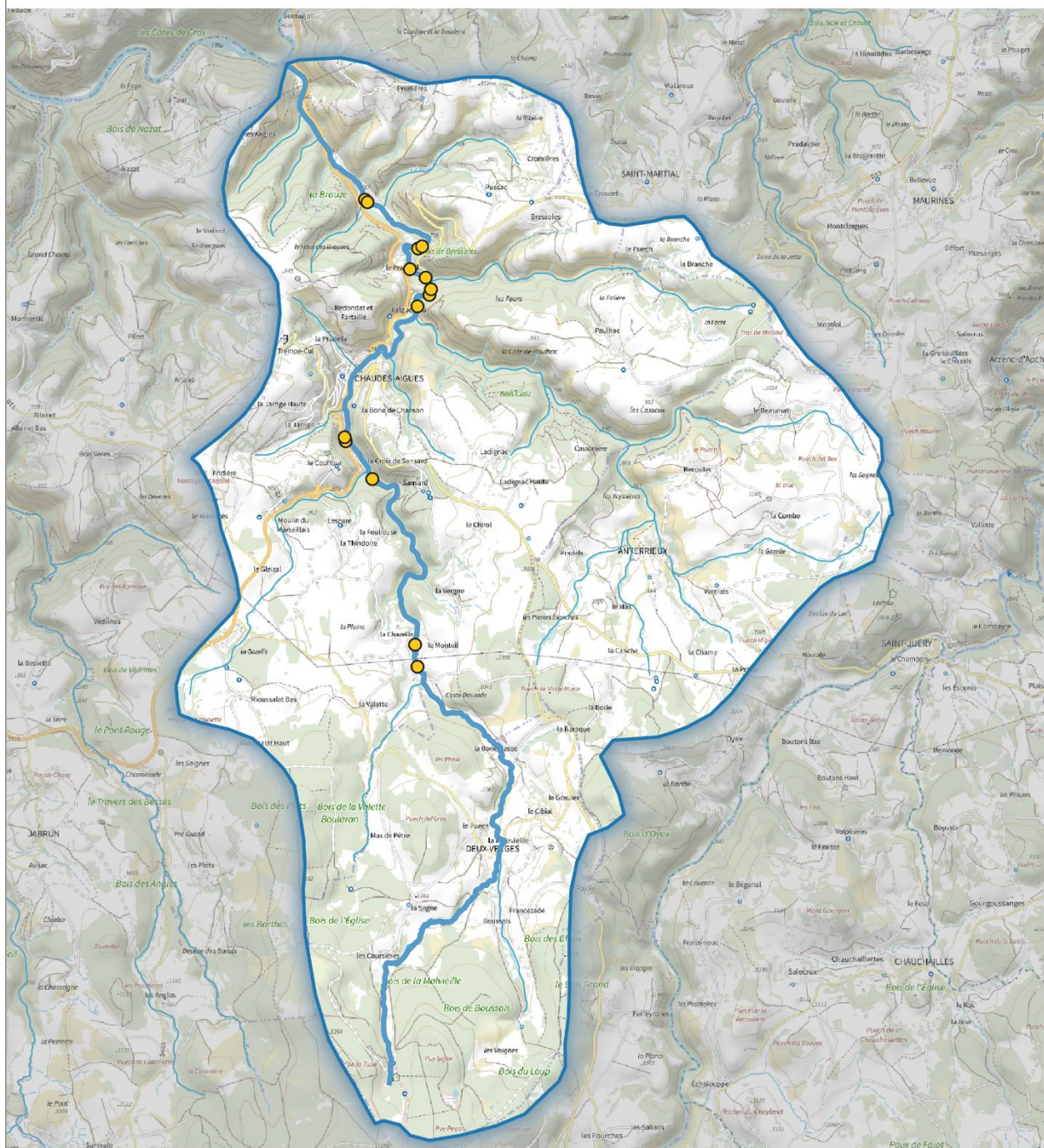
Plusieurs embâcles sont présents dans la partie aval du Remontalou (Figure 73). Ces embâcles ne constituent pas un facteur aggravant en termes de risque d'inondation. Ils présentent en revanche un intérêt en apportant des caches piscicoles au cours d'eau.

Cependant, certains embâcles peuvent entraîner une divagation importante du cours d'eau et la création d'obstacles à la continuité piscicole. Ils peuvent également fragiliser la structure des ponts lorsqu'ils se bloquent à l'amont de ceux-ci.



Figure 73 : embâcles sur le Remontalou

Rementalou : embacles



Légende

- Rementalou
- embacles de bois



Parc
naturel
régional
de l'Aubrac



0 0.5 1 km

Sources : PNR Aubrac - IGN - AEAG / Réalisation : Juin 2021

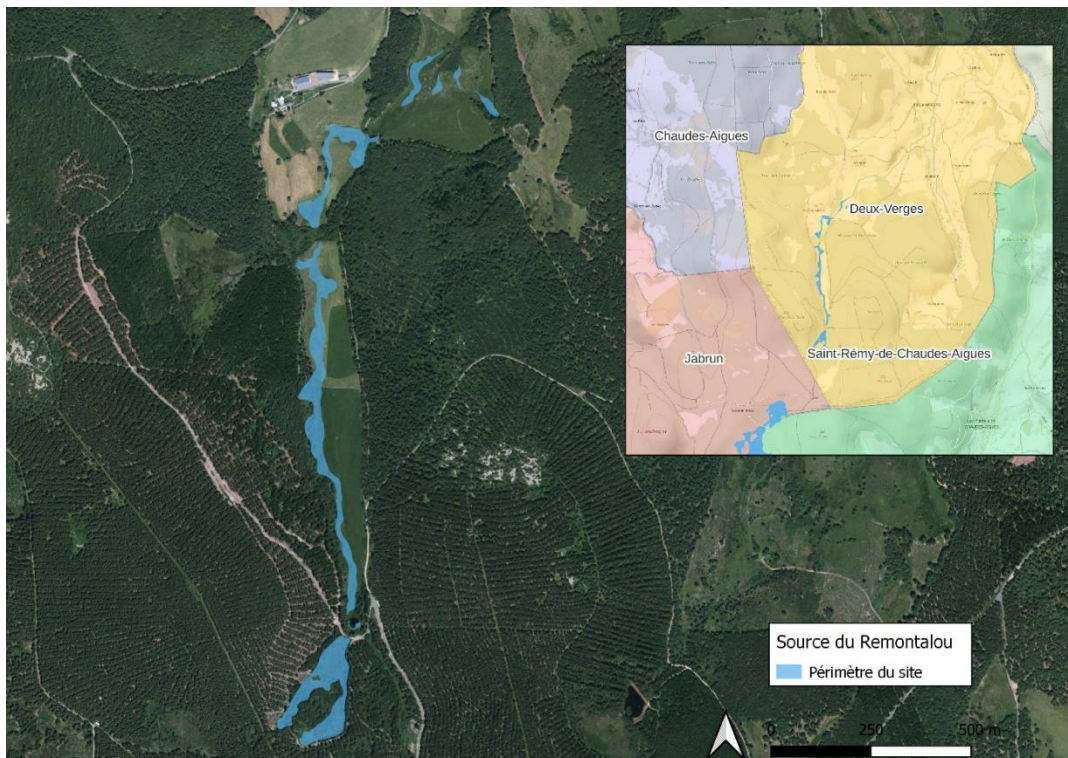
Figure 74 : Carte des embacles sur le Rementalou

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

10.10. Zones humides

Les sources du Rementalou sont alimentées par des tourbières faisant partie du réseau de tourbières du Puy de la Tuile. **Le massif du Puy de la Tuile** prend place sur une roche-mère granitique et leuco-granitique qui compose le réservoir hydrique de l'ensemble de ces tourbières, mais aussi de captages d'eau potable pour les communes avoisinantes. Auparavant occupé essentiellement de landes pâturées par des moutons, ce massif a été très largement boisé en épicéas dans les années 1960-1970. Les parcelles sont globalement des propriétés communales ou sectionales, gérées par un regroupement sous forme d'ASAF (Association Syndicale Autorisée Forestière). Aujourd'hui les peuplements sylvicoles arrivent à maturité : un réseau de pistes forestières a été développé pour exploiter le bois. Ces pistes forestières et les fossés associés, dans ce contexte pédogéologique, occasionnent des dégradations par ensablement, des zones humides et des cours d'eaux qui prennent leur source sur le massif. De plus, les parcelles agricoles (prairies humides) mériteraient parfois une gestion plus adéquate (abreuvement, ripisylves, restauration de cours d'eau recalibrés) et certains franchissements (gué) par des chemins demandent à être retravaillés en faveur tant des cours d'eau que des prairies humides associées.

Ces zones humides sont intégrées à l'ENS du Puy de la Tuile et en partie au site Natura 2000 Aubrac cantalien. Elles sont également désignées comme « site d'intérêt majeur » dans la Charte du PNR de l'Aubrac.



Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

11. Le Lévandès (FRFR666)

11.1. Présentation

Le Lévandès prend sa source aux Ygrands sur la commune de Jabrun à 1146 mètres d'altitude, il s'écoule sur 14,9 kilomètres avant de confluer avec la Truyère à 660 mètres d'altitude au Pont du Clout. Son bassin versant a une superficie de 36 km². Sur sa partie amont, le Lévandès traverse majoritairement des prairies et des boisements. Puis, après le hameau de la Bessette, le Lévandès passe dans un secteur de gorges jusqu'à rejoindre la Truyère.

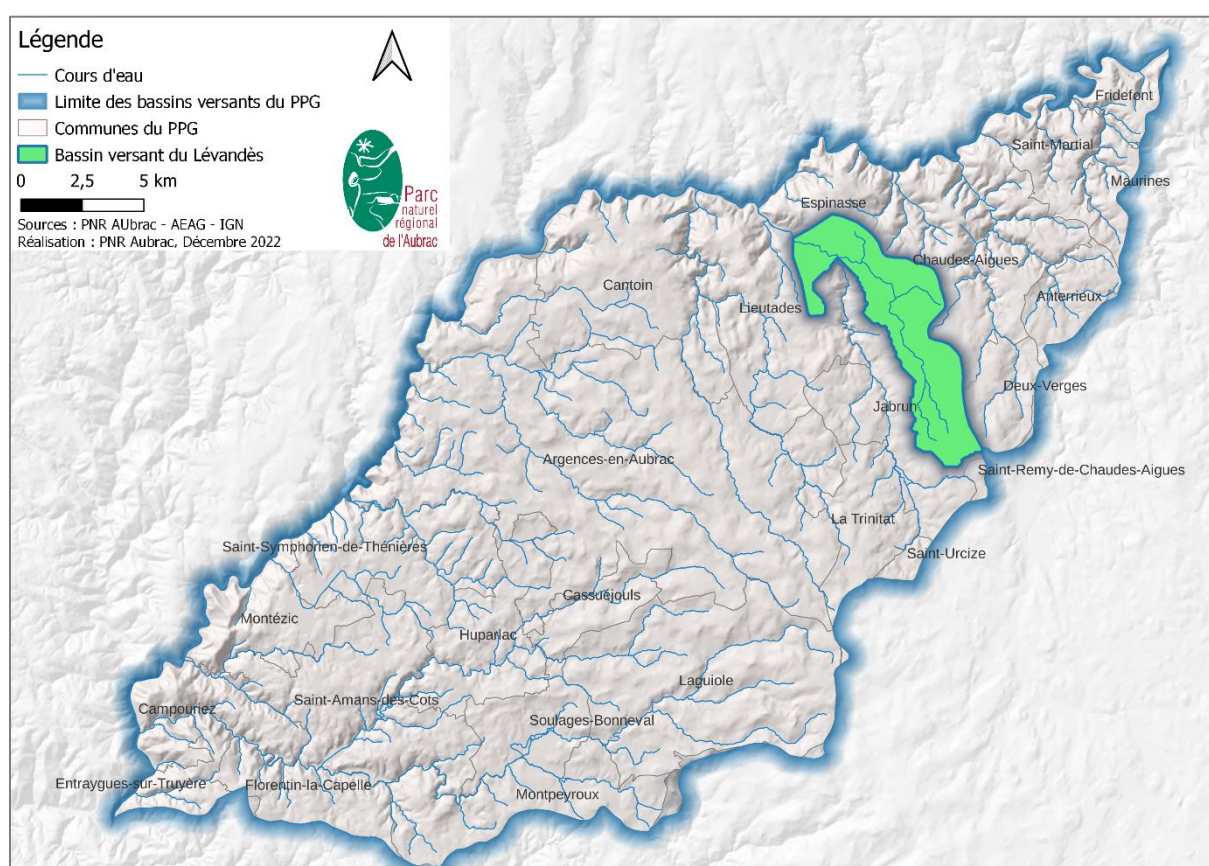


Figure 75 : Carte de présentation du bassin versant du Lévandès

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

11.2. Ripisylve

La ripisylve du Lévandès est dense et continue sur une grande majorité du linéaire. Le cours d'eau alterne entre parcelles boisées et parcelles agricoles sur sa partie amont, et traverse de grandes zones forestières sur sa partie aval.

Seule une très faible portion du linéaire (inférieure à 200 mètres) est totalement dépourvue de ripisylve en aval de la Cavanière.

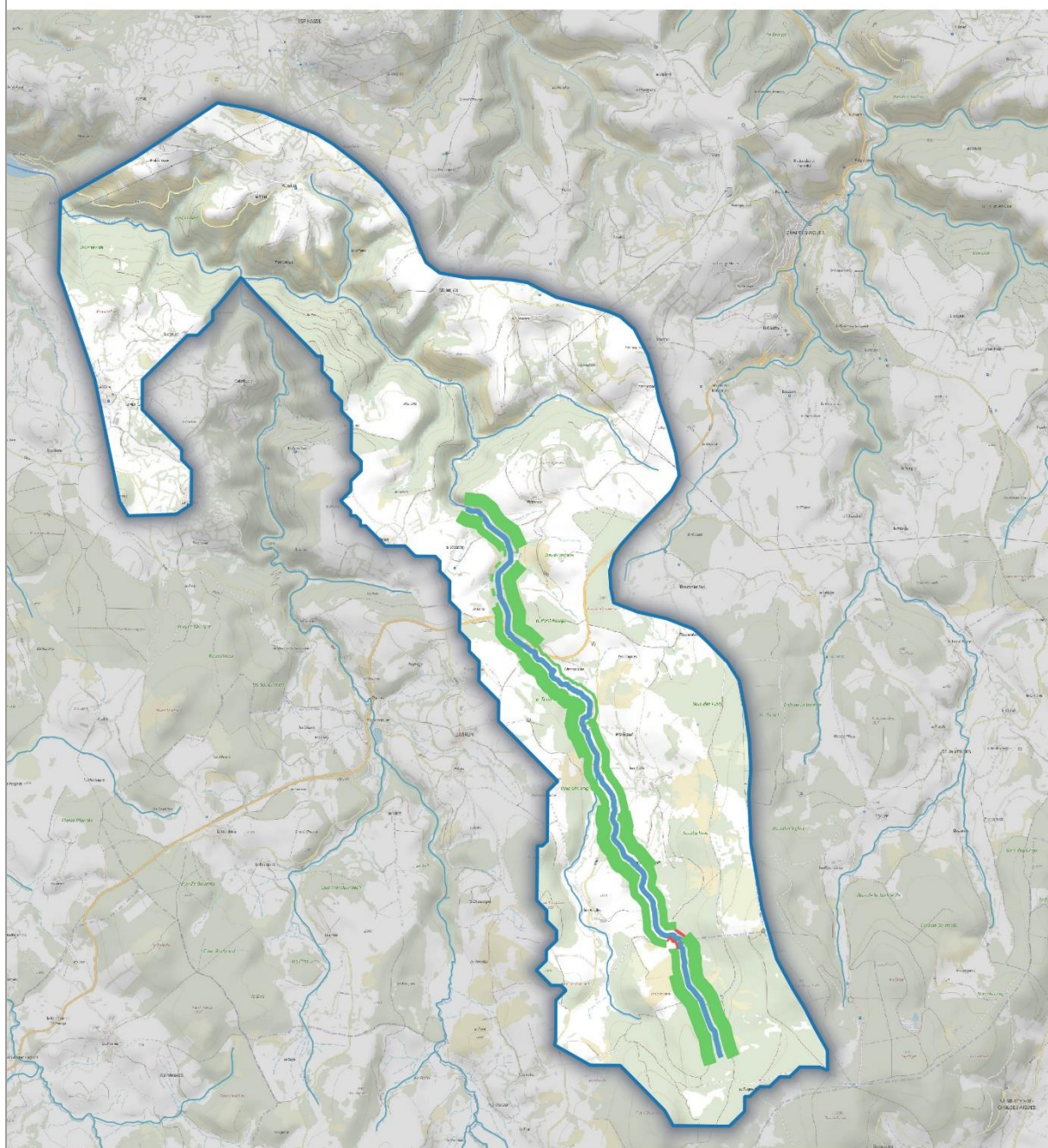
La ripisylve présente globalement un bon état sanitaire et permet d'apporter de l'ombrage sur une grande partie du Lévandès contribuant ainsi au bon état du cours d'eau (Figure 76).



Figure 76: Ripisylve sur le Lévandès




Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

Levandès : ripisylve rives droite et gauche



Légende

Continuité

-  continue
-  discontinue
-  ponctuelle

Epaisseur

-  large et touffue
-  moyenne
-  faible
-  nulle



Parc
naturel
régional
de l'Aubrac



0 0.5 1 km



Sources : PNR Aubrac - IGN - AEAG / Réalisation : Juin 2021

Figure 77 : Carte de la ripisylve présente sur le Levandès

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

11.3. Faciès et granulométrie

Le Lévandès présente un faciès d'écoulement dominant de type rapide depuis sa source jusqu'au lieu-dit du Devèze-des-Bœufs, suivi d'un faciès de type plat courant sur le reste du linéaire. Seul le secteur situé directement en aval du pont de la D921, marqué par une forte rupture de pente, se caractérise par un faciès de type cascade (Figure 78).



Figure 78 : Faciès de type cascade sur le Lévandès

La granulométrie rencontrée sur le cours d'eau est directement liée aux faciès d'écoulement qui lui sont associés :

- Les cailloux se retrouvent dans les zones de rapides.
- Les sables se rencontrent principalement dans les zones de plats courant où la vitesse d'écoulement ne permet pas de chasser les granulométries les plus fines vers l'aval.
- Compte tenu d'une vitesse de courant plus élevée, la zone de cascade est associée à une granulométrie plus grossière de type blocs.

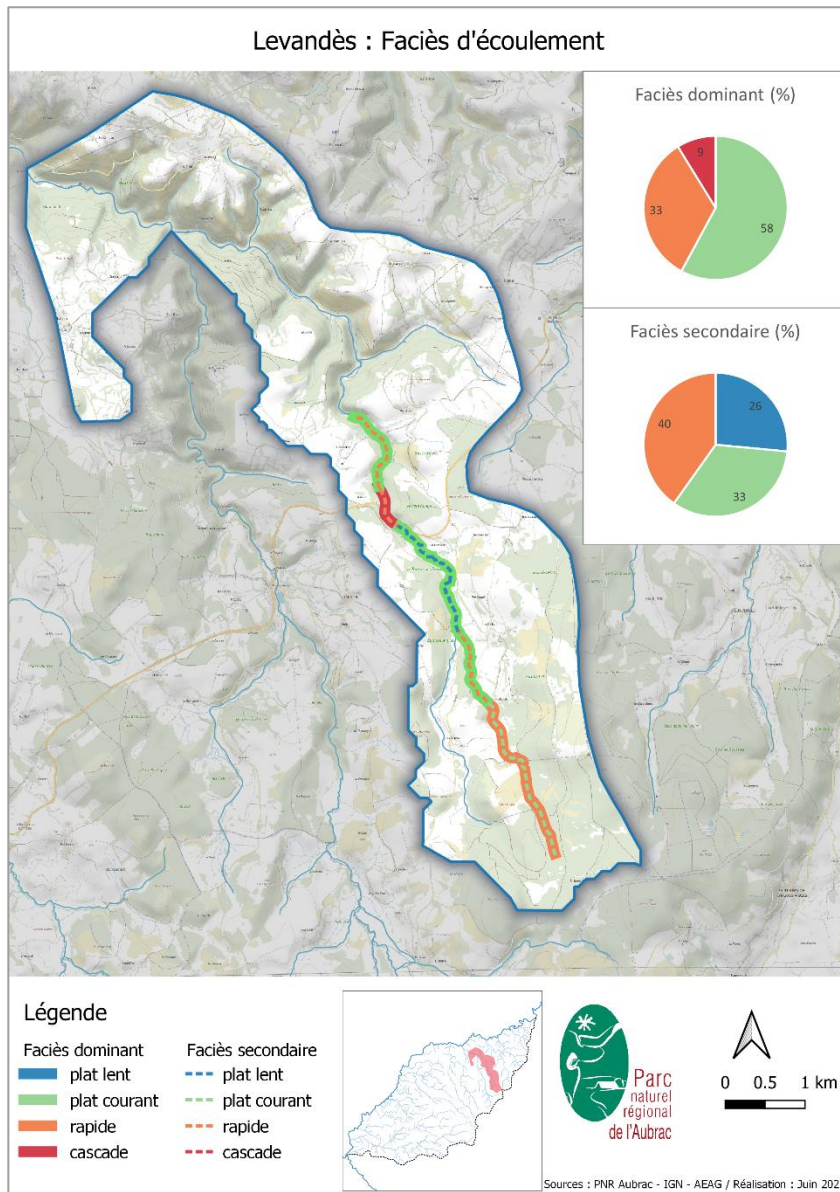


Figure 79 : Carte des faciès d'écoulement du Lévandès

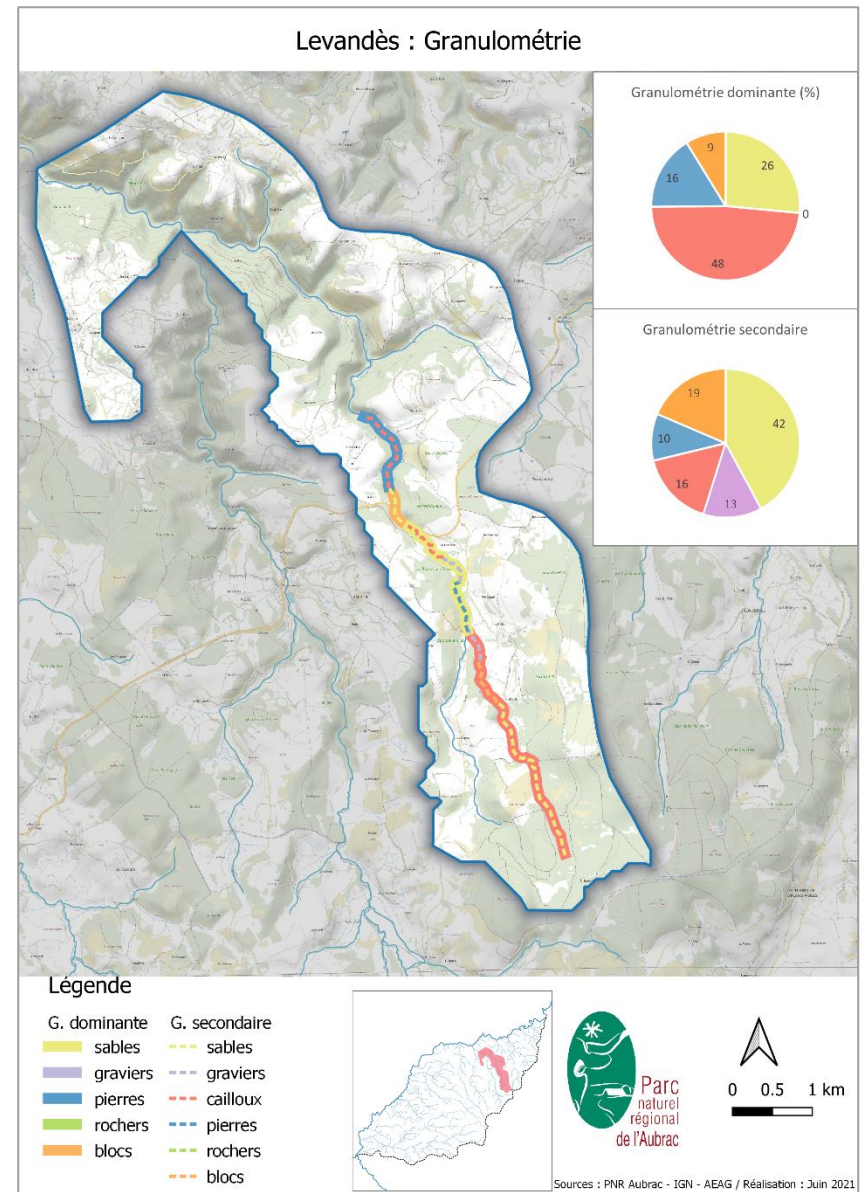


Figure 80 : Carte de la granulométrie du Lévandès

Accusé de réception en préfecture
 015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
 Date de télétransmission : 14/09/2023
 Date de réception en préfecture : 14/09/2023

11.4. Colmatage

Le diagnostic met en évidence un colmatage peu important sur l'ensemble du Lévandès. La totalité du linéaire présente un taux de colmatage inférieur à 25% malgré une présence importante de sables dans la partie médiane (Figure 81).

Bien que le cours d'eau présente un colmatage globalement faible, celui-ci peut être favorisé par plusieurs facteurs :

D'une part les facteurs naturels :

- Le Lévandès traverse sur sa partie amont un secteur géologique granitique et sur sa partie aval des roches métamorphiques (gneiss) susceptibles d'apporter des sables au cours d'eau,
- Des érosions naturelles sont localement présentes sur les parties amont et médiane du cours d'eau.

D'autre part les facteurs anthropiques :

- 15,4 % du linéaire du Lévandès (soit 4,6 km de berges) est accessible au bétail. Le bétail, en allant s'abreuver dans le cours d'eau, dégrade les berges et induit un apport conséquent de terre et de matières organiques dans le cours d'eau favorisant le colmatage du lit.
- 3 passages à gué sont présents sur le Lévandès. Certains d'entre eux, en mauvais état, peuvent provoquer un apport de sables et de limons lors de la traversée du bétail et des engins agricoles.

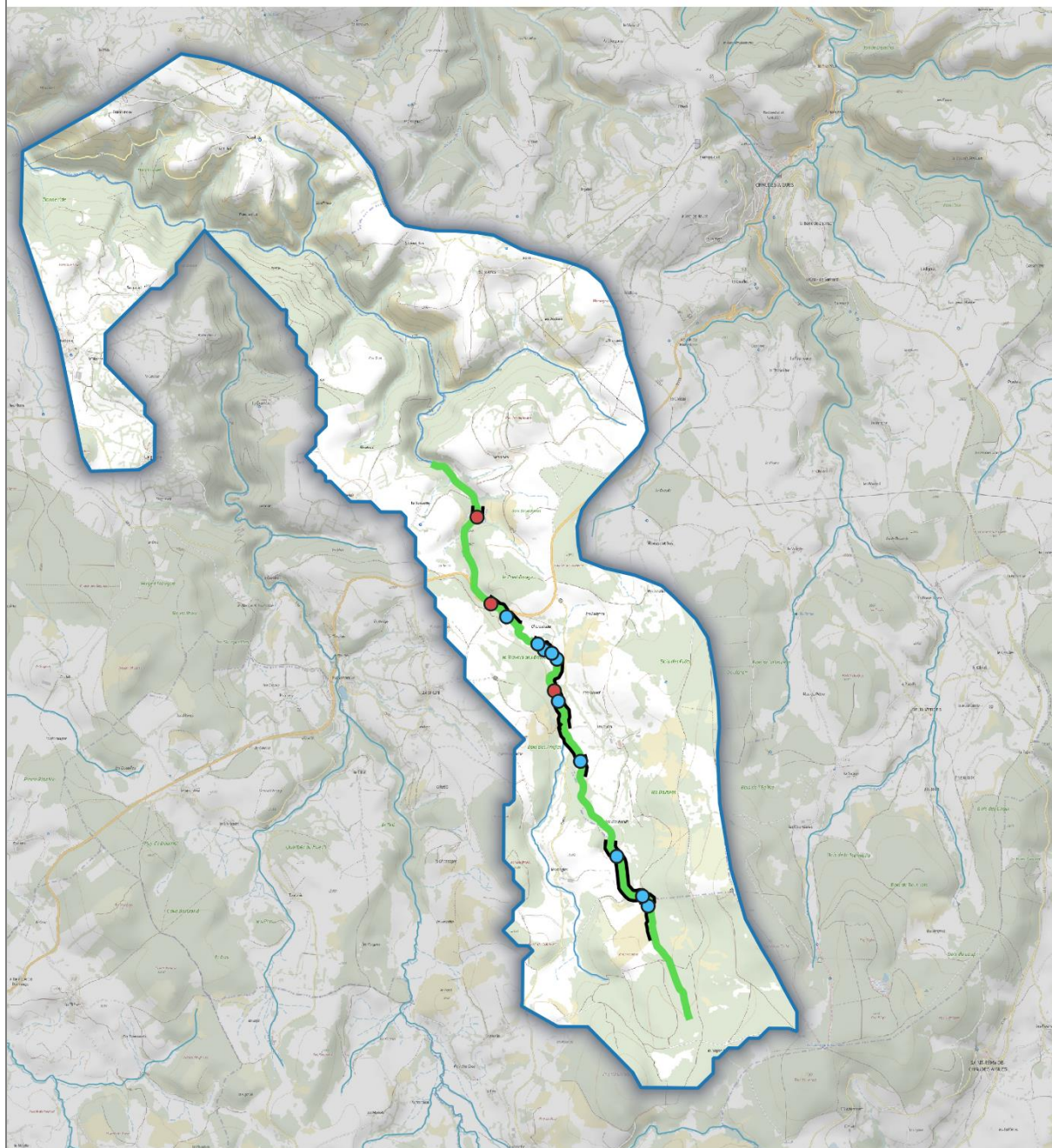


Figure 81 : Secteur colmaté sur le Lévandès

Note méthodologique

.....
Pour le Remontalou et le Lévandès, la liste des points d'abreuvements dégradés prend seulement en compte les dégradations les plus significatives. Elle n'est donc pas exhaustive contrairement aux autres cours d'eau étudiés. Cette différence méthodologique s'explique par des conditions et des temporalités de collecte de données différentes pour ces deux cours d'eau

Levandès : facteurs de colmatage



Légende

Colmatage

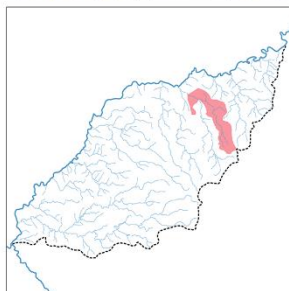
— <25%

— 25%-50%

● piétinement ponctuel

● passage à gué

— linéaire accessible au bétail



Parc
naturel
régional
de l'Aubrac



0 0.5 1 km



Sources : PNR Aubrac - IGN - AEAG / Réalisation : Juin 2021

Figure 82 : Carte du colmatage du Levandès

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

11.5. Ouvrages transversaux et obstacles naturels

Seul un ouvrage transversal significatif pouvant provoquer une rupture de la continuité écologique a été identifié sur le linéaire étudié du Lévandès. Il s'agit du pont de la départemental D921 avec une longueur d'ouvrage de 70 mètres et une hauteur de chute de 2.5 mètres. La longueur de l'ouvrage provoquant un obscurcissement important et la hauteur de chute nuisent à la continuité piscicole (Figure 83). L'effritement de la dalle de béton qui forme le lit du cours d'eau au niveau de l'ouvrage constitue par ailleurs une source de pollution.

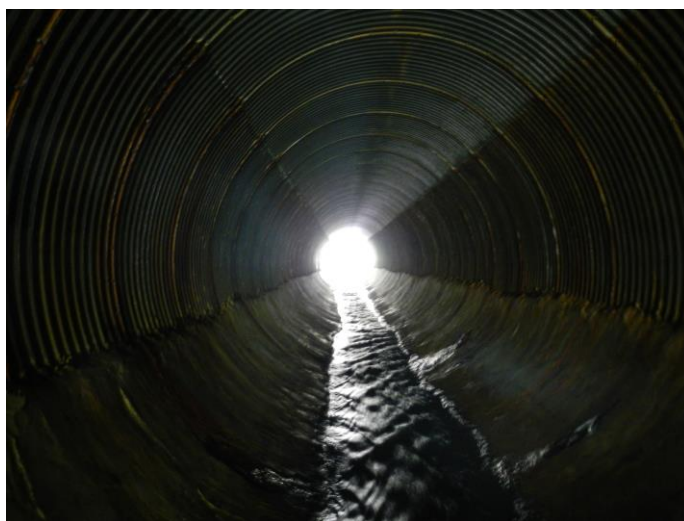


Figure 83 : Pont de la D921 traversant le Lévandès

Sur le secteur aval, le cours d'eau traverse une zone de cascade sur approximativement 600 mètres linéaires. Les ruptures de pentes rencontrées constituent plusieurs infranchissables naturels (Figure 84).

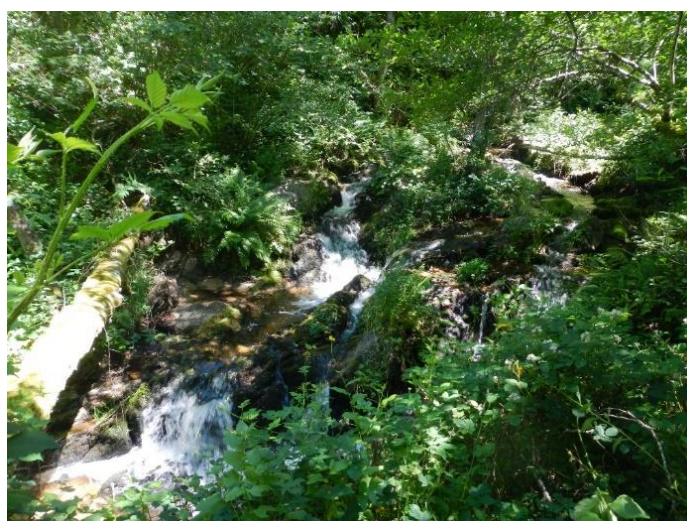
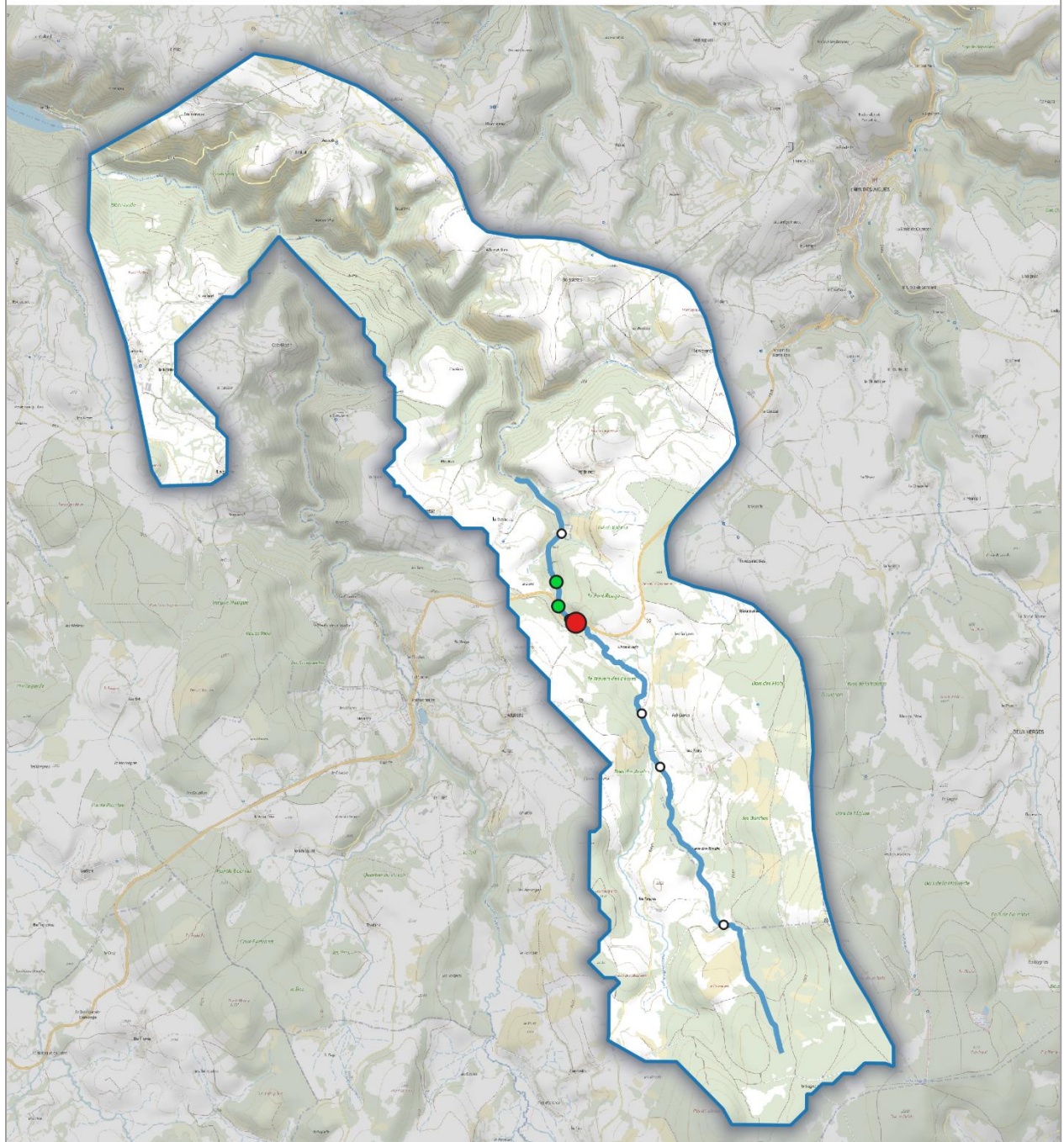


Figure 84 : Cascade sur le Lévandès

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

Lévandès : Ouvrages transversaux et obstacles naturels



Légende

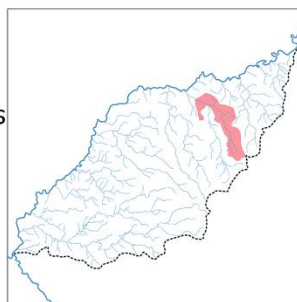
Ouvrages artificiels

(hauteur de chute en cm)

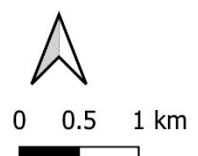
- 0
- 250

Obstacles naturels

- Cascades



Parc
naturel
régional
de l'Aubrac



Sources : PNR Aubrac - IGN - AEAG / Réalisation : Juin 2021

Figure 85 : Carte des ouvrages transversaux sur le Lévandès

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

11.6. Embâcles

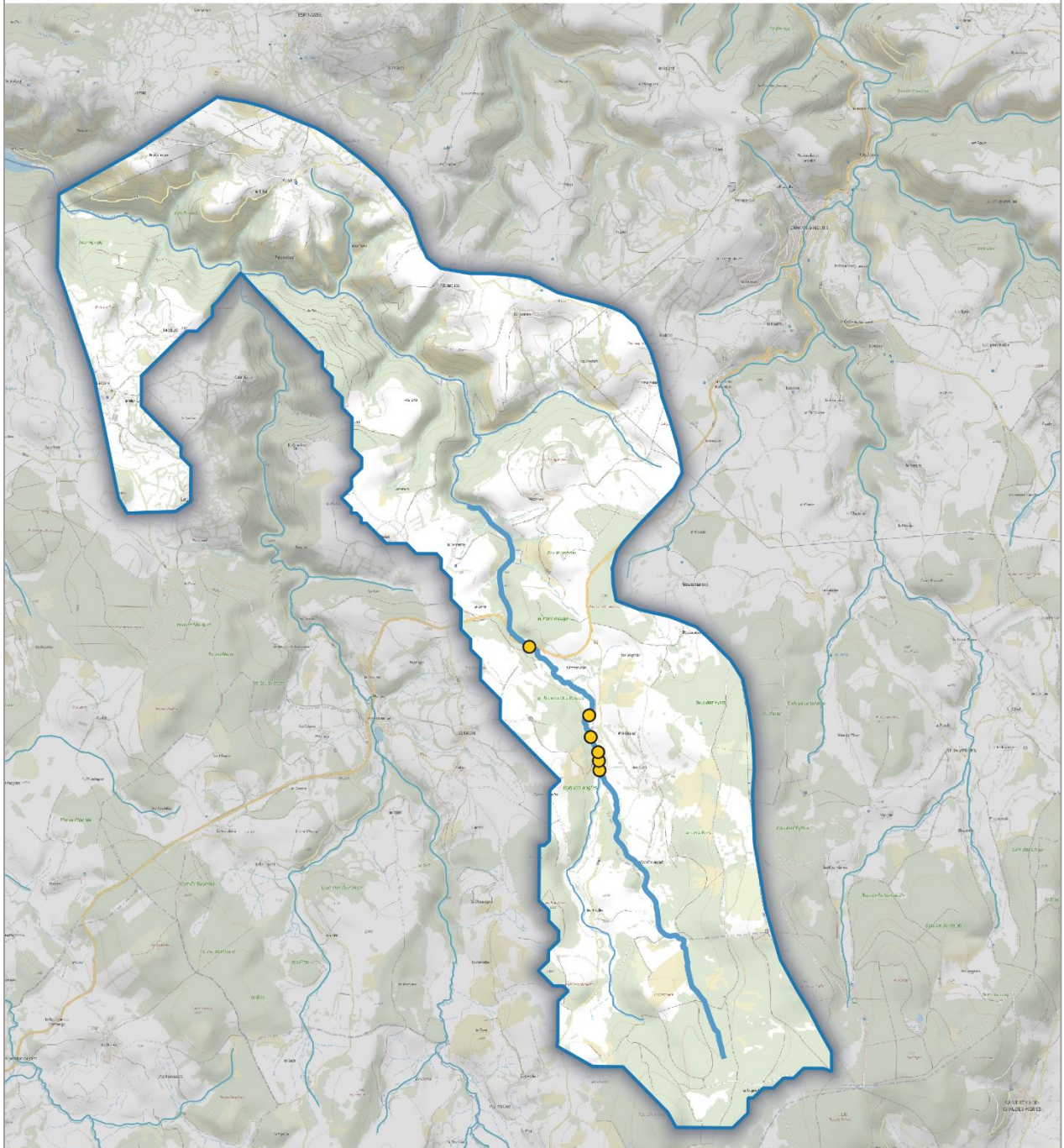
Plusieurs embâcles sont présents dans la partie médiane du Lévandès (Figure 86). Ces embâcles ne constituent pas un facteur aggravant en termes de risque d'inondation, mais un ennoisement des parcelles agricoles reste possible. Ils présentent en revanche un intérêt en apportant des caches piscicoles au cours d'eau.

Cependant, certains embâcles peuvent entraîner une divagation importante du cours d'eau et la création d'obstacles à la continuité piscicole. Ils peuvent également fragiliser la structure des ponts lorsqu'ils se bloquent à l'amont de ceux-ci et doivent faire l'objet d'une surveillance régulière.



Figure 86 : Embâcles sur le Lévandès

Levandès : embacles



Légende

- Levandès
- embacles de bois



Parc
naturel
régional
de l'Aubrac



0 0.5 1 km



Sources : PNR Aubrac - IGN - AEAG / Réalisation : Juin 2021

Figure 87 : Carte des embâcles sur le Levandès

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

11.7. Déchets

Une décharge sauvage située en aval du pont de la D921 a été identifiée lors du diagnostic (Figure 88). Les déchets qu'on y retrouve sont variés (dalle de béton, bois, métal, batteries de voiture, pneus...) et constituent à la fois une source de pollution et d'embâcles lorsqu'ils sont repris par le cours d'eau lors d'une crue.



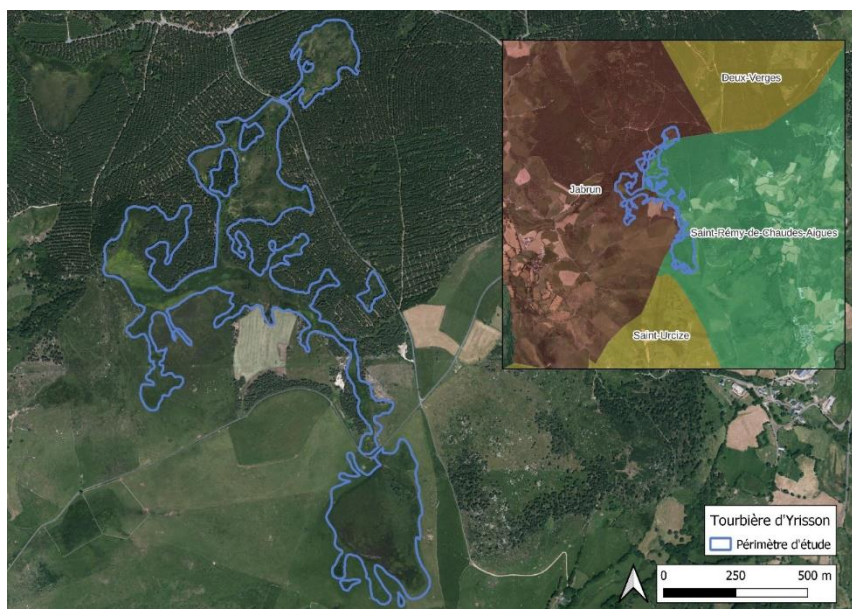
Figure 88 : Déchets retrouvés sur la décharge sauvage

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

11.8. Zones humides

La tourbière d'Yrisson est un ensemble tourbeux majeur (surface, fonctionnalité, caractère patrimonial) de la tête de bassin versant de l'Yrisson, ruisseau du bassin versant du Lévandès. La partie principale de la tourbière (Yrisson) est située dans un contexte agricole en rive gauche et forestier (sylviculture d'épicéas) en rive droite. Un affluent en rive droite permet la mise en place d'une tourbière complémentaire (Sagne Haute) entièrement en contexte forestier (sylviculture d'épicéas aussi) et traversé par une piste forestière. Les enjeux écologiques à mentionner sur ce site sont en particulier le Nacré de la Canneberge (seule station cantalienne) et le Damier de la Succise, deux espèces de papillons de jour reproducteurs sur le site. Plusieurs espèces végétales à statut, habituellement rencontrées sur les tourbières, sont aussi présentes : Droséra à feuille ronde, Canneberge, Lycopode inondé, etc.

Cet ensemble présente globalement un bon état de conservation qui mérite d'être consolidé et stabilisé au regard de certaines pressions (intensification agricole, exploitation forestière) et d'atteintes passées (recalibrage du chevelu, digue aval, piste forestière) et récentes : une partie de la bordure de la tourbière a été retournée en prairie artificielle en 2018-2019. Enfin, d'un point de vue fonctionnel (réservoir hydrique d'approvisionnement) et écologique, cette tourbière contribue au réseau des tourbières du Puy de la Tuile. A ce titre, cette tourbière est intégrée au « site d'intérêt majeur » du Puy de la Tuile et ses landes tourbeuses, de la Charte du PNR de l'Aubrac. Elle fait également partie du site Natura 2000 Aubrac cantalien.



Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

12. Le Tailladès (FRFR666_1)

12.1. Présentation

Le ruisseau de Tailladès prend sa source près des Fajoux (commune de La Trinitat) à 1140 mètres d'altitude et s'écoule sur 16 kilomètres avant de confluer avec le Lévandès à 713 mètres à l'aval de Cabrillade (commune de Lieutadès). Son bassin versant à une superficie de 43 km². Sur sa partie amont, il traverse majoritairement de zones de prairies ponctuées de quelques zones boisées. Un important réseau de zones humides est directement connecté au cours d'eau. Le Tailladès entre dans un secteur de gorges au niveau du hameau de la Combe avant de rejoindre le Lévandès.

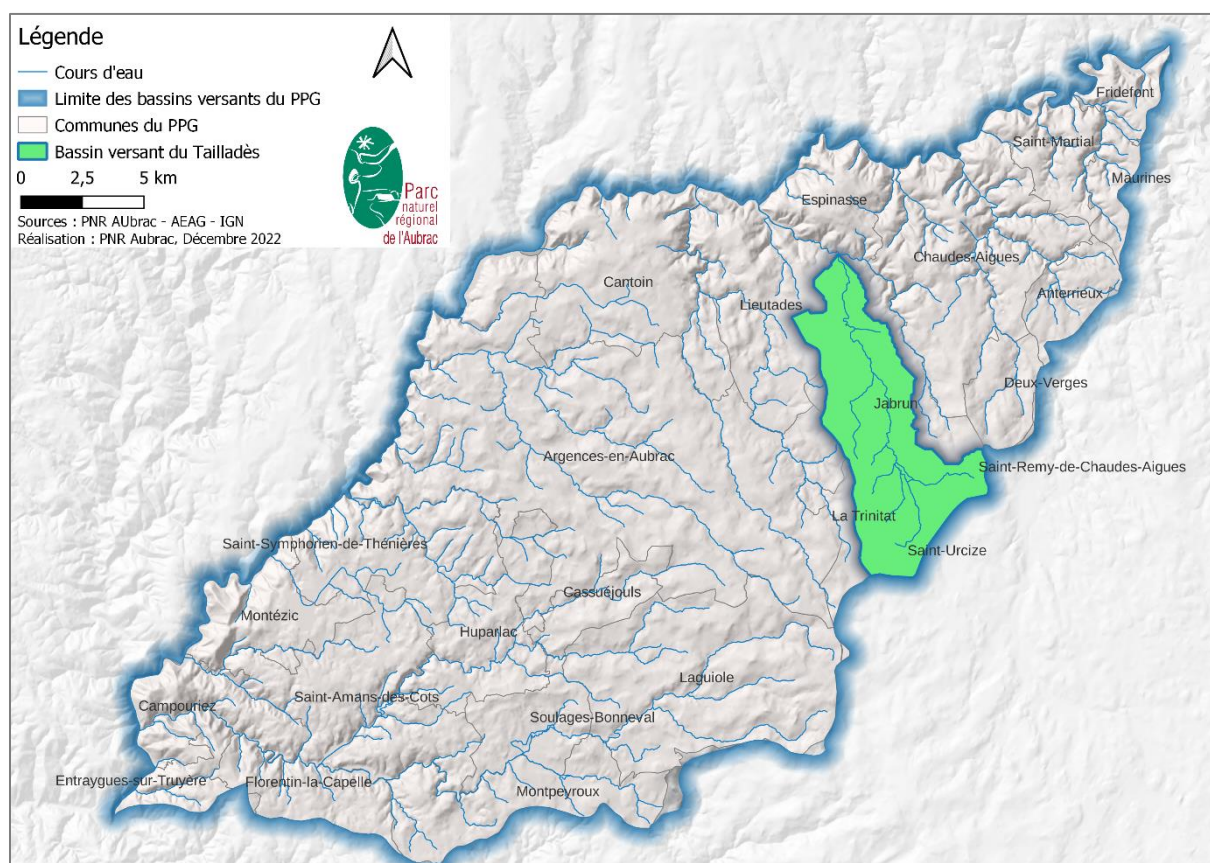


Figure 89 : Carte de présentation du bassin versant du Tailladès

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

12.3. Ripisylve

La ripisylve du Tailladès peut être divisée en trois parties distinctes :

- **Depuis la source du Tailladès jusqu'au lieu-dit de la Perrette**, la ripisylve est discontinue et peu dense sur la plus grande partie du linéaire (Figure 90). Le cours d'eau traverse majoritairement des prairies de fauches et de pâture hormis en amont de Fonbelle, où les ruptures de pentes naturelles ont permis le développement d'une végétation plus étoffée sur près de 400 mètres. La partie la plus aval de ce secteur se caractérise par une absence totale de ripisylve sur plus de 800 mètres (Figure 91).
- **Du lieu-dit de la Perrette à l'amont du lieu-dit de Maisonneuve**, le Tailladès traverse principalement un corridor forestier. La ripisylve y est dense et continue sur la totalité du linéaire (Figure 92).
- **De Maisonneuve au Moulin de La Combe**, la ripisylve, bordée par des parcelles agricoles est moins dense mais reste continue, à l'exception de la traversé de Maisonneuve ou la présence de bâti en bordure de cours d'eau interrompt la continuité du cordon végétal (Figure 93).

La ripisylve présente globalement un bon état sanitaire avec une strate arborée composée essentiellement d'aulnes et de saules.



Figure 90 : Ripisylve discontinue



Figure 91 : Ripisylve absente



Figure 92 : Ripisylve dense et continue



Figure 93 : Ripisylve sur Maisonneuve

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

Tailladès : ripisylve rive droite et gauche

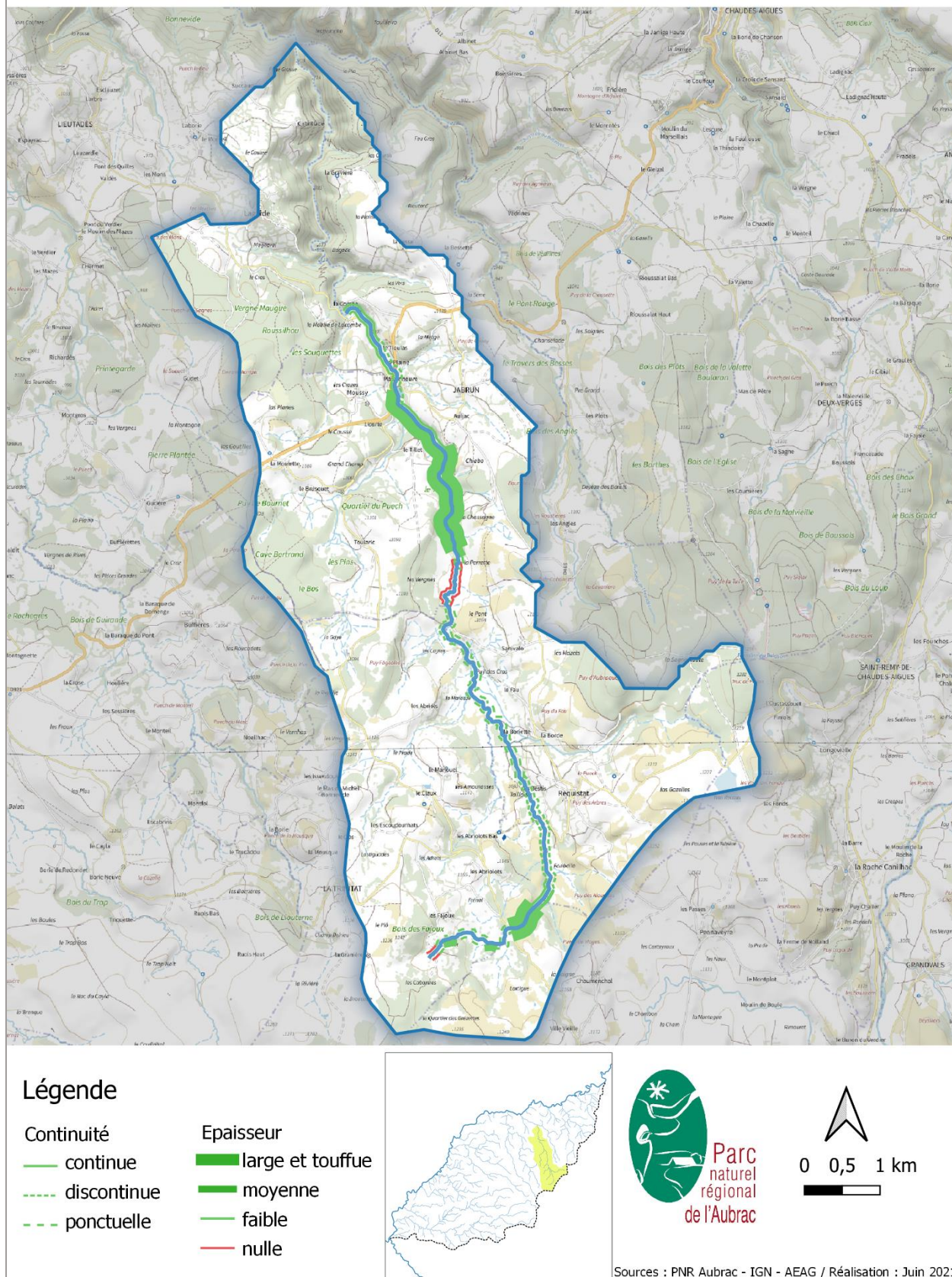


Figure 94 : Carte de la présence de ripisylves sur le Tailladès

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

12.4. Faciès et granulométrie

Le Tailladès est dominé par des faciès d'écoulement alternant entre plat courant et plat lent avec la présence ponctuelle de rapides et de quelques cascades situées dans les secteurs où les pentes naturelles sont plus marquées. Cette alternance de faciès tend vers une légère augmentation de la vitesse d'écoulement en allant vers l'aval.

Concernant la granulométrie, le cours d'eau peut être divisé en deux parties :

- **Pour la partie amont depuis la source jusqu'au lieu-dit des Cayres** : la granulométrie est fine avec une forte prédominance de sables. Les vitesses d'écoulement plus faibles, combinées à la nature granitique des substrats géologiques, expliquent la présence marquée de sables dans la partie amont du cours d'eau (Figure 95). Comme pour le Remontalou, l'ensablement du Tailladès peut également s'expliquer par des drainages et l'ouverture de pistes forestières.
- **Pour la partie aval, depuis les Cayres jusqu'au Moulin de La Combe** : la granulométrie est à la fois plus diversifiée et plus grossière. Le changement de granulométrie s'opère au niveau des premières cascades rencontrées sur le cours d'eau. Les vitesses d'écoulement plus rapides parviennent à chasser les granulométries les plus fines vers l'aval.



Figure 95 : Le lit ensablé du Tailladès

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

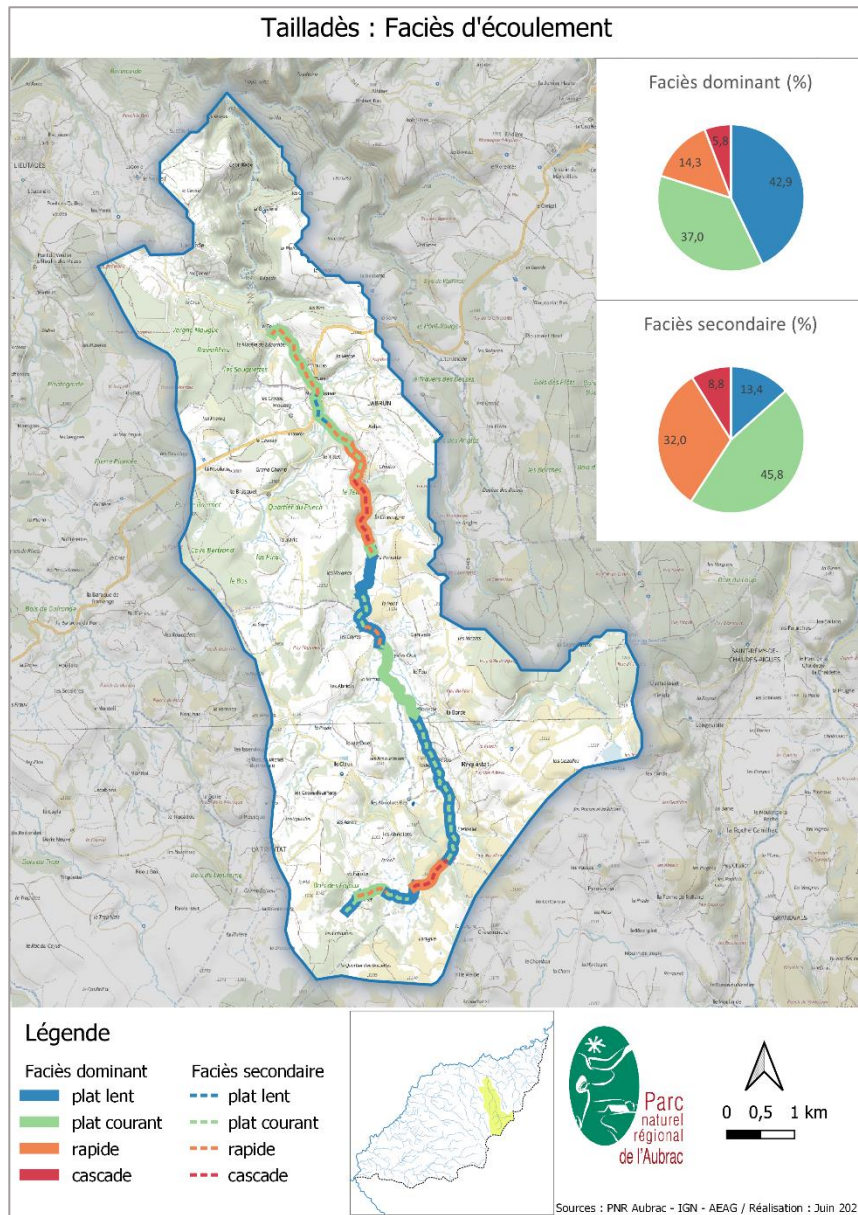


Figure 96 : Carte des faciès d'écoulement du Tailladès

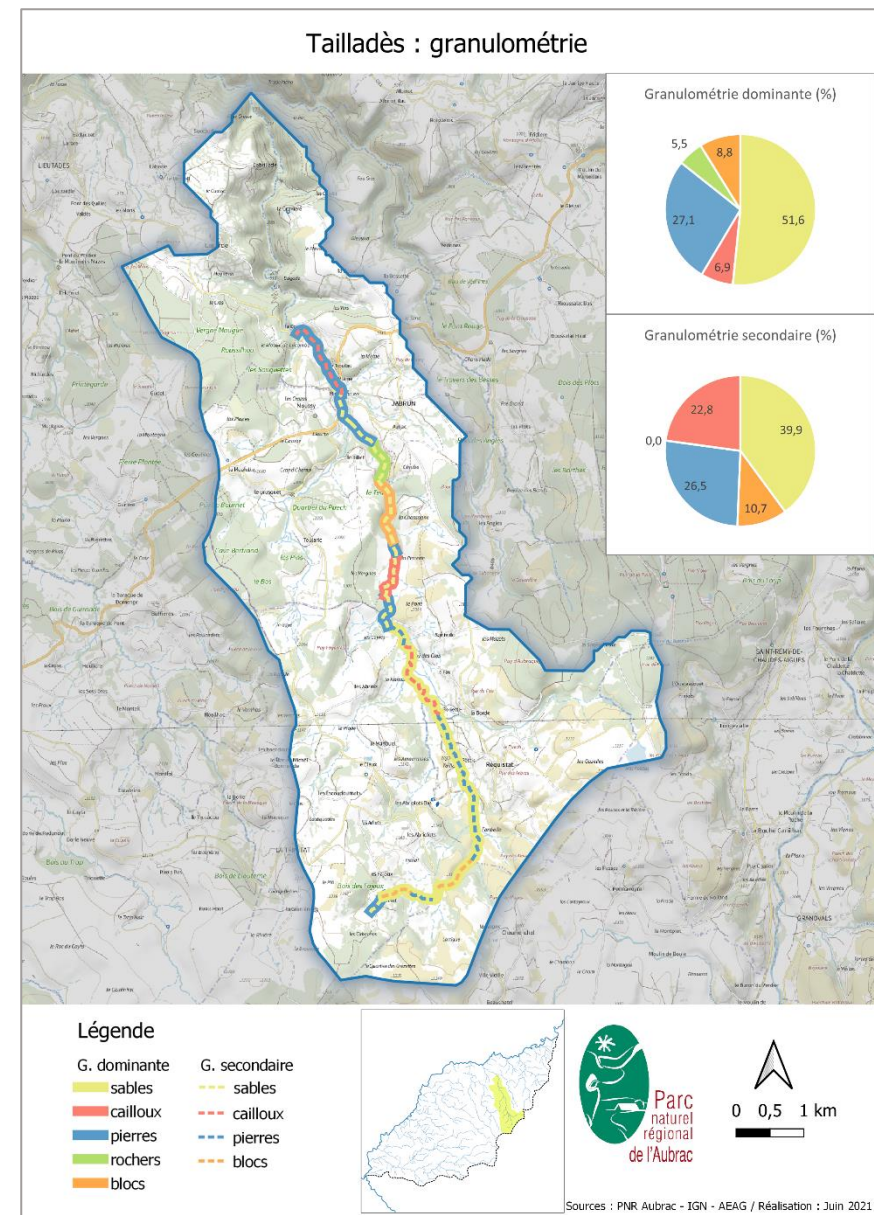


Figure 97 : Carte de la granulométrie du Tailladès

Accusé de réception en préfecture
 015-20066660-20230906-DELIB2023-213-DE
 Date de télétransmission : 14/09/2023
 Date de réception en préfecture : 14/09/2023

12.5. Colmatage

Le diagnostic met en évidence un colmatage relativement faible sur le Tailladès. La grande majorité du linéaire présente un taux de colmatage inférieur à 25% malgré une présence importante de sables dans la partie amont. Deux secteurs présentent des taux de colmatage plus élevé avec des valeurs pouvant être comprises entre 25 et 75% sur les parties amont et médiane du cours d'eau.

Le colmatage du cours d'eau est favorisé par plusieurs facteurs :

D'une part les facteurs naturels :

- Le Tailladès traverse de sa partie amont à sa partie aval des secteurs géologiques composés de dépôts morainiques, de granite et de formation cristallophyllienne à gneiss chacune susceptible d'apporter des sables au cours d'eau,
- Des érosions naturelles sont localement présentes sur les parties amont et médiane du Tailladès.

D'autre part les facteurs anthropiques :

- 31,2 % du linéaire du Tailladès (soit 10 km de berges) est accessible au bétail. Le bétail en allant s'abreuver dans le cours d'eau dégrade les berges et induit un apport conséquent de terre et de matières organiques dans le cours d'eau favorisant le colmatage du lit (Figure 98).
- 5 passages à gué sont présents sur le Tailladès. Certains d'entre eux, en mauvais état, peuvent provoquer l'apport de sables et de limons lors de la traversée du bétail et des engins agricoles.

La corrélation entre les zones de piétinement des berges par le bétail et l'augmentation du taux de colmatage du cours d'eau semble mettre en évidence une prédominance des facteurs anthropiques.



Figure 98 : Erosion de berge par piétinement

Tailladès : Facteurs de colmatage

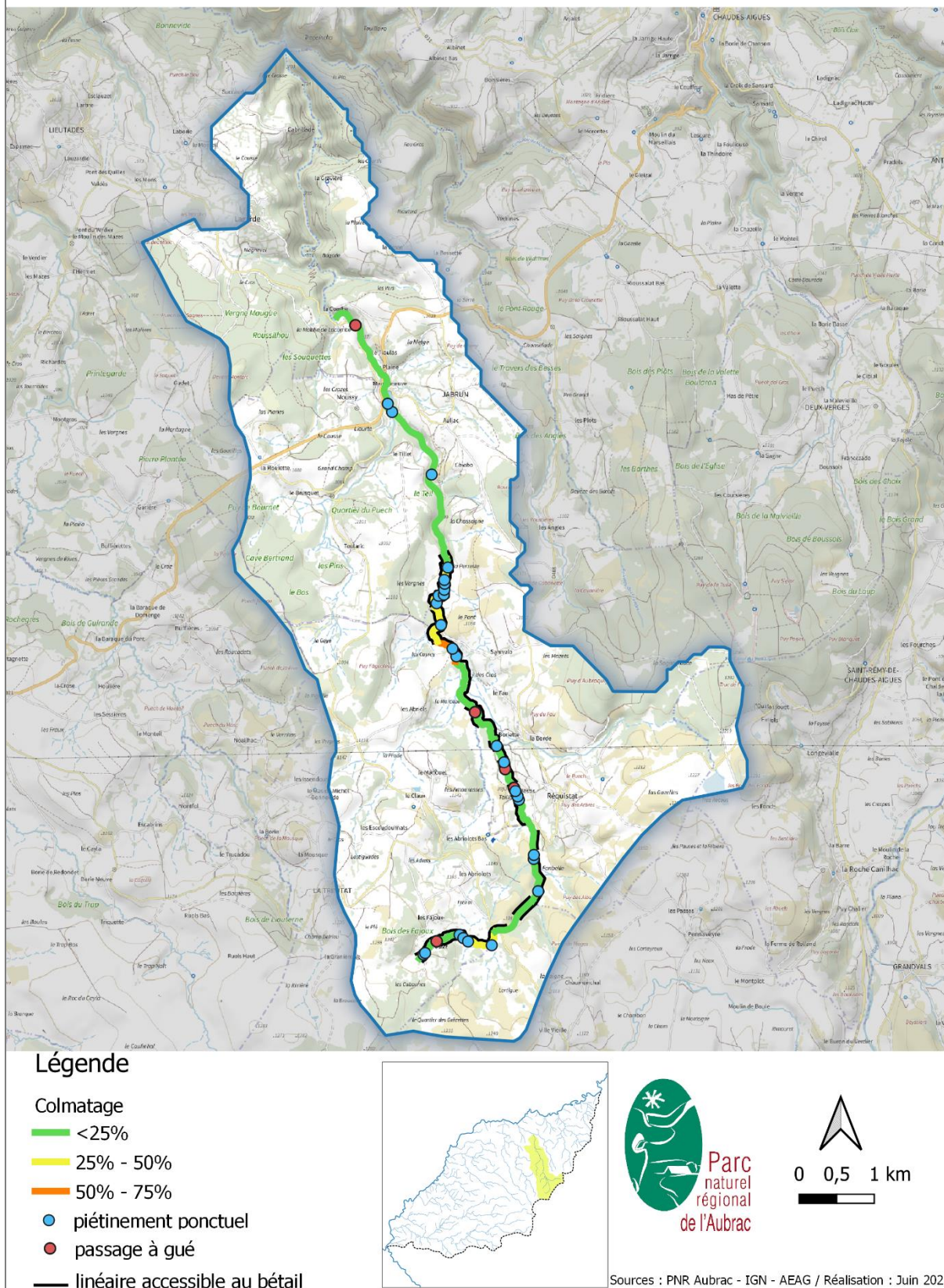


Figure 99 : Carte du colmatage du Tailladès

Accusé de réception en préfecture
 015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
 Date de télétransmission : 14/09/2023
 Date de réception préfecture : 14/09/2023

12.6. Rectification

La comparaison des photos aériennes de 1956 et de 2019 sur l'IGN a permis d'identifier les travaux de rectification les plus visibles sur le Tailladès. Un secteur du cours d'eau a été identifié comme rectifié, représentant approximativement 400 mètres linéaires (Figure 100).

Une zone humide a également été drainée et asséchée aux abords de la partie médiane du cours d'eau (Figure 101).



Figure 100 : Secteur rectifié sur le Tailladès



Figure 101 : Assèchement d'une zone humide sur le Tailladès

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

Tailladès : secteurs de rectification

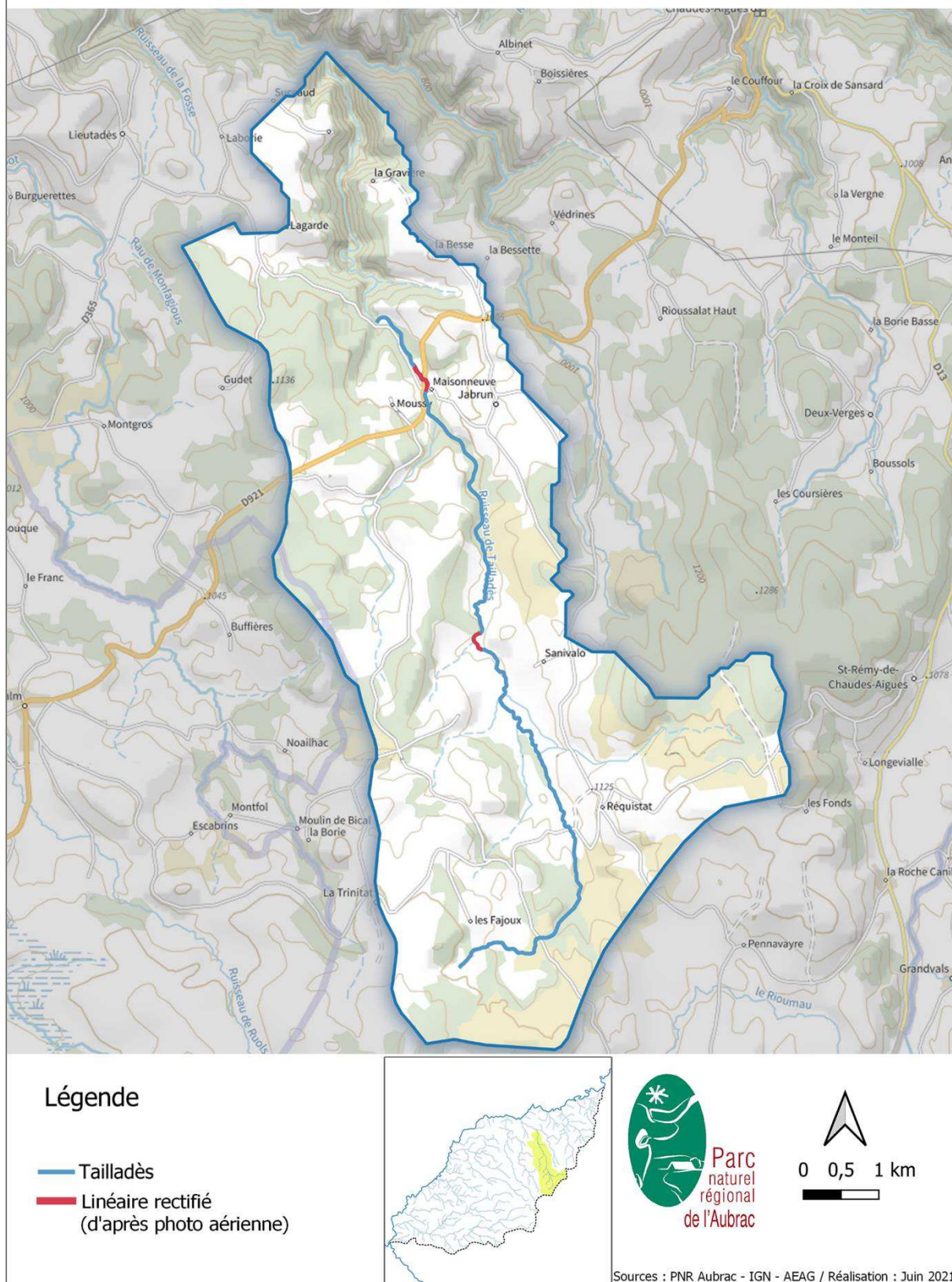


Figure 102 : Carte des secteurs rectifiés sur le Tailladès

Accusé de réception en préfecture
 015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
 Date de télétransmission : 14/09/2023
 Date de réception préfecture : 14/09/2023

12.7. Ouvrages transversaux et obstacles naturels

Sur le secteur amont, peu après sa source, le Tailladès traverse quatre buses mal calibrées avec des hauteurs de chutes comprises entre 10 et 50 cm (Figure 103). Le cours d'eau traverse également deux murets de pierres délimitant les parcelles agricoles avec des hauteurs de chutes de 10 cm (Figure 104). Ces obstacles à l'écoulement, étant situés proche de la source, ils ne présentent pas d'enjeu significatif en termes de continuité piscicole.



Figure 103 : Buse mal calibrée



Figure 104 : Muret perturbant l'écoulement

Le cours d'eau traverse également une zone de cascade sur près d'un kilomètre à proximité du lieu-dit de la Chassagne. Les ruptures de pentes rencontrées provoquent de faibles hauteurs de chutes et ne constituent de réels obstacles à la continuité piscicole (Figure 105).

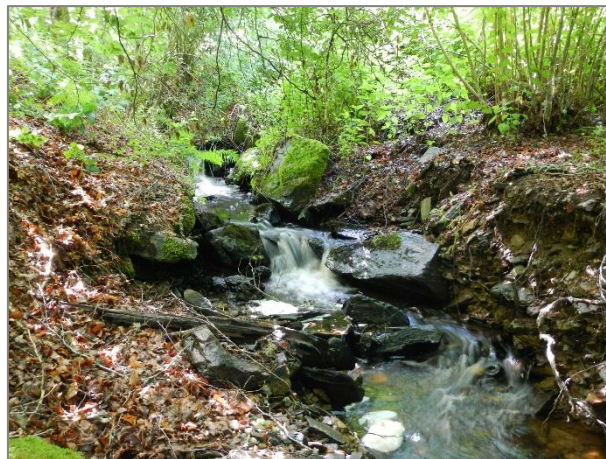
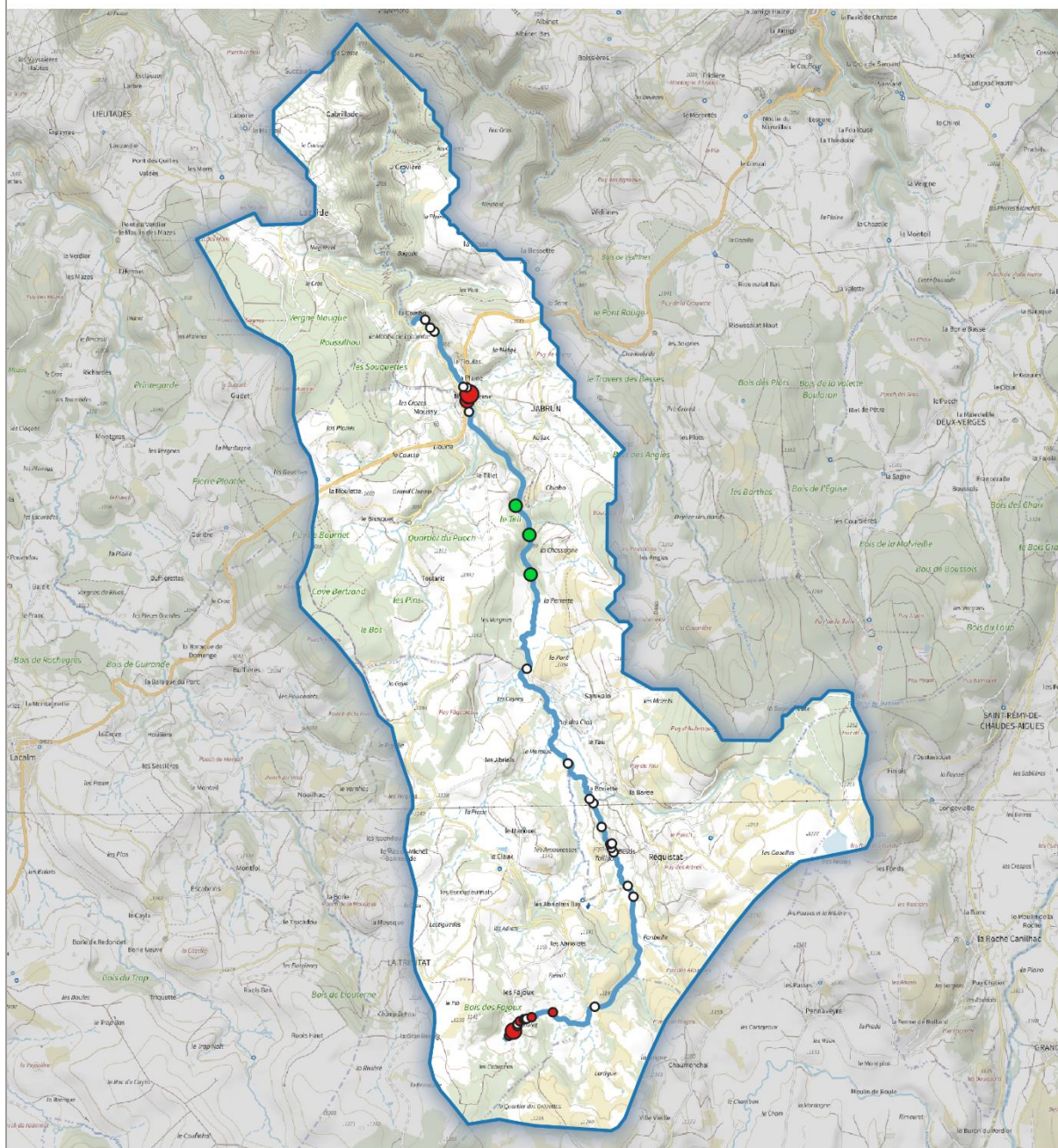


Figure 105 : Cascade sur le Tailladès

Au niveau de Maisonneuve, sur le secteur aval, le pont de la départemental D921 présente une longueur d'ouvrage de 30 mètres. Malgré sa longueur ce pont ne présente pas de hauteur de chute pouvant constituer un infranchissable piscicole en raison de l'aménagement de demi-seuils positionnés en épis. En revanche, l'obscurité sur trente mètres de long et l'artificialisation du lit (dalle béton) peut constituer un facteur limitant pour la continuité piscicole.

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

Tailladès : Ouvrages transversaux et obstacles naturels



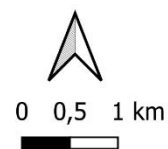
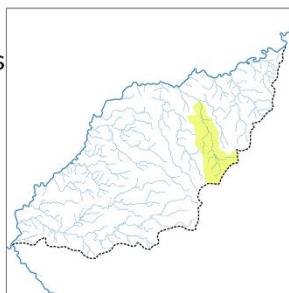
Légende

Ouvrages artificiels
(hauteur de chute en cm)

- 0
- 10
- 30
- 50
- 100

Obstacles naturels

- Cascades



Sources : PNR Aubrac - IGN - AEAG / Réalisation : Juin 2021

Figure 106 : Carte des ouvrages transversaux sur le Tailladès

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

12.8. Embâcles

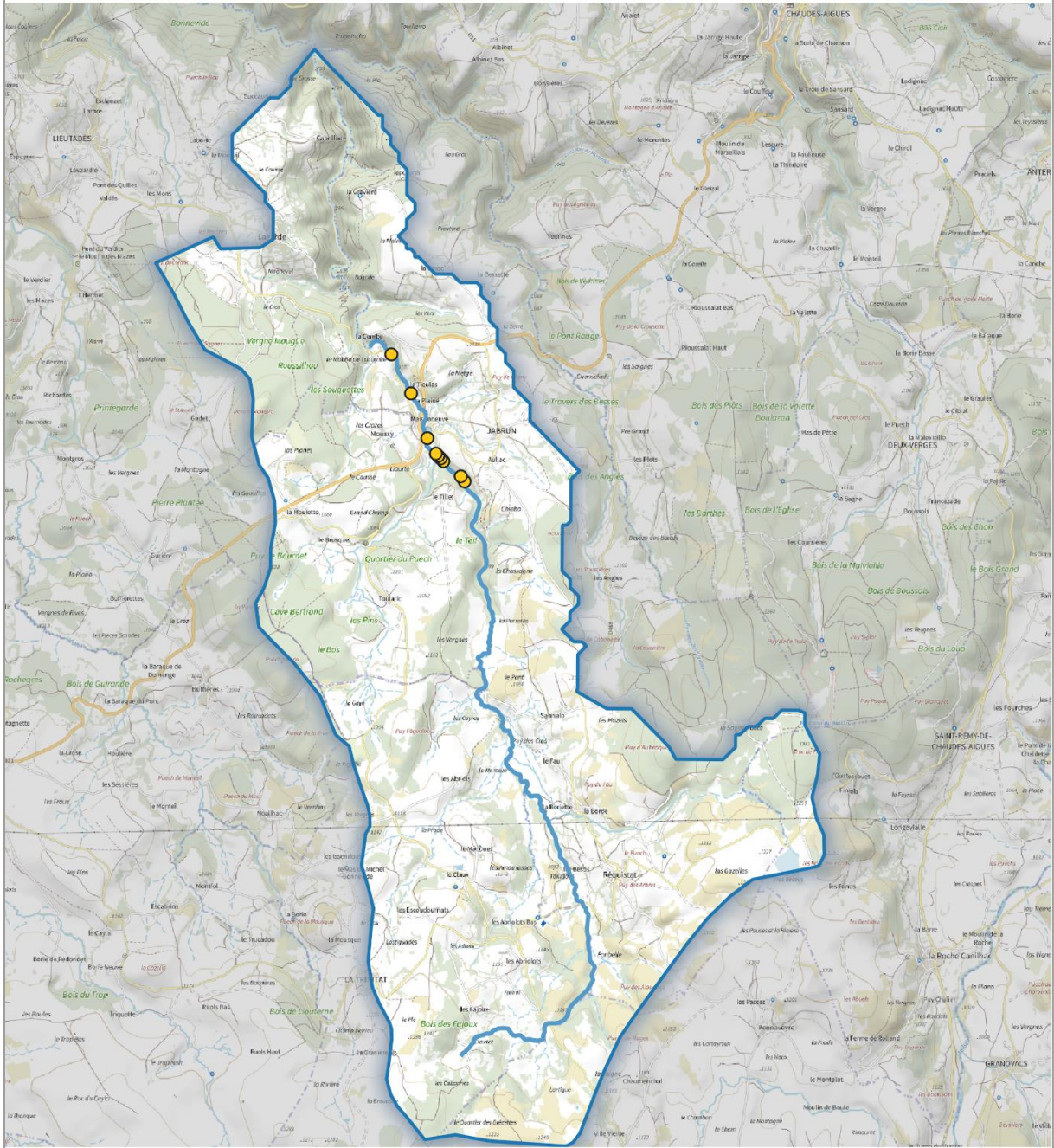
Plusieurs embâcles sont présents dans la partie aval du Tailladès (Figure 107). Ces embâcles ne posent pas de problème de sécurité vis-à-vis du risque inondation du village de Maisonneuve. Ils apportent des caches piscicoles, notamment dans les secteurs ensablés où les caches interstitielles entre les pierres sont rares.

Cependant, sur certains secteurs, la présence importante d'embâcles et d'arbres morts peut entraîner une divagation du cours d'eau et la création d'obstacles à la continuité piscicole.



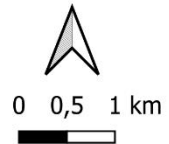
Figure 107 : Embâcles sur le Tailladès

Tailladès : embâcles



Légende

- Tailladès
- embâcles de bois



Sources : PNR Aubrac - IGN - AEAG / Réalisation : Juin 2021

Figure 108 : Carte des embâcles sur le Tailladès

Accusé de réception en préfecture
 015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
 Date de télétransmission : 14/09/2023
 Date de réception préfecture : 14/09/2023

12.9. Espèces exotiques envahissantes

Au cours du diagnostic, une écrevisse signal a été identifiée dans le cours d'eau au niveau du pont de Maisonneuve sur la route de l'étang.



Figure 109 : Ecrevisse signal sur le Tailladès

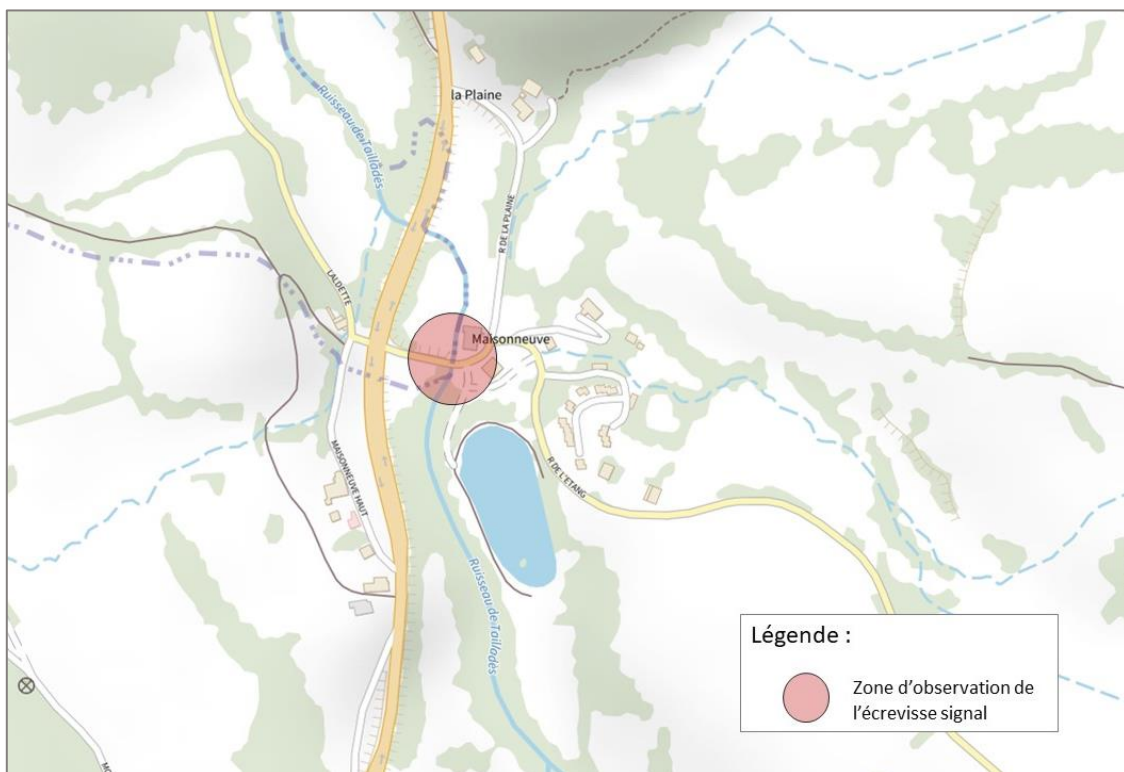


Figure 110: Carte de localisation de l'Ecrevisse signal observée

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

12.10. Zones humides

Les Cuvettes marécageuses du Cantal, sont situées à cheval entre le bassin versant du Tailladès et celui du Rioumau (affluent du Bès).

Ce site regroupe un ensemble de cuvettes marécageuses identifiées sur la partie cantalienne de l'Aubrac et représentant près de 15 ha. Ce sont des zones de nidification potentielles pour le Vanneau huppé, la Bécassine des marais et le Tarier des prés. Elles accueillent également un certain nombre d'espèces végétales affectionnant les milieux humides ainsi que des odonates rares. Ces cuvettes marécageuses se situent dans des prairies pâturées par le bétail à la belle saison.



Figure 111 : Cuvettes marécageuses du Cantal

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

13. Le Lebot (FRFRL87_5)

Le découpage de ce diagnostic repose initialement sur les différentes masses d'eau présentes sur le territoire du PPG. La typologie de ces masses d'eau est définie par la DCE et ne suit pas nécessairement les délimitations de bassin versant. Concernant le Lebot, la masse d'eau qui lui est associée (Figure 112) intègre un de ses principaux affluents : le Ruols.

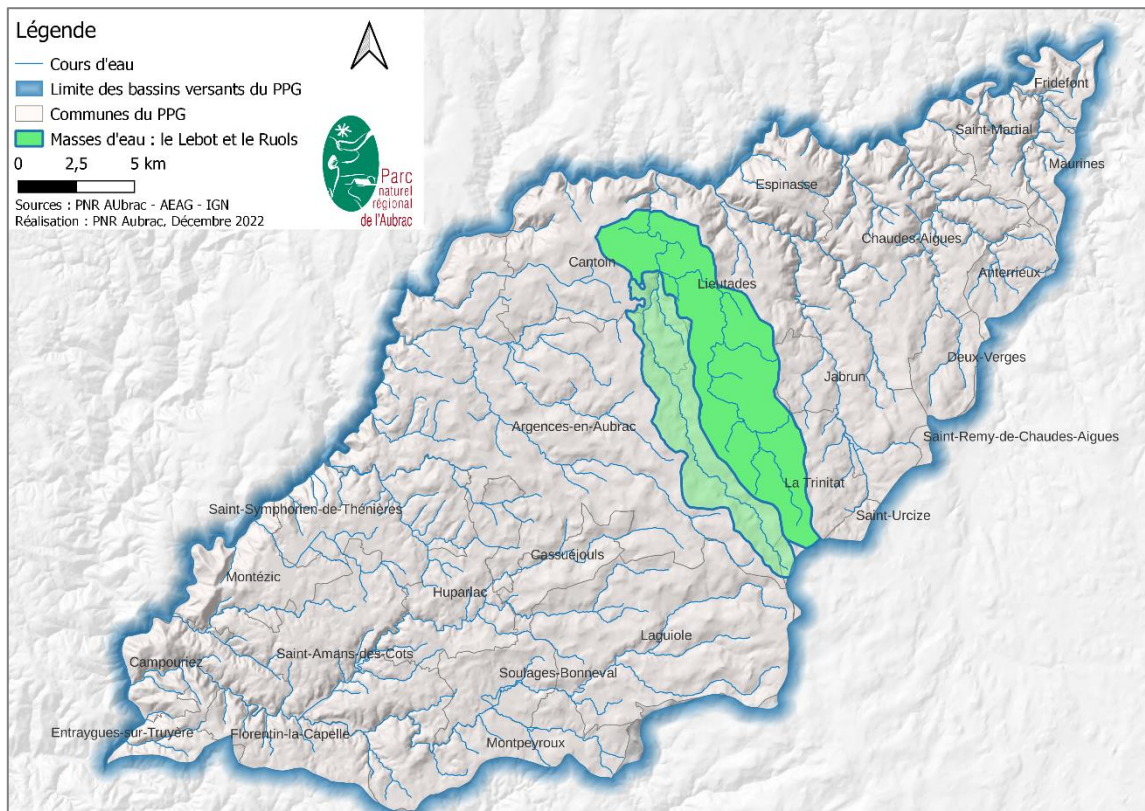


Figure 112 : Carte de représentation de la masse d'eau du Lebot

Note méthodologique

Afin de faciliter la lecture de ce diagnostic, le Lebot et le Ruols seront présentés séparément dans la suite de cette étude bien qu'ils constituent une seule et même masse d'eau.

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

13.2. Présentation

Le Lebot prend sa source vers la Cazelle (commune d'Argences-en-Aubrac) à 1 305 mètres d'altitude et s'écoule sur 22,7 km pour confluer avec la Truyère au lieu-dit « Les Vayssières Basses » (commune de Lieutadès) à 655 mètres. Son bassin versant a une superficie de 46 km². Sur sa partie amont, il traverse majoritairement des secteurs de prairies pâturées ou de fauches abritant également de nombreuses zones humides connectées au cours d'eau. En aval du hameau des Burguerettes (commune de Lieutadès), le Lebot traverse un secteur de gorges avant de rejoindre la Truyère.

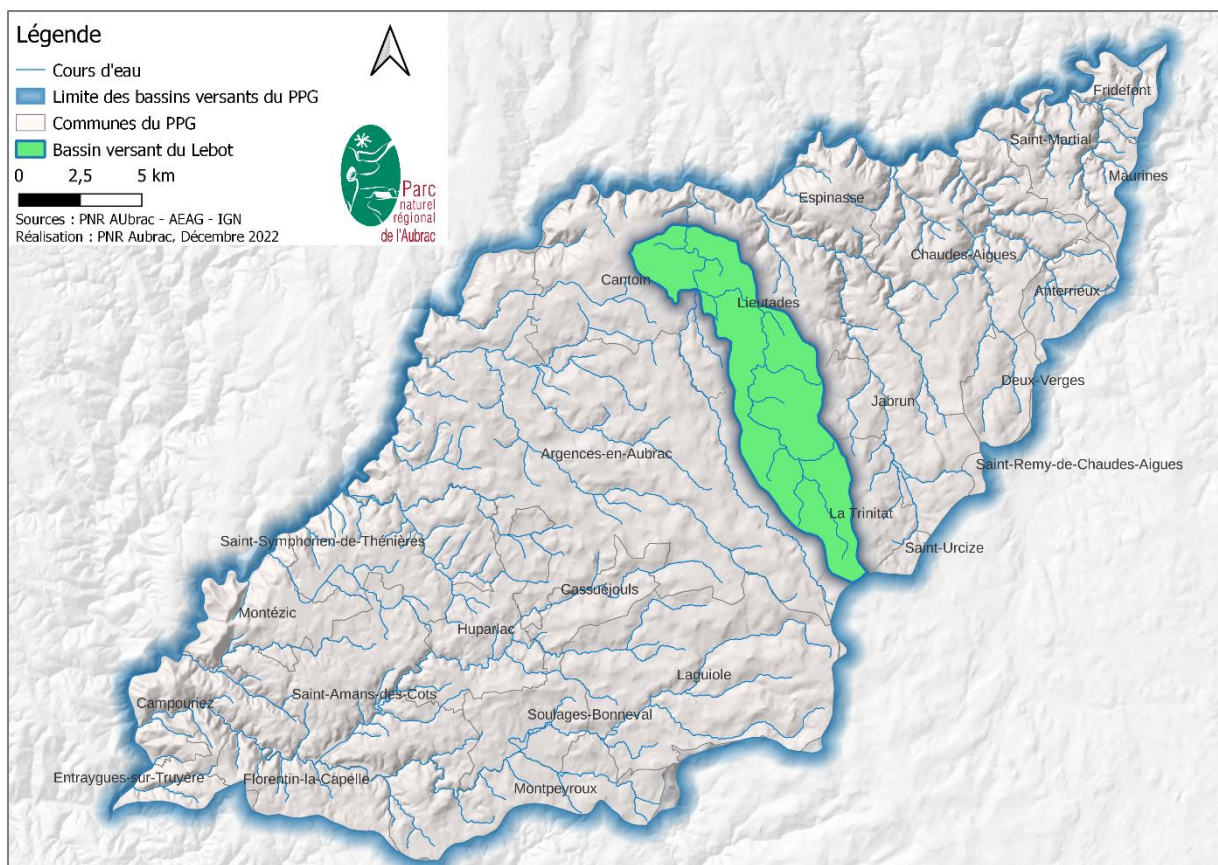


Figure 113 : Carte de présentation du bassin versant du Lebot

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

13.4. Ripisylve

La ripisylve du Lebot peut être divisée en deux parties distinctes :

- **De la source du Lebot jusqu'au du lieu-dit de Montgros**, le cours d'eau traverse des zones de prairies pâturées où fauchées et la ripisylve est souvent présente de manière ponctuelle ou discontinue avec une faible épaisseur du cordon végétal (Figure 114). Sur certaines portions du linéaire, le cours d'eau est totalement dépourvu de végétation arbustive. Le Lebot traverse néanmoins deux secteurs forestiers sur lesquelles l'on retrouve une ripisylve continue et épaisse :
 - › En aval de Montfol, sur approximativement 500 mètres de linéaire,
 - › Au niveau de Baldit, sur approximativement 400 m de linéaire.
- **Du lieu-dit de Montgros à la confluence avec la Truyère**, le Lebot traverse majoritairement des zones de gorges et des secteurs forestiers ponctués de quelques parcelles agricoles. La ripisylve y est naturellement plus dense et sans discontinuité significative (Figure 115).

La strate arborée de la ripisylve du Lebot est composée essentiellement d'aulnes et de saules qui présentent dans l'ensemble un bon état sanitaire.

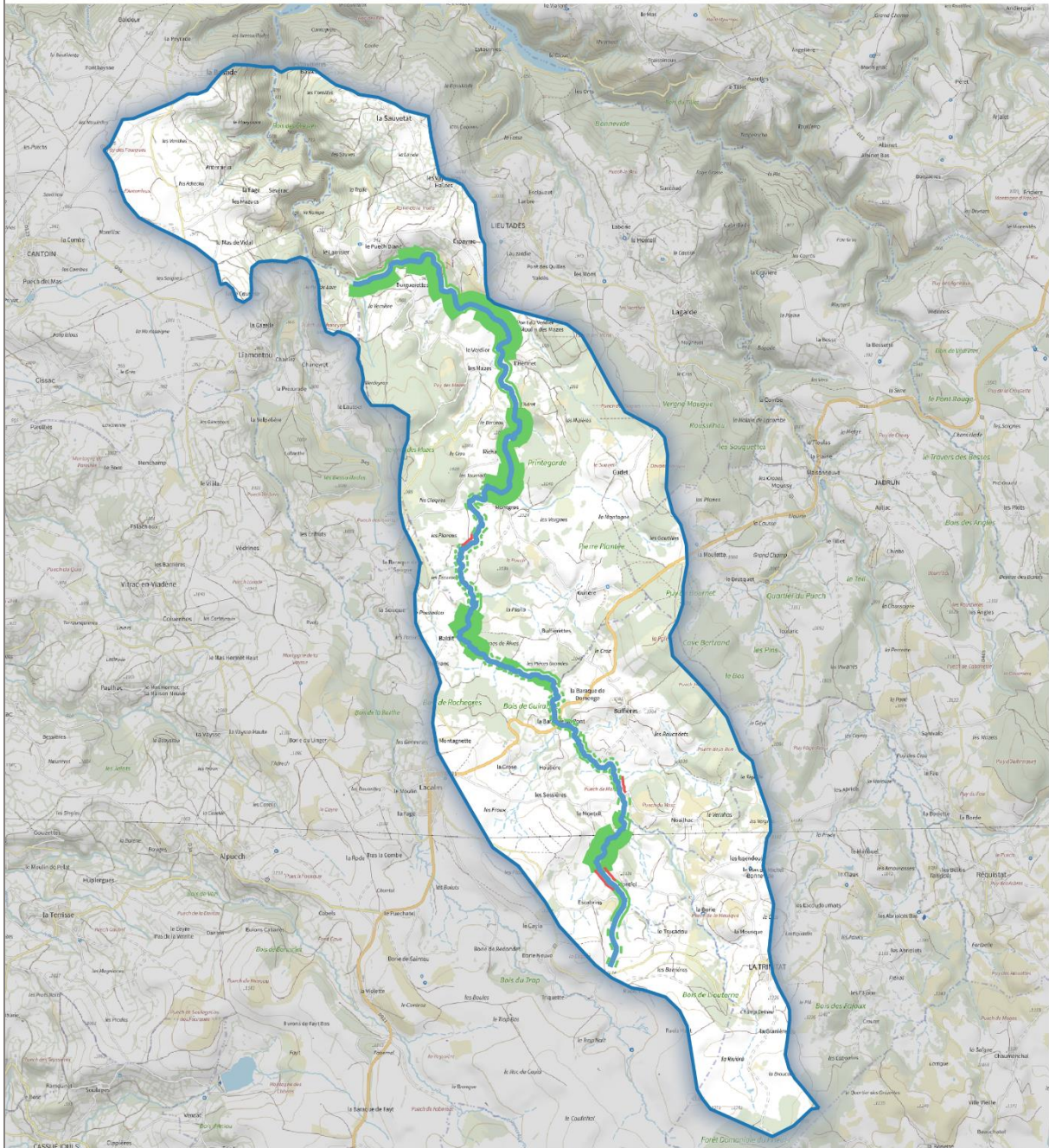


Figure 114 : Ripisylve discontinue



Figure 115 : Ripisylve dense et continue

Lebot : ripisylve rives droite et gauche



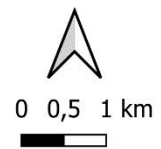
Légende

Continuité

- continue
- - - discontinue
- - - ponctuelle

Epaisseur

- large et touffue
- moyenne
- faible
- nulle



Sources : PNR Aubrac - IGN - AEAG / Réalisation : Juin 2021

Figure 116 : Carte de la présence de ripisylve sur le Lebot

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

13.5. Faciès et granulométrie

Il existe sur le Lebot une très forte corrélation entre les faciès d'écoulement du cours d'eau et la granulométrie rencontrée dans son lit mineur. Le cours d'eau peut être divisée en deux parties distinctes :

- **Depuis la source jusqu'à Montgros** : le Lebot présente un faciès majoritairement de type plat lent avec quelques augmentations ponctuelles de la vitesse d'écoulement de type plat courant et rapide. La granulométrie associée, constituée essentiellement de sables, est fine. Néanmoins, sur les secteurs de plat courant et de rapide, on retrouve une granulométrie plus grossière dont la taille varie avec la vitesse d'écoulement, allant des graviers et pierres pour les zones de plat courant à blocs pour les zones de cascades (Figure 117).
- **Depuis Montgros jusqu'au Moulin de Combes** : le cours d'eau présente des faciès d'écoulement plus rapides avec une alternance entre zones de rapides, de cascades et de plats courants. Là encore, la granulométrie observée, majoritairement composée de pierres, est directement lié à la vitesse d'écoulement du cours d'eau (Figure 118).



Figure 117: Lit ensablé



Figure 118 : Lit avec une granulométrie plus grossière

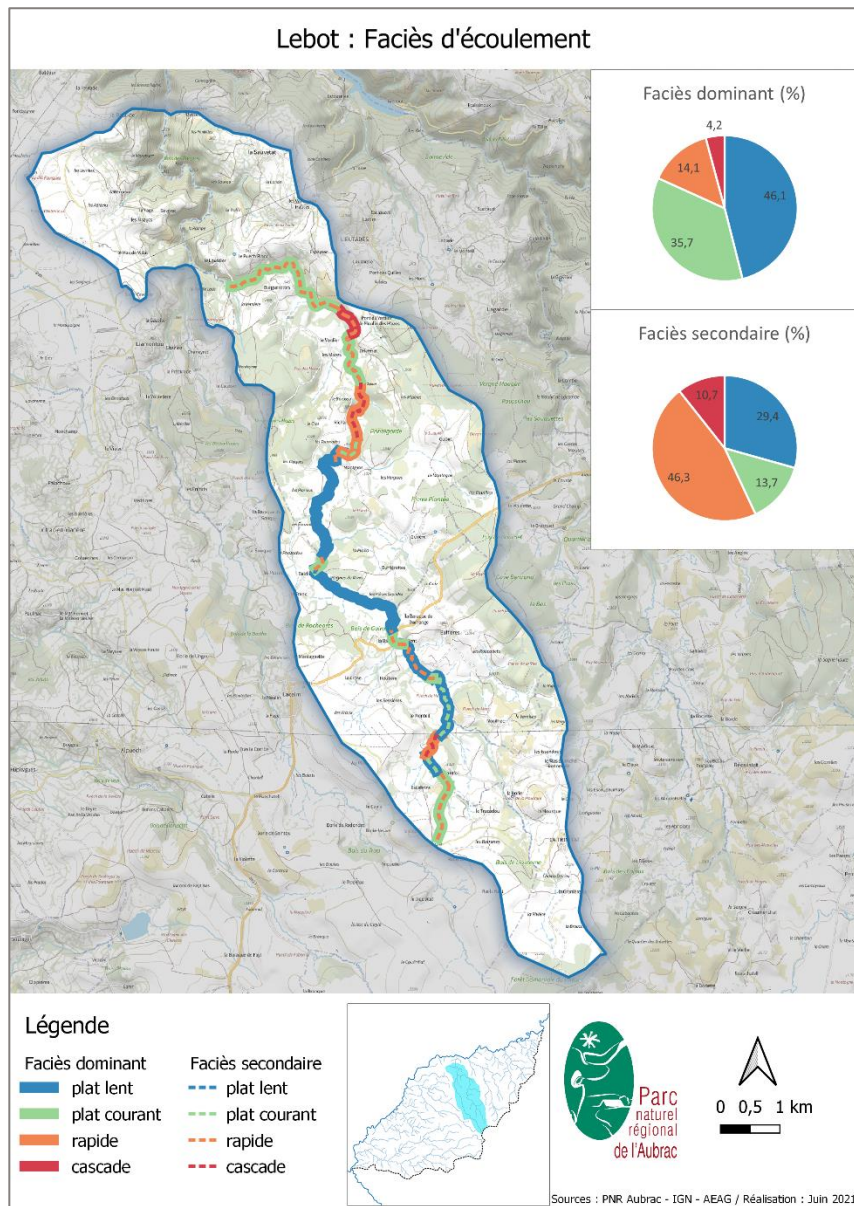


Figure 119 : Carte des faciès d'écoulement du Lebot

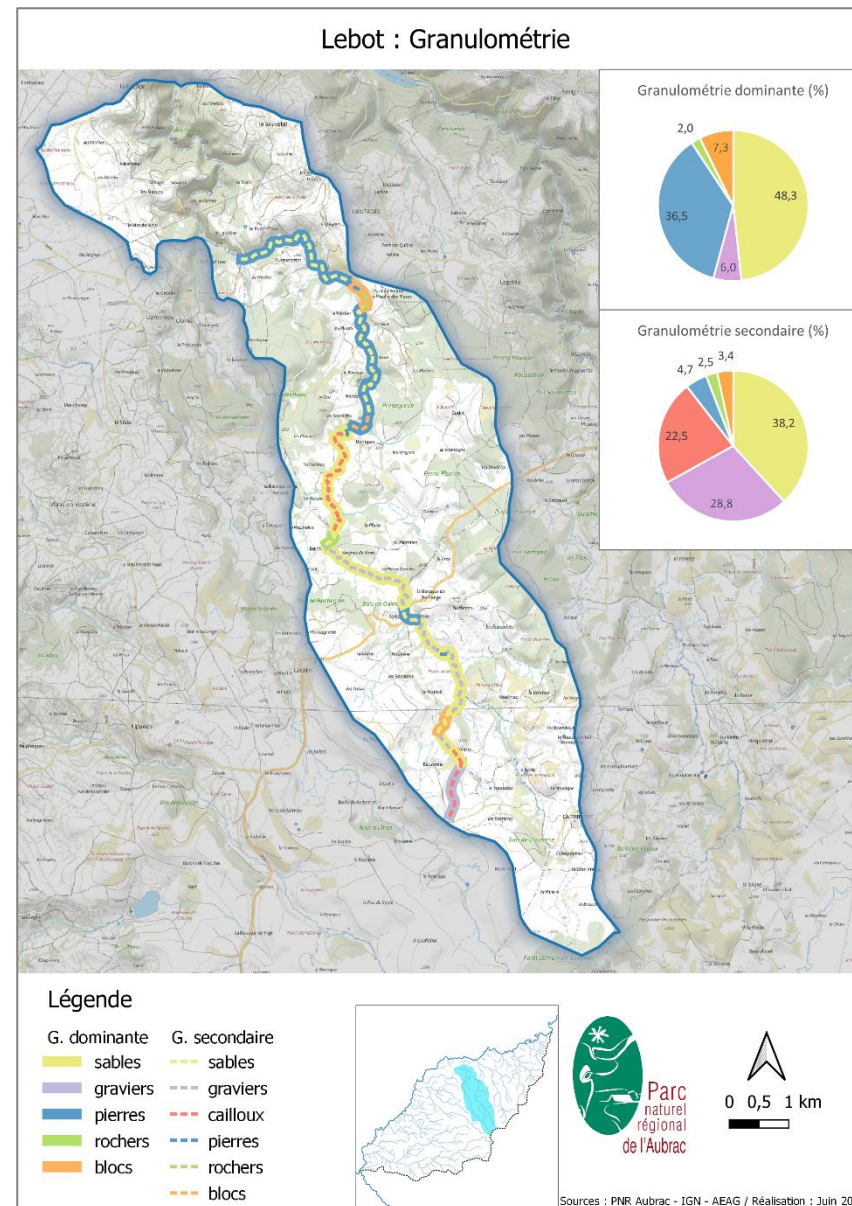


Figure 120 : Carte de la granulométrie du Lebot

Accusé de réception en préfecture
 015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
 Date de télétransmission : 14/09/2023
 Date de réception en préfecture : 14/09/2023

13.6. Colmatage

Le diagnostic met en évidence un colmatage peu important sur le Lebot. Les zones de colmatage comprises entre 25 et 50% (estimation visuelle) correspondent principalement à des faciès de type plat lent où les faibles vitesses d'écoulement permettent à la granulométrie la plus fine de se déposer au fond du lit. Bien que le cours d'eau présente un colmatage globalement faible, celui-ci peut être favorisé par plusieurs facteurs :

D'une part les facteurs naturels :

- Le Lebot se situe sur un secteur géologique constitué de granite susceptible d'apporter des sables au cours d'eau,
- Les érosions naturelles sont peu présentes.

D'autre part les facteurs anthropiques :

- 16,7 % du linéaire du Lebot (soit 7,6 km de berges) est accessible au bétail. Le bétail en allant s'abreuver dans le cours d'eau dégrade les berges et induit un apport conséquent de terre et de matière organique dans le cours d'eau favorisant le colmatage du lit. Plus de 50 points d'abreuvement dégradés ont été observés le long du cours d'eau engendrant parfois une forte érosion des berges (Figure 121).
- 10 passages à gué sont présents sur le cours d'eau. Certains d'entre eux, en mauvais état, peuvent provoquer l'apport de limons lors de la traversée du bétail et des engins agricoles (Figure 122).
- La rectification (recalibrage) de certains linéaires de cours d'eau crée d'importantes zones d'érosion tant à l'amont qu'à l'aval de celle-ci.



Figure 121 : Point d'abreuvement dégradé



Figure 122 : Passage à gué dégradé

Lebot : facteurs de colmatage

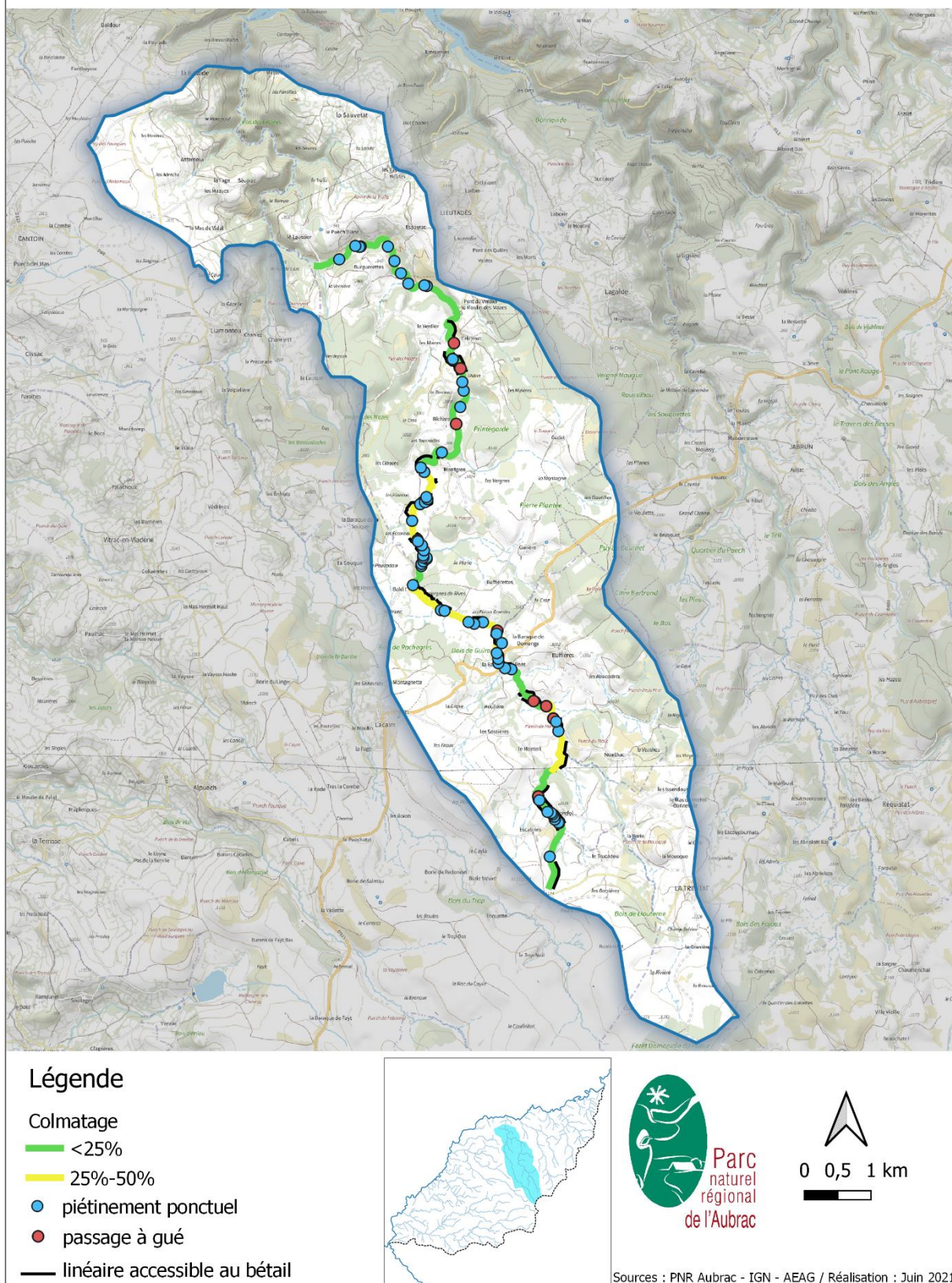


Figure 123 : Carte du colmatage du Lebot

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

13.7. Rectification

La comparaison des photos aériennes de 1956 et de 2019 sur l'IGN a permis d'identifier les travaux de rectification les plus visibles sur le Lebot. Un secteur rectifié sur le cours d'eau principal et deux secteurs d'assèchement au niveau de la source du Lebot et un de ses affluents ont été identifiés. Le secteur rectifié représente approximativement 365 mètres linéaires.

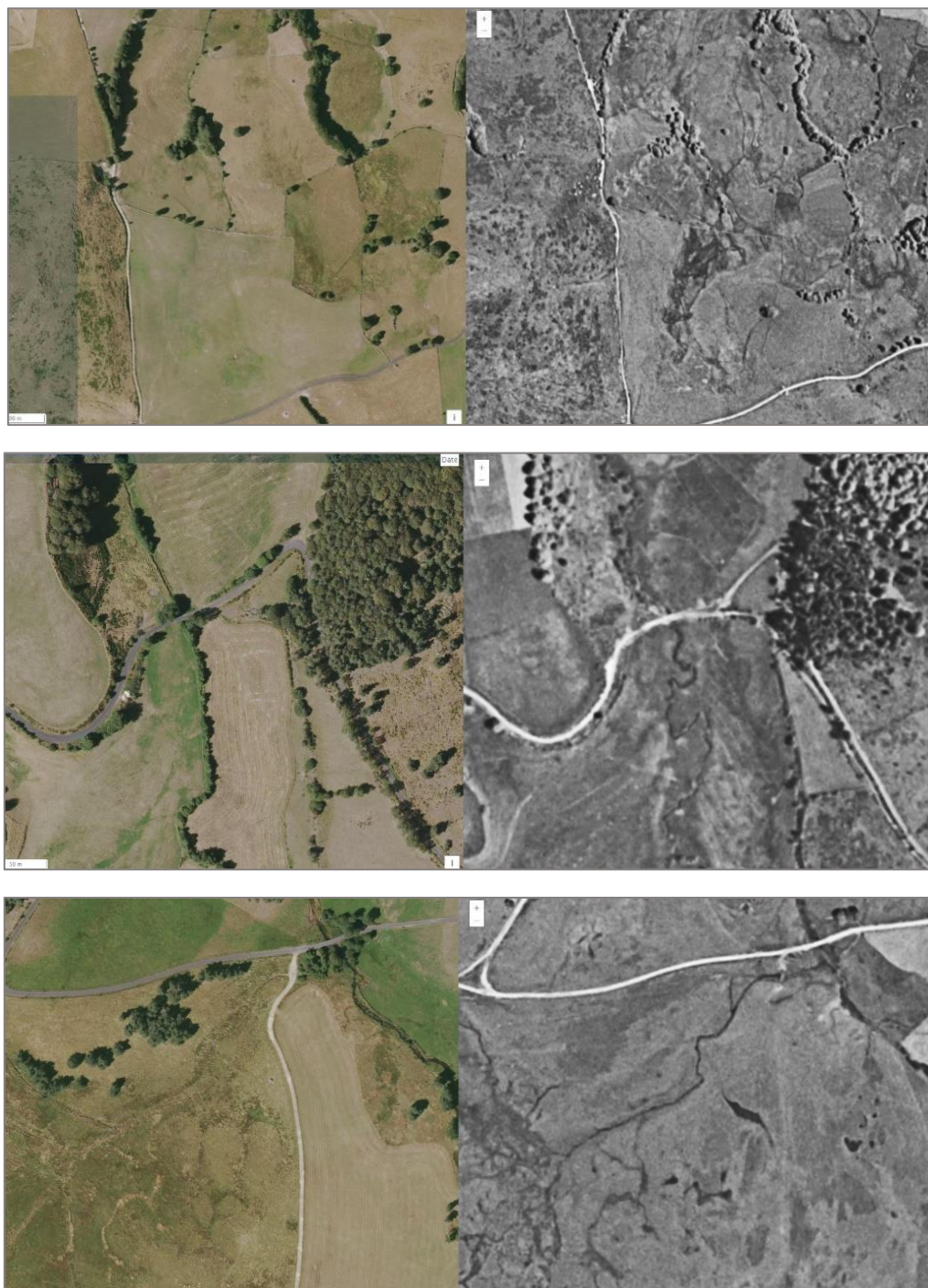


Figure 124 : Secteurs rectifiés sur le Lebot

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

Lebot : secteurs de rectification

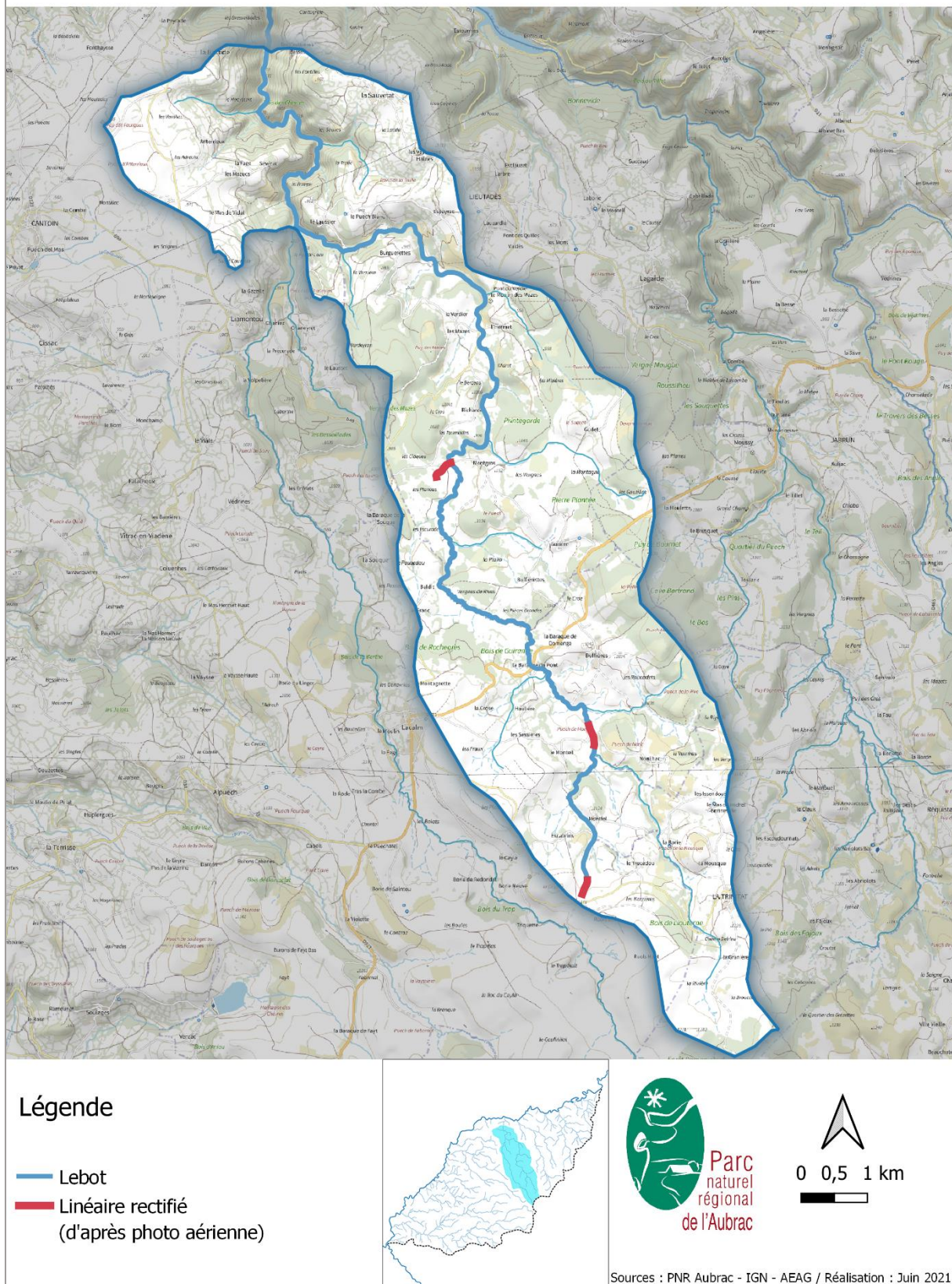


Figure 125 : Carte des secteurs rectifiés sur le Lebot

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

13.8. Ouvrages transversaux et obstacles naturels

Le Lebot présente peu d'ouvrages transversaux susceptibles de perturber l'écoulement du cours d'eau. Seules deux buses aménagées sur le lit sont mal calibrées et présentent une hauteur de chute de 30 cm (Figure 126). Celles-ci, étant situées en amont du cours, ne constituent pas d'enjeu majeur en termes de continuité piscicole.

La continuité du Lebot est également interrompue par des obstacles naturels avec quelques zones de cascades majoritairement rencontrées dans la partie aval (Figure 127).



Figure 126 : Buse mal calibrée

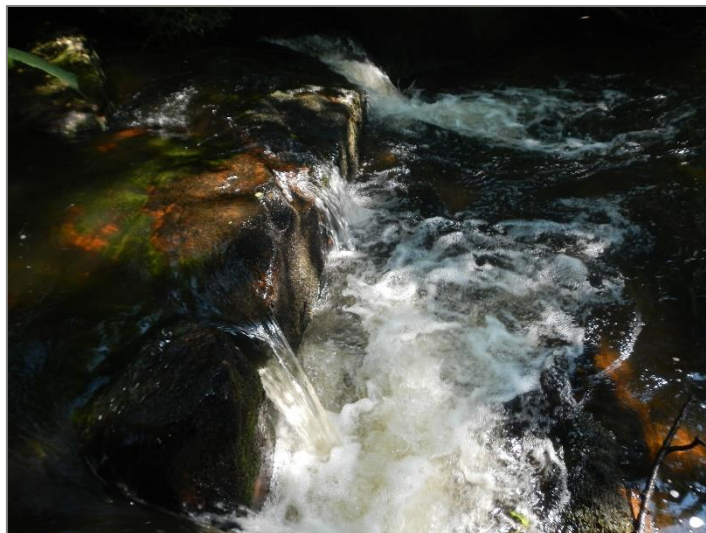


Figure 127 : Cascade sur le Lebot

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

Lebot : Ouvrages transversaux et obstacles naturels

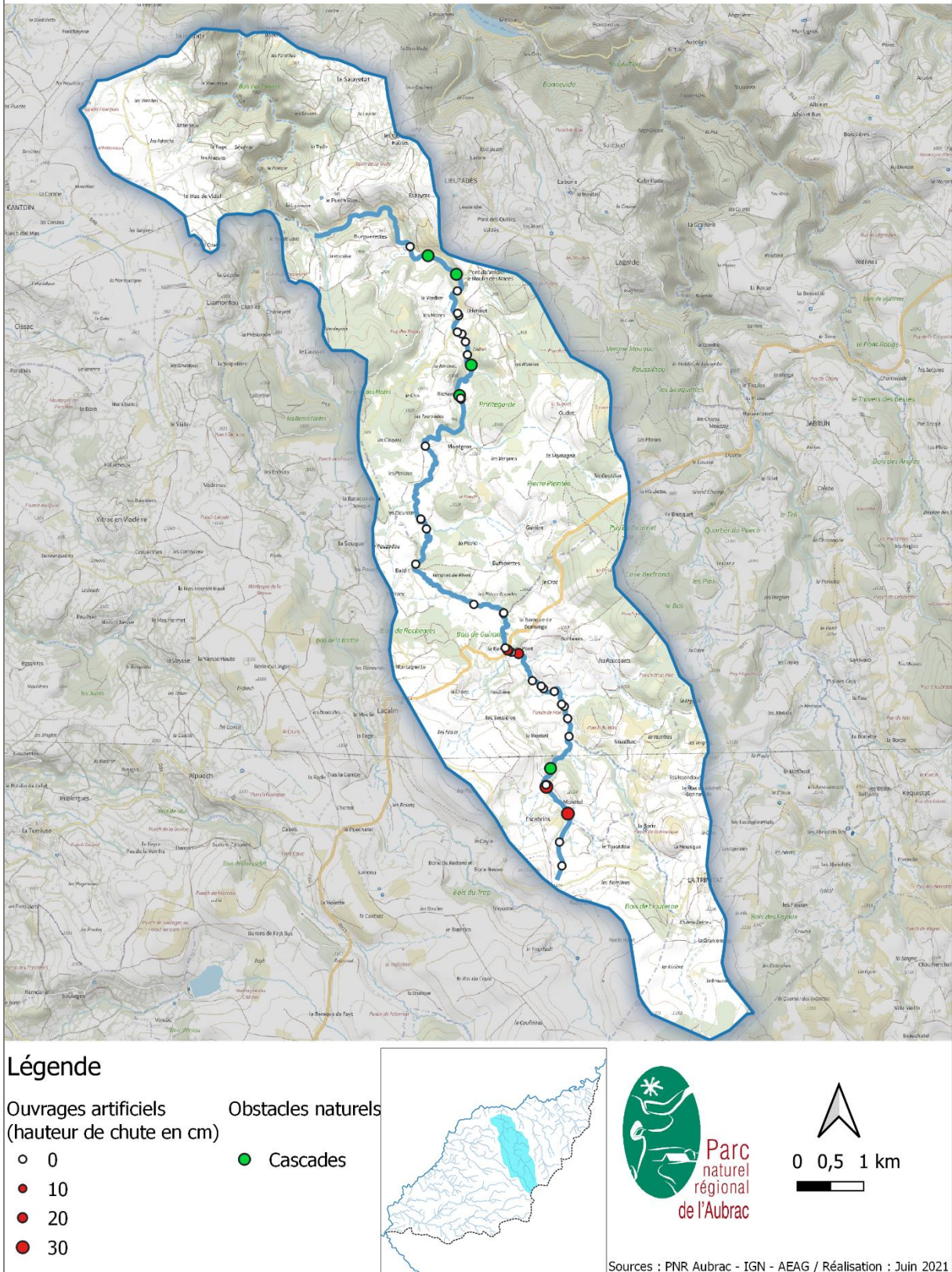


Figure 128 : Carte des ouvrages transversaux sur le Lebot

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

13.9. Embâcles

De nombreux embâcles sont présents tout le long du linéaire du Lebot (33 zones identifiées). S'ils ne constituent pas un facteur aggravant en termes de risque d'inondation par l'absence d'infrastructure à proximité immédiate, une dizaine d'entre eux constituent un risque en termes d'envolement de parcelles et de divagation du cours d'eau. Ils peuvent également fragiliser la structure des ponts lorsqu'ils se bloquent à l'amont de ceux-ci et doivent faire l'objet d'une surveillance régulière.

Il est à noter qu'une zone d'embâcle d'un volume important s'est formée suite à la coupe d'arbres laissés en travers du cours d'eau. Cette coupe a probablement été réalisée dans le cadre d'une intervention récente sur le réseau de lignes haute-tension (Figure 129).



Figure 129 : Arbres laissés en travers du cours d'eau

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

Lebot : embâcles

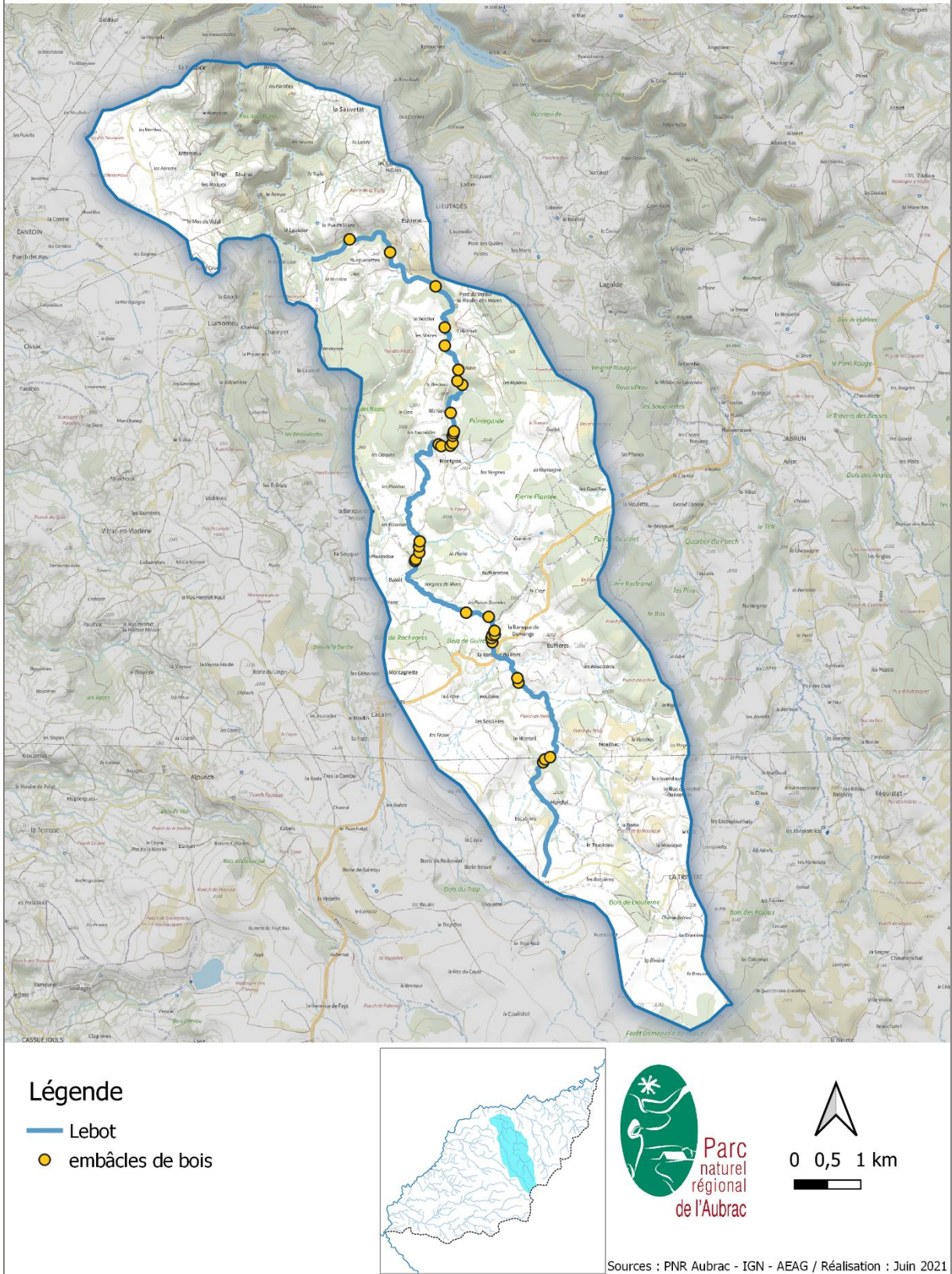


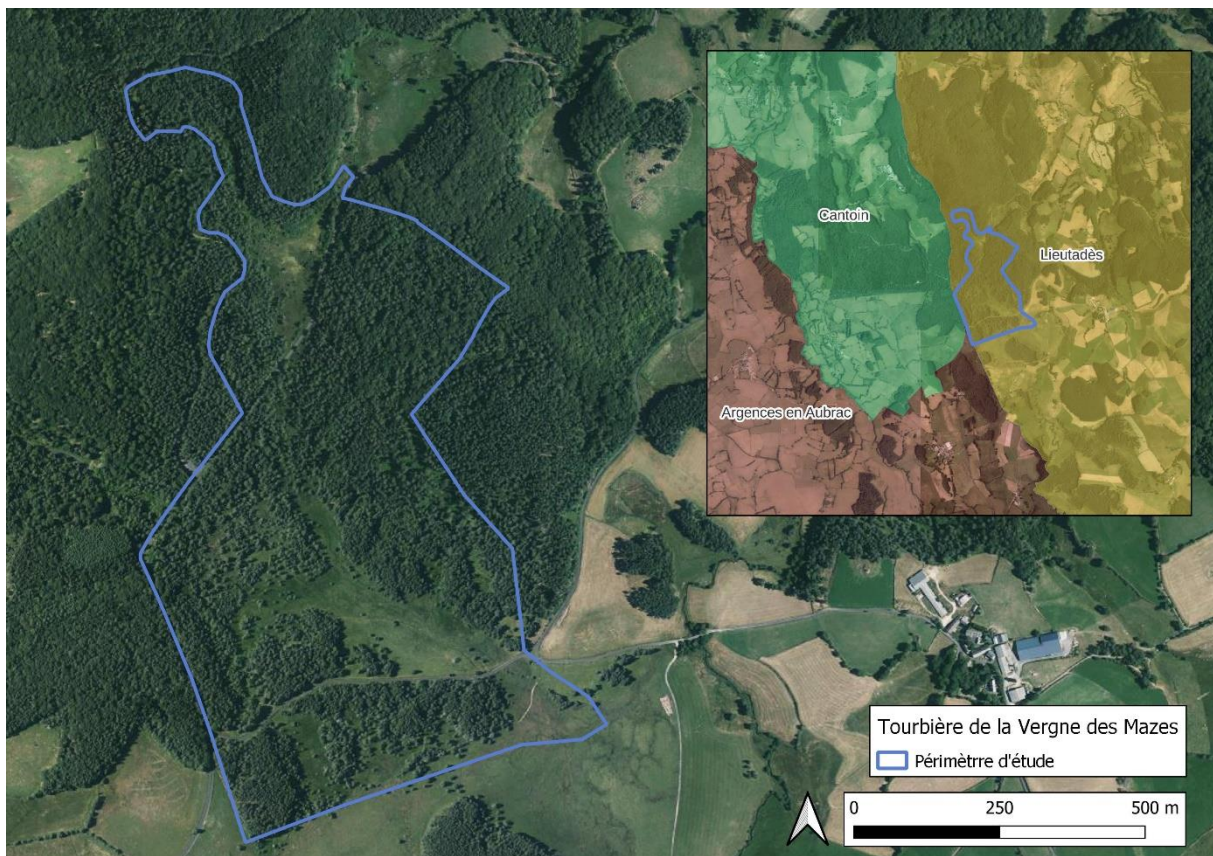
Figure 130 : Carte des embâcles sur le Lebot

Accusé de réception en préfecture
 015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
 Date de télétransmission : 14/09/2023
 Date de réception préfecture : 14/09/2023

13.10. Zones humides

La tourbière des **Claques-les Planous** et de la **Vergne des Mazes** comprend des secteurs de tourbières ouvertes (landes tourbeuses, tremblants) et des secteurs de tourbière boisée en Pin sylvestre. Il s'agit d'une tourbière de croupe répartie sur 2 sous-bassins versants du Lebot. Les pressions que subit cette zone humide sont doubles :

- **Du côté des Claques – Les Planous (sud)**, la tourbière est en grande partie pâturée et a fait l'objet de recalibrage, elle abritait une population de Damier de la Succise non revue lors des derniers suivis (2017), elle alimente en eau la station de Fluteau nageant sur la partie Les Planous.
- **Du côté de la Vergne des Mazes (nord)**, la tourbière est traversée par une route sous laquelle passent des buses faisant jonction entre les 2 secteurs différents de la tourbière, de plus, elle connaît une colonisation ligneuse sur plusieurs secteurs. Elle abrite une forte population de Damier de la Succise dans le secteur boisé entre les deux bassins versants, enfin un sentier de découverte parcourt le site : il mériterait des travaux de remise en valeur.



Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

15. Le Ruols (affluent de FRFRL87_5)

15.1. Présentation

Le ruisseau du Ruols prend sa source à 1 275 m sur la commune de La Trinitat au Suquet, il s'écoule sur 17,8 km et conflue avec le Lebot vers les Bassayrous, commune de Cantoin à 1 050 mètres d'altitude. Son bassin versant a une superficie de 24 km². Il traverse majoritairement des zones de prairies pâturées ou de fauches, qui abritent de nombreuses zones humides connectées au cours d'eau. Sur sa partie la plus aval, au niveau de Liamontou, le Ruols traverse un secteur de gorges avant de confluer avec le Lebot.

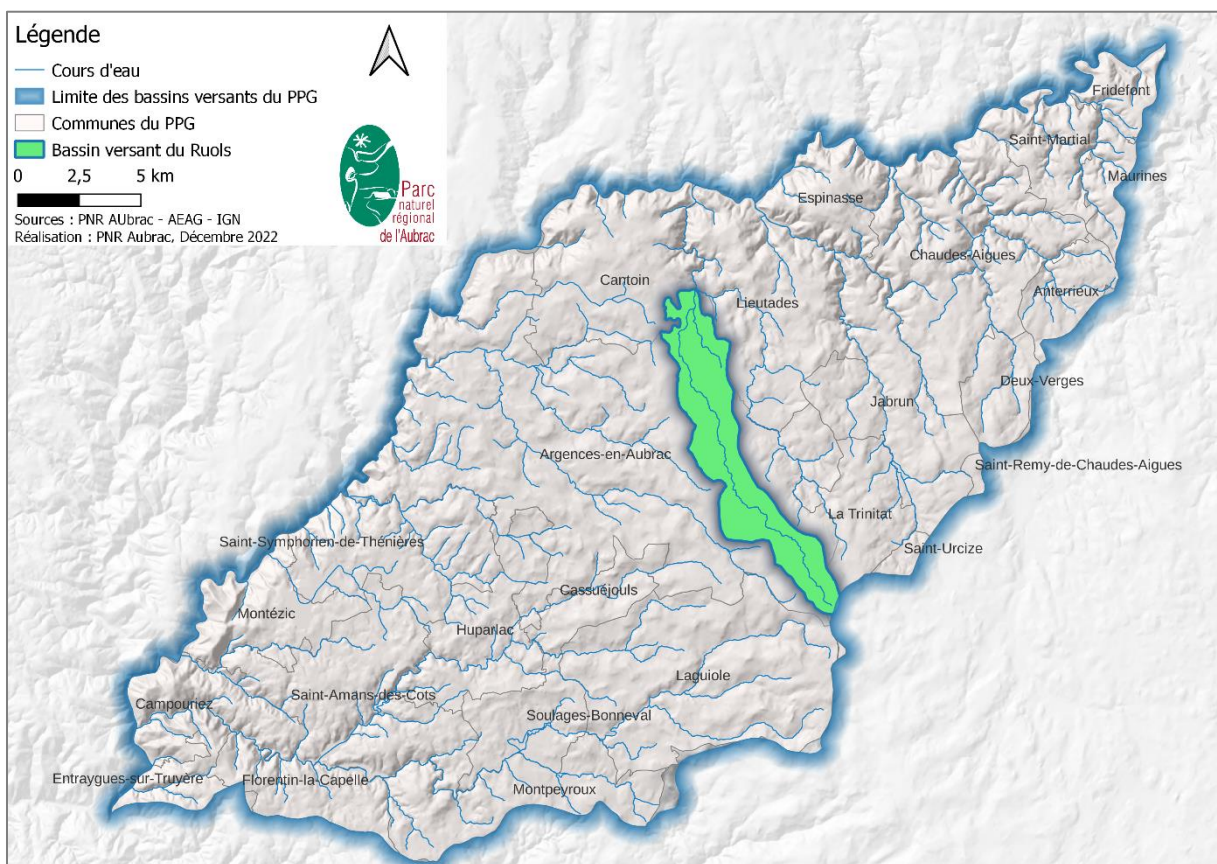


Figure 131 : Carte de présentation du bassin versant du Ruols

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

15.3. Ripisylve

La ripisylve du Ruols peut être divisée en deux parties distinctes :

- **De la source du Ruols jusqu'à l'amont du lieu-dit de la Triquette**, la ripisylve est inexistante. Le cours d'eau traverse des zones d'estives où la ripisylve est absente en rives droite et gauche sur 4 km de long (soit 23 % du linéaire). Seule une strate herbacée de type mégaphorbiaie (formation végétale constituée de grandes plantes herbacées) est généralement en place apportant un minimum d'ombrage au cours d'eau.
- **Du lieu-dit de la Triquette à la confluence avec le Lebot**, la ripisylve du Ruols peut être divisée en deux sous-parties. Lorsque le Ruols traverse des secteurs forestiers (le Bois de la Barthe, le secteur entre les Enfruts et la Volpelière et les gorges en aval de Liamontou), la ripisylve est généralement continue et dense. Tandis qu'elle moins épaisse et plus ponctuelle sur les parcelles agricoles. La ripisylve présente globalement un bon état sanitaire avec une strate arborée composée essentiellement d'aulnes et de saules qui apportent de l'ombrage sur une grande partie du linéaire.



Figure 132 : Ripisylve en bordure du Ruols

Ruols : ripisylve rives droite et gauche

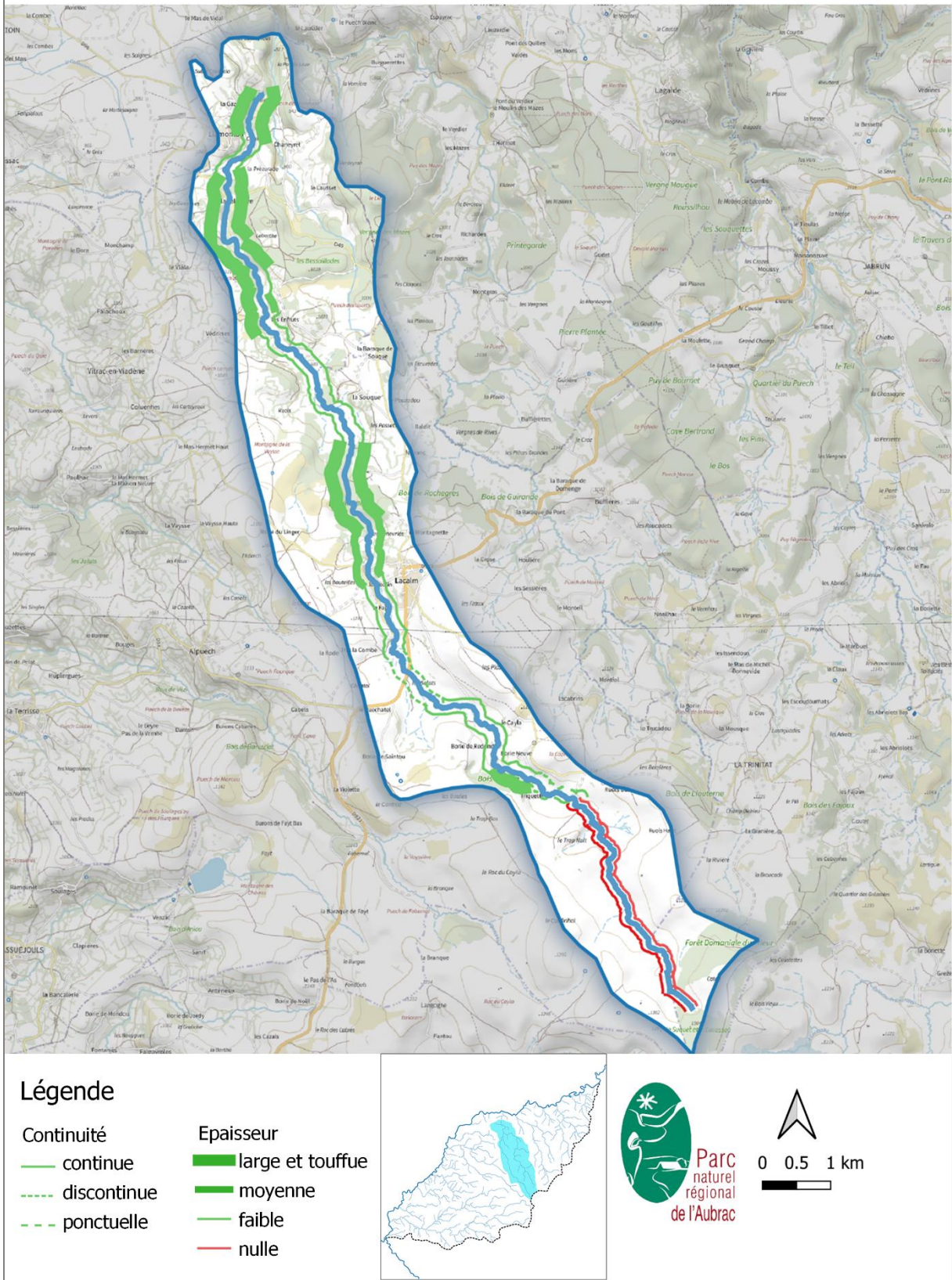


Figure 133 : Carte de la présence de ripisylve sur le Ruols

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

15.4. Faciès et granulométrie

Le Ruols présente une alternance de faciès majoritairement de types plats courants et rapides, ponctuée par quelques tronçons de faciès lent (plat lent). Deux secteurs du linéaire sont marqués par de fortes ruptures de pentes, où l'on retrouve un faciès d'écoulement de type cascade :

- Le premier se trouve au niveau de la cascade du Saut du Loup (Figure 134),
- Le second correspond à la partie la plus aval du Ruols juste avant sa confluence avec le Lebot, où le cours d'eau devient très encaissé.

La granulométrie du Ruols, également très diversifiée, est fortement corrélée aux types de faciès rencontrés : un faciès d'écoulement rapide évacue vers l'aval la granulométrie la plus fine, se retrouvant ainsi associé à une granulométrie plus grossière :

- Les rochers et les blocs sont retrouvés dans les zones de cascades,
- Les graviers et les cailloux sont associés aux faciès de plats courants et de rapides,
- Les sables et les limons sont présents au niveau des plats lents et sur certains plats courants.



Figure 134 : Cascade du Saut du Loup

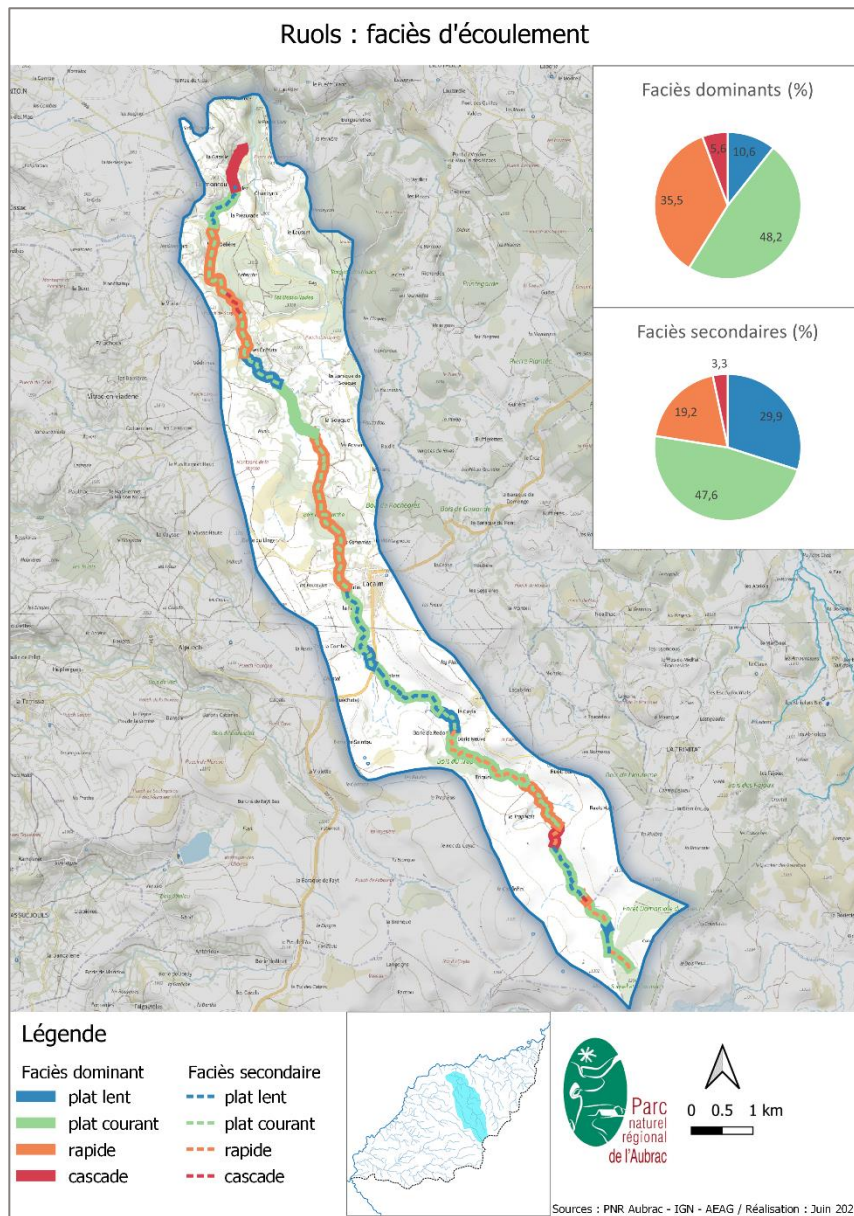


Figure 135 : Carte des faciès d'écoulement du Ruols

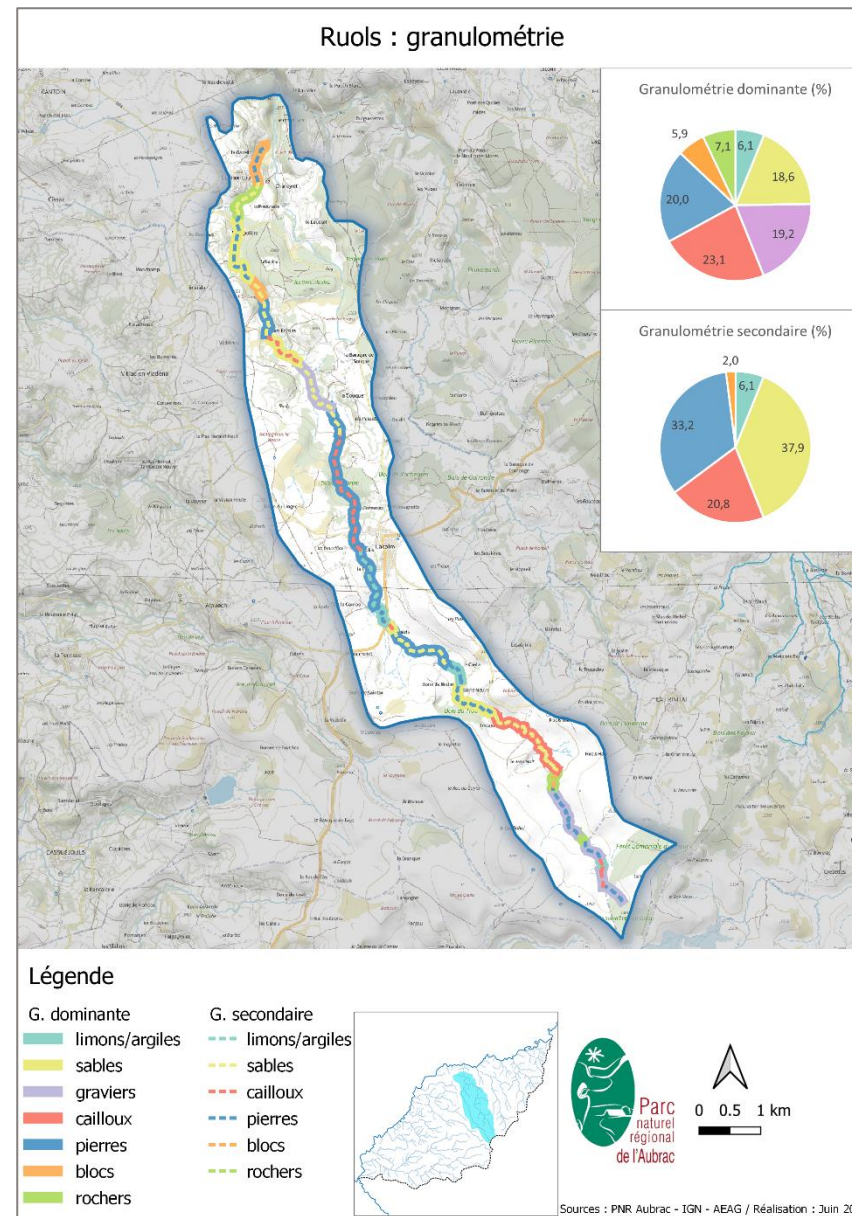


Figure 136 : Carte de la granulométrie du Ruols

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception en préfecture : 14/09/2023

15.5. Colmatage

Le diagnostic met en évidence un colmatage peu important sur l'ensemble du cours d'eau du Ruols. Quelques zones de colmatage comprises entre 25% et 50% viennent ponctuer le linéaire. Ces dernières sont toutes associées à un faciès de type plat lent, qui présente une vitesse d'écoulement plus faible permettant ainsi à la granulométrie la plus fine de se déposer au fond du lit.

Bien que le cours d'eau présente un colmatage globalement faible, celui-ci peut être favorisé par plusieurs facteurs :

D'une part les facteurs naturels :

- Le Ruols se situe sur des secteurs géologiques constitués de basalte et de granite susceptibles d'apporter des limons et des sables au cours d'eau,
- Quelques érosions naturelles sont présentes.

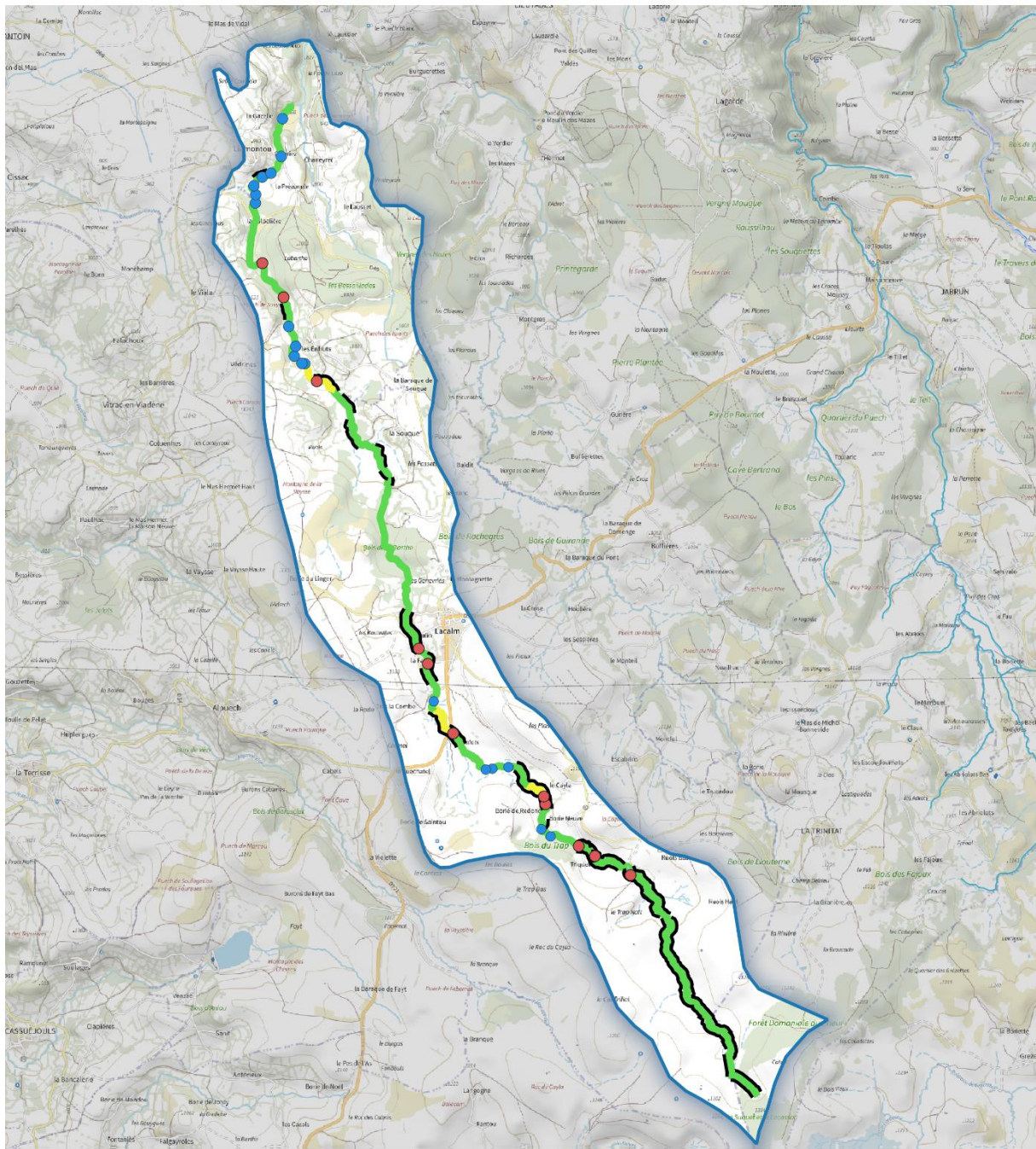
D'autre part les facteurs anthropiques :

- 40,5 % du linéaire du Ruols (soit 14,4 km de berges) est accessible au bétail. Le bétail en allant s'abreuver dans le cours d'eau dégrade les berges et induit un apport conséquent de terre et de matières organiques dans le cours d'eau favorisant le colmatage du lit.
- 11 passages à gué sont présents sur le Ruols. Certains d'entre eux, en mauvais état, peuvent provoquer l'apport de limons et de sables lors de la traversée du bétail et des engins agricoles.
- La recalibrage de certains linéaires de cours d'eau crée d'importantes zones d'érosion tant à l'amont qu'à l'aval de celui-ci.



Figure 137 : Secteurs dégradés par piétinement sur le Ruols

Ruols : facteurs de colmatage



Légende

Colmatage

█ <25%

█ 25%-50%

● piétinement ponctuel

● passage à gué

linéaire accessible au bétail



Parc
naturel
régional
de l'Aubrac



0 0.5 1 km



Sources : PNR Aubrac - IGN - AEAG / Réalisation : Juin 2021

Figure 138 : Carte du colmatage du Ruols

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

15.6. Rectification

La comparaison des photos aériennes de 1956 et de 2019 sur l'IGN a permis d'identifier les travaux de rectification les plus visibles sur le Ruols. Quatre secteurs du cours d'eau ont été identifiés comme rectifiés, représentant approximativement 1500 mètres linéaires.

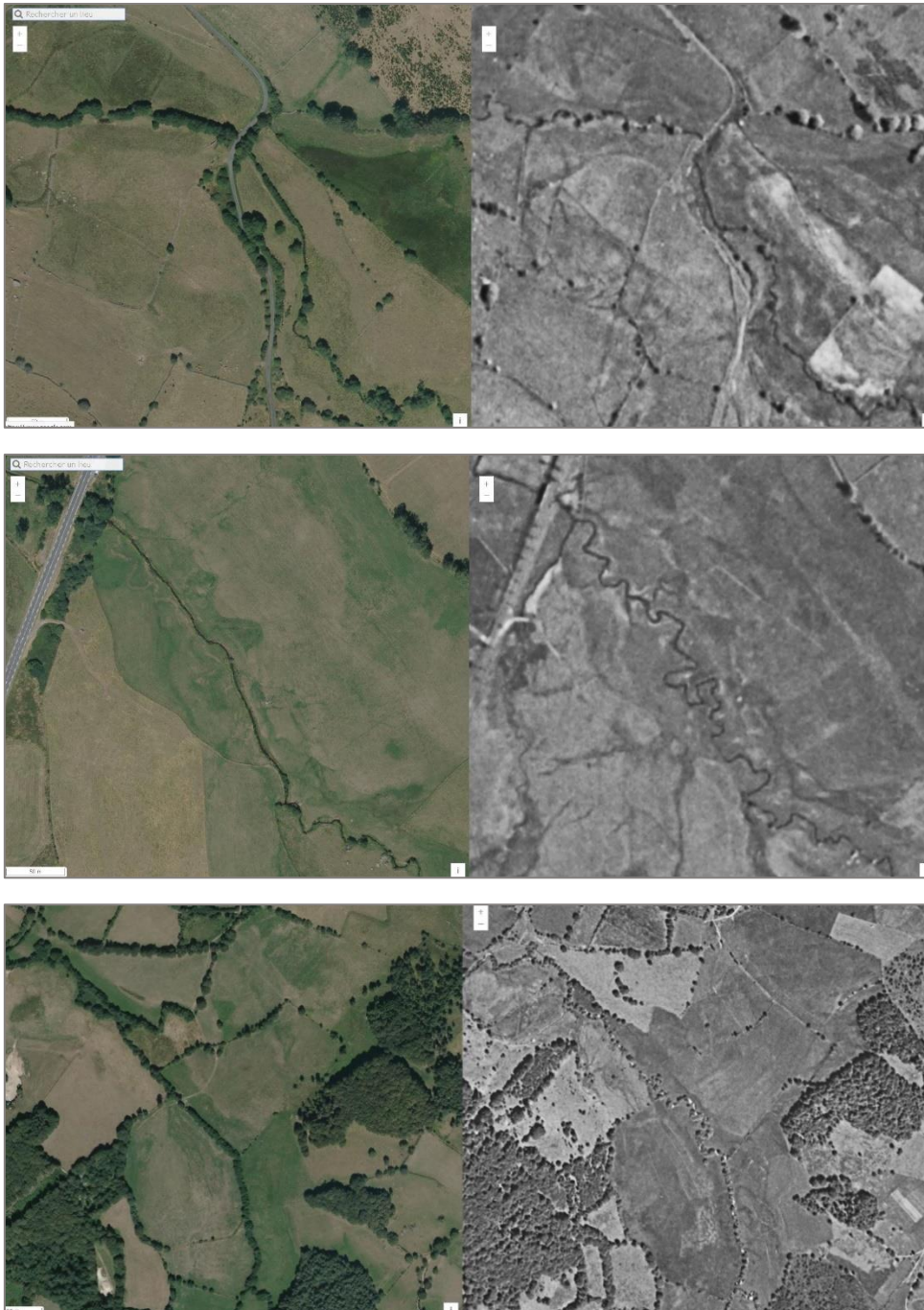
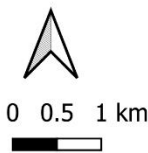
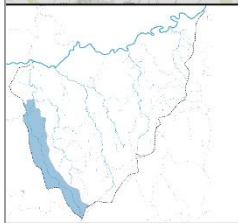
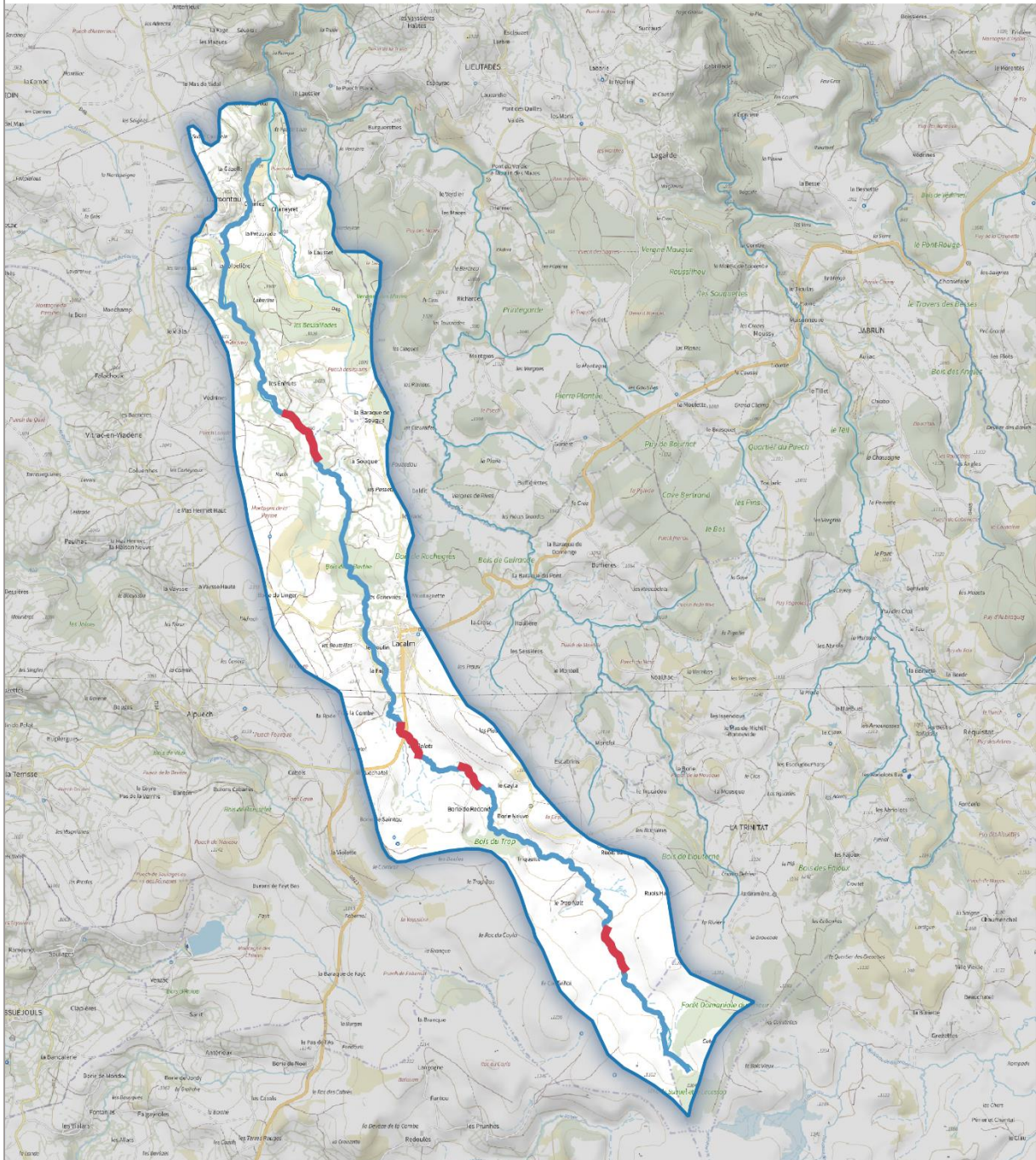


Figure 139 : Secteurs rectifiés sur le Ruols

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

Ruols : secteurs de rectification



Légende

- Ruols
- Linéaire rectifié (d'après photo aérienne)

Sources : PNR Aubrac - IGN - AEAG / Réalisation : Juin 2021

Figure 140 : Carte des secteurs rectifiés sur le Ruols

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

15.7. Ouvrages transversaux et obstacles naturels

Le Ruols présente peu d'ouvrages transversaux susceptibles de perturber l'écoulement du cours d'eau. Six buses ont été aménagées sur le lit, mais celles-ci sont dans l'ensemble bien calibrées et ne présentent pas ou peu de hauteur de chute (une buse sur la partie médiane du Ruols provoque une hauteur de chute de 15 cm). Un seuil en dessous du pont au niveau Lacalm présente une hauteur de chute de 50 cm, celui-ci peut constituer un obstacle à la continuité piscicole (photo X).

La continuité du Ruols est également interrompue par des obstacles naturels avec la cascade du Saut du Loup (Figure 142) pour la partie amont et plusieurs cascades présentant de fortes ruptures de pentes sur la partie aval.



Figure 141 : Seuil au niveau du pont de Lacalm

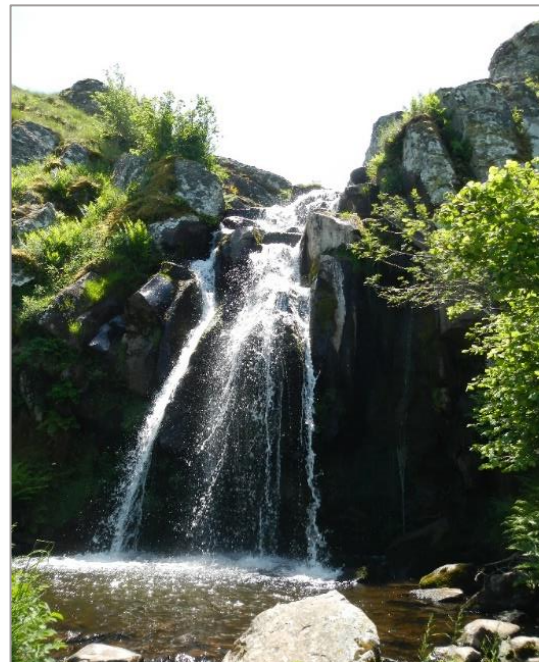


Figure 142 : Zones de cascades sur le Ruols

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

Ruols : Ouvrages transversaux et obstacles naturels

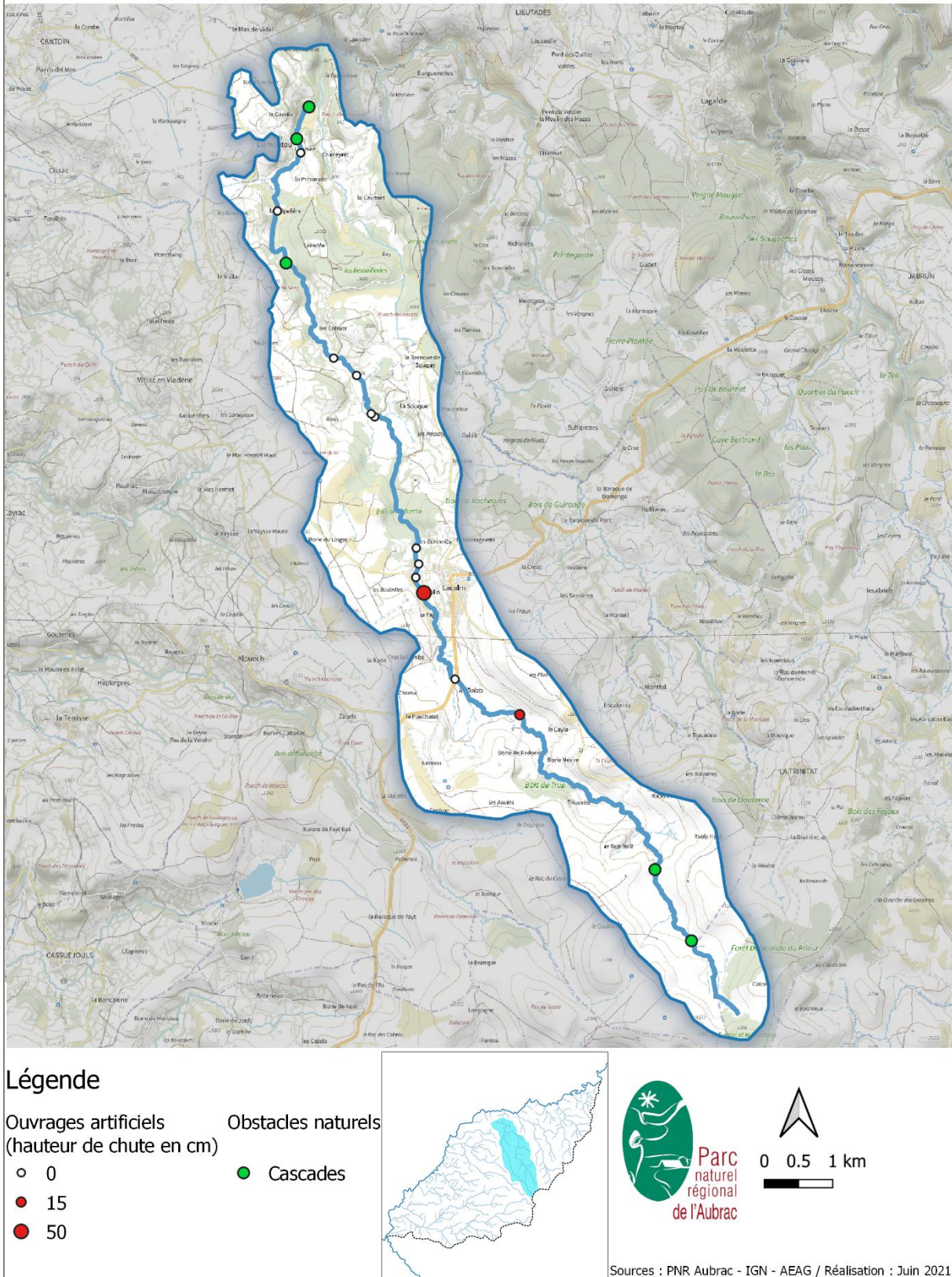


Figure 143 : Carte des ouvrages transversaux sur le Ruols

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

15.8. Embâcles

Quelques secteurs à embâcles sont présents sur la partie médiane et aval du Ruols. Ces derniers ne constituent pas un facteur aggravant en termes de risque d'inondation. Nombre d'entre eux apportent des caches piscicoles notamment sur la partie médiane du cours d'eau.

Pour ce qui est de la partie aval, certains embâcles plus volumineux associés à la présence de nombreux arbres morts, entraînent la création d'obstacles à la continuité piscicole et peuvent poser un risque de divagation du cours d'eau.



Figure 144 : Embâcles sur le Ruols

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

Ruols : les embacles

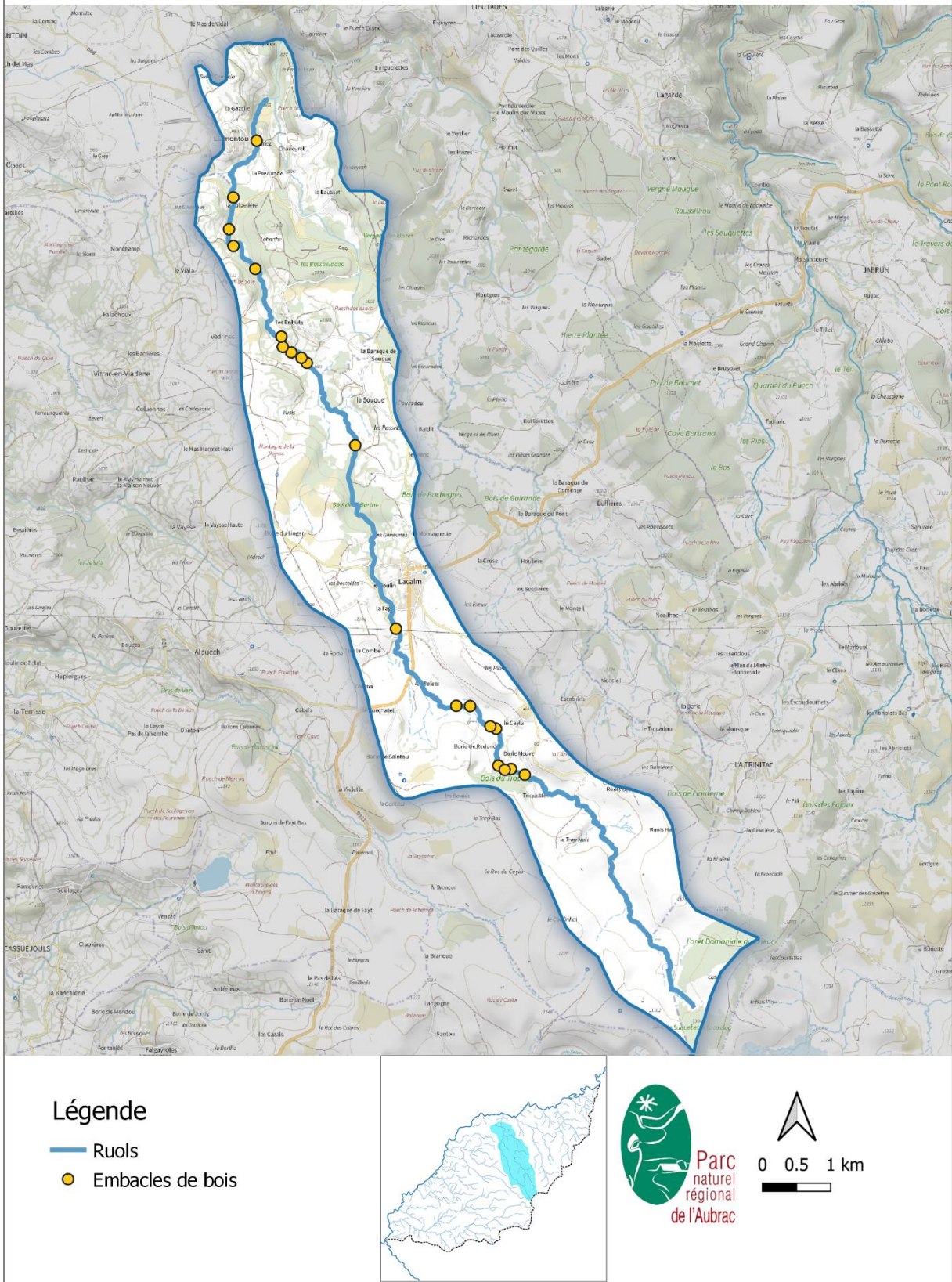


Figure 145 : Cartes des embacles sur le Ruols

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

16. Le Cantoinet (FRFR122_2)

16.1. Présentation

Le Cantoinet prend sa source à la Mortesaigne sur la commune de Cantoin à 950 mètres d'altitude, il s'écoule sur 11,4 kilomètres avant de confluer avec la Truyère à 575 mètres d'altitude au niveau du Bousquet sur la Commune d'Argences-en-Aubrac.

La superficie de son bassin versant est de 16 km². Le cours d'eau traverse exclusivement des prairies pâturées avant de rejoindre un secteur de gorges boisées sur sa partie la plus aval au niveau du lieu-dit de la Borie (commune d'Argences-en-Aubrac).

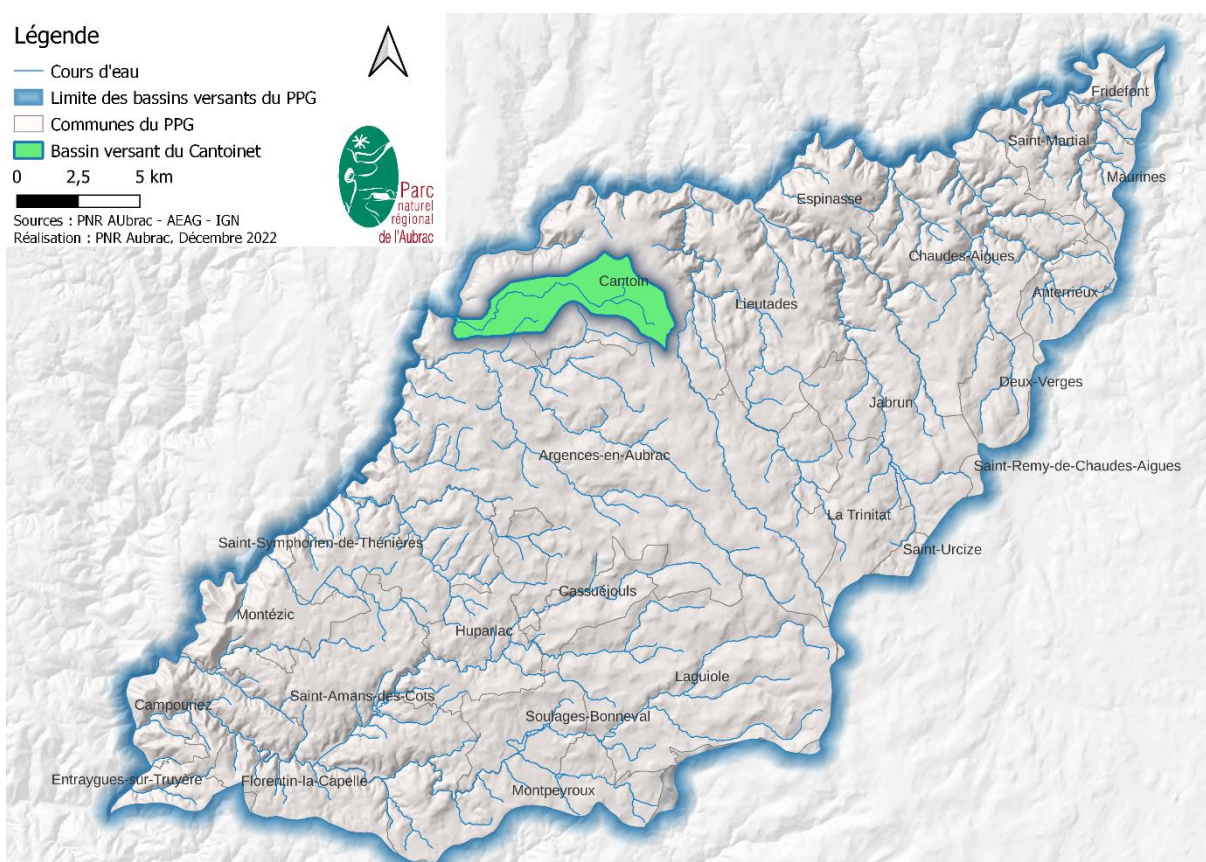


Figure 146 : Carte de présentation du bassin versant du Cantoinet

16.2. Sécheresse et écoulements

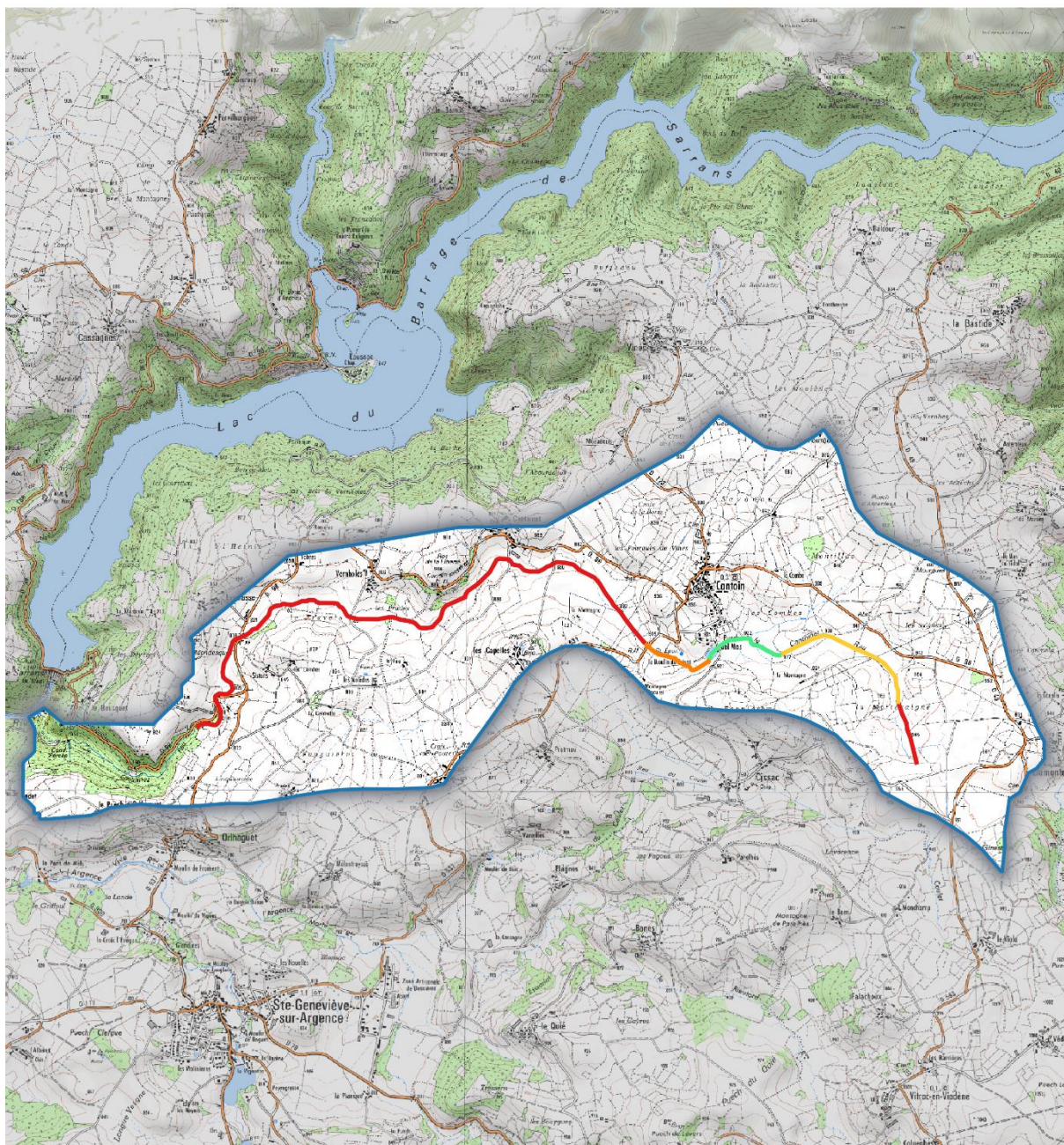
Avec une grande majorité de son linéaire en situation d'assec, le Cantoinet est le cours d'eau ayant été le plus impacté par la sécheresse estivale de 2022.

Seul le secteur en amont du lac de retenue de Cantoin a conservé un écoulement visible. Si le Cantoinet est régulièrement sujet aux assecs, ces derniers interviennent généralement bien plus tard dans la saison (fin août – début septembre).



Figure 147 : Le Cantoinet en situation d'assec

Cantoinet : écoulement et sécheresse



Légende :

Écoulements visibles entre le 04/08/2022 et le 05/08/2022

- Assec
- Écoulement non visible
- Écoulement visible faible
- Écoulement visible



Sources : PNR Aubrac - IGN - AEAG / Réalisation : Août 2022

Figure 148 : Carte des écoulements sur le Cantoinet (été 2022)

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

16.3. Ripisylve

Le Cantoinet traverse presque exclusivement des zones de prairies avec peu de secteurs forestiers, hormis sur le secteur aval avant la confluence avec la Truyère (secteur non diagnostiqué pour des raisons de sécurité et présentant peu d'enjeux).

Deux secteurs sont totalement dépourvus de ripisylve : en amont, au niveau de la source sur les deux rives ; puis, plus en aval, peu avant le pont qui mène aux Capelles en rive gauche. Une strate herbacée de type mégaphorbiaie (formation végétale constituée de grandes plantes herbacées) est généralement en place apportant un minimum d'ombrage au cours d'eau (Figure 149).

Pour le linéaire restant, le cordon de la ripisylve est très souvent discontinue et de faible épaisseur. Seuls deux secteurs présentent une épaisseur de ripisylve plus fournie : en aval du lac de Cantoin et à proximité du Roc de la Liberté (Figure 150). Ils correspondent à des zones de pentes plus marquées qui ont sans doute limité le pâturage sur les berges, permettant ainsi à la végétation de s'étoffer.



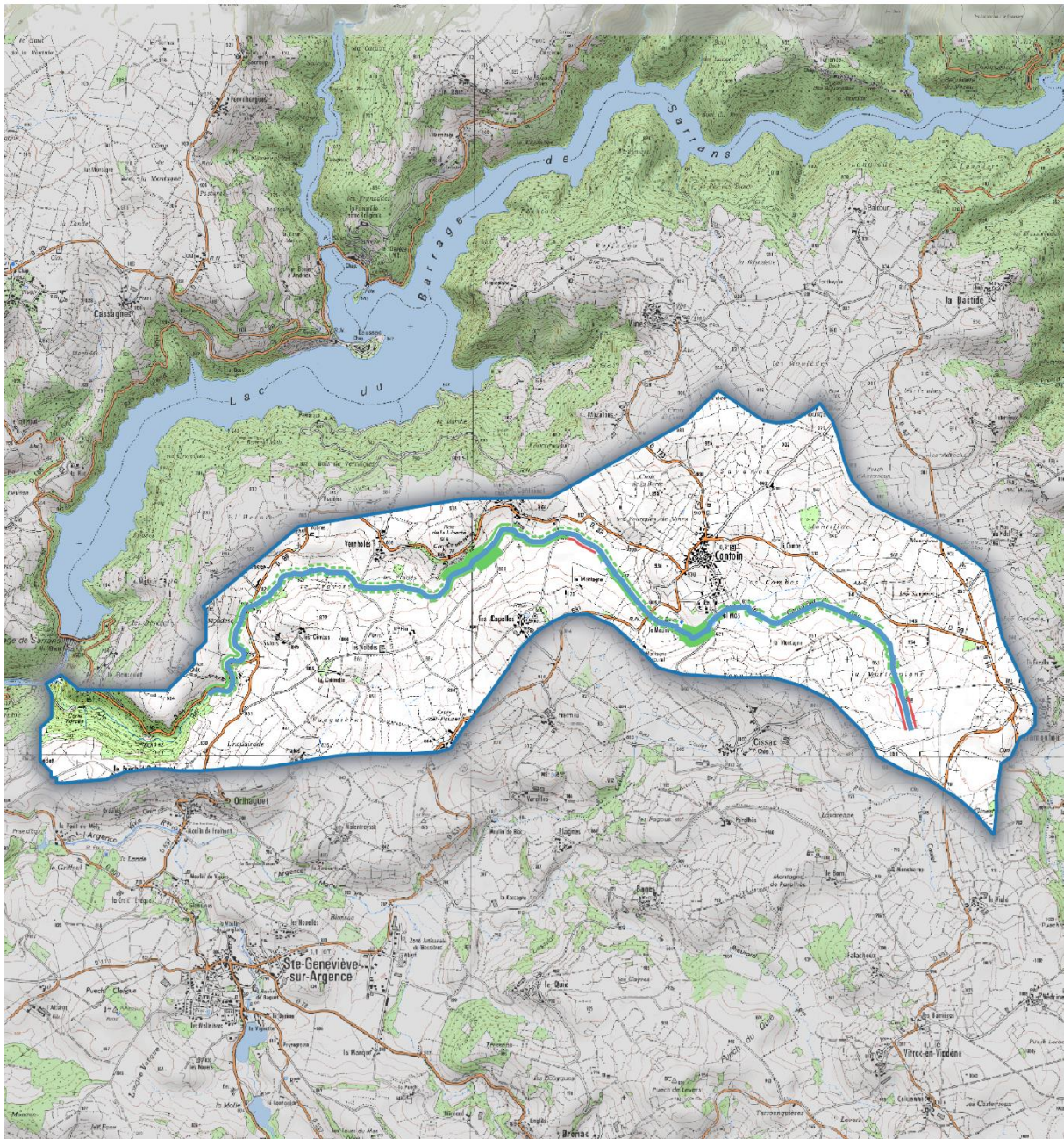
Figure 149 : Mégaphorbiaie sur le Cantoinet



Figure 150 : Ripisylve dense et continue

La ripisylve, essentiellement composée d'aulnes et de saules, présente un bon état sanitaire hormis sur le secteur de Mortesaigue en aval de la source, où les arbres sont vieillissants.

Cantoinet : ripisylve rives droite et gauche



Légende :

Densité	Épaisseur
Absente	Faible
Ponctuelle	Moyenne
Discontinue	Large et touffue
Continue	



Sources : PNR Aubrac - IGN - AEAG / Réalisation : Août 2022

Figure 151 : Carte de la présence de ripisylve sur le Cantoinet

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

16.4. Faciès et granulométrie

La lecture des faciès d'écoulement permet de dégager deux zones distinctes :

- En amont : de la source à Cantoinet, les faciès d'écoulements sont globalement de types plats lents,
- En aval : de Cantoinet à l'entrée de la zone de gorge qui précède la confluence avec la Truyère, les faciès d'écoulement sont globalement de types plats courants.

Deux zones de rapides viennent ponctuer le linéaire :

- La première en aval du lac de Cantoin,
- La deuxième au niveau du lieu-dit de Cantoinet, elle marque la frontière entre les deux zones précédemment décrites.

Le Cantoinet présente une granulométrie diversifiée avec une dominance de pierres. Elle reste associée aux faciès d'écoulement du cours d'eau :

- La granulométrie la plus fine (limons et sables) se retrouve principalement sur le secteur amont dominé par des faciès de types plats lents (Figure 152).
- Inversement, une granulométrie plus grossière composée de pierres et de blocs (Figure 153) se retrouve sur le secteur aval qui présente des vitesses d'écoulement plus élevées.

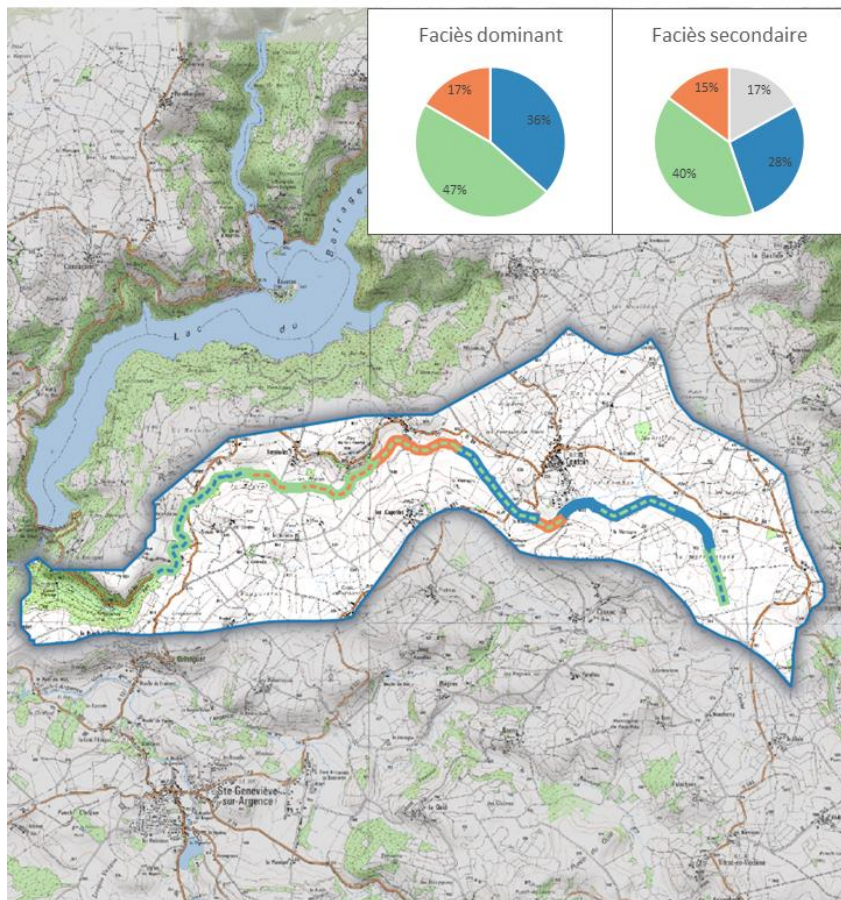


Figure 152 : Secteur ensablé



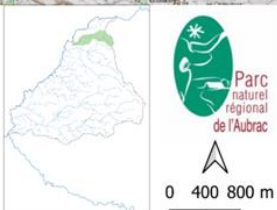
Figure 153 : Secteur à la granulométrie plus grossière (pierres)

Cantoinet : faciès d'écoulement



Légende :

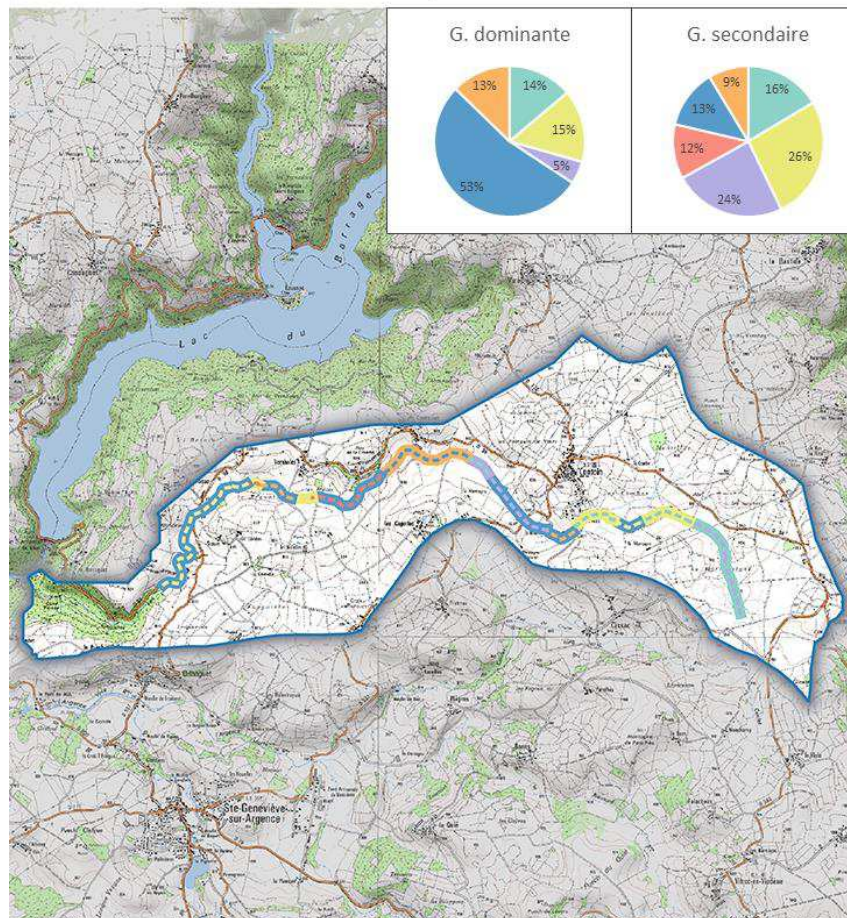
- | | |
|------------------------|--------------------------|
| Faciès dominant | Faciès secondaire |
| Plat lent (bleu) | Plat lent (bleu) |
| Plat courant (vert) | Plat courant (vert) |
| Rapide (orange) | Rapide (orange) |



Sources : PNR Aubrac - IGN - AEAG / Réalisation : Août 2022

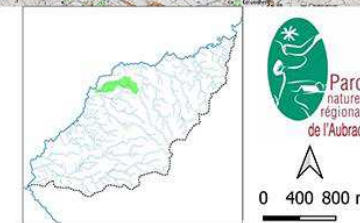
Figure 154 : Carte des faciès d'écoulement du Cantoinet

Cantoinet : granulométrie



Légende :

- | | |
|-----------------------|-----------------------|
| G. dominante | G. secondaire |
| Limons/argiles (vert) | Limons/argiles (vert) |
| Sables (jaune) | Sables (jaune) |
| Pierres (bleu) | Pierres (bleu) |
| Blocs (orange) | Blocs (orange) |
| | Gravieriers (violet) |
| | Cailloux (gris) |



Sources : PNR Aubrac - IGN - AEAG / Réalisation : Août 2022

Figure 155 : Carte de la granulométrie du Cantoinet

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception en préfecture : 14/09/2023

16.5. Colmatage

Les relevés de colmatage du Cantoinet permettent de dégager trois zones distinctes :

- Deux d'entre elles correspondent aux secteurs amont et aval qui présentent un colmatage important, compris entre 25% et 75%, en lien avec des vitesses d'écoulement faibles.
- La troisième correspond au secteur médian qui présente un colmatage inférieur à 25% en lien cette fois-ci avec des faciès d'écoulement plus rapides et des pentes plus fortes qui réduisent légèrement la pression pastorale sur le cours d'eau.

Le colmatage est favorisé par plusieurs facteurs :

D'une part les facteurs naturels :

- Le Cantoinet traverse sur sa moitié amont des sols géologiques composés de granites et de picrites susceptibles d'alimenter par érosion le cours d'eau en sables et limons.

D'autre part, les facteurs anthropiques :

- **10,1 % du linéaire du ruisseau du Cantoinet est accessible au bétail** (soit 2,3 km de berges). Le bétail en allant s'abreuver dans le cours d'eau dégrade les berges et induit un apport conséquent de terre et de matière organique dans le cours d'eau favorisant le colmatage du lit (Figure 156). **57 points d'abreuvement dégradés** ont été observés le long du cours d'eau engendrant parfois une forte érosion des berges.

A noter

Trois descentes aménagées ont été réalisées dans le cadre du PPG Argence en 2015 pour permettre aux troupeaux de s'abreuver sans détériorer la berge (Figure 157).



Figure 156 : Bétail ayant accès au cours d'eau



Figure 157 : Descente aménagée

- **6 passages à gué** sont présents sur le cours d'eau. Certains d'entre eux, en mauvais état, peuvent provoquer l'apport de limons lors de la traversée du bétail et des engins agricoles (Figure 158).

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023



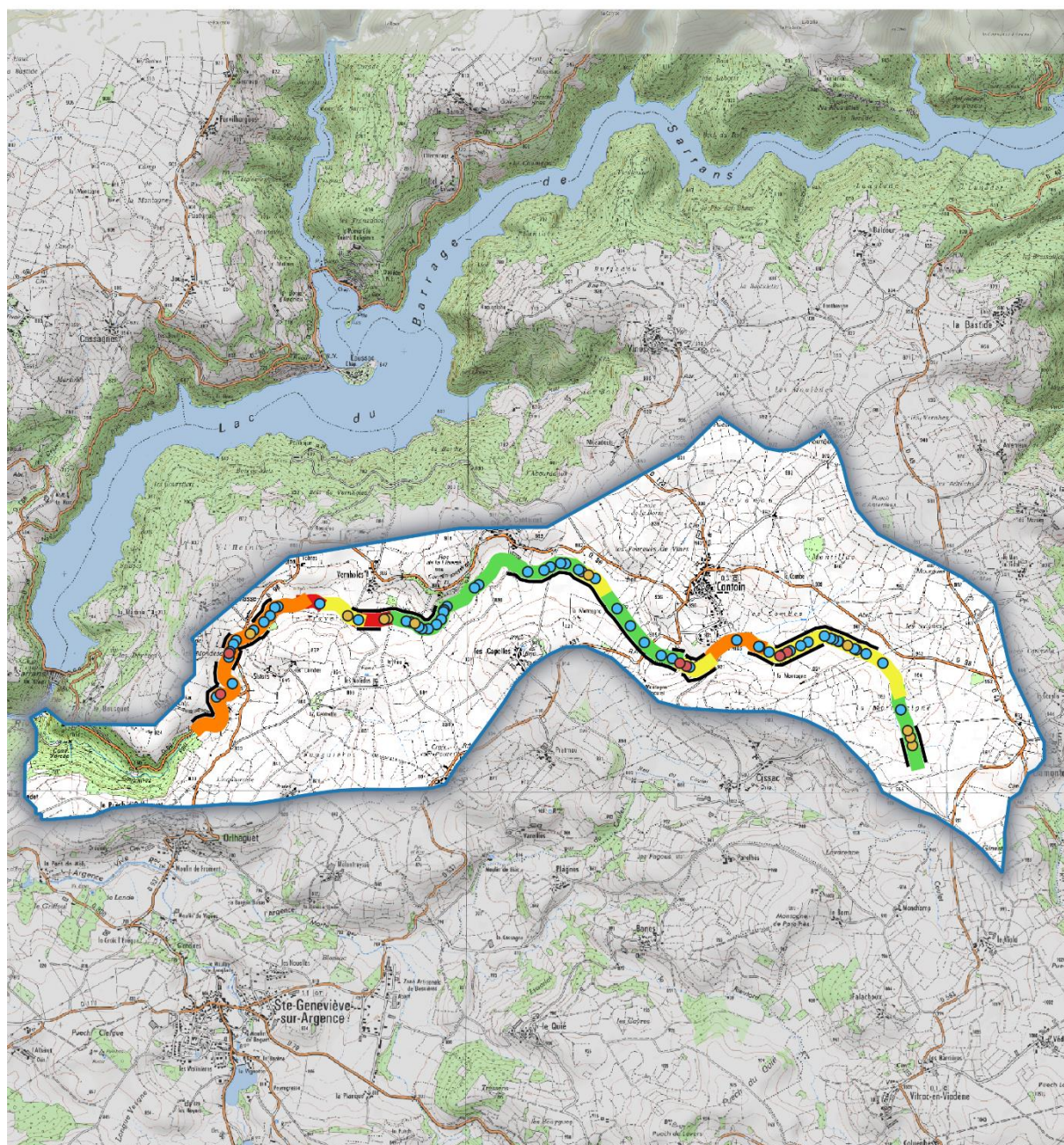
Figure 158 : Passage à gué dégradé

- Les secteurs rectifiés (recalibrage) du cours d'eau créent d'importantes zones d'érosion et alimentent le colmatage du lit sur la partie aval.
- De larges zones d'érosions de berges ont également été identifiées semblant être d'avantage liées à l'absence de ripisylve et à la nature du sol, qu'au piétinement des troupeaux (Figure 159).



Figure 159 : Zone d'érosion de berges

Cantoinet : colmatage et facteurs de colmatage



Légende :

Taux de colmatage

- <25%
- 25% - 50%
- 50% - 75%
- >75%

Facteurs de colmatage

- Zone d'érosion
- Abreuvoir dégradé
- Passage à gué
- Linéaire de berge accessible au bétail



0 400 800 m

Sources : PNR Aubrac - IGN - AEAG / Réalisation : Août 2022

Figure 160 : Carte du colmatage et des facteurs de colmatage du Cantoinet

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

16.6. Rectification

La comparaison des photos aérienne de 1956 et de 2022 sur l'IGN a permis d'identifier les travaux de rectification les plus visibles sur le Cantoinet (Figure 161). Deux larges secteurs rectifiés ont été identifiés sur la partie amont du cours d'eau, ils représentent approximativement **3,5 km linéaires** (soit 38,5% du linéaire diagnostiqué).

D'autre part, le tracé tout à fait rectiligne du cours d'eau sur certains secteurs montre que de nombreux tronçons ont été rectifiés avant 1956 (Figure 162).



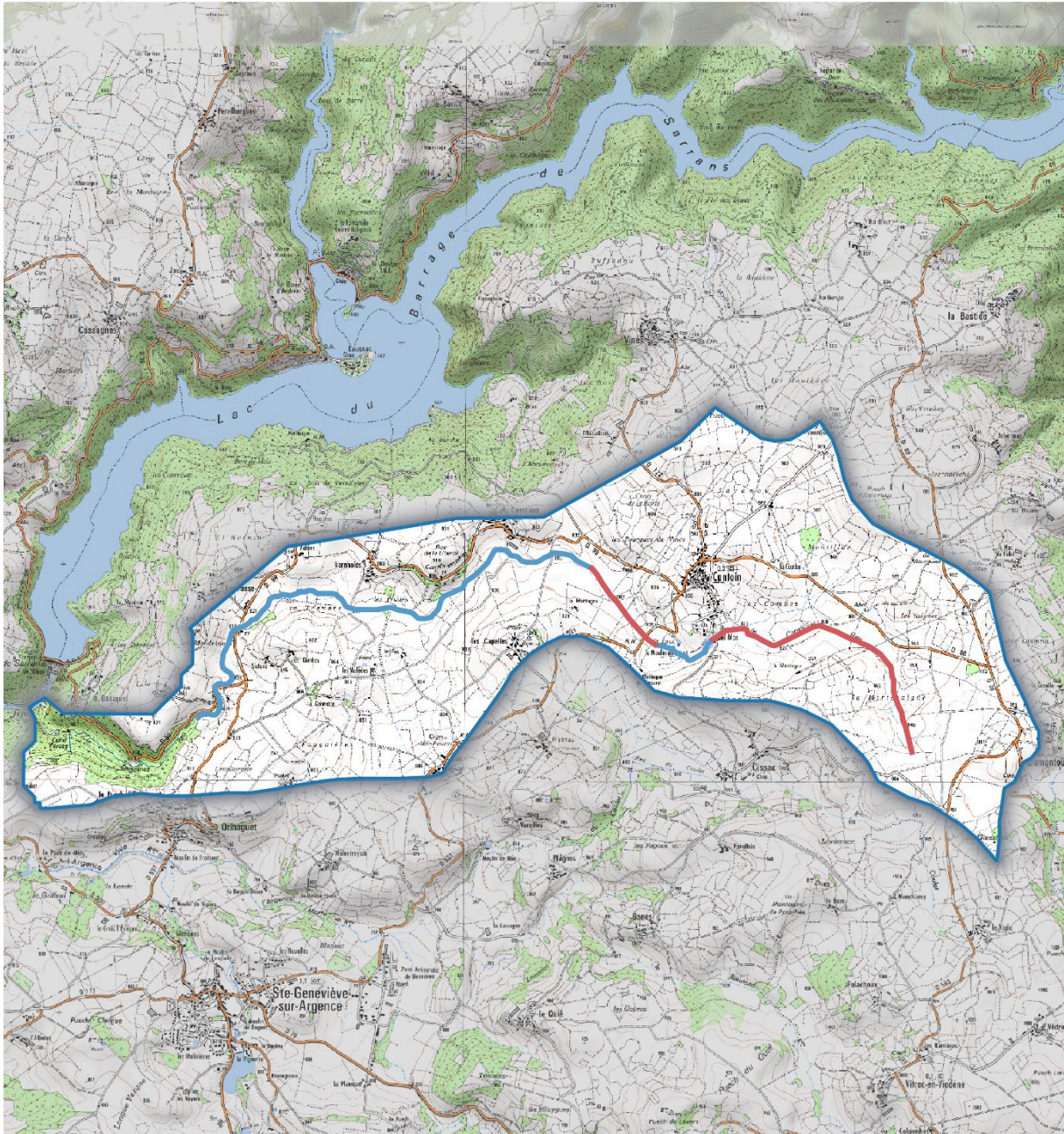
Figure 161 : Comparaison des vues aériennes



Figure 162 : Secteur rectifié du Cantoinet

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

Cantoinet : rectifications



Légende :

— Secteur réctifié



Parc
naturel
régional
de l'Aubrac



0 400 800 m

Sources : PNR Aubrac - IGN - AEAG / Réalisation : Août 2022

Figure 163 : Carte des secteurs rectifiés sur le Cantoinet

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

16.7. Ouvrages transversaux et obstacles naturels

Le cours d'eau traverse quatre ouvrages transversaux mal calibrés (passages busés) avec des hauteurs de chute allant de 10 à 60 cm :

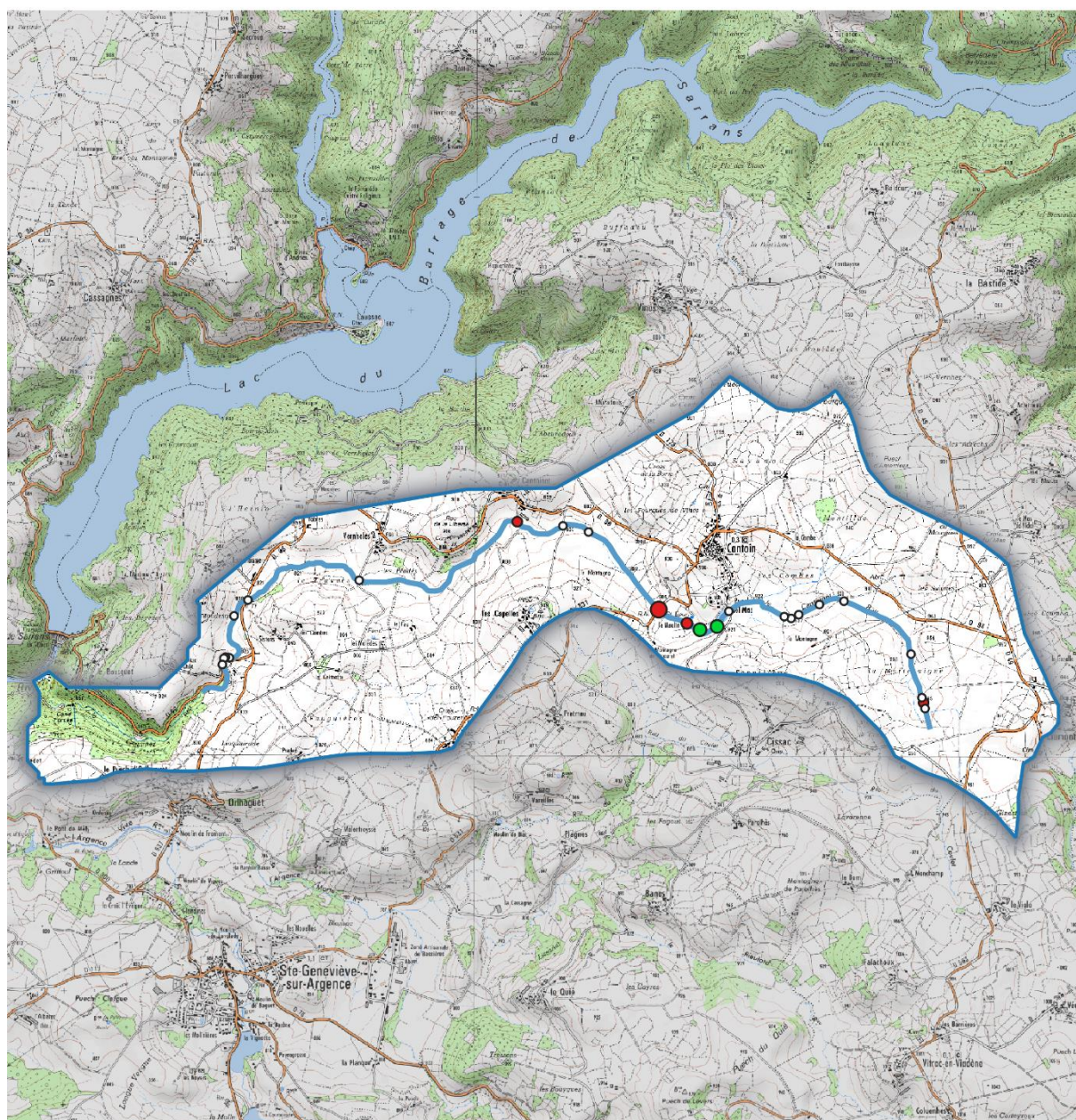
- Le premier, à proximité de la source, ne présente pas un enjeu majeur en termes de continuité piscicole.
- Deux en aval du lac de Cantoin, dont le pont de la D531 qui présente la hauteur de chute la plus importante.
- Le dernier se situe au niveau du passage de la route de Cantoinet.

Le Cantoinet traverse également un secteur de cascades en aval du lac de Cantoin constituant une rupture naturelle à la continuité piscicole.



Figure 164 : Passage busé mal calibré sur le Cantoinet

Cantoinet : ouvrages transversaux et obstacles naturels



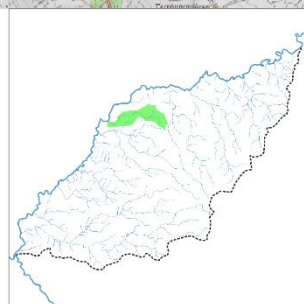
Légende :

Ouvrages artificiels
(hauteur de chute en cm)

- 0
- 10
- 20
- 30
- 60

Obstacles naturels

- Cascades



Sources : PNR Aubrac - IGN - AEAG / Réalisation : Août 2022

Figure 165 : Carte des ouvrages transversaux sur le Cantoinet

16.8. Embâcles

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

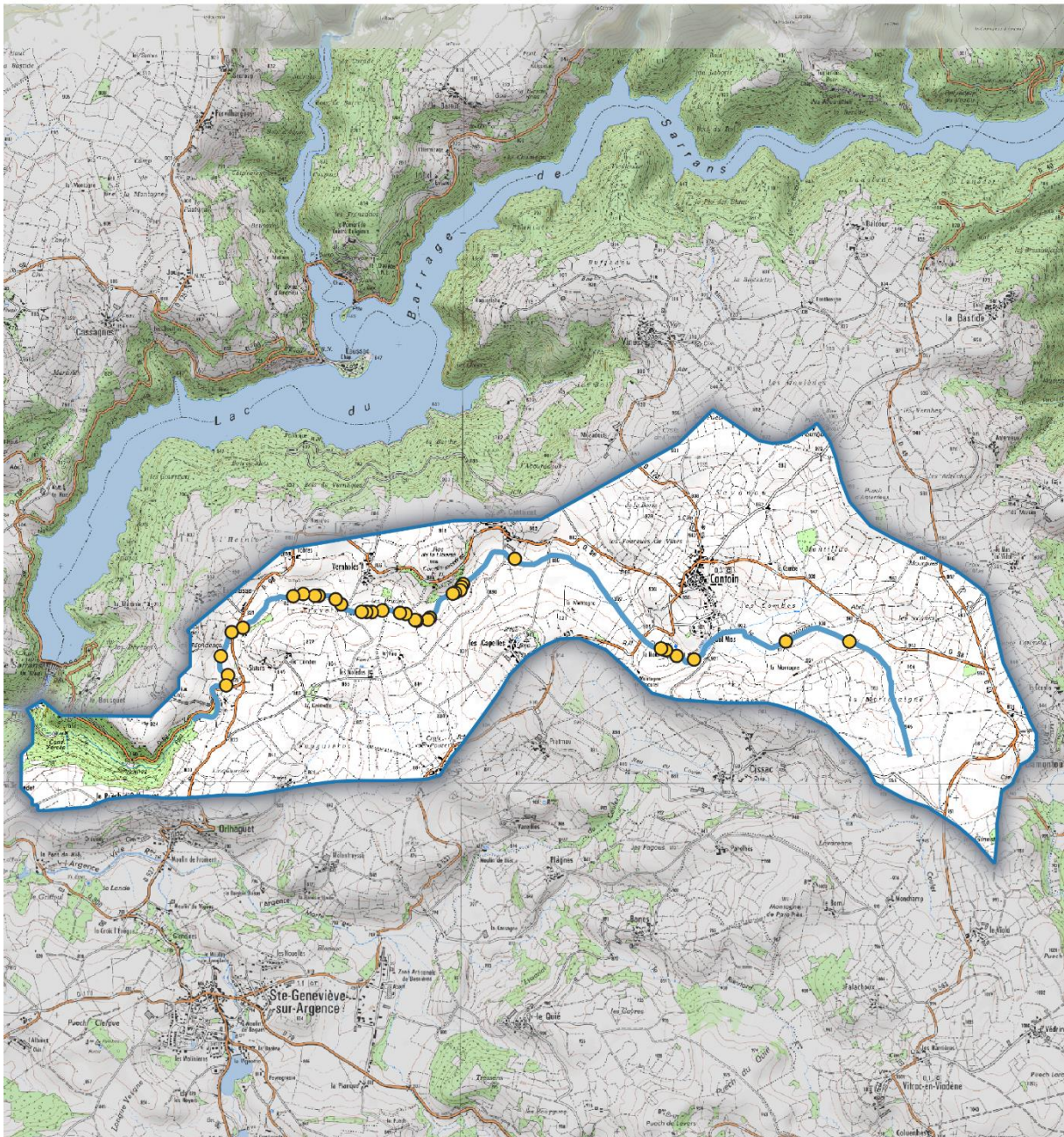
Plusieurs embâcles sont présents sur le Cantoinet, ils sont retrouvés majoritairement sur le secteur aval, plus fourni en ripisylve. Ces embâcles ne posent pas de problème de sécurité vis-à-vis du risque d'inondation de village (ennoiemment possible de parcelles agricoles) et peuvent apporter des caches piscicoles au cours d'eau.

Cependant, certains embâcles entraînent une divagation importante du cours d'eau et la création d'obstacle à la continuité piscicoles. De plus, ils peuvent fragiliser la structure des ponts lorsqu'ils se bloquent en amont de ceux-ci.



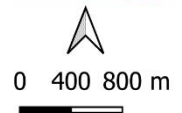
Figure 166 : Embâcles sur le Cantoinet

Cantoinet : embâcles



Légende :

- Embâcles



Sources : PNR Aubrac - IGN - AEAG / Réalisation : Août 2022

Figure 167 : Carte des embâcles sur le Cantoinet

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

17. L'Argence morte (FRFR118_1)

17.1. Présentation

L'Argence morte prend sa source au nord d'Alpuech, commune d'Argences-en-Aubrac à 1098 mètres d'altitude. Elle s'écoule sur 13,7 kilomètres avant de rejoindre l'Argence vive à 760 mètres au niveau du pont d'Orlhaguet sur la commune d'Argences-en-Aubrac. La superficie de son bassin versant est de 40 km². L'Argence morte a deux affluents principaux, le Coulet (6,8 km) et le Rieutord (6,3 km).

Le cours d'eau traverse majoritairement des prairies pâturées et plus ponctuellement des zones boisées. Au niveau de Sainte-Geneviève-sur-Argence (Argences-en-Aubrac), elle longe la zone artisanale des Bessières, où se trouvent le pôle viande de Beauvallet (abattoir) et l'usine de méthanisation.

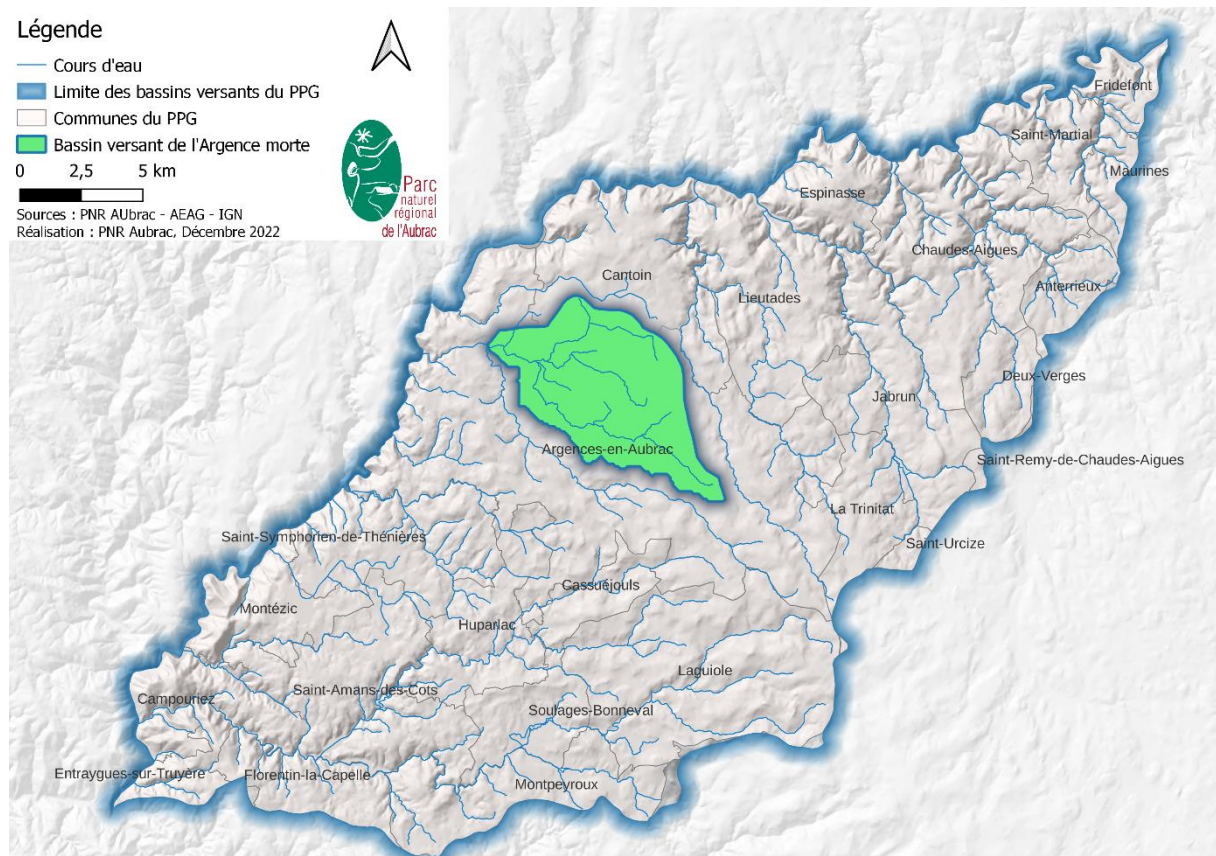


Figure 168 : Carte de présentation du bassin versant de l'Argence morte

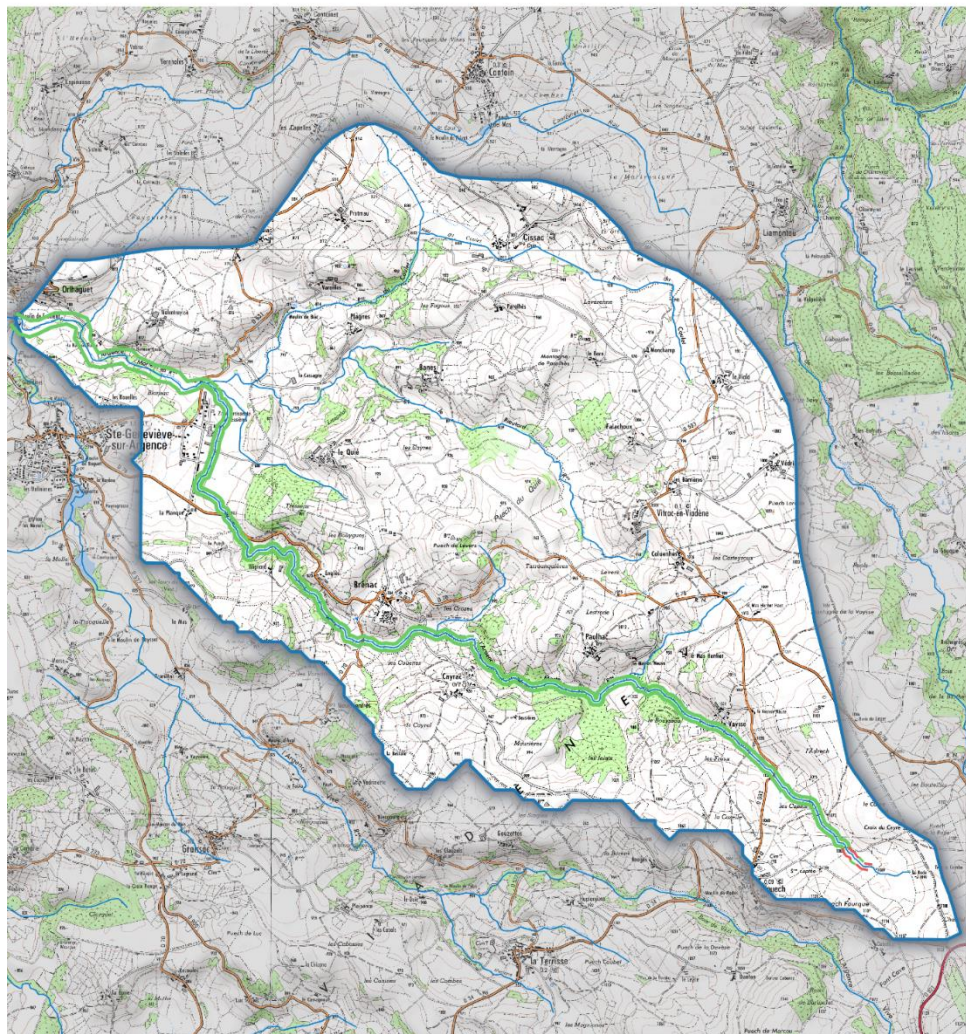
Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

17.2. Ripisylve

La ripisylve de l'Argence morte est majoritairement continue et en bon état sur l'ensemble du linéaire. L'épaisseur de la ripisylve est variable, elle est dense sur les secteurs boisés et de faible épaisseur (une rangée d'arbre) sur les zones de prairies. Elle est principalement composée d'aulne glutineux, mais l'on retrouve aussi des frênes et de saules. Toutes ces espèces sont des essences adaptées aux bords de cours d'eau.

Seule la zone de source, sur 650 mètres, présente une absence de ripisylve. Sur ce secteur, le cours d'eau traverse des zones de prairies pâturées.

Argence morte : ripisylve



Légende :

Densité et épaisseur de la ripisylve (diagnostic 2012)

- Absente
- - - Ponctuelle et faible
- Continue et moyenne
- Continue et forte



Sources : PNR Aubrac - IGN - AEAG / Réalisation : Janvier 2023

Figure 169 : Carte de la présence de ripisylve sur l'Argence morte (source : AYGA 2012)

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

17.3. Faciès, granulométrie et colmatage

Les données utilisées pour la réalisation des cartes (Figure 170, Figure 171 et Figure 172) proviennent du diagnostic 2012.

En 2012, l'Argence morte présentait des taux de colmatage très important :

- Un taux de colmatage supérieur à 75 % sur 89 % du linéaire de la source à la confluence avec l'Argence vive.
- Un taux de colmatage entre 50 et 75 % sur 11 % du linéaire sur un secteur situé sous Brénac.

Le colmatage est favorisé par plusieurs facteurs :

D'une part les facteurs naturels :

- L'Argence morte traverse sur une grande majorité de son linéaire des sols géologiques composés de granites susceptibles d'alimenter par érosion le cours d'eau en sable.
- Comme son nom l'indique, l'argence morte a des faciès d'écoulement majoritairement lent (63 % de faciès d'écoulement dominant de type plat lent)
- Une granulométrie principale composée de 56 % de sables et de limons et une granulométrie secondaire composée de 59% de sables et limons.
- Les 9 affluents de l'Argence morte, eux aussi situés sur un sol granitique sont des apports non négligeables de sables.

D'autre part, les facteurs anthropiques :

- **11,4 km de cours d'eau sur les 11,5 km parcourus lors du diagnostic 2012 sur l'Argence morte sont piétinés** sur au moins une des deux berges. Le bétail en allant s'abreuver dans le cours d'eau dégrade les berges et induit un apport conséquent de terre et de matière organique dans le cours d'eau favorisant le colmatage du lit. **15 points d'abreuvement dégradés** ont été observés le long du cours d'eau engendrant parfois une forte érosion des berges.
- **10 passages à gué** ont été recensés sur le cours d'eau. Certains d'entre eux, en mauvais état, peuvent provoquer l'apport de limons et de sables lors de la traversée du bétail et des engins agricoles.
- **Les drains agricoles** apportent eux aussi des sables et des limons au cours d'eau.

Cependant, l'Argence morte présente une particularité par rapport aux autres cours d'eau. Les faciès d'écoulement sont en corrélation avec les pentes du cours d'eau, mais la granulométrie et le colmatage du cours d'eau ne sont pas en relation avec la pente.

En effet, normalement une relation s'établit entre les zones de dépôts et les pentes. Par exemple sur des pentes élevées, les faciès d'écoulement vont être rapides et la granulométrie va être plutôt de type grossière (chasse des sédiments les plus fins). Inversement sur des pentes plus faibles, les faciès d'écoulement vont être de type lent et des zones de dépôt de granulométrie plus fine vont se former entraînant un colmatage

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

plus important de ces secteurs. Or sur l'Argence, même sur des secteurs avec des faciès de types plat courant, radier ou rapide, des granulométries fines (sables et limons) sont retrouvées en quantité importante et provoquent un colmatage supérieur à 75 %.

Ceci est vraisemblablement dû à un apport conséquent de sables et de limons dans un cours d'eau disposant d'une très faible force tractrice (courant exercé sur les rives et les sédiments constituant le lit du cours d'eau).

Lors du précédent programme pluriannuel de gestion de l'Argence (2015-2021), des travaux visant à réduire l'érosion des berges et le colmatage du lit de la rivière ont été réalisés (Figure 173).

Les travaux réalisés dans ce cadre sur l'Argence morte étaient :

- 44 aménagements de points d'abreuvement (descentes aménagées ou abreuvoirs gravitaires)
- 23 restaurations de passages à gué
- 10,3 km de mise en défens des berges (pose de clôtures)

Au total, ce sont **11,4 km de berges** qui ont été traités chez 22 agriculteurs.

Argence morte : faciès d'écoulement 2012

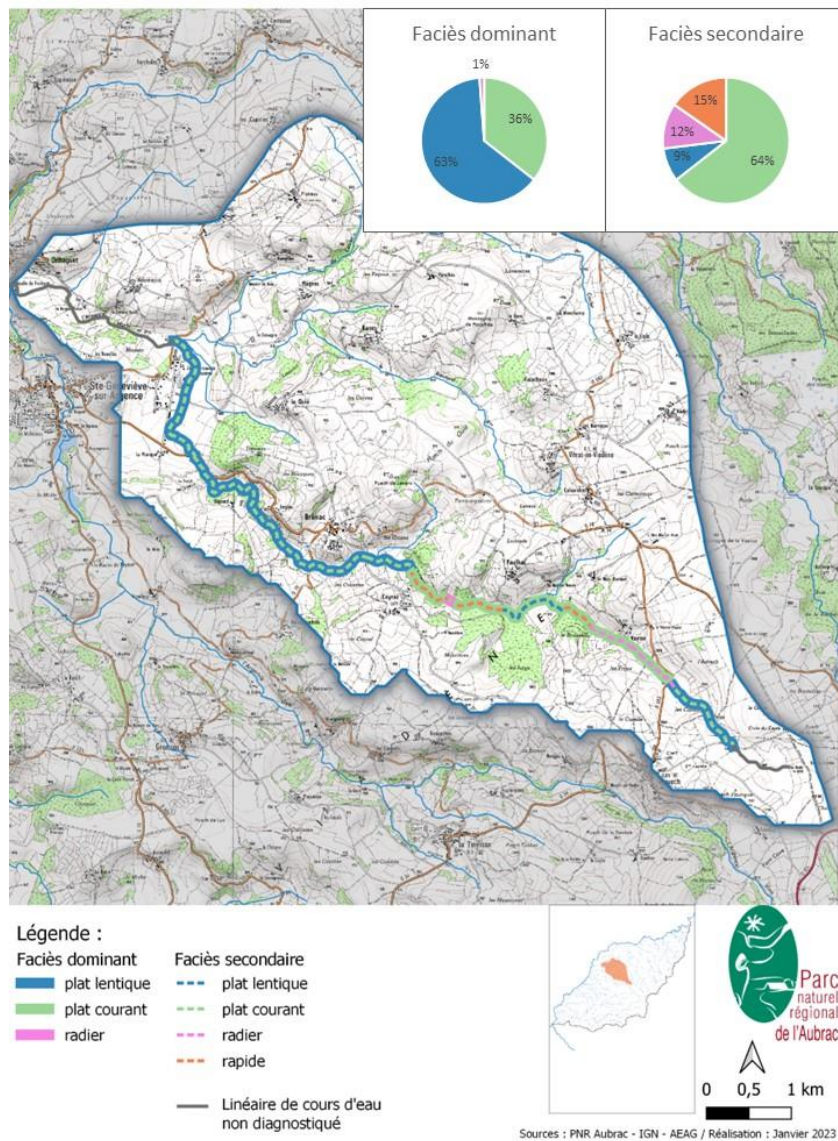


Figure 170 : Carte des faciès d'écoulements de l'Argence morte (source : AYGA 2012)

Argence morte : granulométrie 2012

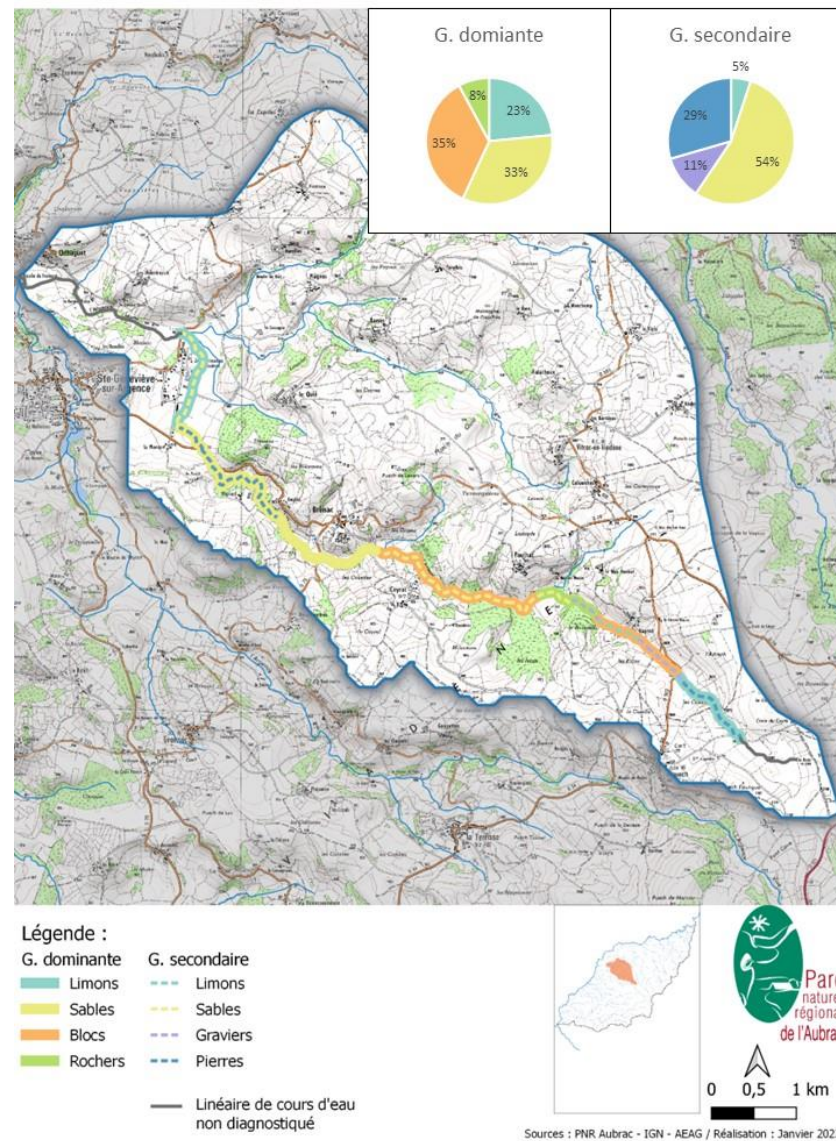
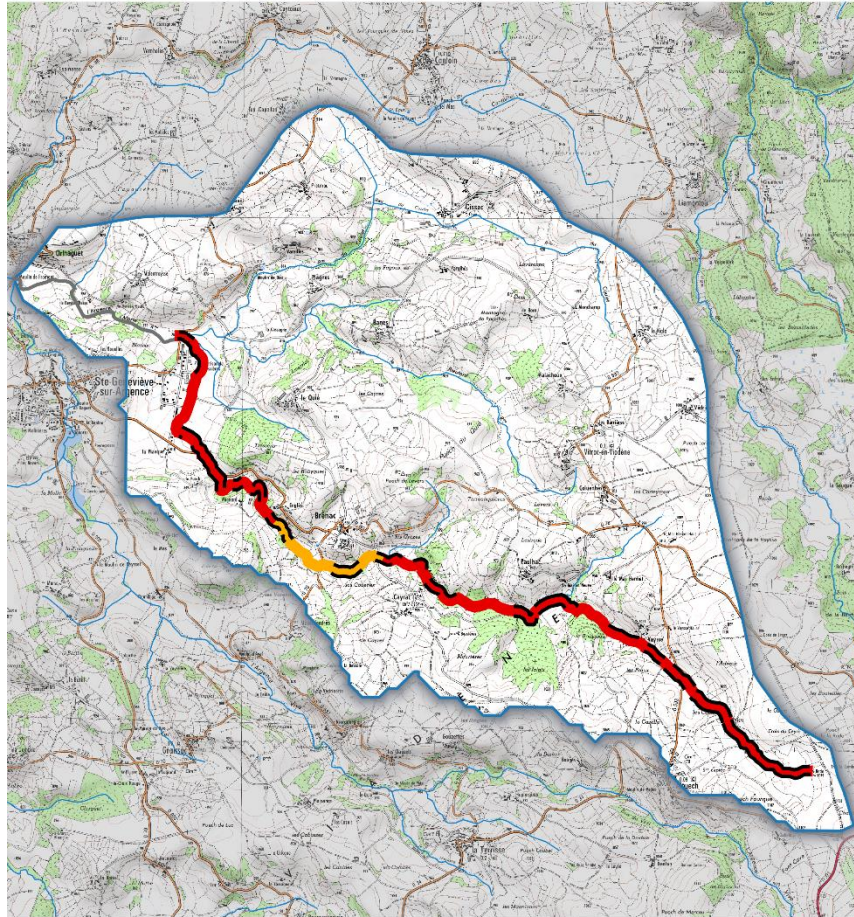


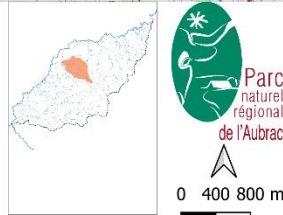
Figure 171 : Carte de la granulométrie de l'Argence morte (source : AYGA 2012)

Argence morte : colmatage 2012



Légende :

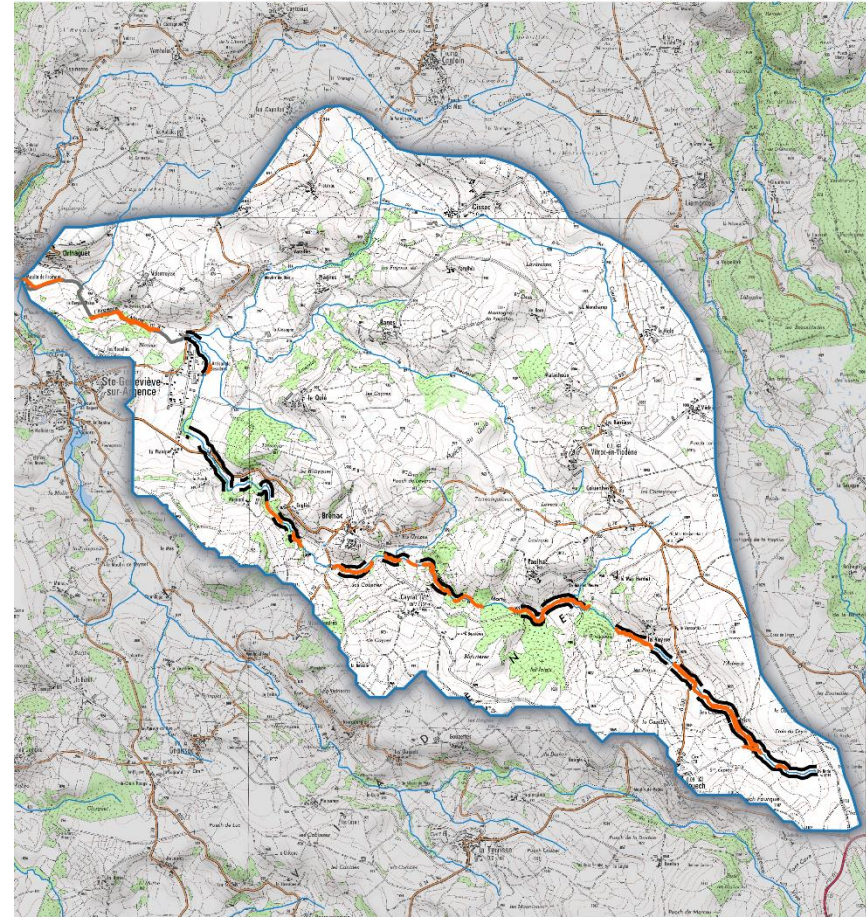
Taux de colmatage	Facteur de colmatage
■ <25%	 Linéaire de berges accessibles au bétail
■ 25-50%	 Linéaire de cours d'eau non diagnostiqué
■ 50-75%	
■ >75%	



Sources : PNR Aubrac - IGN - AEAG / Réalisation : Janvier 2023

Figure 172 : Carte du colmatage de l'Argence morte lors du diagnostic de 2012 (source : AYGA 2012)

Argence morte : accessibilité au bétail

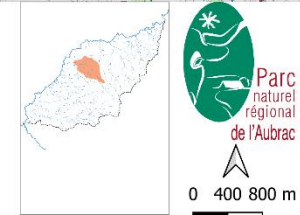


Légende :

	Linéaire de cours d'eau non diagnostiqué
	Linéaire de berges accessibles au bétail
	Linéaire de berges non accessibles au bétail

Diagnostic 2012

Travaux réalisés 2015 - 2021



Sources : PNR Aubrac - IGN - AEAG / Réalisation : Janvier 2023

Figure 173 : Carte du linéaire de travaux réalisés dans l'ancien PPG en lien avec le linéaire accessible au bétail de 2012 (source : AYGA 2012, PNRA)

17.4. Rectification

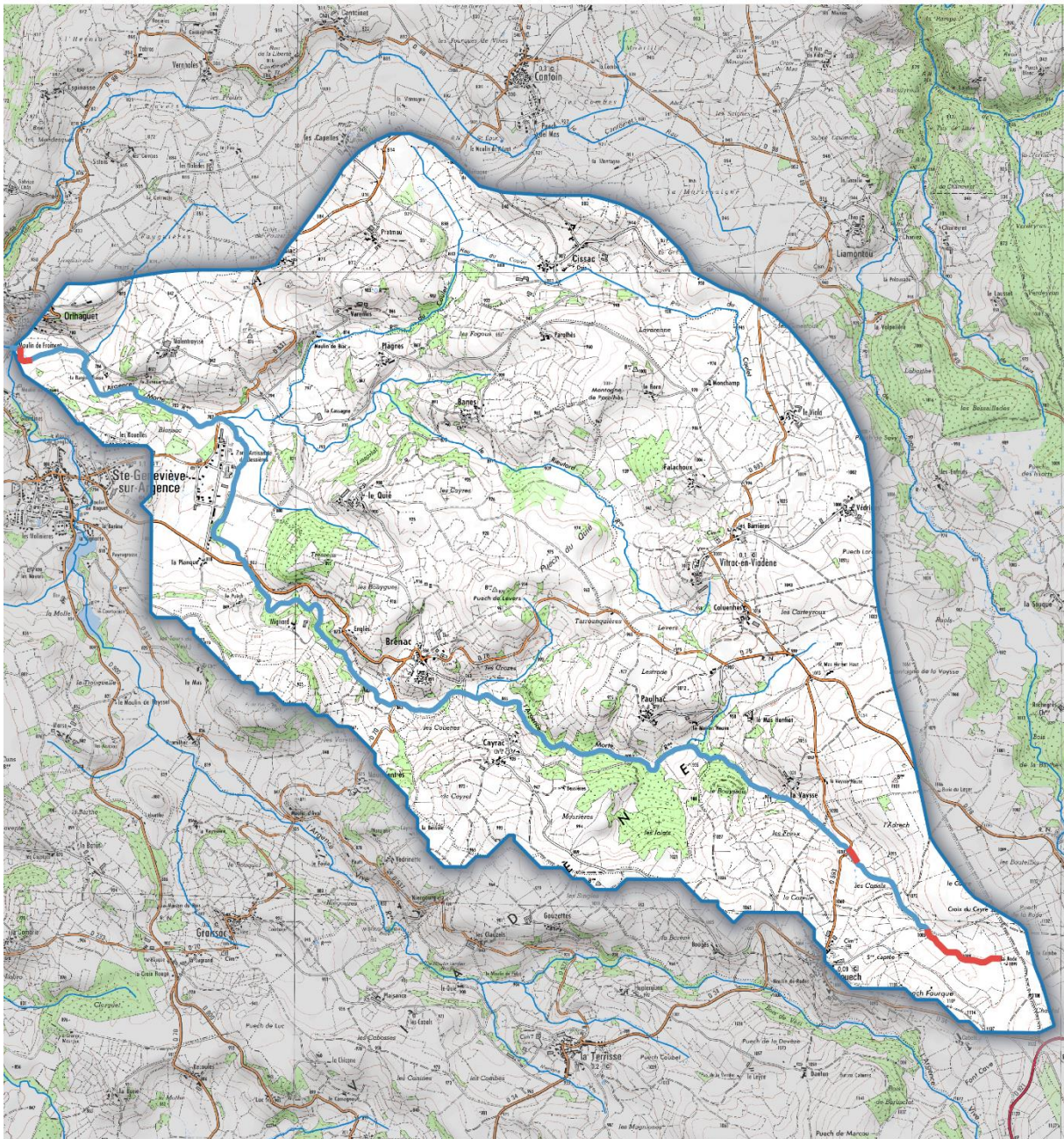
La comparaison des photos aérienne de 1956 et de 2022 sur l'IGN a permis d'identifier les travaux de rectification les plus visibles sur l'Argence morte (Figure 174). Deux secteurs rectifiés ont été identifiés sur la partie amont du cours d'eau, représentant approximativement **900 m linéaires**, et un secteur rectifié a été identifié juste avant la confluence avec l'Argence vive, au pont d'Orlhaguet sur **165 m linéaires**.



Figure 174 : Comparaison des vues aériennes

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

Argence morte : rectifications



Légende :

— Secteur rectifié



Sources : PNR Aubrac - IGN - AEAG / Réalisation : Janvier 2023

Figure 175 : Carte des secteurs rectifiés sur l'Argence morte

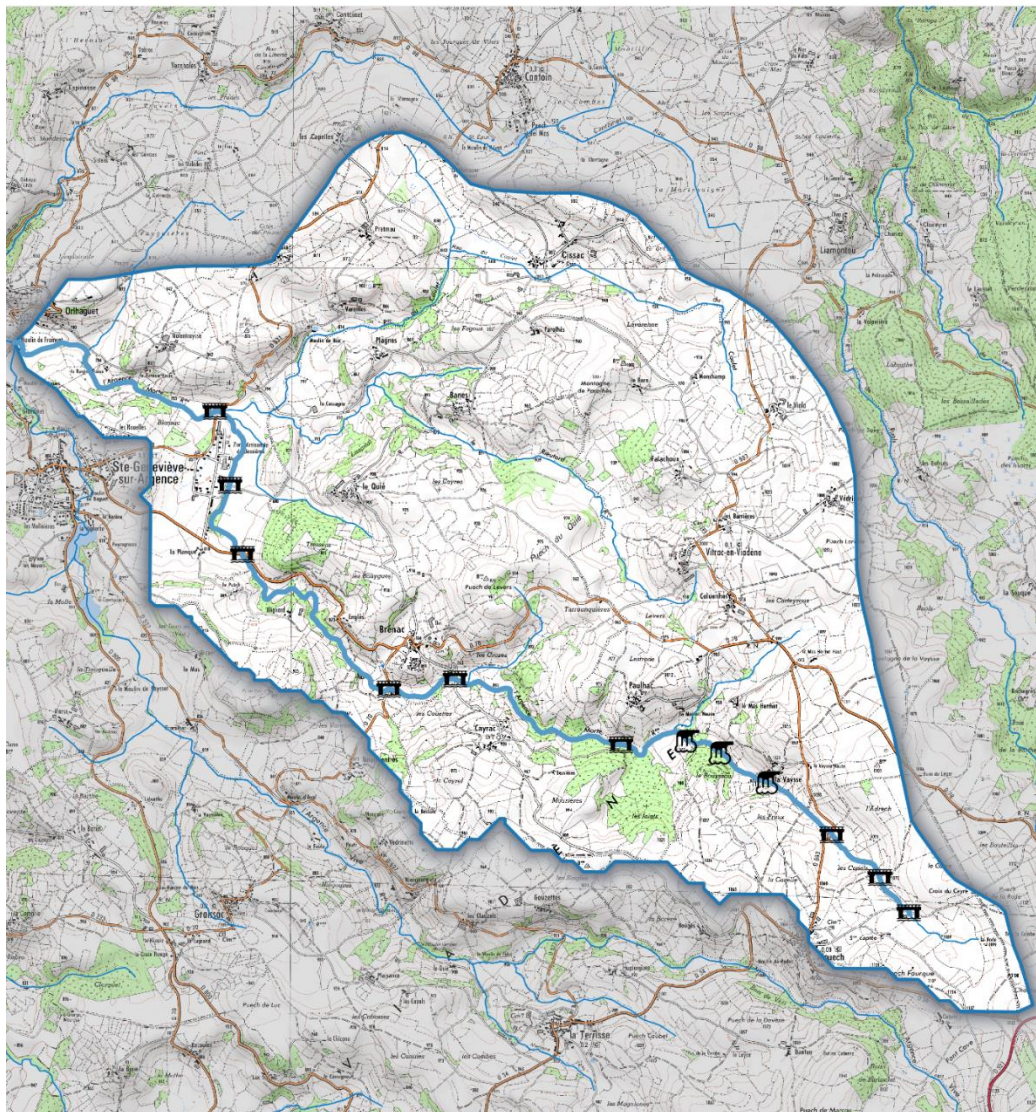
Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

17.5. Ouvrages transversaux et obstacles naturels



Les données utilisées pour la réalisation de la carte (Figure 176) proviennent du diagnostic 2012.

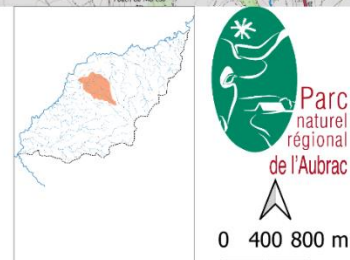
Trois infranchissables naturels sont présents sur l'Argence morte. Ce sont les trois cascades identifiées sur la carte (Figure 176). De nombreux ponts et passerelles sont présents sur ce cours d'eau, mais ne présentent pas d'obstacle à la continuité écologique.

Argence morte : ouvrages transversaux et obstacles naturels



Légende :

-  Ponts / passerelles
-  Cascades



Sources : PNR Aubrac - IGN - AEAG / Réalisation : Janvier 2023

Figure 176 : Carte des ouvrages transversaux sur l'Argence morte (source : AYGA 2012)

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

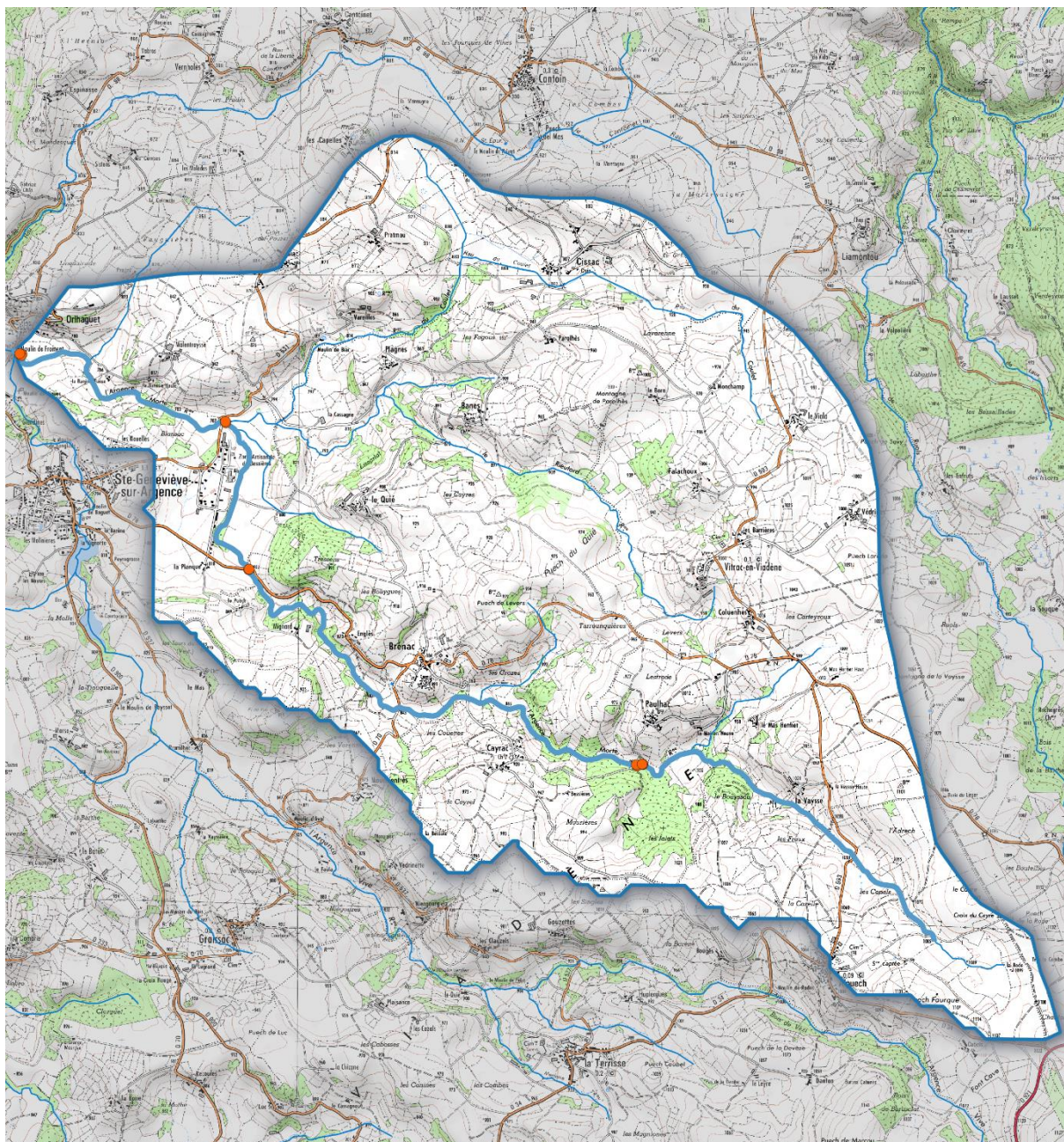
17.6. Embâcles

Lors du précédent programme pluriannuel de gestion de l'Argence (2015-2021), des interventions d'enlèvement d'embâcles ont eu lieu sur le bassin versant de l'Argence morte suite aux chutes de neiges et aux crues de l'hiver 2020-2021.

L'objectif de ces interventions était de rétablir le bon écoulement de la rivière dans les secteurs obstrués par des embâcles, notamment sur des secteurs en amont d'ouvrages (ponts).

Sur l'Argence morte, des travaux d'enlèvements d'embâcles ont été réalisés en 2021 sur 4 secteurs :

- Amont du pont d'Orlhaguet,
- Amont du pont (D531) de la route de Sainte-Geneviève-sur-Argence à Biac,
- Amont du pont de la Planque (D78), route de Sainte-Geneviève-sur-Argence à Brénac,
- Amont du pont entre Paulhac et Cayrac.



Légende :

- Cours d'eau
- Travaux réalisés en 2021
- Secteurs d'intervention sur la végétation des berges



Sources : PNR Aubrac - IGN - AEAG / Réalisation : Janvier 2023

Figure 177 : Carte des secteurs d'intervention sur la ripisylve et les embâcles réalisés dans l'ancien PPG

Accusé de réception en préfecture
 015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
 Date de télétransmission : 14/09/2023
 Date de réception préfecture : 14/09/2023

18. L'Argence vive (FRFR118)

18.1. Présentation

L'Argence vive, prend sa source au pied du Roc du Cayla à 1270 mètres d'altitude sur la commune d'Argences-en-Aubrac. Elle s'écoule sur 23,9 km avant de confluer avec la Truyère au niveau du lac de Labarthe sur la commune d'Argences-en-Aubrac à 560 mètres.

Son bassin versant a une superficie de 38 km². Dans sa partie amont, l'Argence vive prend sa source dans un secteur d'estive. Elle rejoint ensuite des prairies naturelles ou de fauches avant d'entreprendre la traversée de Sainte-Geneviève-sur-Argence. A la sortie de la ville, elle traverse à nouveau des prairies puis une zone de gorge en aval du pont de Mels pour rejoindre la Truyère.

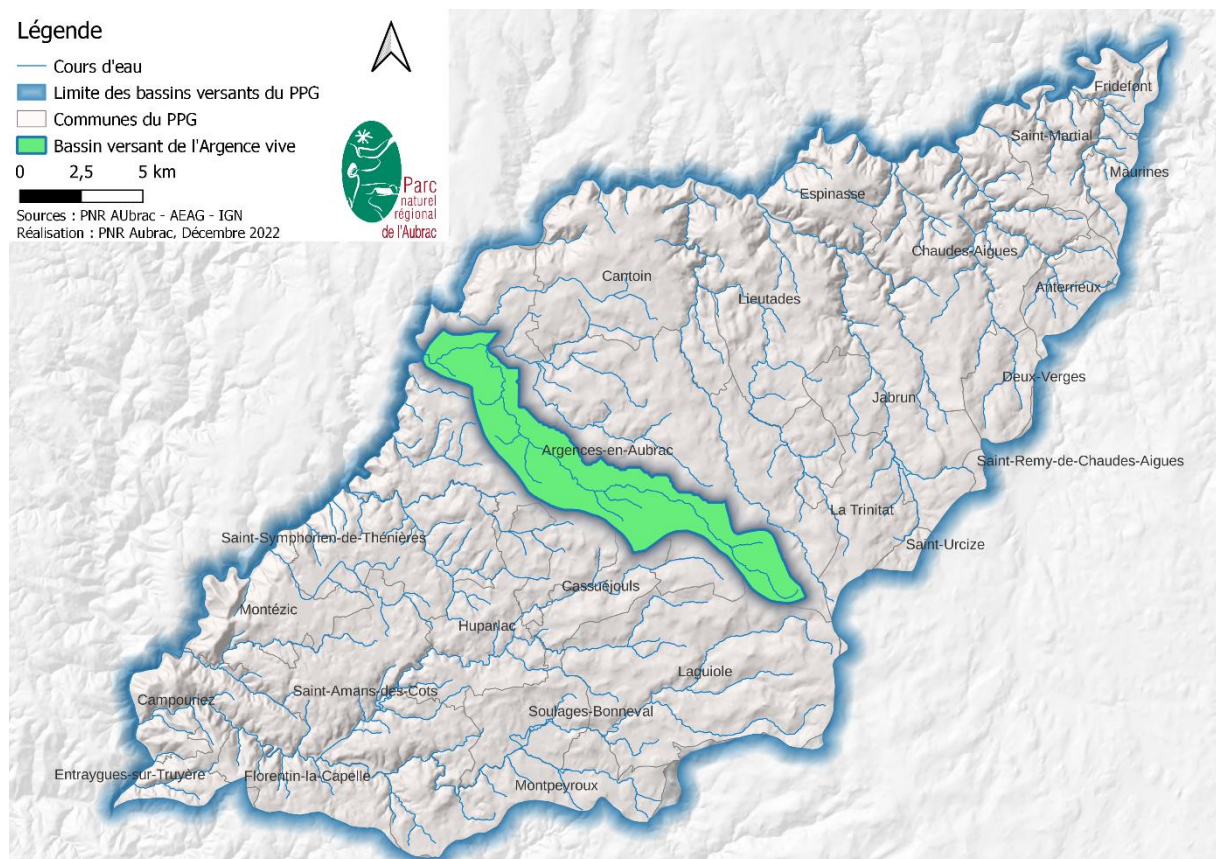


Figure 178 : Carte de présentation du bassin versant de l'Argence vive

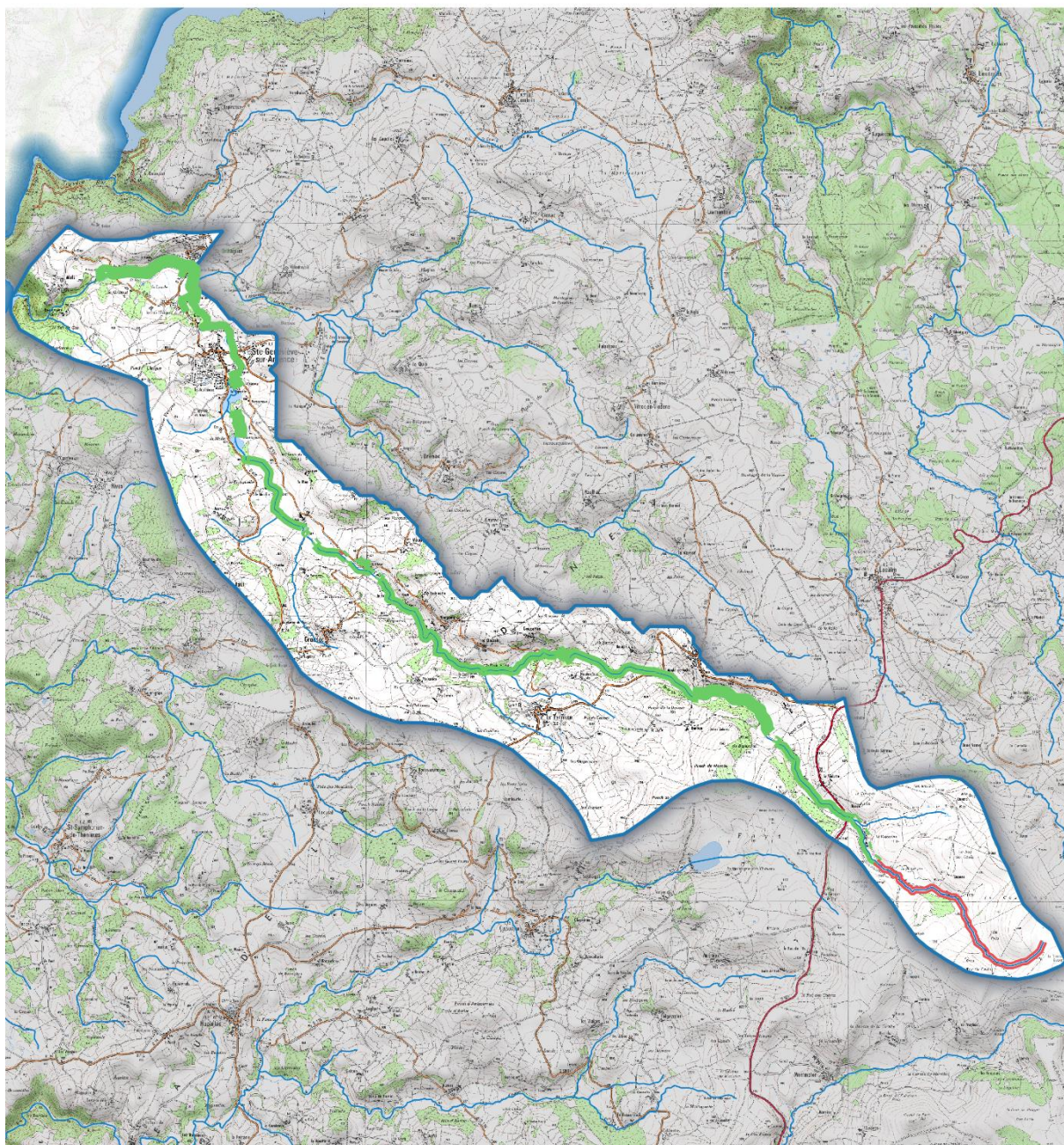
18.2. Ripisylve

La ripisylve de l'Argence vive peut-être divisée en deux parties distinctes :

- **De la source de l'Argence vive jusqu'à la montagne de la Vayssière**, le cours d'eau traverse des zones d'estives. Sur ce linéaire de 3,5 km, le cours d'eau est totalement dépourvu de végétation.
- **De la montagne de la Vayssière à la confluence avec la Truyère**, l'Argence vive traverse majoritairement des zones de prairies pâturées ou fauchées avec une ripisylve majoritairement continue. Elle traverse aussi des zones de gorges et des secteurs forestiers où la ripisylve est plus dense. Au niveau de Sainte-Geneviève-sur-Argence, seule la présence des lacs interrompt la présence de ripisylve.

La strate arborée de la ripisylve de l'Argence vive est composée essentiellement d'aulnes et de saules qui présentent dans l'ensemble un bon état sanitaire, malgré des boisements âgés.

Argence vive : ripisylve



Légende :

Densité et épaisseur de la ripisylve (diagnostic 2012)

- Absente
- - - Ponctuelle et faible
- Continue et moyenne
- Continue et large



Sources : PNR Aubrac - IGN - AEAG / Réalisation : Janvier 2023

Figure 179 : Carte de la présence de ripisylve sur l'Argence vive (source : AYGA 2012)

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

18.3. Faciès, granulométrie et colmatage

Les données utilisées pour la réalisation des cartes (Figure 182, Figure 183 et Figure 184) proviennent du diagnostic 2012.

En 2012, l'Argence vive présentait :

- Un taux de colmatage supérieur à 50 % sur 64 % du linéaire sur le secteur de source, puis d'Alpuech au moulin d'aval et enfin de Promilhac au barrage de Mels.
- Un taux de colmatage entre 25 et 50 % sur 11 % du linéaire de la montagne de la Vayssière à Cabels.
- Un taux de colmatage inférieur à 25 % sur 24 % du linéaire sur le secteur situé sous la source à la montagne de la Vayssière, puis de Cabel à Alpuech et enfin du Moulin d'Aval à Promilhac.

Le colmatage est favorisé par plusieurs facteurs :

D'une part les facteurs naturels :

- L'Argence vive traverse sur une sa partie amont des sols basaltiques puis sur le reste de son linéaire des sols granitiques susceptibles d'alimenter par érosion le cours d'eau en limons et en sable.
- Les 15 affluents de l'Argence vive, eux aussi situés sur un sol granitique sont des apports non négligeables de sables.

D'autre part, les facteurs anthropiques :

- **16,4 km de cours d'eau piétinés lors du diagnostic 2012 sur l'Argence vive** sur au moins une des deux berges. Le bétail en allant s'abreuver dans le cours d'eau dégrade les berges et induit un apport conséquent de terre et de matière organique dans le cours d'eau favorisant le colmatage du lit. **39 points d'abreuvement dégradés** ont été observés le long du cours d'eau engendrant parfois une forte érosion des berges.
- **13 passages à gué** ont été recensés sur le cours d'eau. Certains d'entre eux, en mauvais état, peuvent provoquer l'apport de limons et de sables lors de la traversée
- **Les drains agricoles** apportent eux aussi des sables et des limons au cours d'eau. 24 drains ont été répertoriés durant le diagnostic.
- **1143 mètres linéaires de cours d'eau recalibré**, ce qui entraîne une homogénéisation des faciès sur la partie aval de l'Argence vive.
- **4 ouvrages**, les lacs de la Courtoirade, de la Vignotte, de la « mare aux canards » et le barrage de Mels bloquent le transit sédimentaire et favorisent le colmatage du cours d'eau dans la zone d'influence des barrages.

Lors du précédent programme pluriannuel de gestion de l'Argence (2015-2021), des travaux visant à réduire l'érosion des berges et le colmatage du lit de la rivière ont été réalisés (Figure 185).

Les travaux réalisés dans ce cadre sur l'Argence vive étaient :

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

- 106 aménagements de points d'abreuvement (descentes aménagées ou abreuvoirs gravitaires)
- 35 restaurations de passages à gué
- 14,3 km de mise en défens des berges (pose de clôtures)

Au total, ce sont **23,3 km de berges** qui ont été traités chez 31 agriculteurs.



Figure 180 : Abreuvement direct (avant travaux)



Figure 181 : Abreuvement direct (après travaux)

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

Argence vive : faciès d'écoulement 2012

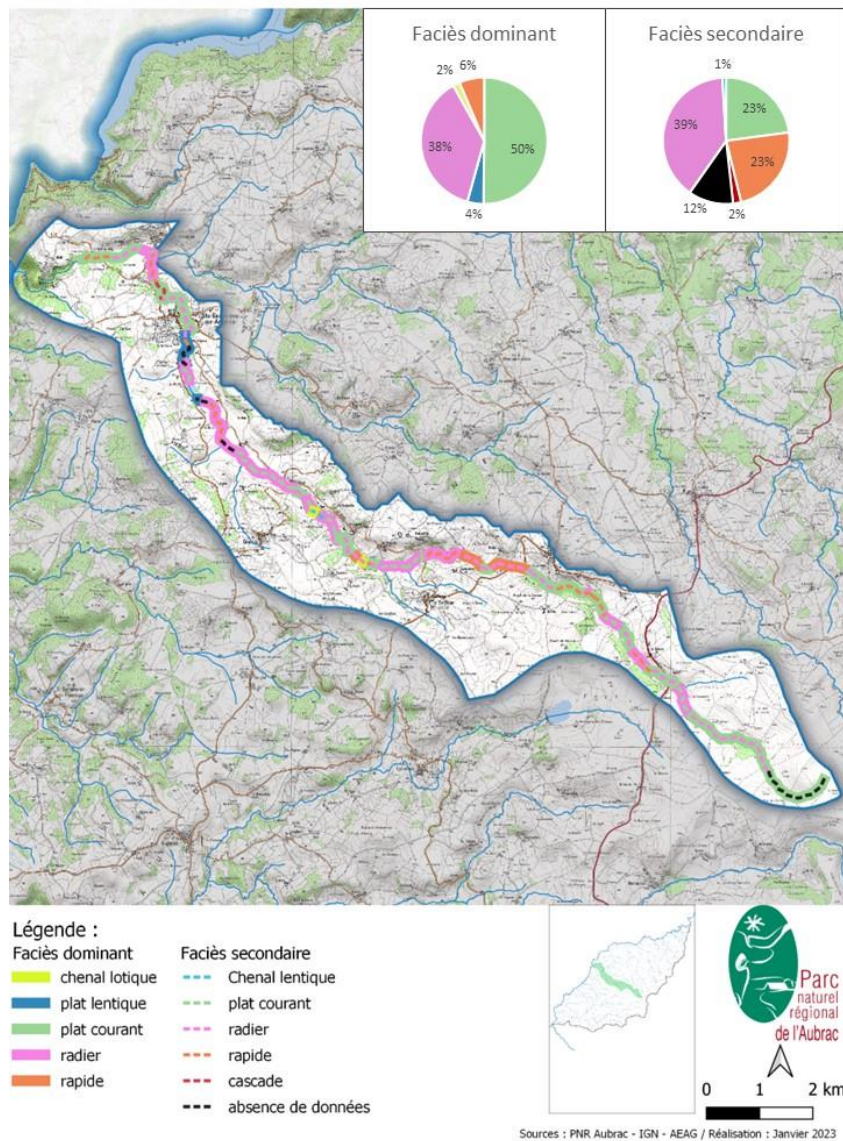


Figure 182 : Carte des faciès d'écoulements de l'Argence vive (source : AYGA 2012)

Argence vive : granulométrie 2012

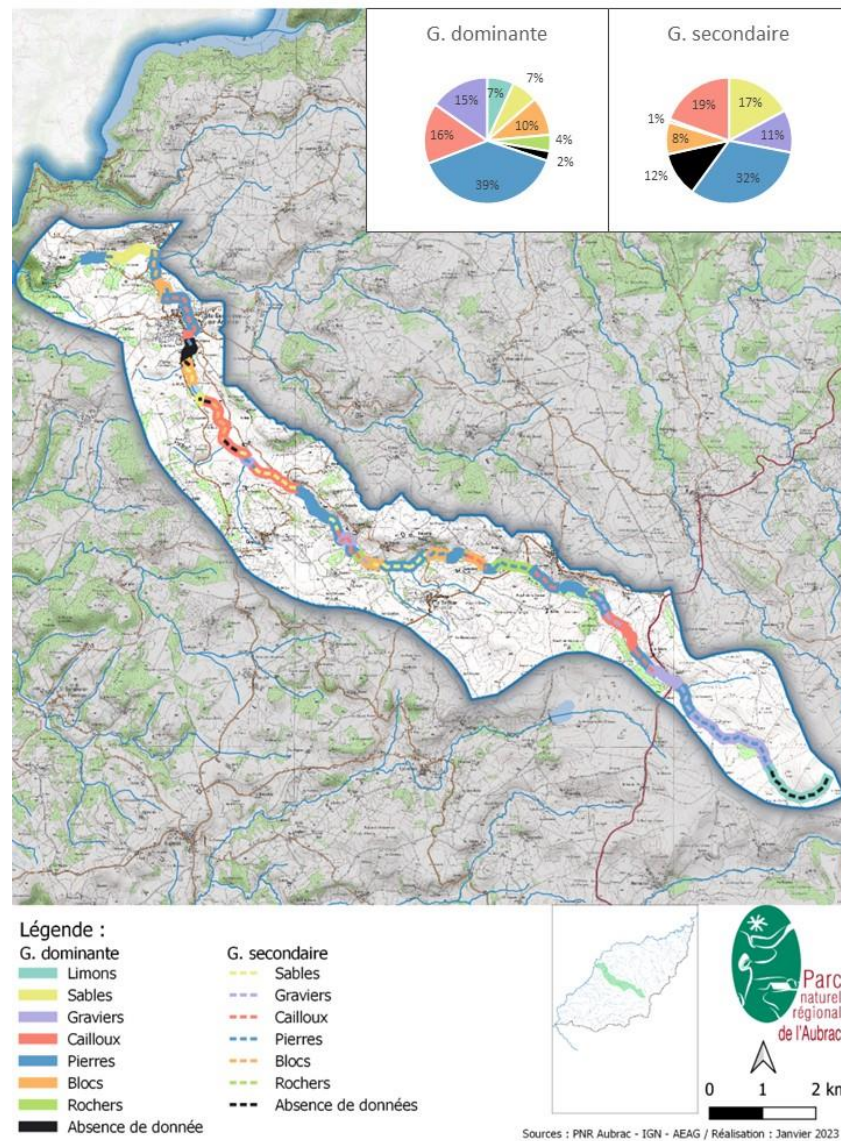
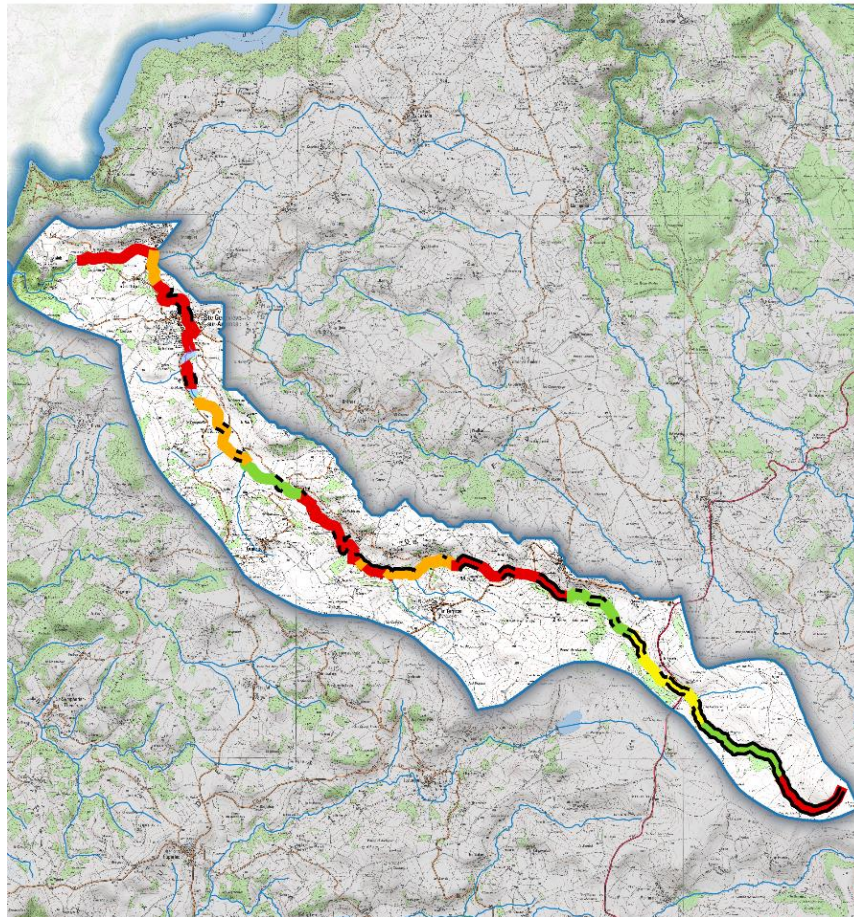


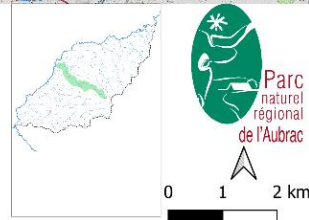
Figure 183 : Carte de la granulométrie de l'Argence vive (source : AYGA 2012)

Argence vive : colmatage 2012



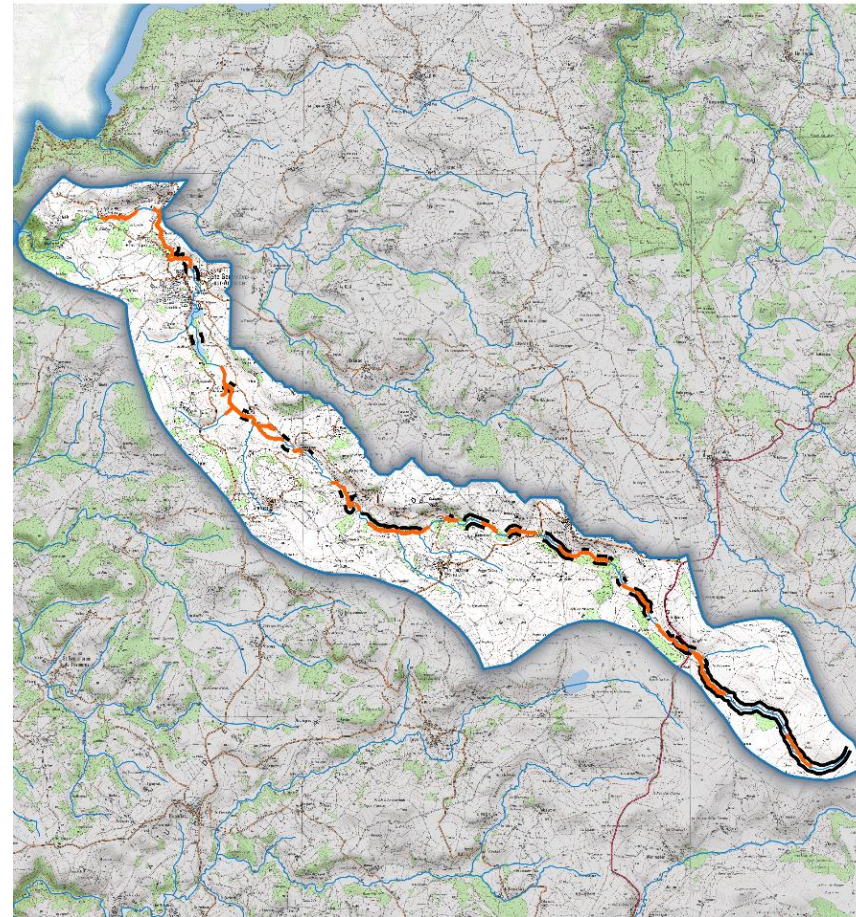
Légende :

Taux de colmatage	Facteur de colmatage
■ <25%	— Linéaire de berges accessibles au bétail
■ 25-50%	
■ 50-75%	
■ >75%	



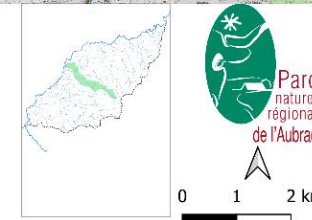
Sources : PNR Aubrac - IGN - AEAG / Réalisation : Janvier 2023

Argence vive : accessibilité au bétail



Légende :

Diagnostic 2012
— Linéaire de berges accessibles au bétail
Travaux réalisés 2015 - 2021
— Linéaire de berges non accessibles au bétail



Sources : PNR Aubrac - IGN - AEAG / Réalisation : Janvier 2023

Figure 184 : Carte du colmatage de l'Argence vive lors du diagnostic de 2012 (source : AYGA 2012)

Figure 185 : Carte du linéaire de travaux réalisés dans l'ancien PPG en lien avec le linéaire accessible au bétail de 2012 (source : AYGA 2012, PNRA)

18.4. Rectification

La comparaison des photos aérienne de 1956 et de 2022 sur l'IGN a permis d'identifier les travaux de rectification les plus visibles sur l'Argence vive (Figure 186). Trois secteurs rectifiés ont été identifiés entre Promilhac et le lac de la Courtoirade, représentant approximativement **1 143 m linéaires**.

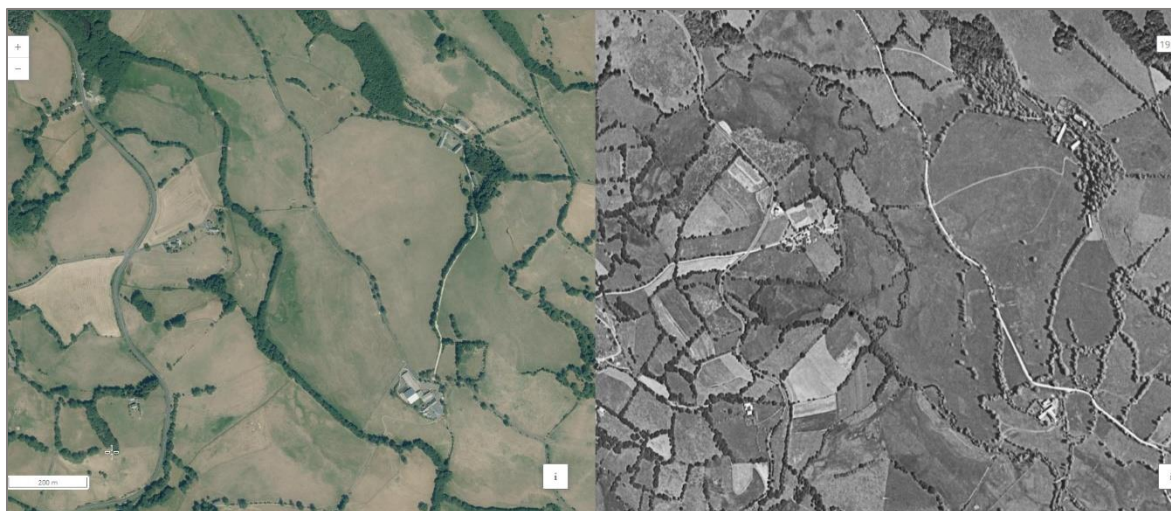
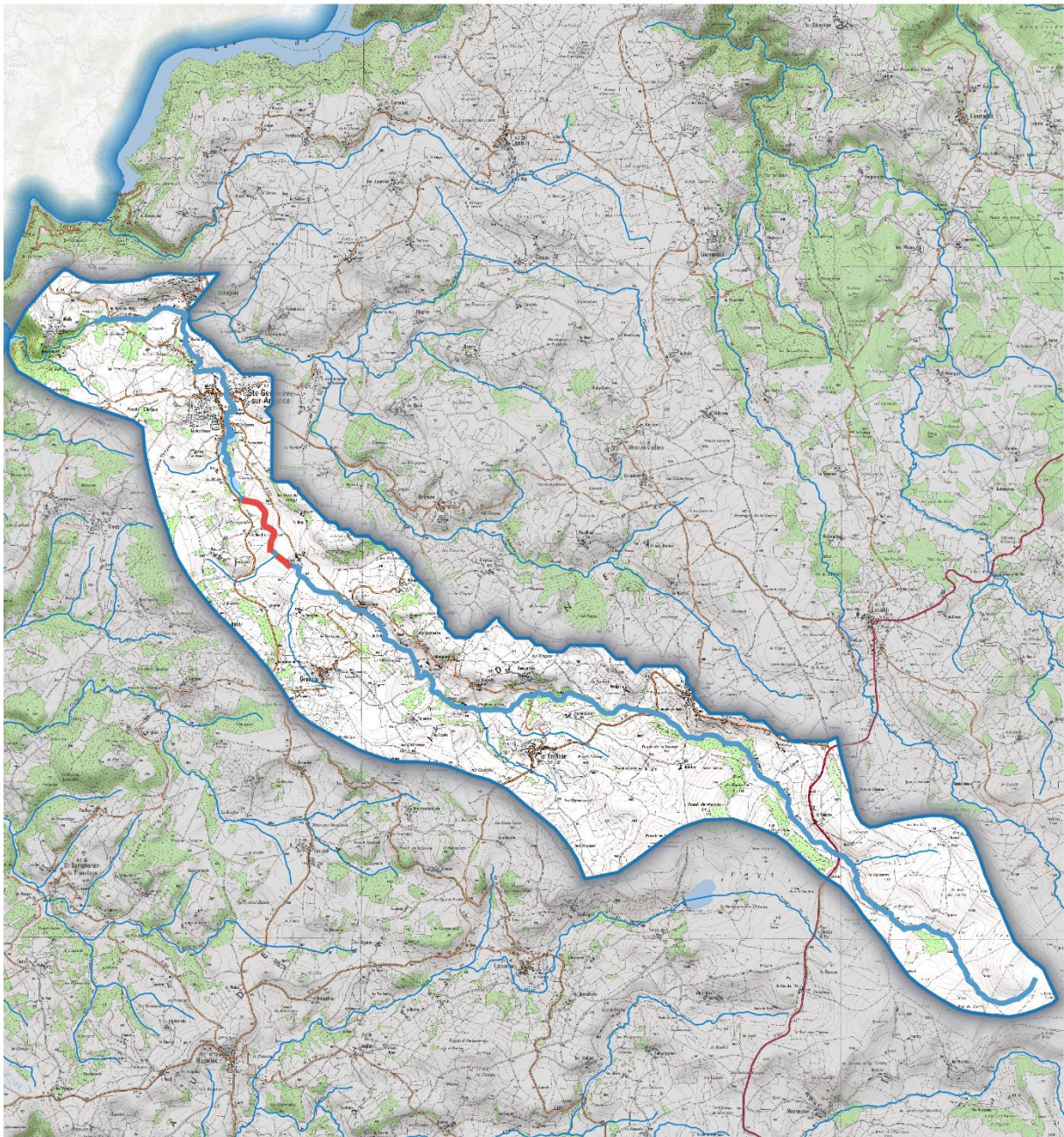


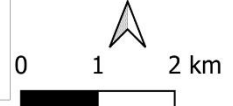
Figure 186 : Comparaison des vues aériennes

Argence vive : rectifications



Légende :

— Secteur rectifié



Sources : PNR Aubrac - IGN - AEAG / Réalisation : Janvier 2023

Figure 187 : Carte des secteurs rectifiés sur l'Argence vive

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

18.5. Ouvrages transversaux et obstacles naturels

Les données utilisées pour la réalisation des cartes (Figure 188 et Figure 189) proviennent du diagnostic 2012.

De par sa configuration naturelle et son approvisionnement pour son énergie hydraulique d'autrefois et d'aujourd'hui, cette rivière est aujourd'hui cloisonnée pour les migrations ascendantes. Hormis les barrages de Sainte-Geneviève-sur-Argence et de Mels qui retiennent des éléments grossiers, d'autres points bloquants sont gênants pour la faune piscicole. (AYGA, Janvier 2014)

Plusieurs infranchissables naturels et anthropiques sont présents sur l'Argence vive :

- 10 cascades/chutes entre Cabels et Glandines,
- 1 passage à gué busé au moulin de Vignes,
- 5 chaussées de moulins dégradées en aval de Sainte-Geneviève-sur-Argence,
- 1 chaussé en aval du barrage de la Vignotte appelée « la mare aux canards »,
- 3 barrages (barrage de la Courtoirade, barrage de la Vignotte et barrage de Mels).

Plusieurs ponts et passerelles sont présents sur ce cours d'eau, mais ne présentent pas d'obstacle à la continuité écologique.

Juste à l'amont du bourg de Sainte-Geneviève-sur-Argence, les deux barrages en cascade engendrent un réchauffement important de l'eau, induisant une perturbation du cortège faunistique. Plusieurs études et rapports ont été réalisés sur ces deux ouvrages :

- Une étude hydrologique et hydraulique et une étude de stabilité des deux barrages en 2019
- Un cahier des charges pour la réalisation d'avant-projets de mise en conformité des ouvrages en 2020 par EDF
- Des avant-projets détaillés en 2021

Le barrage de la Courtoirade est le plan d'eau situé le plus en amont. C'est un barrage de type poids construit entre 1970 et 1972 et mise en eau en 1972. L'évacuateur de crue est constitué d'un déversoir profilé et d'un tapis aval (dalle béton). Ce premier plan d'eau d'environ 3 ha est classé en 1^{re} catégorie piscicole. Il est en connexion directe avec la rivière, les truites de l'Argence vive descendent donc directement dans ce lac. Il reçoit tous les apports sédimentaires de l'amont du bassin versant, ce qui engendrent un ensablement conséquent de la partie amont du plan d'eau. Au fil du temps, ces bancs de sables se sont végétalisés. La partie amont du plan d'eau forme actuellement une zone humide artificielle d'une grande richesse d'espèces (amphibien, odonate, ...) et sert notamment de zone refuge pour de nombreux oiseaux limicoles.

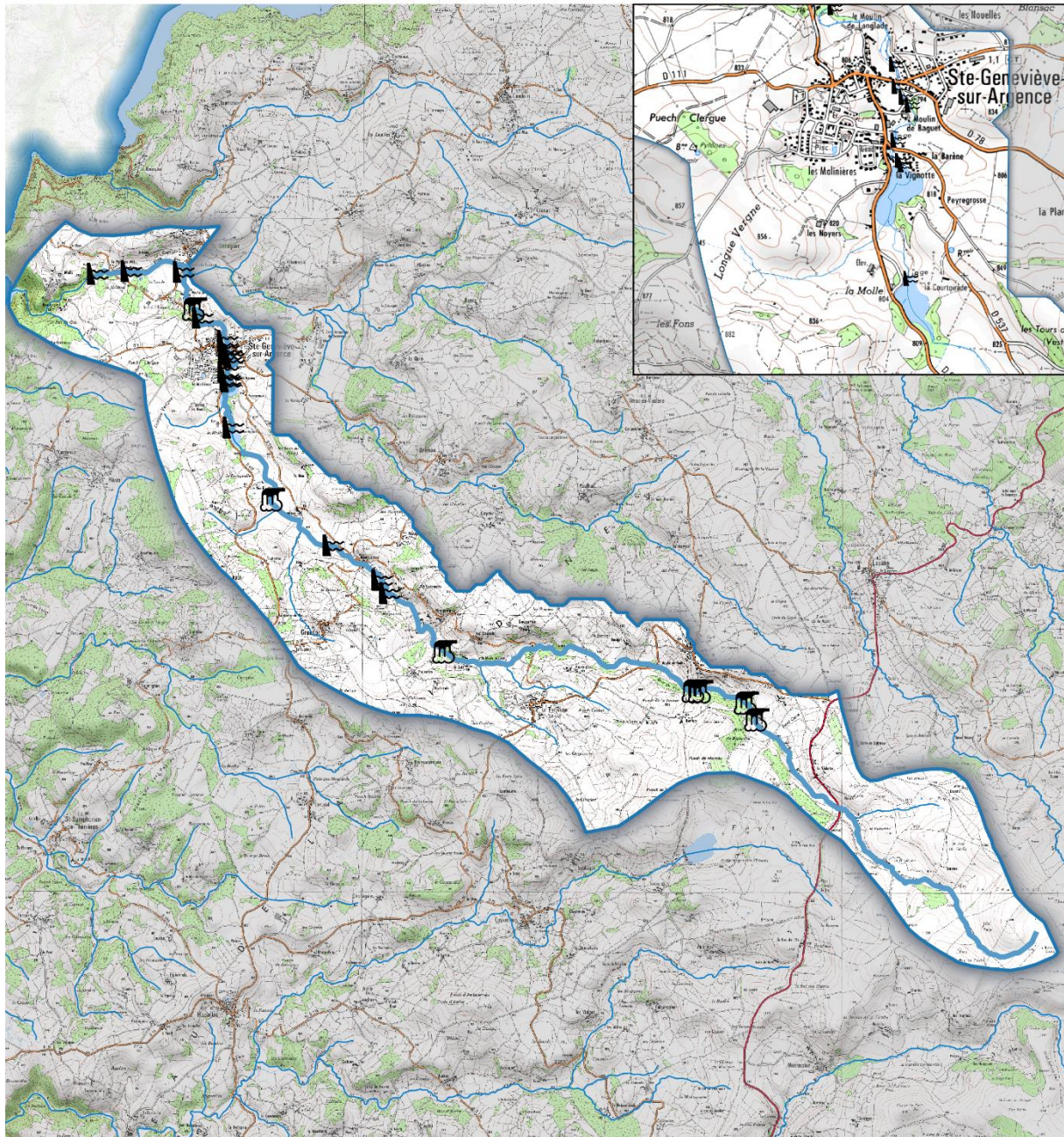
Le barrage de la Vignotte (appelé aussi Bois Joli) est également un barrage de type poids, construit entre 1973 et 1974 et mise en eau en 1981. L'évacuateur de crue est constitué d'un déversoir profilé et d'un tapis aval (dalle béton). Ce plan d'eau représente

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023



une surface d'un peu plus de 5 ha, il est classé en 2^{ème} catégorie piscicole. En raison de sa proximité avec le bourg de Sainte-Geneviève, de nombreuses activités de pleine nature sont développées autour du lac (pêche, pédalo, tyrolienne, promenade, disc-golf, ...).

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

Argence vive : ouvrages transversaux et obstacles naturels



Légende :

-  Cascades
-  Barrages / seuils / chaussées

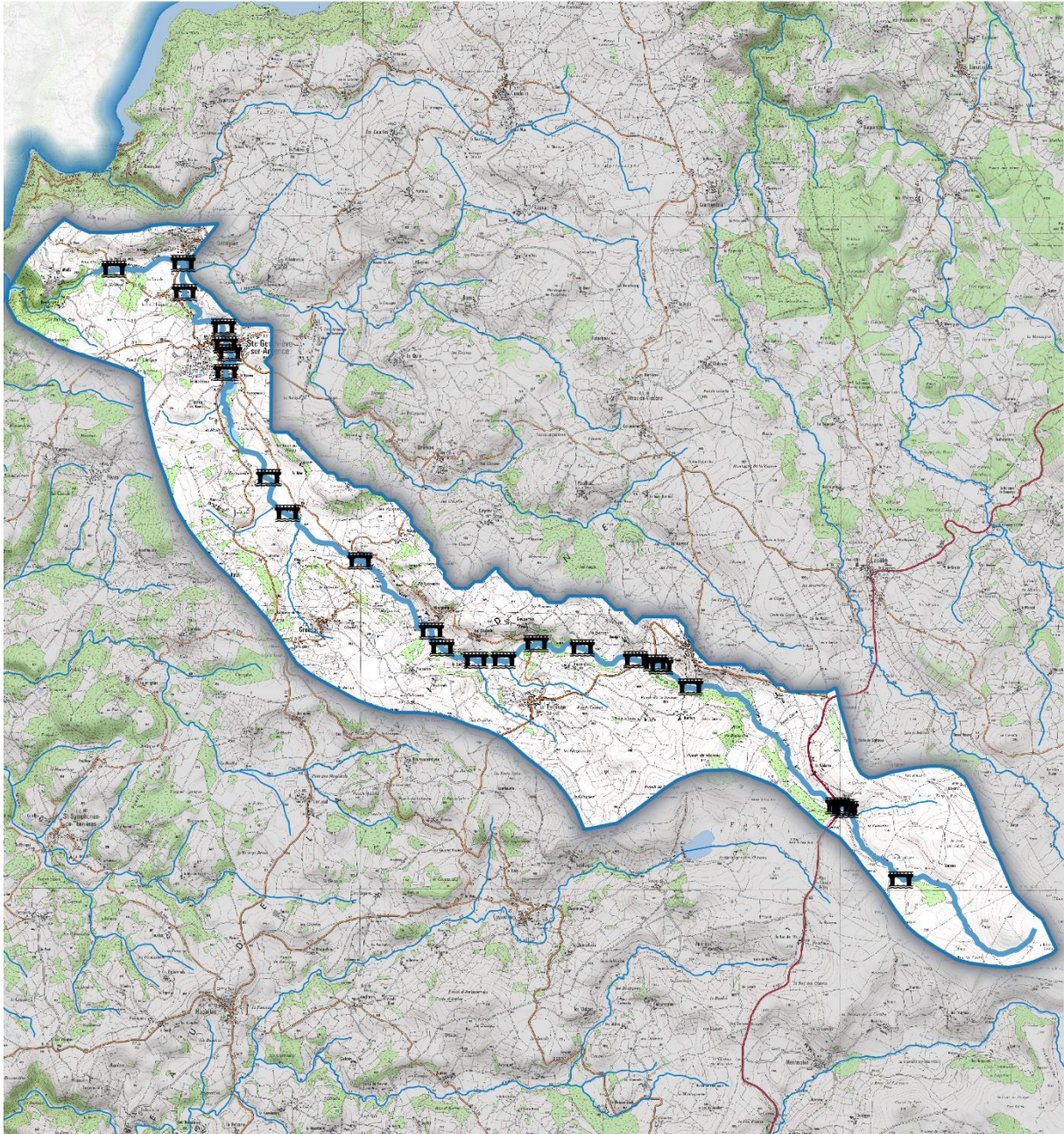


Sources : PNR Aubrac - IGN - AEAG / Réalisation : Janvier 2023

Figure 188 : Carte des ouvrages transversaux sur l'Argence vive (source : AYGA 2012)

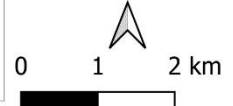
Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

Argence vive : Ponts



Légende :

 Ponts / passerelles



Sources : PNR Aubrac - IGN - AEAG / Réalisation : Janvier 2023

Figure 189 : Carte des ponts et passerelles sur l'Argence vive (source : AYGA 2012)

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

18.6. Embâcles

Lors du précédent programme pluriannuel de gestion de l'Argence (2015-2021), des interventions d'enlèvement d'embâcles ont eu lieu sur le bassin versant de l'Argence vive suite aux chutes de neiges et aux crues de l'hiver 2020-2021.

L'objectif de ces interventions était de rétablir le bon écoulement de la rivière dans les secteurs obstrués par des embâcles, notamment sur des secteurs en amont d'ouvrage (ponts).

Sur l'Argence vive, des travaux d'enlèvements d'embâcles ont été réalisés en 2021 au niveau du pont d'Orlhaguet et en amont du pont entre La Terrisse et les Clauzels.

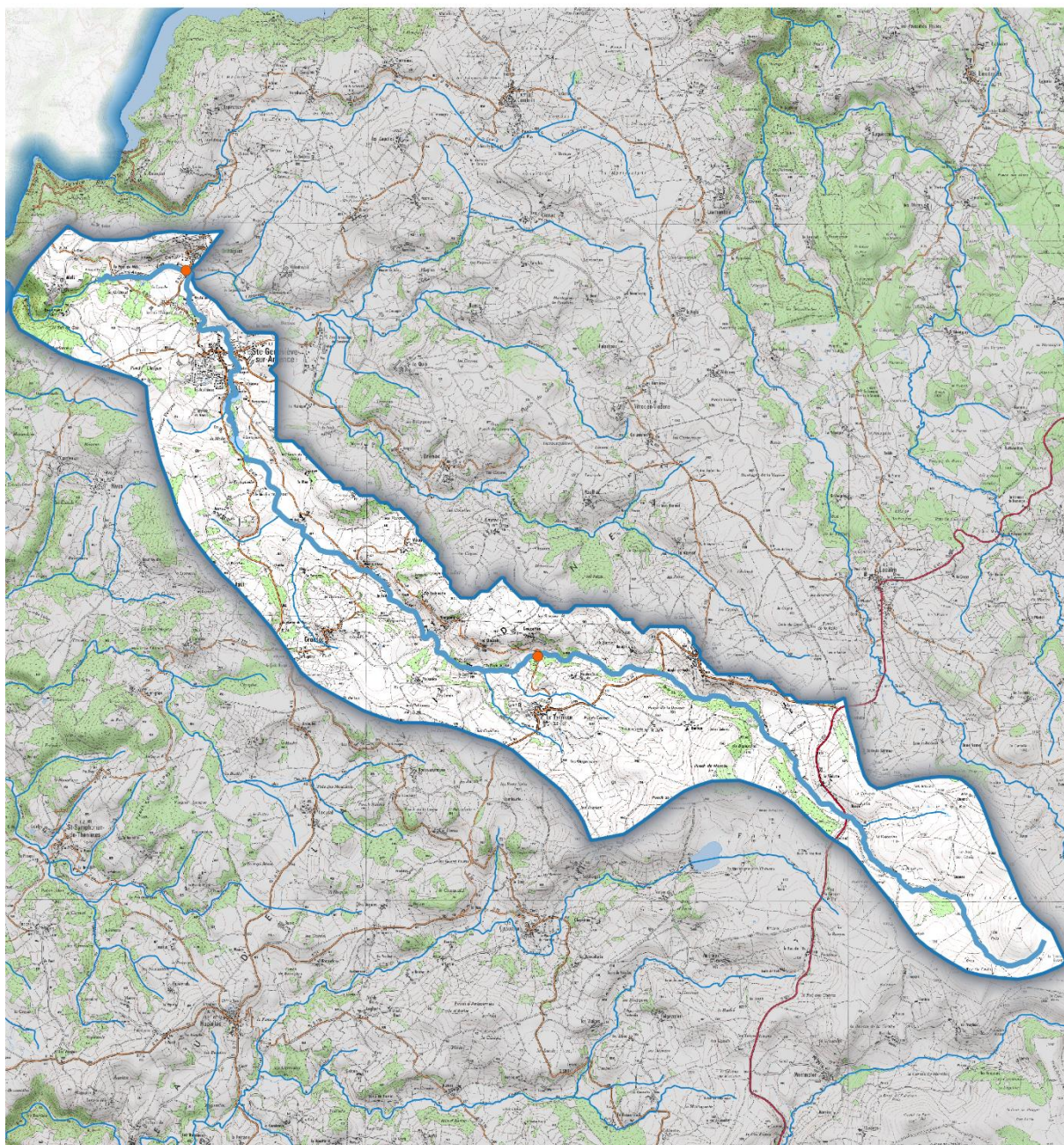


Figure 190 : Pont d'Orlhaguet avant travaux



Figure 191 : Pont d'Orlhaguet après travaux

Argence vive : ripisylve



Légende :

— Cours d'eau

Travaux réalisés en 2021

● Secteurs d'intervention sur la végétation des berges



Sources : PNR Aubrac - IGN - AEAG / Réalisation : Janvier 2023

Figure 192 : Carte des secteurs d'intervention sur la ripisylve et les embâcles réalisés dans l'ancien PPG

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

19. Le ruisseau des Ondes (FRFRL34_1)

19.1. Présentation

Le ruisseau des Ondes prend sa source au pied de la route départementale D34 à proximité de Bouyssounouse sur la commune d'Argences-en-Aubrac à 950 mètres d'altitude. Il est à noter que les cartes IGN, représentent la source du cours d'eau à 780 mètres en aval de sa position relevée lors du diagnostic. L'Hypothèse émise, est un drainage des zones humides du secteur de source, transformant les écoulements diffus en un cours d'eau avec des berges marquées.

Le cours d'eau s'écoule sur 13,3 kilomètres avant de rejoindre la Truyère à 310 mètres d'altitude au niveau du lieu-dit du Faux sur la Commune d'Argences-en-Aubrac (le ruisseau des Ondes marque la frontière entre les communes d'Argences-en-Aubrac et de Saint-Symphorien-de-Thénières sur sa partie aval). La superficie de son bassin versant est de 40 km².

Le cours d'eau traverse majoritairement des prairies pâturées et plus ponctuellement des zones boisées avant d'être retenu par un barrage hydroélectrique au niveau de la Miroterie. Il rejoint ensuite un secteur de gorges jusqu'à son point de confluence avec la Truyère.



Figure 193 : Fossé de récupération des eaux pluviales le long de la route D34

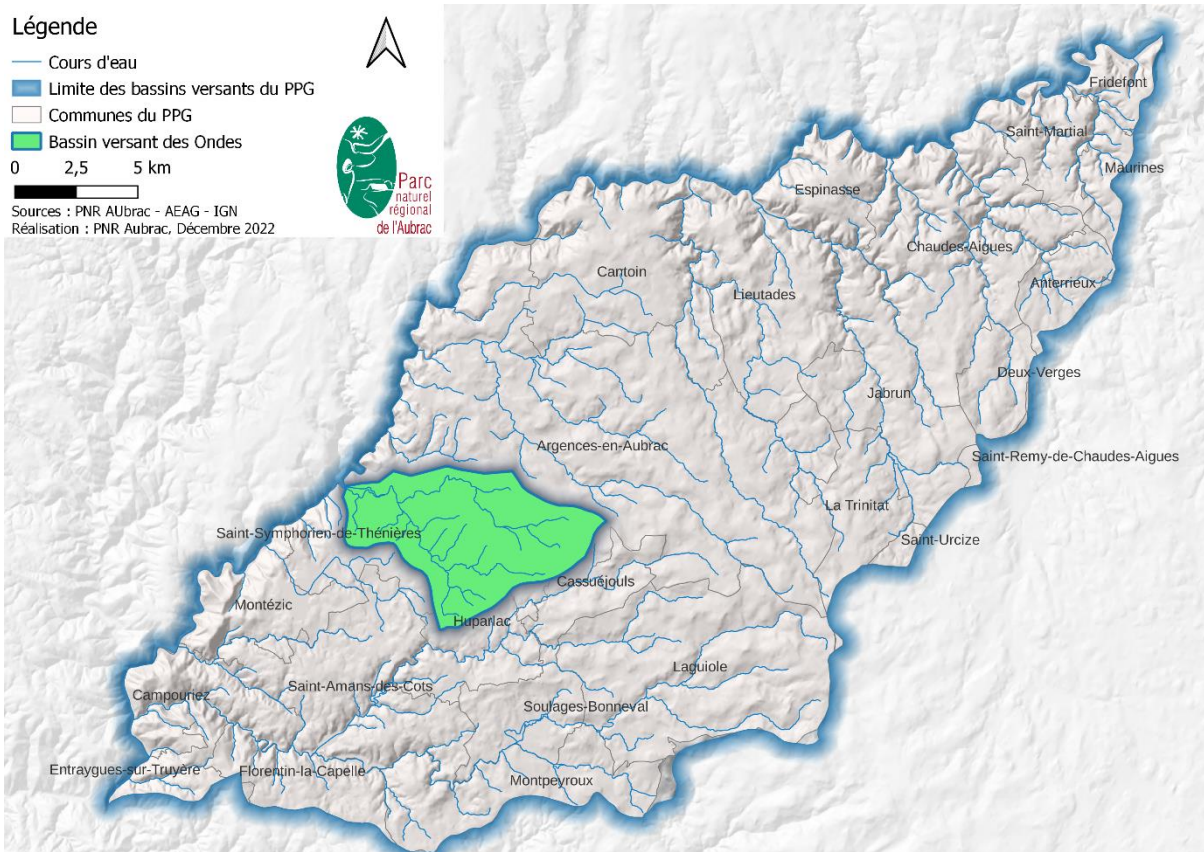


Figure 194 : Carte de présentation du bassin versant des Ondes

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

19.2. Sécheresse et écoulements

La sécheresse estivale de 2022 a réduit très fortement le débit du ruisseau des Ondes. La partie la plus impactée concerne le secteur amont depuis la source jusqu'au lieu-dit de Luc avec des zones d'assecs (Figure 195) et d'écoulements non visibles (flaques). Un second secteur d'écoulements non visibles se trouve sur la partie médiane du cours d'eau au niveau de Saintignac (Figure 196).

Sur le reste du linéaire, l'écoulement bien que visible demeure très faible dans l'ensemble.



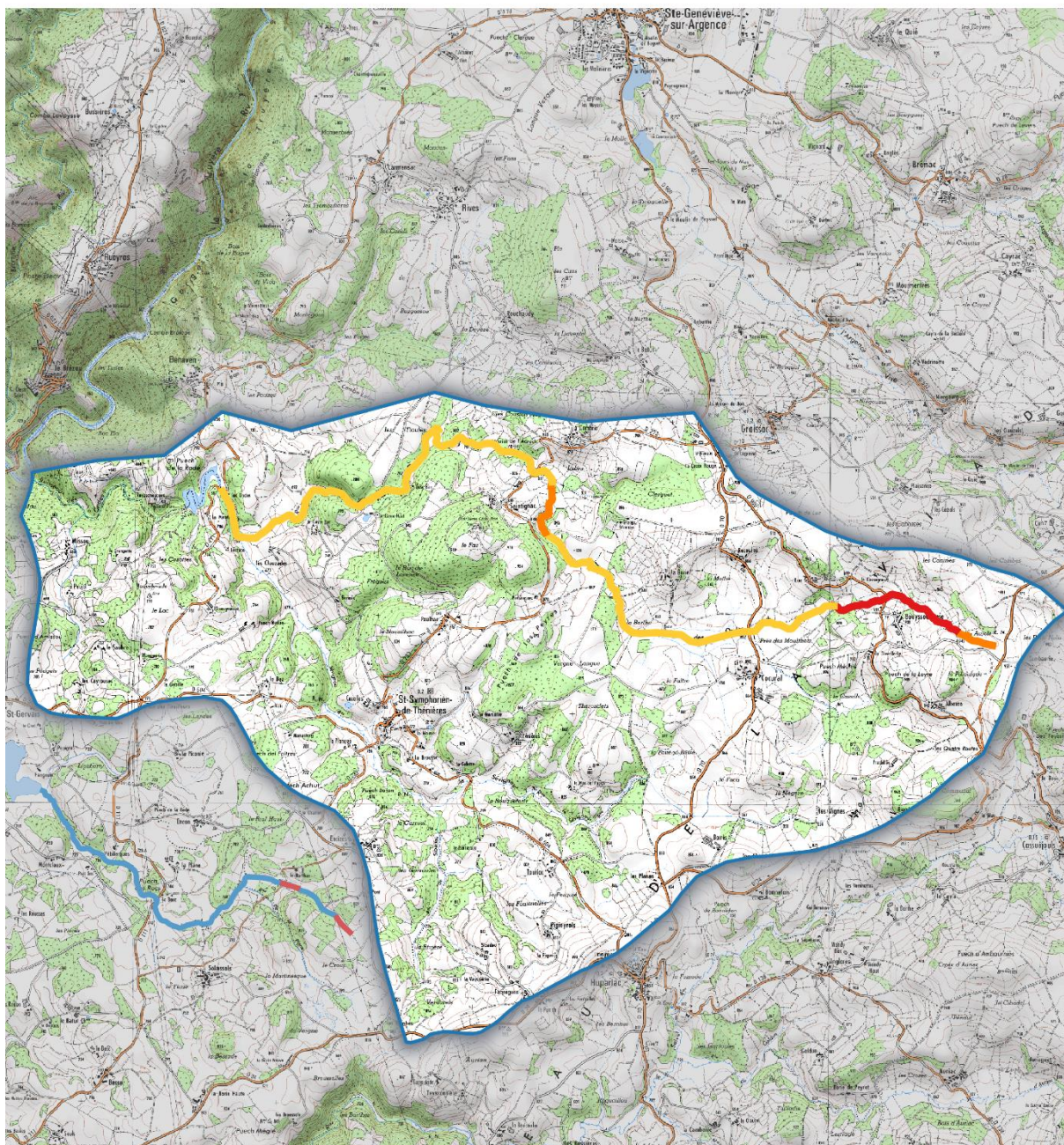
Figure 195 : Ruisseau des Ondes en situation d'assec



Figure 196 : Ecoulement non visible (flaques)

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

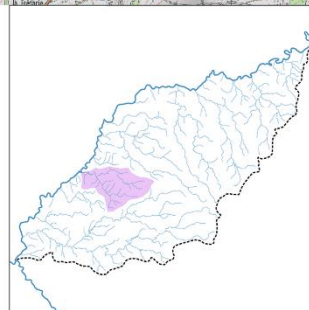
Ondes : écoulement et sécheresse



Légende :

Écoulements visibles entre le 02/08/2022 et le 09/09/2022

- Assec
- Écoulement non visible
- Écoulement visible faible
- Écoulement visible



0 400 800 m

Sources : PNR Aubrac - IGN - AEAG / Réalisation : Août 2022

Figure 197 : Carte des écoulements sur les Ondes (été 2022)

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

19.3. Ripisylve

La ripisylve du ruisseau des Ondes peut être divisée en trois parties distinctes :

- **Le secteur amont depuis la source jusqu'au Cassagnou :** la ripisylve alterne entre inexistante et large et continue lorsque le cours d'eau traverse des zones boisées. Sur les secteurs dépourvus de ripisylve, une strate herbacée de type mégaphorbiaie (formation végétale constituée de grandes plantes herbacées) est parfois en place apportant un minimum d'ombrage au cours d'eau (Figure 198).

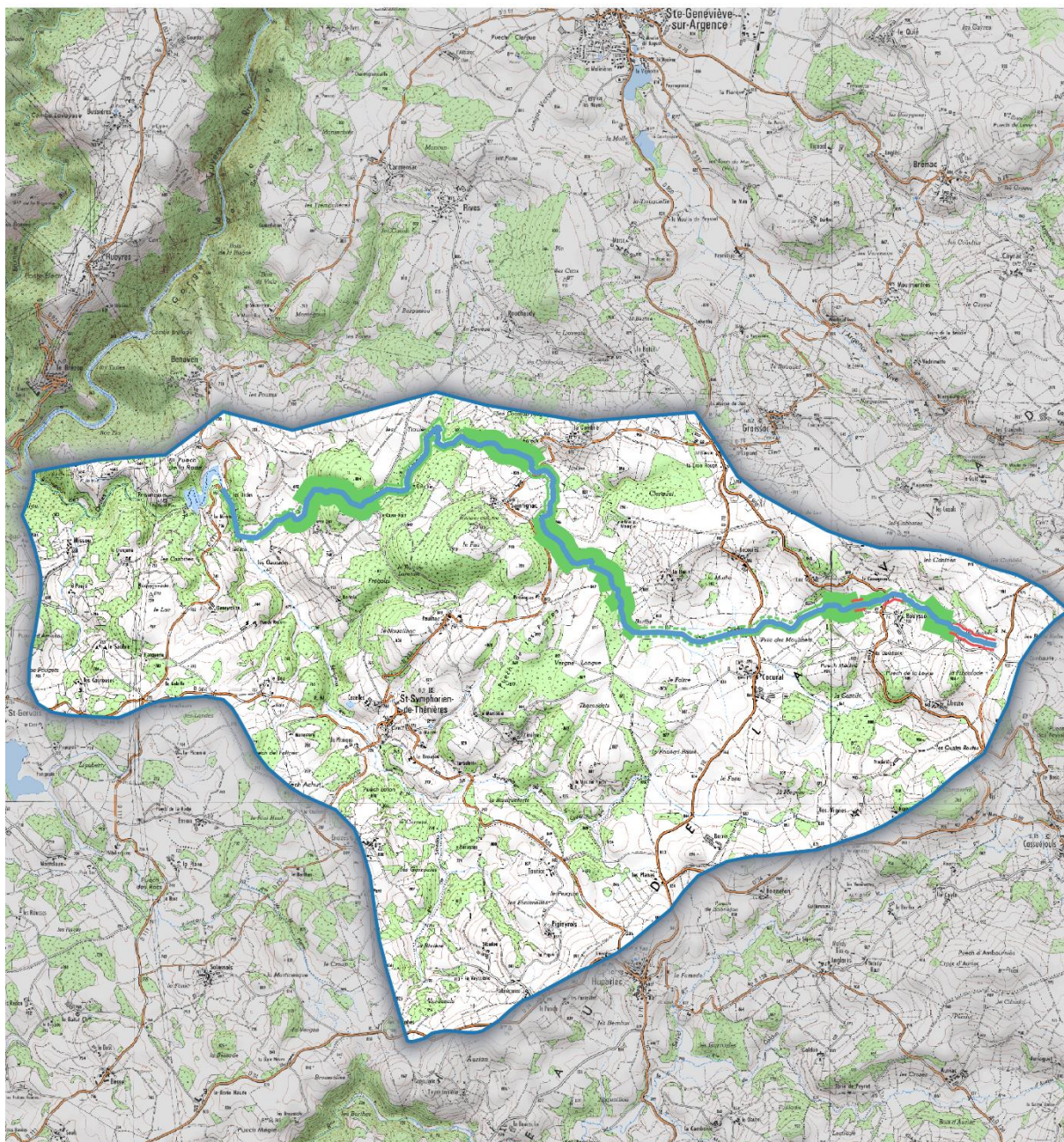


Figure 198 : Mégaphorbiaie le long du ruisseau des Ondes

- **Du Cassagnou jusqu'à la Barthe :** le cours d'eau traverse uniquement des prairies pâturées, la ripisylve présente globalement un cordon végétal discontinu et de faible épaisseur.
- **De la Barthe jusqu'à la Truyère :** la ripisylve est majoritairement continue le long du cours d'eau hormis sur le secteur amont du barrage des Ondes. L'épaisseur du cordon végétal est généralement plus fournie sur les zones boisées que sur les prairies pâturées.

La ripisylve, essentiellement composée d'aulnes et de saules, présente un bon état sanitaire.

Ondes : ripisylve rives droite et gauche



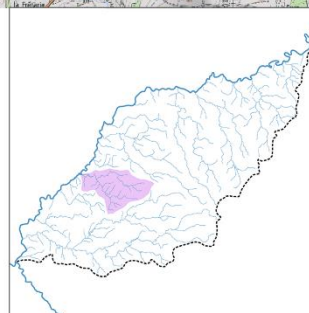
Légende :

Densité

- Absente
- Ponctuelle
- Discontinue
- Continue

Épaisseur

- Faible
- Moyenne
- Large et touffue



0 400 800 m

Sources : PNR Aubrac - IGN - AEAG / Réalisation : Août 2022

Figure 199 : Carte de la présence de ripisylve sur les Ondes

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

19.4. Faciès et granulométrie

Le ruisseau des Ondes présente une très forte corrélation entre les faciès d'écoulement du cours d'eau et la granulométrie rencontrée dans son lit mineur. Un faciès d'écoulement rapide évacue vers l'aval la granulométrie la plus fine, se retrouvant ainsi associé à une granulométrie plus grossière, tandis qu'un écoulement plus lent permet quant à lui le dépôt des éléments les plus fins

Le cours d'eau peut être divisée en deux parties distinctes :

- **De la source à Pessergues :** les faciès d'écoulement présentent une dominante de type plat lent avec une accélération ponctuelle des vitesses d'écoulement allant de plat courant à rapide au niveau de la Clavellerie sur le secteur plus amont. La granulométrie associée est principalement composée de sables (Figure 200) et de limons sur les zones de plats lents et de pierres et de limons pour les zones d'écoulement plus rapides.
- **De Pessergues à la retenue du barrage :** les faciès d'écoulement alternent régulièrement avec une dominante plat lent et plat courant. Deux secteurs sont caractérisés par des vitesses d'écoulement plus importantes avec un faciès de types rapide en aval de Pessergue et un faciès de type cascade au niveau du Cayre. Là encore, la granulométrie observée est directement associée aux vitesses d'écoulement, allant de limons à pierres pour les zones de plats lents et plats courants et de blocs à rochers (Figure 201) pour les zones de rapides et de cascades.



Figure 200 : Secteur à la granulométrie fine



Figure 201 : Secteur à la granulométrie plus grossière

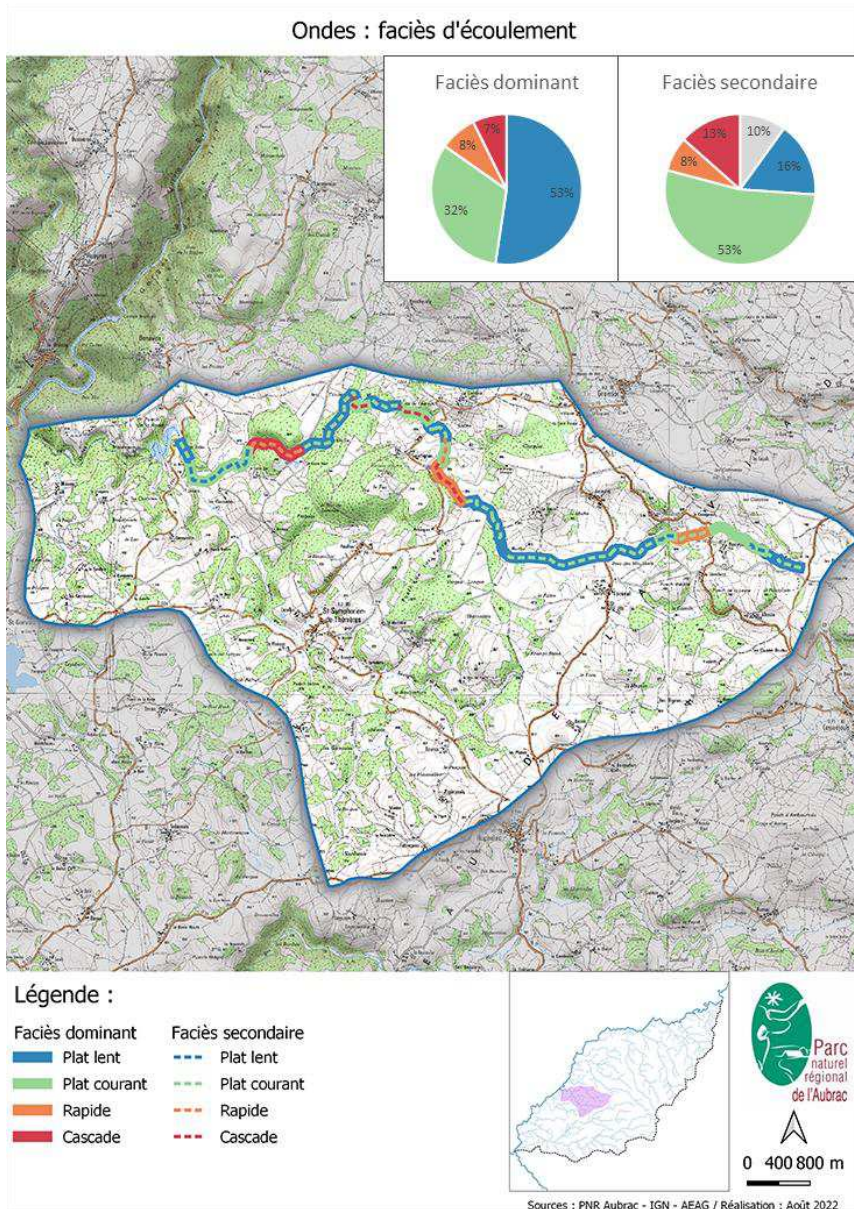


Figure 202 : Carte des faciès d'écoulements des Ondes

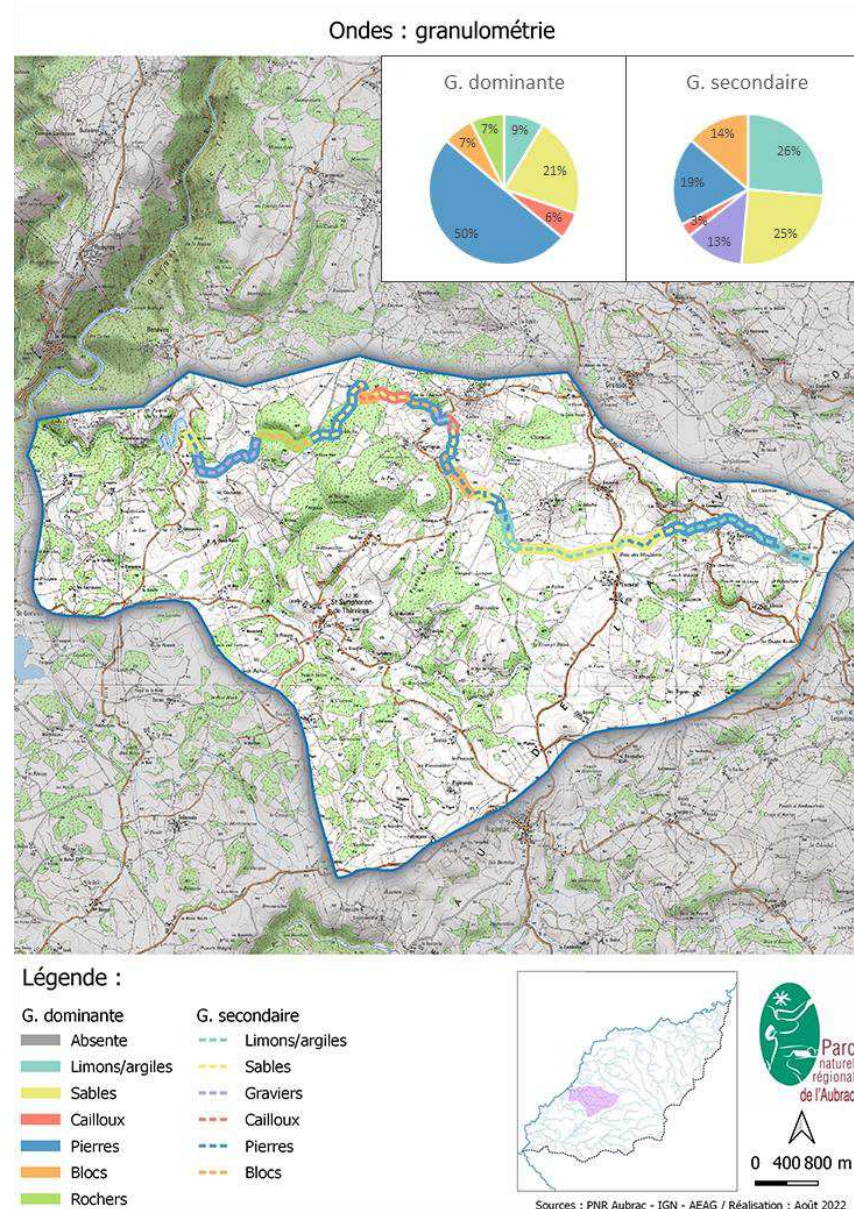


Figure 203 : Carte de la granulométrie des Ondes

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception en préfecture : 14/09/2023

19.5. Colmatage

Le diagnostic met en évidence un colmatage très important sur la partie médiane du cours d'eau avec **10,5 % du linéaire colmaté à plus de 50%**. Les zones de colmatages correspondent essentiellement au faciès d'écoulement de type plat lent où les vitesses de courant sont trop faibles pour chasser les dépôts de matières fines (organiques ou minérales).

Le colmatage peut être favorisé par plusieurs facteurs :

D'une part les facteurs naturels :

- Le ruisseau des Ondes traverse en grande majorité des sols géologiques composés de granites porphyroïdes, susceptibles d'alimenter par érosion le cours d'eau en sables.

D'autre part les facteurs anthropiques :

- **30,1 % du linéaire du ruisseau des Ondes est accessible au bétail** (soit 8 km de berges). Le bétail en allant s'abreuver dans le cours d'eau, dégrade les berges et induit un apport conséquent de terre et de matière organique dans le cours d'eau, favorisant le colmatage du lit (Figure 204). Plus de **67 points d'abreuvement dégradés** ont été observés le long du cours d'eau, engendrant parfois une forte érosion des berges (Figure 205).



Figure 204 : Troupeaux ayant accès au cours d'eau



Figure 205 : Berges piétinées

- **19 passages à gué** sont présents sur le cours d'eau (Figure 206). Certains d'entre eux, en mauvais état, peuvent provoquer l'apport de limons et de sables lors de la traversée du bétail et des engins agricoles.

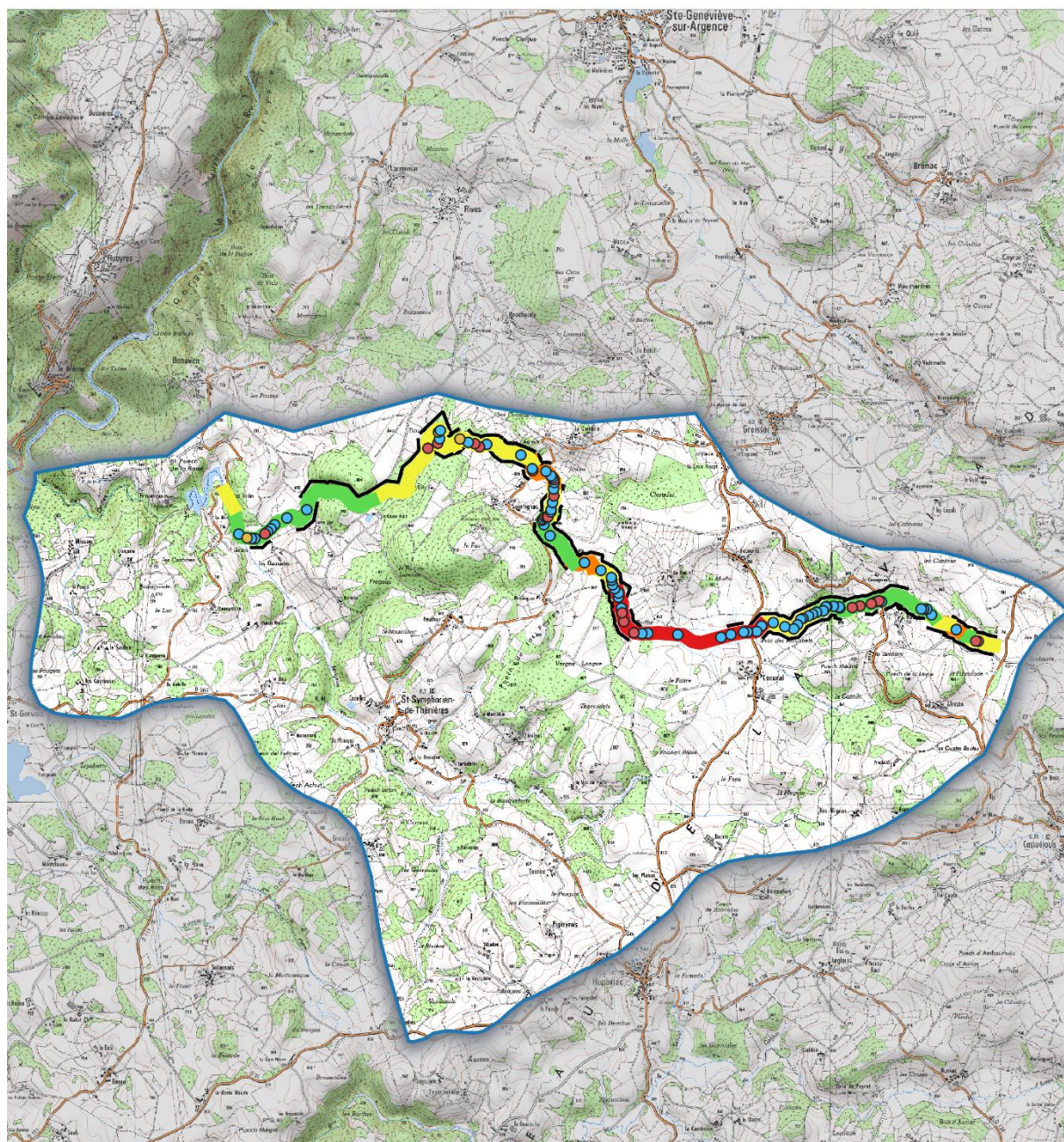


Figure 206 : Passage à gué vu du ciel

- Les secteurs rectifiés du cours d'eau créent d'importantes zones d'érosion et alimentent le colmatage du lit sur la partie aval.

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

Ondes : Colmatage et facteurs de colmatage



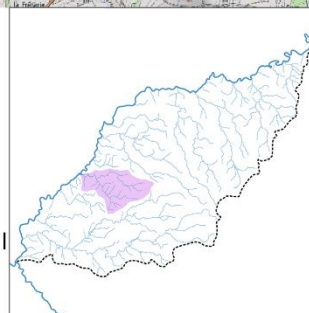
Légende :

Taux de colmatage

- <25%
- 25% - 50%
- 50% - 75%
- >75%

Facteurs de colmatage

- Abreuvoir dégradé
- Zone d'érosion
- Passage à gué
- Linéaire de berges accessibles au bétail



Sources : PNR Aubrac - IGN - AEAG / Réalisation : Août 2022

Figure 207 : Carte du colmatage et des facteurs de colmatage des Ondes

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

19.6. Rectification

La comparaison des photos aériennes de 1956 et de 2019 sur l'IGN a permis d'identifier les travaux de rectification les plus visibles sur le ruisseau des Ondes avec un **secteur rectifié de 1013 mètres** au niveau du pont de la route départementale D70 (Figure 208).

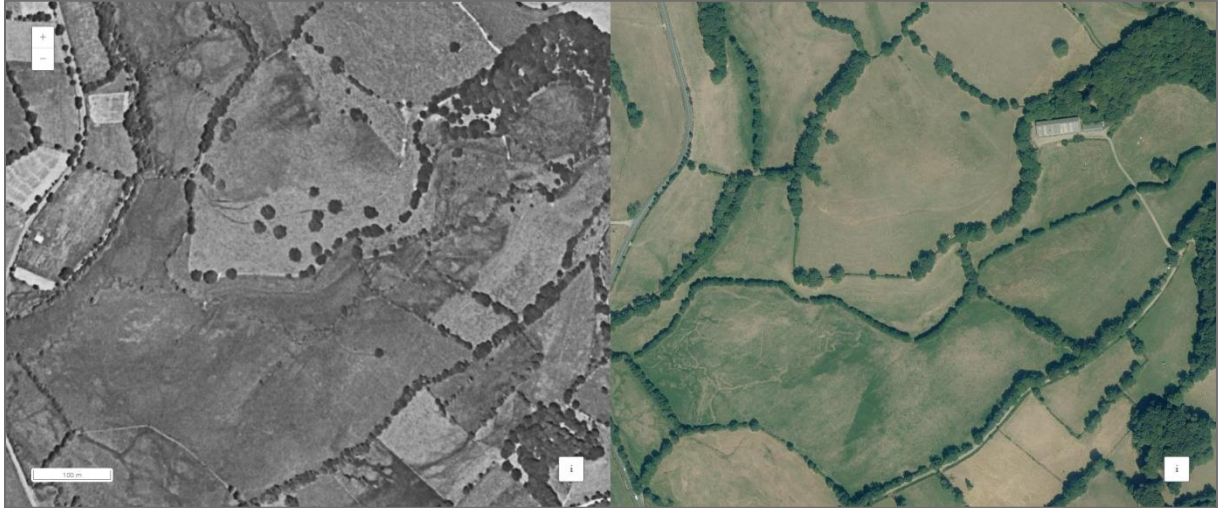
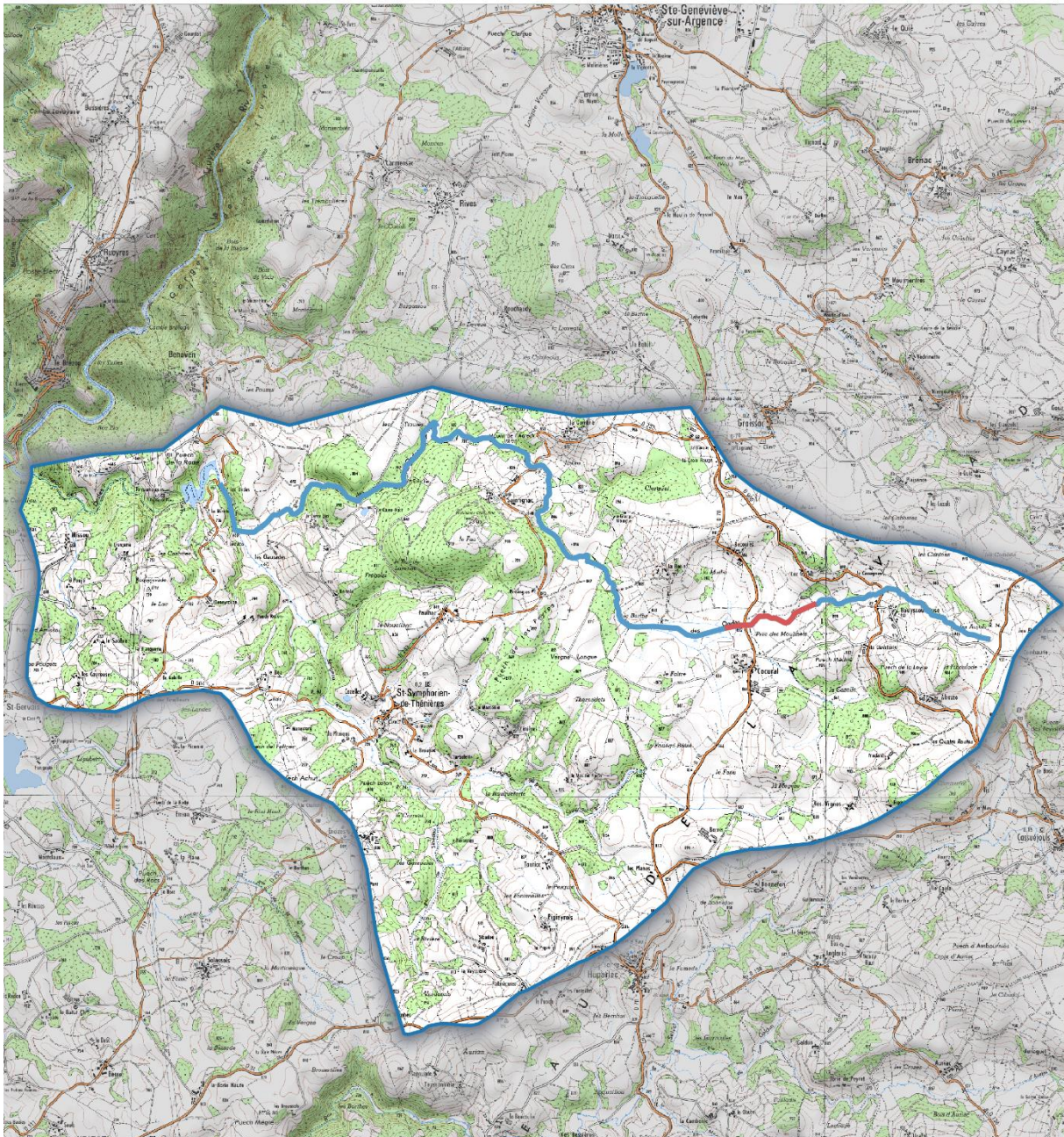


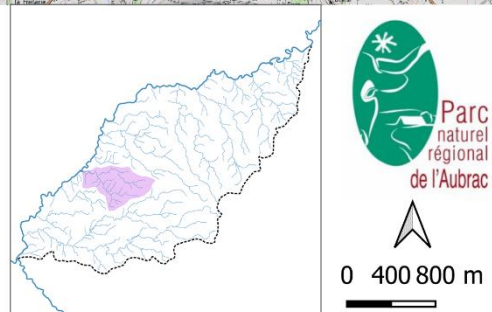
Figure 208 : Comparaison des vues aériennes

Ondes : rectifications



Légende :

— Secteur rectifié



Sources : PNR Aubrac - IGN - AEAG / Réalisation : Août 2022

Figure 209 : Carte des secteurs rectifiés sur les Ondes

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

19.7. Ouvrages transversaux et obstacles naturels

Sur le secteur amont, peu après sa source, le ruisseau des Ondes traverse trois buses mal calibrées avec des hauteurs de chutes comprises entre 20 et 40 cm. Ces obstacles à l'écoulement, étant situés relativement proche de la source, ils ne présentent pas d'enjeu majeur en termes de continuité piscicole.

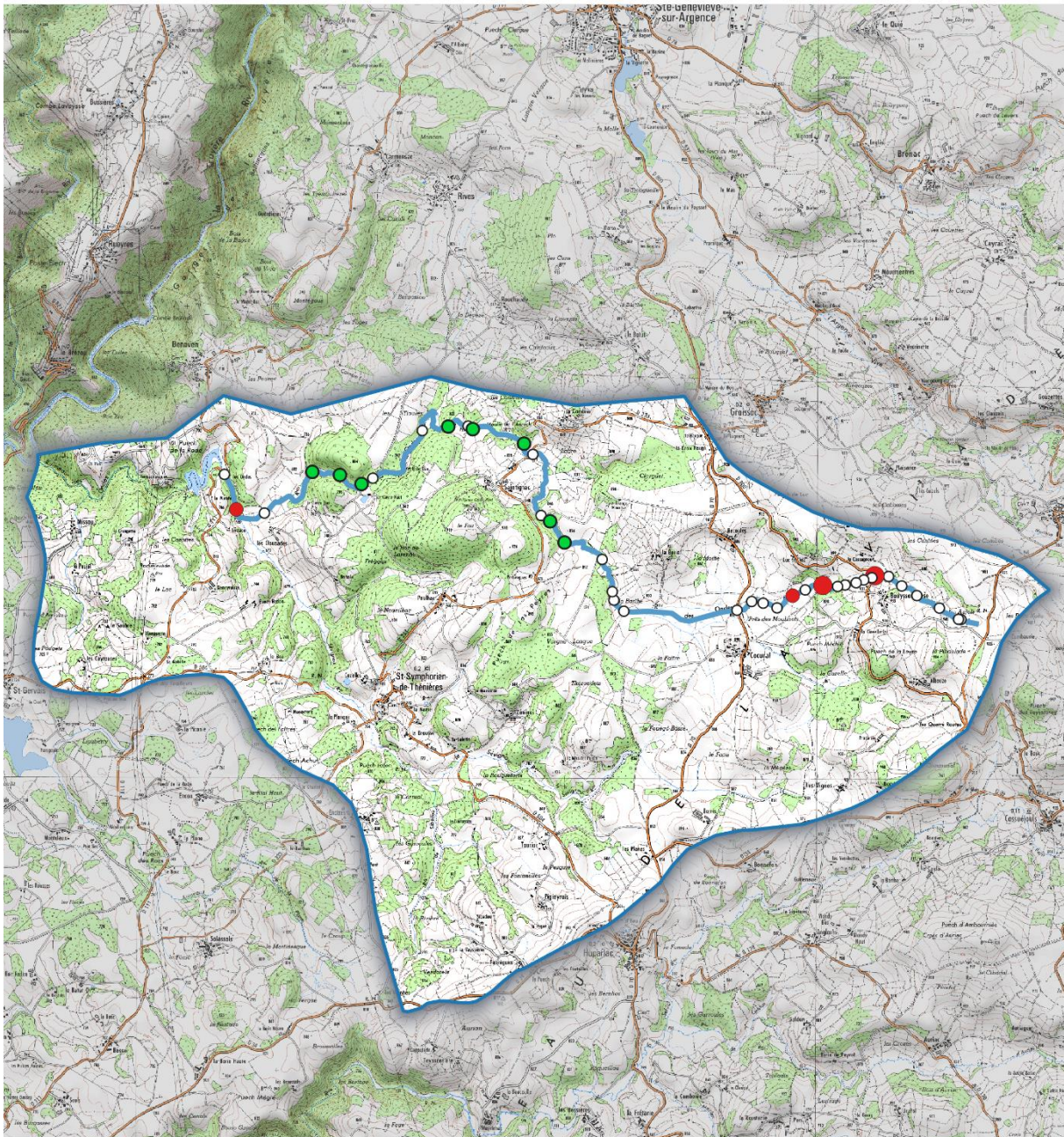
Sur la partie aval, entre le Cayre et Lestaco, le cours d'eau traverse deux buses mal calibrées avec des hauteurs de chutes comprises entre 5 et 20 cm (Figure 210).



Figure 210 : Buse mal calibrée

Le ruisseau des Ondes traverse également plusieurs zones de cascades sur sa moitié aval qui peuvent constituer des ruptures naturelles à la continuité piscicole.

Ondes : ouvrages transversaux et obstacles naturels



Légende :

Ouvrages artificiels

(hauteur de chute en cm)

- 0 - 10
- 10 - 20
- 20 - 40
- 40 - 40

Obstacles naturels

- Cascades



0 400 800 m

Sources : PNR Aubrac - IGN - AEAG / Réalisation : Août 2022

Figure 211 : Carte des ouvrages transversaux sur les Ondes

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

19.8. Embâcles

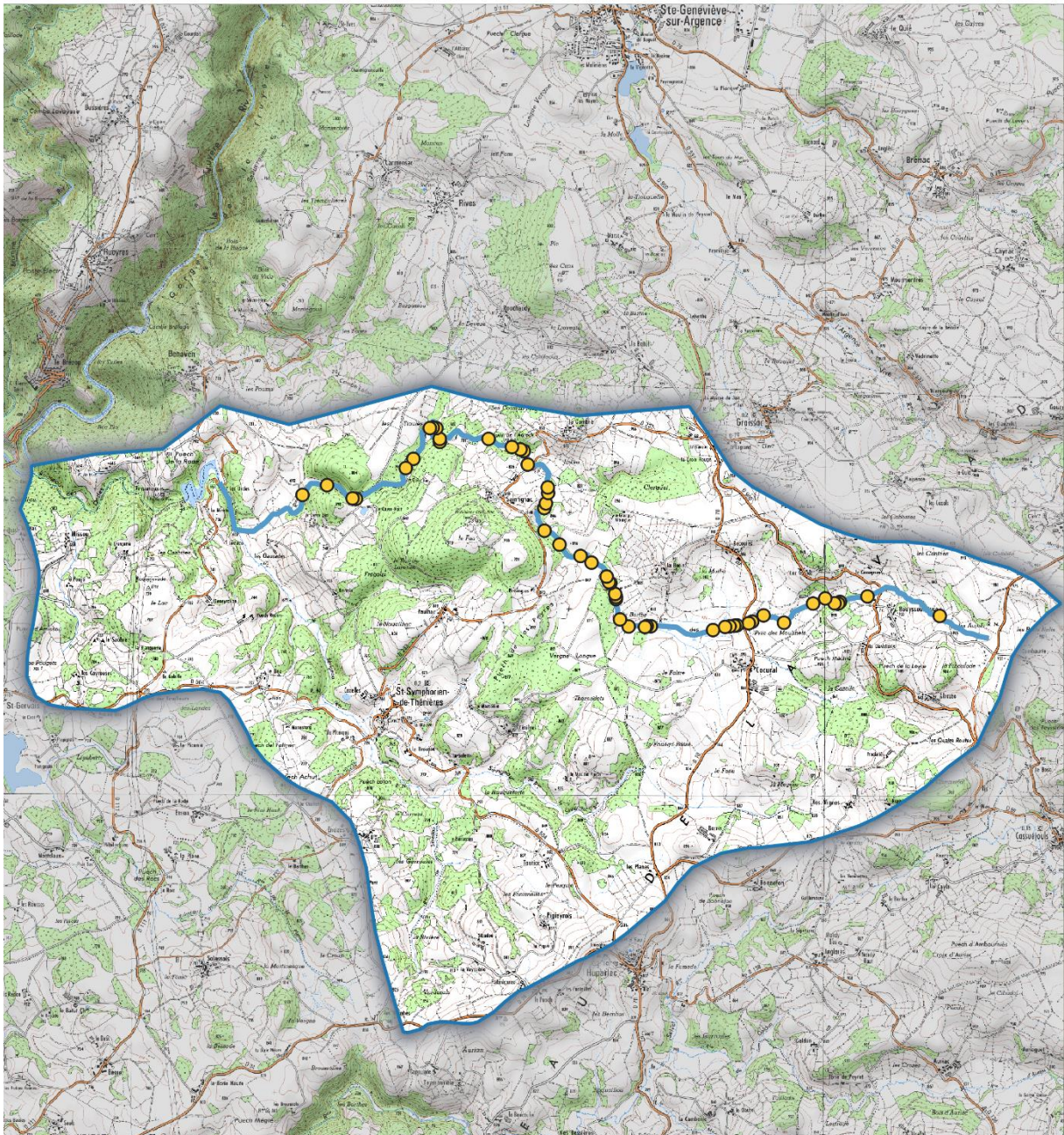
De très nombreux embâcles sont présents tout le long du cours d'eau (Figure 212). Ces derniers ne constituent pas nécessairement un facteur aggravant en termes d'inondation puisqu'il n'y a pas d'infrastructure vulnérable à proximité immédiate du ruisseau.

Si la formation d'embâcles fait partie du fonctionnement naturel du cours d'eau, certains d'entre eux présentent un risque en termes d'engorgement de parcelles et peuvent également fragiliser les ponts.



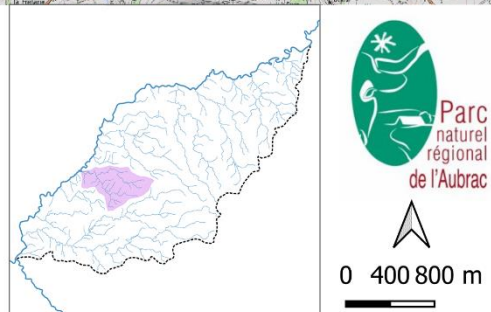
Figure 212 : Embâcles sur le ruisseau des Ondes

Ondes : embâcles



Légende :

- Embâcles



Sources : PNR Aubrac - IGN - AEAG / Réalisation : Août 2022

Figure 213 : Carte des Embâcles sur les Ondes

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

20. Le ruisseau des Vergnes (FRFRL34_3)

20.1. Présentation

Le ruisseau des Vergnes prend sa source au sud-ouest du lieu-dit du Barthas sur la commune de Saint-Symphorien-de-Thénières à 803 mètres d'altitude. Le cours d'eau s'écoule sur 10 kilomètres avant de rejoindre la Truyère à 308 mètres d'altitude au niveau du ravin du Lavadou sur la commune de Montézic. La superficie de son bassin versant est de 19 km².

Le cours d'eau traverse majoritairement des prairies pâturées et plus ponctuellement des zones boisées avant d'être retenu par le barrage hydroélectrique de Montézic. Il rejoint ensuite un secteur de gorges jusqu'à son point de confluence avec la Truyère.

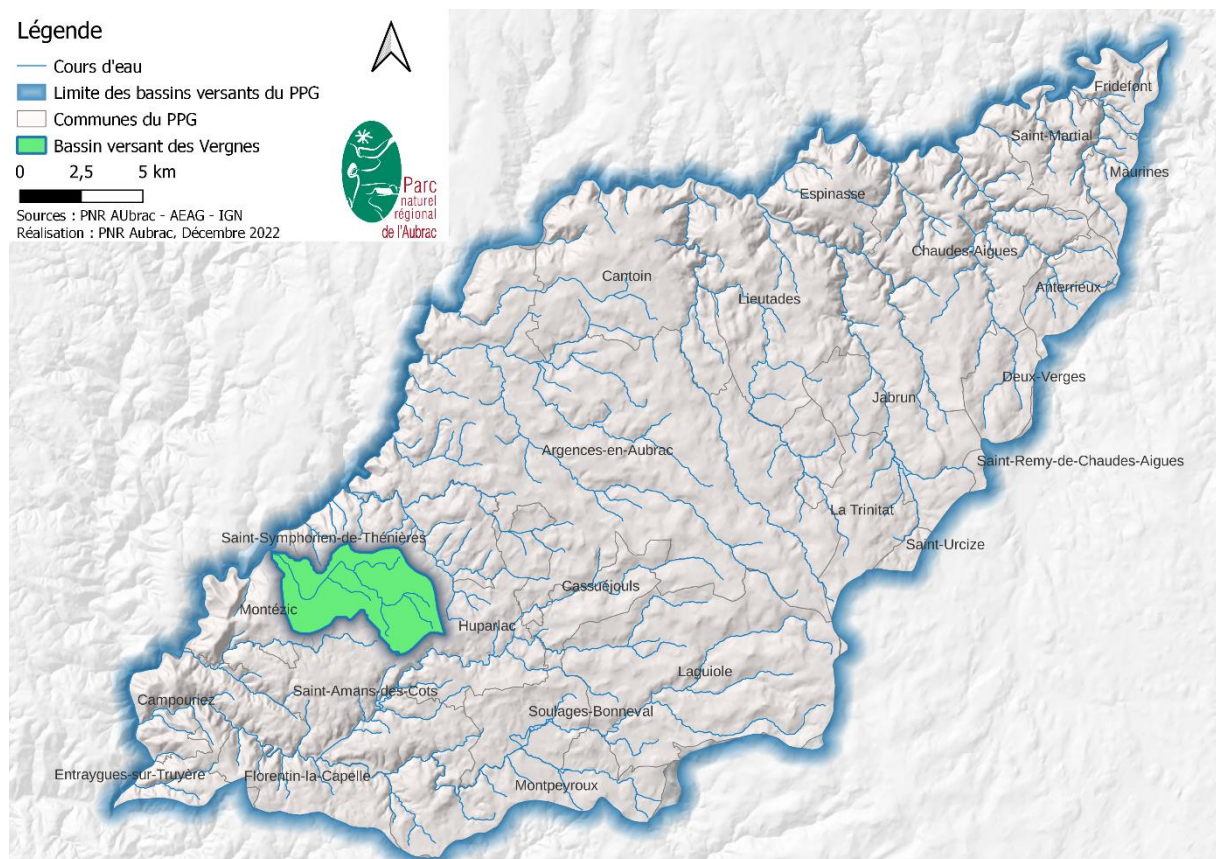


Figure 214 : Carte de présentation du bassin versant des Vergnes

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

20.2. Sécheresse et écoulements

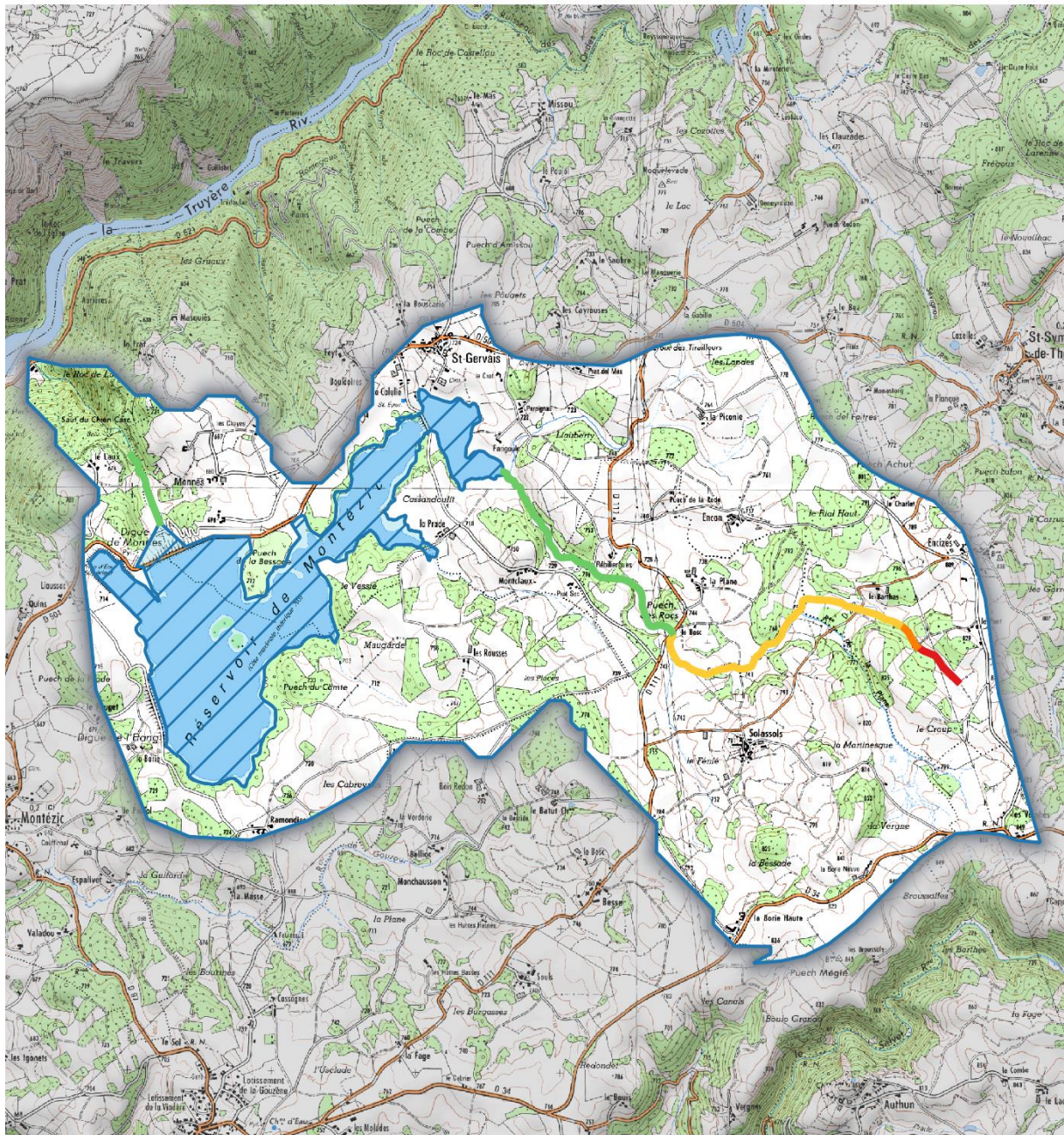
La sécheresse estivale de 2022 a réduit très fortement le débit du ruisseau des Vergnes. La partie la plus impactée concerne le secteur amont avec des zones d'assecs (Figure 215) et d'écoulements non visibles (flaques).

Sur le reste du linéaire, l'écoulement bien que visible demeure très faible jusqu'au Bosc avant de retrouver un débit plus soutenu jusqu'au lac de retenue du barrage de Montézic.



Figure 215 : Ruisseau des Vergnes en situation d'assec

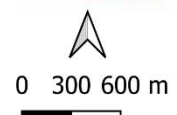
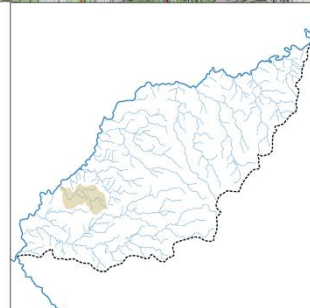
Vergnes : écoulement et sécheresse



Légende :

État des écoulements le 19/07/2022

- Assec
- Écoulement non visible
- Écoulement visible faible
- Écoulement visible



Sources : PNR Aubrac - IGN - AEAG / Réalisation : Août 2022

Figure 216 : Carte des écoulements sur les Vergnes (été 2022)

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

20.3. Ripisylve

Le ruisseau des Vergnes traverse majoritairement des zones de prairies avec quelques secteurs forestiers.

Le cours d'eau est dépourvu de ripisylve sur trois secteurs :

- Au niveau de la source,
- En aval de Barthas pour les deux rives,
- En amont du lac de Saint-Gervais pour la rive gauche.

Les secteurs dépourvus de ripisylve représentent 10,8% du linéaire.

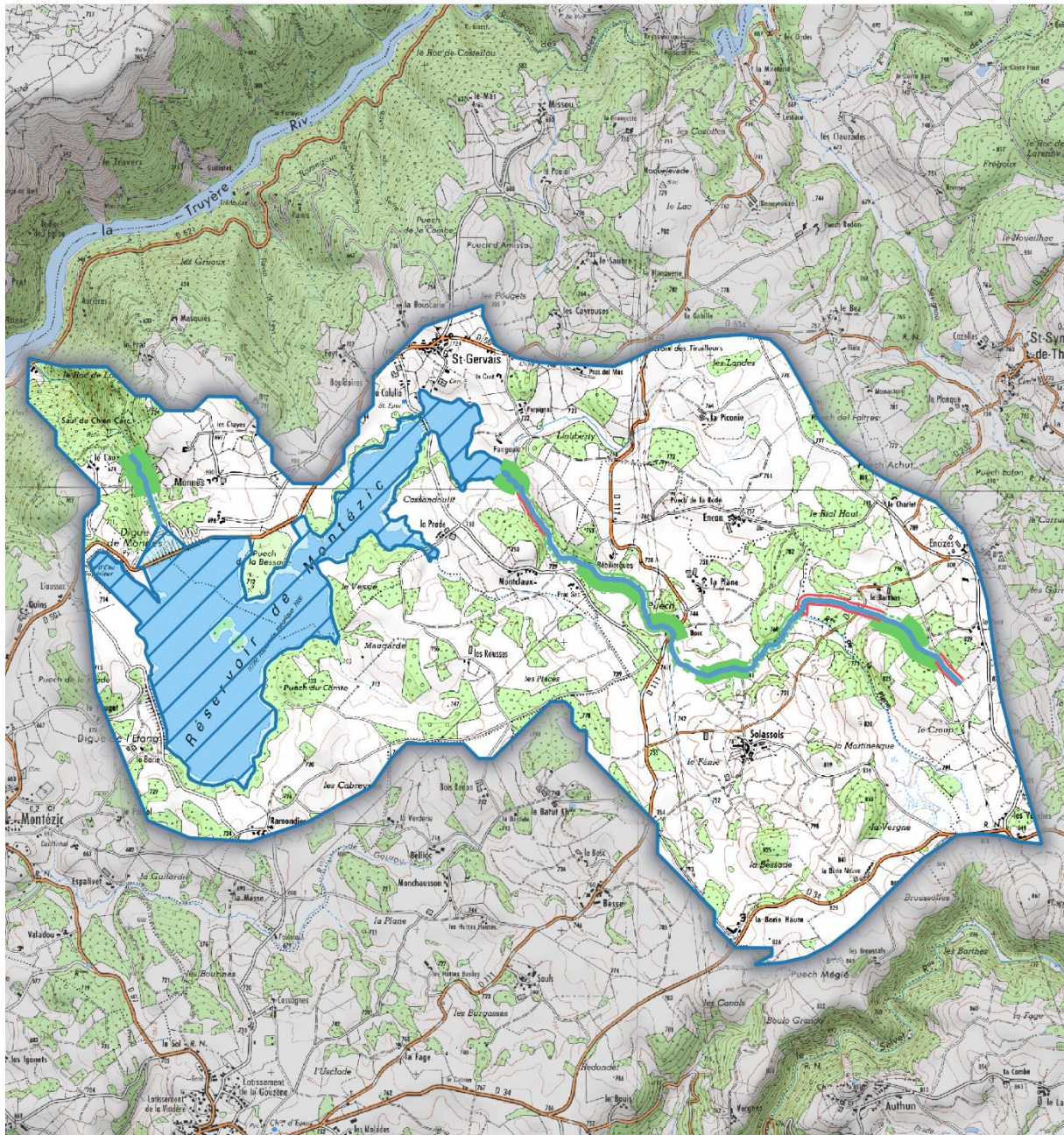


Figure 217: Secteur des Vergnes dépourvu de ripisylve

Pour le reste du linéaire, la ripisylve alterne successivement entre des zones au cordon végétal large et continu et des zones souvent discontinues et moins pourvues.

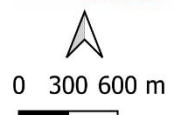
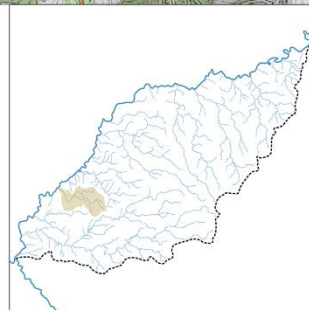
La ripisylve, essentiellement composée d'aulnes et de saules, présente un bon état sanitaire.

Vergnes : ripisylve rives droite et gauche



Légende :

Densité	Épaisseur
Absente	Faible
Ponctuelle	Moyenne
Discontinue	Large et touffue
Continue	



Sources : PNR Aubrac - IGN - AEAG / Réalisation : Août 2022

Figure 218 : Carte de la présence de ripisylve sur les Vergnes

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

20.4. Faciès et granulométrie

Le ruisseau des Vergnes présente des vitesses d'écoulement assez homogènes, dominées par un faciès de type **plat lent sur 83 % du linéaire** (4.2 km). La surreprésentation du faciès de type plat lent s'explique par la présence du barrage de Montézic (Figure 219) et de son lac de retenue qui a ennoyé les secteurs aux pentes les plus marquées.



Figure 219 : Barrage de Montézic

Deux secteurs présentent cependant des vitesses plus importantes avec un faciès dominant de type plat courant et des cascades au niveau de Prat-Sec et à l'aval du barrage.

Naturellement associée à des vitesses d'écoulement faibles, la granulométrie retrouvée est plutôt fine (Figure 220), largement dominée par des sables et des limons (84 % du linéaire).



Figure 220 : Secteur ensablé

Les secteurs caractérisés par des faciès d'écoulement plus rapides sont associés à une granulométrie plus grossière de types cailloux, pierres et rochers.

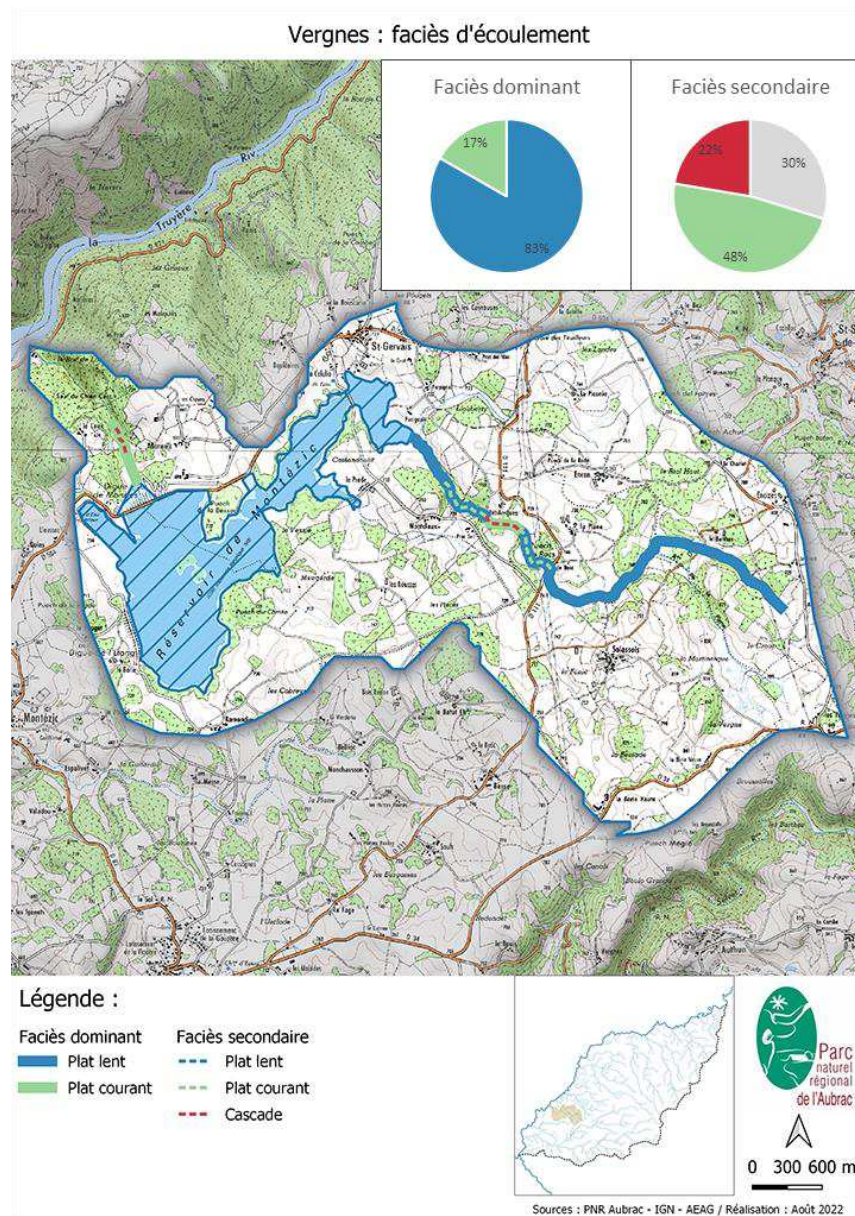


Figure 221 : Carte des faciès d'écoulements des Vergnes

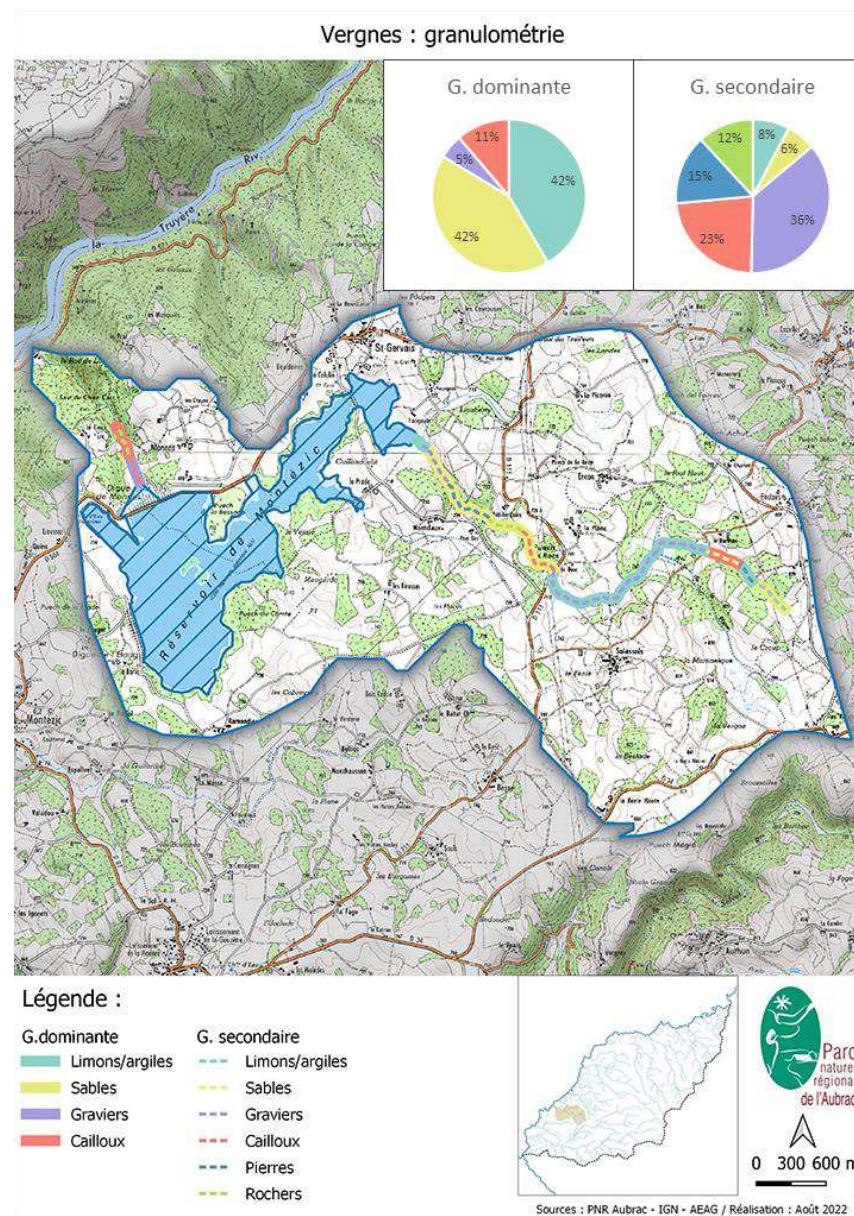


Figure 222 : Carte de la granulométrie des Vergnes

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception en préfecture : 14/09/2023

20.5. Colmatage

Le diagnostic met en évidence un colmatage très important sur l'ensemble du cours d'eau (Figure 223) avec **12,1 % du linéaire colmaté à plus de 50%** (2.4 km de berges).



Figure 223 : Secteur colmaté

Le colmatage peut être favorisé par plusieurs facteurs :

D'une part les facteurs naturels :

- Le ruisseau des Vergnes traverse dans sa totalité des sols géologiques composés de granites susceptibles d'alimenter par érosion le cours d'eau en sables.

D'autre part les facteurs anthropiques :

- **28,2 % du linéaire du ruisseau des Vergnes est accessible au bétail** (soit 5,6 km de berges). Le bétail en allant s'abreuver dans le cours d'eau, dégrade les berges et induit un apport conséquent de terre et de matière organique dans le cours d'eau, favorisant le colmatage du lit. Plus de **29 points d'abreuvement dégradés** ont été observés le long du cours d'eau engendrant parfois une forte érosion des berges (Figure 224).
- **Un passage à gué** est présent sur le cours d'eau. Celui-ci peut provoquer l'apport de limons lors de la traversée du bétail et des engins agricoles.
- Les secteurs rectifiés du cours d'eau créent d'importantes zones d'érosion et alimentent le colmatage du lit sur la partie aval.
- Quelques zones d'érosions de berges ont également été identifiées entre Prat-Sec et le lac de Saint-Gervais, semblant être d'avantage liées à l'absence de ripisylve qu'au piétinement des troupeaux (Figure 225).



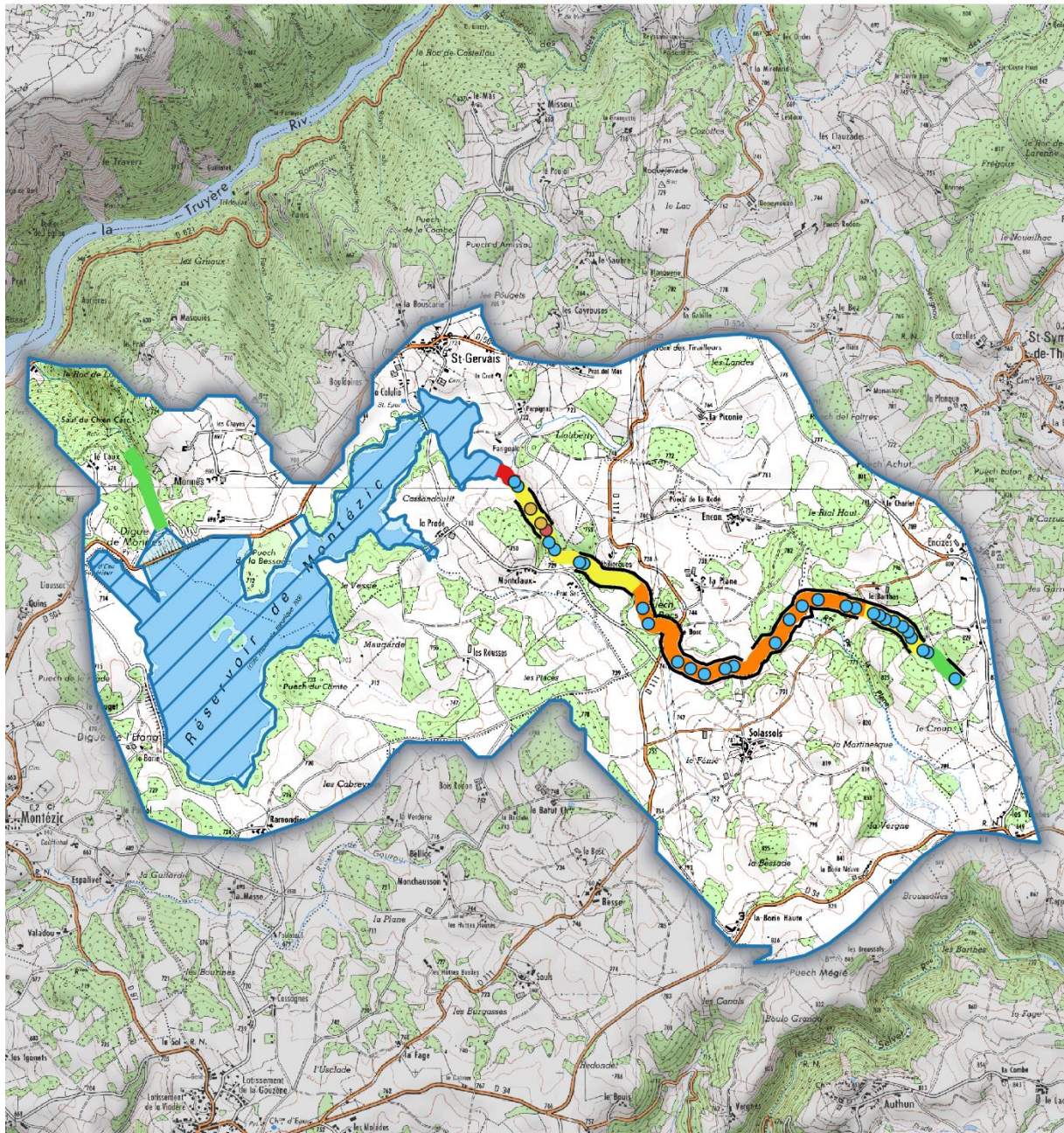
Figure 224 : Berge piétinée



Figure 225 : Secteur d'érosion de berge

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

Vergnes : colmatage et facteurs de colmatage



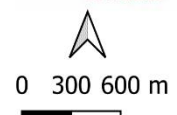
Légende :

Taux de colmatage

- <25%
- 25% - 50%
- 50% - 75%
- >75%

Facteurs de colmatage

- Zone d'érosion
- Abreuvoir dégradé
- Passage à gué
- Linéaire de berge accessible au bétail



Sources : PNR Aubrac - IGN - AEAG / Réalisation : Août 2022

Figure 226 : Carte du colmatage et des facteurs de colmatage des Vergnes

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

20.6. Rectification

La comparaison des photos aériennes de 1956 et de 2019 sur l'IGN a permis d'identifier les travaux de rectification les plus visibles sur le ruisseau des Vergnes, avec **deux secteurs rectifiés** : le premier au niveau de la source, de 203 mètres (Figure 227) et le second de 156 mètres au niveau du Barthas (Figure 228).



Figure 227 : Comparaison des vues aériennes (secteur 1)

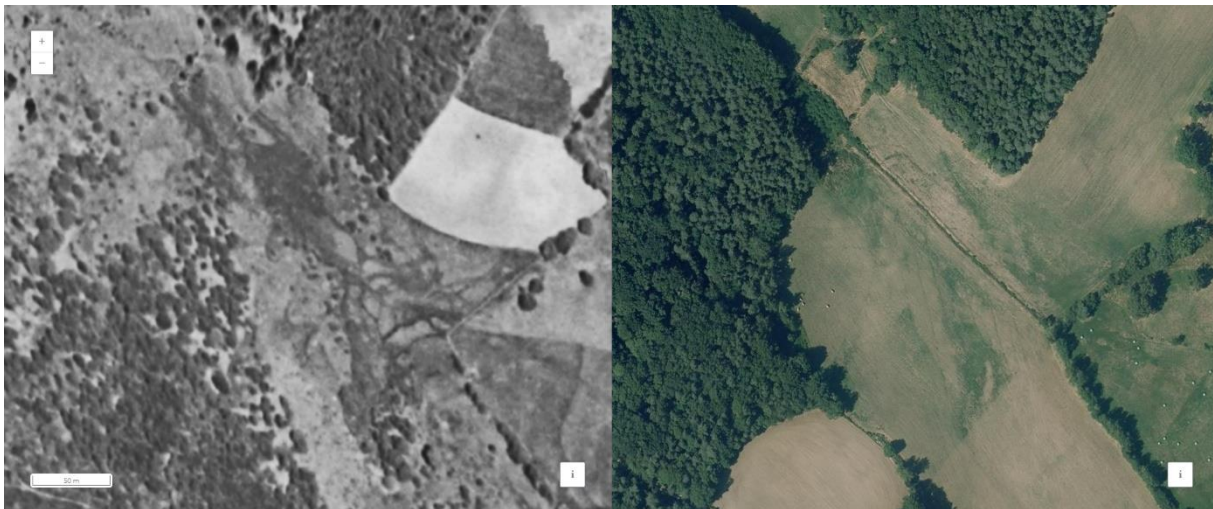
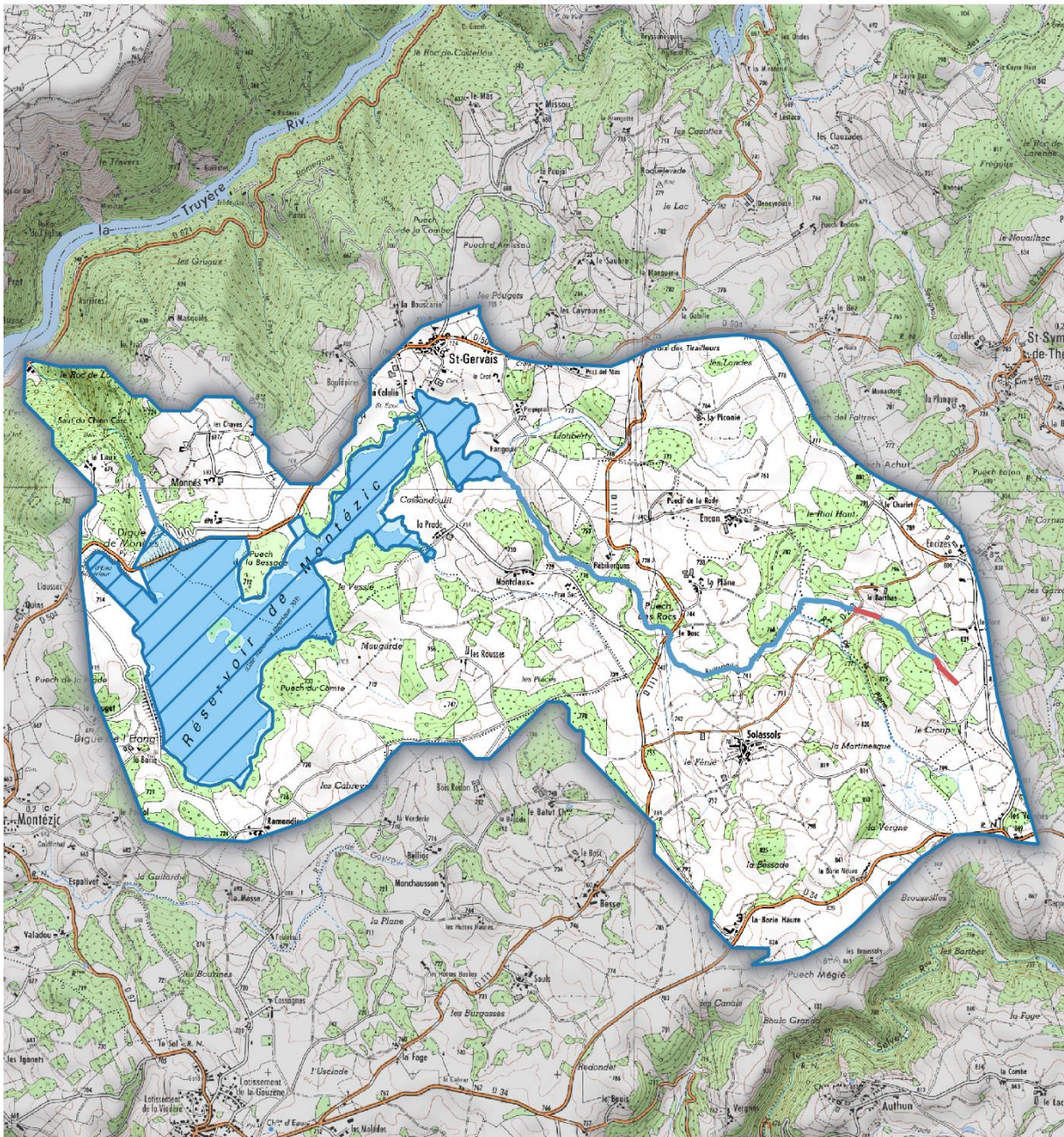


Figure 228 : Comparaison des vues aériennes (secteur 2)

Vergnes : rectifications



Légende :

— Secteur rectifié



Parc
naturel
régional
de l'Aubrac



0 400 800

Sources : PNR Aubrac - IGN - AEAG / Réalisation : Août 2022

Figure 229 : Carte des secteurs rectifiés sur les Ondes

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

20.7. Ouvrages transversaux et obstacles naturels

Le barrage du Monnès, aussi appelé barrage de Montézic est formé par une digue « en remblai » d'une hauteur de 57m et d'une longueur de 820m représente la principale rupture de continuité piscicole et sédimentaire sur le ruisseau des Vergnes. La retenue formée par le barrage est appelée lac de Montézic, elle couvre une superficie de 250 ha pour un volume de 30 Mm³. La centrale de Montézic est une « station de transfert d'énergie par pompage » (STEP) qui développe une puissance de 950 MW. Elle est composée d'une retenue supérieure (Montézic) et d'une retenue inférieure (Couesque). L'eau est turbinée de la retenue supérieure vers la retenue inférieure pour produire de l'énergie en période de forte consommation. Elle est pompée de la retenue inférieure vers la retenue supérieure en période de faible consommation de manière à constituer un stock d'eau.

Hormis le barrage de Montézic, le ruisseau des Vergnes ne traverse que trois ouvrages transversaux (passages busés) présentant une hauteur de chute :

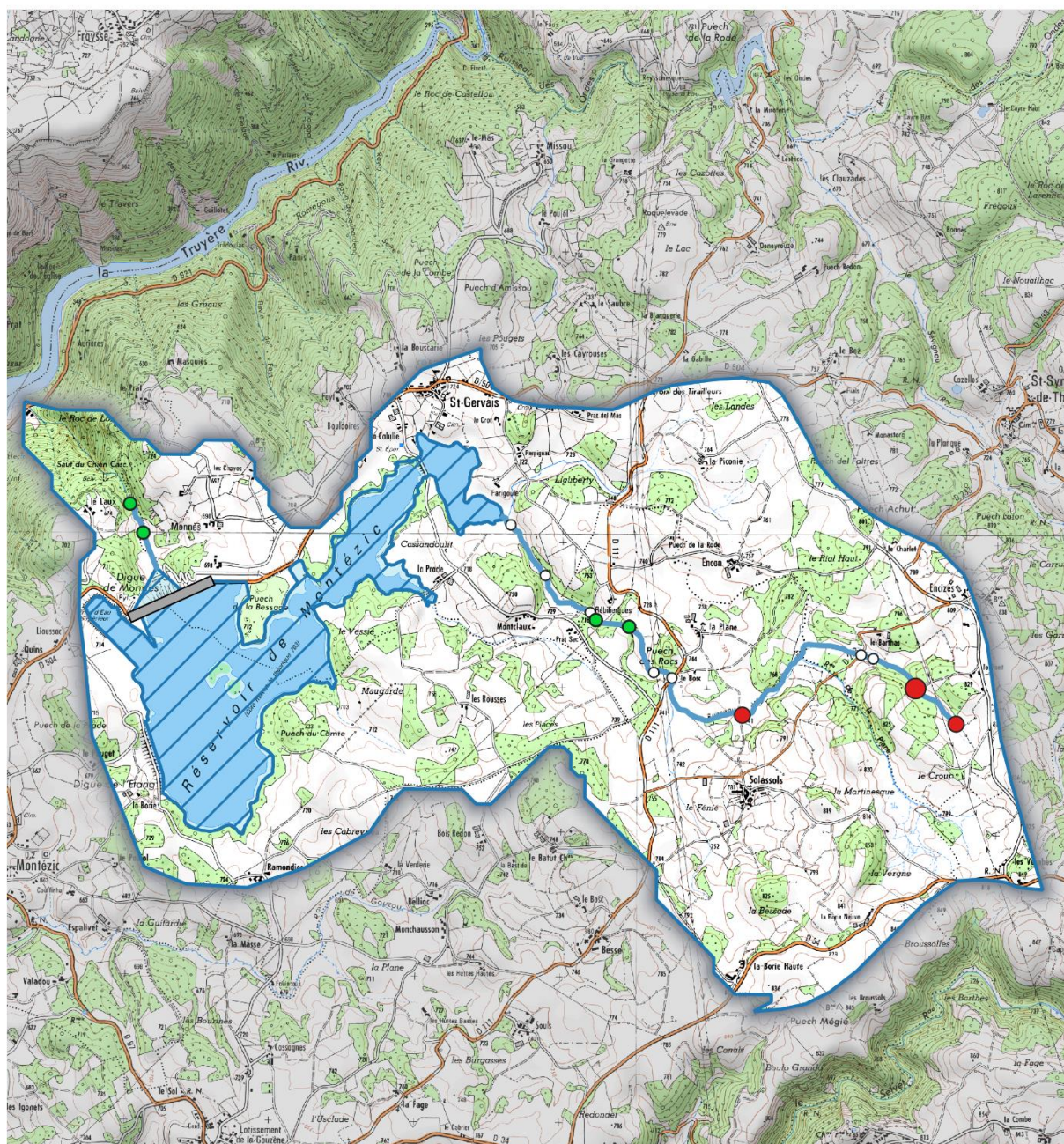
- Les deux premiers ayant des hauteurs de chutes entre 20 et 40 cm sont situés à proximités de la source. Ils ne présentent donc pas d'enjeux particulier en termes de continuité piscicole.
- Le troisième, situé entre les routes départementales D111 et D233, présente une hauteur de chute de 20 cm (Figure 230).



Figure 230 : Buse mal calibrée

Le ruisseau des Vergnes traverse également deux zones de cascades au niveau de Rébiliergues et en aval du barrage qui peuvent constituer des obstacles naturels à la continuité piscicole.

Vergnes : ouvrages transversaux et obstacles naturels



Légende :

Ouvrages artificiels

(hauteur de chute en cm)

○ 0 - 10

● 20 - 30

● 30 - 40

— Barrage 57 mètres

Obstacles naturels

● Cascades



Sources : PNR Aubrac - IGN - AEAG / Réalisation : Août 2022

Figure 231 : Carte des ouvrages transversaux sur les Vergnes

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

20.8. Embâcles

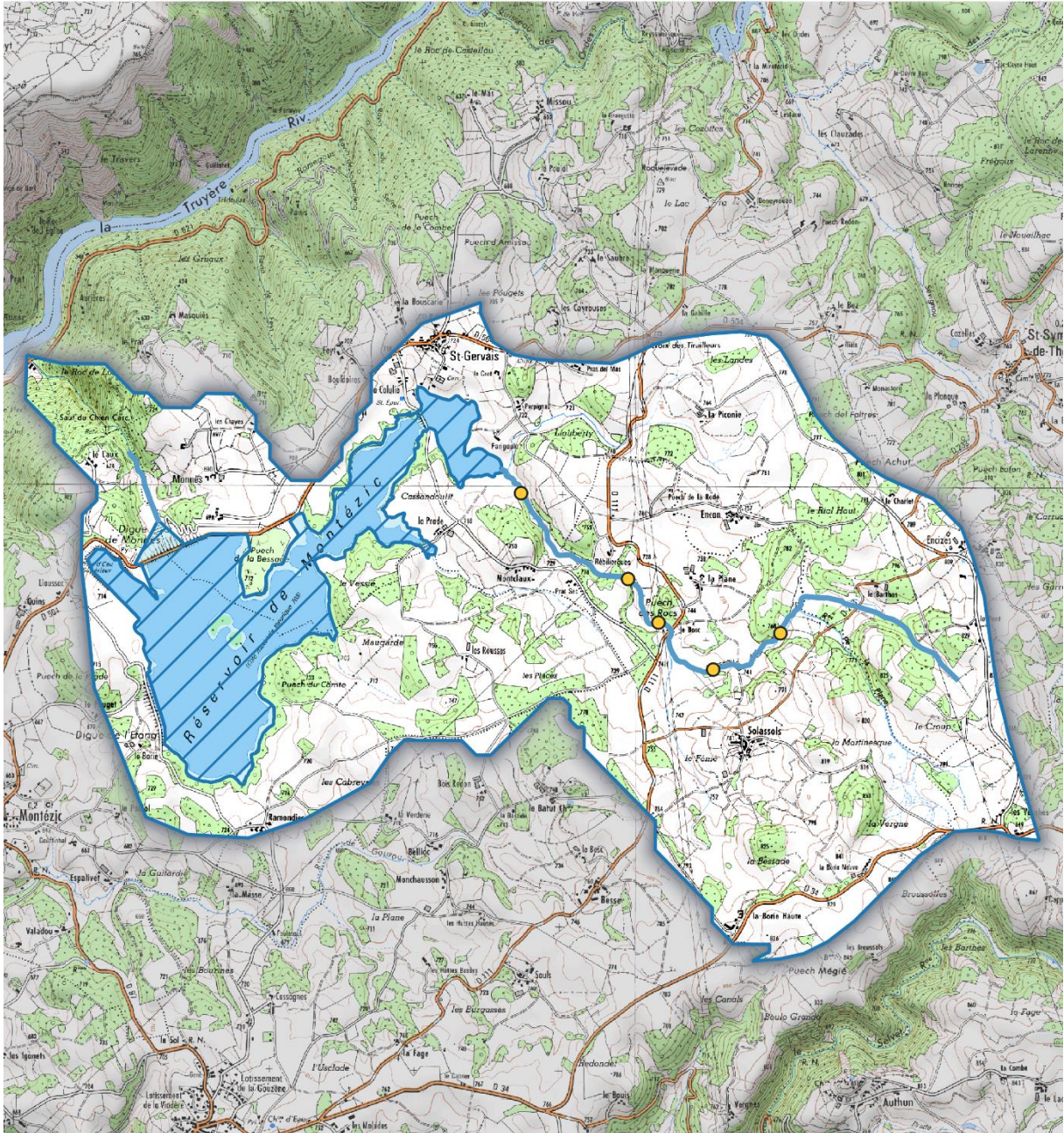
Seuls quelques embâcles sont présents le long du cours d'eau (Figure 232). Ces derniers ne constituent pas nécessairement un facteur aggravant en termes d'inondation puisqu'il n'y a pas d'infrastructures vulnérable à proximité immédiate du ruisseau.

Si la formation d'embâcle fait partie du fonctionnement naturel du cours d'eau, certains d'entre eux présentent cependant un risque en termes d'envoie de parcelles et peuvent également fragiliser certains aménagements tels que les ponts.



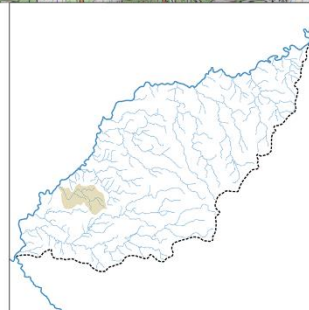
Figure 232 : Embâcles sur le ruisseau des Vergnes

Vergnes : embâcles



Légende :

- Embâcles



Parc
naturel
régional
de l'Aubrac



Sources : PNR Aubrac - IGN - AEAG / Réalisation : Août 2022

Figure 233 : Carte des embâcles sur les Vergnes

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

21. Le ruisseau de Gouzou (FRFRL34_4)

21.1. Présentation

Le ruisseau du Gouzou prend sa source au niveau du lieu-dit de Besse sur la commune de Saint-Amans-des-Cots à 765 mètres d'altitude. Le cours d'eau s'écoule sur 11,1 kilomètres avant de rejoindre la Truyère à 292 mètres d'altitude au niveau du lieu-dit d'Izagues sur la Commune de Montézic (le secteur le plus aval du Gouzou fait la frontière entre les communes de Montézic et de Campouriez). La superficie de son bassin versant est de 21 km².

Le cours d'eau traverse majoritairement des prairies pâturées et plus ponctuellement des zones boisées. Il rejoint au niveau du lieu-dit de Courty (commune de Montézic) un secteur de gorges jusqu'à son point de confluence avec la Truyère.

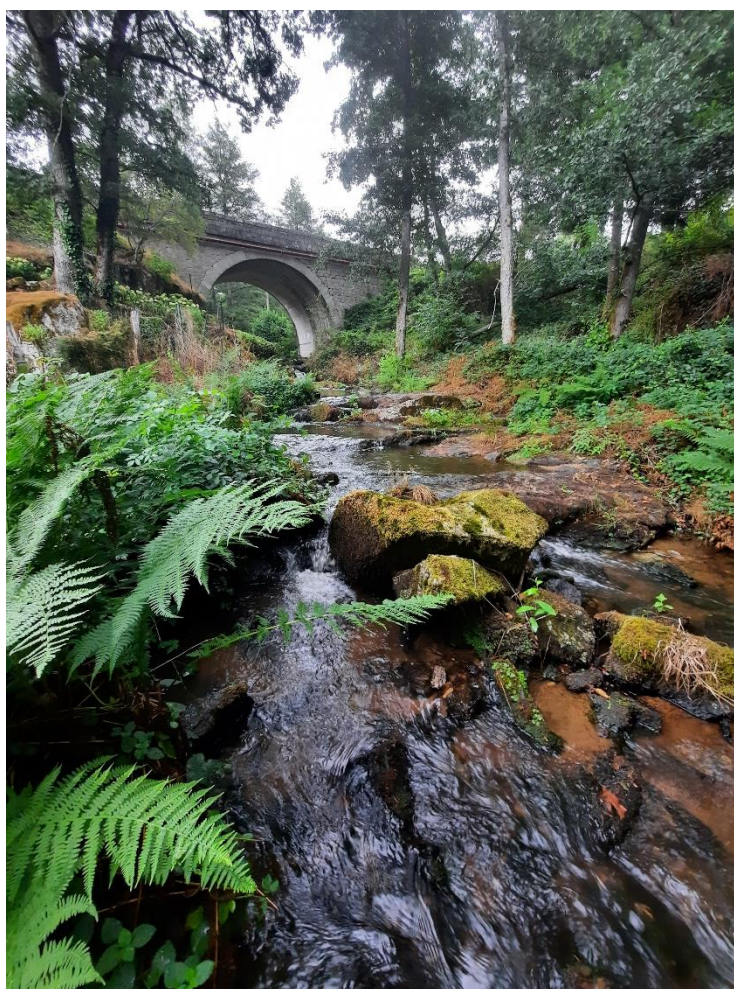


Figure 234 : Pont de la route départementale D97 à l'entrée de Montézic

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

Légende

- Cours d'eau
- Limite des bassins versants du PPG
- Communes du PPG
- Bassin versant du Gouzou

0 2,5 5 km

Sources : PNR Aubrac - AEAG - IGN
Réalisation : PNR Aubrac, Décembre 2022

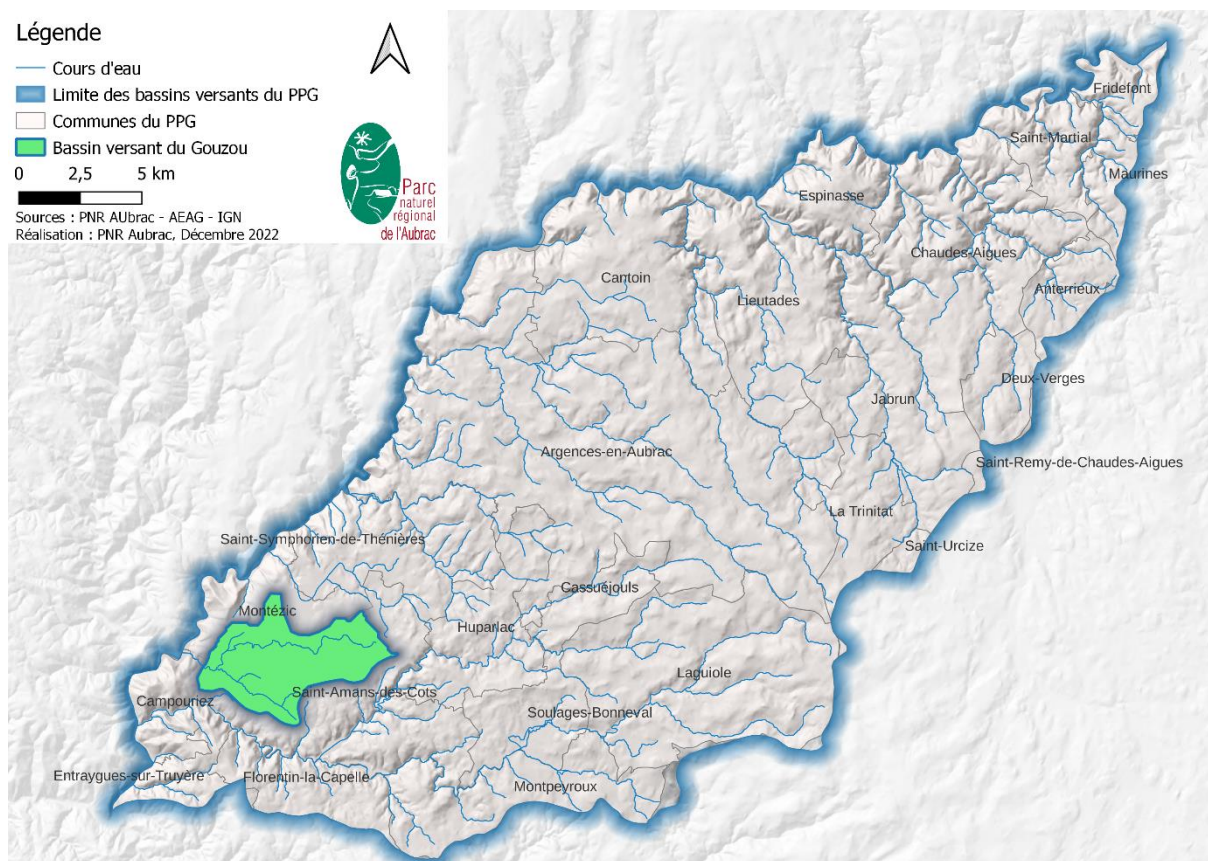


Figure 235 : Carte de présentation du bassin versant du Gouzou

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

21.2. Sécheresse et écoulements

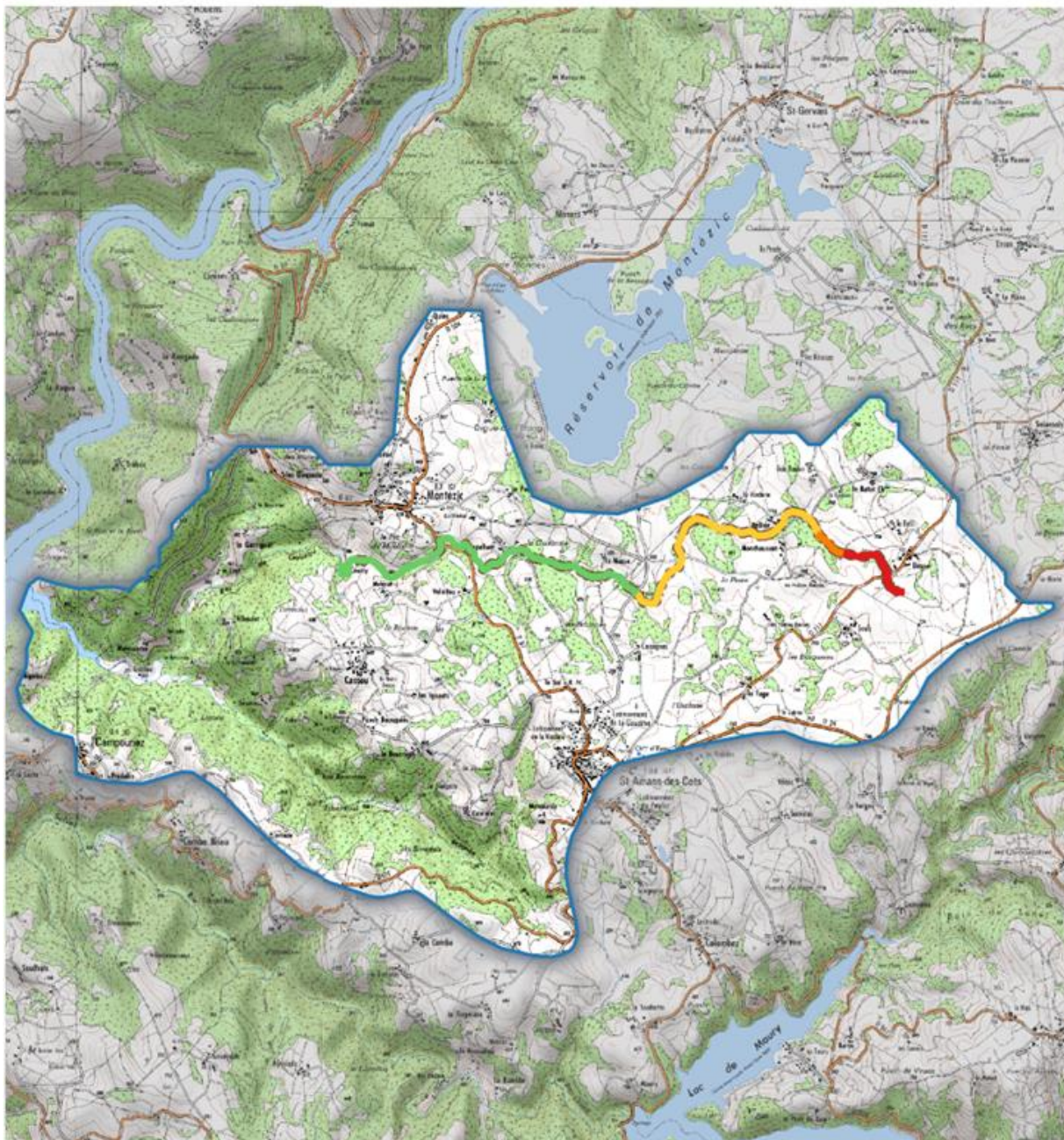
La sécheresse estivale de 2022 a réduit très fortement le débit du Gouzou. La partie la plus impactée concerne le secteur amont avec des zones d'assecs (Figure 236) et d'écoulements non visibles.

Sur le reste du linéaire, l'écoulement bien que visible demeure très faible jusqu'au lieu-dit de la Masse avant de retrouver un débit plus soutenu jusqu'à sa confluence avec la Truyère.



Figure 236 : Ruisseau du Gouzou en situation d'assec

Gouzou : écoulement et sécheresse



Légende :

Écoulements visibles entre le 02/08/2022 et le 09/09/2022

- Assec
- Écoulement non visible
- Écoulement visible faible
- Écoulement visible



0 400 800 m

Sources : PNR Aubrac - IGN - AEAG / Réalisation : Août 2022

Figure 237 : Carte des écoulements sur le Gouzou (été 2022)

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

21.3. Ripisylve

La ripisylve du Gouzou peut être divisée en deux parties distinctes :

De la source au lieu-dit de la Masse : la ripisylve est inexistante ou discontinue et de faible épaisseur hormis en amont de Monchausson, où le cours d'eau traverse une zone boisée avec une ripisylve continue et d'épaisseur moyenne. **Les secteurs sans de ripisylve représentent 16 % du linéaire diagnostiqué.**

Du lieu-dit de la Masse à la Truyère : la ripisylve est généralement large et continue. Seuls trois secteurs présentent une ripisylve discontinue et de faible largeur : en amont et en aval d'Espalivet et en amont du pont de la route départementale D97 (Figure 238).

La ripisylve, composée majoritairement d'aulnes et de saules, présente un bon état sanitaire.

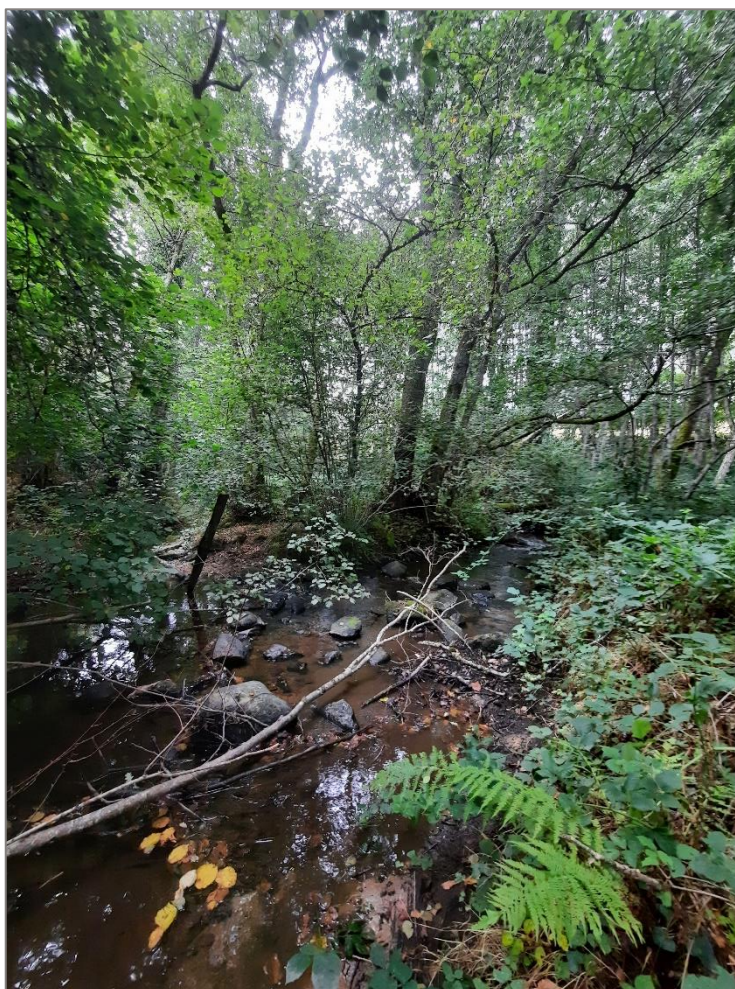
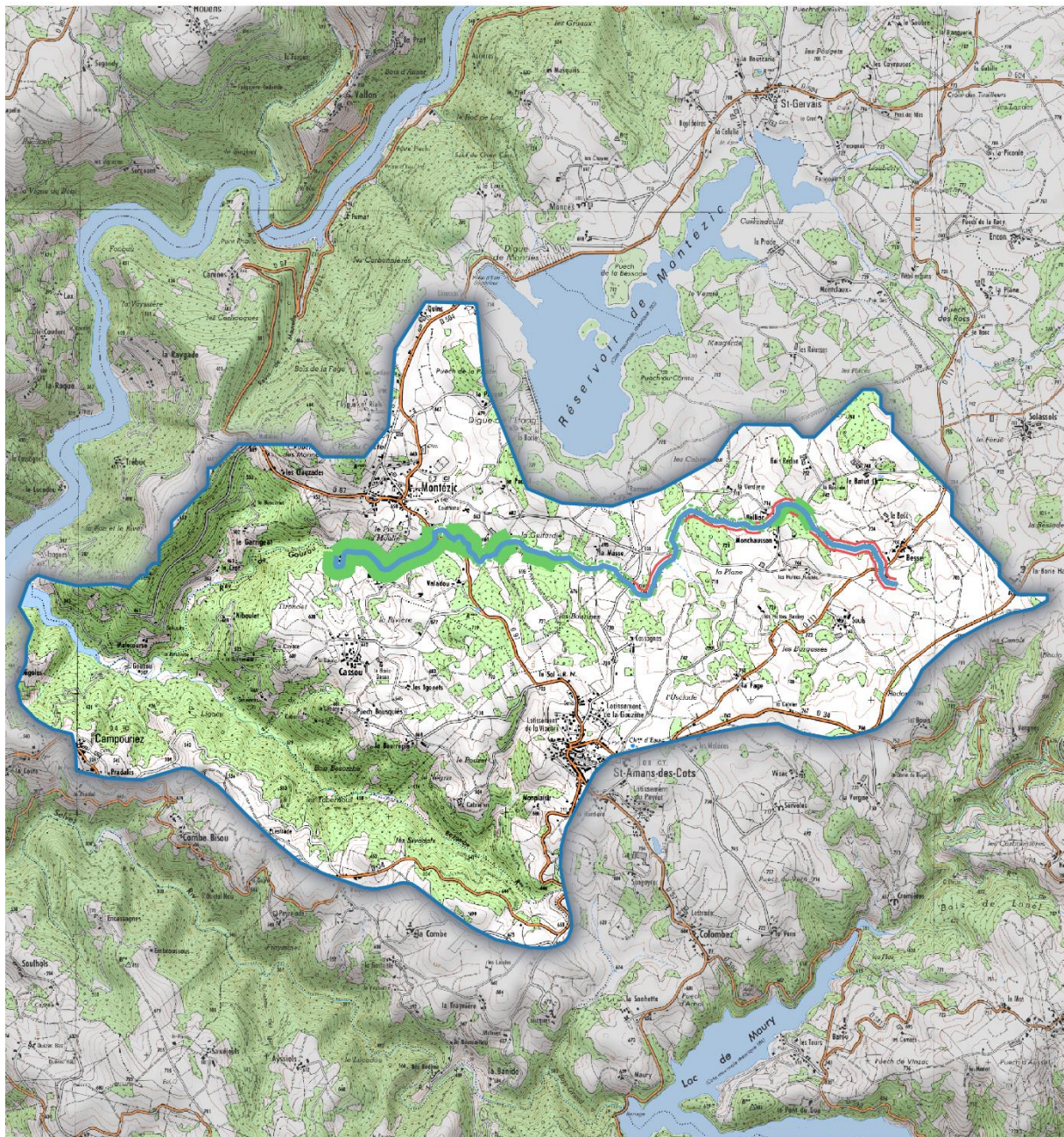


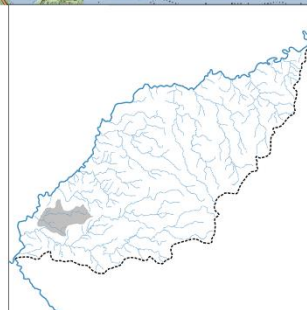
Figure 238 : Ripisylve dense et continue sur le Gouzou

Gouzou : ripisylve rives droite et gauche



Légende :

Densité	Épaisseur
Absente	Faible
Ponctuelle	Moyenne
Discontinue	Large et touffue
Continue	



Sources : PNR Aubrac - IGN - AEAG / Réalisation : Août 2022

Figure 239 : Carte de la présence de ripisylve sur le Gouzou

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

21.4. Faciès et granulométrie

La lecture des faciès d'écoulement du Gouzou permet de diviser le cours d'eau en deux parties distinctes :

- **De la source à la Guitardie** : les vitesses d'écoulement du cours d'eau sont relativement faibles, prédominées par des faciès de types plats lents et plats courants.
- **D'Espilavet à Courty** : les vitesses d'écoulement sont cette fois-ci plus importantes avec des faciès de types rapides et cascades.

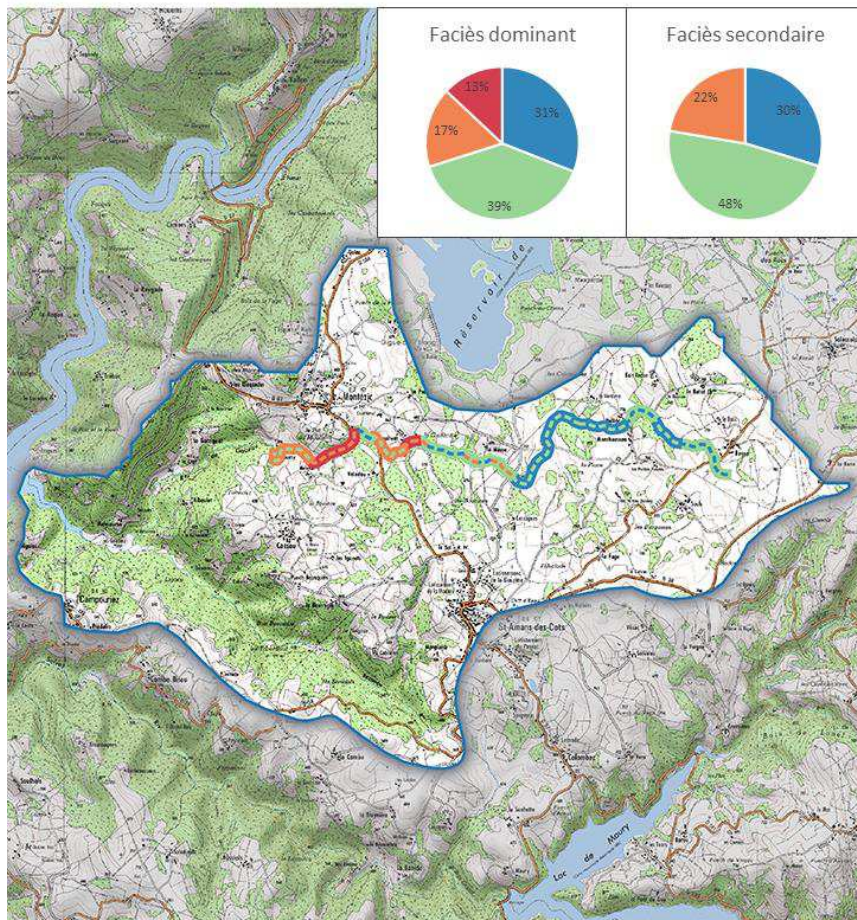
La granulométrie du cours d'eau est largement dominée par la présence de sables (51% du cours d'eau). La présence marquée de sables s'explique à la fois par des vitesses d'écoulement faibles, combinées à la nature granitique des substrats géologiques traversés par le cours d'eau, mais aussi par l'importance du linéaire accessible au bétail.



Figure 240 : Secteur ensablé

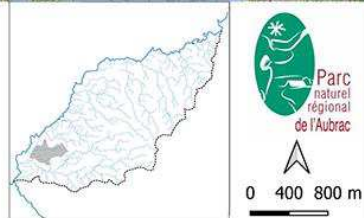
Le secteur aval du Gouzou présente une granulométrie plus grossière de type pierres, blocs et rochers, puisque les vitesses d'écoulement plus rapides permettent d'évacuer vers l'aval la granulométrie la plus fine.

Gouzou : faciès d'écoulement



Légende :

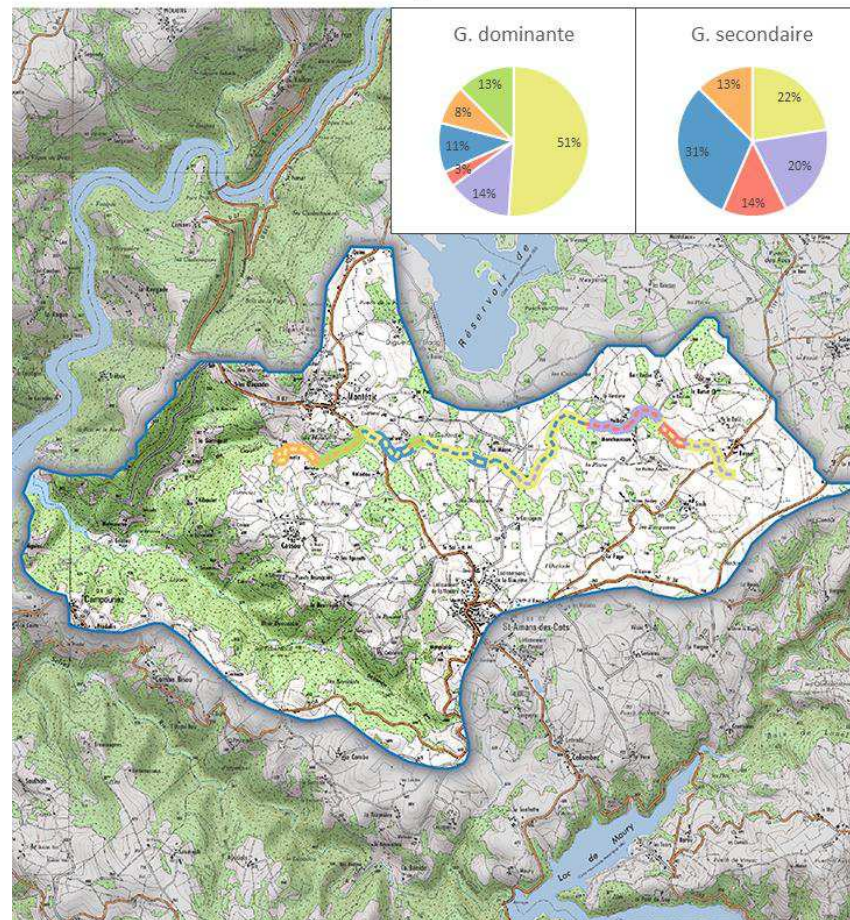
- | | |
|------------------------|--------------------------|
| Faciès dominant | Faciès secondaire |
| Plat lent | Plat lent |
| Plat courant | Plat courant |
| Rapide | Rapide |
| Cascade | |



Sources : PNR Aubrac - IGN - AEAG / Réalisation : Août 2022

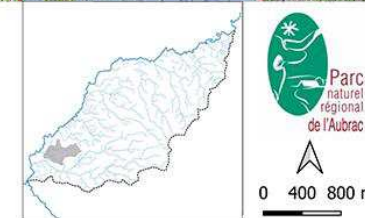
Figure 241 : Carte des faciès d'écoulement du Gouzou

Gouzou : granulométrie



Légende :

- | | |
|---------------------|----------------------|
| G. dominante | G. secondaire |
| Sables | Sables |
| Graviers | Graviers |
| Cailloux | Cailloux |
| Pierres | Pierres |
| Blocs | Blocs |
| Rochers | |



Sources : PNR Aubrac - IGN - AEAG / Réalisation : Août 2022

Figure 242 : Carte de la granulométrie du Gouzou

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception en préfecture : 14/09/2023

21.5. Colmatage

Le diagnostic met en évidence un colmatage très important sur la partie médiane du cours d'eau (Figure 243) avec **6,5 % du linéaire colmaté à plus de 50%**. Les zones de colmatage correspondent essentiellement à des faciès d'écoulement de types plats lents et plats courants, où les vitesses de courant sont trop faibles pour chasser les dépôts de matières fines.



Figure 243 : Secteur fortement colmaté

Le colmatage peut être favorisé par plusieurs facteurs :

D'une part les facteurs naturels :

- Le Gouzou traverse dans sa totalité des sols géologiques composés de granites susceptibles d'alimenter par érosion le cours d'eau en sable.

D'autre part les facteurs anthropiques :

- **34,5 % du linéaire du Gouzou est accessible au bétail** (soit 7,7 km de berges). Le bétail en allant s'abreuver dans le cours d'eau dégrade les berges et induit un apport conséquent de terre et de matière organique dans le cours d'eau favorisant

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

le colmatage du lit (Figure 244). Plus de **67 points d'abreuvement dégradés** ont été observés le long du cours d'eau engendrant parfois une forte érosion des berges.



Figure 244 : Troupeau ayant accès au cours d'eau

- **19 passages à gué** sont présents sur le cours d'eau. Certains d'entre eux, en mauvais état, peuvent provoquer l'apport de limons lors de la traversée du bétail et des engins agricoles (Figure 245).



Figure 245 : Passage à gué dégradé

- Quelques zones d'érosions de berges ont également été identifiées, semblant être d'avantage liées à la dynamique du cours d'eau. Ces zones d'érosion contribuent également à l'ensablement du cours d'eau (Figure 246).

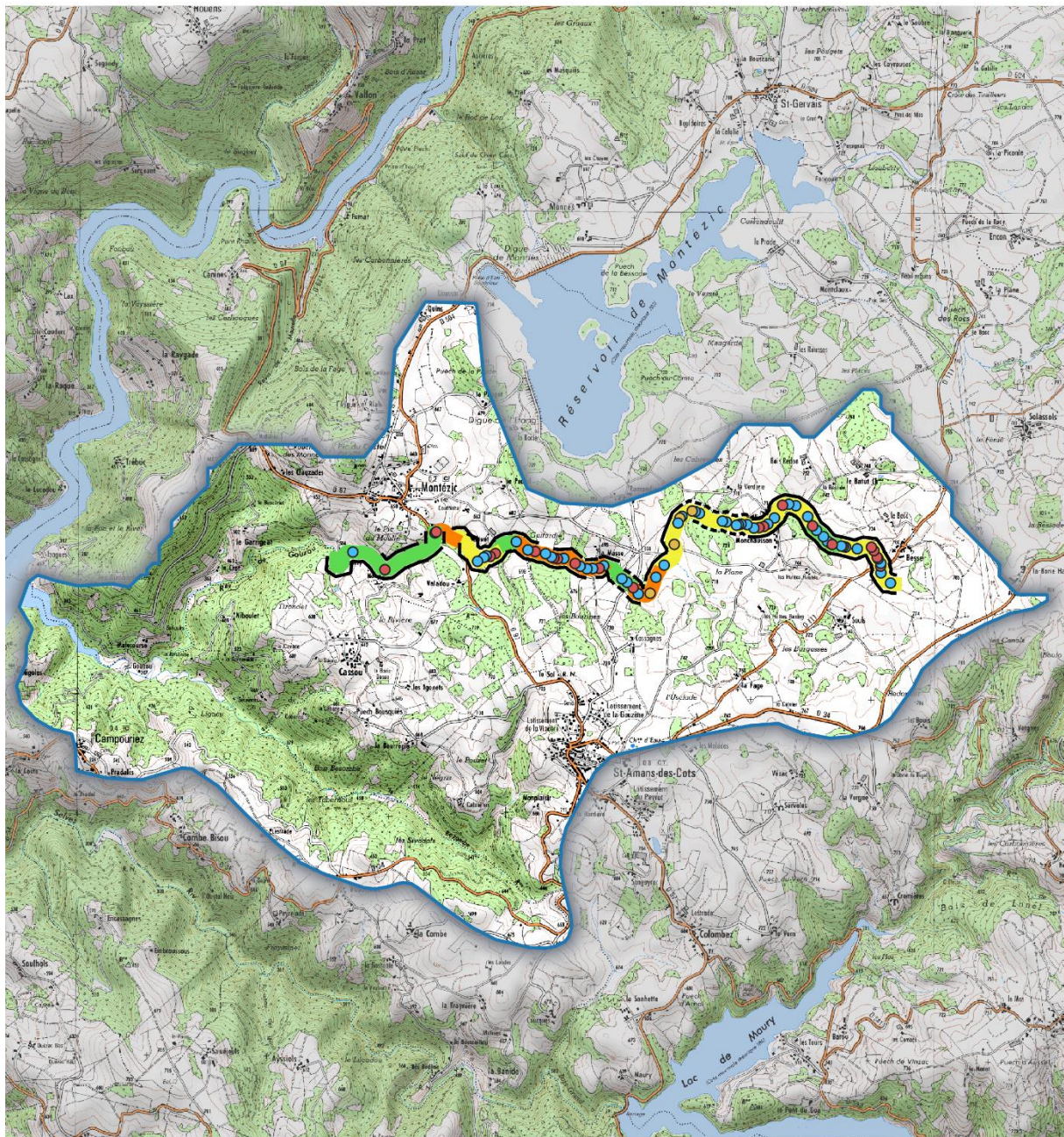
Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023



Figure 246 : Zone d'érosion de berge alimentant le cours d'eau en sable

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

Gouzou : colmatage et facteurs de colmatage



Légende :

Taux de colmatage

■ <25%

■ 25% - 50%

■ 50% - 75%

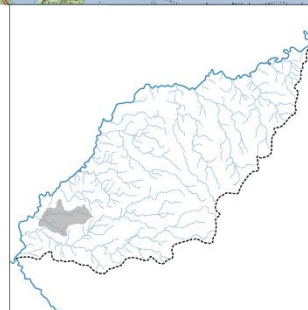
Facteurs de colmatage

● Abreuvoir dégradé

● Passage à gué

● Zone d'érosion

Linéaire de berge accessible au bétail



0 400 800 m

Sources : PNR Aubrac - IGN - AEAG / Réalisation : Août 2022

Figure 247 : Carte du colmatage et des facteurs de colmatage du Gouzou

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

21.6. Rectification

Aucune rectification n'a été identifiée d'après les comparaisons de vue aérienne. Cela n'exclut cependant pas la possibilité de rectification de certains secteurs de cours d'eau.

21.7. Ouvrages transversaux et obstacles naturels

Sur le secteur amont, peu après sa source, le Gouzou traverse trois buses mal calibrées avec des hauteurs de chutes comprises entre 10 et 30 cm. Ces obstacles à l'écoulement, étant situés relativement proche de la source, ils ne présentent pas d'enjeu majeur en termes de continuité piscicole.

Sur la partie médiane, le cours traverse :

- Une buse mal calibrée au niveau d'Espalivet avec une hauteur de chute de 40 cm.
- Juste en amont du pont de la route départementale D97, le cours d'eau traverse une vanne avec une hauteur de chute de 20 cm puis un seuil d'une hauteur de chute de 120 cm. Ce dernier constitue une forte rupture à la continuité piscicole et sédimentaire (Figure 248).

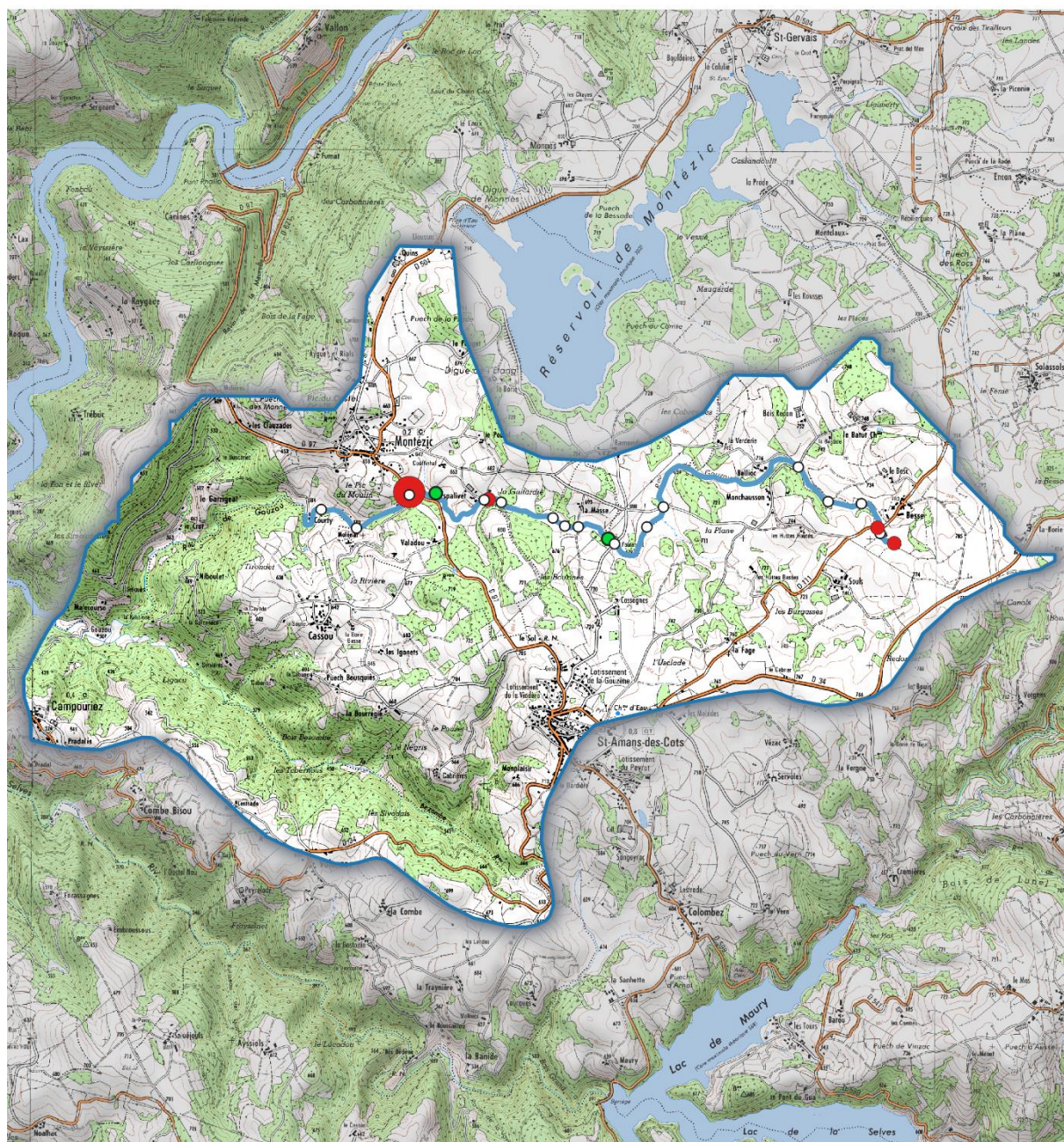


Figure 248 : Seuil créant un obstacle à la continuité écologique



Figure 249 : Secteur de cascades sur le Gouzou

Gouzou : ouvrages transversaux et obstacles naturels



Légende :

Ouvrages artificiels

(hauteur de chute en cm)

○ 0 - 20

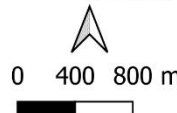
● 20 - 50

● 50 - 75

● 75 - 130

Obstacles naturels

● Cascades



Sources : PNR Aubrac - IGN - AEAG / Réalisation : Août 2022

Figure 250 : Carte des ouvrages transversaux sur le Gouzou

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

21.8. Embâcles

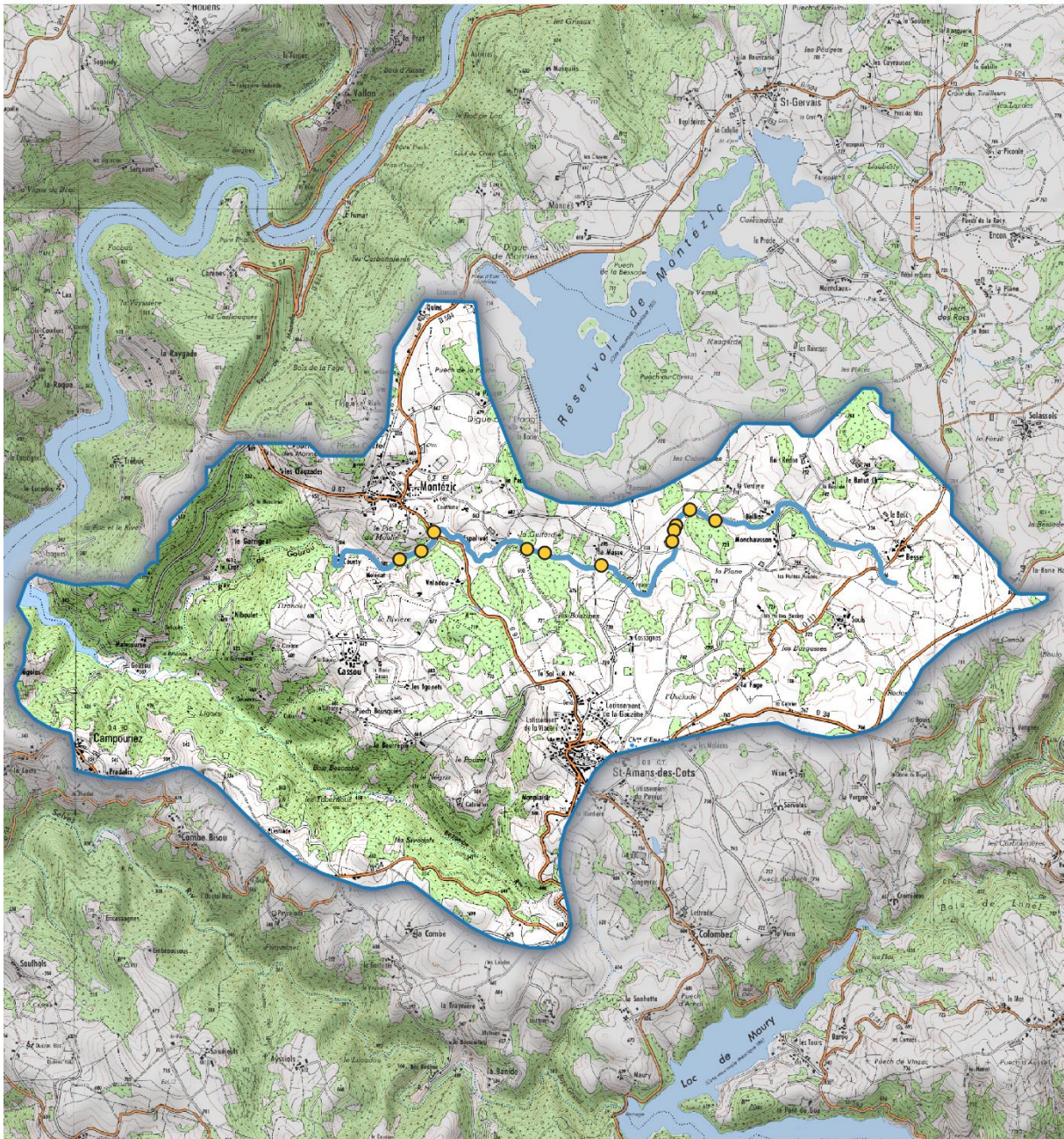
Plusieurs embâcles sont présents sur le Gouzou. Ils sont retrouvés majoritairement sur les secteurs boisés traversés par le cours d'eau (Figure 251).

Ces embâcles ne constituent pas un facteur aggravant en termes de risque d'inondation mais un ennoisement des parcelles reste possible. Ils présentent en revanche un intérêt en apportant des caches piscicoles au cours d'eau.



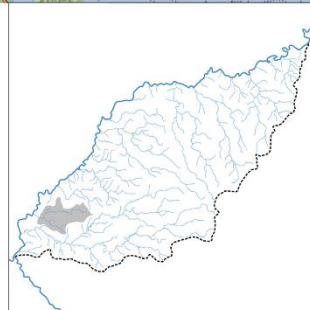
Figure 251 : Embâcles présent sur le Gouzou

Gouzou : embâcles



Légende :

- Embâcles



Sources : PNR Aubrac - IGN - AEAG / Réalisation : Août 2022

Figure 252 : Carte des embâcles sur le Gouzou

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

22. Le Selvet (FRFRL62_1)

22.1. Présentation

Le Selvet prend sa source en amont de la D921 vers le Burgas (La Terrisse, Argences-en-Aubrac) à 1 150 mètres d'altitude, il s'écoule sur 25,7 Km avant de confluer avec la Selves dans le lac de Maury à 590 mètres d'altitude, sur la commune de Saint-Amans-des-Côts.

Le Selvet prend sa source sur des zones d'estives où de nombreuses zones humides sont présentes dans le lit majeur et en connexion directe avec le cours d'eau. Il alimente ensuite le Lac des Chèvres (réservoir d'eau potable) situé sur son cours, puis traverse un secteur de prairies bocagères jusqu'à Mayrinhac, avant de rejoindre une zone de gorges jusqu'au lac de Maury.

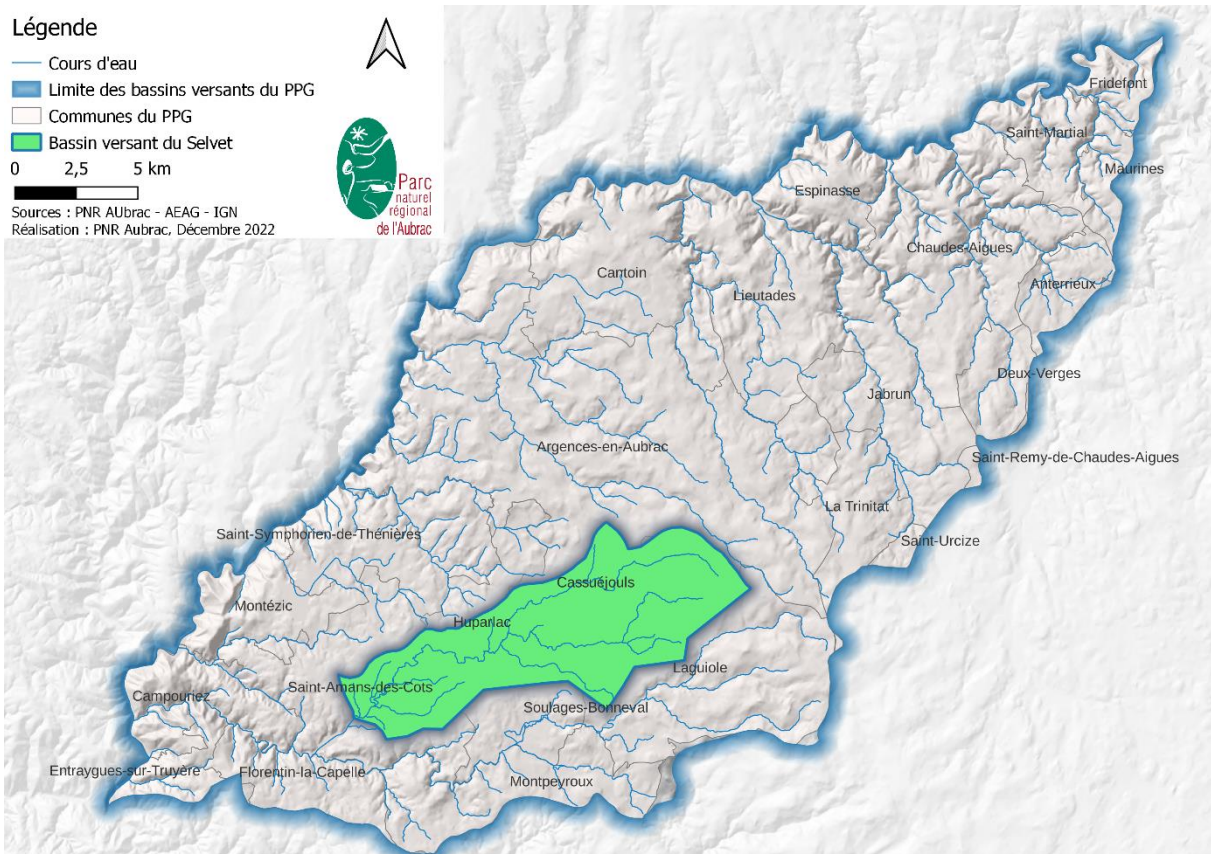


Figure 253 : Carte de présentation du bassin versant du Selvet

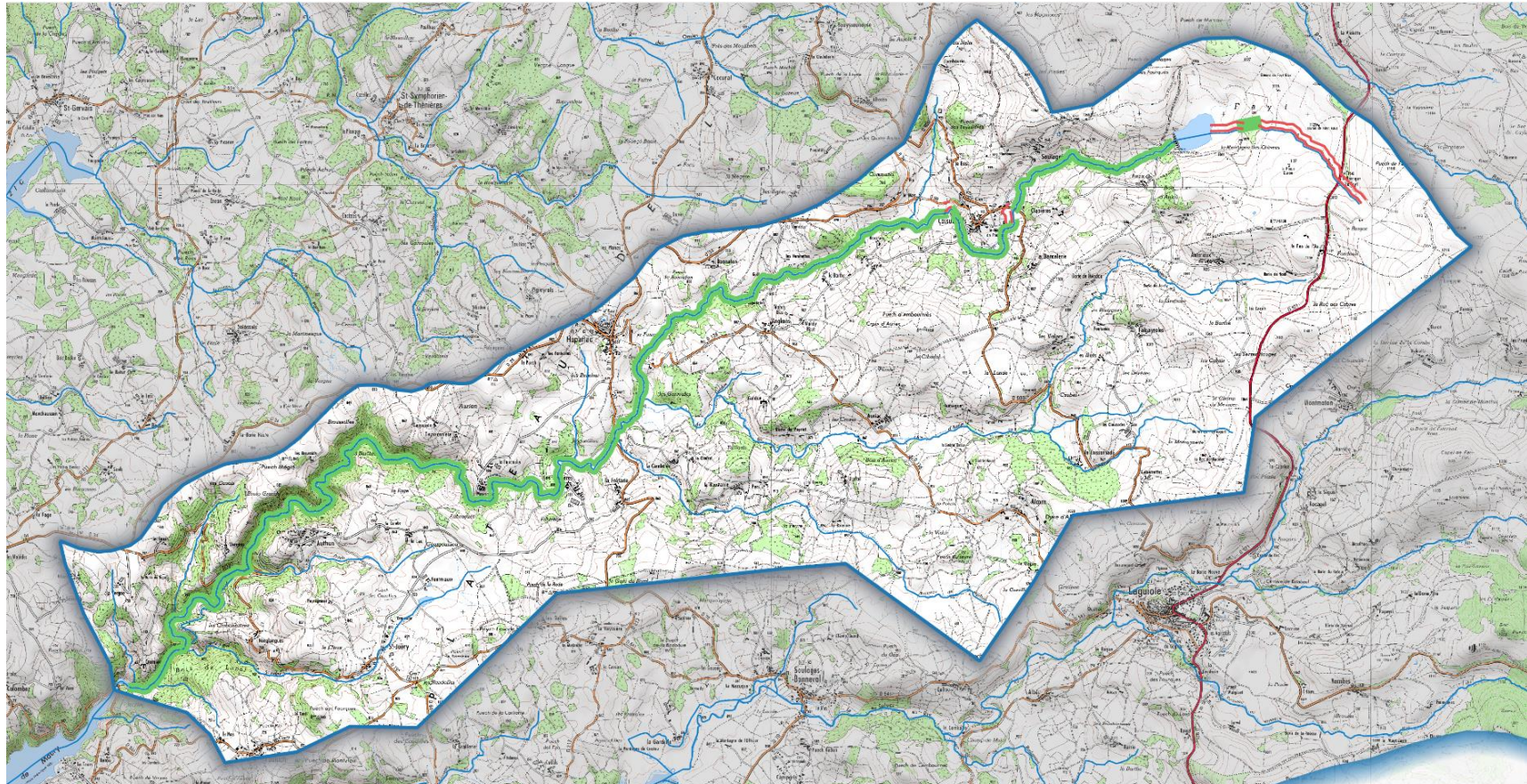
Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

22.2. Ripisylve

La ripisylve du Selvet peut être divisée en trois parties distinctes :





- **De la source du Selvet au lac des Chèvres**, la ripisylve est inexistante. Le cours d'eau traverse des zones d'estive où la ripisylve est absente en rives droite et gauche sur 2 km de long. Seule une strate herbacée de type mégaphorbiaie (formation végétale constituée de grandes plantes herbacées) est généralement en place apportant un minimum d'ombrage au cours d'eau à l'exception d'un tunnel végétal dans une zone de plus forte pente.
- **Du lac des Chèvres à Mayrinhac**, la ripisylve forme un cordon continu d'Aulnaie-frênaie de faible épaisseur. Les boisements sont en bon état sanitaire malgré une majorité de sujets âgés et une faible diversité. La ripisylve est bien adaptée et fonctionnelle vis-à-vis du cours d'eau (ombrage, cache piscicole, stabilité des berges, ...)
- **De l'aval de Mayrinhac jusqu'au lac de Maurty**, le cours d'eau traverse une zone de gorge boisées (hêtraie). La ripisylve y est dense et continue.

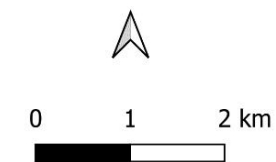
Selvet : ripisylve



Légende :

Densité et épaisseur de la ripisylve (diagnostic 2014)

-  Absente
-  Ponctuelle et faible
-  Continue et moyenne
-  Continue et large



Sources : PNR Aubrac - IGN - AEAG / Réalisation : Janvier 2023

Figure 254 : Carte de la présence de ripisylve sur le Selvet (source : PNR Aubrac 2014)

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception en préfecture : 14/09/2023

22.3. Faciès, granulométrie et colmatage

Les données utilisées pour la réalisation des cartes (Figure 257, Figure 258 et Figure 259) proviennent du diagnostic 2014.

En 2014, le Selvet présentait :

- Un taux de colmatage supérieur à 50 % sur 26 % du linéaire au niveau de Soulages (Cassuéjous), puis de l'aval de Cassuéjous à Huparlac et enfin sur le secteur en amont du barrage de Maury.
- Un taux de colmatage entre 25 et 50 % sur 46 % du linéaire sur le secteur de Cassuéjous, puis d'Huparlac à Mayrinhac et enfin sur certaines zones de gorges en amont du lac de Maury.

Le colmatage est favorisé par plusieurs facteurs :

D'une part les facteurs naturels :

- A partir de Cassuéjous, le Selvet traverse des substrats granitiques susceptibles d'alimenter par érosion le cours d'eau en sable.
- Le secteur granitique en aval de Cassuéjous jusqu'à Huparlac est particulièrement sensible à l'ensablement.
- Les très nombreux affluents du Selvet, situés sur un sol granitique sont des apports non négligeables de sables.

D'autre part, les facteurs anthropiques :

- **9,6 km de cours d'eau accessibles au bétail lors du diagnostic 2014 sur le Selvet** sur au moins une des deux berges. Le bétail en allant s'abreuver dans le cours d'eau dégrade les berges et induit un apport conséquent de terre et de matière organique dans le cours d'eau favorisant le colmatage du lit. **73 points d'abreuvement dégradés** ont été observés le long du cours d'eau engendrant parfois une forte érosion des berges.
- **18 passages à gué** ont été recensés sur le cours d'eau. Certains d'entre eux, en mauvais état, peuvent provoquer l'apport de limons et de sables lors de la traversée
- **Les drains agricoles** apportent eux aussi des sables et des limons au cours d'eau.
- **192 mètres linéaires de cours d'eau recalibré**, au niveau du lac de Chèvres.
- **Le lac de Maury** bloque le transit sédimentaire et favorise le colmatage du cours d'eau dans la zone d'influence du barrage. Il n'a pas été observé de colmatage important en amont du Lac des Chèvres.

Lors du précédent programme pluriannuel de gestion de la Selves (2016-2022), des travaux visant à réduire l'érosion des berges et le colmatage du lit de la rivière ont été réalisés.

Les travaux réalisés dans ce cadre sur le Selvet étaient :

- 41 aménagements de points d'abreuvement (descentes aménagées ou abreuvoirs gravitaires)
- 21 restaurations de passages à gué
- 7 km de mise en défens des berges (pose de clôtures)

Au total, ce sont **9,3 km de berges** qui ont été traités chez 16 agriculteurs.



Figure 255 : Abreuvement direct (avant travaux)



Figure 256 : Abreuvement direct (après travaux)

Selvet : faciès d'écoulement 2014

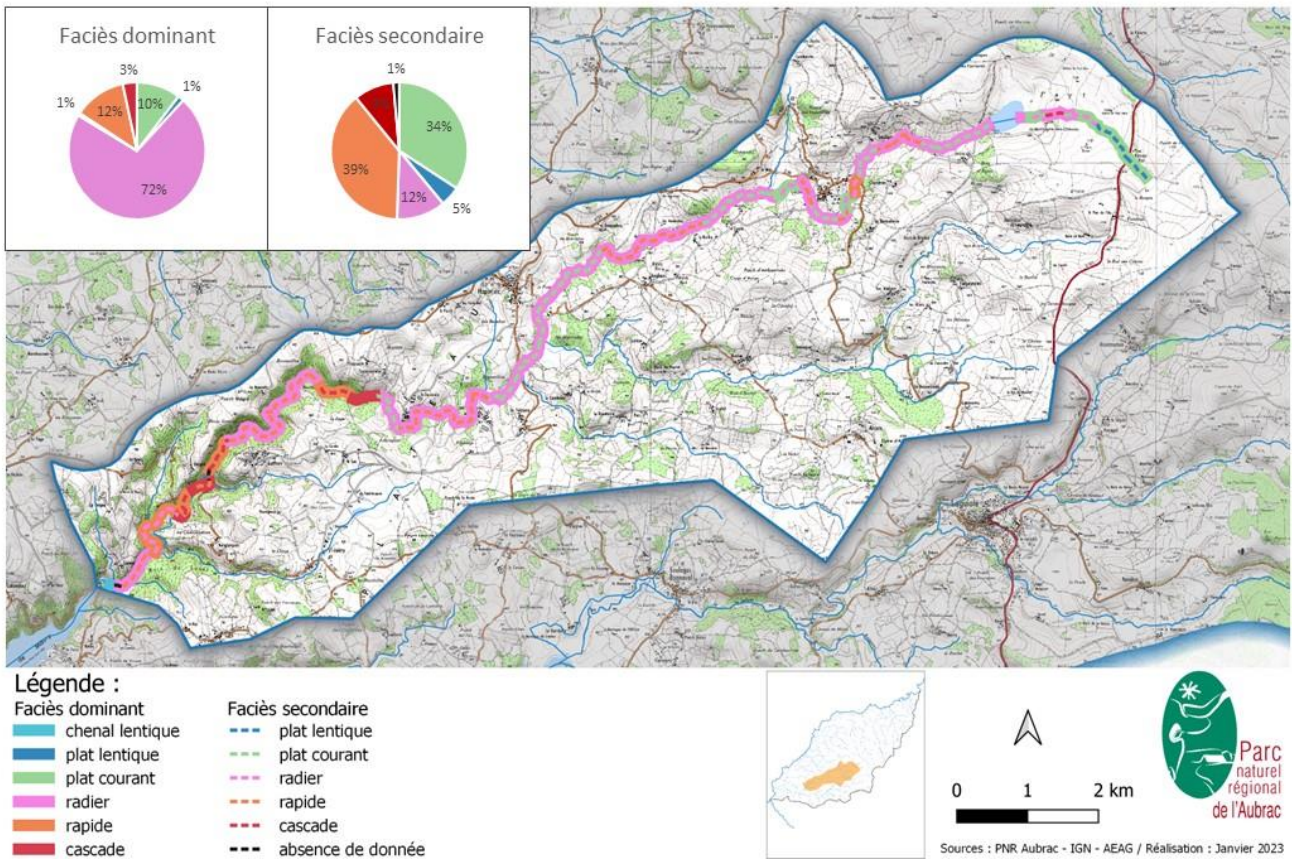


Figure 257 : Carte des faciès d'écoulement du Selvet (source : PNR Aubrac 2014)

Selvet : granulométrie 2014

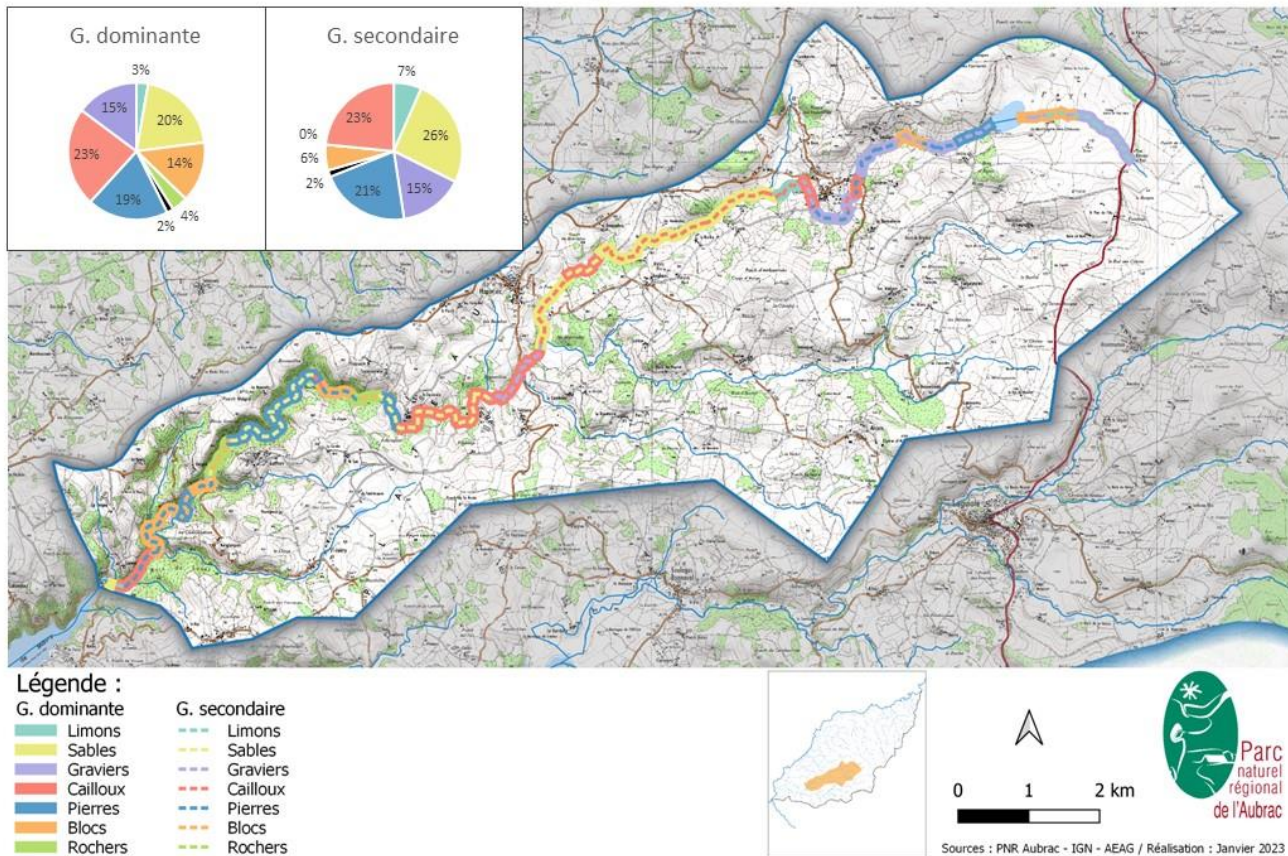
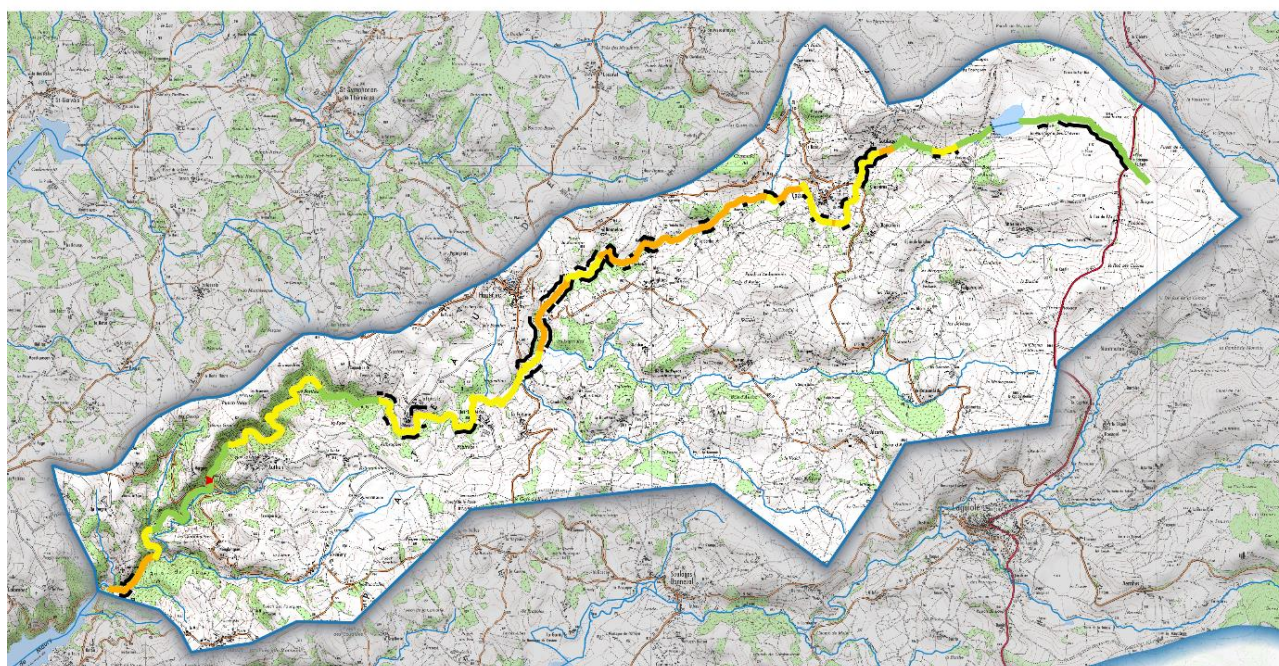


Figure 258 : Carte de la granulométrie du Selvet (source : PNR Aubrac 2014)

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

Selvet : colmatage 2014



Légende :

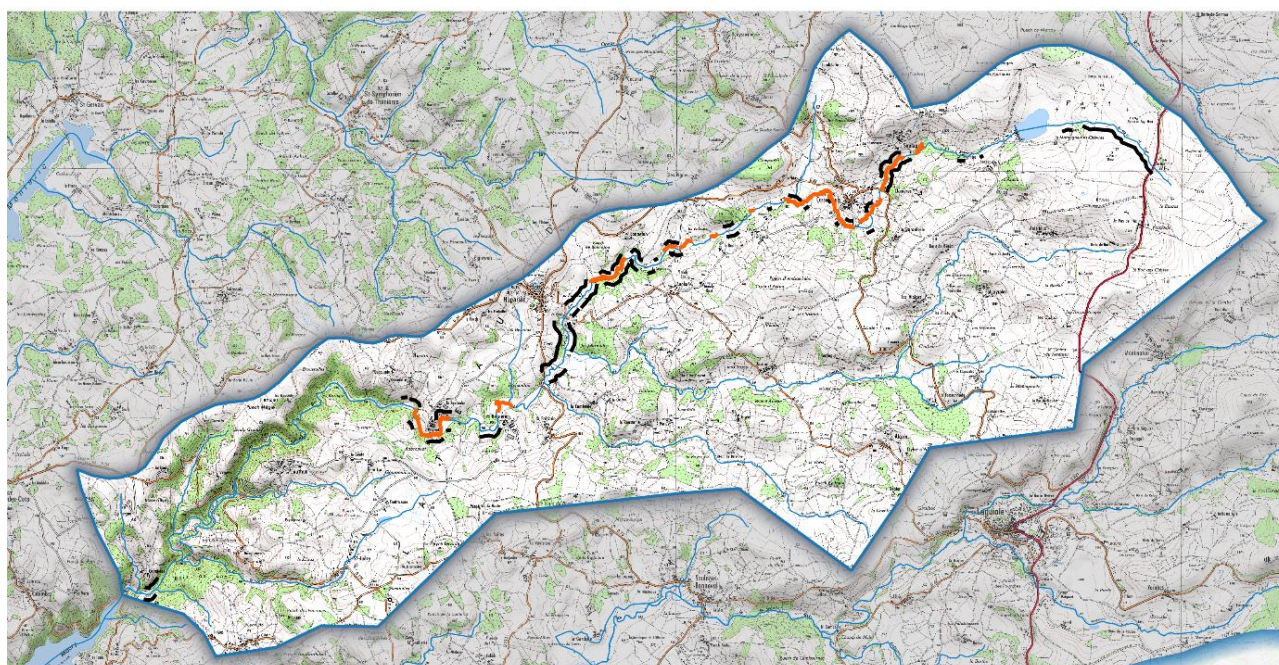
Taux de colmatage	Facteur de colmatage
— <25%	— Linéaire de berges accessibles au bétail
— 25-50%	
— 50-75%	
— >75%	



Sources : PNR Aubrac - IGN - AEAG / Réalisation : Janvier 2023

Figure 259 : Carte du colmatage du Selvet lors du diagnostic 2014 (source : PNR Aubrac 2014)

Selvet : accessibilité au bétail



Légende :

Diagnostic 2014	— Linéaire de berges accessibles au bétail
Travaux réalisés 2016 - 2022	— Linéaire de berges non accessibles au bétail



Sources : PNR Aubrac - IGN - AEAG / Réalisation : Janvier 2023

Figure 260 : Carte du linéaire de travaux réalisés dans l'ancien PPG en lien avec le linéaire accessible au bétail de 2014 (source : PNR Aubrac 2014)

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

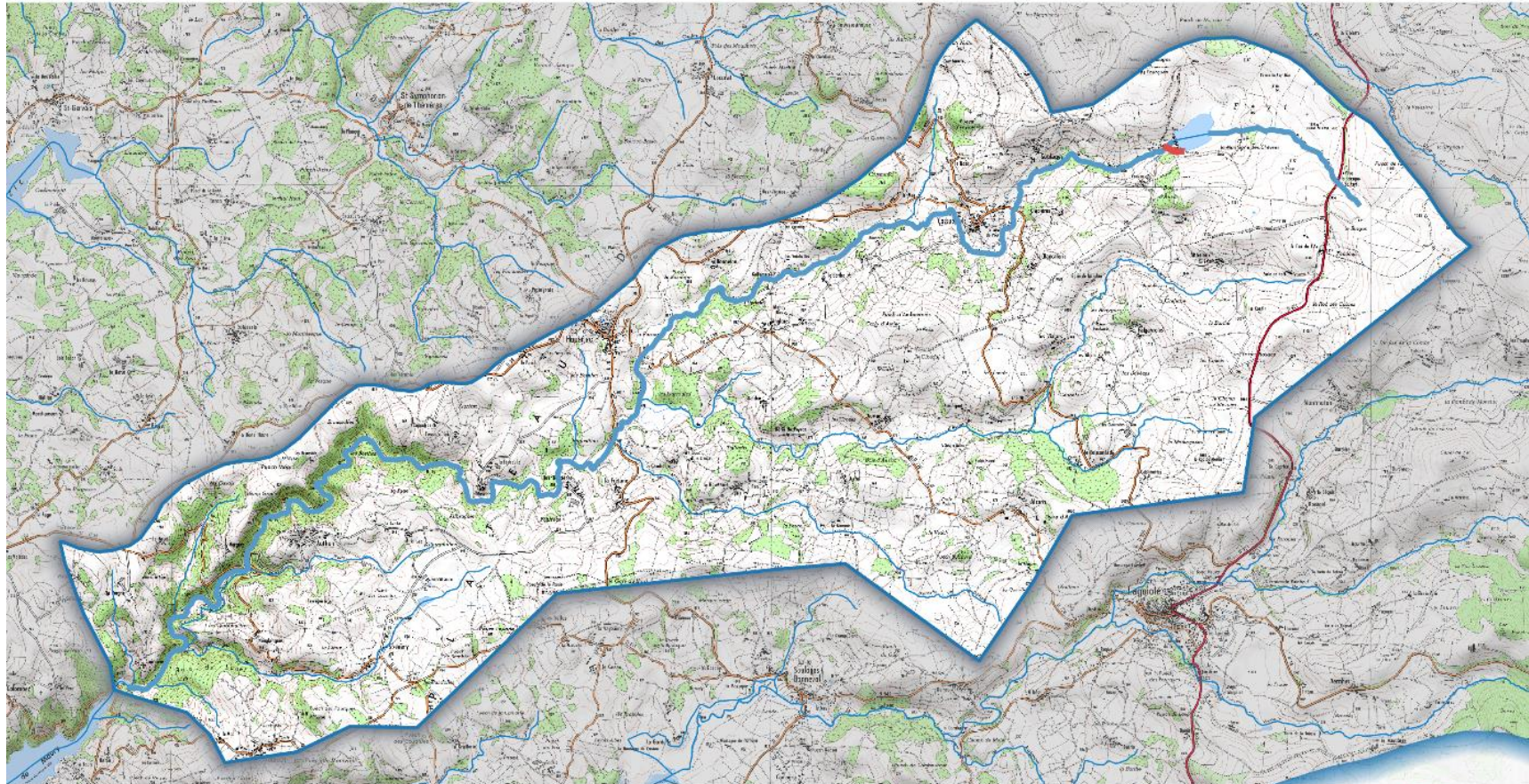
22.4. Rectification

La comparaison des photos aérienne de 1956 et de 2022 sur l'IGN a permis d'identifier les travaux de rectification les plus visibles sur le Selvet (Figure 261). Un secteur rectifié a été identifié en aval du lac des Chèvres, représentant approximativement **192 m linéaires**.



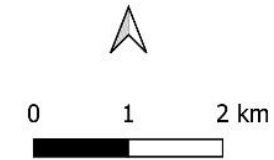
Figure 261 : Comparaison des vues aériennes

Selvet : rectifications



Légende :

— Secteur rectifié



Sources : PNR Aubrac - IGN - AEAG / Réalisation : Janvier 2023

Figure 262 : Carte des secteurs rectifiés sur le Selvet

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception en préfecture : 14/09/2023

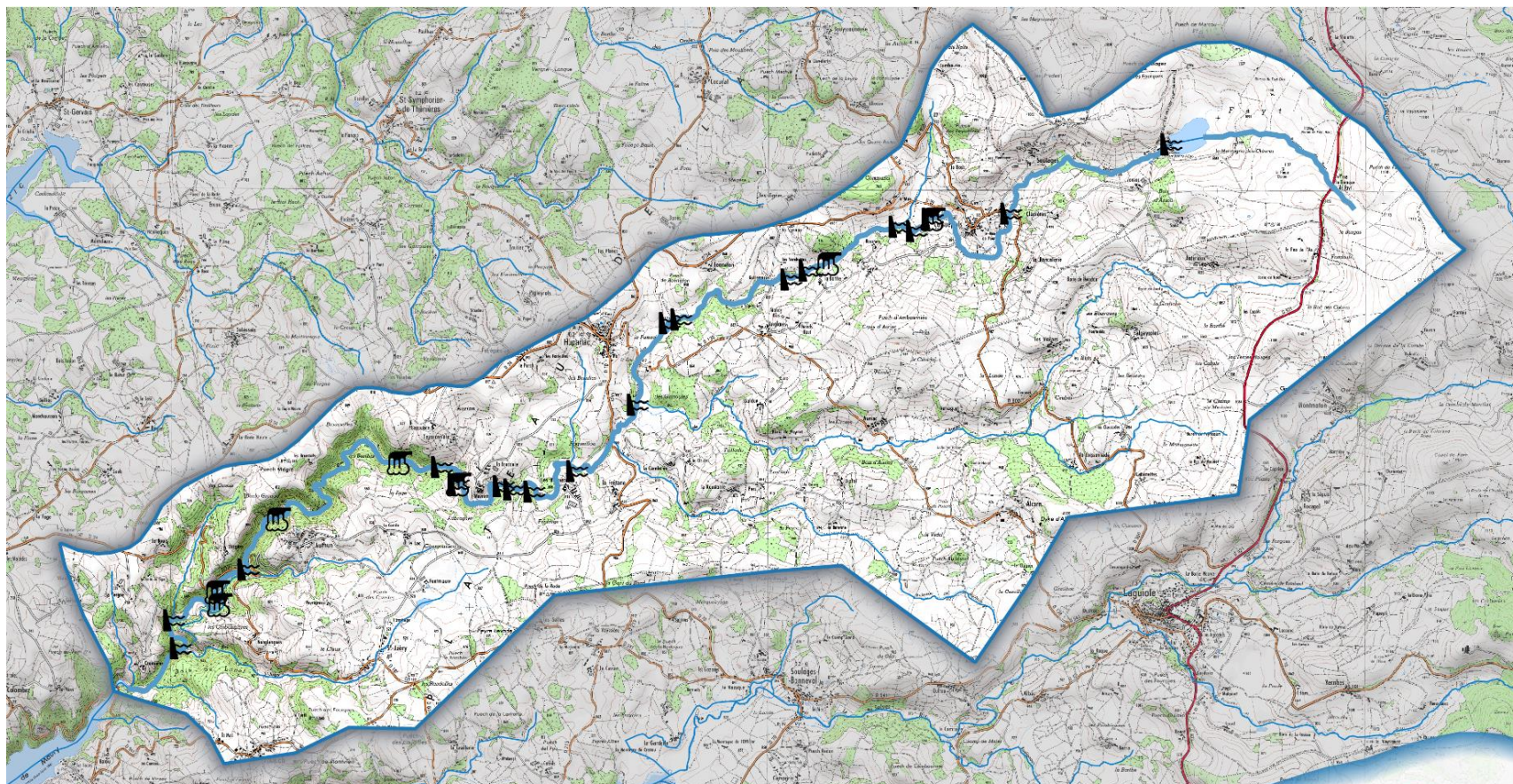
22.5. Ouvrages transversaux et obstacles naturels

De nombreux obstacles à l'écoulement d'origine naturelle ou anthropique sont présents sur le Selvet. Les données utilisées pour la réalisation des cartes (Figure 263 et Figure 264) proviennent du diagnostic 2014.



Le Selvet peut être divisée en trois secteurs :

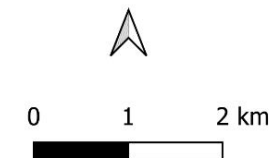
- **De la source au lac des Chèvres**, le Selvet est complètement déconnecté du reste du cours d'eau par la digue de la retenue. Ce tronçon est également affecté par plusieurs obstacles à la continuité au niveau d'un empierrement de passage à gué construit directement sur le cours d'eau et d'un secteur d'une centaine de mètres recouvert de pierres.
- **Du lac des Chèvres à Mayrinhac**, ce tronçon comporte plusieurs chaussées dégradées dont certaines posent des problèmes de franchissement.
- **De Mayrinhac au lac de Maurry**, dans la partie aval de ce tronçon, la chaussée de la microcentrale hydroélectrique de Nonglangues constitue un obstacle à la continuité piscicole. Elle est équipée d'une passe à poissons conçue pour permettre la dévalaison (la montaison est en effet naturellement impossible à l'amont de la microcentrale). Toutefois la passe à poisson n'était pas fonctionnelle en 2014.

Selvet : ouvrages transversaux et obstacles naturels



Légende :

-  Cascades
-  Barrages / seuils / chaussées

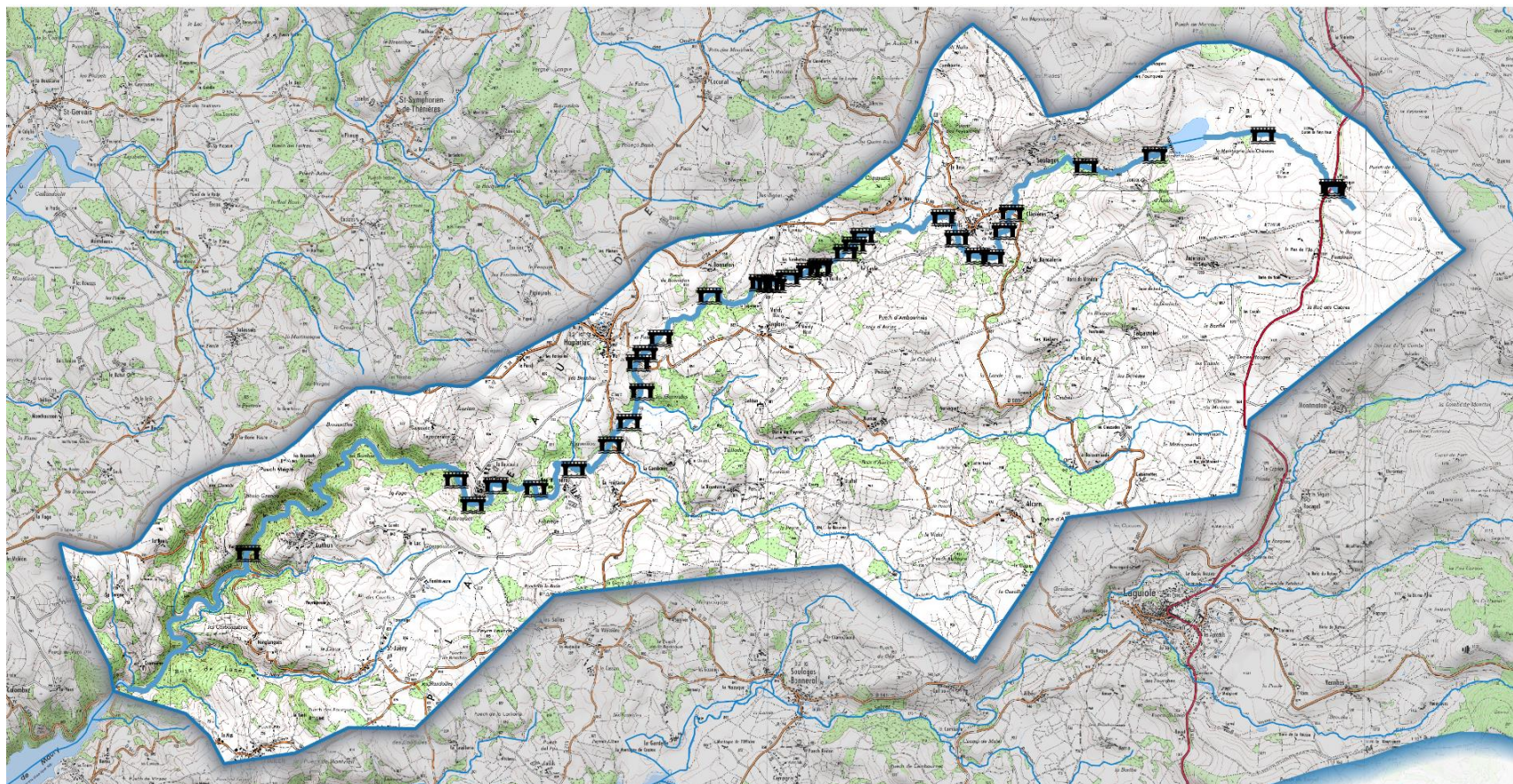


Sources : PNR Aubrac - IGN - AEAG / Réalisation : Janvier 2023


Figure 263 : Carte des ouvrages transversaux sur le Selvet (source : PNR Aubrac 2014)

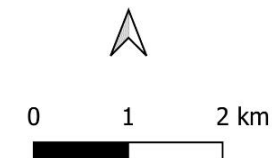
Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception en préfecture : 14/09/2023

Selvet : ponts



Légende :

 Ponts / passerelles



Sources : PNR Aubrac - IGN - AEAG / Réalisation : Janvier 2023

Figure 264 : Carte des ponts et passerelles sur le Selvet (source : PNR Aubrac 2014)

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception en préfecture : 14/09/2023

22.6. Embâcles

Lors du précédent programme pluriannuel de gestion de la Selves (2016-2022), des interventions de restauration de la ripisylve ont eu lieu sur l'intégralité du linéaire accessible.

Les travaux prévus dans ce cadre étaient :

- L'abattage, l'élagage ou le recépage des arbres à risque pour la stabilité de la berge (arbre fortement penché ou mourant),
- Le démontage des arbres tombés en travers de la rivière et des embâcles entravant l'écoulement du cours d'eau.

L'objectif de ces interventions était de rétablir le bon écoulement de la rivière dans les secteurs obstrués par des embâcles, et de favoriser la régénération de la ripisylve propice au maintien des berges et au bon fonctionnement du cours d'eau.

Le tableau ci-dessous indique les travaux réalisés sur chaque secteur par année :

Secteurs	Année d'intervention
Le Selvet de Soulages de Cassuéjouis à Guillemasse	2020
Le Selvet du pont du moulin d'Huparlac (D70) à Mayrinhac	2021

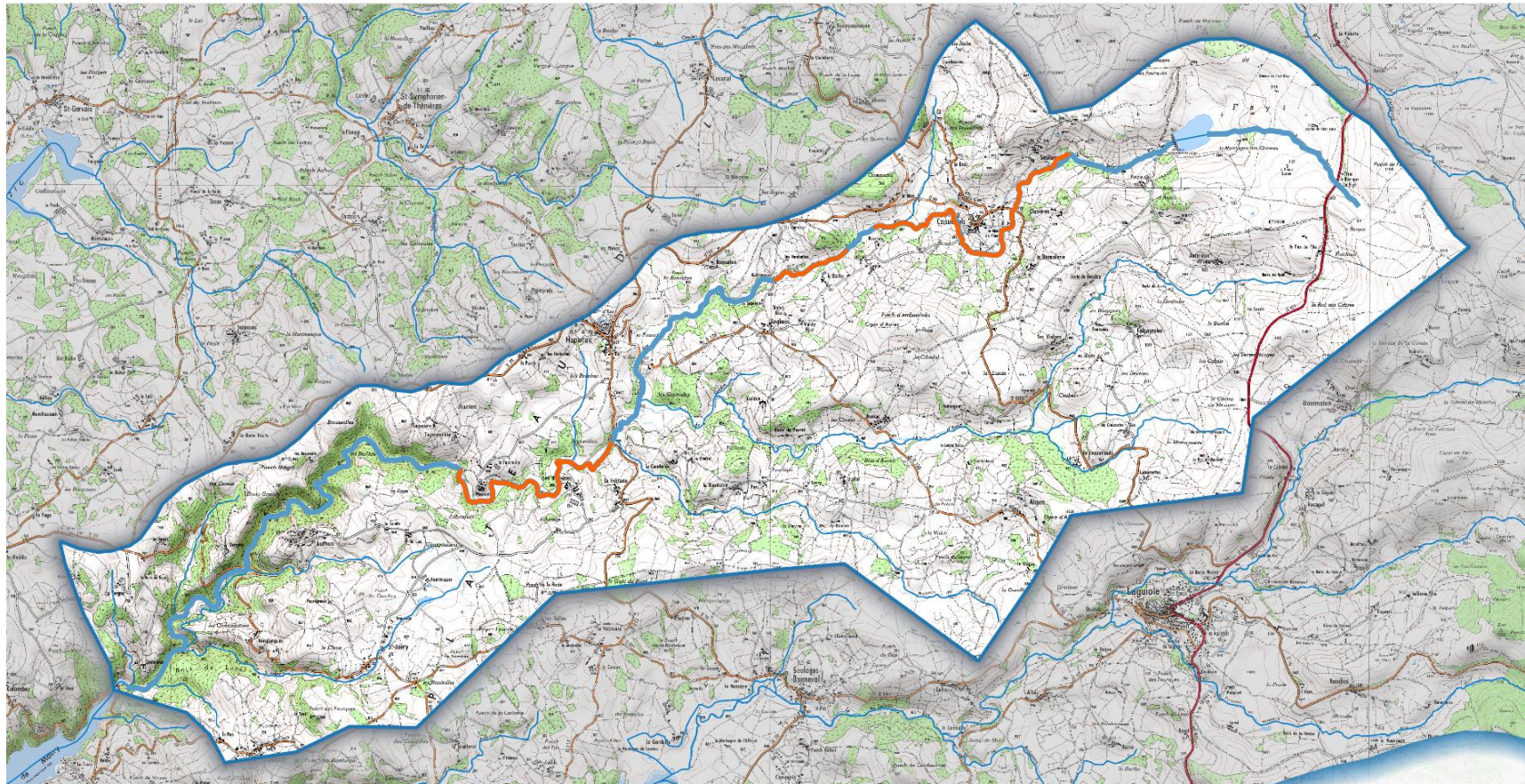
De plus, sur deux parcelles au niveau de Cassuéjouis, 70 plants d'aulnes et de frênes ont été plantés sur des secteurs dépourvus de ripisylve.



Figure 265 : Piquetage du chantier sur le Selvet

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

Selvet : ripisylve

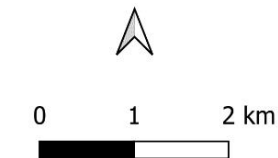


Légende :

— Cours d'eau

Travaux réalisés 2016 - 2022

— Linéaire d'intervention sur la végétation des berges



Sources : PNR Aubrac - IGN - AEAG / Réalisation : Janvier 2023

Figure 266 : Carte des secteurs d'intervention sur la ripisylve et les embâcles réalisés dans l'ancien PPG

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception en préfecture : 14/09/2023

23. La Selves (FRFR119)

23.1. Présentation

La Selves prend sa source dans les zones d'estives de Laguiole à 1 310 mètres, puis s'écoule sur 44,5 km avant de rejoindre la Truyère au lieu-dit la Cassagne à 230 mètres (Commune de Campouriez).

Dans sa partie amont, la Selves prend sa source sur des zones d'estives jusqu'à Montmaton. Elle traverse ensuite principalement des prairies bocagères et quelques boisements (entre les villages de Laguiole et Soulages-Bonneval) jusqu'au lac des Galens. Elle entre ensuite dans une zone de gorges jusqu'à sa confluence avec la Truyère en aval du Lauradiol.

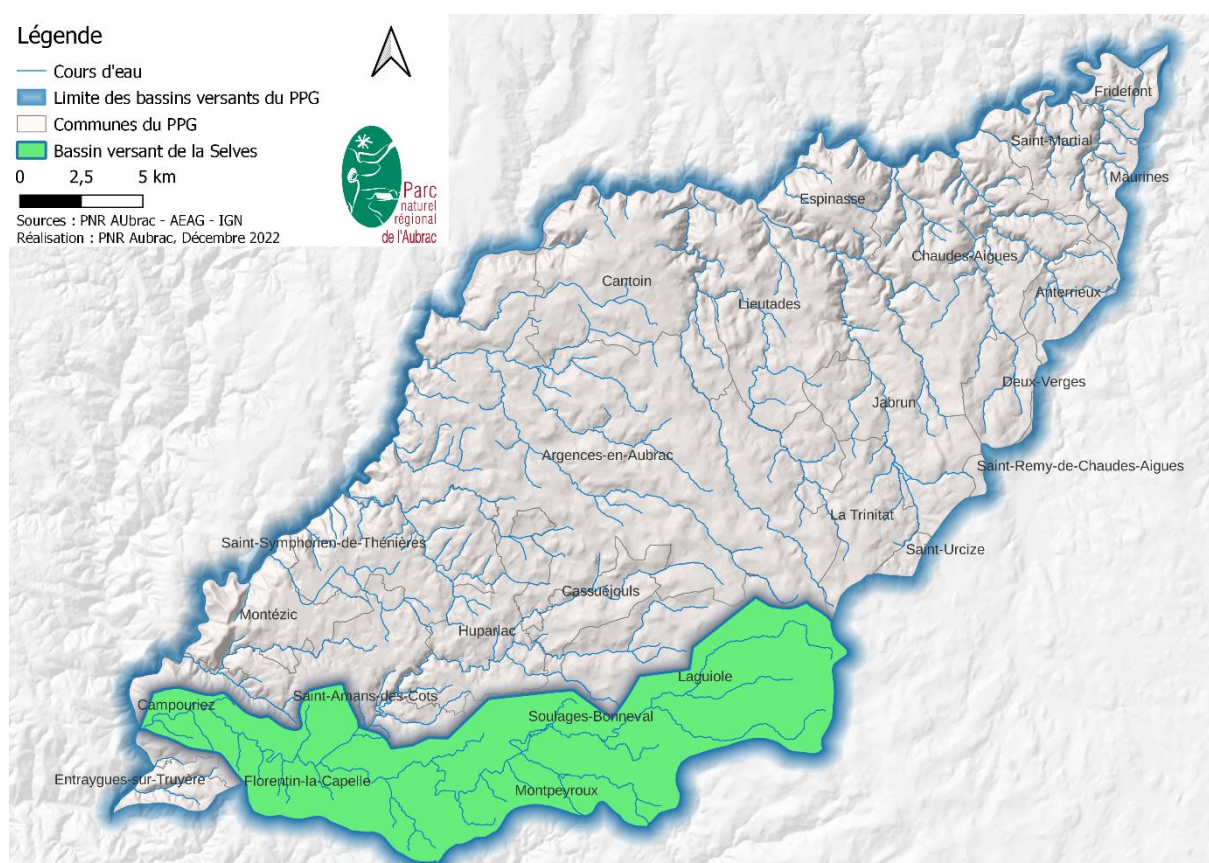


Figure 267 : Carte de présentation du bassin versant de la Selves

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

23.2. Ripisylve

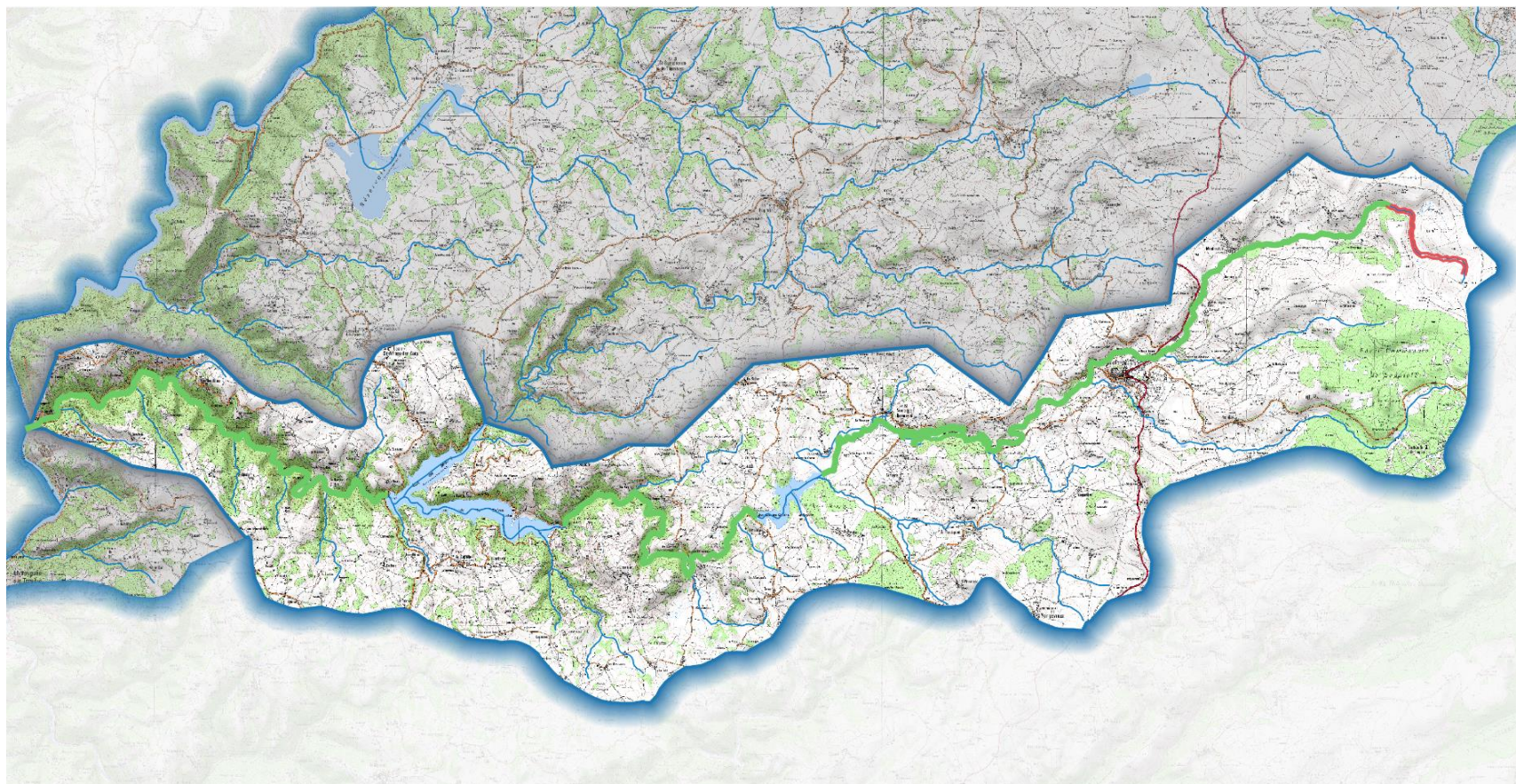
La ripisylve de la Selves peut être divisée en trois parties distinctes :

- **De la source de la Selves jusqu'à la forêt communale de Laguiole**, la ripisylve est inexistante. Le cours d'eau traverse des zones d'estive où la ripisylve est absente en rives droite et gauche sur 2,5 km de long. Seule une strate herbacée de type mégaphorbiaie (formation végétale constituée de grandes plantes herbacées) est généralement en place apportant un minimum d'ombrage au cours d'eau.
- **De la forêt communale de Laguiole à Redoulès**, la ripisylve de la Selves s'étoffe progressivement pour devenir ponctuelle à discontinue.
- **De Redoulès au lac des Galens**, la Selves traverse une ripisylve continue, constituée d'une strate arborée composée essentiellement d'aulnes et de saules qui apportent de l'ombrage sur une grande partie du linéaire. La ripisylve présente globalement un bon état sanitaire
- **Du lac des Galens à sa confluence avec la Truyère**, la Selves entre dans des zones de gorges avec une ripisylve dense et continue.

Deux secteurs sont colonisés par la **Renouée du Japon**. Ces deux foyers étaient déjà présents lors du diagnostic de 2014 :

- Un grand foyer en rive gauche au niveau de la coopérative Jeune Montagne à Laguiole,
- Un plus petit foyer en rive droite, au niveau du lieu-dit d'Oustrac en aval de Laguiole.

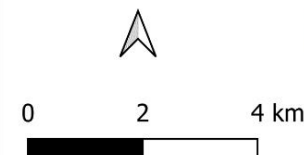
Selves : ripisylve



Légende :

Densité et épaisseur de la ripisylve (diagnostic 2014)

- Absente
- - - Ponctuelle et faible
- Continue et moyenne
- Continue et large



Sources : PNR Aubrac - IGN - AEAG / Réalisation : Janvier 2023

Figure 268 : Carte de la présence de ripisylve sur la Selves (source : PNR Aubrac 2014)

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception en préfecture : 14/09/2023

23.3. Faciès, granulométrie et colmatage

Les données utilisées pour la réalisation des cartes (Figure 271, Figure 272 et Figure 273) proviennent du diagnostic 2014.

En 2014, la Selves présentait :

- Un taux de colmatage supérieur à 50 % sur 20 % du linéaire de la Caprice à l'aval de la Coopérative Jeune Montagne, sur le secteur d'Oulhou, au niveau des zones amont des barrages des Galens et de Maury et enfin le secteur de gorges sous Campouriez.
- Un taux de colmatage entre 25 et 50 % sur 45 % du linéaire de Laguiole à Albès, puis majoritairement sur le secteur entre Oulhou et le lac de Maury et enfin plus ponctuellement sur l'aval du bassin versant.

Le colmatage est favorisé par plusieurs facteurs :

D'une part les facteurs naturels :

- La Selves traverse sur une sa partie amont des sols basaltiques. Puis en amont de La Caprice, les sols granitiques succèdent au basalte sur le reste de son linéaire. Ces sols sont susceptibles d'alimenter par érosion le cours d'eau en sable.
- Les très nombreux affluents de la Selves, situés sur un sol granitique sont des apports non négligeables de sables.

D'autre part, les facteurs anthropiques :

- **13,1 km de cours d'eau accessible au bétail lors du diagnostic 2014 sur la Selves** sur au moins une des deux berges. Le bétail en allant s'abreuver dans le cours d'eau dégrade les berges et induit un apport conséquent de terre et de matière organique dans le cours d'eau favorisant le colmatage du lit. **74 points d'abreuvement dégradés** ont été observés le long du cours d'eau engendrant parfois une forte érosion des berges.
- **16 passages à gué** ont été recensés sur le cours d'eau. Certains d'entre eux, en mauvais état, peuvent provoquer l'apport de limons et de sables lors de la traversée
- **Les drains agricoles** apportent eux aussi des sables et des limons au cours d'eau.
- **2 barrages**, le lac des Galens et le lac de Maury bloquent le transit sédimentaire et favorisent le colmatage du cours d'eau dans la zone d'influence des barrages.

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

Lors du précédent programme pluriannuel de gestion de la Selves (2016-2022), des travaux visant à réduire l'érosion des berges et le colmatage du lit de la rivière ont été réalisés (Figure 274).

Les travaux réalisés dans ce cadre sur la Selves étaient :

- 26 aménagements de points d'abreuvement (descentes aménagées ou abreuvoirs gravitaires)
- 3 restaurations de passages à gué
- 3,7 km de mise en défens des berges (pose de clôtures)

Au total, ce sont **6,6 km de berges** qui ont été traités chez 14 agriculteurs.



Figure 269 : Abreuvoir direct avant travaux



Figure 270 : Abreuvoir direct après travaux

Selves : faciès d'écoulement 2014

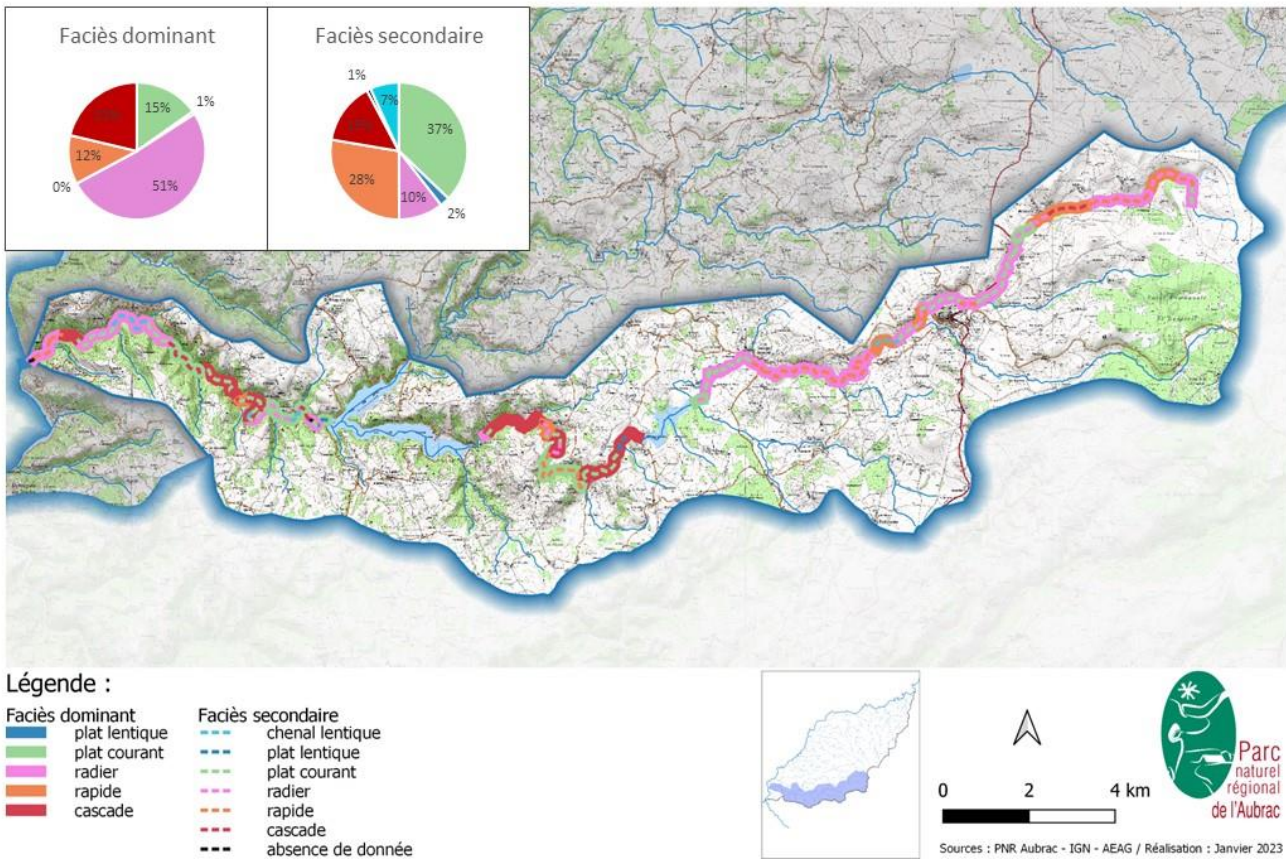


Figure 271 : Carte des faciès d'écoulement de la Selves (source : PNR Aubrac 2014)

Selves : granulométrie 2014

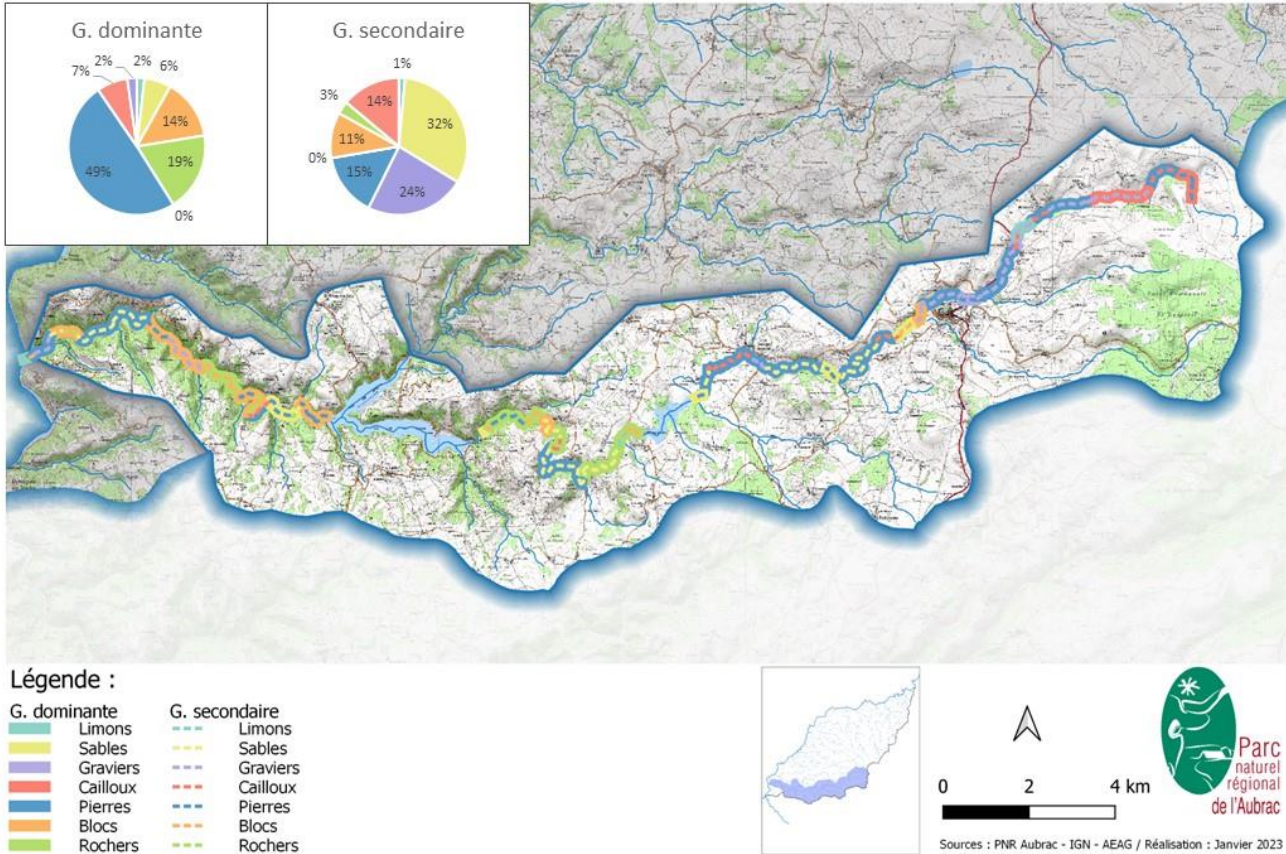
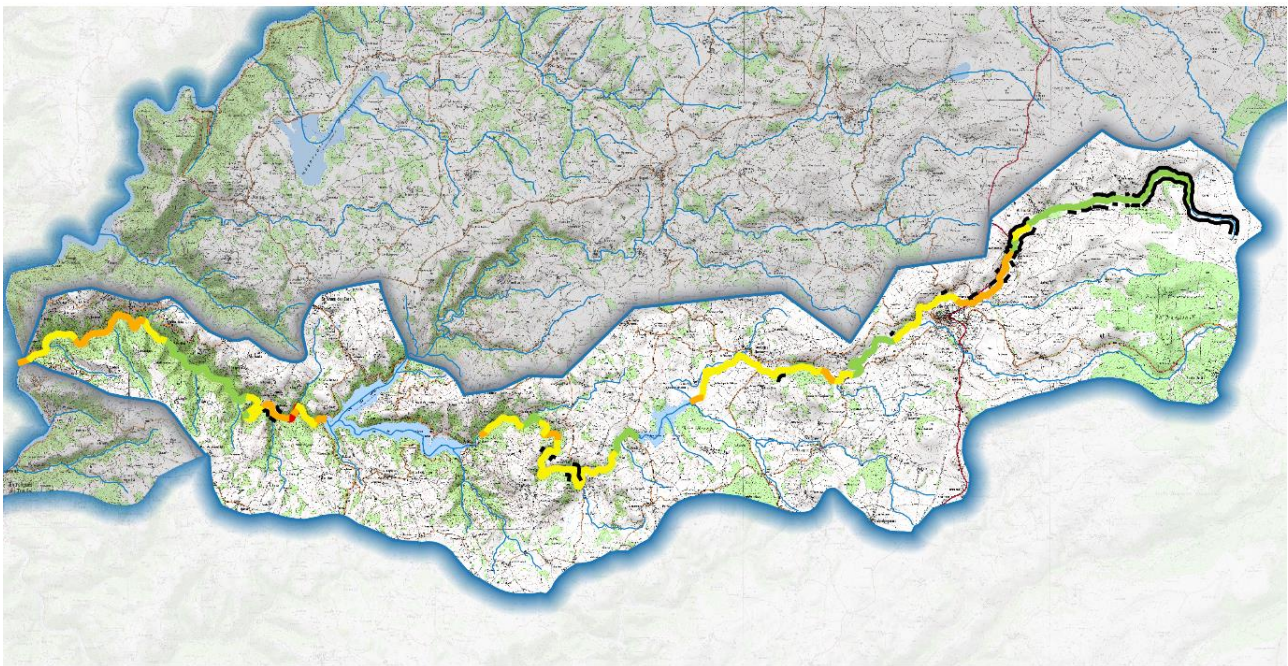


Figure 272 : Carte de la granulométrie de la Selves (source : PNR Aubrac 2014)

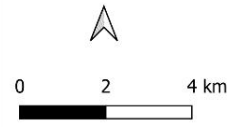
Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

Selves : colmatage 2014



Légende :

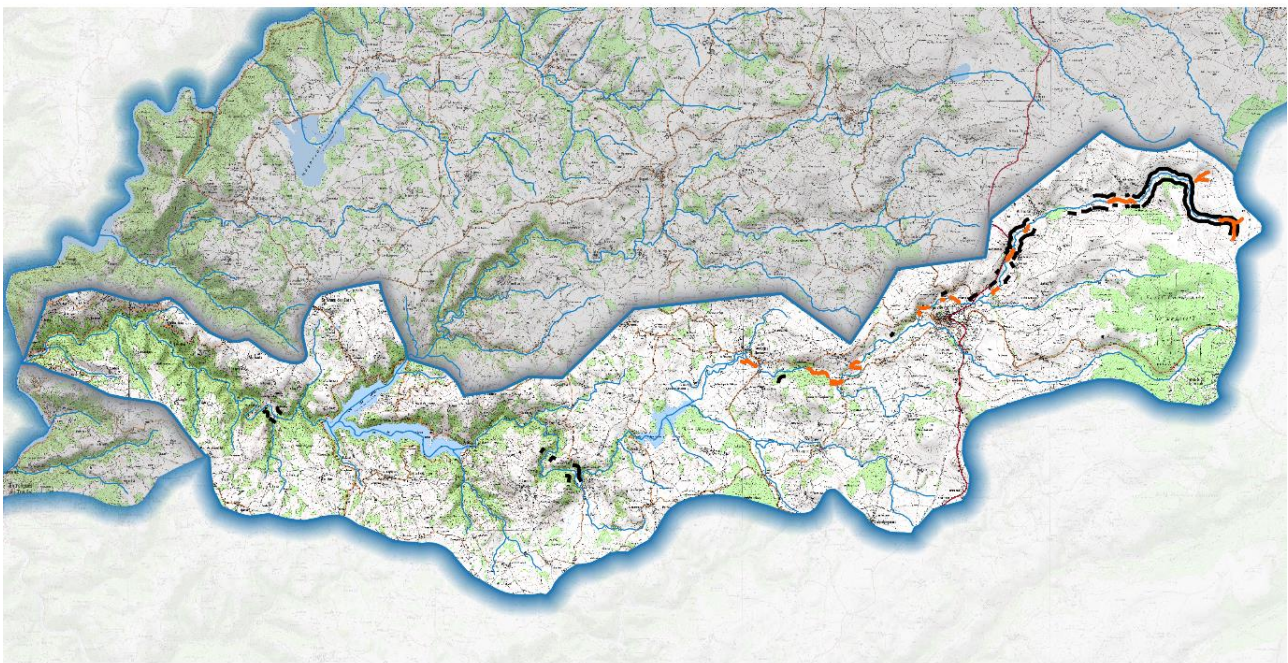
Taux de colmatage	Facteur de colmatage
■ <25%	 Linéaire de berges accessibles au bétail
■ 25-50%	
■ 50-75%	
■ >75%	



Sources : PNR Aubrac - IGN - AEAG / Réalisation : Janvier 2023

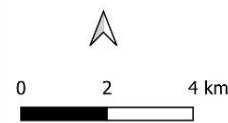
Figure 273 : Carte du colmatage du Selves lors du diagnostic 2014 (source : PNR Aubrac 2014)

Selves : accessibilité au bétail



Légende :

Diagnostic 2014	 Linéaire de berges accessibles au bétail
Travaux réalisés 2016 - 2022	 Linéaire de berges non accessibles au bétail



Sources : PNR Aubrac - IGN - AEAG / Réalisation : Janvier 2023

Figure 274 : Carte du linéaire de travaux réalisés dans l'ancien PPG en lien avec le linéaire accessible au bétail de 2014 (source : PNR Aubrac 2014)

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

23.4. Rectification

Aucune rectification n'a été identifiée d'après les comparaisons de vue aérienne. Cela n'exclut cependant pas la possibilité que certains secteurs de cours d'eau aient été rectifiés par le passé.

23.5. Ouvrages transversaux et obstacles naturels

Les deux principaux ouvrages, constituant une rupture de continuité piscicole et sédimentaire, sont le barrage du lac des Galens et celui du lac de Maury.

Barrage du lac des Galens

D'une hauteur de 18,5m et d'une longueur de 112,51 m, ce barrage, construit en 1967, est situé sur la commune de Soulages-Bonneval. Le lac représente une surface de 490 ha pour un volume total de 2,3 Mm³.

Barrage de Maury

Il est implanté entre les communes de Florentin-la-Capelle et Saint-Amans-des-Cots, au sud du lieu-dit Maury. Il est doté de deux évacuateurs de crue. Sa retenue porte le nom de lac de Maury, ou encore lac de la Selves, elle représente une superficie de 166 ha pour un volume de 34,2 Mm³. Elle est également alimentée par le Selvet. L'eau du barrage de Maury est court-circuité dans une galerie longue de six kilomètres prolongée d'une conduite forcée d'un kilomètre de long afin d'alimenter la centrale hydroélectrique de Lardit située à l'extrême sud-ouest de la commune de Campouriez, en rive gauche de la Truyère, un kilomètre au nord-est du barrage de Cambeyrac.

Le tronçon de la Selves (11 km) situé en aval du lac de Maury jusqu'à la confluence avec la Truyère, est donc court-circuité. Le débit de ce TCC est constant tout au long de l'année et faible (0,24 m³/s) au regard du débit de la Selves. L'absence de crue morphogène, favorise l'accumulation de sables et de limons. L'ensablement et l'envasement constatés lors du diagnostic de 2014 nuisent à son fonctionnement écologique.

Dans le cadre de la mise en œuvre du PPG 2015-2021, EDF a bénéficié de financements de l'Agence de l'eau pour mener un travail expérimental afin de réaliser des lâchers d'eau depuis le barrage de Maury dans l'objectif de décolmater ce tronçon court-circuité. Le protocole était le suivant :

En septembre 2016, 3 lâchers de 5 heures ont été réalisés à des débits différents (10 m³/s, 15 m³/s et 20 m³/s) afin de déterminer le débit optimal pour mobiliser les limons et les sables tout en laissant sur la place la granulométrie plus grossière, propice aux frayères. Cette phase a permis de cibler le débit de 15 m³/s comme débit optimal.

En septembre 2017 : Un lâcher d'un débit de 15 m³/s a été effectué pendant une période de 30 heures.

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

Afin de suivre cette expérimentation, 6 stations de suivi ont fait l'objet d'un état des lieux et de mesures de suivi afin de comprendre et quantifier le déplacement des sédiments et de suivre l'évolution des indices biologiques (IPR, IBD, IBGN et I2M2) au vu des lâchers et des crues naturelles.

A noter la succession de deux crues exceptionnelles en 2018 et 2021, qui a notamment occasionné le déversement du barrage de Maury en 2021, avec, dans le tronçon court-circuité, un débit supérieur à $15 \text{ m}^3/\text{s}$ pendant plus de 56 heures et un débit de pointe mesuré de l'ordre de $60 \text{ m}^3/\text{s}$.



Figure 275 : La Selves sous le barrage de Maury pendant le lâcher de $15 \text{ m}^3/\text{s}$



Figure 276 : Dépôt de sable suite au lâcher de décolmatage



Débit réservé

Figure 277 : La Selves au niveau de la passerelle du Pêtre (avant le lâcher)



$15 \text{ m}^3/\text{s}$

Figure 278 : La Selves au niveau de la passerelle du Pêtre (pendant le lâcher)

L'expérimentation menée a été très positive pour le milieu, tant sur le plan morphologique que piscicole. Suite à ces lâchers, des suivis géomorphologiques ont été menés et ont montré que le recolmatage limono-sableux du milieu était assez lent. Sur le plan piscicole, la diversification des faciès et de la granulométrie du cours d'eau, l'augmentation des profondeurs moyennes et des surfaces d'abris, ont permis d'augmenter significativement la biomasse. EDF et les partenaires associés au suivi de cette expérimentation ont exprimé

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

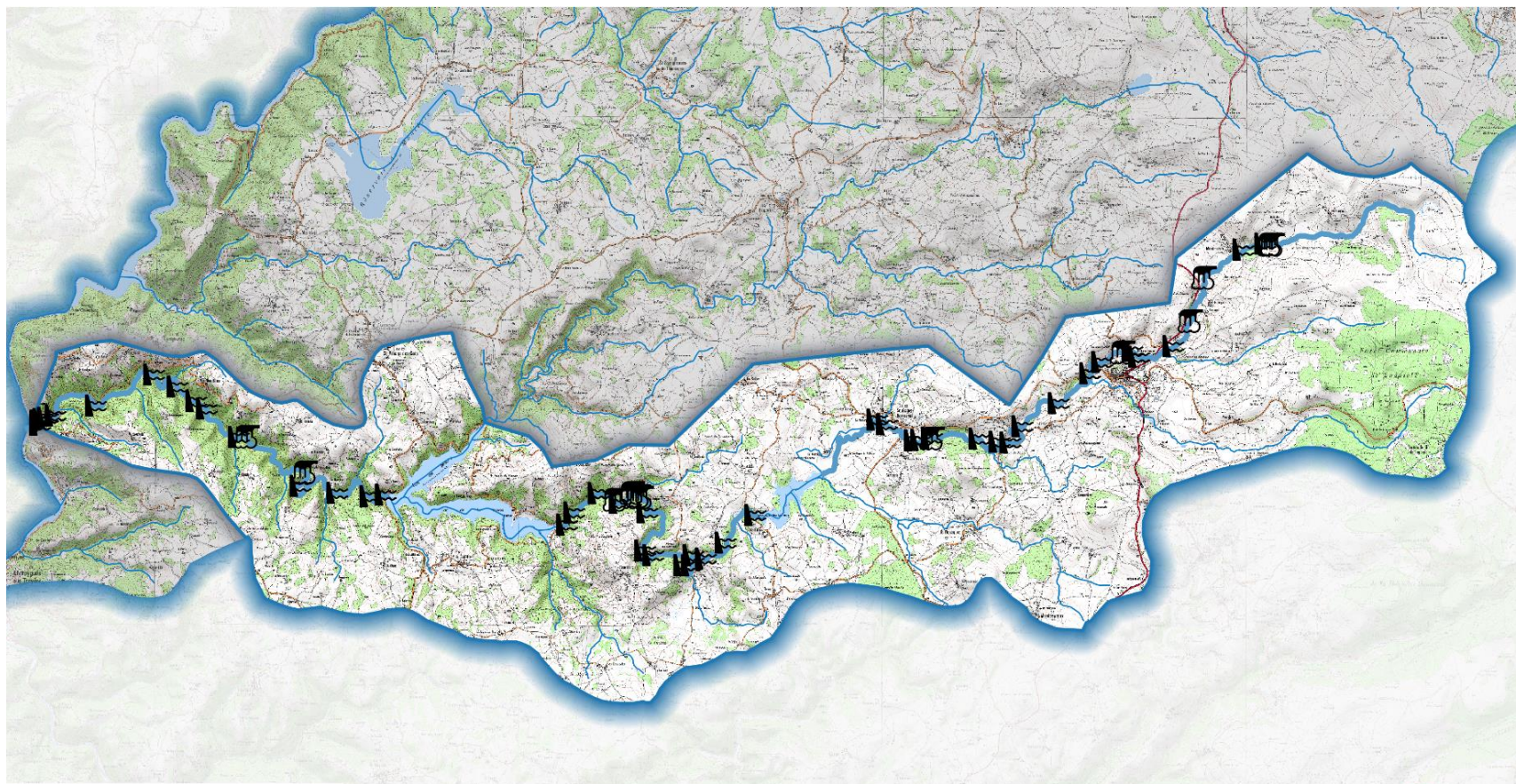
leur souhait de maintenir le milieu en bon état en proposant de mettre en place des lâchers morphogènes plus restreints (débit compris entre 5 et 10 m³/s, durée plus courte que 30 heures) mais plus fréquents.

Outre les barrages des Galens et de Maury, de nombreux obstacles à l'écoulement d'origine naturelle ou anthropique sont présents sur la Selves. Les données utilisées pour la réalisation des cartes (Figure 279 et Figure 280) proviennent du diagnostic 2014.



La Selves peut être divisée en trois secteurs :

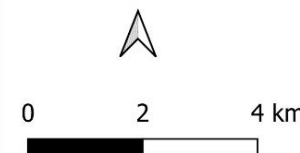
- **En amont du lac des Galens**, plusieurs chaussées majoritairement dégradées, altèrent la continuité piscicole sur la Selves. Cependant, le diagnostic réalisé ne permet pas d'identifier de façon certaine l'impact de ces obstacles. Une étude plus fine au cas par cas et en fonction des niveaux d'eau serait nécessaire pour estimer la franchissabilité des ouvrages.
- **En aval du lac des Galens**, ce tronçon fonctionne en autonomie pour le renouvellement de ses populations piscicoles, les deux lacs le déconnectant du reste de la Selves. De nombreuses chaussées dégradées, vestiges d'anciens prélèvements destinés à alimenter des moulins sont présentes, mais ne constituent pas d'obstacle au vu de leur état. Plusieurs cascades constituent des obstacles naturels.
- **En aval du lac de Maury**, ce tronçon fonctionne lui aussi en autonomie pour le renouvellement de ses populations piscicoles, vis-à-vis du reste de la Selves. Des chaussées de moulins dégradées sont présentes, mais ne constituent pas d'obstacle au vu de leur état, à l'exception d'une d'entre elles. Les principales zones d'obstacles sont dues à des cascades.

Selves : ouvrages transversaux et obstacles naturels



Légende :

-  Cascades
-  Barrages / seuils / chaussées

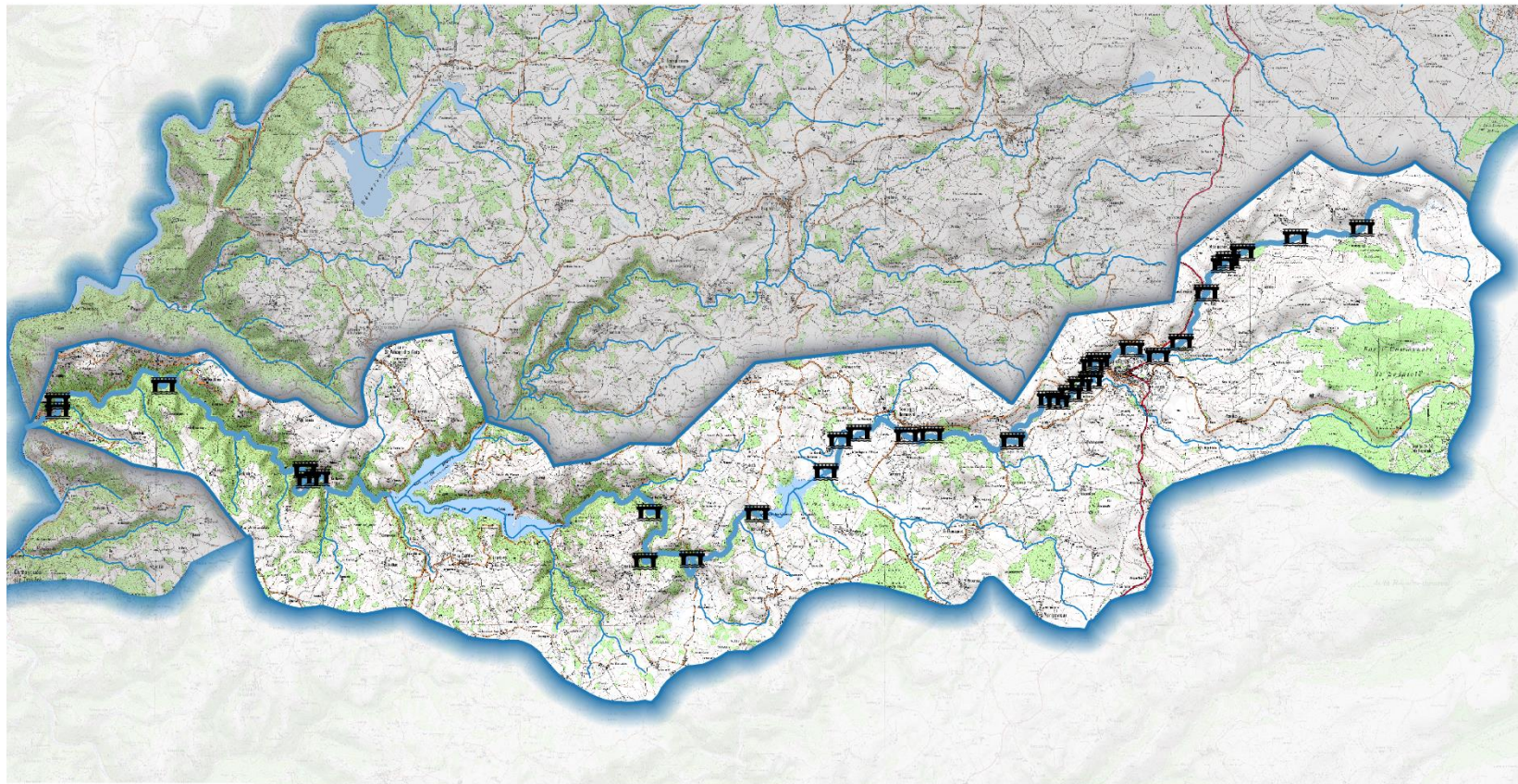


Sources : PNR Aubrac - IGN - AEAG / Réalisation : Janvier 2023

Figure 279 : Carte des ouvrages transversaux sur la Selves (source : PNR Aubrac 2014)

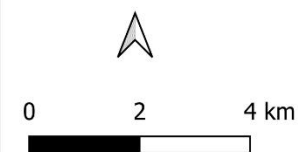
Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception en préfecture : 14/09/2023

Selves : ponts



Légende :

 Ponts / passerelles



Sources : PNR Aubrac - IGN - AEAG / Réalisation : Janvier 2023

Figure 280 : Carte des ponts et passerelles sur la Selves (source : PNR Aubrac 2014)

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception en préfecture : 14/09/2023

23.6. Embâcles

Lors du précédent programme pluriannuel de gestion de la Selves (2016-2022), des interventions de restauration de la ripisylve ont eu lieu sur l'intégralité du linéaire accessible.

Les travaux prévus dans ce cadre étaient les suivants :

- L'abattage, l'élagage ou le recépage des arbres à risque pour la stabilité de la berge (arbre fortement penché ou mourant),
- Le démontage des arbres tombés en travers de la rivière et des embâcles entravant l'écoulement du cours d'eau.

L'objectif de ces interventions était de rétablir le bon écoulement de la rivière dans les secteurs obstrués par des embâcles, et de favoriser la régénération de la ripisylve propice au maintien des berges et au bon fonctionnement du cours d'eau.

Le tableau ci-dessous indique les travaux réalisés sur chaque secteur par année :

Secteurs	Année d'intervention
La Selves en aval du lac de Maury	2017
La Selves de la confluence du ruisseau des Roudignous à l'amont du barrage de Maury	2018
La Selves des Boriettes à l'Auberge du Combaïre	2019
Enlèvement d'embâcle ponctuel : Bez-Bédène et l'amont du pont de Pigasse	2021



Figure 281 : Avant travaux (Selves en amont de Guillemasse)

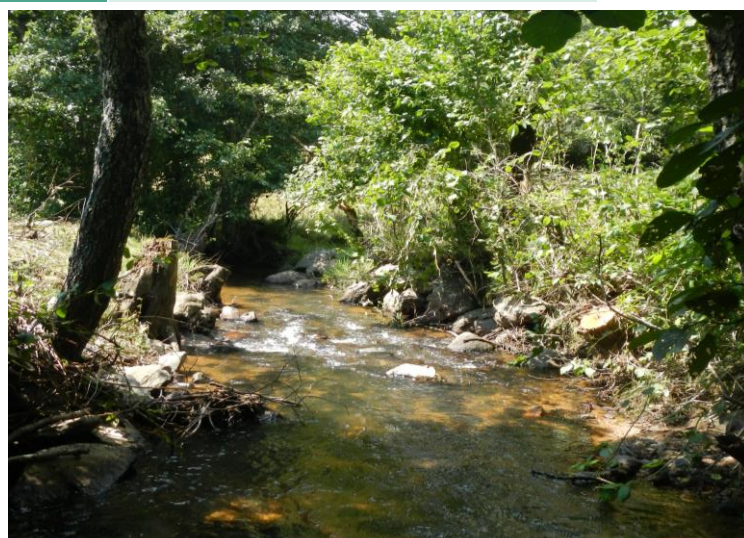
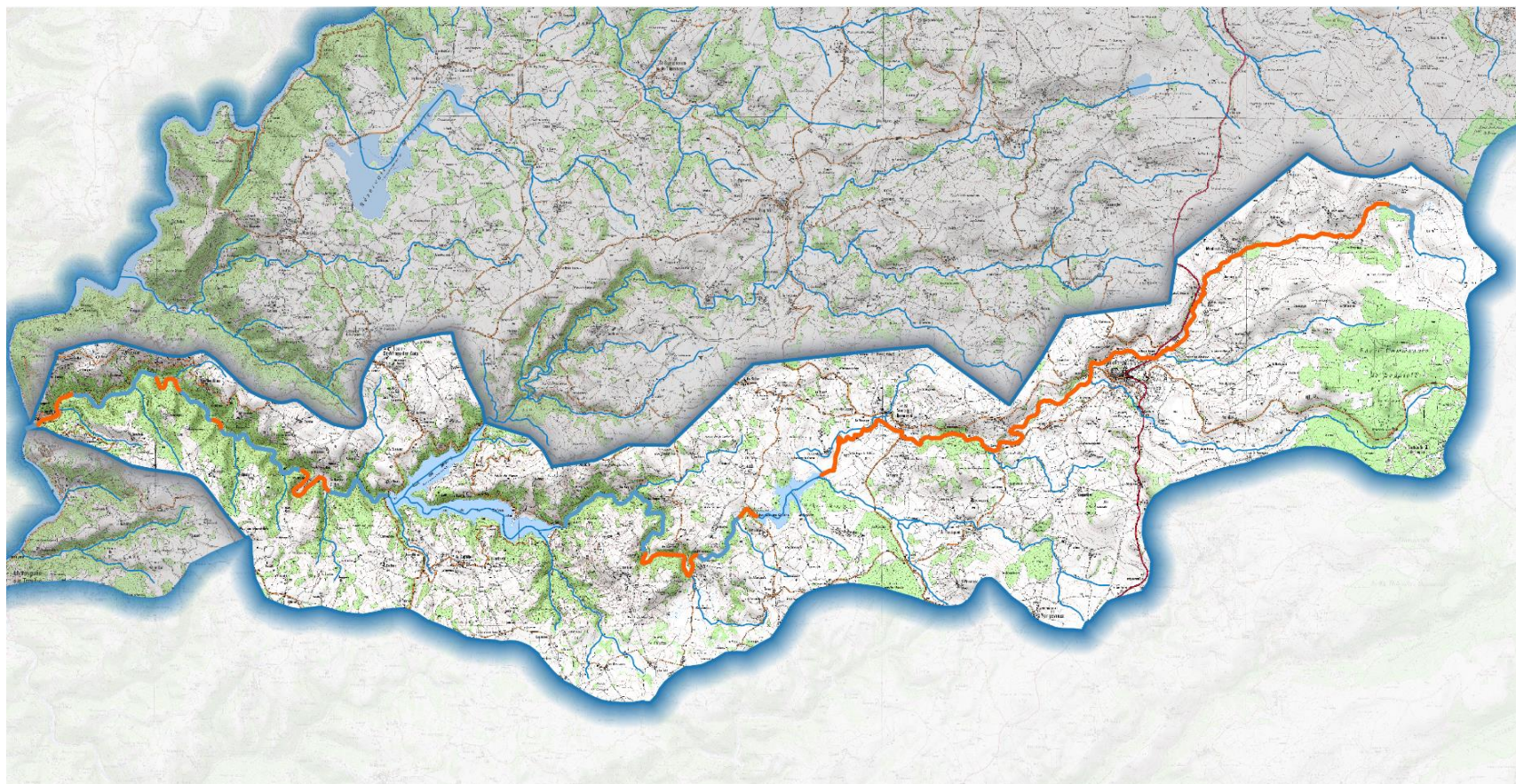


Figure 282 : Après travaux (Selves en amont de Guillemasse)

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

Selves : ripisylve

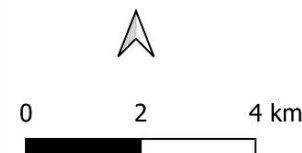


Légende :

— Cours d'eau

Travaux réalisés 2016 - 2022

— Linéaire d'intervention sur la végétation des berges



Sources : PNR Aubrac - IGN - AEAG / Réalisation : Janvier 2023

Figure 283 : Carte des secteurs d'intervention sur la ripisylve et les embâcles réalisés dans l'ancien PPG

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception en préfecture : 14/09/2023

23.7. Zones humides : la Vergne Noire

Le site de la Vergne noire, de près de 30 ha, comprend une partie boisée importante (Epicéas, Pins, Hêtres), plusieurs zones ouvertes tourbeuses ainsi qu'une prairie pâturée où s'écoule un réseau de sources alimentant le ruisseau du Vayssaire. Les tourbières font l'objet d'une gestion conservatoire dans le cadre de la RBD. Ce site présente une forte responsabilité dans la conservation de la Ligulaire de Sibérie et de manière générale un intérêt floristique important. Il est influencé par la sylviculture et par les activités d'élevage une partie de l'année. Des équipements d'accès et de sensibilisation du public au patrimoine naturel sont implantés sur ce site.

Cette zone humide est intégrée dans la Réserve Biologique Dirigée de la Vergne noire et fait partie du site Natura 2000 « Plateau central de l'Aubrac Aveyronnais ». Elle est également désignée comme « site d'intérêt majeur » dans la Charte du PNR de l'Aubrac.



Figure 284 : Tourbière de la Vergne noire

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023



Partie 4

Retours des acteurs du territoire et des partenaires

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023



Le Lévandès

Accusé de réception en préfecture
N°F 202306000 20230600 0101 2023-113-DE
Date de télétransmission : 14/06/2023
Date de réception préfecture : 14/06/2023

24. Méthodologie de l'enquête réalisée

Une enquête, réalisée entre janvier et mars 2021, a été menée auprès :

- Des élus des communes et des communautés de communes du territoire,
- Des partenaires techniques,
- Des représentants d'usagers et de riverains.

Cette enquête a eu pour objectif d'identifier les priorités portées par les différents acteurs du territoire pour la gestion des bassins versant concernés par le plan pluriannuel de gestion.

Le questionnaire, présenté en Annexe, est scindé en deux parties :

- Une première partie dirigée qui comporte trois questions, les enquêtés pouvant alors choisir trois réponses parmi une liste proposée tout en les classant de 1 à 3 en fonction de leurs priorités.
- Une deuxième partie libre permettant aux enquêtés de renseigner les problèmes récurrents et les actions souhaitées pour chaque cours d'eau.

11 questionnaires ont été renseignés au total avec :

- 9 provenant de représentants de communes ou communautés de communes,
- 1 provenant d'un service du conseil départemental du Cantal,
- 1 provenant d'une association d'usagers (fédération de pêche du Cantal).

Note méthodologique

Les graphiques qui suivront montrent la répartition des réponses à la première partie du questionnaire. Ces réponses ont été pondérées pour prendre en compte le classement des priorités exprimé dans le questionnaire (très important – important – moins important).

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

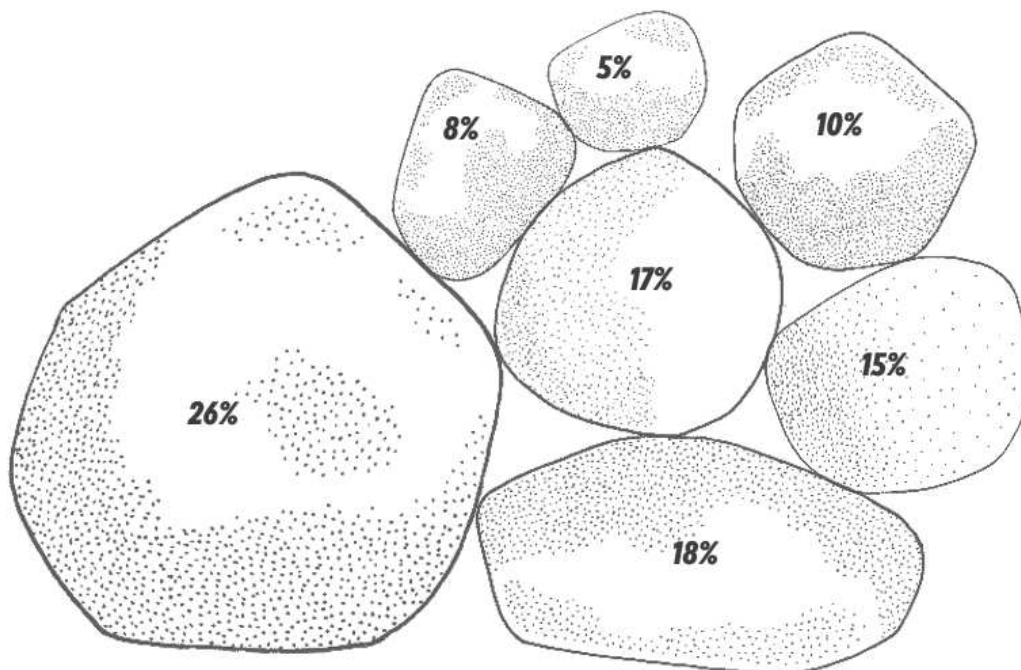
26. Résultats de l'enquête

26.1. Priorisation des enjeux du bassin versant

Avant d'aborder la hiérarchisation des enjeux de gestion, le questionnaire proposait dans un premier temps aux enquêtés de préciser leurs perceptions des cours d'eau concernés par l'étude.

Quels atouts les cours d'eau apportent-ils à votre territoire ?

.....



26% | Ressource abreuvement du bétail

18% | Patrimoine naturel emblématique

17% | Cadre de vie, atout paysager

15% | Zone de loisirs

10% | Ressource en eau potable

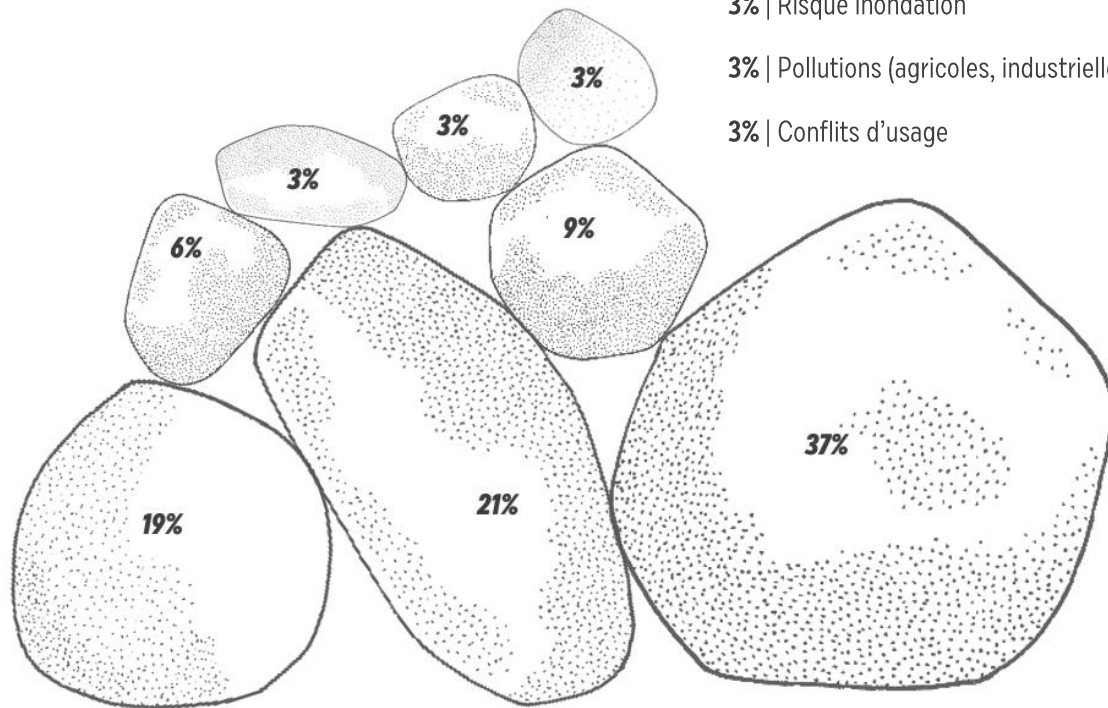
8% | Production hydroélectrique

5% | Autre

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

Quels sont les enjeux « eau » prioritaires sur votre territoire ?

.....



37% | Eau potable

21% | Changement climatique

19% | Préservation de la biodiversité

9% | Assainissement

6% | Développement économique et touristique

3% | Risque inondation

3% | Pollutions (agricoles, industrielles...)

3% | Conflits d'usage

Dans la seconde partie du questionnaire avec réponse libre, les enjeux les plus souvent exprimés sont les suivants :

Enjeux liés à la fonctionnalité des milieux :

- Ensablement des cours d'eau
- Erosion des berges
- Recalibrage des cours d'eau
- Colmatage (piétinement, traversée d'engins)
- Creusement du lit des cours d'eau

Enjeux liés à la qualité des eaux :

- Piétinement du bétail

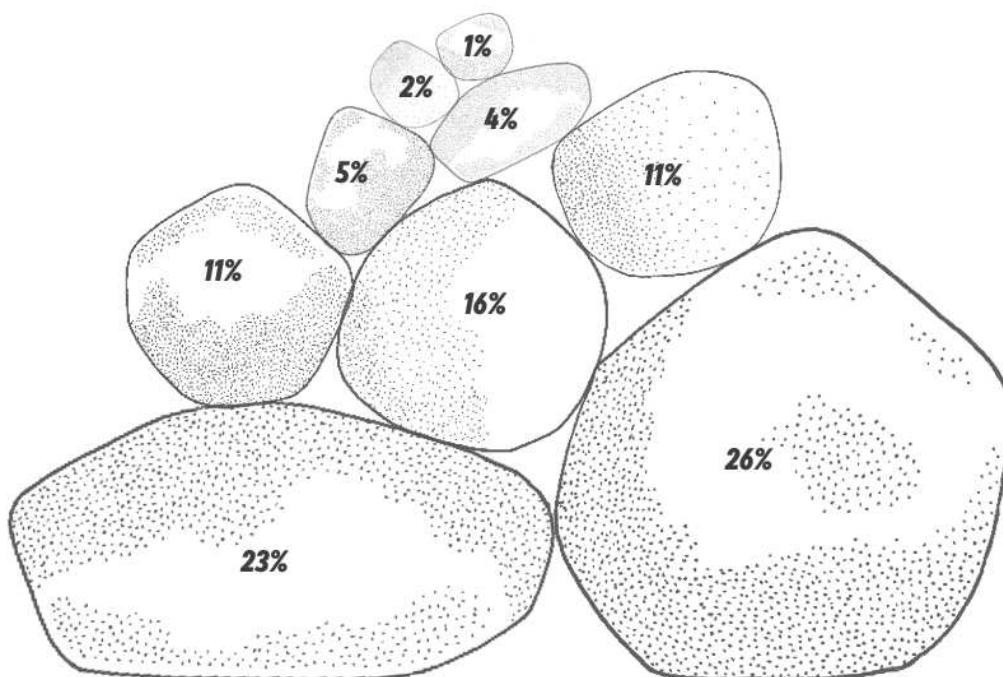
Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

26.3. Priorisation des actions à mettre en œuvre

A partir de l'enquête menée, les réponses concernant les actions à mettre en œuvre sur les bassins versants concernés par le plan pluriannuel de gestion se répartissent de la manière suivante :

Quelles actions souhaiteriez-vous voir se réaliser sur les cours d'eau concernés par l'étude ?

.....



- 26% | Restauration des boisements de berges
- 23% | Mise en valeur des cours d'eau et de leur patrimoine
- 16% | Amélioration de la gestion des zones humides
- 11% | Amélioration et restauration des habitats
- 11% | Réduction de la pollution et des déchets
- 5% | Restauration des cours d'eau
- 4% | Communication et sensibilisation
- 2% | Connaissance des espèces patrimoniales / exotiques
- 1% | Limitation du risque inondation

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

Dans la seconde partie du questionnaire avec réponse libre, les actions à mettre en œuvre les plus souvent exprimés sont les suivants :

Actions en lien avec l'amélioration des habitats :

- Aménagement de points d'abreuvement
- Restauration des passages à gué
- Préservation des espèces patrimoniales

Actions en lien avec la restauration et la gestion des boisements des berges

- Plantation de ripisylve
- Gestion des embâcles
- Maintien d'arbres morts pour créer des caches piscicoles

Gestion et restauration des zones humides

- Préservation des zones humides
- Accompagnement pour une meilleure gestion des zones humide

Amélioration fonctionnement hydrologique des cours d'eau

- Rétablissement du lit naturel des cours d'eau
- Installation de pièges à sable sur les pistes forestières
- Limitation des modifications des profils d'écoulement

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

28. Synthèse

L'état des lieux a permis de mettre en lumière le patrimoine exceptionnel des différents bassins versants concernés, à la fois en termes de diversité des habitats et de densité des zones humides attenantes aux différents cours d'eau. Cet état des lieux a permis de souligner, en outre, les lacunes existantes sur la connaissance de ces milieux.

Le diagnostic vient compléter l'état des lieux en apportant des informations plus précises sur les enjeux pouvant impacter la fonctionnalité des cours d'eau. Il apparaît au regard du travail de terrain effectué que les principaux dysfonctionnements des cours d'eau étudiés sont d'ordre hydromorphologiques. Ces dysfonctionnements sont essentiellement liés à :

- L'ensablement de certains cours d'eau (notamment pour le Remontalou).
- Au colmatage du lit par diffusion de matières organiques dans les cours d'eau.
- L'absence de ripisylve pour certains secteurs.

Enfin, **l'enquête** menée démontre que les problématiques dépeintes par le diagnostic ont également été identifiées en grande partie par les différents acteurs du territoire et partenaires. Cette enquête a aussi permis de préciser les attentes en matière d'actions à mener tout en confirmant les priorisations faites à partir des données récoltées.

Les cartes ci-dessous présentent une synthèse des enjeux en matière de ripisylve et de colmatage.

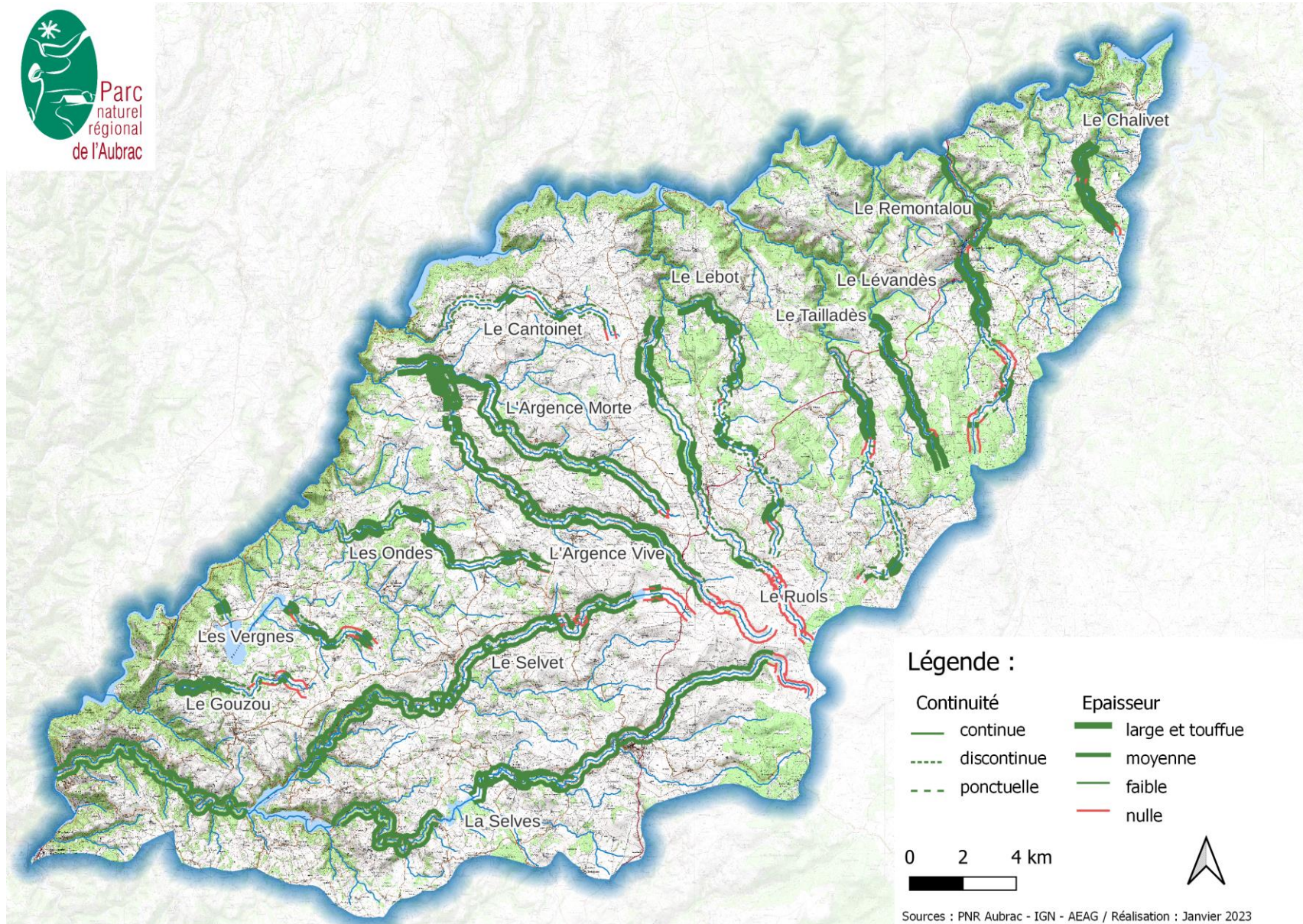


Figure 285 : Synthèse du diagnostic de l'état de la ripisylve sur le bassin versant

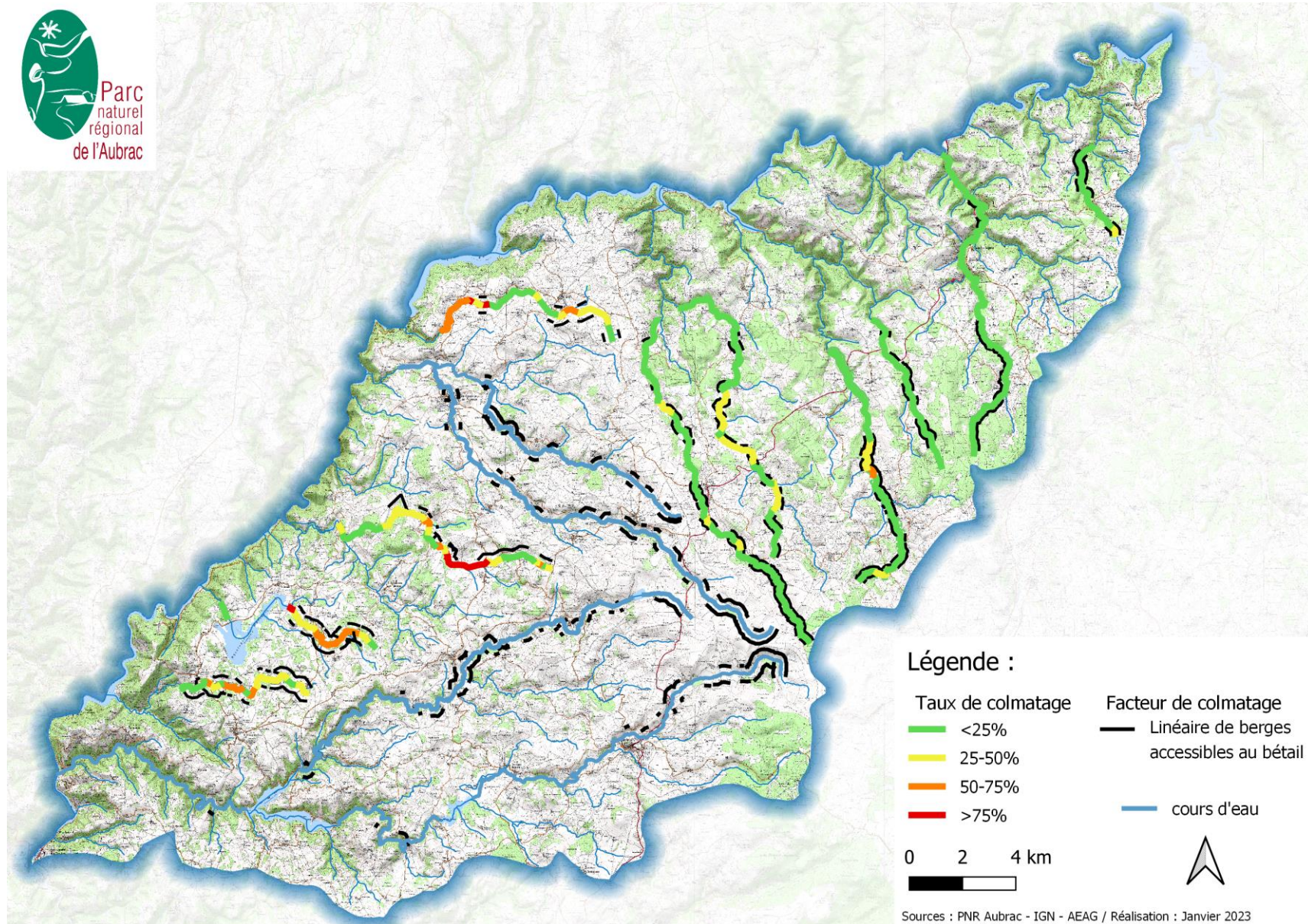


Figure 286 : Synthèse du diagnostic de l'état des cours d'eau vis-à-vis du colmatage et du linéaire accessible au bétail

L'**analyse comparative** entre une réalité de terrain observée au cours du diagnostic avec les problématiques identifiées par les différents acteurs clefs du territoire permet ainsi de dégager un **programme d'actions** à mener. Ce programme, répondant aux principaux enjeux en matière de fonctionnalité et de préservation des milieux aquatiques, se décline en **plusieurs axes** :

- L'amélioration de la connaissance des milieux et des espèces pour favoriser leur préservation
- L'amélioration et la restauration de la fonctionnalité des milieux aquatiques
- La gestion et la restauration des zones humides
- L'accompagnement des usagers de l'eau pour sensibiliser et limiter les impacts sur la ressource

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023



Partie 5

Programme d'actions

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023



Le Gouzou

Accusé de réception en préfecture
013-200666664-20240906-DE-102024-213-07
Date de publication : 10/09/2024
Date de réception en préfecture : 10/09/2024

29. Fiches actions du Programme pluriannuel de gestion

AXE 1	PILOTAGE ET MISE EN ŒUVRE DU PPG	Action 1.1	Gouvernance du Programme Pluriannuel de Gestion
		Action 1.2	Animation et mise en œuvre des travaux prévus dans le programme d'actions
		Action 1.3	Cohérence du PPG avec les autres démarches en lien avec les milieux aquatiques
AXE 2	CONNAISSANCE DES MILIEUX ET DES ESPÈCES	Action 2.1	Diagnostic complémentaire du chevelu hydrographique de la tête du bassin versant
		Action 2.2	Amélioration des connaissances sur les écrevisses patrimoniales / exotiques
		Action 2.3	Suivi des milieux aquatiques
AXE 3	AMÉLIORATION ET RESTAURATION DE LA FONCTIONNALITÉ DES MILIEUX AQUATIQUES	Action 3.1	Renaturation du Remontalou en aval du Puy de la Tuile
		Action 3.2	Réduction des facteurs d'ensablement des cours d'eau
		Action 3.3	Plantation de la ripisylve
		Action 3.4	Restauration de la ripisylve et enlèvement d'embâcles
AXE 4	GESTION ET RESTAURATION DES ZONES HUMIDES	Action 4.1	Accompagnement des collectivités dans la gestion des zones humides situées dans les bassins d'alimentation en eau potable
		Action 4.2	Mise en œuvre de plans de gestions sur les zones humides et chevelus de tête de bassin
AXE 5	ACCOMPAGNEMENT DES USAGERS DE L'EAU POUR SENSIBILISER ET LIMITER LES IMPACTS	Action 5.1	Assistance technique à la gestion des cours d'eau et milieux associés
		Action 5.2	Sensibilisation des agriculteurs aux enjeux du bassin versant
		Action 5.3	Sensibilisation des agents communaux et intercommunaux aux enjeux du bassin versant
		Action 5.4	Sensibilisation des jeunes et du grand public aux enjeux du bassin versant

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023



AXE 1 PILOTAGE ET MISE EN ŒUVRE DU PPG

Action 1.1 Gouvernance du Programme Pluriannuel de Gestion

Maîtrise d'ouvrage déléguée	SMAG PNR de l'Aubrac
Partenaires	Membres du Comité de Pilotage

Etat des lieux / Diagnostic

La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) a créé la compétence obligatoire GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) pour les communes, avec transfert obligatoire aux EPCI à fiscalité propre à compter du 1er janvier 2018. Cependant, l'échelle de l'EPCI correspond rarement à l'échelle pertinente de gestion de l'eau qui est l'échelle du bassin versant. C'est le cas du bassin des affluents de la Truyère en rive gauche à l'aval du barrage de Grandval qui concerne 2 Communautés de communes.

Ces Communautés de communes sont adhérentes au Syndicat mixte d'aménagement et de gestion (SMAG) du PNR de l'Aubrac dont la mission est la mise en oeuvre de la Charte du Parc. La mesure 9 de la Charte du Parc prévoit, dans sa disposition 2, que le SMAG du PNR de l'Aubrac mobilise les collectivités et les professionnels pour mettre en place des programmes collectifs de gestion intégrée de la ressource sur les bassins versants qui en sont dépourvus et porte, sur le bassin de la Truyère, des études, plans de gestion et programmes d'aménagement des cours d'eau, dans l'attente d'une structuration plus aboutie.

L'organisation des maîtrises d'ouvrages à l'échelle du bassin versant est également indispensable à la sollicitation des partenaires financiers pour la mise en oeuvre du PPG.

Modalités d'intervention

- Afin de préserver la cohérence du bassin dans les actions qui seront menées dans le cadre du Programme pluriannuel de gestion, il est proposé que les Communautés de communes délèguent la maîtrise d'ouvrage du PPG au SMAG PNR de l'Aubrac. Cette délégation de maîtrise d'ouvrage sera organisée de manière opérationnelle par voie de convention : une convention cadre signée entre chaque Communauté de communes et le SMAG PNR de l'Aubrac permettra de préciser la durée et le contour des missions déléguées. Des annexes opérationnelles permettront annuellement aux Communautés de communes de valider la programmation des actions prévues pour l'année à venir ainsi que le plan de financement prévisionnel.
- La compétence GEMAPI est une compétence obligatoire des Communautés de communes. Dès lors qu'elles ne l'ont pas transférée à un syndicat mixte de rivières, elles sont compétentes pour agir et peuvent, de ce fait, confier la réalisation d'une opération particulière à un Syndicat. D'autre part, parmi les missions particulières du PNR de l'Aubrac figure la mention suivante "le syndicat mixte peut procéder à toutes actions dans différents domaines pour lesquels il a reçu délégation de maîtrise d'ouvrage". Juridiquement, le SMAG PNR de l'Aubrac peut donc signer une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec des Communautés de communes dans le cadre de la compétence GEMAPI.
- Le PNR de l'Aubrac coordonnera le dépôt en préfecture des dossiers de demande de Déclaration d'Intérêt Général des travaux (un dossier par Communauté de communes).
- Le Comité de Pilotage créé au cours de la phase d'élaboration du PPG (composé des communes, des communautés de communes, des partenaires techniques et institutionnels) sera maintenu et réuni régulièrement. Il permettra d'associer tous les acteurs de l'eau. Il n'aura pas de pouvoir décisionnel, mais valide les orientations qui seront proposées aux Communautés de communes.

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

Objectifs opérationnels

- Solidarité et gestion cohérente à l'échelle du bassin versant

Indicateurs de suivi

- 1.1.a Maîtrise d'ouvrage organisée à l'échelle du bassin versant
- 1.1.b Nombre de réunions du Comité de Pilotage

Secteurs d'intervention

Bassin versant des affluents de la Truyère en rive gauche à l'aval du barrage de Grandval

Calendrier prévisionnel

En 2023 (année 0) : la mise en place de la gouvernance du PPG est une action prioritaire à mettre en oeuvre préalablement à toutes les autres. Elle comprend :

- Une phase de délibération des Communautés de communes pour déléguer la maîtrise d'ouvrage du PPG au SMAG PNR Aubrac.
 - La délibération du bureau du SMAG PNR pour accepter la délégation de maîtrise d'ouvrage.
- Une fois le PPG mis en place, le Comité de pilotage se réunit une fois par an a minima afin d'orienter les actions menées dans le cadre du PPG.
- Constitution des dossiers de demande de Déclaration d'Intérêt Général des travaux et dépôt en préfecture.

De 2024 à 2028 (tranches 1 à 5) : organisation et animation du Comité de pilotage du PPG. Chiffrage, rédaction et présentation aux Communautés des communes des annexes opérationnelles annuelles.

Plan de financement prévisionnel

Action portée dans le cadre de l'animation du PPG.

Le plan de financement est détaillé dans la fiche action 1.2 "Animation et mise en oeuvre des travaux prévus dans le programme d'actions"



AXE 1 PILOTAGE ET MISE EN ŒUVRE DU PPG

Action 1.2 Animation et mise en œuvre des travaux prévus dans le programme d'actions

Maîtrise d'ouvrage déléguée	SMAG PNR de l'Aubrac
Partenaires	Membres du Comité de Pilotage

Modalités d'intervention

Les missions à effectuer pour permettre la mise en œuvre des travaux prévus dans le programme d'actions sont les suivantes :

- Elaboration des dossiers de Déclaration d'Intérêt Général (DIG)
- Information et coordination des différents acteurs et partenaires de la démarche.
- Communication, réunions d'information, concertation avec les propriétaires, exploitants... chez qui sont réalisés les travaux.
- Mise en place d'un conventionnement avec les propriétaires et exploitants riverains concernés par les travaux.
- Elaboration et suivi des demandes de subventions.
- Réalisation des avant-projets détaillés des travaux et demandes des autorisations administratives.
- Consultation des entreprises, suivi, réception et paiement des travaux
- Coordination du suivi et de l'évaluation des actions mises en œuvre.

Objectifs opérationnels

- Assurer la réalisation des actions programmées dans le PPG.

Indicateurs de suivi

1.2.a Taux de réalisation des actions prévues dans chaque tranche de travaux

Secteurs d'intervention

Bassin versant des affluents de la Truyère en rive gauche à l'aval du barrage de Grandval

Calendrier prévisionnel

Durée du PPG (2023-2028)

Plan de financement prévisionnel

	TOTAL PPG	secteur CC ACV	secteur SFC
Temps passé TR SMAG PNR	126 000.00 €	75 600.00 €	50 400.00 €
Temps passé CM SMAG PNR	84 000.00 €	50 400.00 €	33 600.00 €
TOTAL DEPENSES (€ TTC)	210 000.00 €	126 000.00 €	84 000.00 €
Subventions attendues	115 080.00 €	63 000.00 €	52 080.00 €
Autofinancement (CC)	94 920.00 €	63 000.00 €	31 920.00 €
TOTAL RECETTES (€ TTC)	210 000.00 €	126 000.00 €	84 000.00 €

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023



AXE 1 PILOTAGE ET MISE EN ŒUVRE DU PPG

Action 1.3 Cohérence du PPG avec les autres démarches en lien avec les milieux aquatiques

Maîtrise d'ouvrage déléguée	SMAG PNR de l'Aubrac
Partenaires	EPCI du Bassin de la Truyère, Natura 2000, CATZH, Départements, Fédération

Modalités d'intervention

Assurer la cohérence des actions du PPG avec :

- Les études, actions et méthodologies développées dans les autres PPG et Contrats existants à l'échelle du bassin de la Truyère.
- Les opérations menées dans le cadre d'autres démarches de préservation des milieux sur le BV Truyère : Natura 2000, CATZH, ENS, PDPG...
- Les compétences liées au "petit cycle de l'eau" : Schémas directeurs d'assainissement, études préalable au transfert de la compétence Eau potable, SPANC ...
- Les actions en lien avec les usages économiques et de loisirs : eaux de baignade, filières agro-alimentaires...

Objectifs opérationnels

- Assurer une gestion cohérente de l'eau à l'échelle du bassin versant de la Truyère
- Renforcer la solidarité à l'échelle du bassin
- Concourir à l'atteinte des objectifs fixés dans les documents cadre des démarches de préservation mises en œuvre sur le territoire notamment Natura 2000 et les Espaces Naturels Sensibles.

Indicateurs de suivi

- 1.3.a Mise en place d'une gouvernance GEMAPI à l'échelle du bassin de la Truyère
- 1.3.b Nombre de rencontres avec les structures compétentes sur l'eau à l'échelle de la Truyère
- 1.3.c Nombre de rencontres avec les structures porteuses de démarches en lien avec les milieux aquatiques

Secteurs d'intervention

Bassin versant des affluents de la Truyère en rive gauche à l'aval du barrage de Grandval et bassin versant de la Truyère

Calendrier prévisionnel

Durée du PPG (2023-2028)

Plan de financement prévisionnel

Action portée dans le cadre de l'animation du PPG.

Le plan de financement est détaillé dans la fiche action 1.2 "Animation et mise en œuvre des travaux prévus dans le programme d'actions"



AXE 2 CONNAISSANCE DES MILIEUX ET DES ESPÈCES

Action 2.1 Diagnostic complémentaire du chevelu hydrographique de la tête du bassin versant

Maîtrise d'ouvrage déléguée	SMAG PNR de l'Aubrac
Partenaires	Communautés de communes, Fédérations de pêche, OFB...

Etat des lieux / Diagnostic

Les 14 cours d'eau principaux du bassin versant ont été diagnostiqués (hors zone de gorges) pour un total de 198 km : le Chalivet, le Remontalou, le Lévandès et son principal affluent le Tailladès, le Lebot et son principal affluent le Ruols, le Cantoinet, l'Argence vive et son principal affluent l'Argence morte, les Ondes, les Vergnes, le Gouzou, la Selves et son principal affluent le Selvet. Certains affluents n'ont donc pas pu être diagnostiqués alors qu'ils présentent des enjeux importants notamment en terme hydromorphologiques : recalibrage, connexion aux zones humides...

Modalités d'intervention

- Réaliser un diagnostic des cours d'eau non diagnostiqués suivant la même méthodologie que celle réalisée sur les autres cours d'eau du bassin versant.
- Mettre en œuvre, si besoin, sur ces cours d'eau des actions de restauration hydromorphologique.

Objectifs opérationnels

- Améliorer la connaissance des cours d'eau de tête de bassin et des enjeux
- Mettre en place des actions de restauration si besoin

Indicateurs de suivi

2.1.a Linéaire de cours d'eau diagnostiqué

Secteurs d'intervention et calendrier prévisionnel

T1 - 2024 Ruisseau de la Nuech - affluent de la Selves

T2 - 2025 Ruisseau d'Yrisson - affluent du Tailladès

T3 - 2026 Ruisseau du Batut - affluent de la Truyère

T4 - 2027 Ruisseau du Peyrou - affluent du Lebot

T5 - 2028 Ruisseau du Vayssaire - affluent de la Selves

Plan de financement prévisionnel

Action portée dans le cadre de l'animation du PPG.

Le plan de financement est détaillé dans la fiche action 1.2 "Animation et mise en œuvre des travaux prévus dans le programme d'actions"



AXE 2 CONNAISSANCE DES MILIEUX ET DES ESPÈCES

Action 2.2 Amélioration des connaissances sur les écrevisses patrimoniales / exotiques

Maîtrise d'ouvrage	Fédérations de pêche, SMAG PNR de l'Aubrac
Partenaires	Natura 2000, OFB

Etat des lieux / Diagnostic

Les prospections réalisées sur le Selvet ont montré la coexistence sur le même cours d'eau de populations d'écrevisses à pattes blanches et d'écrevisses signal. La compréhension de ce cas de figure, unique en Aveyron, pourrait être approfondie, afin de mieux suivre la dynamique de ces populations et de mettre en oeuvre, si besoin, des actions favorisant la population d'écrevisses à pattes blanches. Sur les affluents aveyronnais, en dehors de l'Argence, de la Selves et du Selvet où les populations sont relativement bien connues, l'écrevisse à pattes blanches pourrait également être présente sur le Gouzou (donnée de 2018). Sur les affluents cantaliens, l'écrevisse à pattes blanches est historiquement présente sur le Remontalou et le Lebot, mais l'état de ces populations est totalement inconnu à ce jour. Enfin, à l'échelle du massif de l'Aubrac, les données disponibles sur cette espèce sont très disparates, d'où la difficulté de prioriser les secteurs nécessitant une amélioration de la connaissance ou la mise en place d'actions de préservation.

Modalités d'intervention

- Réaliser des prélèvements d'ADN environnemental sur les secteurs de présence historique d'écrevisse à pattes blanches sur le Lebot et le Remontalou.
- Faire des prospections nocturnes complémentaires pour réaliser un bornage des populations sur le Gouzou (présence avérée) et sur les cours d'eau positifs au test ADNe.
- Tester l'hypothèse de l'absence de peste de l'écrevisse sur le Selvet par des prélèvements sur des individus d'écrevisse signal.
- Mener un bilan des connaissances sur les écrevisses afin de proposer un plan d'actions global pour la préservation de ces populations (stage Master 2)

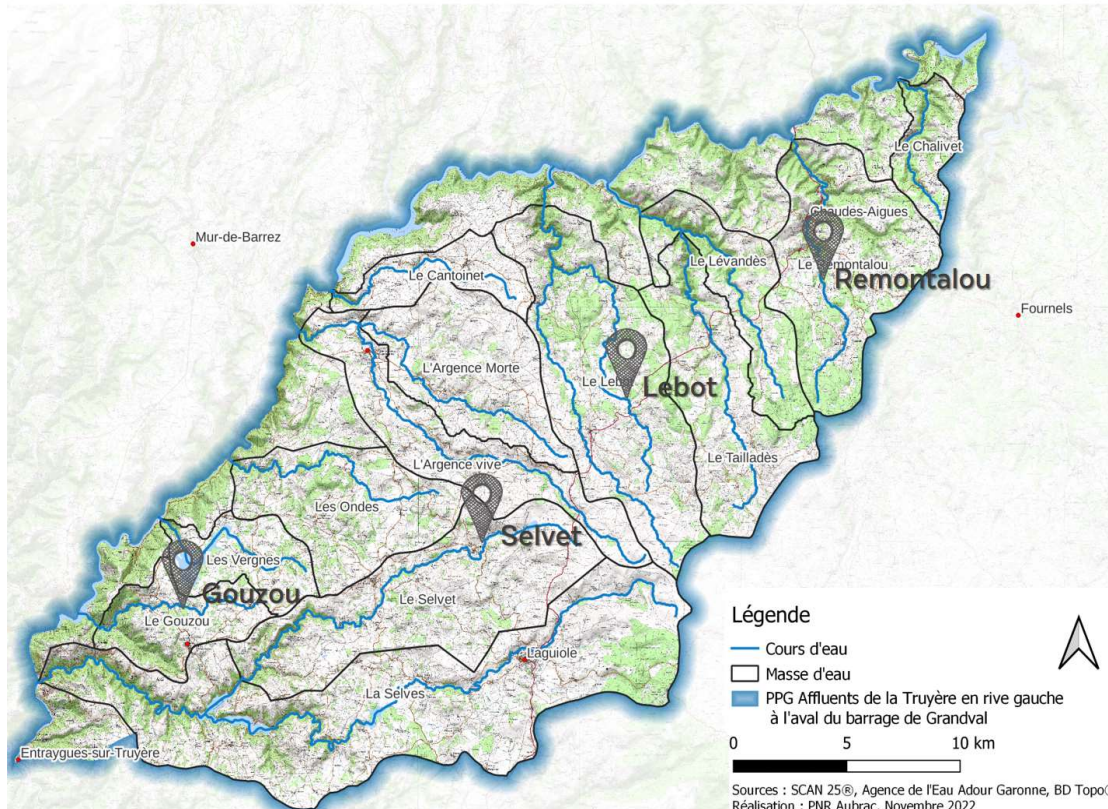
Objectifs opérationnels

- Mieux connaître la répartition des écrevisses patrimoniales / exotiques sur le bassin
- Maintenir ou améliorer les habitats de l'écrevisse à pattes blanches

Indicateurs de suivi

- | | |
|-------|--|
| 2.2.a | Hypothèse de l'absence de la peste de l'écrevisse sur le Selvet testée |
| 2.2.b | Nombre de kilomètres de cours d'eau prospectés |
| 2.2.c | Bilan des connaissances sur les écrevisses réalisé |

Secteurs d'intervention



Calendrier prévisionnel

T1 - 2024	Test de la présence de la peste de l'écrevisse sur le Selvet
T1 - 2024	Tests ADNe Lebot et Remontalou
T2 - 2025	Délimitation des populations d'écrevisse par prospection
T3 - 2026	Bilan des connaissances sur les écrevisses patrimoniales / exotiques à l'échelle du bassin

Plan de financement prévisionnel

	TOTAL PPG	secteur CC ACV	secteur SFC
Suivi des populations astaciocoles	5 400.00 €	2 800.00 €	2 600.00 €
Etat des lieux et programme d'amélioration de la connaissance	5 000.00 €	3 400.00 €	1 600.00 €
TOTAL DEPENSES (€ TTC)	10 400.00 €	6 200.00 €	4 200.00 €
Subventions attendues	6 560.00 €	3 940.00 €	2 620.00 €
Autofinancement (CC)	3 840.00 €	2 260.00 €	1 580.00 €
TOTAL RECETTES (€ TTC)	10 400.00 €	6 200.00 €	4 200.00 €

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023



AXE 2 CONNAISSANCE DES MILIEUX ET DES ESPÈCES

Action 2.3 Suivi des milieux aquatiques

Maîtrise d'ouvrage	Agence de l'eau, Départements, OFB, Fédérations de pêche, SMAG PNR de l'Aubrac
Partenaires	Membres du Comité de pilotage

Etat des lieux / Diagnostic

Suivi qualitatif : 9 stations de suivi de la qualité des eaux superficielles sont présentes sur les masses d'eau du territoire du PPG dans le cadre des réseaux de connaissance. Parmi les 9 stations du bassin, 2 sont regroupées sur la même masse d'eau et 1 concerne le suivi d'un unique paramètre (sur le Lebot). Cette situation explique le grand nombre de masse d'eau dont l'état vis-à-vis de la DCE est extrapolé : 10 masses d'eau extrapolées sur 16 présentes sur le bassin

Suivi quantitatif : Une seule station hydrométrique est présente sur le bassin (sur le Remontalou) complétée par un suivi des étiages réalisé par l'OFB sur deux stations via le protocole de l'observatoire national des étiages "ONDE".

Suivi des températures : Un suivi thermique en continu est assuré par les Fédérations de pêche et l'OFB, il s'agit d'un paramètre primordial à suivre sur les cours d'eau, notamment dans un contexte de changement climatique.

Suivi du colmatage : Les résultats obtenus dans le cadre du suivi du colmatage interstitiel sur l'Argence vive et le Selvet n'ont pas permis de quantifier l'impact des travaux de mise en défens sur le taux de colmatage de ces cours d'eau. Il est donc proposé de revenir à une méthode d'estimation visuelle du taux de colmatage avant et après travaux.

Modalités d'intervention

- Faire un état annuel des données qualitatives et quantitatives collectées sur le bassin par les partenaires (dans le cadre de l'Observatoire de l'Eau)
- Participer au déploiement d'un réseau de suivi thermique sur les cours d'eau initié par les Fédérations départementales de pêche.
- Participer au suivi des étiages sur le bassin, afin de densifier le réseau existant (ONDE).
- Bilan des travaux menés sur l'Argence vive (2015-2021) : faire une évaluation visuelle du colmatage superficiel, selon le protocole utilisé lors du diagnostic de 2012 afin de comparer l'évolution du colmatage avant et après les travaux de mise en défens. Le tronçon proposé est celui situé entre la route d'Alpuech et le Moulin d'aval (6km).
- Suivi des travaux menés dans le cadre du PPG Affluents Truyère : mettre en place un protocole d'évaluation visuelle du colmatage superficiel sur des tronçons de cours d'eau concernés par les travaux.

Objectifs opérationnels

- Améliorer l'état des connaissances sur les masses d'eau du bassin
- Suivre l'évolution de l'état des masses d'eau du bassin, notamment au regard du changement climatique
- Mesurer les impacts de la mise en défens sur le colmatage des cours d'eau

Indicateurs de suivi

2.3.a Nombre de points suivis sur le bassin versant

2.3.b Protocole d'évaluation du colmatage mis en œuvre

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

Secteurs d'intervention

Bassin versant des affluents de la Truyère en rive gauche à l'aval du barrage de Grandval

Calendrier prévisionnel

Durée du PPG (2023-2028)

Plan de financement prévisionnel

Action portée dans le cadre de l'animation du PPG.

Le plan de financement est détaillé dans la fiche action 1.2 "Animation et mise en œuvre des travaux prévus dans le programme d'actions"

	AXE 3	AMÉLIORATION ET RESTAURATION DE LA FONCTIONNALITÉ DES MILIEUX AQUATIQUES
	Action 3.1 Renaturation du Remontalou en aval du Puy de la Tuile	

Maîtrise d'ouvrage déléguée	SMAG PNR de l'Aubrac
Partenaires	Membres du Comité de pilotage

Etat des lieux / Diagnostic

Sur le Remontalou, au niveau de la source (aval du Puy de la Tuile), le diagnostic a révélé deux secteurs combinant un franchissement non adapté et une rectification (lieux-dit les Coursières et la Sagne). A deux reprises, le Remontalou est donc traversé par un chemin sans qu'aucun franchissement n'ait été prévu, le lit du cours d'eau est alors entièrement comblé par le chemin, ce qui occasionne un étalement du cours d'eau. A l'aval de ce passage à gué, le cours d'eau a été déplacé et se retrouve « perché » par rapport à son lit d'origine.

Modalités d'intervention

- Travailler avec les propriétaires des parcelles concernées pour faire émerger un projet de renaturation du Remontalou
- Restaurer le cours d'eau dans la traversée du passage à gué et aménager la traversée pour les randonneurs
- Renaturer le lit mineur dans son talweg d'origine sur les parcelles aval

Objectifs opérationnels

- Améliorer la fonctionnalité du cours d'eau
- Lutter contre les assecs du cours d'eau dus à sa situation perchée en aval des passages à gué
- Permettre la franchissabilité piscicole de ces secteurs

Indicateurs de suivi

3.1.b Restauration du Remontalou au lieu-dit La Sagne

Secteurs d'intervention

Le Remontalou aux lieux-dits Les Coursières et La Sagne

Calendrier prévisionnel

En 2023 (année 0) : Rencontre des propriétaires afin de définir les modalités de renaturation du Remontalou
 En 2024 et 2025 (tranches 1 et 2) : Réalisation des travaux

Accusé de réception en préfecture
 015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
 Date de télétransmission : 14/09/2023
 Date de réception préfecture : 14/09/2023

Plan de financement prévisionnel

	TOTAL PPG	secteur CC ACV	secteur SFC
Aménagement des franchissements	40 000.00 €	- €	40 000.00 €
Etude topographique	5 000.00 €	- €	5 000.00 €
Renaturation du lit	20 000.00 €	- €	20 000.00 €
Mise en défens des berges	3 840.00 €	- €	3 840.00 €
Aménager des points d'abreuvement / traversée pour le bétail	10 560.00 €	- €	10 560.00 €
Plantations	1 500.00 €	- €	1 500.00 €
TOTAL DEPENSES (€ TTC)	80 900.00 €	- €	80 900.00 €
Subventions attendues	64 720.00 €	- €	64 720.00 €
Autofinancement (CC)	16 180.00 €	- €	16 180.00 €
TOTAL RECETTES (€ TTC)	80 900.00 €	- €	80 900.00 €



AXE 3 AMÉLIORATION ET RESTAURATION DE LA FONCTIONNALITÉ DES MILIEUX AQUATIQUES

Action 3.2 Réduction des facteurs d'ensablement des cours d'eau

Maîtrise d'ouvrage déléguée	SMAG PNR de l'Aubrac
Partenaires	Membres du Comité de pilotage

Etat des lieux / Diagnostic

Le diagnostic a révélé que près de 77 km de berges étaient accessibles au bétail (hors bassins de l'Argence et de la Selves qui ont déjà fait l'objet d'actions similaires lors d'un précédent PPG). Sur ces zones, l'abreuvement se fait donc directement au cours d'eau, pouvant entraîner une érosion des berges, l'apport de limons et/ou de sables qui aggravent le colmatage du lit du cours d'eau, ainsi qu'une contamination bactérienne des eaux.

Modalités d'intervention

- Mettre en défens des berges permet de limiter l'accès du bétail au cours d'eau et le piétinement des berges par la pose de clôtures en barbelés ou électriques. Dans le cadre du PPG, il a été estimé que 10 km de berges pourraient être clôturées (correspondant à 14% du linéaire de berge accessible au bétail).
- Aménager des points d'abreuvement (abreuvoirs « au fil de l'eau », abreuvoirs gravitaires, etc.) afin de limiter les impacts de l'abreuvement direct du bétail aux cours d'eau, tout en maintenant l'accès à l'eau pour les troupeaux. Dans le cadre du PPG, il a été estimé que 42 points d'abreuvement pourraient être aménagés sur les 10km de berges clôturées.
- Profiter des travaux réalisés pour installer, si cela semble pertinent, de petits dispositifs de diversification des écoulements
- Restaurer les passages à gué dégradés et les passages busés qui constituent des obstacles à l'écoulement. Dans le cadre du PPG, il a été estimé que 24 passages à gué et passages busés pourraient être restaurés.
- Conventionner avec le propriétaire/exploitant pour garantir un engagement à entretenir les aménagements réalisés afin d'assurer leur pérennité dans le temps.

Objectifs opérationnels

- Réduire le colmatage
- Limiter l'érosion des berges
- Améliorer la qualité d'eau
- Améliorer les habitats aquatiques

Indicateurs de suivi

- | | |
|-------|---|
| 3.2.a | Linéaire de berges traitées |
| 3.2.b | Linéaire de berges mises en défens |
| 3.2.c | Nombre de points d'abreuvement aménagés |
| 3.2.d | Nombre de passages à gué restaurés |

Priorisation et chiffrage de l'action

L'intervention sur les différents secteurs du bassin versant a été priorisée en fonction de l'importance du linéaire de cours d'eau présentant un taux de colmatage du lit de plus de 25% et du linéaire de berge accessible au bétail (voir carte ci-dessous).

En fonction de l'état du cours d'eau, le taux d'intervention pour la réduction des facteurs de colmatage a été différencié :

- 20% pour les cours d'eau en priorité 1
- 10% pour les cours d'eau en priorité 2
- 5% pour les cours d'eau en priorité 3
- 1% pour les bassins de l'Argence et de la Selves sur lesquels des actions similaires ont déjà été menées, mais où il est souhaitable de poursuivre le travail sur les zones de tête de bassin.

Le bordereau des prix unitaires du marché de travaux du PPG du Bès a ensuite permis de chiffrer ces actions, mais ces prix qui datent de 2021 ne tiennent pas compte de l'inflation de 2022 qui va sans doute se poursuivre dans les prochaines années. Il doit être signalé que l'atteinte des objectifs chiffrés dans le cadre du PPG dépendra de la configuration des parcelles et de l'adhésion des propriétaires et exploitants à la démarche.

Secteurs d'intervention (voir carte ci-dessous) et calendrier prévisionnel

T1 - 2024	Tailladès (15) Gouzou (12)
T2 - 2025	Lebot (15 et 12) Vergnes (12)
T3 - 2026	Remontalou (15) Ruols (12)
T4 - 2027	Lévandès (15) Ondes (12)
T5 - 2028	Chalivet (15) Cantoinet (12)

Plan de financement prévisionnel

	TOTAL PPG	secteur CC ACV	secteur SFC
Mise en défens des berges	79 775.23 €	48 093.70 €	31 681.54 €
Aménagement de zones d'abreuvement	100 800.00 €	60 000.00 €	40 800.00 €
Aménagement de passages à gué	58 320.00 €	32 076.00 €	26 244.00 €
TOTAL DEPENSES (€ TTC)	238 895.23 €	140 169.70 €	98 725.54 €
Subventions attendues	191 116.19 €	112 135.76 €	78 980.43 €
Autofinancement (Communautés de communes)	47 779.05 €	28 033.94 €	19 745.11 €
TOTAL RECETTES (€ TTC)	238 895.23 €	140 169.70 €	98 725.54 €

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

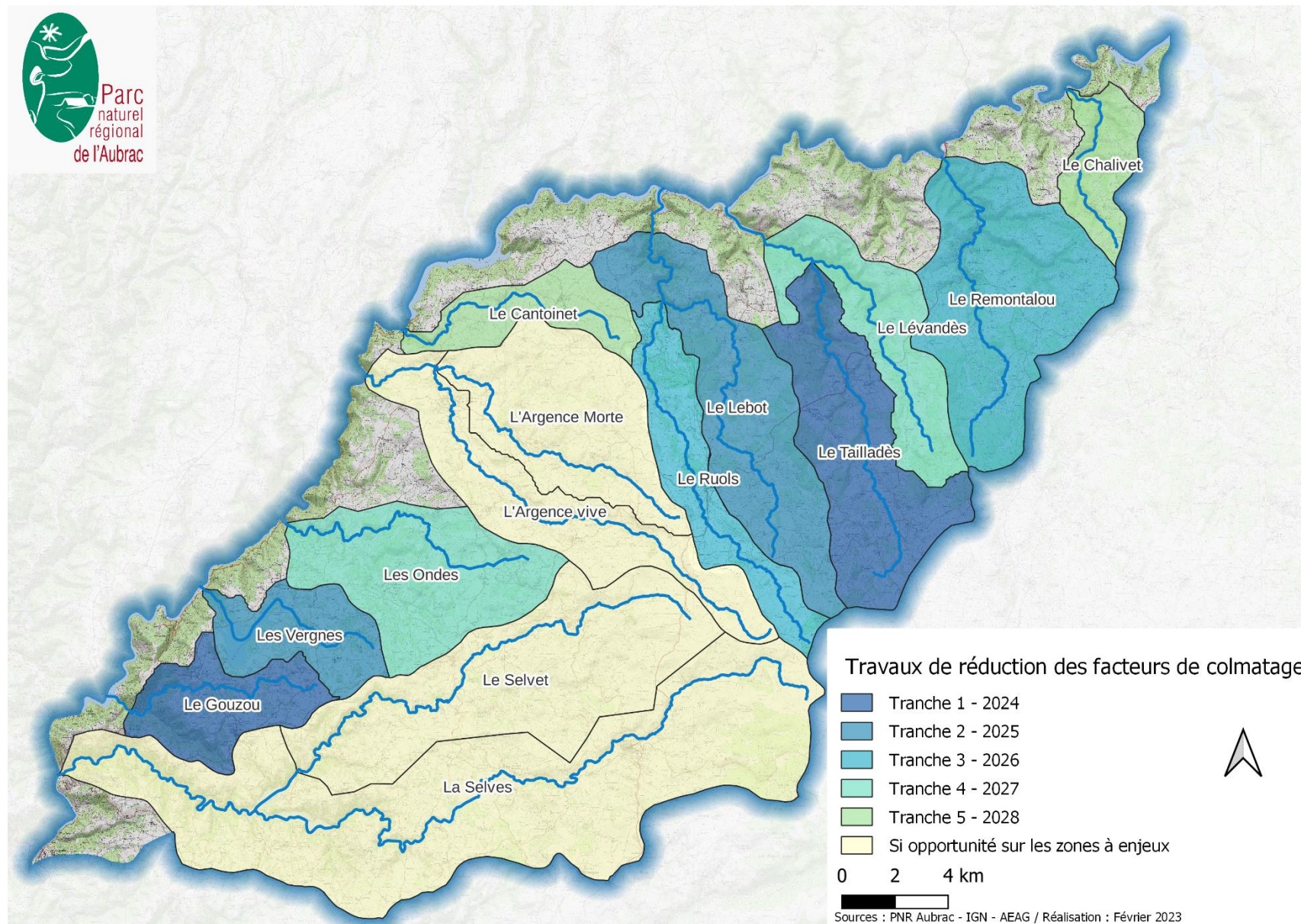


Figure 287 : Années de mise en œuvre de l'action 3.2 sur les masses d'eau du PPG



AXE 3 AMÉLIORATION ET RESTAURATION DE LA FONCTIONNALITÉ DES MILIEUX AQUATIQUES

Action 3.3 Plantation de la ripisylve

Maîtrise d'ouvrage déléguée	SMAG PNR de l'Aubrac
Partenaires	MFR Javols, Lycées et BTS agricoles du territoire, Structures d'insertion

Etat des lieux / Diagnostic

Sur les 198 km de cours d'eau diagnostiqués, 27% soit 54 km présentent une ripisylve absente ou insuffisante. Les têtes de bassin versant sont les plus touchées bien que certaines zones disposent d'une mégaphorbiaie jouant le rôle d'une ripisylve fonctionnelle.

Dans un contexte de changements climatiques, il est urgent de reconstituer un cordon de végétation rivulaire pour renforcer la résilience des écosystèmes aquatiques. Il s'agit en outre d'une mesure prioritaire du Plan d'Adaptation aux Changements Climatiques de l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

Modalités d'intervention

- La plantation d'une végétation arbustive et arborée s'avère nécessaire sur les secteurs dont le déficit de végétation conduit à des dysfonctionnements sur les cours d'eau (excès de luminosité, défaut de tenue des berges, etc.). Les espèces à privilégier sont les suivantes : saules, aulnes, ormes, noisetier...mais une réflexion est à mener sur l'adaptation de ces essences face au changement climatique. En raison de la présence de la chararose, le frêne ne fait pas partie des essences à privilégier.
- La plantation sera effectuée uniquement sur les berges cloturées afin de préserver les plants de l'abrouissement.
- En ce qui concerne la plantation de saules, le bouturage sera privilégié.
- Pour les autres essences et dans la mesure du possible les plants seront fournis par la pépinière de la MFR de Javols, en cours de labellisation Végétal Local et les plantations seront réalisées dans le cadre de chantiers pédagogiques ou de chantiers d'insertion.

Objectifs opérationnels

- Maintenir et améliorer la stabilité des berges
- Apporter de l'ombrage au cours d'eau et limiter l'évaporation
- Favoriser des abris pour la faune terrestre et aquatique
- Ralentir les écoulements
- Permettre une meilleure résilience des cours d'eau face au changement climatique

Indicateurs de suivi

3.3.a Linéaire de ripisylve plantée

Priorisation et chiffrage de l'action

L'intervention sur les différentes masses d'eau du bassin versant a été priorisée en fonction de l'importance du linéaire de berge présentant une ripisylve absente ou ponctuelle (voir carte ci-dessous).

En fonction de l'état du cours d'eau, le taux d'intervention pour la plantation de ripisylve a été différencié :

- 20% pour les cours d'eau en priorité 1
- 10% pour les cours d'eau en priorité 2
- 5% pour les cours d'eau en priorité 3 et pour les bassins de l'Argence et de la Selves où il est souhaitable de mener ce travail sur les zones de tête de bassin.

Le bordereau des prix unitaires du marché de travaux du PPG Argence-Selvas a ensuite permis de chiffrer ces actions, mais ces prix ne tiennent pas compte de l'inflation ni du fait que les coûts pourraient être réduits en passant par la MFR de Javols. Il doit également être signalé que l'atteinte des objectifs chiffrés dans le cadre du PPG dépendra de la configuration des parcelles et de l'adhésion des propriétaires et exploitants à la démarche.

Secteurs d'intervention (voir carte ci-dessous) et calendrier prévisionnel

T1 - 2024	Tailladès (15) Gouzou (12)
T2 - 2025	Lebot (15 et 12) Cantoinet (12)
T3 - 2026	Remontalou (15) Ruols (12)
T4 - 2027	Vergnes (12) Ondes (12)
T5 - 2028	Chalivet (15) Lévandès (15)

Plan de financement prévisionnel

	TOTAL PPG	secteur CC ACV	secteur SFC
Plantation de ripisylve	90 757.00 €	44 068.00 €	46 689.00 €
TOTAL DEPENSES (€ TTC)	90 757.00 €	44 068.00 €	46 689.00 €

Subventions attendues	13 500.00 €	35 254.40 €	25 212.06 €
Autofinancement (CC)	4 500.00 €	8 813.60 €	14 006.70 €
TOTAL RECETTES (€ TTC)	18 000.00 €	44 068.00 €	39 218.76 €

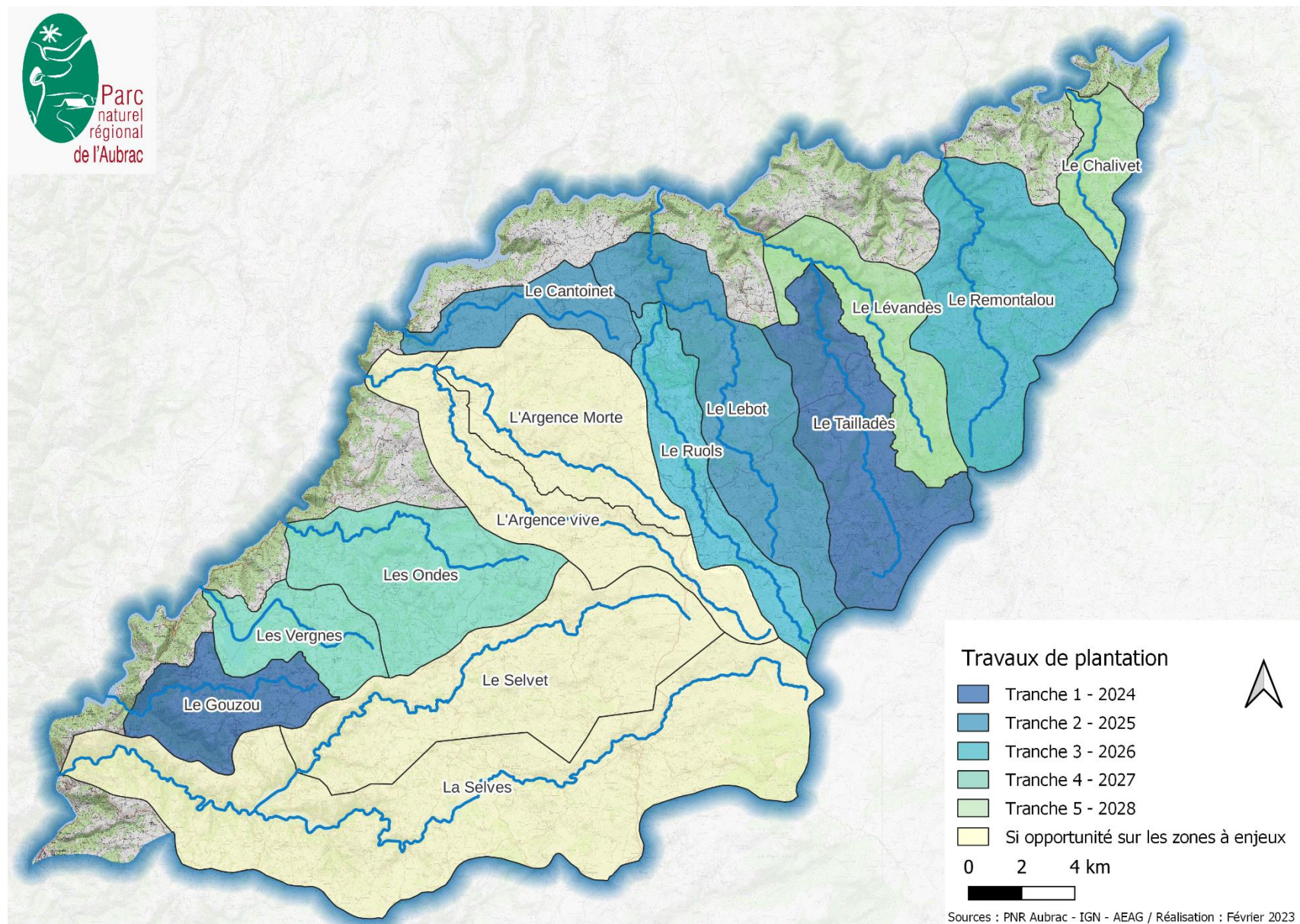


Figure 288 : Années de mise en œuvre de l'action 3.3 sur les masses d'eau du PPG

	AXE 3	AMÉLIORATION ET RESTAURATION DE LA FONCTIONNALITÉ DES MILIEUX AQUATIQUES
	Action 3.4 Restauration de la ripisylve et enlèvement d'embâcles	

Maîtrise d'ouvrage déléguée	SMAG PNR de l'Aubrac
Partenaires	Membres du Comité de pilotage

Etat des lieux / Diagnostic

Au cours du diagnostic, la présence d'embâcles a été relevée bien que ceux-ci ne présentent pas de risque particulier. Toutefois, il n'est pas à exclure que des épisodes de crue puissent déplacer les embâcles existants ou en former de nouveaux au niveau de zones à risques (traversées urbaines, ouvrages etc...).

Modalités d'intervention

Cette action regroupe toutes les opérations de restauration de la ripisylve pouvant être menées conjointement sur un secteur de cours d'eau.
Cela comprend :

- L'abattage des arbres pouvant poser problème lors d'inondation
- Le retrait d'embâcles

Le traitement de la végétation se fait depuis la berge de façon parcimonieuse et non systématique (une partie des embâcles, stables, sont par exemple source d'habitats piscicoles et doivent être maintenus).

Objectifs opérationnels

- Atténuer les effets des crues et les impacts des inondations
- Restaurer la fonctionnalité de la ripisylve sur les linéaires dégradés
- Maintenir et stabiliser les berges pour assurer leurs fonctions écologiques et hydrauliques
- Maintenir la dynamique naturelle du cours d'eau

Indicateurs de suivi

3.4.a	Linéaire de ripisylve restauré
3.4.b	Volume d'embâcles retirés

Secteurs d'intervention

Cette action sera menée uniquement en cas d'urgence sur les secteurs où la formation d'embâcles ou l'état de la ripisylve présenteraient un risque pour les ouvrages, les usages ou la population.

Calendrier prévisionnel

Durée du PPG (2023-2028)

Accusé de réception en préfecture
 015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
 Date de télétransmission : 14/09/2023
 Date de réception préfecture : 14/09/2023

Plan de financement prévisionnel

	TOTAL PPG	secteur CC ACV	secteur SFC
Forfait pour intervention d'urgence	25 500.00 €	17 340.00 €	8 160.00 €
TOTAL DEPENSES (€ TTC)	25 500.00 €	17 340.00 €	8 160.00 €

Subventions attendues	17 952.00 €	13 872.00 €	4 080.00 €
Autofinancement (CC)	7 548.00 €	3 468.00 €	4 080.00 €
TOTAL RECETTES (€ TTC)	25 500.00 €	17 340.00 €	8 160.00 €



AXE 4 GESTION ET RESTAURATION DES ZONES HUMIDES

Action 4.1 Accompagnement pour une gestion durable des zones humides

Maîtrise d'ouvrage déléguée	SMAG PNR de l'Aubrac
Partenaires	Collectivités compétentes pour l'eau potable, CEN Auvergne, ADASEA d'Oc

Etat des lieux / Diagnostic

Sur le bassin des affluents de la Truyère en rive gauche à l'aval du barrage de Grandval, l'inventaire des zones humides a permis de recenser près de 49 km² de zones humides, soit 7% de la superficie du bassin versant. Ces zones humides jouent un rôle essentiel, notamment pour la régulation hydrologique et peuvent contribuer significativement à l'alimentation en eau potable de certains captages. Le territoire est dominé par un paysage agro-pastoral où les usages agricoles influent largement sur la qualité et la quantité de la ressource en eau notamment au niveau des zones humides.

Modalités d'intervention

L'accompagnement des gestionnaires sur la gestion durable des zones humides s'appuiera sur le déploiement de la Cellule d'Assistance Technique aux Zones Humides (CATZH). Celle-ci consiste en : des visites et diagnostics gratuits des parcelles, des échanges sur les modalités de gestion et les difficultés rencontrées, des recherches de solutions techniques et de financements pour les mettre en œuvre. La priorité sera portée à l'accompagnement des collectivités compétentes en matière d'eau potable (commune, syndicat d'eau potable ou communauté des communes) afin de connaître les problématiques rencontrées et les projets en cours sur les captages publics, les zones humides dans les bassins d'alimentation, les usages agricoles, ...). Cette opération sera déclinée comme suit :

- Sensibilisation des élus à l'importance des zones humides, notamment en matière de régulation hydrologique
- Identification des zones humides à enjeux sur le territoire de la collectivité afin de proposer des actions pertinentes (amélioration de la connaissance, mise en place de notice de gestion, travaux de restauration, maîtrise foncière ou d'usage, ...)
- Accompagnement de la collectivité dans la mise en œuvre de ces actions (accompagnement technique, recherche de financements, ...)

En fonction des opportunités, l'accompagne CATZH pourra être menée auprès de gestionnaires privés (particuliers, propriétaires, agriculteurs, ...)

Objectifs opérationnels

- Améliorer la gestion et les pratiques sur les zones humides situées sur les bassins d'alimentation des captages d'eau potable
- Renforcer la résilience de l'alimentation en eau potable du territoire face au changement climatique
- Sensibiliser les élus du territoire aux rôles des zones humides et à l'importance de leur préservation
- Répondre aux sollicitations des gestionnaires sur des demandes d'accompagnement à la gestion durable des zones humides

Indicateurs de suivi

4.1.a Nombre de communes rencontrées

4.1.b Nombre d'adhérent au Réseau Sagnes et surface d'adhésion

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

4.1.c Nombre et surface de zones humides diagnostiquées

Secteurs d'intervention et calendrier prévisionnel

T1 - 2024	Jabrun (15) Service eau de la CC ACV et Laguiole (12)
T2 - 2025	Deux-Verges (15) SIAEP de la Viadène (12)
T3 - 2026	La Trinitat (15) Argences-en-Aubrac (12)
T4 - 2027	Saint-Rémy-de-CA et Antérieux (15) Cantoin (12)
T5 - 2028	SIAEP des Vergnes (15) Lieutadès (15)

Plan de financement prévisionnel

Action portée dans le cadre de l'animation du PPG (plan de financement détaillé dans la fiche action 1.2 "Animation et mise en œuvre des travaux prévus dans le programme d'actions") et de la mise en œuvre des Cellules d'Assistance Technique Zones Humides du Cantal par le CEN15 et de l'Aveyron par l'ADASEA d'Oc (le financement de ces structures est assuré par des dispositifs hors PPG).



AXE 4 GESTION ET RESTAURATION DES ZONES HUMIDES

Action 4.2 Mise en œuvre de notices de gestion sur les zones humides et chevelus de tête de bassin

Maîtrise d'ouvrage déléguée	SMAG PNR de l'Aubrac, CEN Auvergne, ADASEA d'Oc
Partenaires	Collectivités compétentes en matière d'eau potable

Etat des lieux / Diagnostic

Sur le bassin des affluents de la Truyère en rive gauche à l'aval du barrage de Grandval, l'inventaire des zones humides a permis de recenser près de 49 km² de zones humides, soit 7% de la superficie du bassin versant. Ces zones humides jouent un rôle essentiel dans la préservation de la ressource en eau. Le territoire est dominé par un paysage agro-pastoral où les zones humides sont majoritairement gérées par des exploitants agricoles (qu'il s'agisse de terrain privé, ou de bien communaux/sectionaux). Il est donc primordial d'accompagner les propriétaires ou exploitants dans la gestion et le cas échéant la restauration hydraulique de ces zones particulièrement sensibles.

Modalités d'intervention

Il s'agira de mettre en place des outils de maîtrise foncière (acquisition/ORE) ou de maîtrise d'usage (convention de gestion), afin de définir le cadre de mise en œuvre de notice de gestion pour les zones humides. Les gestionnaires cibles sont :

- Les collectivités et gestionnaires qui seront identifiés au travers de l'action 4.1
- Les propriétaires (privée/publique) gestionnaire des zones humides prioritaires identifiés dans le diagnostic du PPG

Le déploiement de cette action pourra faire l'objet d'animation local (pro-active) pour rencontrer les gestionnaires. L'action ciblera les zones humides dégradées en vue de réaliser des travaux de restauration et les zones humides en bon état de conservation dans une logique de préservation par anticipation des pressions liées aux changements climatiques.

L'élaboration d'une notice de gestion impliquera notamment :

- Une animation locale pour engager la démarche avec l'ensemble des acteurs concernés
- Des inventaires du patrimoine naturel
- Un diagnostic fonctionnel de la zone humide
- Un diagnostic socio-économique du site
- L'élaboration d'un programme d'actions (dimensionnement et planification)
- La mise en oeuvre des actions programmées

Objectifs opérationnels

- Mettre en œuvre un cadre de préservation et de gestion durables des zones humides à enjeux
- Réaliser un diagnostic fonctionnel ainsi qu'un inventaire du patrimoine des zones humides à enjeux et de leurs interactions avec les activités humaines.
- Proposer et mettre en œuvre des actions de gestion et/ou restauration et/ou valorisation compatibles avec les enjeux identifiés.

Indicateurs de suivi

4.2.a Nombre de convention/acquisition/ORE signée et surfaces concernées

4.2.b Nombre de notices de gestion réalisées

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

Secteurs d'intervention

Zones humides à enjeux du bassin versant des affluents de la Truyère en rive gauche à l'aval du barrage de Grandval (Tras Rescous, Vallon des Vergnes/Les Perettes, tourbière de Toularic, tourbières Auliac/Pierre Blanche, tourbière de Buffière, Puech des Izards ...)

Calendrier prévisionnel

Durée du PPG (2023-2028)

Plan de financement prévisionnel

Action portée dans le cadre de l'animation du PPG (plan de financement détaillé dans la fiche action 1.2 "Animation et mise en œuvre des travaux prévus dans le programme d'actions") et de la mise en œuvre des Cellules d'Assistance Technique Zones Humides du Cantal par le CEN15 et de l'Aveyron par l'ADASEA d'Oc (le financement de ces structures est assuré par des dispositifs hors PPG).



AXE 5

ACCOMPAGNEMENT DES USAGERS DE L'EAU POUR SENSIBILISER ET LIMITER LES IMPACTS

Action 5.1

Assistance technique à la gestion des cours d'eau et milieux associés

Maîtrise d'ouvrage déléguée	SMAG PNR de l'Aubrac
Partenaires	Membres du Comité de pilotage

Modalités d'intervention

- Apporter des conseils techniques pour réduire l'impacts des projets sur les milieux aquatiques et indiquer aux propriétaires riverains leurs droits et devoirs.
- Assistance technique : A la demande des collectivités, des entreprises ou des riverains, un appui technique est prévu pour la rédaction de dossier de demande d'intervention en rivière auprès des DDT dans le cadre de la procédure de déclaration Loi sur l'Eau, ainsi que, des conseils techniques pour l'aménagement des berges avec technique végétale ne nécessitant pas de dépôt de dossier auprès de la DDT.

Objectifs opérationnels

- Améliorer les pratiques (entretien et travaux) des usagers des cours d'eau et des décideurs (élus) pour qu'elles permettent d'atteindre les objectifs de bon état des masses d'eau et les objectifs du SDAGE.

Indicateurs de suivi

5.1.a Nombre de porteurs de projets accompagnés

Secteurs d'intervention

Bassin versant des affluents de la Truyère en rive gauche à l'aval du barrage de Grandval

Calendrier prévisionnel

Durée du PPG (2023-2028)

Plan de financement prévisionnel

Action portée dans le cadre de l'animation du PPG.
Le plan de financement est détaillé dans la fiche action 1.2 "Animation et mise en œuvre des travaux prévus dans le programme d'actions"



AXE 5 ACCOMPAGNEMENT DES USAGERS DE L'EAU POUR SENSIBILISER ET LIMITER LES IMPACTS

Action 5.2 Sensibilisation des agriculteurs aux enjeux du bassin versant

Maîtrise d'ouvrage déléguée	SMAG PNR de l'Aubrac
Partenaires	Chambres d'agricultures, GVA de Chaudes-Aigues, CEN

Modalités d'intervention

Organiser une journée technique pour présenter les travaux de mise en défens / aménagement de points d'abreuvement réalisés sur d'autres bassins versants.

Objectifs opérationnels

- Sensibiliser tous les publics à la préservation des milieux aquatiques et des zones humides

Indicateurs de suivi

5.2.a Nombre de formations organisées

Secteurs d'intervention

Bassin versant des affluents de la Truyère en rive gauche à l'aval du barrage de Grandval

Calendrier prévisionnel

Durée du PPG (2023-2028)

Plan de financement prévisionnel

Action portée dans le cadre de l'animation du PPG.

Le plan de financement est détaillé dans la fiche action 1.2 "Animation et mise en œuvre des travaux prévus dans le programme d'actions"



AXE 5

ACCOMPAGNEMENT DES USAGERS DE L'EAU POUR SENSIBILISER ET LIMITER LES IMPACTS

Action 5.3

Sensibilisation des agents communaux et intercommunaux aux enjeux du bassin versant

Maîtrise d'ouvrage déléguée	SMAG PNR de l'Aubrac
Partenaires	Communes et Communautés de communes

Modalités d'intervention

Proposer une formation des services techniques des communes du bassin et une assistance technique pour :

- Gérer les foyers de Renouée du Japon
- Intégrer les enjeux liés au cours d'eau dans les opérations d'entretien (par exemple gestion du parc urbain de Chaudes-Aigues)

Objectifs opérationnels

- Permettre une appropriation des enjeux en lien avec les cours d'eau par les agents communaux et intercommunaux.

Indicateurs de suivi

5.3.a Nombre de formations organisées

Secteurs d'intervention

Bassin versant des affluents de la Truyère en rive gauche à l'aval du barrage de Grandval

Calendrier prévisionnel

T1 - 2024	Chaudes-Aigues (15)
T2 - 2025	Laguiole (12)
T3 - 2026	Autres communes cantaliennes (15)
T4 - 2027	Argences-en-Aubrac (12)
T5 - 2028	Autres communes aveyronnaises (12)

Plan de financement prévisionnel

Action portée dans le cadre de l'animation du PPG.
Le plan de financement est détaillé dans la fiche action 1.2 "Animation et mise en œuvre des travaux prévus dans le programme d'actions"



AXE 5

ACCOMPAGNEMENT DES USAGERS DE L'EAU POUR SENSIBILISER ET LIMITER LES IMPACTS

Action 5.4

Sensibilisation des jeunes et du grand public aux enjeux du bassin versant

Maîtrise d'ouvrage déléguée	SMAG PNR de l'Aubrac
Partenaires	Membres du Comité de pilotage

Modalités d'intervention

- Mettre en place une "École de l'Eau" afin de faire bénéficier les établissements du territoire d'interventions sur la vie de la rivière en lien avec les projets d'établissements, en s'appuyant sur le dispositif "Ecole du Parc" mis en place par le PNR de l'Aubrac.
- Cette "École de l'Eau" comprendra : 4 interventions dans les établissements dont le projet aura été retenu, la formation des intervenants, l'édition d'un livret de valorisation des projets menés et une journée de restitution pour une mise en commun des projets à l'échelle du territoire.
- Cette sensibilisation s'adresse aux publics suivants :
 - Etablissements scolaires : écoles primaires, collèges, lycées, BTS...
 - Etablissements accueillant des publics en situation de handicap
 - Etablissements de la petite enfance : crèches, relais parents-enfants...
 - Etablissements d'hébergement pour personnes âgées
- Le SMAG PNR Aubrac étant le maître d'ouvrage de cette action, le territoire ciblé est celui du PNR.

Objectifs opérationnels

- Sensibiliser tous les publics à la préservation des milieux aquatiques et des zones humides

Indicateurs de suivi

5.4.a Nombre de personnes sensibilisées

5.4.b Nombre de projets accompagnés

Secteurs d'intervention

Bassin versant des affluents de la Truyère en rive gauche à l'aval du barrage de Grandval

Calendrier prévisionnel

Durée du PPG (2023-2028)

Plan de financement prévisionnel

	TOTAL PPG	secteur CC ACV	secteur SFC
Ecole de l'Eau	78 125.00 €	53 125.00 €	25 000.00 €
TOTAL DEPENSES (€ TTC)	78 125.00 €	53 125.00 €	25 000.00 €
Subventions attendues	60 075.00 €	40 851.00 €	19 224.00 €
Autofinancement (SMAG PNR Aubrac)	18 050.00 €	12 274.00 €	5 776.00 €
TOTAL RECETTES (€ TTC)	78 125.00 €	53 125.00 €	25 000.00 €

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

30. Estimation des coûts et programmation 2023-2027

L'élaboration du Programme Pluriannuel de Gestion permet de valider des objectifs de gestion pour 5 ans en fonction des enjeux du bassin versant. Il s'agit d'un préalable nécessaire pour les partenaires susceptibles d'accompagner financièrement les actions mises en place.

En fonction des actions programmées l'année n+1, un avant-projet détaillé sera réalisé l'année n, soumis à la validation des Communautés de communes et présenté aux partenaires financiers de manière anticipée.

L'estimation des coûts présentée dans les fiches-action est basée soit sur des retours d'expérience d'acteurs ayant mené des actions similaires, soit sur les bordereaux des prix unitaires de marchés publics de travaux réalisés par le SMAG PNR de l'Aubrac dans le cadre des PPG des bassins de l'Argence, de la Selves et du Bès.

Le tableau ci-dessous synthétise le budget prévisionnel du PPG par axe de travail et par tranche.

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

AXE		ACTION		REPARTITION DES DEPENSES PAR CC				COUT TOTAL
				CC ACV		SFC		
		N° fiche action	Intitulé de la fiche action	%	montants	%	montants	€ TTC
AXE 1	PILOTAGE ET MISE EN ŒUVRE DU PPG	Action 1.1	Gouvernance du Programme Pluriannuel de Gestion					
		Action 1.2	Animation et mise en œuvre des travaux prévus dans le programme d'actions	60.0%	126 000.00 €	40.0%	84 000.00 €	210 000.00 €
		Action 1.3	Cohérence du PPG avec les autres démarches en lien avec les milieux aquatiques					
AXE 2	CONNAISSANCE DES MILIEUX ET DES ESPÈCES	Action 2.1	Diagnostic complémentaire du chevelu hydrographique de la tête du bassin versant					
		Action 2.2	Amélioration des connaissances sur les écrevisses patrimoniales / exotiques	59.6%	6 200.00 €	67.7%	4 200.00 €	10 400.00 €
		Action 2.3	Suivi des milieux aquatiques					
AXE 3	AMÉLIORATION ET RESTAURATION DE LA FONCTIONNALITÉ DES MILIEUX AQUATIQUES	Action 3.1	Renaturation du Remontalou en aval du Puy de la Tuile	0.0%	- €	100.0%	80 900.00 €	80 900.00 €
		Action 3.2	Réduction des facteurs d'ensablement des cours d'eau	58.7%	140 169.70 €	41.3%	98 725.54 €	238 895.23 €
		Action 3.3	Plantation de la ripisylve	48.6%	44 068.00 €	51.4%	46 689.00 €	90 757.00 €
		Action 3.4	Restauration de la ripisylve et enlèvement d'embâcles	68.0%	17 340.00 €	32.0%	8 160.00 €	25 500.00 €
AXE 4	GESTION ET RESTAURATION DES ZONES HUMIDES	Action 4.1	Accompagnement pour une gestion durable des zones humides					
		Action 4.2	Mise en œuvre de notices de gestion sur les zones humides et chevelus de tête de bassin					
AXE 5	ACCOMPAGNEMENT DES USAGERS DE L'EAU POUR SENSIBILISER ET LIMITER LES IMPACTS	Action 5.1	Assistance technique à la gestion des cours d'eau et milieux associés					
		Action 5.2	Sensibilisation des agriculteurs aux enjeux du bassin versant					
		Action 5.3	Sensibilisation des agents communaux et intercommunaux aux enjeux du bassin versant					
		Action 5.4	Sensibilisation des jeunes et du grand public aux enjeux du bassin versant	138.6%	31 875.00 €	40.8%	9 375.00 €	41 250.00 €
TOTAL				49%	365 652.70 €	44%	332 049.54 €	697 702.23 €
MOYENNE sur 1 an					73 130.54 €		66 409.91 €	

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

AXE	ACTION	Taux et Montants potentiels maximum par financeurs								TOTAL SUBVENTIONS	REPARTITION AUTOFINANCEMENT PAR CC				TOTAL AUTOFINANCEMENT CC	Autres MOA (PNR, CEN...)				
		AEAG		Région Occitanie		CD12		CD15			CC ACV		SFC			%	montants	%	montants	
	N° fiche action	Intitulé de la fiche action	%	montants	%	montants	%	montants	%	montants	%	montants	%	montants	%	montants	%	montants		
AXE 1	PILOTAGE ET MISE EN ŒUVRE DU PPG	Action 1.1									- €					- €				
		Action 1.2	50%	105 000.00 €	0%	- €	0%	- €	5%	10 080.00 €	55%	115 080.00 €	30%	63 000.00 €	15%	31 920.00 €	45%	94 920.00 €		
		Action 1.3										- €					- €			
AXE 2	CONNAISSANCE DES MILIEUX ET DES ESPÈCES	Action 2.1									- €					- €				
		Action 2.2	50%	5 200.00 €	5%	560.00 €	3%	280.00 €	5%	520.00 €	63%	6 560.00 €	22%	2 260.00 €	15%	1 580.00 €	37%	3 840.00 €		
		Action 2.3										- €					- €			
AXE 3	AMÉLIORATION ET RESTAURATION DE LA FONCTIONNALITÉ DES MILIEUX AQUATIQUES	Action 3.1	50%	40 450.00 €	0%	- €	0%	- €	30%	24 270.00 €	80%	64 720.00 €	0%	- €	20%	16 180.00 €	20%	16 180.00 €		
		Action 3.2	80%	191 116.19 €	0%	- €	0%	- €	0%	- €	80%	191 116.19 €	12%	28 033.94 €	8%	19 745.11 €	20%	47 779.05 €		
		Action 3.3	50%	45 378.50 €	10%	8 813.60 €	5%	4 406.80 €	10%	9 337.80 €	75%	67 936.70 €	10%	8 813.60 €	15%	14 006.70 €	25%	22 820.30 €		
		Action 3.4	50%	12 750.00 €	14%	3 468.00 €	7%	1 734.00 €	0%	- €	70%	17 952.00 €	14%	3 468.00 €	16%	4 080.00 €	30%	7 548.00 €		
AXE 4	GESTION ET RESTAURATION DES ZONES HUMIDES	Action 4.1																		
		Action 4.2																		
AXE 5	ACCOMPAGNEMENT DES USAGERS DE L'EAU POUR SENSIBILISER ET LIMITER LES IMPACTS	Action 5.1																		
		Action 5.2																		
		Action 5.3																		
		Action 5.4	102%	23 437.50 €	28%	6 375.00 €	14%	3 187.50 €	8%	1 875.00 €	152%	34 875.00 €	0%	- €	0%	- €	0%	- €	78%	18 050.00 €
TOTAL			57%	423 332.19 €	3%	19 216.60 €	1%	9 608.30 €	6%	46 082.80 €	67%	498 239.89 €		105 575.54 €		87 511.81 €	26%	193 087.35 €		18 050.00 €
MOYENNE sur 1 an				84 666.44 €		3 843.32 €		1 921.66 €		9 216.56 €		99 647.98 €		21 115.11 €		17 502.36 €		38 617.47 €		3 610.00 €

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

31. Suivi et évaluation

Cet outil est issu de la méthodologie développée par l'Agence de l'Eau Adour Garonne et le Département de l'Aveyron. L'objectif du suivi est de vérifier la bonne exécution des actions conformément au programme, tandis que l'évaluation doit permettre de vérifier que les objectifs fixés au regard des problématiques identifiées, soient atteints en fin de programme. Tout au long de la mise en œuvre du programme les données sur l'avancement permettent de d'ajuster ou réorienter certains aspects.

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

CONSTAT / ETAT DES LIEUX	PROBLEME OU ATOUT (- OU +)	CAUSES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	EFFETS ATTENDUS	INDICATEURS D'EFFETS ATTENDUS	ACTIONS	INDICATEURS D'ACTIONS
	En quoi est-ce un problème ou un atout ?	Pourquoi ? Quelle est l'origine du problème ou de l'atout ?	Quel est le levier pour agir sur la cause ?	Quel résultat cherche-t-on à atteindre ?		Que fait-on très concrètement ?	
Pas de gestion des cours d'eau à l'échelle du PPG	<ul style="list-style-type: none"> › Pas de concertation ni de gestion › Volonté des acteurs locaux pour mettre en œuvre des actions 	PPG à l'échelle de plusieurs EPCI et départements. Toutes les communes sont dans le PNR Aubrac	Fédérer tous les acteurs du PPG Organiser la MOA	› Avoir un seul maître d'ouvrage à l'échelle du PPG	› Maîtrise d'ouvrage organisée à l'échelle du BV (1.1.a)	› Proposer une organisation de la gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> › Nb de COPIL organisés (1.1.b) › Nb d'EPCI ayant validé le PPG (1.1.c) › Taux de mise en œuvre des actions (1.2.a)
Pas d'action menée sur l'axe Truyère ni sur la partie amont du bassin	<ul style="list-style-type: none"> › Absence de solidarité amont/aval › Pas de concertation des acteurs locaux › Création de la compétence GEMAPI 	Bassin à l'échelle de plusieurs EPCI et départements.	Impliquer les communautés de communes dans l'étude de gouvernance à l'échelle de la Truyère	› Favoriser la structuration d'une gouvernance à l'échelle de la Truyère	› Mise en place d'une gouvernance GEMAPI à l'échelle du bassin de la Truyère (1.3.a)	› Faire le lien entre l'étude de la gouvernance et les EPCI impliqués dans le PPG	› Nombre de rencontres avec les structures compétentes sur l'eau à l'échelle de la Truyère (1.3.b)
Colmatage des cours d'eau	<ul style="list-style-type: none"> › Diminution de la qualité chimique et physique du CE et de la fonctionnalité des milieux › Impact sur les populations de Truites fario › Enjeu pour la survie des populations de moules perlières 	Arènes granitiques très mobilisables, cause géologique	Cause géologique intrinsèque au BV	/	/	/	
		Passages à gués / pistes	Limiter les apports de sables et de limons	› Amélioration des aménagements existants, modifications des pratiques	› Diminution du taux de colmatage des stations de suivi › Evolution positive des populations piscicoles	› Rencontre et information des exploitants › Mise en défens, aménagement points abreuvement, aménagement passages à gués	› Linéaire de berges traitées (3.2.a) › Linéaire mis en défens (3.2.b) › Nb de points d'abreuvement et passages à gué aménagés (3.2.c et 3.2.d)
		Points d'abreuvement, accès du bétail au cours d'eau					

							<ul style="list-style-type: none"> › Réalisation des projets de renaturation du Rementalou (3.1.a et 3.1.b)
Grande densité de zones humides	<ul style="list-style-type: none"> › Rôle indispensable des zones humides pour la fonctionnalité et la richesse des milieux. › Diminution des surfaces de zones humides sur le BV 	<ul style="list-style-type: none"> › Dégradation par méconnaissance du fonctionnement de ces zones humides › Gestion inappropriée › Drainages pour faciliter l'exploitation 	Améliorer la gestion et les pratiques sur les zones humides Mieux connaître le fonctionnement et les richesses des zones humides à enjeux pour mieux les préserver	<ul style="list-style-type: none"> › Préservation des zones humides du BV 	<ul style="list-style-type: none"> › Nb de constats de dégradations de zones humides en baisse 	<ul style="list-style-type: none"> › Accompagner les gestionnaires de zones humides › Elaborer et mettre en œuvre des plans de gestion sur les zones humides à enjeux 	<ul style="list-style-type: none"> › Nb de gestionnaires accompagnés (4.1.a, 4.1.b et 4.2.a) › Nb et surface de ZH diagnostiquées (4.1.c) › Nb de notices de gestion réalisées (4.2.b)
Présence d'espèces protégées	Richesse du milieu aquatique	Habitats de l'amont du bassin favorables à ces espèces	Maintenir/améliorer les habitats de l'Ecrevisse à pattes blanches et de la Moule perlière	<ul style="list-style-type: none"> › Favoriser les habitats de ces espèces pour maintenir les populations ou les développer. 	<ul style="list-style-type: none"> › Diminution du colmatage des stations suivies 	<ul style="list-style-type: none"> › Diagnostic des cours d'eau › Suivi des actions de limitation du colmatage 	<ul style="list-style-type: none"> › Linéaire de cours d'eau diagnostiqué (2.1.a) › Nb de points suivis et protocole de colmatage mis en œuvre sur le bassin versant (2.3.a et 2.3.b)
	Méconnaissance des linéaires colonisés par l'Ecrevisse à pattes blanches	Aucun inventaire réalisé sur le bassin	Améliorer la connaissance	<ul style="list-style-type: none"> › Connaître la répartition et l'abondance de ces espèces sur le BV 	<ul style="list-style-type: none"> › Connaissance de la répartition des populations sur le BV 	<ul style="list-style-type: none"> › Prospection des linéaires favorables à ces espèces › Suivi des populations connues 	<ul style="list-style-type: none"> › Test de l'absence de peste de l'écrevisse sur le Selvet (2.2.a) › Nb de km de cours d'eau prospectés (2.2.b) › Bilan des connaissances sur les écrevisses réalisé (2.2.c)

Ripisylve absente ou dysfonctionnelle	Absence de ripisylve sur près de 40% du linéaire de berge	Abroustissement systématique des jeunes pousses	Favoriser l'implantation d'une ripisylve fonctionnelle	› Augmenter le linéaire de ripisylve sur le BV	› Présence de ripisylve sur les secteurs qui en été dépourvus	› Production de plants locaux › Plantation d'arbres › Mise en défens des berges	› Linéaire planté (3.3.a) › Linéaire mis en défens (3.2.b)
Risque de formation d'embâcles lors de crues exceptionnelles	Risque d'aggravation des crues	Les propriétaires riverains s'occupent moins de la gestion des ripisylves	Enlever les embâcles à risque	› Limiter le risque de dégâts en cas de crue › Restaurer un bon l'écoulement pour éviter l'érosion des berges	› Nb de situations à enjeu où des embâcles ont été retirés	› Interventions pour restaurer la ripisylve et évacuer les embâcles problématiques	› Linéaire de ripisylve restauré (3.4.a) › Volume d'embâcles retirés (3.4.b)
Manque de sensibilisation des usagers de l'eau	Méconnaissance du fonctionnement des milieux aquatiques		Améliorer la prise en compte des milieux aquatiques	› Limiter les atteintes aux milieux aquatiques	› Augmentation des sollicitations pour accompagner les porteurs de projet	› Accompagnement des usagers › Sensibilisation et communication auprès des scolaires et du grand public	› Nb de porteurs de projets accompagnés (5.1.a) › Nb d'actions de sensibilisation des scolaires et du grand public (5.2.a, 5.3.a) › Nb de personnes sensibilisées et de projets accompagnés (5.4.a, 5.4.b)

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception en préfecture : 14/09/2023



Partie 6

Annexes

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023



Les Vèrgnes

Actués de récoption en préfecture
015-200030001-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de l'acte d'impasck : 14/09/2023
Date de récoption en préfecture : 14/09/2023

Annexe 1 : Qualité écologique des stations de suivi

Libellé de la station	Code		Indice	2017	2018	2019	2020	2021
Le Remontalou au niveau de Chaudes-Aigues	5096445	Etat physico-chimique	Oxygène (agrégation des paramètres COD, DBO5, O ₂ dissous et taux de saturation O ₂)					
			Nutriments (agrégation des paramètres NH ₄ ⁺ , NO ₂ ⁻ , NO ₃ ⁻ , P _{tot} et PO ₄ ³⁻)					
			Température (moyenne de 6 températures instantanées / an)					
		Etat biologique	IBD (Indice Biologique Diatomées)					
			I2M2 (Indice Invertébrés Multimétrique)					
			IBMR (Indice Biologique Macrophyte en Rivière)					
			IPR (Indice Poisson Rivière)					
Le Remontalou	5096450	Etat physico-chimique	Oxygène (agrégation des paramètres COD, DBO5, O ₂ dissous et taux de saturation O ₂)					
			Nutriments (agrégation des paramètres NH ₄ ⁺ , NO ₂ ⁻ , NO ₃ ⁻ , P _{tot} et PO ₄ ³⁻)					
			Température (moyenne de 6 températures instantanées / an)					
		Etat biologique	IBD (Indice Biologique Diatomées)					
			I2M2 (Indice Invertébrés Multimétrique)					
			IBMR (Indice Biologique Macrophyte en Rivière)					
			IPR (Indice Poisson Rivière)					
Le ruisseau du Lévandès au niveau de Chaudes-Aigues	5096410	Etat physico-chimique	Oxygène (agrégation des paramètres COD, DBO5, O ₂ dissous et taux de saturation O ₂)					
			Nutriments (agrégation des paramètres NH ₄ ⁺ , NO ₂ ⁻ , NO ₃ ⁻ , P _{tot} et PO ₄ ³⁻)					
			Température (moyenne de 6 températures instantanées / an)					
		Etat biologique	IBD (Indice Biologique Diatomées)					
			I2M2 (Indice Invertébrés Multimétrique)					
			IBMR (Indice Biologique Macrophyte en Rivière)					
			IPR (Indice Poisson Rivière)					

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

Le Lebot au niveau de Lieutadès	5096406	Etat physico-chimique	Oxygène (agrégation des paramètres COD, DBO5, O ₂ dissous et taux de saturation O ₂)					
			Nutriments (agrégation des paramètres NH ₄ ⁺ , NO ₂ ⁻ , NO ₃ ⁻ , P _{tot} et PO ₄ ³⁻)					
			Température (moyenne de 6 températures instantanées / an)					
		Etat biologique	IBD (Indice Biologique Diatomées)					
			I2M2 (Indice Invertébrés Multimétrique)					
			IBMR (Indice Biologique Macrophyte en Rivière)					
			IPR (Indice Poisson Rivière)					
L'Argence Vive au niveau de Sainte Geneviève sur Argence	5096090	Etat physico-chimique	Oxygène (agrégation des paramètres COD, DBO5, O ₂ dissous et taux de saturation O ₂)					
			Nutriments (agrégation des paramètres NH ₄ ⁺ , NO ₂ ⁻ , NO ₃ ⁻ , P _{tot} et PO ₄ ³⁻)					
			Température (moyenne de 6 températures instantanées / an)					
		Etat biologique	IBD (Indice Biologique Diatomées)					
			I2M2 (Indice Invertébrés Multimétrique)					
			IBMR (Indice Biologique Macrophyte en Rivière)					
			IPR (Indice Poisson Rivière)					
Le Ruisseau des Vergnes au niveau de St Amans des Cots	5096080	Etat physico-chimique	Oxygène (agrégation des paramètres COD, DBO5, O ₂ dissous et taux de saturation O ₂)					
			Nutriments (agrégation des paramètres NH ₄ ⁺ , NO ₂ ⁻ , NO ₃ ⁻ , P _{tot} et PO ₄ ³⁻)					
			Température (moyenne de 6 températures instantanées / an)					
		Etat biologique	IBD (Indice Biologique Diatomées)					
			I2M2 (Indice Invertébrés Multimétrique)					
			IBMR (Indice Biologique Macrophyte en Rivière)					
			IPR (Indice Poisson Rivière)					
La Selves à Laguiole	5096050	Etat physico-chimique	Oxygène (agrégation des paramètres COD, DBO5, O ₂ dissous et taux de saturation O ₂)					
			Nutriments (agrégation des paramètres NH ₄ ⁺ , NO ₂ ⁻ , NO ₃ ⁻ , P _{tot} et PO ₄ ³⁻)					

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

			Température (moyenne de 6 températures instantanées / an)					
		Etat biologique	IBD (Indice Biologique Diatomées)					
			I2M2 (Indice Invertébrés Multimétrique)					
			IBMR (Indice Biologique Macrophyte en Rivière)					
			IPR (Indice Poisson Rivière)					
La Selves au niveau de Montpeyroux	5096030	Etat physico-chimique	Oxygène (agrégation des paramètres COD, DBO5, O ₂ dissous et taux de saturation O ₂)					
			Nutriments (agrégation des paramètres NH ₄ ⁺ , NO ₂ ⁻ , NO ₃ ⁻ , P _{tot} et PO ₄ ³⁻)					
			Température (moyenne de 6 températures instantanées / an)					
		Etat biologique	IBD (Indice Biologique Diatomées)					
			I2M2 (Indice Invertébrés Multimétrique)					
			IBMR (Indice Biologique Macrophyte en Rivière)					
			IPR (Indice Poisson Rivière)					
La Selves au niveau de Campouriez	5096010	Etat physico-chimique	Oxygène (agrégation des paramètres COD, DBO5, O ₂ dissous et taux de saturation O ₂)					
			Nutriments (agrégation des paramètres NH ₄ ⁺ , NO ₂ ⁻ , NO ₃ ⁻ , P _{tot} et PO ₄ ³⁻)					
			Température (moyenne de 6 températures instantanées / an)					
		Etat biologique	IBD (Indice Biologique Diatomées)					
			I2M2 (Indice Invertébrés Multimétrique)					
			IBMR (Indice Biologique Macrophyte en Rivière)					
			IPR (Indice Poisson Rivière)					

Source : SIEAEG

	Très bon état
	Bon état
	Etat moyen
	Etat médiocre
	Mauvais état
	Inconnu

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

Annexe 2 Stations d'épuration du bassin

Code station d'épuration	Nom station d'épuration	Type de traitement (filière eau)	Capacité nominale EqH	Date de mise en service	Nom de l'exutoire	Types de problèmes rencontrés en 2020
0515073V0071	FRIDEFONT (BOURG N°2)	Filtres plantés de roseaux	80	2012	Affluent du Chalivet	
0515045V001	CHAUDES AIGUES (BOURG)	Boue activée aération prolongée	6 300	1974	Le Remontalou	Collecte des effluents Atteinte des performances européennes Autosurveillance Vétusté
0515007V001	ANTERRIEUX (LOTISSEMENT FAYARD)	Filtres plantés de roseaux	50	2008	Le Maleval (affluent du Remontalou)	
0515065V001	ESPINASSE (BOURG)	Filtres plantés de roseaux	120	2010	Le Montignac (affluent de la Truyère)	
0515199V004	ST MARTIAL (LE BOURG)	Filtres à sables	40	2003	Ruisseau de Besse (affluent de la Truyère)	
0515199V001	ST MARTIAL (CHASSAGNE)	Décantation physique et lit bactérien	25	1990	Ruisseau d'Irlandés (affluent de la Truyère)	
0515106V001	LIEUTADES	Décantation physique et lit bactérien	200	1983	Affluent du ruisseau du Roc des Mons ou de la Fosse (affluent de la Truyère)	
0512051V001	CANTOIN (LIAMONTOU)	Boue activée aération prolongée	50	1991	Ruisseau de Ruols	
0512117V001	LACALM (BOURG)	Filtres plantés de roseaux	330	2012	Ruisseau de Ruols	
0512051V002	CANTOIN (BOURG)	Filtres à sables	250	2001	Le Cantoinet	
0512051V003	CANTOIN (VINES)	Filtres plantés de roseaux	100	2008	Ruisseau de Vines (affluent de la Truyère)	
0512005V0011	ALPUECH (BOURG)	Filtres plantés de roseaux	110	2010	L'Argence vive	
0512223V002	STE GENEVIEVE SUR ARGENCE (MELS)	Filtres à sables	60	1999	L'Argence vive	
0512223V001	STE GENEVIEVE SUR ARGENCE	Boue activée aération prolongée	3 800	1987	L'Argence vive	Collecte des effluents Exploitation des ouvrages Production des boues Vétusté

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

0512005V001	ALPUECH (BOURG)	Filtres plantés de roseaux	110	2010	L'Argence vive	Eaux claires parasites
0512112V0021	GRAISSAC (BOURG)	Décantation physique, lit bactérien et lagunage naturel	100	1998	Affluent de l'Argence vive	
0512151V002	MONTEZIC (BOURG)	Filtres plantés de roseaux	300	2009	Ruisseau du Gouzou	
0512250V001	ST SYMPHORIEN DE THENIERES (BOURG)	Décantation physique et lit bactérien	100	1998	Le Sévignou (affluent des Ondes)	Collecte des effluents
0512250V001	ST SYMPHORIEN DE THENIERES (ST GERVAIS)	Décantation physique	350	1994	Les Vergnes	
0512058V001	CASSUEJOULS	Décantation physique et lit bactérien	250	1989	Le Selvet	
0512116V001	HUPARLAC	Filtres à sables	140	2002	Le Selvet	
0512103V002	FLORENTIN LA CAPELLE (LA CAPELLE)	Filtres à sables	60	2008	Ruisseau de Ribet (affluent de la Selves)	
0512119V001	LAGUIOLE	Boue activée aération prolongée	4 833	1988	La Selves	Collecte des effluents Vétusté
0512119V002	LAGUIOLE (LE BOUYSSOU)	Décantation physique et disques biologiques	330	2016	Ruisseau du Vayssaire (affluent de la Selves)	
0512273V001	SOULAGES BONNEVAL (BOURG)	Filtres plantés de roseaux	200	2010	La Selves	Station à réhabiliter
0512209V001	ST AMANS DES CÔTS	Boue activée aération prolongée	1 200	1989	Affluent de la Selves en RD en aval de Maury	
0512048V001	CAMPOURIEZ (BOURG)	Filtres à sables	120	2000	Affluent de la Selves en RD en aval de Maury	Exploitation des ouvrages
0512048V003	CAMPOURIEZ (VOLONZAC)	Filtres plantés de roseaux	60	2014	La Selves	

A noter : cette liste recense uniquement des stations d'épuration du bassin dont le rejet se fait en cours d'eau.

Source : SIEAG

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

Annexe 3 : Sigles et abréviations

AAPPMA : Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

AEP : Alimentation en Eau Potable

BV : Bassin Versant

CATZH : Cellule d'Assistance Technique aux Zones Humides

CEN : Conservatoire d'Espaces Naturels

COFIL : Comité de Pilotage

CNPF : Centre National de la Propriété Forestière

DCE : Directive Cadre européenne sur l'Eau

DIG : Déclaration d'Intérêt Général

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

ENS : Espace Naturel Sensible

GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

I2M2 : Indice Invertébré Multi Métrique

IBD : Indice Biologique Diatomées

MISE : Mission Inter-Service de l'Eau

ONF : Office National des Forêts

PAOT : Plan d'Action Opérationnel Territorialisé

PDM : Programme De Mesures

PDGP : Plan Départemental pour la protection des milieux aquatiques et la Gestion des ressources Piscicoles

PNR : Parc Naturel Régional

PPG : Programme Pluriannuel de Gestion

PPRI : Plan de Prévention des Risques Inondation

ROE : Référentiel des Obstacles à l'Écoulement

SAU : Surface Agricole Utile

SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SIEAG : Système d'Information sur l'Eau du Bassin Adour Garonne

SIM : Site d'Intérêt Majeur de la Charte du Parc naturel régional de l'Aubrac

ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

Annexe 4 : Table des illustrations et annexes

Figure 1 : Etat des masses d'eau « cours d'eau » et « plan d'eau » du territoire.....	21
Figure 2 : Etat DCE des masses d'eau superficielles (Etat des lieux du SDAGE 2022-2027).....	23
Figure 3 : Pressions recensées sur les masses d'eau dans l'état des lieux 2019 (source : AEAG)....	24
Figure 4 : Situation du PPG du bassin des affluents de la Truyère en rive gauche à l'aval du barrage de Grandval au sein du bassin versant Adour Garonne.....	30
Figure 5 : Organisation administrative du territoire.....	33
Figure 6 : Réseau hydrographique principal du territoire.....	37
Figure 7 : Légende de la carte géologique.....	41
Figure 8 : Carte géologique des bassins versants.....	42
Figure 9 : Carte de l'altitude.....	43
Figure 10 : Carte des pentes	43
Figure 11 : Carte de l'occupation des sols.....	46
Figure 12 : Carte des sous-entités paysagères.....	47
Figure 13 : Recensement de la population 2019 (source : INSEE).....	48
Figure 14 : Stations de suivi de la qualité des eaux superficielles.....	50
Figure 15 : Comparaison de l'état physico-chimique et biologique du Remontalou en fonction des méthodes utilisées pour l'analyse des données collectées (2017-2022, sources : SIEAG et CD15) .	53
Figure 16 : Graphiques présentant les quantités d'E.coli et Entérocoques au cours de la période estivale (2019-2022, source : CD15).....	55
Figure 17 : Indicateurs de suivi de la thermie des cours d'eau (2018-2021, source : FDPPMA12).....	57
Figure 18 : Cartes du PPRI de la commune de Chaudes-Aigues.....	59
Figure 19 : Histogramme présentant pour chaque année le débit mensuel minimal du Remontalou (source : Banque Hydro).....	61
Figure 20 : Ecoulements observés au cours de l'été 2022 dans el cadre du réseau ONDE (source : onde.eaufrance.fr).....	62
Figure 21 : Carte des inventaires zones humides.....	64
Figure 22 : Carte des zonages Natura 2000, ENS et RBD	68
Figure 23 : Carte des ZNIEFF.....	69
Figure 24 : Carte de localisation des SIM dans le PPG.....	72
Figure 25 : Etat de conformité des contextes piscicoles du territoire	77
Figure 26 : Carte de la part de la STH dans la SAU	78
Figure 27 : Evolution du profil agricole du territoire (comparaison des données des RGA 2010, 2000, 1988).....	79
Figure 28 : Ouvrages hydroélectriques présents sur le territoire	81
Figure 29 : Principaux prélèvements pour l'alimentation en eau potable sur le territoire	83
Figure 30 : Carte de localisation des AAPPMA du territoire	86
Figure 31 : Qualité des eaux de baignades (source : baignades.sante.gouv.fr).....	87

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

Figure 32 : Dates d'interdiction de baignade sur les sites de baignades gérés par la CC ACV	88
Figure 33 : Le Cantoinet en situation d'assec et les aulnes perdant leurs feuilles à cause du stress hydrique	93
Figure 34 : Carte de présentation du bassin versant du Chalivet.....	94
Figure 35 : Ripisylve dense et continue	95
Figure 36 : Absence de ripisylve	95
Figure 37 : Ripisylve présente sur l'une des deux berges.....	95
Figure 38 : Carte de la présence de ripisylve sur le Chalivet.....	96
Figure 39 : Lit ensablé.....	97
Figure 40 : Lit avec une granulométrie plus grossière	97
Figure 41 : Carte des faciès d'écoulement du Chalivet.....	98
Figure 42 : Carte de la granulométrie du Chalivet.....	98
Figure 43 : Point d'abreuvement dégradé.....	99
Figure 44 : Passage à gué dégradé.....	99
Figure 45 : Carte du colmatage du Chalivet.....	100
Figure 46 : Cascade sur le Chalivet.....	101
Figure 47 : Carte des ouvrages transversaux sur le Chalivet	102
Figure 49 : Strate herbacée de type mégaphorbiaie.....	104
Figure 50 : le Remontalou traversant Chaudes-Aigues	104
Figure 51 : Ripisylve dense des secteurs forestiers.....	104
Figure 52 : Carte de la ripisylve du Remontalou.....	105
Figure 54 : Carte des faciès d'écoulement du Remontalou.....	107
Figure 55 : Carte de la granulométrie du Remontalou.....	107
Figure 56: Dégradation des berges par piétinement du bétail.....	108
Figure 57 : Carte du colmatage du Remontalou.....	109
Figure 58 : Le Remontalou aux Coursières	111
Figure 59 : Le Remontalou n'a plus de lit lors de la traversée du chemin forestier.....	111
Figure 60 : Lit du Remontalou à l'aval du passage à gué.....	112
Figure 61 : Le Remontalou à la Sagne.....	112
Figure 62 : Le Remontalou lors de la traversée du passage à gué.....	113
Figure 63 : Lit du Remontalou à l'aval du passage à gué.....	113
Figure 64 : Carte des secteurs identifiés comme rectifiés sur le Remontalou	114
Figure 65 : Buse mal calibrée sur le Remontalou	115
Figure 66 : Cascade sur le Remontalou	115
Figure 67 : Seuil sur le Remontalou.....	116
Figure 68 : Carte des ouvrages transversaux sur le Remontalou	117
Figure 69 : Cours d'eau rectifié avec berges artificialisées dans Chaudes-Aigues.....	118
Figure 70 : Renouée du Japon à Chaudes-Aigues	118

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

Figure 71 : Ancienne décharge en amont de Chaudes-Aigues.....	119
Figure 72 : Passerelle aménagée sur deux enrochements de berge.....	120
Figure 73 : embâcles sur le Remontalou.....	121
Figure 74 : Carte des embâcles sur le Remontalou.....	122
Figure 75 : Carte de présentation du bassin versant du Levandès.....	124
Figure 76: Ripisylve sur le Lévandès.....	125
Figure 77 : Carte de la ripisylve présente sur le Levandès.....	126
Figure 78 : Faciès de type cascade sur le Lévandès.....	127
Figure 79 : Carte des faciès d'écoulement du Lévandès.....	128
Figure 80 : Carte de la granulométrie du Lévandès.....	128
Figure 81 : Secteur colmaté sur le Lévandès.....	129
Figure 82 : Carte du colmatage du Lévandès.....	130
Figure 83 : Pont de la D921 traversant le Lévandès.....	131
Figure 84 : Cascade sur le Lévandès.....	131
Figure 85 : Carte des ouvrages transversaux sur le Lévandès.....	132
Figure 86 : Embâcles sur le Lévandès.....	133
Figure 87 : Carte des embâcles sur le Lévandès.....	134
Figure 88 : Déchets retrouvés sur la décharge sauvage.....	135
Figure 89 : Carte de présentation du bassin versant du Tailladès.....	137
Figure 90 : Ripisylve discontinue.....	138
Figure 91 : Ripisylve absente.....	138
Figure 92 : Ripisylve dense et continue.....	138
Figure 93 : Ripisylve sur Maisonneuve.....	138
Figure 94 : Carte de la présence de ripisylves sur le Tailladès.....	139
Figure 95 : Le lit ensablé du Tailladès.....	140
Figure 96 : Carte des faciès d'écoulement du Tailladès.....	141
Figure 97 : Carte de la granulométrie du Tailladès.....	141
Figure 98 : Erosion de berge par piétinement.....	142
Figure 99 : Carte du colmatage du Tailladès.....	143
Figure 100 : Secteur rectifié sur le Tailladès.....	144
Figure 101 : Assèchement d'une zone humide sur le Tailladès.....	144
Figure 102 : Carte des secteurs rectifiés sur le Tailladès.....	145
Figure 103 : Buse mal calibrée.....	146
Figure 104 : Muret perturbant l'écoulement.....	146
Figure 105 : Cascade sur le Tailladès.....	146
Figure 106 : Carte des ouvrages transversaux sur le Tailladès.....	147
Figure 107 : Embâcles sur le Tailladès.....	148
Figure 108 : Carte des embâcles sur le Tailladès.....	149

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

Figure 109 : Ecrevisse signal sur le Tailladès.....	150
Figure 110: Carte de localisation de l'Ecrevisse signal observée	150
Figure 111 : Cuvettes marécageuses du Cantal.....	151
Figure 112 : Carte de représentation de la masse d'eau du Lebot.....	152
Figure 113 : Carte de présentation du bassin versant du Lebot.....	153
Figure 114 : Ripisylve discontinue.....	154
Figure 115 : Ripisylve dense et continue.....	154
Figure 116 : Carte de la présence de ripisylve sur le Lebot.....	155
Figure 117: Lit ensablé.....	156
Figure 118 : Lit avec une granulométrie plus grossière.....	156
Figure 119 : Carte des faciès d'écoulement du Lebot.....	157
Figure 120 : Carte de la granulométrie du Lebot.....	157
Figure 121 : Point d'abreuvement dégradé.....	158
Figure 122 : Passage à gué dégradé.....	158
Figure 123 : Carte du colmatage du Lebot.....	159
Figure 124 : Secteurs rectifiés sur le Lebot.....	160
Figure 125 : Carte des secteurs rectifiés sur le Lebot	161
Figure 126 : Buse mal calibrée.....	162
Figure 127 : Cascade sur le Lebot.....	162
Figure 128 : Carte des ouvrages transversaux sur le Lebot.....	163
Figure 129 : Arbres laissés en travers du cours d'eau.....	164
Figure 130 : Carte des embâcles sur le Lebot	165
Figure 131 : Carte de présentation du bassin versant du Ruols	167
Figure 132 : Ripisylve en bordure du Ruols	168
Figure 133 : Carte de la présence de ripisylve sur le Ruols.....	169
Figure 134 : Cascade du Saut du Loup.....	170
Figure 135 : Carte des faciès d'écoulement du Ruols.....	171
Figure 136 : Carte de la granulométrie du Ruols.....	171
Figure 137 : Secteurs dégradés par piétinement sur le Ruols.....	172
Figure 138 : Carte du colmatage du Ruols	173
Figure 139 : Secteurs rectifiés sur le Ruols	174
Figure 140 : Carte des secteurs rectifiés sur le Ruols	175
Figure 141 : Seuil au niveau du pont de Lacalm.....	176
Figure 142 : Zones de cascades sur le Ruols	176
Figure 143 : Carte des ouvrages transversaux sur le Ruols.....	177
Figure 144 : Embâcles sur le Ruols	178
Figure 145 : Cartes des embâcles sur le Ruols.....	179
Figure 146 : Carte de présentation du bassin versant du Cantoinet.....	180

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

Figure 147 : Le Cantoinet en situation d'assec.....	181
Figure 148 : Carte des écoulements sur le Cantoinet (été 2022).....	182
Figure 149 : Mégaphorbiaie sur le Cantoinet.....	183
Figure 150 : Ripisylve dense et continue.....	183
Figure 151 : Carte de la présence de ripisylve sur le Cantoinet.....	184
Figure 152 : Secteur ensablé.....	185
Figure 153 : Secteur à la granulométrie plus grossière (pierres).....	185
Figure 154 : Carte des faciès d'écoulement du Cantoinet.....	186
Figure 155 : Carte de la granulométrie du Cantoinet.....	186
Figure 156 : Bétail ayant accès au cours d'eau.....	187
Figure 157 : Descente aménagée.....	187
Figure 158 : Passage à gué dégradé.....	188
Figure 159 : Zone d'érosion de berges.....	188
Figure 160 : Carte du colmatage et des facteurs de colmatage du Cantoinet.....	189
Figure 161 : Comparaison des vues aériennes.....	190
Figure 162 : Secteur rectifié du Cantoinet.....	190
Figure 163 : Carte des secteurs rectifiés sur le Cantoinet.....	191
Figure 164 : Passage busé mal calibré sur le Cantoinet.....	192
Figure 165 : Carte des ouvrages transversaux sur le Cantoinet.....	193
Figure 166 : Embâcles sur le Cantoinet.....	194
Figure 167 : Carte des embâcles sur le Cantoinet.....	195
Figure 168 : Carte de présentation du bassin versant de l'Argence morte.....	196
Figure 169 : Carte de la présence de ripisylve sur l'Argence morte (source : AYGA 2012).....	197
Figure 170 : Carte des faciès d'écoulements de l'Argence morte (source : AYGA 2012).....	200
Figure 171 : Carte de la granulométrie de l'Argence morte (source : AYGA 2012).....	200
Figure 172 : Carte du colmatage de l'Argence morte lors du diagnostic de 2012 (source : AYGA 2012)	201
Figure 173 : Carte du linéaire de travaux réalisés dans l'ancien PPG en lien avec le linéaire accessible au bétail de 2012 (source : AYGA 2012, PNRA).....	201
Figure 174 : Comparaison des vues aériennes.....	202
Figure 175 : Carte des secteurs rectifiés sur l'Argence morte.....	203
Figure 176 : Carte des ouvrages transversaux sur l'Argence morte (source : AYGA 2012).....	204
Figure 177 : Carte des secteurs d'intervention sur la ripisylve et les embâcles réalisés dans l'ancien PPG.....	206
Figure 178 : Carte de présentation du bassin versant de l'Argence vive.....	207
Figure 179 : Carte de la présence de ripisylve sur l'Argence vive (source : AYGA 2012).....	209
Figure 180 : Abreuvement direct (avant travaux).....	211
Figure 181 : Abreuvement direct (après travaux).....	211

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

Figure 182 : Carte des faciès d'écoulements de l'Argence vive (source : AYGA 2012).....	212
Figure 183 : Carte de la granulométrie de l'Argence vive (source : AYGA 2012)	212
Figure 184 : Carte du colmatage de l'Argence vive lors du diagnostic de 2012 (source : AYGA 2012)	213
Figure 185 : Carte du linéaire de travaux réalisés dans l'ancien PPG en lien avec le linéaire accessible au bétail de 2012 (source : AYGA 2012, PNRA).....	213
Figure 186 : Comparaison des vues aériennes.....	214
Figure 187 : Carte des secteurs rectifiés sur l'Argence vive	215
Figure 188 : Carte des ouvrages transversaux sur l'Argence vive (source : AYGA 2012)	218
Figure 189 : Carte des ponts et passerelles sur l'Argence vive (source : AYGA 2012).....	219
Figure 190 : Pont d'Orlhaguet avant travaux.....	220
Figure 191 : Pont d'Orlhaguet après travaux.....	220
Figure 192 : Carte des secteurs d'intervention sur la ripisylve et les embâcles réalisés dans l'ancien PPG	221
Figure 193 : Fossé de récupération des eaux pluviales le long de la route D34.....	222
Figure 194 : Carte de présentation du bassin versant des Ondes.....	223
Figure 195 : Ruisseau des Ondes en situation d'assec	224
Figure 196 : Ecoulement non visible (flaques)	224
Figure 197 : Carte des écoulements sur les Ondes (été 2022).....	225
Figure 198 : Mégaphorbiaie le long du ruisseau des Ondes	226
Figure 199 : Carte de la présence de ripisylve sur les Ondes	227
Figure 200 : Secteur à la granulométrie fine.....	228
Figure 201 : Secteur à la granulométrie plus grossière	228
Figure 202 : Carte des faciès d'écoulements des Ondes.....	229
Figure 203 : Carte de la granulométrie des Ondes.....	229
Figure 204 : Troupeaux ayant accès au cours d'eau.....	230
Figure 205 : Berges piétinées.....	230
Figure 206 : Passage à gué vu du ciel.....	231
Figure 207 : Carte du colmatage et des facteurs de colmatage des Ondes.....	232
Figure 208 : Comparaison des vues aériennes.....	233
Figure 209 : Carte des secteurs rectifiés sur les Ondes.....	234
Figure 210 : Buse mal calibrée	235
Figure 211 : Carte des ouvrages transversaux sur les Ondes.....	236
Figure 212 : Embâcles sur le ruisseau des Ondes.....	237
Figure 213 : Carte des Embâcles sur les Ondes.....	238
Figure 214 : Carte de présentation du bassin versant des Vergnes	239
Figure 215 : Ruisseau des Vergnes en situation d'assec.....	240
Figure 216 : Carte des écoulements sur les Vergnes (été 2022).....	241

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

Figure 217 : Secteur des Vergnes dépourvu de ripisylve	242
Figure 218 : Carte de la présence de ripisylve sur les Vergnes.....	243
Figure 219 : Barrage de Montézic.....	244
Figure 220 : Secteur ensablé	244
Figure 221 : Carte des faciès d'écoulements des Vergnes.....	245
Figure 222 : Carte de la granulométrie des Vergnes.....	245
Figure 223 : Secteur colmaté	246
Figure 224 : Berge piétinée	247
Figure 225 : Secteur d'érosion de berge.....	247
Figure 226 : Carte du colmatage et des facteurs de colmatage des Vergnes.....	248
Figure 227 : Comparaison des vues aériennes (secteur 1).....	249
Figure 228 : Comparaison des vues aériennes (secteur 2).....	249
Figure 229 : Carte des secteurs rectifiés sur les Ondes.....	250
Figure 230 : Buse mal calibrée	251
Figure 231 : Carte des ouvrages transversaux sur les Vergnes	252
Figure 232 : Embâcles sur le ruisseau des Vergnes	253
Figure 233 : Carte des embâcles sur les Vergnes.....	254
Figure 234 : Pont de la route départementale D97 à l'entrée de Montézic.....	255
Figure 235 : Carte de présentation du bassin versant du Gouzou.....	256
Figure 236 : Ruisseau du Gouzou en situation d'assec	257
Figure 237 : Carte des écoulements sur le Gouzou (été 2022).....	258
Figure 238 : Ripisylve dense et continue sur le Gouzou	259
Figure 239 : Carte de la présence de ripisylve sur le Gouzou.....	260
Figure 240 : Secteur ensablé	261
Figure 241 : Carte des faciès d'écoulement du Gouzou.....	262
Figure 242 : Carte de la granulométrie du Gouzou.....	262
Figure 243 : Secteur fortement colmaté	263
Figure 244 : Troupeau ayant accès au cours d'eau.....	264
Figure 245 : Passage à gué dégradé.....	264
Figure 246 : Zone d'érosion de berge alimentant le cours d'eau en sable.....	265
Figure 247 : Carte du colmatage et des facteurs de colmatage du Gouzou.....	266
Figure 248 : Seuil créant un obstacle à la continuité écologique.....	267
Figure 249 : Secteur de cascades sur le Gouzou	267
Figure 250 : Carte des ouvrages transversaux sur le Gouzou.....	268
Figure 251 : Embâcles présent sur le Gouzou.....	269
Figure 252 : Carte des embâcles sur le Gouzou	270
Figure 253 : Carte de présentation du bassin versant du Selvet	271
Figure 254 : Carte de la présence de ripisylve sur le Selvet (source : PNR Aubrac 2014).....	273

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023

Figure 255 : Abreuvement direct (avant travaux).....	275
Figure 256 : Abreuvement direct (après travaux)	275
Figure 257 : Carte des faciès d'écoulement du Selvet (source : PNR Aubrac 2014).....	276
Figure 258 : Carte de la granulométrie du Selvet (source : PNR Aubrac 2014).....	276
Figure 259 : Carte du colmatage du Selvet lors du diagnostic 2014 (source : PNR Aubrac 2014	277
Figure 260 : Carte du linéaire de travaux réalisés dans l'ancien PPG en lien avec le linéaire accessible au bétail de 2014 (source : PNR Aubrac 2014).....	277
Figure 261 : Comparaison des vues aériennes.....	278
Figure 262 : Carte des secteurs rectifiés sur le Selvet.....	279
Figure 263 : Carte des ouvrages transversaux sur le Selvet (source : PNR Aubrac 2014)	281
Figure 264 : Carte des ponts et passerelles sur le Selvet (source : PNR Aubrac 2014).....	282
Figure 265 : Piquetage du chantier sur le Selvet	283
Figure 266 : Carte des secteurs d'intervention sur la ripisylve et les embâcles réalisés dans l'ancien PPG	284
Figure 267 : Carte de présentation du bassin versant de la Selves.....	285
Figure 268 : Carte de la présence de ripisylve sur la Selves (source : PNR Aubrac 2014)	287
Figure 269 : Abreuvoir direct avant travaux.....	289
Figure 270 : Abreuvoir direct après travaux	289
Figure 271 : Carte des faciès d'écoulement de la Selves (source : PNR Aubrac 2014).....	290
Figure 272 : Carte de la granulométrie de la Selves (source : PNR Aubrac 2014).....	290
Figure 273 : Carte du colmatage du Selves lors du diagnostic 2014 (source : PNR Aubrac 2014) ...	291
Figure 274 : Carte du linéaire de travaux réalisés dans l'ancien PPG en lien avec le linéaire accessible au bétail de 2014 (source : PNR Aubrac 2014).....	291
Figure 275 : La Selves sous le barrage de Maury pendant le lâcher de 15 m ³ /s	293
Figure 276 : Dépôt de sable suite au lâcher de décolmatage.....	293
Figure 277 : La Selves au niveau de la passerelle du Pêtre (avant le lâcher).....	293
Figure 278 : La Selves au niveau de la passerelle du Pêtre (pendant le lâcher).....	293
Figure 279 : Carte des ouvrages transversaux sur la Selves (source : PNR Aubrac 2014)	295
Figure 280 : Carte des ponts et passerelles sur la Selves (source : PNR Aubrac 2014).....	296
Figure 281 : Avant travaux (Selves en amont de Guillemasse)	297
Figure 282 : Après travaux (Selves en amont de Guillemasse)	297
Figure 283 : Carte des secteurs d'intervention sur la ripisylve et les embâcles réalisés dans l'ancien PPG	298
Figure 284 : Tourbière de la Vergne noire.....	299
Figure 285 : Synthèse du diagnostic de l'état de la ripisylve sur le bassin versant.....	308
Figure 286 : Synthèse du diagnostic de l'état des cours d'eau vis-à-vis du colmatage et du linéaire accessible au bétail	309
Figure 287 : Années de mise en œuvre de l'action 3.2 sur les masses d'eau du PPG.....	314
Figure 288 : Années de mise en œuvre de l'action 3.3 sur les masses d'eau du PPG.....	315

Accuse de réception en préfecture
015-200066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023



La Vergne des Mazes

Accusé de réception en préfecture
03/20066660-20230906-DELIB2023-213-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023